Plan de Prévention des Risques Littoraux
Pays de Monts, Pays d'Olonne et Pays Talmondais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de VENDÉE

RAPPORT DE PHASE 1

SERVICE INSTRUCTEUR :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE VENDÉE

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

RÉALISATION :
Bureaux d'études ALP'GEORISQUES et IMDC
juin 2013 Version n°4

Résumé

Ce rapport décrit les résultats de la phase 1 de cette étude, l'analyse du fonctionnement du littoral sur l'ensemble du littoral de la zone d'étude. Le fonctionnement hydrosédimentaire du trait de côte est étudié dans le premier chapitre. Ce chapitre est subdivisé en trois paragraphes, couvrant respectivement les aspects géomorphologiques, climatiques et hydrosédimentaires. Le deuxième chapitre étudie l'évolution de la côte, ses systèmes de défense et les inondations au cours du temps. Une synthèse globale est donnée ensuite dans le dernier chapitre.

Table des matières

1.INTRODUCTION....7
1.1CONTEXTE DE L'ÉTUDE....7
1.2OBJET DE L'ÉTUDE....7
1.3DÉMARCHE DE L'ÉTUDE....7
1.4STRUCTURE DU RAPPORT....8
2.DONNÉES....9
2.1Données disponibles....9
2.2Données manquantes....9
3.FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOSÉDIMENTAIRE....12
3.1Cadre géomorphologique....12
3.1.1Caractéristiques géologiques et sédimentaires de la Vendée....12
3.1.2Caractéristiques sédimentologiques des plages....13
3.1.3Caractéristiques topo-bathymétriques....15
3.1.4Caractéristiques morpho- hydrosédimentaires de l'avant-côte et exposition de la côte..20
3.2Conditions climatiques, météorologiques et hydrodynamiques....23
3.2.1Conditions climatiques et météorologiques....23
3.2.2Conditions hydrodynamiques....26
3.2.3Changement climatique....31
3.2.4Conditions fluviales....32
3.3Fonctionnement hydrosédimentaire du littoral....33
3.3.1Cellules hydrosédimentaires....33
3.3.2Le système dunes-plages : un transport sédimentaire lié au vent....38
3.3.3Le transport sédimentaire sous l'action des houles et des marées....39
3.4Influence des travaux de dragage et de rechargement de plage....40
4.APPROCHE HISTORIQUE....43
4.1Inventaire des phénomènes naturels....43
4.1.1Cadre de l'inventaire des phénomènes historiques....43
4.1.2Source des données exploitées dans le cadre de l'inventaire....43
4.1.3Recensement des événements tempétueux....44
4.2Evolution de l'occupation du sol....46
4.2.1Commune de Notre-Dame-de-Monts....52
4.2.2Commune de Saint-Jean-de-Monts....53
4.2.3Commune de Saint-Hilaire-de-Riez....54
4.2.4Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie....55
4.2.5Commune du Fenouiller....56
4.2.6Commune de Brétignolles-sur-Mer....57
4.2.7Commune de Brem-sur-Mer....58
4.2.8Commune d'Olonne-sur-Mer....59
4.2.9Commune de L'Île-d'Olonne....60
4.2.10Commune des Sables-d'Olonne....61

4.2.11Commune du Château d'Olonne.....62
4.2.12Commune de Talmont-Saint-Hilaire.....63
4.2.13Commune de Jard-sur-Mer.....64
4.2.14Commune de Saint-Vincent-sur-Jard 65
4.3Evolution du Trait de cote.....66
4.4Le système de défense et les ouvrages de protection.....75
5.SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU LITTORAL.....76
5.1submersions marines & inondation.....76
5.2Recul des côtes meubles et migrations dunaires.....77
5.3Division en zones homogènes.....79
6.BIBLIOGRAPHIE.....85

Table des tableaux

TABLEAU 2-1 : RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES MANQUANTS....9

TABLEAU 3-2 : PROFILS TOPOGRAPHIQUES DISPONIBLES DES FLEUVES....16

TABLEAU 3-3 : PENTE DES CÔTES ET AVANTS-CÔTES DU LITTORAL VENDÉEN (D'APRÈS GEOS DHI, 2007)....20

TABLEAU 3-4 : DONNÉES CLIMATIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES....23

TABLEAU 3-5 : DONNÉES DE HOULE....26

TABLEAU 3-6 : DONNÉES DE NIVEAU MARIN....26

TABLEAU 3-7 : NIVEAUX CARACTÉRISTIQUES DE LA MARÉE LE LONG DU LITTORAL VENDÉEN EN M (SHOM, 2011)....27

TABLEAU 3-8 : CARACTÉRISTIQUES DES COURANTS DE MARÉE LE LONG DU LITTORAL VENDÉEN (SHOM, 2001)....27

TABLEAU 3-9 : DONNÉES FLUVIALES....32

TABLEAU 3-10 : CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 3....34

TABLEAU 3-11 : CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 5....35

TABLEAU 3-12 CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 6....37

TABLEAU 3-13 : TRANSIT SÉDIMENTAIRE MODÉLISÉ PAR GEOS DHI (2007)....39

TABLEAU 4-14 : RÉPARTITION DES FICHES TEMPÊTES SELON LE SECTEUR ET LA COMMUNE CONCERNÉE....46

TABLEAU 4-15: SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE TRAIT DE CÔTE SABLEUSE (PÉRIODE 1975 – 2001) ET PROJECTION SUR 2027 ET 2057 (SELON L'ÉTUDE GEOS-DHI (2007)).. .67

TABLEAU 5-16: L'ÉVOLUTION DE TRAIT DE CÔTE SABLEUSE (PÉRIODE 1975 – 2001) ET PROJECTION SUR 2027 ET 2057 PAR ZONE HOMOGÈNE....77

TABLEAU 5-17 : EXEMPLE DE FICHE ZONE HOMOGÈNE....80

TABLEAU 5-18: DIVISION DE LA CÔTE DE LA VENDÉE EN ZONES HOMOGÈNES....83

Table des Figures

FIGURE 2-1 : LEVÉS TOPOGRAPHIQUES DES FLEUVES CÔTIERS (PARTIE NORD), EN VERT : DONNÉES DISPONIBLES ; EN BLEU : DONNÉES MANQUANTES....10

FIGURE 2-2 : LEVÉS TOPOGRAPHIQUES DES FLEUVES CÔTIERS (PARTIE CENTRALE), EN VERT : DONNÉES DISPONIBLES ; EN BLEU : DONNÉES MANQUANTES....11

FIGURE 3-3 : DIVERSITÉ PAYSAGÈRE EN VENDÉE....12

FIGURE 3-4 : LITHOLOGIE SIMPLIFIÉE DU LITTORAL DE VENDÉE (SOURCE : BRGM 1/100 000 SUR WWW.INFOTERRE.BRGM.FR)....13

FIGURE 3-5 : ORIGINE DES DÉPÔTS SUPERFICIELS PRÉSENTS SUR LE LITTORAL VENDÉEN (SOURCE : WWW.INFOTERRE.BRGM.FR) ; EN VERT : SÉDIMENTS FLUVIOMARINS, EN JAUNE : SÉDIMENTS ÉOLIENS....14

FIGURE 3-6 : CARACTÉRISTIQUES GRANULOMÉTRIQUES DU LITTORAL VENDÉEN….15

FIGURE 3-7 : TOPOGRAPHIE LITTORALE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS À BRÉTIGNOLLES-SUR-MER....17

FIGURE 3-8 : TOPOGRAPHIE LITTORALE DE BREM-SUR-MER À CHÂTEAU D'OLONNE.18

FIGURE 3-9 : TOPOGRAPHIE LITTORALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE À SAINT VINCENT-SUR-JARD....19

FIGURE 3-10 : RÉPARTITION DES SÉDIMENTS SUPERFICIELS AU LARGE DES CÔTES VENDÉENNES (GEOS/DHI, 2008)....21

FIGURE 3-11 CARTE DES PHÉNOMÈNES NATURELS....22

FIGURE 3-12 : RÉPARTITION DES PRÉCIPITATIONS EXTRÊMES ET MOYENNES À LA MOTHE-ACHARD SUR LA PÉRIODE 1942-2013 (DONNÉES MÉTÉO FRANCE).....24

FIGURE 3-13 : VARIATION ANNUELLE ET SAISONNIÈRE DES PRÉCIPITATIONS À LA MOTHE-ACHARD SUR LA PÉRIODE 1942-2013 (DONNÉES MÉTÉO FRANCE) ; DONNÉES MANQUANTES EN 1965.....25

**FIGURE 3-14 : ROSE DES VENTS SUR LA PÉRIODE 1996-2004 À NOTRE-DAME-DE-MONTS
(D'APRÈS ONF DANS LE RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMCOM OCÉAN-MARAIS-DE-MONTS, 2009).....25**

FIGURE 3-15: NIVEAUX EXTRÊMES DE PLEINE MER DANS LA RÉGION LOIRE-VENDÉE AVEC UNE PÉRIODE DE RETOUR DE 100 ANS (SOURCE: SHOM/CETMEF, 2012).....29

FIGURE 3-16: NIVEAUX EXTRÊMES DE PLEINE MER DANS LA RÉGION PERTUIS CHARENTAIS – GIRONDE AVEC UNE PÉRIODE DE RETOUR DE 100 ANS (SOURCE: SHOM/CETMEF, 2012).....30

FIGURE 3-17 : RÉGIME ANNUEL DES HOULES AU POINT COAST 2566 (ANEMOC).....31

FIGURE 3-18 : DÉCOUPAGE DU LITTORAL VENDÉEN EN UNITÉ SÉDIMENTAIRE D'APRÈS L'ÉTUDE GEOS/DHI (2008).....33

FIGURE 3-19 : EXEMPLE DE RESTAURATION DUNAIRE À LA PÈGE (GAUCHE) ET AU PAYRÉ (À DROITE).....38

FIGURE 3-20 : REPROFILAGE DE LA PÈGE (FIGURE FOURNIE PAR LE PAYS-DE-SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE EN RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE).....40

FIGURE 3-21 : REPROFILAGE DE LA PLAGE DES DEMOISELLES (FIGURE FOURNIE PAR LE PAYS-DE-SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE EN RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE) 41

FIGURE 3-22: BATHYMÉTRIE PORT OLONA MAI 2012.....42

FIGURE 4-23 : RECENSEMENT DES TEMPÊTES SUR LE LITTORAL DE VENDÉE DU DÉBUT DU XIXE S. AU DÉBUT DU XXIE S.....45

FIGURE 4-24 : EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SUR LE LITTORAL VENDÉEN ENTRE 1968 ET 2006 (SOURCE : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VENDÉE, COTE BIB PC 166).....48

FIGURE 4-25 : OCCUPATION DES SOLS DE LA FAÇADE LITTORALE DE VENDÉE VERS 1860.....50

FIGURE 4-26 : OCCUPATION DES SOLS DE LA FAÇADE LITTORALE DE VENDÉE EN 2010.....51

FIGURE 4-27 : URBANISATION DE NOTRE-DAME-DE-MONTS.....52

FIGURE 4-28 : URBANISATION DE SAINT-JEAN-DE-MONTS.....53

FIGURE 4-29 : URBANISATION DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.....54

FIGURE 4-30 : URBANISATION DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.....55

FIGURE 4-31 : URBANISATION DU FENOUILLER.....56

FIGURE 4-32 : URBANISATION DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER.....57

FIGURE 4-33 : URBANISATION DE BREM-SUR-MER.....58

FIGURE 4-34 : URBANISATION D'OLONNE-SUR-MER.....59

FIGURE 4-35 : URBANISATION DE L'ÎLE D'OLONNE.....60

FIGURE 4-36 : URBANISATION DES SABLES-D'OLONNE.....61

FIGURE 4-37 : URBANISATION DU CHÂTEAU D'OLONNE.....62

FIGURE 4-38 : URBANISATION DE TALMONT-SAINT-HIILAIRE.....63

FIGURE 4-39 : URBANISATION DE JARD-SUR-MER.....64

FIGURE 4-40 : URBANISATION DE SAINT-VINCENT-SUR-JARD.....65

FIGURE 4-41: SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE 1975 À 2001 SUR L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 3 ; ACCRÉTION (POSITIF) ET ÉROSION (NÉGATIF) (GEOS-DHI, 2007).....69

FIGURE 4-42: SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE 1975 À 2001 SUR L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 5 ; ACCRÉTION (POSITIF) ET ÉROSION (NÉGATIF) (GEOS-DHI, 2007).....70

FIGURE 4-43: SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE 1975 À 2001 SUR L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 6 ; ACCRÉTION (POSITIF) ET ÉROSION (NÉGATIF) (GEOS-DHI, 2007).....71

FIGURE 4-44: SCÉNARIO D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 3 À COURT TERME : MOBILITÉ DU TRAIT DE CÔTE EN 2027 / 2057 PAR RAPPORT AU TRAIT DE CÔTE DE 2007 (GEOS-DHI, 2007).....72

FIGURE 4-45: SCÉNARIO D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 5 À COURT TERME : MOBILITÉ DU TRAIT DE CÔTE EN 2027 / 2057 PAR RAPPORT AU TRAIT DE CÔTE DE 2007 (GEOS-DHI, 2007).....73

FIGURE 4-46: SCÉNARIO D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE DE L'UNITÉ SÉDIMENTAIRE 6 À COURT TERME : MOBILITÉ DU TRAIT DE CÔTE EN 2027 / 2057 PAR RAPPORT AU TRAIT DE CÔTE DE 2007 (GEOS-DHI, 2007).....74

FIGURE 5-47 : CARTE DES ZONES HOMOGÈNES.....82

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La Direction Départementale des Territoires et de la Vendée a en charge l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur le département. Elle a confié la réalisation des études techniques des aléas naturels sur les secteurs: "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et "Pays Talmondais" à Alp'Géorisques et IMDC et conservera la réalisation des volets « enjeux », « vulnérabilité », « zonage » et « règlement » de ces dossiers.

1.2 OBJET DE L'ÉTUDE

L'étude doit aboutir à une caractérisation précise des aléas littoraux et inondations terrestres présents sur le territoire des communes de ces secteurs ainsi qu'à l'établissement de cartographies de ces dernières en vue de l'établissement de PPRL couvrant la zone étudiée.

Le périmètre d'étude comprend trois secteurs:

Secteur 1 « Pays de Monts »

- L'ensemble des 6 communes suivantes pour les scénarios PPRL et le périmètre de base pour les scénarios « TRI » : Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Brétignolles-sur-Mer
- Périmètre restreint pour les scénarios « TRI » (option en moins value) : les 3 communes suivantes : Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez

Secteur 2 « Pays d'Olonne »

- L'ensemble des 5 communes suivantes pour les scénarios PPRL « TRI » : Brem-sur-Mer, Olonne-sur-Mer, Ile-d'Olonne, Les Sables-d'Olonne, Château-d'Olonne.

Secteur 3 « Pays Talmondais »

- L'ensemble des 3 communes suivantes pour les scénarios PPRL et « TRI » :Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard.

1.3 DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

La mission comporte deux phases :

Phase 1: Analyse du fonctionnement du littoral sur l'ensemble du littoral de la zone d'étude.

L'analyse du site permet de connaître :

- les phénomènes naturels entant en jeu sur le périmètre d'étude ;
- l'historique des événements majeurs et de leurs conséquences ;
- la description du trait de côte (recensement des ouvrages de défense notamment).

Une carte informative des phénomènes naturels sera ainsi élaborée. Cette analyse sera réalisée sur l'ensemble du littoral de la zone d'étude. La compréhension du fonctionnement des secteurs géographiques permettra de choisir les hypothèses et la méthode de caractérisation des aléas les plus adaptées.

Phase 2: Caractérisation et cartographie des aléas littoraux par secteur

Cette phase 2 consiste à :

- définir l'événement de référence ;
- caractériser l'aléa de submersion marine ;
- caractériser l'aléa d'inondation;
- caractériser l'aléa de la concomitance submersion marine et inondation;
- caractériser l'aléa d'évolution du trait de côte et d'avancées dunaires ;

Cette phase permet ainsi d'élaborer la carte des aléas.

1.4 STRUCTURE DU RAPPORT

Quelques réflexions sur la disponibilité des données sont préalablement formulées dans le chapitre 2. Le fonctionnement hydrosédimentaire du trait de côte de la zone d'étude est étudié dans le troisième chapitre. Ce chapitre est subdivisé en trois volets, couvrant respectivement les aspects géomorphologiques, climatiques et hydrosédimentaires. Le quatrième chapitre étudie l'évolution de la côte, ses systèmes de défense et les inondations au cours du temps. Une synthèse globale est présentée ensuite dans le dernier chapitre.

2. DONNÉES

2.1 DONNÉES DISPONIBLES

De nombreuses données ont été collectées auprès de différents organismes et fournies par le maître d'ouvrage. L'ensemble des données disponibles est détaillé en A. Les données sont également indiquées dans les paragraphes appropriés du chapitre 3.

2.2 DONNÉES MANQUANTES

Un certain nombre de données a cependant fait défaut à l'étude, notamment pour la partie fluviale (Tableau 2-1, Figure 2-1 et Figure 2-2). Afin de calculer les risques d'inondation des cours d'eau avec suffisamment de précision lors de la Phase 2, des relevés topographiques de tous les cours d'eau à modéliser sont nécessaires.

Les relevés topographiques doivent inclure des profils transversaux (tous les 200 m ainsi qu'en amont et en aval des ouvrages d'art) et les plans des ouvrages sur les cours d'eau (pont, ponceau, seuils, barrages,…).

Tableau 2-1 : Relevés topographiques manquants

Zone	Cours d'eau	De	Jusqu'à	Distance [m]	Priorité
Pays de monts	La Vie	Rue du barrage	embouchure	7393	1
	La Jaunay	D32	embouchure	12773	2
Pays d'Olonne	L'Auzance	D38	embouchure	6325	1
	La Vertonne	D32	embouchure	12814	2
	L'Ecours	Déviation Vertonne	embouchure	6281	2
Pays Talmondais	La Combe	Source (Rue 'La Boutrie')	embouchure	5515	2
			Total priorité 1	Ca. 13700	1
			Total priorité 2	Ca. 37400	2
			Total priorité 1+2	Ca. 51100	1+2

Dans le tableau ci-dessus, on a défini deux classes de priorité:

- 1= indispensable, permet de valoriser les profils en travers qui sont déjà relevés sur le même cours d'eau plus en amont ;
- 2= très utile, concerne un cours d'eau mentionné dans le cahier de charge, néanmoins, il n'y a aucun profil en travers disponible à l'heure actuelle.

Si ces profils ne sont pas disponibles, la partie « inondation » de l'étude manquera de précision et pourra être facilement contestable. Sans connaissance précise des profils et de la

bathymétrie des cours d'eau, il est impossible de modéliser l'inondation d'une manière correcte.

De plus, lorsque la distance entre les profils est trop grande, il est supposé que le profil évolue peu le long du cours d'eau (ce qui n'est pas toujours vrai). Il n'est pas possible d'inclure toutes les spécificités du cours d'eau et de l'inondation dans les modèles. Les résultats seront donc peu précis (peut-être même erronés pour certains endroits).

Le coût estimé pour mesurer tous ces profils en de l'ordre de 23000 euros H.T. pour environ 260 profils topographiques et bathymétrique du lit mineur.

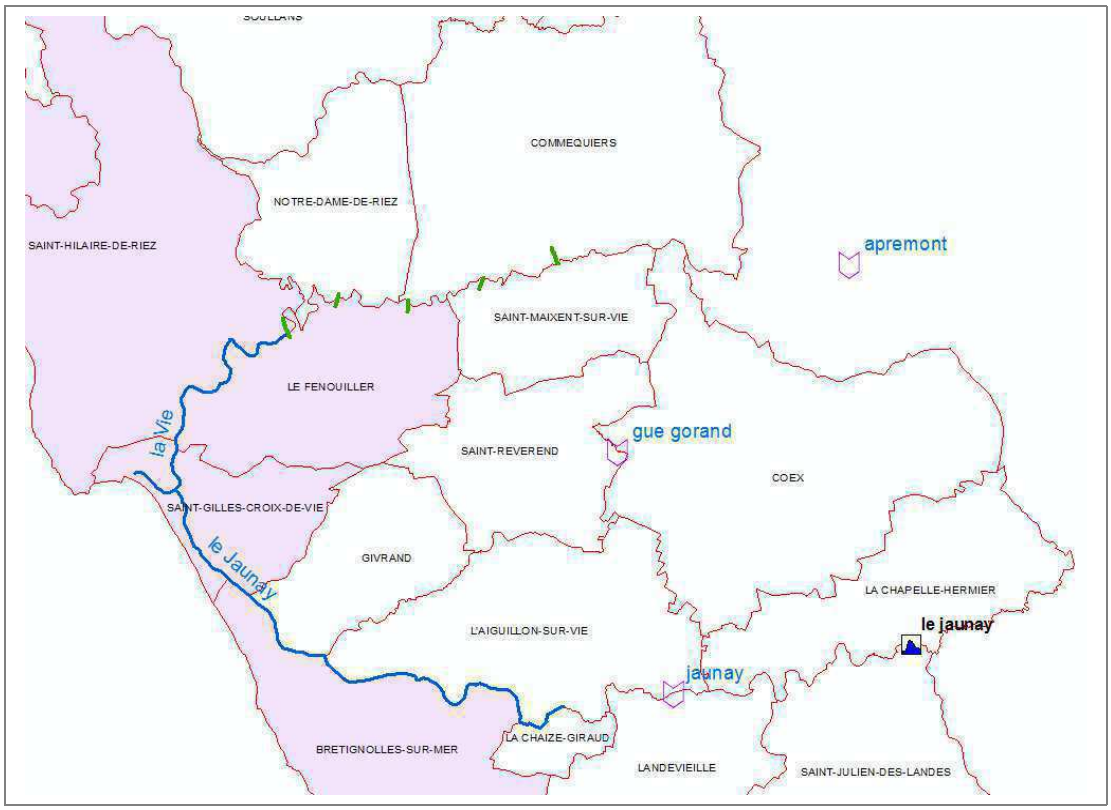

Figure 2-1 : Levés topographiques des fleuves côtiers (partie nord), en vert : données disponibles ; en bleu : données manquantes

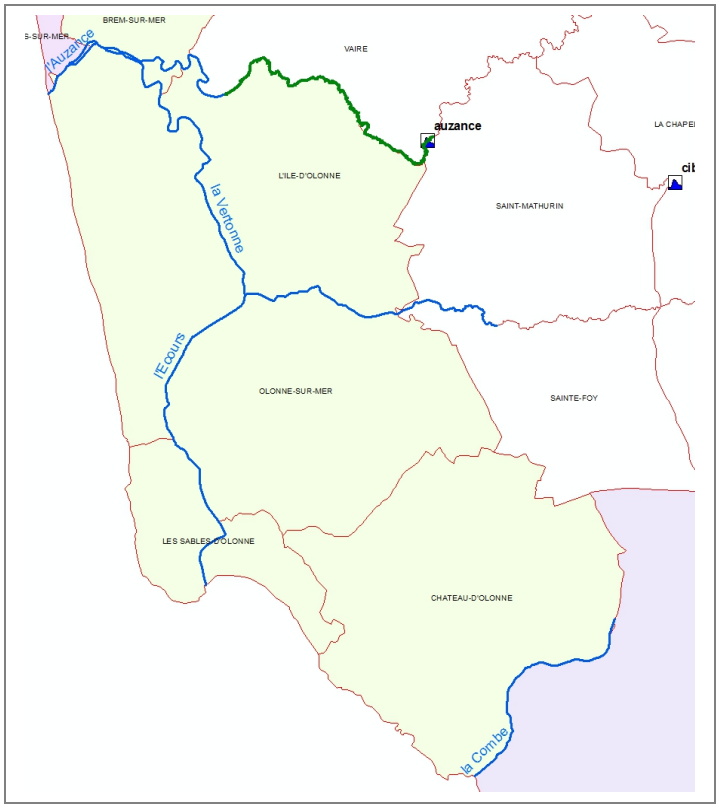

Figure 2-2 : Levés topographiques des fleuves côtiers (partie centrale), en vert : données disponibles ; en bleu : données manquantes

Figure 2-3 : Levés topographiques des fleuves côtiers (partie sud) ; en bleu : données manquantes

3. FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOSÉDIMENTAIRE

3.1 CADRE GÉOMORPHOLOGIQUE

3.1.1 Caractéristiques géologiques et sédimentaires de la Vendée

Le département de la Vendée se situe à la limite méridionale du Massif Armoricain. Plusieurs marais desséchés sont présents le long du littoral : le marais Breton au Nord, le marais Vie et Jaunay, le marais des Olonnes, le marais de Talmont et enfin le marais Poitevin au Sud. Ces marais sont des zones basses inondables caractérisées par des alluvions plus ou moins récentes.

Figure 3-3 : Diversité paysagère en Vendée

Au Nord de la zone d'étude, des cordons littoraux sableux quaternaires recouvrent les formations éocènes calcaires du Pont-d'Yeu. D'orientation Nord-Nord-Ouest / Sud-Sud-Est, elle protègent les zones marécageuses situées en arrières. D'après l'étude de GEOS/DHI (2008), ces flèches sableuses se sont développées au cours de la transgression flandrienne et sont composées d'un matériel grossier. Au sommet de ces cordons littoraux se trouve un ensemble dunaire composés de sables remaniés crétacés, éocènes et pliocènes provenant du bassin de Challans.

La partie centrale de la zone d'étude est composée de schistes et de grès formant des moles rocheux sur le littoral (massif de Sion-Croix-de-Vie, le massif de Brétignolles et le massif des Sables-d'Olonne) entre lesquels des cordons littoraux dunaires se sont développés sur le littoral (dune du Jaunay entre Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Brétignolles et la dune d'Olonne entre Brétignolles et la Chaume).

Des Sables-d'Olonne jusqu'à Bourgenay, le substrat est une roche dure composée de gneiss et de micaschistes formant des falaises résistantes aux processus d'érosion. Ces falaises sont surmontées par une couche limoneuse de 1 à 2 m.

Enfin, à l'Est de Bourgenay, le massif rocheux calcaire (Jurassique) forme un ensemble tendre qui se débite en plaques. Affleurant sous forme de falaises et de platier à l'Ouest du Havre du Payré, ce massif est surmonté de limons sablo-argileux sur plusieurs mètres d'épaisseur. A l'est du Havre du Payré, le massif rocheux n'affleure que localement sur l'estran sableux. Un cordon dunaire est présent. Le Havre du Payré qui correspond au débouché d'une zone dépressionnaire marécageuse est lui bordé par un littoral sableux formant la flèche du Veillon.

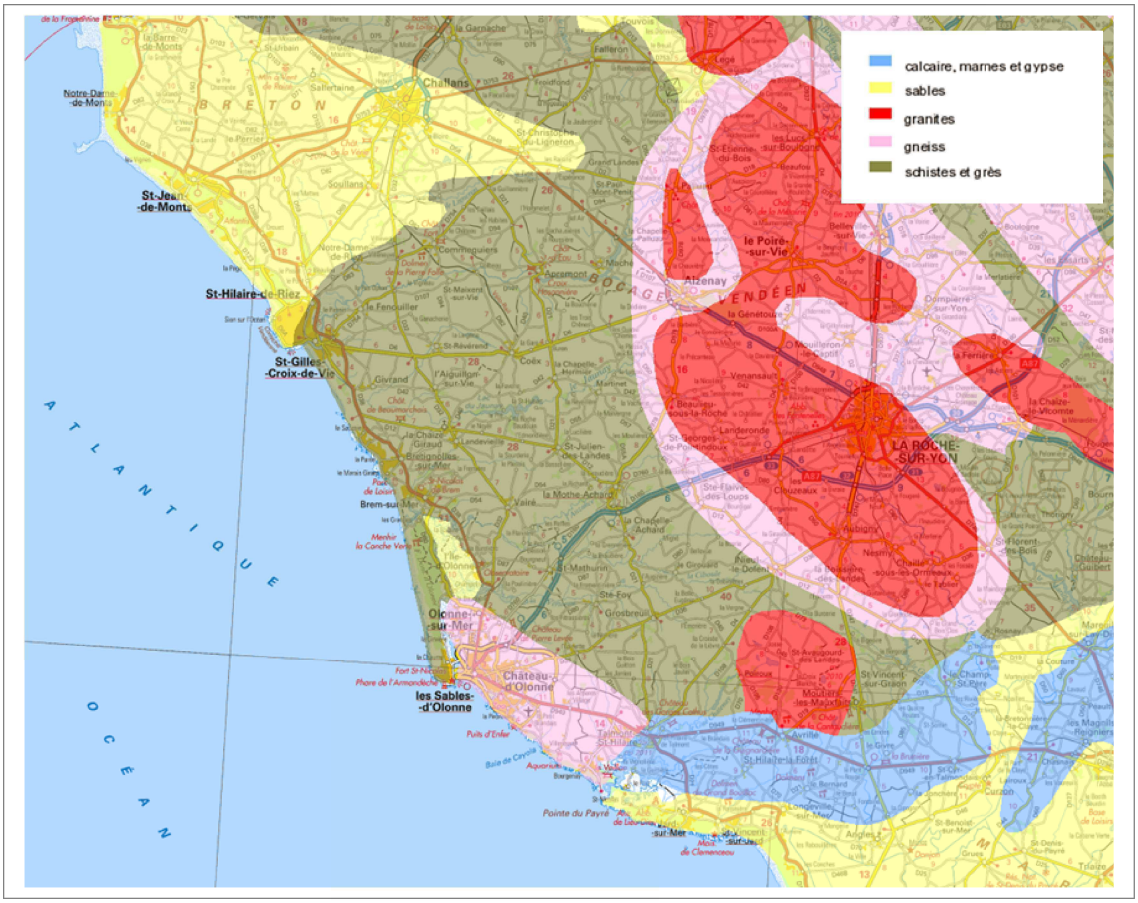

Figure 3-4 : Lithologie simplifiée du littoral de Vendée
(source : BRGM 1/100 000 sur www.infoterre.brgm.fr)

Deux types d'analyse des mouvements verticaux du massif armoricain ont été menés, notamment par Bonnet (et al.) et Lenôtre (et al.). Ce premier a étudié la surrection du massif en analysant l'incision de plusieurs fleuves au cours du dernier million d'années, aboutissant à un soulèvement de 0.5 mm/an (Bonnet, 1997 et Bonnet et al. 2000). En se basant sur des mesures de nivellement disponibles pour le siècle dernier, Lenôtre a trouvé des vitesses de la magnitude de 0.2 à 0.6 mm/an avec des maximums de 1.1 mm/an, notamment dans la région de Guérande, cité par (Guennoc & Lenôtre, 2009) et (BCSF, 2006). Ces deux documents soulignent l'incertitude de ces calculs, et que peu d'informations précises sont disponibles. Il n'est pas aisé de préciser quelle part des vitesses susnommées peut être attribuée à la surrection tectonique, par rapport à d'autres aspects (tel que l'érosion par le vent).

3.1.2 Caractéristiques sédimentologiques des plages

Les sédiments présents sur la frange littorale du littoral de Vendée sont de deux types (Figure 3-5). Les marais et embouchures sont remplis de sédiments récents fluviomarins vaseux et

sableux. Les plages et les massifs dunaires sont principalement composés de sédiments éoliens sableux.

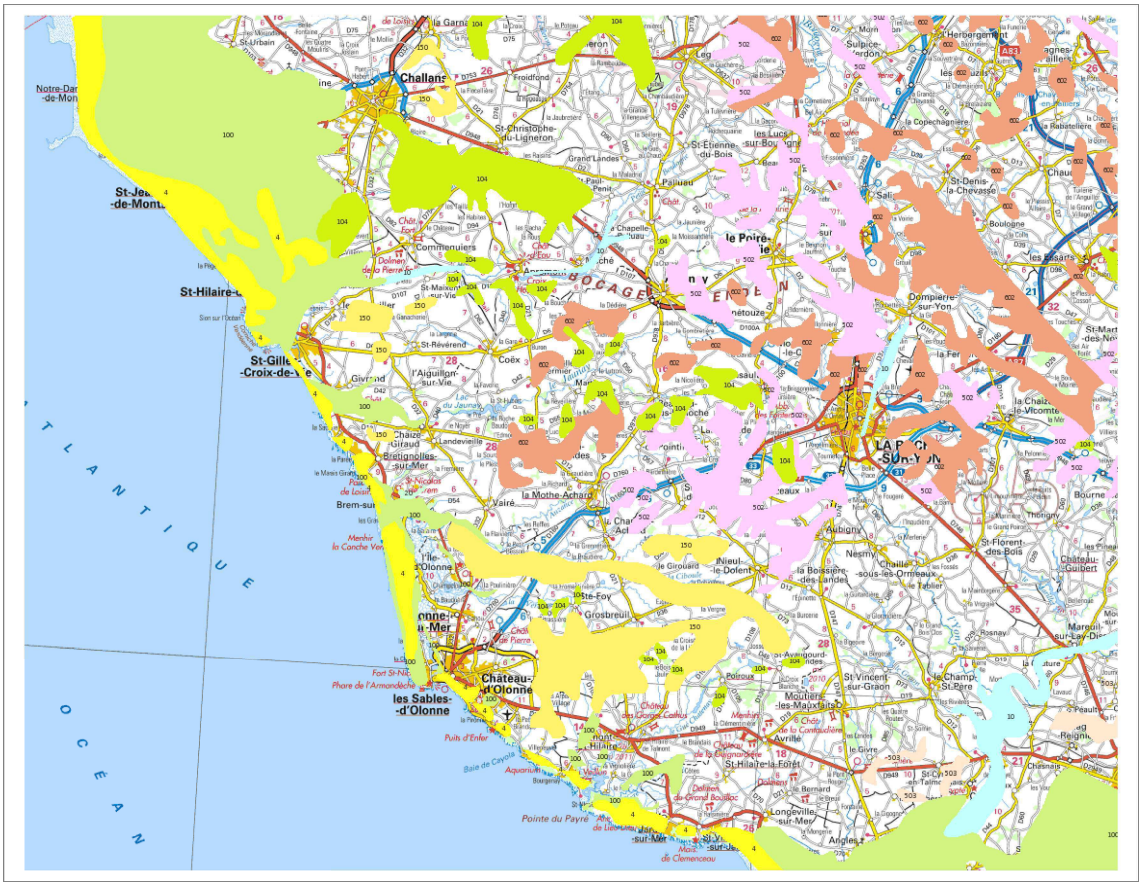

Figure 3-5 : Origine des dépôts superficiels présents sur le littoral vendéen (source : www.infoterre.brgm.fr) ; en vert : sédiments fluviomarins, en jaune : sédiments éoliens

Peu d'information sur les caractéristiques granulométriques des plages est disponible. La principale source d'information est l'étude réalisée par GEOS/DHI (2008). De manière générale, une fraction vaseuse est souvent présente dans les zones protégées. Au contraire, dans les zones très exposée, les sables sont plutôt grossiers. La Figure 3-6 (reprise en Annexe F.3) reprend les informations données dans l'étude de GEOS / DHI (2008).

Dans la partie nord du Pays de Monts : les plages (jusqu'à +3 m CM) et les petits fonds sont composés de sables fins dont le diamètre médian est inférieur à 0,25 mm. Des coquilles sont présentes sur les flancs du Pont-d'Yeu.

Au niveau des massifs rocheux du Pays de Monts et du Pays d'Olonne, une couche sableuse est localement présente en pied de falaise et/ou en placage discontinu au sommet des affleurements rocheux de l'estran. Il s'agit de sables fins à moyens dont le diamètre médian peut atteindre 0,35 mm.

Sur le littoral rocheux du Sud du Pays d'Olonne et du pays Talmondais, des sables moyens sont présents localement au sommet des affleurements de l'estran. Au sud de Bourgenay, le haut estran est parfois composé de galets (20 à 50 cm de diamètre) et de sables grossiers.

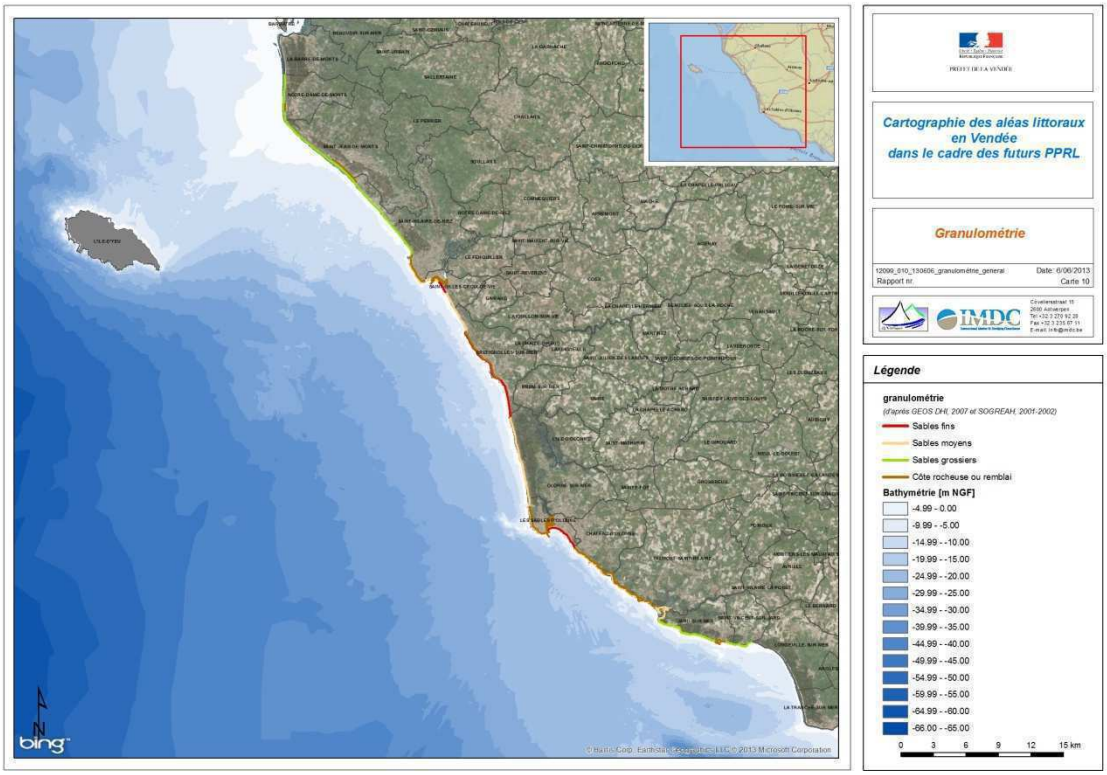

Figure 3-6 : Caractéristiques granulométriques du littoral vendéen

3.1.3 Caractéristiques topo-bathymétriques

Les cartes topographiques, présentées sur les Figure 3-7 à Figure 3-9 (élévation en m IGN69), sont établies à partir de la BD Litto 3D. Les zones plus basses, au-dessous de +4.00 m IGN69 sont coloriées en bleu. Ce niveau correspond (environ) au niveau extrême centennal sur les côtes vendéennes, selon les données du SHOM/CETMEF (2008). Les zones bleues indiquent donc les zones a priori exposées à une submersion approximativement centennale, du seul fait de leur faible élévation topographique.

Les zones de marais sautent à l'œil : le Marais Breton au Nord, le Marais de Saint-Hilaire, ceux du Jaunay, d'Olonne et le Havre du Payré. Elles sont situées en partie à une altitude inférieure à 2 m IGN69.

Les zones de relief sont coloriées en vert et marron. Les cordons dunaires littoraux et les massifs rocheux sont clairement visibles. Ils atteignent des altitudes supérieures à 20 m IGN69. Ces zones seront traitées plus en détail dans l'identification des zones homogènes et des profils critiquent (§5.3).

Des profils topographiques transverses des fleuves sont aussi disponibles bien qu'en nombre insuffisant (Tableau 3-2). Les profils longitudinaux sont donnés en Annexe A.2.

Tableau 3-2 : Profils topographiques disponibles des fleuves

Profils topographiques	**Localisation**
Longitudinaux	• Le Jaunay • Le Ligneron • Le Gué-Gorand • La Vie
Transverses	• La Vie : 5 profils entre Notre Dame de Riez et Commequiers • L'Auzance : 30 profils

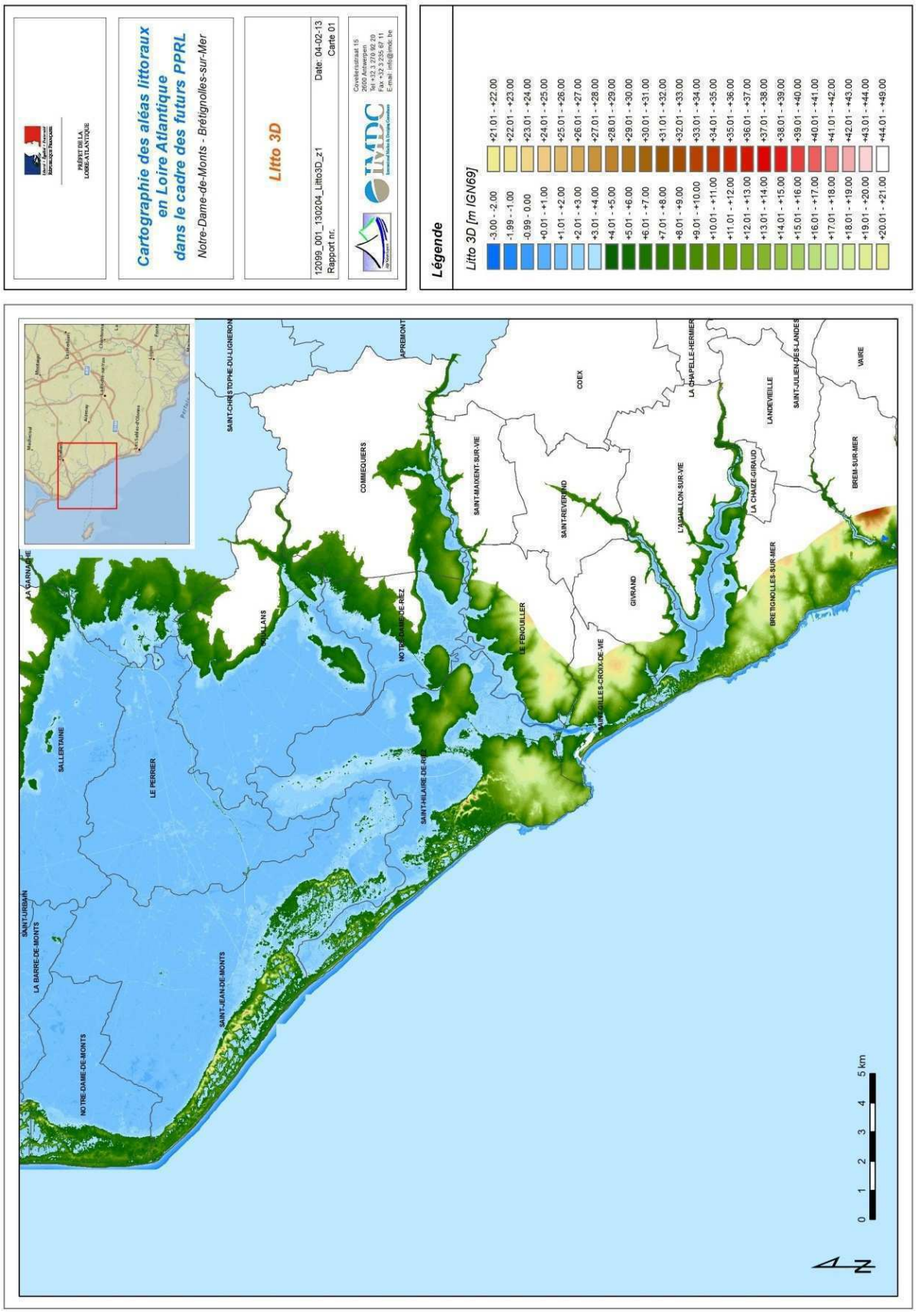

Figure 3-7 : Topographie littorale de Notre-Dame-de-Monts à Brétignolles-sur-Mer

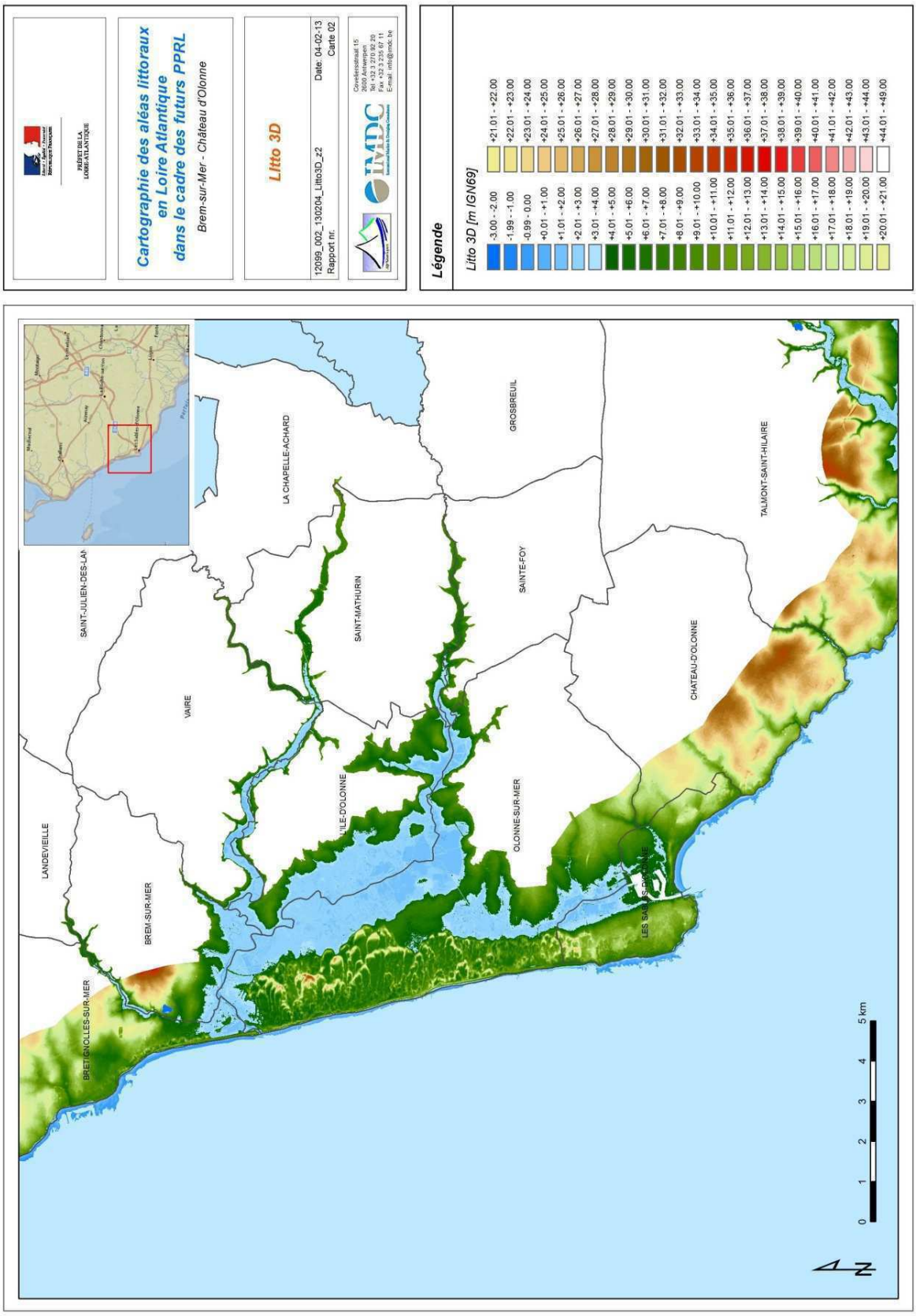

Figure 3-8 : Topographie littorale de Brem-sur-Mer à Château d'Olonne

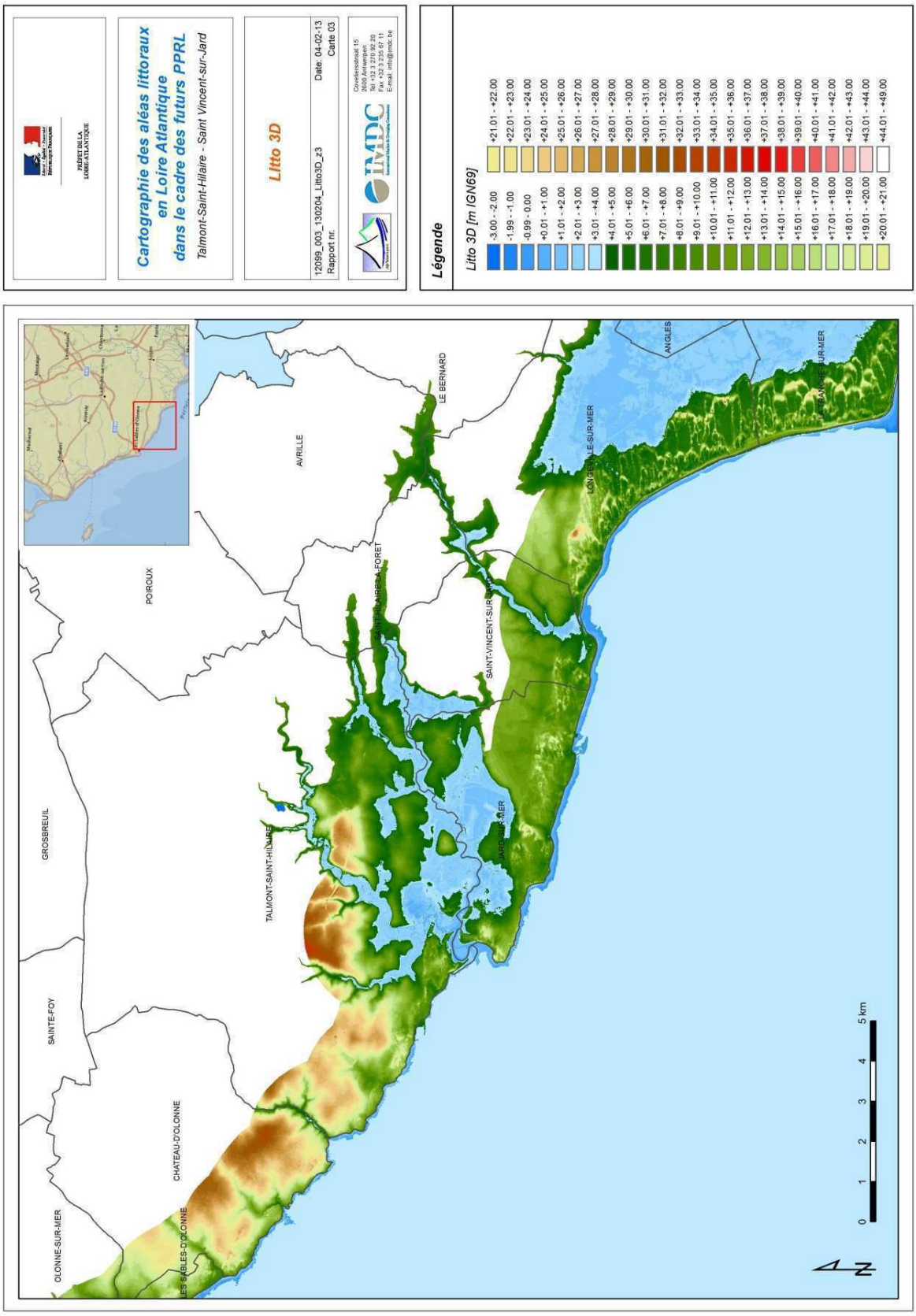

Figure 3-9 : Topographie littorale de Talmont-Saint-Hilaire à Saint Vincent-sur-Jard

3.1.4 Caractéristiques morpho- hydrosédimentaires de l'avant-côte et exposition de la côte

3.1.4.1 Descriptions des avant-côtes

Les avant-côtes sont décrites dans les paragraphes précédents ainsi que dans le paragraphe 3.3. Le littoral est généralement orienté NO-SE. Les avant-côtes sont assez homogènes sur le littoral Vendéen. Il n'y a pas de grande variation des pentes mis à part dans le secteur du Pont-d'Yeu (Tableau 3-3).

Tableau 3-3 : Pente des côtes et avants-côtes du littoral vendéen (d'après GEOS DHI, 2007)

Pentes	De +5 à +8 m CM	De 0 à +5 m CM	De -5 à 0 m CM	De -10 à -5 m CM	De -15 à -10 m CM
Nord du Pont-d'Yeu	1/50	1/100	1/2200	-	-
Sud du Pont-d'Yeu	1/50	1/100	1/900	-	-
Saint-Jean-de-Monts	1/50	1/100	1/300	-	-
Saint-Hilaire-de-Riez à Pointe de Grosse Terre	1/50	1/100	1/200	-	-
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1/20	1/50	1/100	1/240	1/400
Brétignolles-sur-Mer	1/20	1/50	1/150	1/250	1/250
Corniche de la Chaume	1/20	1/50	1/100	1/150	1/300
Les Sables-d'Olonne à Château-d'Olonne	1/50			1/200	
Talmont-Saint-Hilaire	1/50			1/300	
Jard-sur-Mer à Saint-Vincent-sur-Jard	1/50			1/200	

Peu d'informations précises sur la couverture sédimentaire sont disponibles. L'étude réalisée par l'Université de Nantes pour la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts (2009) indique que dans l'ensemble, la frange littorale vendéenne est composée de sables fins jusqu'à une profondeur d'environ 20 m (Figure 3-10).

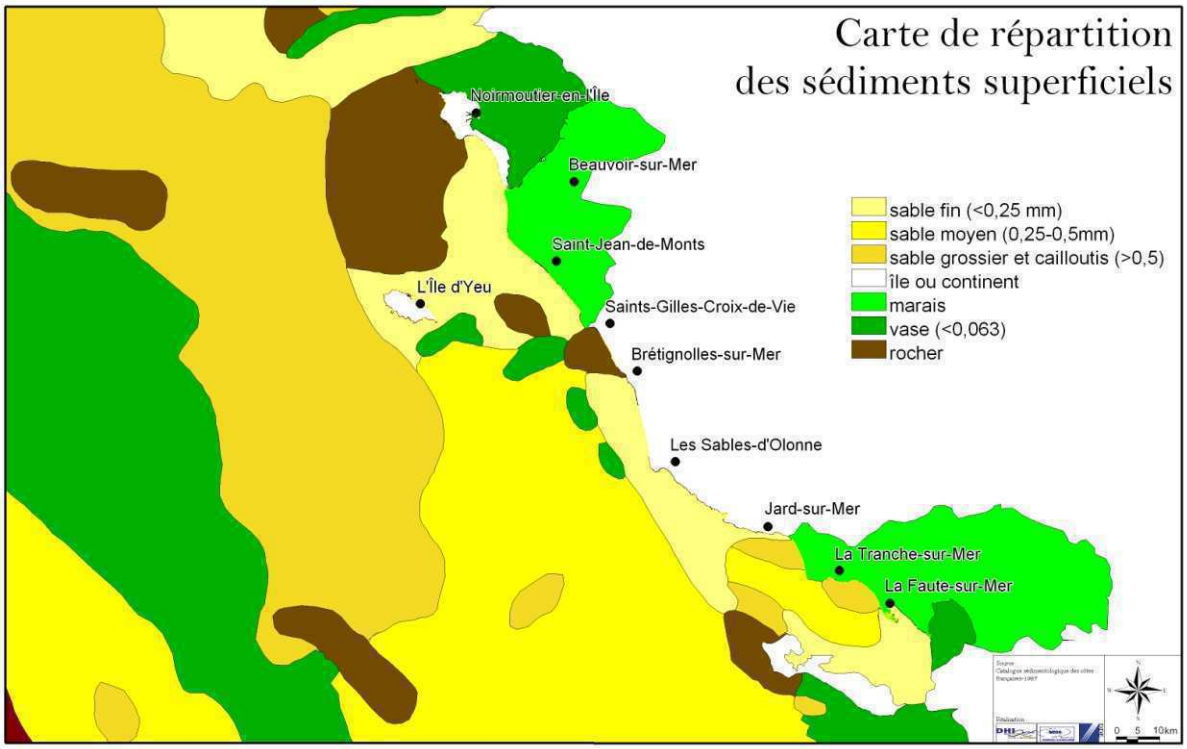

Figure 3-10 : Répartition des sédiments superficiels au large des côtes vendéennes (GEOS/DHI, 2008)

3.1.4.2 Exposition des côtes

L'orientation du trait de côte envers les conditions hydrodynamiques au large (l'angle d'incidence de la houle dominante approchant la côte) est un premier élément déterminant le degré d'exposition de la côte. L'analyse des données hydrodynamiques (voir §3.2.2) indique une forte dominance de la houle provenant des secteurs directionnels de 225° à 270° par rapport au Nord (les directions du Sud-Ouest).

Les plages d'orientation face à ces directions (exemples : Plage des Demoiselles, Grande Plage) peuvent être plus exposées à l'action des vagues que les plages d'une autre orientation. La houle approchant la côte peut tout de même légèrement changer de direction sous l'effet de la réfraction et de la diffraction.

Les obstacles, tels que l'le-d'Yeu, les caps, mettant certaines zones à l'abri des houles, sont un deuxième élément essentiel pour déterminer l'exposition. La présence de hauts-fonds (platier rocheux à la Chaume par exemple) peut également réduire l'énergie des vagues, par le frottement sur le fond et le déferlement des vagues. Ces phénomènes font partie de la transformation de la houle au large en houle en bordure littorale. Ils peuvent être étudiés par une modélisation de la houle suffisamment détaillée en bordure littorale.

Une telle modélisation a été effectuée par GEOS DHI (2007) pour la Vendée dont les conclusions sont reprises dans la Figure 3-11 et en Annexe F.1. Dans le cadre de cette étude, une modélisation de la houle sera également faite en phase 2.

Les caractéristiques morpho-sédimentaires et l'exposition de la côte permettront d'appréhender le rôle des agents hydrodynamiques (houles et marée). L'analyse ci-dessus montre qu'il est nécessaire d'étudier la houle en bordure littorale de plus près, afin d'obtenir des paramètres locaux pour l'étude de la submersion marine. Il est important de distinguer les conditions annuelles des conditions extrêmes, à cause de l'influence des processus physiques différents comme la réfraction,

la diffraction et le shoaling. Les niveaux marins extrêmes lors des tempêtes peuvent avoir une influence importante, surtout dans les zones de faible profondeur,

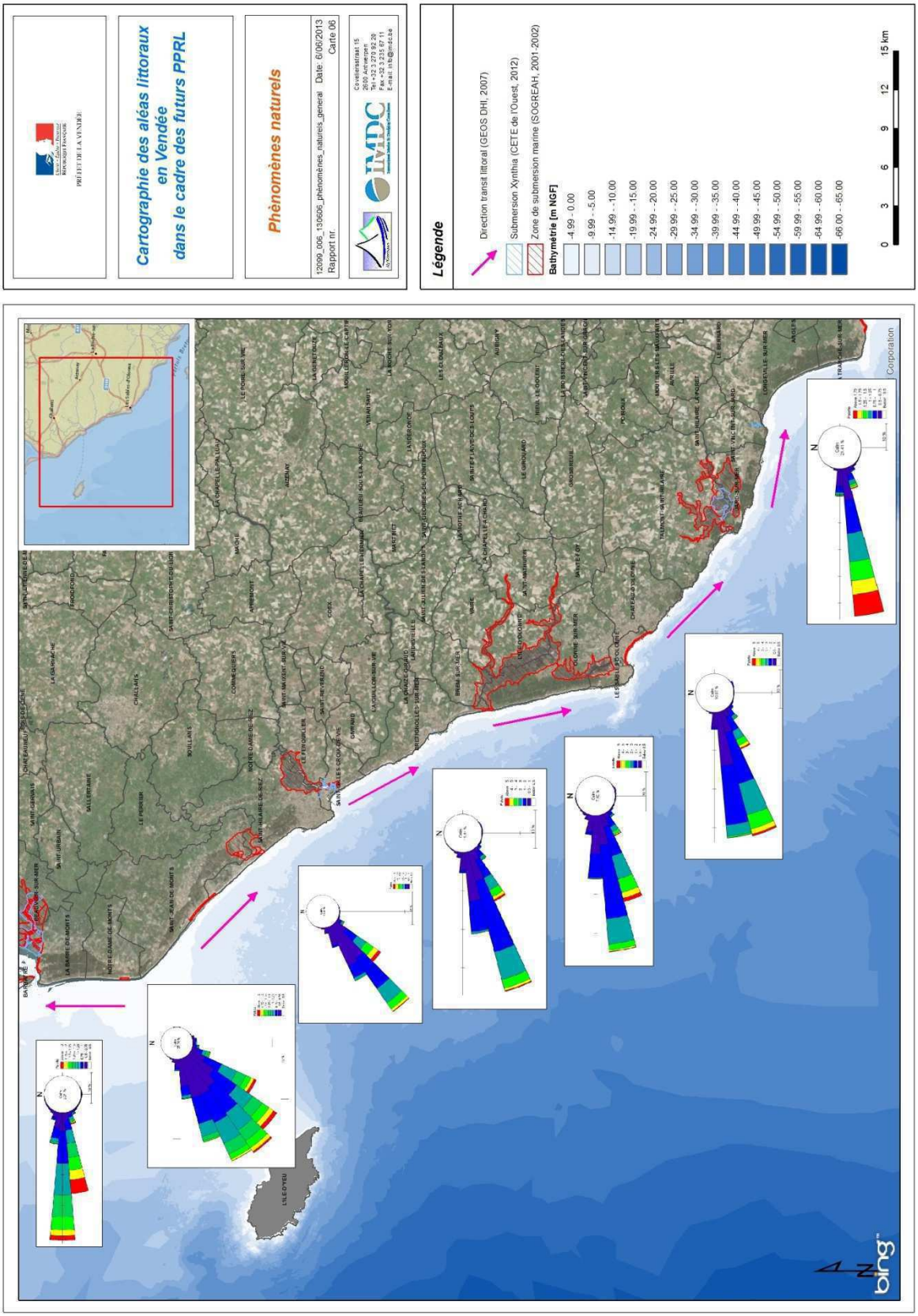

Figure 3-11 Carte des phénomènes naturels

3.2 CONDITIONS CLIMATIQUES, MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDRODYNAMIQUES

3.2.1 Conditions climatiques et météorologiques

Les données climatiques et météorologiques listées dans le Tableau 3-4 ont été collectées auprès de Météo France.

Tableau 3-4 : Données climatiques et météorologiques

Type de donnée	Localisation	Début	Fin	Commentaire
Pluie	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	01/11/1974	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Le Perrier	01/01/1990	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Palluau	01/09/1962	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	La-Roche-sur-Yon	01/08/1984	31/01/2013	donnée quotidienne
Pluie	La Mothe-Achard	01/01/1942	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Château-d'Olonne	01/03/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Le Perrier	01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Palluau	01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	La-Roche-sur-Yon	01/08/1984	21/03/2013	donnée décadaire
		01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	La Mothe-Achard	01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Château-d'Olonne	01/03/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
Vent (FF et DD)	Noirmoutier-en-l'Île	01/01/2001	31/12/2002	donnée tri-horaire
Vent (FF et DD)	Noirmoutier-en-l'Île	01/01/2010	31/12/2011	donnée tri-horaire

Températures

La côte vendéenne est soumise à un climat océanique. D'après l'étude de GEOS/DHI (2007), la température moyenne annuelle est de 12,8 °C, la moyenne annuelle des températures maximales est de 16,1°C et la moyenne annuelle des températures minimales est de 9,5°C. Les mois les plus

chauds sont juillet et août et le mois le plus froid est janvier. Il y a en moyenne 25 jours de gel par an ce qui a une influence considérée comme négligeable sur les processus d'érosion des falaises.

Précipitations

Les précipitations enregistrée à la station Météo France de la Mothe-Achard sont présentées ci-dessous (Figure 3-12 et Figure 3-13). Elles recouvrent la période, de 1942 à 2013. Les précipitations sont fréquentes en automne et au printemps. Les précipitations annuelles varient entre 435 mm/an (en 1953) et 1644 mm/an (en 1994). Le mois de juin est moyenne le plus sec de l'année (44mm), alors que décembre est en moyenne le plus humide (111 mm). Les précipitations ont une influence notable sur les processus d'érosion des falaises, que ce soit par ruissellement ou par infiltration.

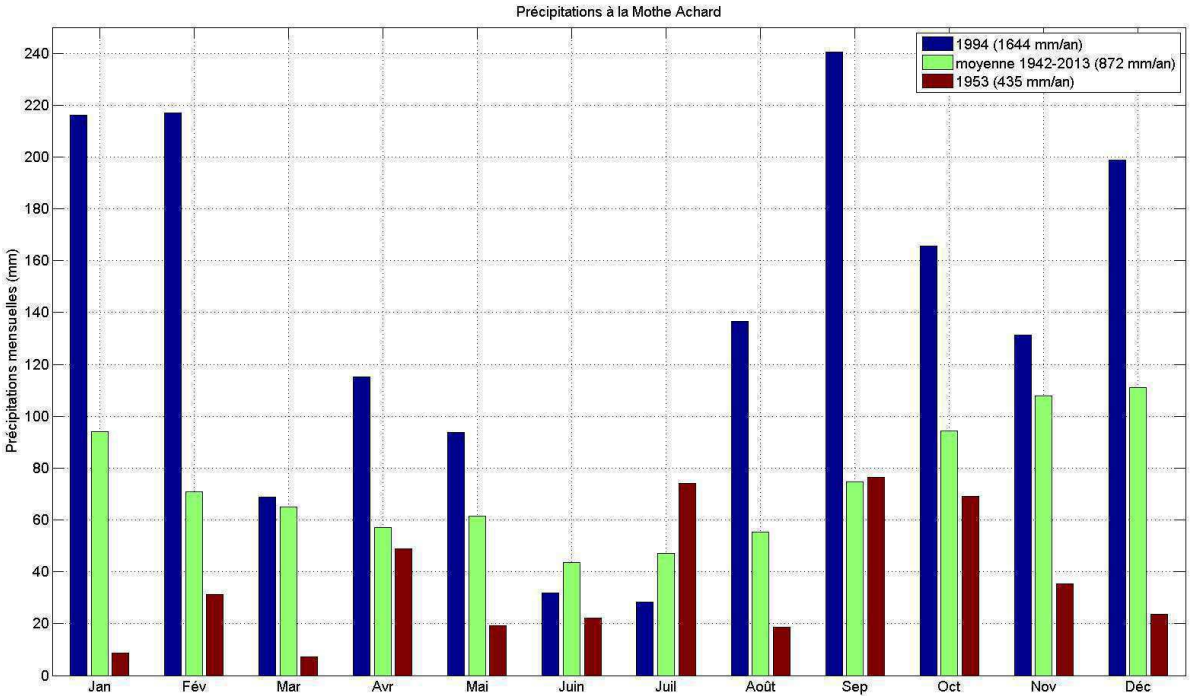

Figure 3-12 : Répartition des précipitations extrêmes et moyennes à la Mothe-Achard sur la période 1942-2013 (données Météo France)

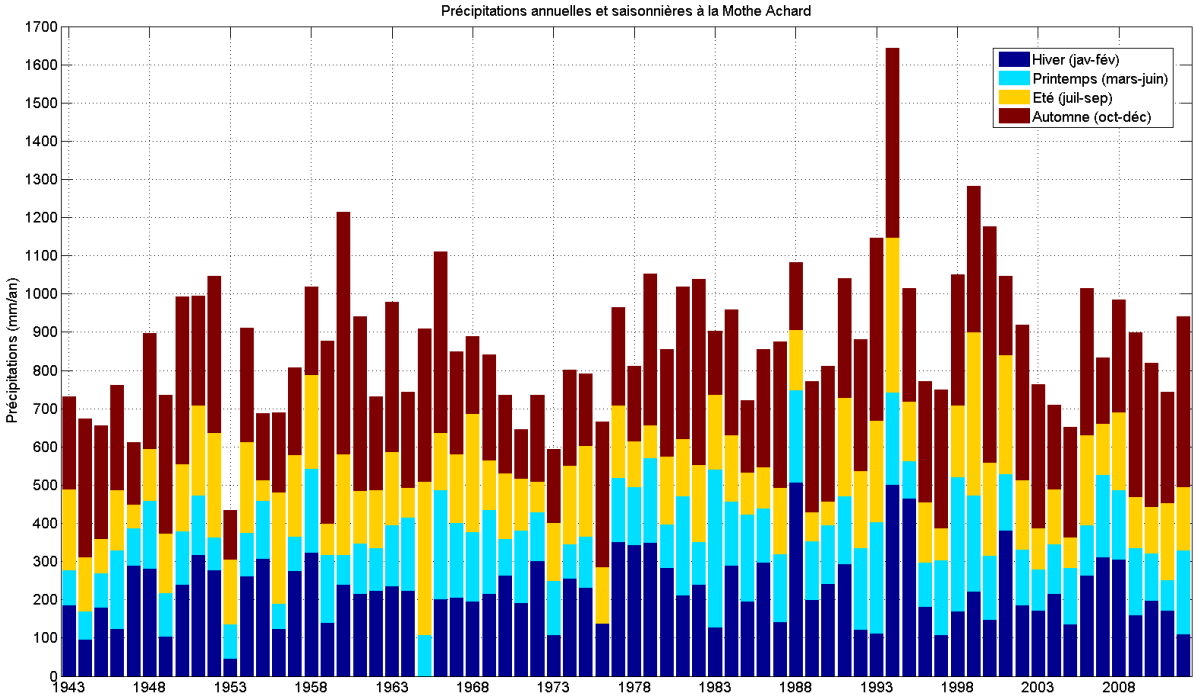

Figure 3-13 : Variation annuelle et saisonnière des précipitations à la Mothe-Achard sur la période 1942-2013 (données Météo France) ; données manquantes en 1965

Vent

D'après l'étude de GEOS/DHI (2007), les vents de Nord-Ouest à Sud-Ouest sont prédominants dans le secteur d'étude (Figure 3-14). En hiver (septembre à février), le vent provient surtout des secteurs Ouest à Sud-Ouest. En été (mars à août), le vent provient surtout des secteurs Ouest à Nord-Ouest.

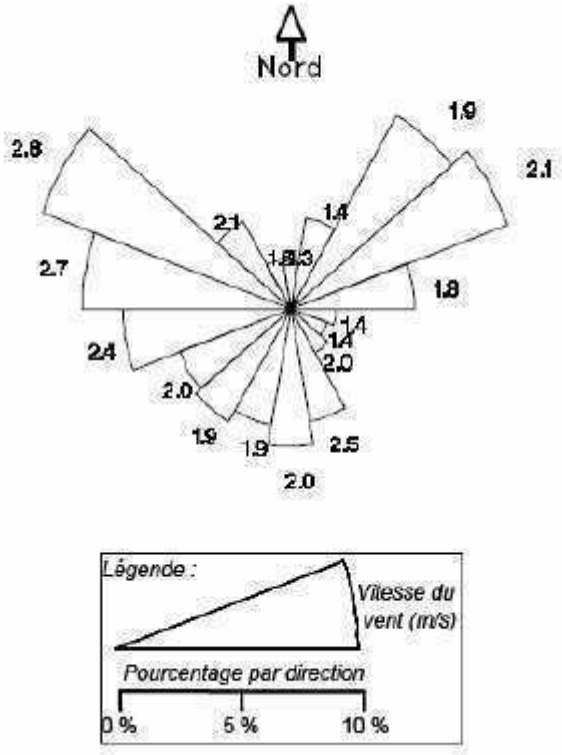

Figure 3-14 : Rose des vents sur la période 1996-2004 à Notre-Dame-de-Monts (d'après ONF dans le Rapport de Synthèse de la ComCom Océan-Marais-de-Monts, 2009)

3.2.2 Conditions hydrodynamiques

Les données hydrodynamiques listées dans les Tableau 3-5 et Tableau 3-6 et ont été utilisées dans la présente étude.

Tableau 3-5 : Données de houle

Source	Nom	Localisation		Période		Commentaire
		Lat N	Long W	Début	Fin	
ANEMOC Coast	315	46° 21.420'	2° 44.040'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	1544	46° 55.020'	2° 44.220'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	1569	46° 1.380'	1°51.360'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	1837	46° 19.380'	2° 11.820'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	2566	46° 25.620'	1° 54.420'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	2589	46° 34.260'	2° 1.260'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	3071	46° 19.020'	1° 38.160'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	3134	46° 23.400'	1° 44.460'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
ANEMOC Coast	3409	46° 41.220'	2° 2.700'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Candhis	1702	46°06,390'	1°35,220'	20/09/2001	1/12/2003	mesure toutes les 3 heures, non directionnelle
Candhis	1703	45°50,420'	1°48,820'	2/01/2010	8/04/2011	mesure toutes les 30 minutes, non directionnelle
Candhis	8501	46°40,000'	2°25,000'	15/09/1992	8/06/1998	mesure toutes les heures ou toutes les 30 minutes, non directionnelle
Candhis	8503	46°41,450'	2°25,650'	31/07/2000	21/01/2005	mesure toutes les 3 heures, non directionnelle
Candhis	8504	46°49,993'	2°17,700'	21/06/2005	1/02/2013	mesure toutes les heures, non directionnelle

Tableau 3-6 : Données de niveau marin

Source	Nom	Ville	Début	Fin	Commentaire
Refmar/SHOM	115	Saint Nazaire	16/06/1962	1/02/2013	Donnée horaire
Refmar/SHOM	125	Les Sables-d'Olonne	1/01/1990	1/02/2013	Donnée horaire
Refmar/SHOM	128	La Rochelle La pallice	27/02/1967	1/02/2013	Donnée horaire

3.2.2.1 Niveau marin

3.2.2.1.1 Marée théorique et courants de marée

La marée théorique est brièvement décrite ci-dessous à partir de l'ouvrage des Références Altimétriques Maritimes (2011) et de l'Atlas des marées de Saint-Nazaire à Royan (2001) du SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine).

La marée est de type semi-diurne (période de 12 h 25). L'onde de marée se propage du Sud vers le Nord sur toute la façade Atlantique. Elle est hétérogène sur la région, en raison de son interaction avec les fonds lors de sa propagation. Le Tableau 3-7 montre les niveaux caractéristiques de la marée le long du littoral de Vendée. La différence tidale est d'environ 5,2 m lors des vives-eaux et 4,2 m lors des mortes-eaux.

Les courants généraux sur la frange côtière sont alternatifs et orientées vers l'Est au flot et vers l'Ouest au jusant. La circulation résiduelle est complexe à cause de la bathymétrie et de la géométrie complexe de la côte. Les courants de marée ont une intensité plutôt faible le long du littoral vendéen, atteignant seulement 0,3 m/s en vive eau aux Sables-d'Olonne (Tableau 3-8).

Tableau 3-7 : Niveaux caractéristiques de la marée le long du littoral vendéen en m (SHOM, 2011)

	Bouée Fromentine	**Saint-Gilles-Croix-de-Vie**	**Les Sables-d'Olonne**
PHMA [m ZH]	5,85	5,87	5,93
PMVE [m ZH]	5,15	5,15	5,20
PMME [m ZH]	4,15	4,15	4,20
NM [m ZH]	3,17	3,17	3,20
BMME [m ZH]	2,0	2,05	2,05
BMVE [m ZH]	0,75	0,75	0,75
PBMA [m ZH]	0,01	0,01	-0.02

Tableau 3-8 : Caractéristiques des courants de marée le long du littoral vendéen (SHOM, 2001)

	Saint-Jean de Monts			**Saint-Gilles-Croix-de-Vie**			**Les Sables-d'Olonne**		
	Vive Eau [m/s]	Morte Eau [m/s]	Direc-tion [°N]	Vive Eau [m/s]	Morte Eau [m/s]	Direc-tion [°N]	Vive Eau [m/s]	Morte Eau [m/s]	Direc-tion [°N]
PM-6h	0,05	0,05	322	0,05	0,05	316	0,15	0,1	318
PM-5h	0,05	0,05	9	0,05	0,05	10	0,1	0,05	3
PM-4h	0,15	0,05	31	0,1	0,05	41	0,15	0,1	61
PM-3h	0,1	0,01	35	0,1	0,05	55	0,2	0,1	82

PM-2h	0,1	0,05	55	0,1	0,05	71	0,2	0,1	96
PM-1h	0,1	0,1	105	0,1	0,05	94	0,15	0,05	107
PM	0,15	0,1	141	0,05	0,05	145	0,1	0	134
PM+1 h	0,1	0,05	170	0,05	0,05	205	0,1	0,05	230
PM+2 h	0,15	0,05	200	0,1	0,05	229	0,15	0,1	259
PM+3 h	0,15	0,05	200	0,15	0,05	239	0,25	0,1	274
PM+4 h	0,15	0,05	214	0,15	0,05	252	0,3	0,15	284
PM+5 h	0,1	0,05	205	0,1	0,05	260	0,25	0,15	292
PM+6 h	0,05	0,05	298	0,05	0,05	308	0,2	0,1	312

3.2.2.1.2 Niveaux extrêmes

Les niveaux extrêmes sont établis par l'étude du SHOM/CETMEF (2012) à partir de suites de données temporelles sur des périodes relativement courtes : une durée utile de 19,8 ans pour Les Sables-d'Olonne (étant raisonnable), avec 55,4% de lacunes (étant beaucoup). Les niveaux de extrêmes de pleine mer pour une période de retour de 100 ans sont cartographiés pour la région vendéenne dans la Figure 3-15 et Figure 3-16. Ce niveau extrême est de 3,7 m (IGN69) sur toute la zone. L'étude de SOGREAH (2002) indique quand à elle que le niveau de la marée de tempête retenu pour l'ensemble du littoral vendéen est fixé à 4 m (IGN69).

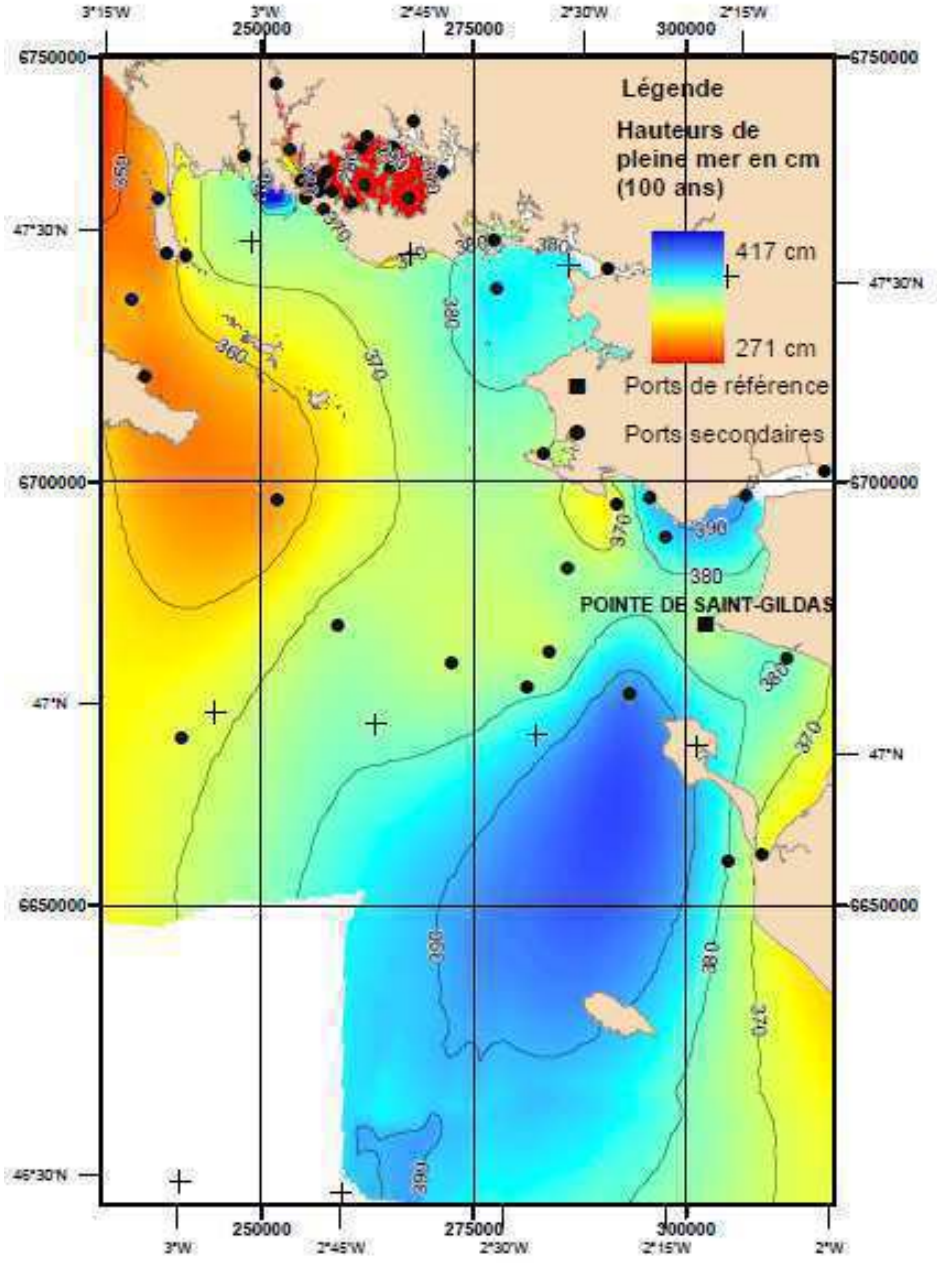

Figure 3-15: Niveaux extrêmes de pleine mer dans la région Loire-Vendée avec une période de retour de 100 ans (source: SHOM/CETMEF, 2012)

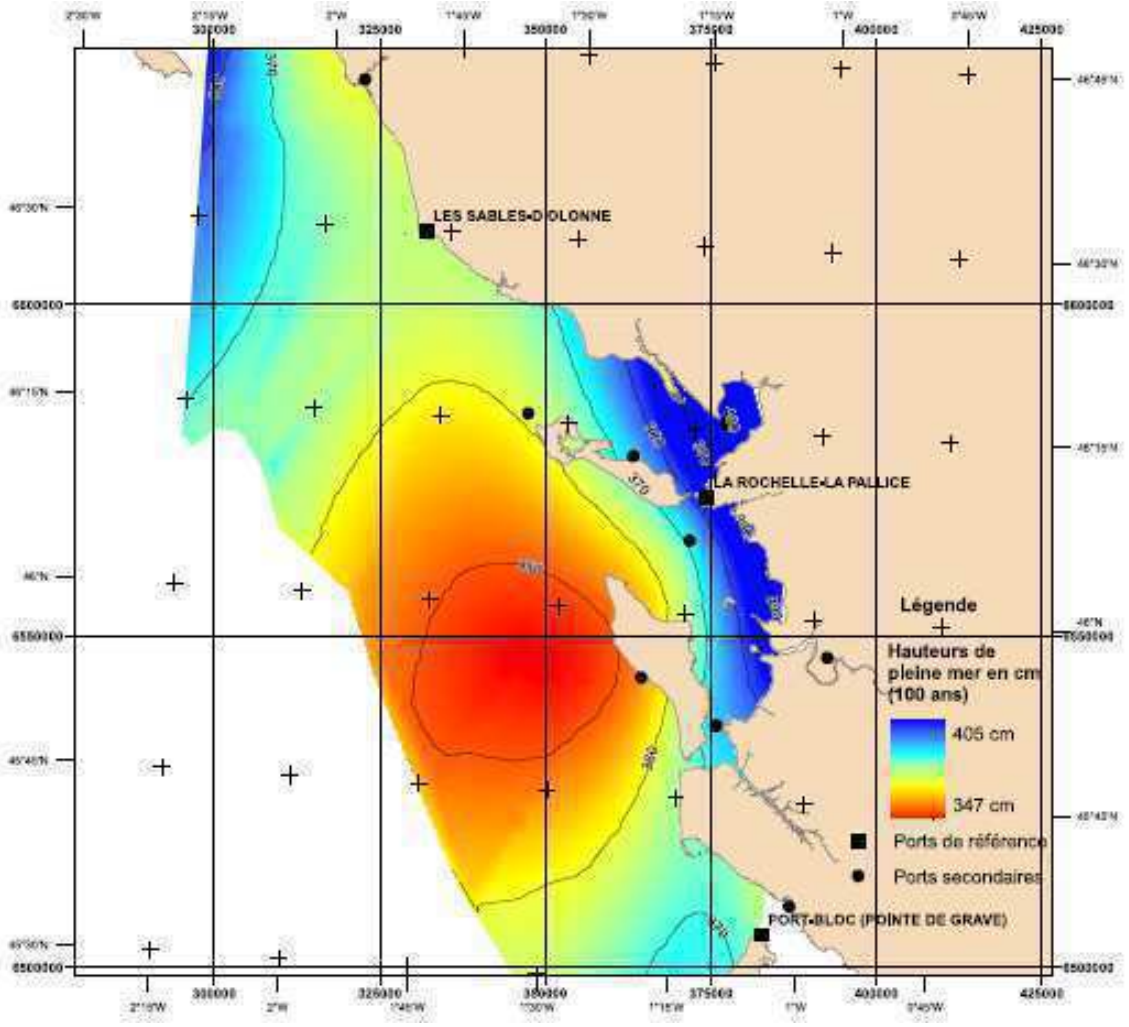

Figure 3-16: Niveaux extrêmes de pleine mer dans la région Pertuis Charentais – Gironde avec une période de retour de 100 ans (source: SHOM/CETMEF, 2012)

3.2.2.2 Etats de mer

La Figure 3-17 donne une idée générale du régime de houle annuel basé sur les données ANEMOC. Une étude plus détaillée des houles et de leur propagation à la côte a été effectuée par GEOS DHI (2007). Les roses des houles dans les différents secteurs sont indiquées sur la Figure 3-11 et en Annexe F.1.

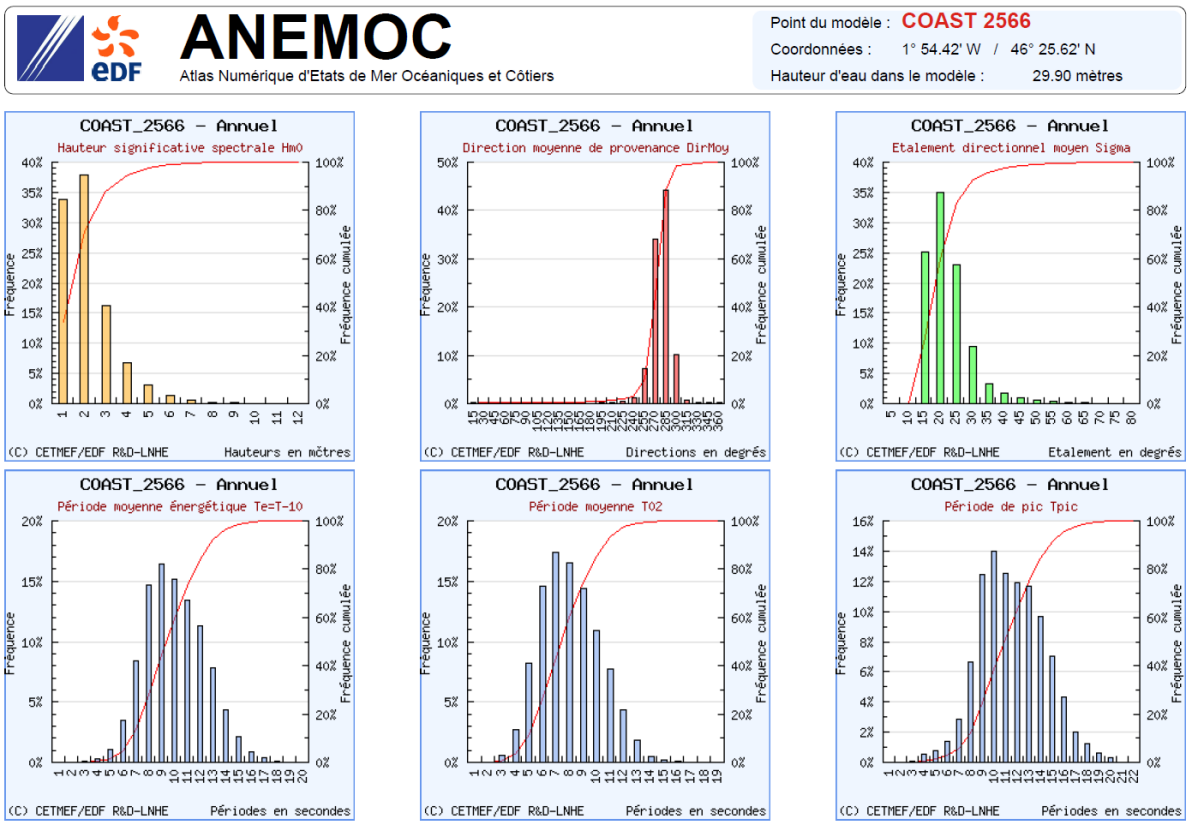

Figure 3-17 : Régime annuel des houles au point Coast 2566 (ANEMOC)

3.2.3 Changement climatique

3.2.3.1 Elévation du niveau matin

La période retenue pour la prise en compte de l'impact du changement climatique pour l'élaboration des PPRL est de 100 ans. L'ONERC a produit un document de synthèse en février 2010, traitant de l'élévation du niveau marin du fait du changement climatique. Ce document propose de retenir en France les valeurs suivantes (à partir de niveau moyen de la mer mesurée en 2000 comme référence) :

- Hypothèse optimiste : +40cm
- Hypothèse pessimiste : +60cm
- Hypothèse extrême : +100cm

Le scénario retenu est le « scénario pessimiste » de l'ONERC, soit une élévation de 0,60 m du niveau moyen de la mer à l'horizon 2100.

3.2.3.2 Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes (états de mer)

Sogreah (2012) fait mention de quelques études sur l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes. Leur aperçu est repris ci-après.

Outre l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques pourraient également engendrer des modifications sur la circulation atmosphérique ce qui pourraient être à l'origine d'un nombre plus important de tempêtes et de plus forte intensité.

Pour l'Atlantique Nord-Est, deux études (Carter et Draper, 1988 et Grevemeyer et al. 2000) montrent qu'il y aurait une augmentation de la fréquence et de l'intensité des fortes tempêtes dans l'Atlantique

Nord. Plus récemment, une nouvelle étude conclut que le nombre de fortes tempêtes dans l'Atlantique Nord a augmenté au cours des 50 dernières années aux hautes latitudes et diminué aux latitudes moyennes (Wang, Swail et Zwiers, 2006). Finalement, une étude récente menée dans le cadre du projet européen MICORE a pu établir une tendance à l'augmentation des hauteurs significatives des états de mer de +0,008m/an entre 1970 et 2001 au point de coordonnées géographiques 45°N/5°W.

De manière pratique, il semblerait qu'il se dégage une tendance à l'augmentation des tempêtes mais il est encore difficile de statuer avec précision d'autant qu'il reste beaucoup d'interrogations sur les possibles modifications atmosphériques au niveau de l'oscillation Nord- Atlantique (index NAO). Il n'existe donc pas à l'heure actuelle de paramètres facilement intégrables dans les études d'ingénierie côtière pour prendre en compte les possibles phénomènes d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes

3.2.4 Conditions fluviales

Les données climatiques et météorologiques listées dans le Tableau 3-9 ont été collectées auprès de la Banque Hydro.

Tableau 3-9 : Données fluviales

Donnée	Nom	Localisation	Début	Fin	Commentaire
Débit	Auzance (N2013010)	Vairé	18/09/1998	03/03/2013	donnée horaire
Débit	La Ciboule (N2024010)	la Chapelle-Achard	13/11/1981	03/03/2013	donnée horaire
Débit	Le Jaunay (N1203020)	La Chapelle-Hermier	01/01/1994	03/03/2013	donnée horaire
Débit	La Petite Boulogne (N1014010)	La Chapelle-Palluau	20/06/1997	03/03/2013	donnée horaire
Débit	La Vie (N1001510)	la Chapelle-Palluau	04/10/1994	29/01/2013	donnée horaire
Hauteur d'eau	Auzance (N2013010)	Vairé	18/09/1998	03/03/2013	pas de temps très variable
Hauteur d'eau	La Petite Boulogne (N1014010)	la Chapelle-Palluau	20/06/1997	03/03/2013	pas de temps très variable
Hauteur d'eau	La Vie (N1001510)	la Chapelle-Palluau	04/10/1994	29/01/2013	pas de temps très variable

Des informations sur les ouvrages d'art et les consignes pour les barrages ont été fournies ainsi que l'atlas des zones inondables des fleuves côtiers et les rapports d'inondation post Xynthia.

3.3 FONCTIONNEMENT HYDROSÉDIMENTAIRE DU LITTORAL

3.3.1 Cellules hydrosédimentaires

La direction Départementale de la Vendée a demandé à GEOS et DHI de réaliser une étude générale relative à la protection du littoral vendéen. Cette étude (2008) propose un découpage du littoral vendéen en 7 cellules hydrosédimentaires homogènes (ou unités sédimentaires U.S.) dont 3 sont comprises dans la zone du PPRL 3 Pays. Les paragraphes suivants reprennent les cellules et certaines caractéristiques décrites dans l'étude GEOS/DHI de 2008.

- Littoral de Fromentine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (U.S.3)
- Littoral de Saint-Gilles-Croix-de-Vie aux Sables d'Olonne (U.S.5)
- Littoral des Sables-d'Olonne à La Tranche-sur-Mer (U.S.6)

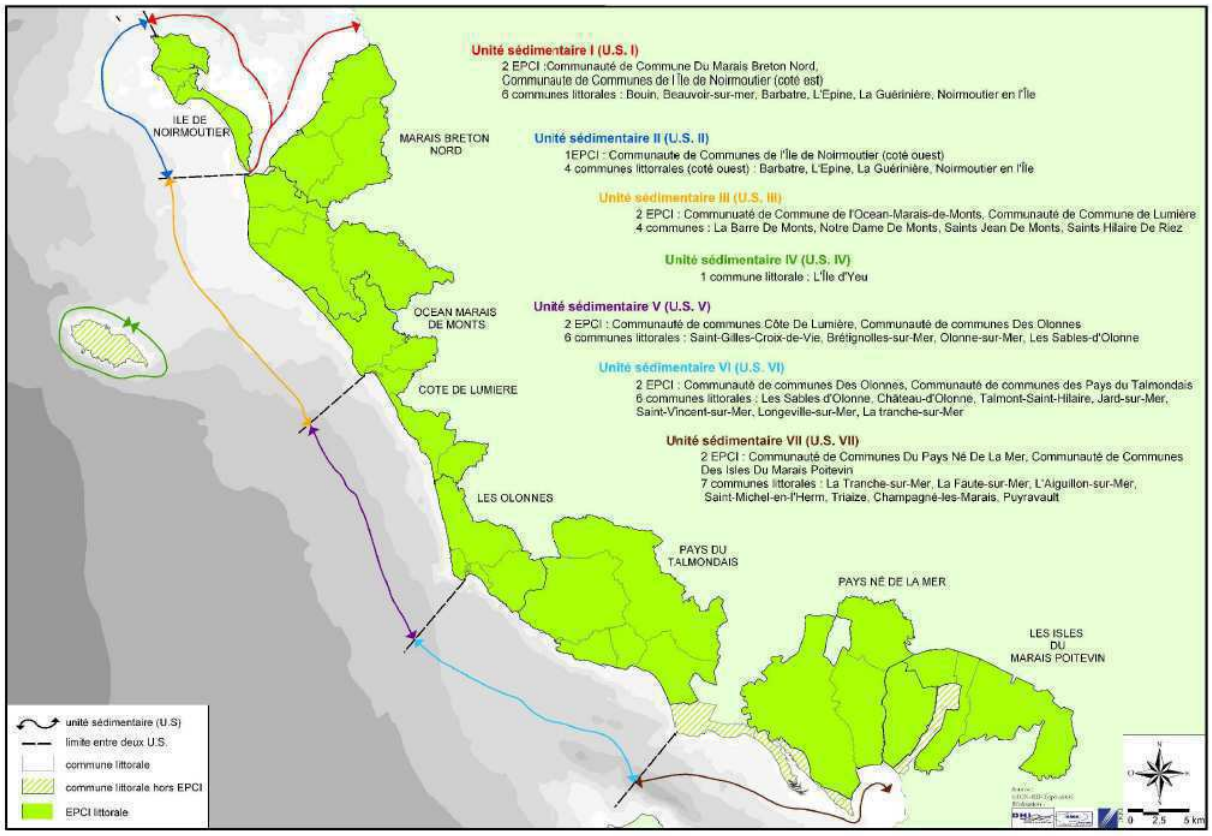

Figure 3-18 : Découpage du littoral vendéen en unité sédimentaire d'après l'étude GEOS/DHI (2008)

Chaque cellule a ensuite été subdivisée en sous-secteurs homogènes selon les spécificités morphologiques du littoral. Dans les tableaux suivants les caractéristiques des cellules et des sous-secteurs sont données, ensemble avec la division plage / ouvrage.

Tableau 3-10 : Caractéristiques de l'Unité Sédimentaire 3

<table>
<tr><td colspan="3">U.S.3 : de Fromentine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie</td></tr>
<tr><td>Longueur</td><td colspan="2">28 km</td></tr>
<tr><td>Communes</td><td colspan="2">Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez</td></tr>
<tr><td>Plages</td><td colspan="2">74% , 21 km</td></tr>
<tr><td>Falaises</td><td colspan="2">13%, 3650 km</td></tr>
<tr><td>Ouvrages</td><td colspan="2">13%, 3750 km</td></tr>
<tr><td>Remarques</td><td colspan="2">Littoral segmenté et /ou interrompu par le Pont-d'Yeu</td></tr>
<tr><td colspan="3"> 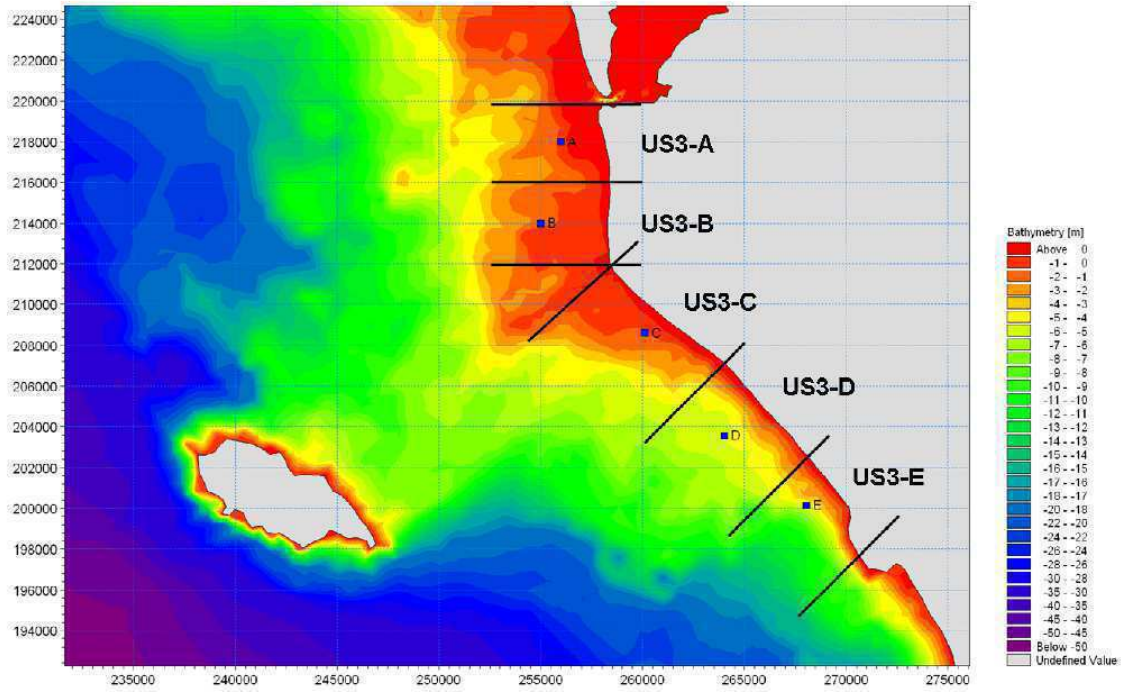
</td></tr>
<tr><td>US3-A : Goulet de Fromantine à Plage des Lays</td><td colspan="2">Hors zone d'étude</td></tr>
<tr><td rowspan="3">US3-B : Plage des Lays à Pointe de Notre-Dame-de-Monts</td><td colspan="2">Longueur totale : 4400 m</td></tr>
<tr><td>Plage : 3720 m</td><td>Parée-Grollier, Bois Soret, la Braie, le Mûrier, nord du Pont-d'Yeu</td></tr>
<tr><td>Ouvrage : 680 m</td><td>Perré de Notre-Dame-de-Monts</td></tr>
<tr><td rowspan="3">US3-C : Pointe de Notre-Dame-de-Monts à St-Jean-de-Monts</td><td colspan="2">Longueur totale : 7340 m</td></tr>
<tr><td>Plage : 5800 m</td><td>Sud du Pont-d'Yeu, la Tonnelle, la Parée du Jonc</td></tr>
<tr><td>Ouvrage : 1540 m</td><td>Remblai de Saint-Jean-de-Monts</td></tr>
</table>

US3-D : St-Jean-de-Monts à La Pège	Longueur totale : 6000 m	
	Plage : 4460 m	Soixante Bornes, les Salins, les Becs, les Mouettes, La Pège
	Ouvrage : 1540m	Remblai de Saint-Jean-de-Monts
US3-E : La Pège à pointe de Grosse Terre à St-Gilles-Croix-de-Vie	Longueur totale : 7560 m	
	Plage : 3890 m	La Pège, La Parée-Préneau
	Falaise : 3670 m	Corniche de Sion

Tableau 3-11 : Caractéristiques de l'Unité Sédimentaire 5

U.S.5 : de Saint-Gilles-Croix-de-Vie aux Sables d'Olonne	
Longueur	25 km
Communes	Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-Mer, Les Sables-d'Olonne
Plages	69% , 17 km
Falaises	22% , 5,5 km
Ouvrages	9%, 2 km
Remarques	Littoral segmenté et /ou interrompu par : Le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Le massif de Brétignolles La Gachère

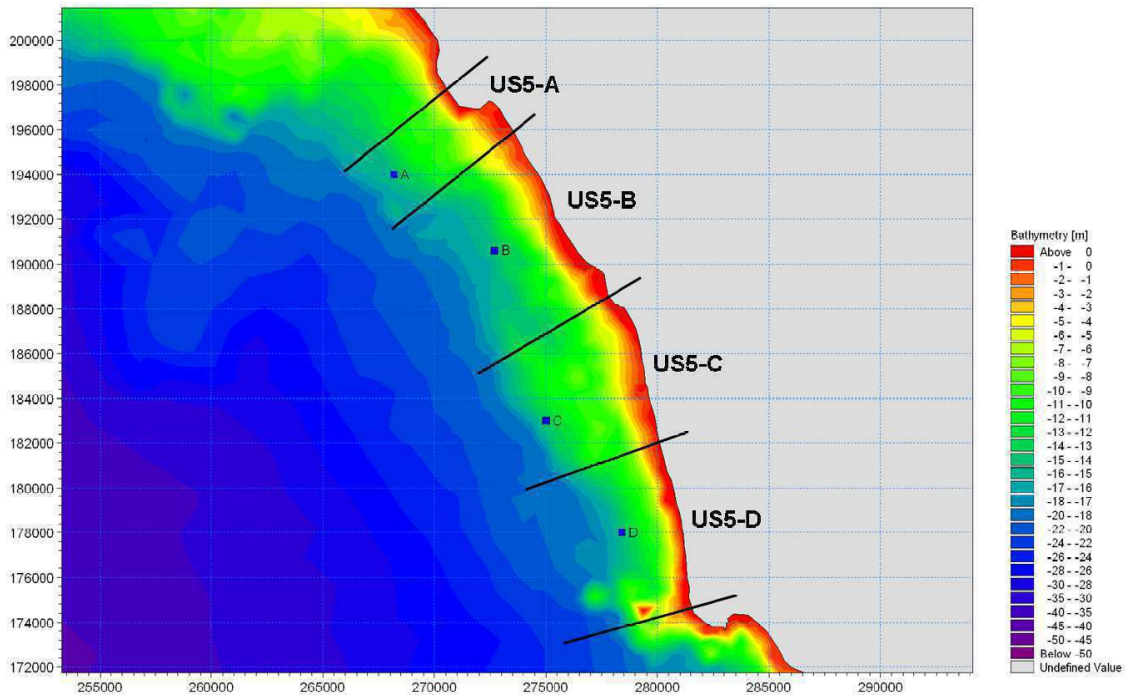

US5-A : Corniche de Saint-Gilles à Grande Plage	Longueur totale : 2410 m	
	Plage : 1160 m	Le Boisvinet, Pointe de la Garenne
	Ouvrage : 1250 m	Port de Saint-Gilles, Remblais de St-Gilles (Grande plage)
US5-B : Grande Plage aux Roches du repos	Longueur totale : 10220 m	
	Plage : 3800 m	Grande Plage
	Falaise: 5500 m	Roche Biron, la Sauzaie, Rocher Ste Véronique, Marais Girard
	Ouvrage : 920 m	La Parée
US5-C : Roches du repos à Forêt d'Olonne	Longueur totale : 7720 m	
	Plage : 7650 m	Les Dunes, la Rochelle, les Granges, Sauveterre
	Ouvrage : 70 m	La Gachère
US5-D : Forêt d'Olonne à Corniche de la Chaume	Longueur totale : 7200 m	
	Plage : 4200 m	Pierres Noires, Grands chevaux, Anse Chaillé
	Falaise : 3000 m	Corniche de la Chaume

Tableau 3-12 Caractéristiques de l'Unité Sédimentaire 6

<table>
<tr><td colspan="3">U.S.6 : des Sables-d'Olonne à La Tranche-sur-Mer</td></tr>
<tr><td>Longueur</td><td colspan="2">33 km</td></tr>
<tr><td>Communes</td><td colspan="2">Les Sables-d'Olonne, Olonne-sur-Mer, Château d'Olonne, Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard, (Longeville-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer)</td></tr>
<tr><td>Plages</td><td colspan="2">55% , 18 km</td></tr>
<tr><td>Falaises</td><td colspan="2">27% , 9 km</td></tr>
<tr><td>Ouvrages</td><td colspan="2">18%, 6 km</td></tr>
<tr><td>Remarques</td><td colspan="2">Littoral segmenté et /ou interrompu par :

Port des Sables-d'Olonne
Port Bourgenay
Le Payré
Port de Jard-sur-Mer</td></tr>
<tr><td colspan="3"> 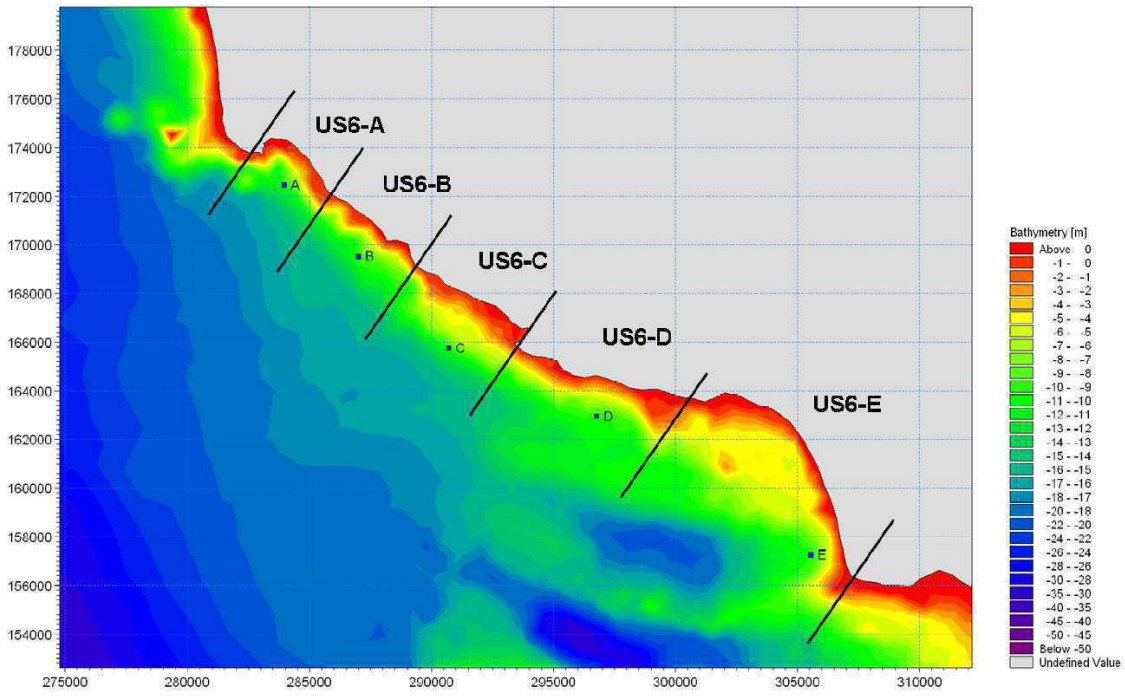
</td></tr>
<tr><td rowspan="2">US6-A : Corniche de la Chaume à domaine de La Pironnière</td><td colspan="2">Longueur totale : 3450 m</td></tr>
<tr><td>Ouvrage : 3450 m</td><td>Port des Sables-d'Olonne, Remblai des Sables-d'Olonne</td></tr>
<tr><td rowspan="2">US6-B : Domaine de la Pironnière au Parc de la Salle-Roy</td><td colspan="2">Longueur totale : 5300 m</td></tr>
<tr><td>Falaise: 5300 m</td><td>Puits d'Enfer, pointe du Vieux Moulin, Anse aux Moines, Pointe et Baie de Cayola</td></tr>
</table>

US6-C : Parc de la Salle-Roy au Havre du Payré	Longueur totale : 6000 m	
	Plage : 1300 m	Flèche du Veillon
	Falaise : 3850 m	La Mine, le Grand Quezeau
	Ouvrage : 850	Port Bourgenay
US6-D : Havre du Payré à Jard-sur-Mer	Longueur totale : 8400 m	
	Plage : 7300 m	La Mine, la Ragounite, de Légère, le paradis aux Ânes, Madoreau, Goffineaux, Gâts-Greneaux, Boisvinet
	Ouvrage : 1100 m	Port de Jard-sur-Mer, Plage de Morpoigne,
US6-E : Jard-sur-Mer à La Tranche-sur-Mer	Longueur totale : 10 000 m	
	Plage : 9250 m	Hors zone d'étude
	Ouvrage : 750 m	Remblai de Saint-Vincent-sur-Jard

3.3.2 Le système dunes-plages : un transport sédimentaire lié au vent

Un travail de restauration des dunes a été engagé dans de nombreux secteurs du littoral, notamment après les dégâts causés par Xynthia. Par exemple, sur le littoral de la communauté de Communes Océan Marais de Monts, à Saint-Hilaire-de-Riez, à Brétignolles-sur-Mer, et dans d'autres communes, des programmes de restauration et de stabilisation dunaire ont été mis en place (Figure 3-19). Des ganivelles et des branchages sont installés pour protéger les espaces dunaires. L'implantation de végétation dunaire favorise également le piégeage des sédiments dans la dune.

Figure 3-19 : Exemple de restauration dunaire à La Pège (gauche) et au Payré (à droite)

3.3.3 Le transport sédimentaire sous l'action des houles et des marées

Sur le plan du transport sédimentaire, on peut distinguer quatre types de côtes:

- Les côtes sableuses (les plages) ;
- Les falaises vives ;
- Les ports et leurs chenaux d'accès ;
- Les embouchures de fleuves côtiers

Sur **les côtes sableuses**, le climat de houle détermine la direction et la magnitude du transport. Les plages poches et les baies bordées des points rocheuses peuvent souvent être considérées comme des unités isolées du reste du littoral, comme il n'y a presque pas d'apports sableux depuis les côtes à falaises vives. Les structures portuaires et les jetées peuvent également bloquer le transfert littoral et créent ainsi des secteurs hydrosédimentaires (quasiment) indépendants.

Sur le rivage des **falaises vives**, peu de sédiment est disponible et par conséquent le transport littoral y est quasiment inexistant. Les facteurs hydrodynamiques ne sont pas vraiment la cause principale de l'érosion côtière dans ces secteurs, ce sont plutôt des processus d'origine terrestre qui sont dominants. L'action de la houle peut néanmoins être un facteur aggravant et des courants forts peuvent emmener les débris et ainsi accélérer le taux d'érosion.

Les ports sont des environnements typiquement fortement urbanisés. En ce qui concerne le régime hydrosédimentaire, ce sont surtout les brise-lames et les jetées qui bloquent le transit littoral et les chenaux d'accès qui interceptent les sédiments et qui sont souvent dragués afin de garantir l'accès au port.

Enfin **les embouchures** peuvent influencer le système côtier. L'apport de sédiments et le déplacement des chenaux et des ouvrages de protection influencent aussi le transport sédimentaire.

L'étude de GEOS DHI (2007) contient une modélisation du transit littoral. Les valeurs du transit calculées pour chaque unité sédimentaire décrite ci-dessus sont résumées dans le Tableau 3-13. Le transit calculé varie de 0 à 640000m³/an, selon l'endroit.

Sur le littoral vendéen, le transport sédimentaire est dirigé parallèlement à la côte vers le Sud-Est sauf au Nord du Pont-d'Yeu où il est dirigé vers le Nord (voir Figure 3-11).

Tableau 3-13 : Transit sédimentaire modélisé par GEOS DHI (2007)

	Transit calculé (m³/an)
Nord du Pont-d'Yeu	0 - 20 000
Sud du Pont-d'Yeu	0 - 25 000
Saint-Jean-de-Monts	30 000 - 100 000
Saint-Hilaire-de-Riez à Pointe de Grosse Terre	0 - 50 000
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	20 000 - 50 000
Brétignolles-sur-Mer	100 000 - 200 000
Corniche de la Chaume	50 000 - 100 000

Les Sables-d'Olonne à Château-d'Olonne	130 000 - 180 000
Talmont-Saint-Hilaire	500 000 - 600 000
Jard-sur-Mer à Saint-Vincent-sur-Jard	600 000 - 640 000

3.4 INFLUENCE DES TRAVAUX DE DRAGAGE ET DE RECHARGEMENT DE PLAGE

Plusieurs projets de rechargement et de reprofilage de plages ont eu lieu ou sont en cours sur le littoral Vendéen afin de renforcer le littoral. C'est le cas par exemple à Saint-Hilaire-de-Riez où la plage de La Pège doit être reprofilée grâce à 11 800 m^3 de sable (Figure 3-20). C'est également le cas à Saint-Hilaire-de-Riez à la plage des Demoiselles (Figure 3-21).

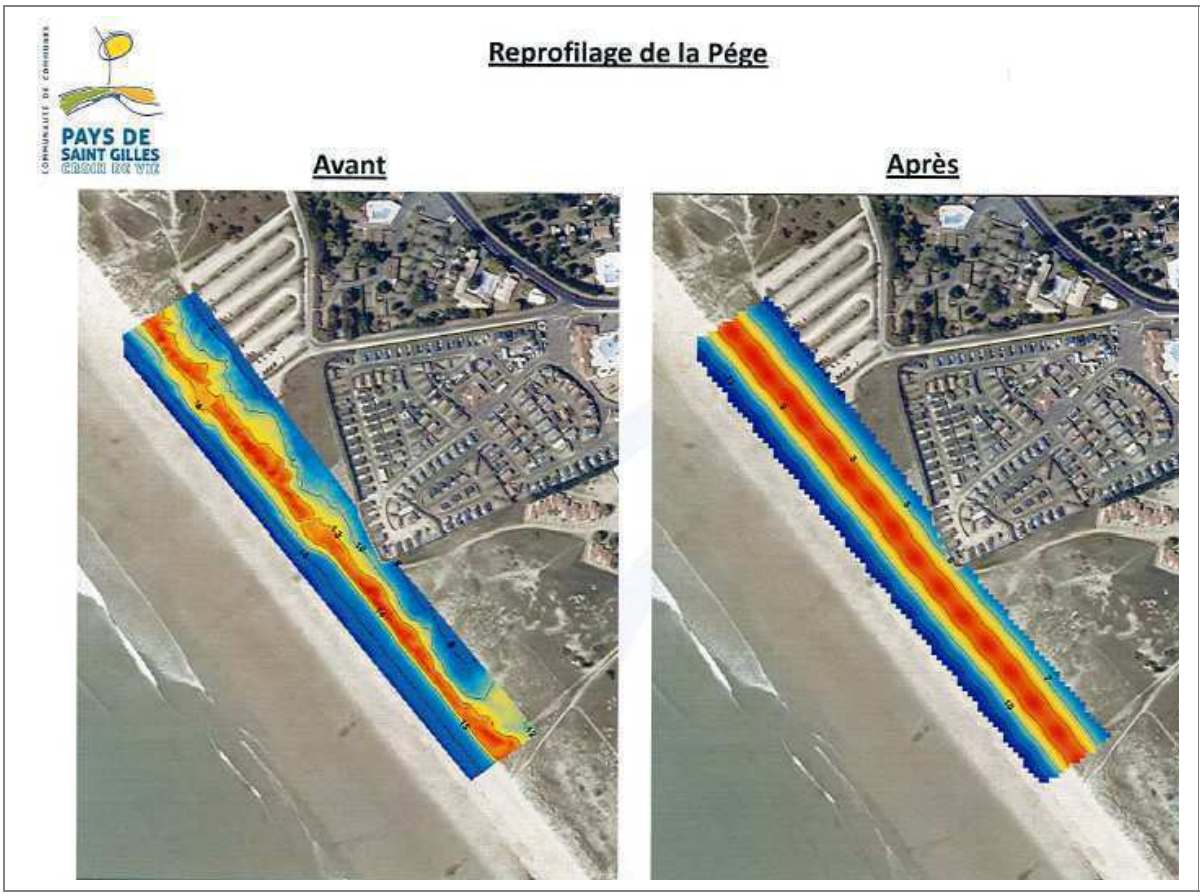

Figure 3-20 : Reprofilage de La Pège (figure fournie par le Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie en réponse au questionnaire)

Figure 3-21 : Reprofilage de la plage des Demoiselles (figure fournie par le Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie en réponse au questionnaire)

Des travaux de dragage ont lieu pour l'entretien des ports. Par exemple : le port des Sables-d'Olonne Le port est dragué dans son ensemble tous les 4 ans (l'hiver précédent le Vendée Globe), et pour le chenal une opération intermédiaire au bout de 2 ans est souvent nécessaire. Le volume dragué dans le port Olona dans l'hiver 2011-2012 était environ 65500m³.

Figure 3-22: Bathymétrie Port Olona mai 2012.

4. APPROCHE HISTORIQUE

4.1 INVENTAIRE DES PHÉNOMÈNES NATURELS

4.1.1 Cadre de l'inventaire des phénomènes historiques

L'inventaire des phénomènes naturels dans le cadre de l'étude historique du PPRL a pour objectif de compiler une documentation la plus complète possible afin de caractériser l'ensemble des événements tempétueux ayant affecté la zone d'étude.

Cette zone d'étude, rappelons-le, couvre une partie du littoral du département de la Vendée (85), réparti sur un ensemble de 14 communes, elles mêmes réparties en trois secteurs géographique d'étude :

- Secteur 1 : Pays de Monts : 6 communes
- Secteur 2 : Pays d'Olonne : 5 communes
- Secteur 3 : Pays Talmondais : 3 communes

Le secteur 1 « Pays de Monts » correspond aussi au périmètre de base retenu dans le cadre des scénarios « TRI » (6 communes). Le périmètre restreint des scénarios « TRI » correspond aux seules communes de Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts et Saint-Hilaire-de-Riez. Ce secteur a été identifié comme prioritaire.

4.1.2 Source des données exploitées dans le cadre de l'inventaire

L'élaboration d'un historique des événements tempétueux est une opération longue et méticuleuse, qui s'appuie sur les indices collectés auprès de différents organismes. L'analyse de ces données s'oriente vers un recoupement des informations collectées afin de pouvoir dresser un historique le plus précis et complet possible.

Trois organismes ont fait l'objet de recherches approfondies : les sources fournies par les services de l'Etat au début de l'étude (Sources DDTM85), les sources collectées dans le cadre des questionnaires d'enquête aux collectivités (Sources CO85) et les sources des Archives Départementales de Vendée (Sources ADV85).

4.1.2.1 Les sources "DDTM85"

Il s'agit de l'ensemble des études fournies au début de l'étude par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée.

- *Dossier Départemental des Risques Majeurs* (DDRM) ;
- *La tempête Xynthia du 28 février 2010, Retour d'expérience en Loire-Atlantique et en Vendée*, CETE de l'OUEST, 2011 (rapport provisoire) ;
- *La crise Xynthia à l'aune de l'histoire ; enseignements et enjeux contemporains d'une histoire des submersions*, E. Garnier & al., juillet 2010 ;
- Recensement des ouvrages de protection contre la mer, DDTM de Vendée, mise à jour 2013.

4.1.2.2 Les sources "CO85"

Il s'agit des informations transmises par les collectivités. Celles-ci ont été extraites des réponses faites dans les questionnaires adressés aux collectivités concernées par les PPRL de Vendée. Elles sont liées à la connaissance du terrain et des événements majeurs ayant eu lieu localement. Elles demeurent liées à l'interprétation des enquêtés.

4.1.2.3 Les sources "ADV85"

Il s'agit des documents consultés aux Archives Départementales de Vendée. Plusieurs séries ont été consultées : séries E dépôt, Bib, J, M, O, PR, S, W, cotes numérotées.

- Série E dépôt : archives des communes déposées aux Archives départementales (toutes dates) ;
- Série Bib : ouvrages placés dans la bibliothèque des archives départementales (toutes dates) ;
- Série J : archives qui rassemble tous les documents d'origine privée entrés aux archives par « voie extraordinaire » (c'est-à-dire par don) (toutes dates) ;
- Série M : archives de l'administration générale (1800-1940) ;
- Série O : archives des administrations communales (1800-1940) ;
- Série PR : archives de la presse (toutes dates, selon la période couverte par les journaux) ;
- Série S : archives des travaux publics et transports ; consultation des archives des Ponts et Chaussées, des exploitants locaux (marais salants), de la Préfecture et des Services Maritimes et Navigation ;
- Série W : archives contemporaines (à partir de 1940) ;
- Cotes numérotées : archives de la DDE.

4.1.3 Recensement des événements tempétueux

Le recensement des tempêtes répond à plusieurs objectifs :

- Localiser les secteurs exposés à l'inondation par la mer et à l'érosion littorale ;
- recueillir les paramètres météo-marins et morpho-sédimentaires conditionnant ces inondations (dépression atmosphérique, hauteur des eaux, vent, houle) lorsqu'ils sont disponibles ;
- garder la mémoire des tempêtes et développer une culture du risque par la sensibilisation de la population.

La Figure 4-23 ci-après présente un recensement exhaustif des événements tempétueux, ayant sévi sur le littoral de Vendée entre la période 1800-2010, d'après les recherches menées auprès des différents organismes cités précédemment.

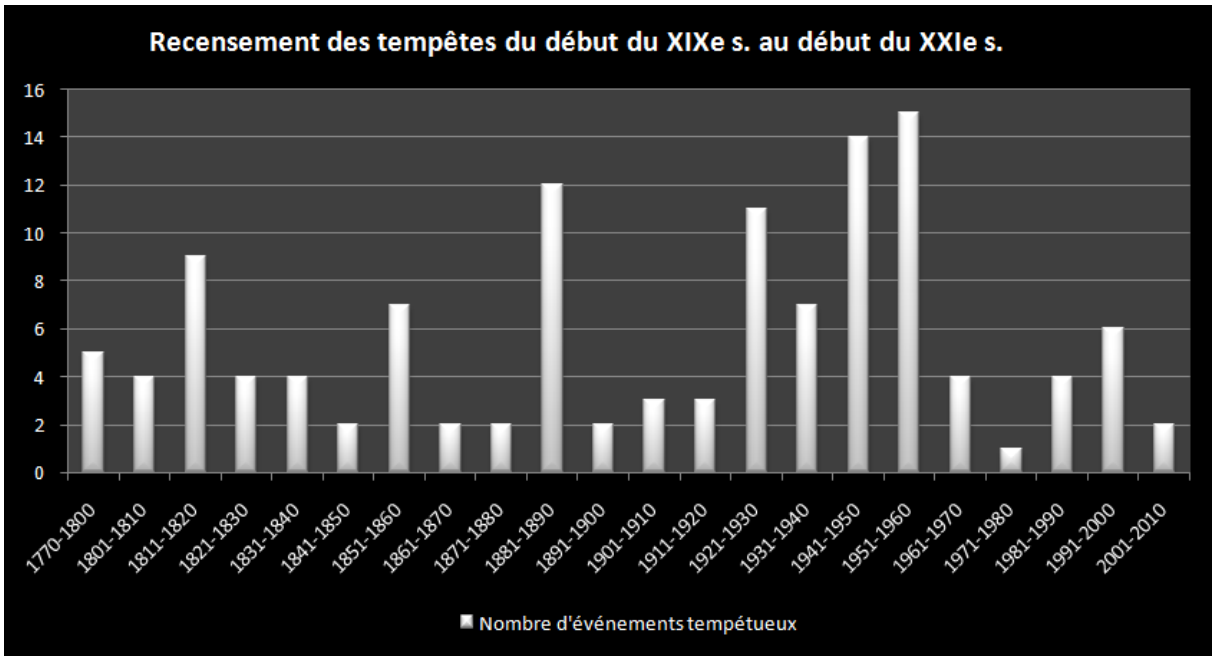

Figure 4-23 : Recensement des tempêtes sur le littoral de Vendée du début du XIXe s. au début du XXIe s.

Remarque :

Le graphique comprend les événements tempétueux ayant ou non fait des dégâts. Certaines données, notamment en période de conflits ou localisées sur certaines décennies peuvent être peu nombreuses voire inexistantes. Par ailleurs certaines décennies bien renseignées peuvent ne l'être que sur deux ou trois ans et présenter un historique complet (ex. 1881 à 1890 avec plusieurs événements en 1885).

Les archives consultées lorsqu'elles sont antérieures à 1960 ne font mention que des dégâts occasionnés par un événement (Séries J, M, O, Bib, PR). Les tempêtes ayant pu avoir lieu avant 1960, et notamment entre la fin du XIXe s. et le début du XXe s., n'ont pas forcément été enregistrées (secteurs sans enjeux, peu ou pas de dégâts occasionnés, etc.). Les archives consultées ont permis de remonter sur certaines communes jusqu'au début du XIXe s., voire grâce aux documents fournis dans les questionnaires jusqu'à la fin du XVIIIe s. (Les Sables-d'Olonne), ainsi qu'à partir des archives des exploitants locaux et propriétaires des marais, ou des délibérations des conseils municipaux. Cependant, bien qu'il soit possible de déterminer la date des tempêtes et parfois leurs impacts en termes de dégâts, il est parfois difficile, voire impossible de localiser avec précision le lieu des dégâts et le périmètre des zones inondées.

Les tempêtes sont plus systématiquement enregistrées dans la seconde partie du XXe s. (archives de la presse) et leurs caractéristiques (conditions météo-marines, etc.) sont plus précises. Par ailleurs la thèse de Marie-Ange Tonnerre (Université de Nantes, *Géothèque*, cote 01 TON) a permis de confirmer un certain nombre de dates d'événements et d'en ajouter d'autres n'ayant pas fait de dégâts (période 1965-1994), ce qui explique le nombre important d'événements pour la période de la seconde moitié du XXe s.

Chaque tempête connue fait l'objet d'une fiche synthétique qui reprend l'ensemble des informations disponibles, selon les sources consultées. Le Tableau 4-14 ci-après classe les fiches tempêtes par secteur et par commune. Les fiches comprennent :

- Les dates de début/fin de l'événement et/ou sa durée ;

- La localisation de l'événement (au minimum la commune concernée, au mieux le secteur impacté) ;
- le type de phénomène (tempête seule, tempête et submersion marine ou concomitante avec d'autres phénomènes, migration dunaire induite par la tempête, etc.) ;
- les conditions météo-marines lorsqu'elles sont disponibles ;
- les conséquences de l'événement sur son milieu (dégâts occasionnés sur les ouvrages de protection, sur les biens et les personnes, l'environnement, etc.) ;
- différentes illustrations si elles sont disponibles ;
- les sources consultées.

Tableau 4-14 : Répartition des fiches tempêtes selon le secteur et la commune concernée

Secteur	Commune	Fiches
1	Notre-Dame-de-Monts	A01-A45
1	Saint-Jean-de-Monts	B01-B45
1	Saint-Hilaire-de-Riez	C01-C40
1	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	D01-D60
1	Le Fenouiller	E01-E06
1	Brétignolles-sur-mer	F01-F37
2	Brem-sur-Mer	G01-G14
2	Olonne-sur-mer	H01-H24
2	L'Île-d'Olonne	I01-I14
2	Les Sables-d'Olonne	J01-J52
2	Le Château-d'Olonne	K01-K22
3	Talmont-Saint-Hilaire	L01-L30
3	Jard-sur-mer	M01-M27
3	Saint-Vincent-sur-Jard	N01-N27

Remarque :

Les phénomènes naturels présentés ci-après ont été classés selon un ordre chronologique et géographique : chaque fiche correspond à un événement sur une commune d'un secteur.

L'ensemble des fiches tempête a été placé en Annexe B

4.2 EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

L'objectif d'une analyse diachronique de l'occupation du sol en milieu côtier va permettre d'analyser quelle a été la dynamique liée à l'action humaine dans la modification des équilibres naturels. Cela passe par une reconstitution morphologique et anthropique du rivage, mais aussi de l'intérieur des terres, dans le temps et dans l'espace.

Ici, nous avons reconstitué l'occupation du sol des communes littorales en nous appuyant sur la carte d'Etat Major au 1/40 000 de l'IGN, dont les levés ont été effectué au cours des années 1860. Le travail sur une période antérieur n'a pas été jugé pertinent compte tenu de la qualité et du nombre limité de documents cartographiques existants.

L'évolution de l'occupation des sols joue un rôle prépondérant dans la notion de risque d'inondation, d'autant plus, lorsqu'il s'agit d'une portion littorale.

Tout d'abord, cette évolution joue sur les aléas au travers de la modification des sols, qu'elle soit due à une fixation du trait de côte par des ouvrages de protection, une extension urbaine par poldérisation, la fixation des dunes par génie biologique, etc.

Dans un second temps, cette évolution va avoir un impact sur les enjeux et la vulnérabilité, puisque l'augmentation de la population sur une zone à risque entraîne une augmentation de l'exposition des personnes et des biens face au risque.

Dans le cas des communes littorales de la Vendée, l'évolution de l'implantation humaine est flagrante en l'espace de 150 ans (Figure 4-24). Pour aider à la localisation, les limites communales sur les deux cartes correspondent à celles de 2010 (Figure 4-25 et Figure 4-26). Plusieurs secteurs se distinguent en termes d'urbanisation et d'occupation du sol en 1860, principalement autour des ports maritimes ; ailleurs la population est plus disséminée en petits hameaux ou éparpillé dans la campagne et les marais.

C’est au cours de la seconde partie du XXe s. que l’urbanisation du littoral a été la plus importante. Dans leur article des Cahier nantais 2011-1, Chauveau et al. développent un parallèle entre une très forte pression foncière due à l’attrait du littoral dans le cadre du tourisme balnéaire au détriment d’une « agriculture littorale » en perte de vitesse. Les années 1970 sont marquées par un accroissement de l’urbanisation sous la forme d’immeubles collectifs. En parallèle, entre 1970 et 1980, la surface agricole utilisée des communes littorales vendéennes est réduite de 5,1% à 2,5%. L’espace étant de plus en plus réduit, la progression de l’urbanisation s’est faite en direction des terres des marais.

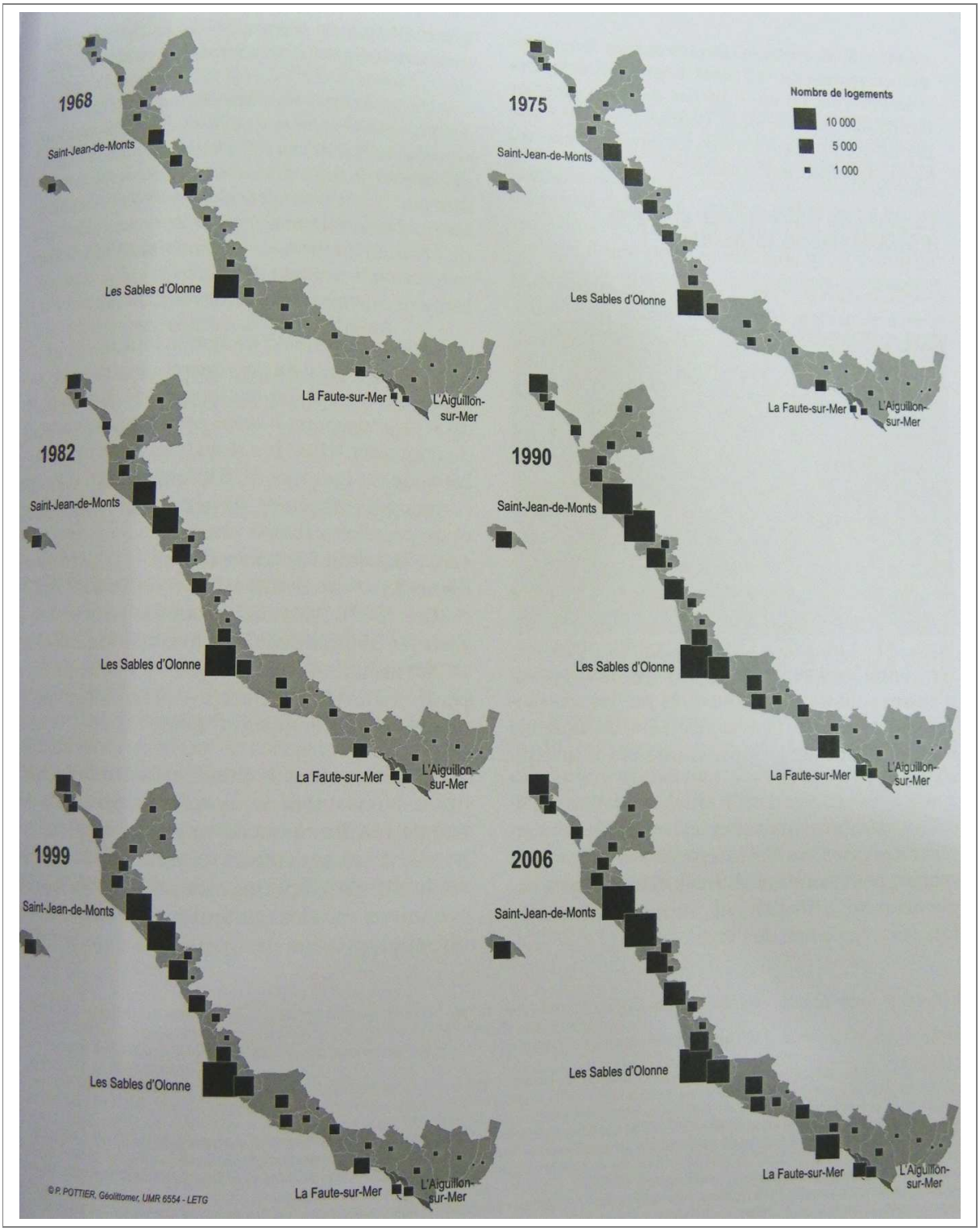

Figure 4-24 : Evolution du nombre de logements sur le littoral vendéen entre 1968 et 2006 (source : Archives départementales de Vendée, cote BIB PC 166)

Le secteur 1 « Pays de Monts » est le secteur qui a subi la plus grande installation humaine au cours des deux derniers siècles et le plus important développement urbain (logements principaux et secondaires, développement de campings, etc.). Cela est principalement dû à l'attrait de cette partie du littoral et à l'implantation de stations balnéaires (Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez, Notre-Dame-de-Monts et Brétignolles-sur-mer) desservies par le chemin de fer, puis par un réseau de plus en plus dense de routes secondaires.

Au XIXe s., le littoral apparaît encore comme sauvage ; les dunes protègent les marais et les habitations de l'envahissement de la mer. L'urbanisation s'étire sur un fin cordon le long de la route principale qu'est aujourd'hui la D38. Le port le plus important de la zone est situé à Saint-Gilles et Croix-de-Vie dont la desserte par le train sera opérationnelle dans les années 1880 (réservé principalement au transport de marchandises). L'urbanisation est disséminée dans le marais breton au Nord ; elle forme plusieurs bourgs sur l'actuelle commune de Saint-Hilaire-de-Riez et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. De grandes zones dunaires occupent les limites du littoral ; de multiples maisons isolées sont installées un peu partout dans les marais.

Le secteur 2 « Pays d'Olonne » a lui aussi subi une vaste installation humaine, bien que l'urbanisation ait été nettement plus visible en l'absence de bourgs anciens bien marqués. Le port et la station balnéaire des Sables-d'Olonne ont permis le développement des communes proches, celle-ci étant également desservie par le réseau ferré dès 1866. Le territoire relativement peu étendu a contraint l'urbanisation à déborder en dehors des limites communales, tout en restant proche du centre historique des Sables-d'Olonne. C'est en partie pourquoi le schéma précédent montre une stagnation de l'urbanisation sur la commune des Sables-d'Olonne et une forte densification dans sa périphérie.

Le secteur 3 « Pays Talmondais » a connu une urbanisation d'ampleur moindre. Les hameaux d'origine se sont densifiés, de même que quelques parties des zones littorales dans une optique de développement balnéaire.

L'évolution du couvert forestier est assez caractéristique sur cette portion du littoral. En effet, son développement correspond à une fixation du littoral grâce au génie biologique. Jusque dans la seconde moitié du XIXe s., le littoral était constitué de dunes. Au Nord, les premiers semis de la forêt du Pays de Monts sont plantés vers 1850, sur 25 km de long pour environ 2 km de large (2280 ha de superficie). Elle isole le littoral des bourgs situés à l'arrière des dunes boisées. L'essence dominante est le pin maritime. Plus au Sud, la forêt du Pays d'Olonne occupe la frange littorale sur environ 11 km de long, pour 0,2 km à 2,5 km de large (1120 ha de superficie). Les premiers semis datent de 1836. Ici aussi, les bourgs sont parfois isolés de leur littoral par les dunes boisées. Les essences dominantes sont le pin maritime, le chêne vert et le robinier.

Les paragraphes suivants détaillent l'évolution de l'urbanisation pour chaque commune du littoral. **L'ensemble des cartes est donné en** C**.**

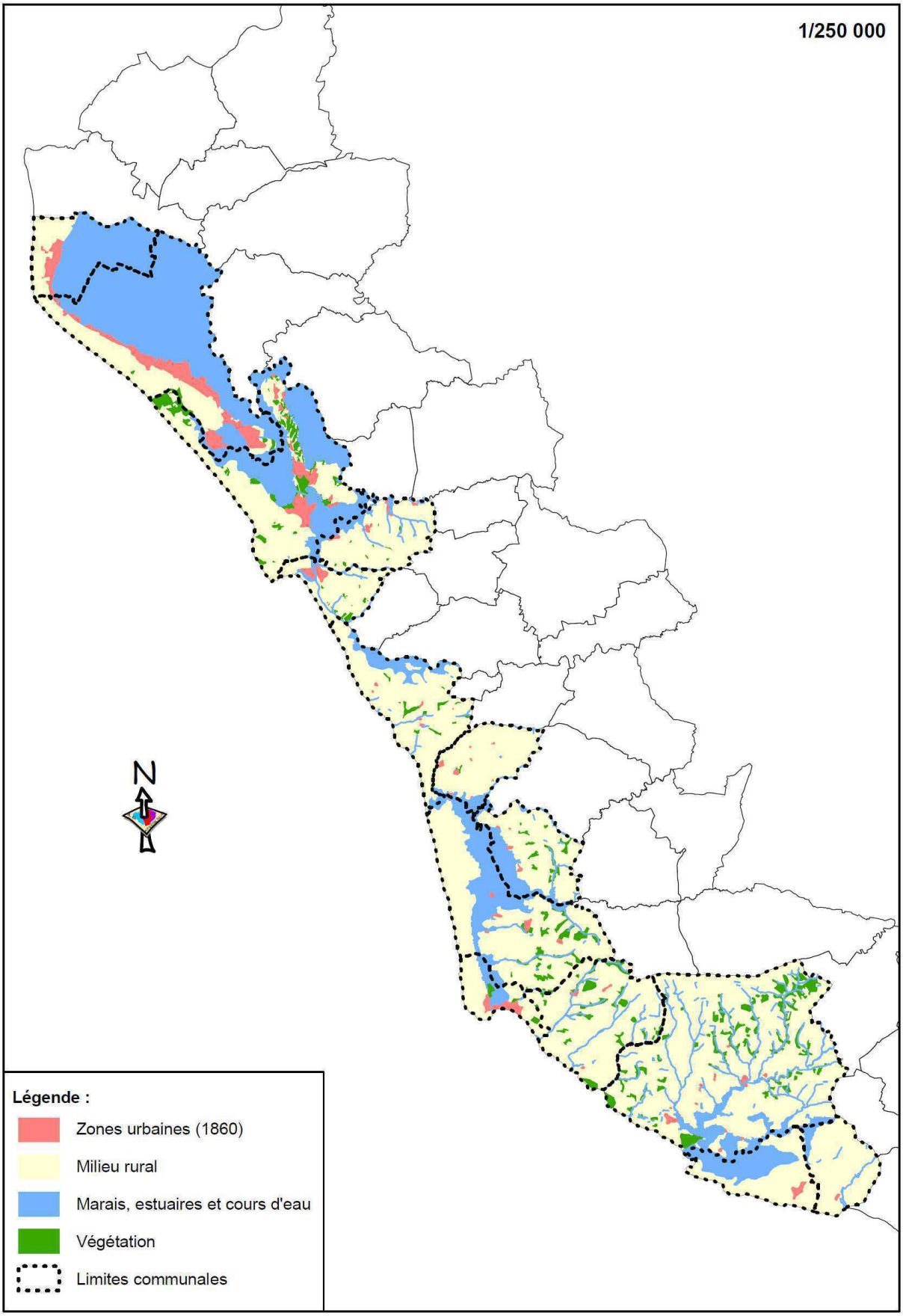

Figure 4-25 : Occupation des sols de la façade littorale de Vendée vers 1860

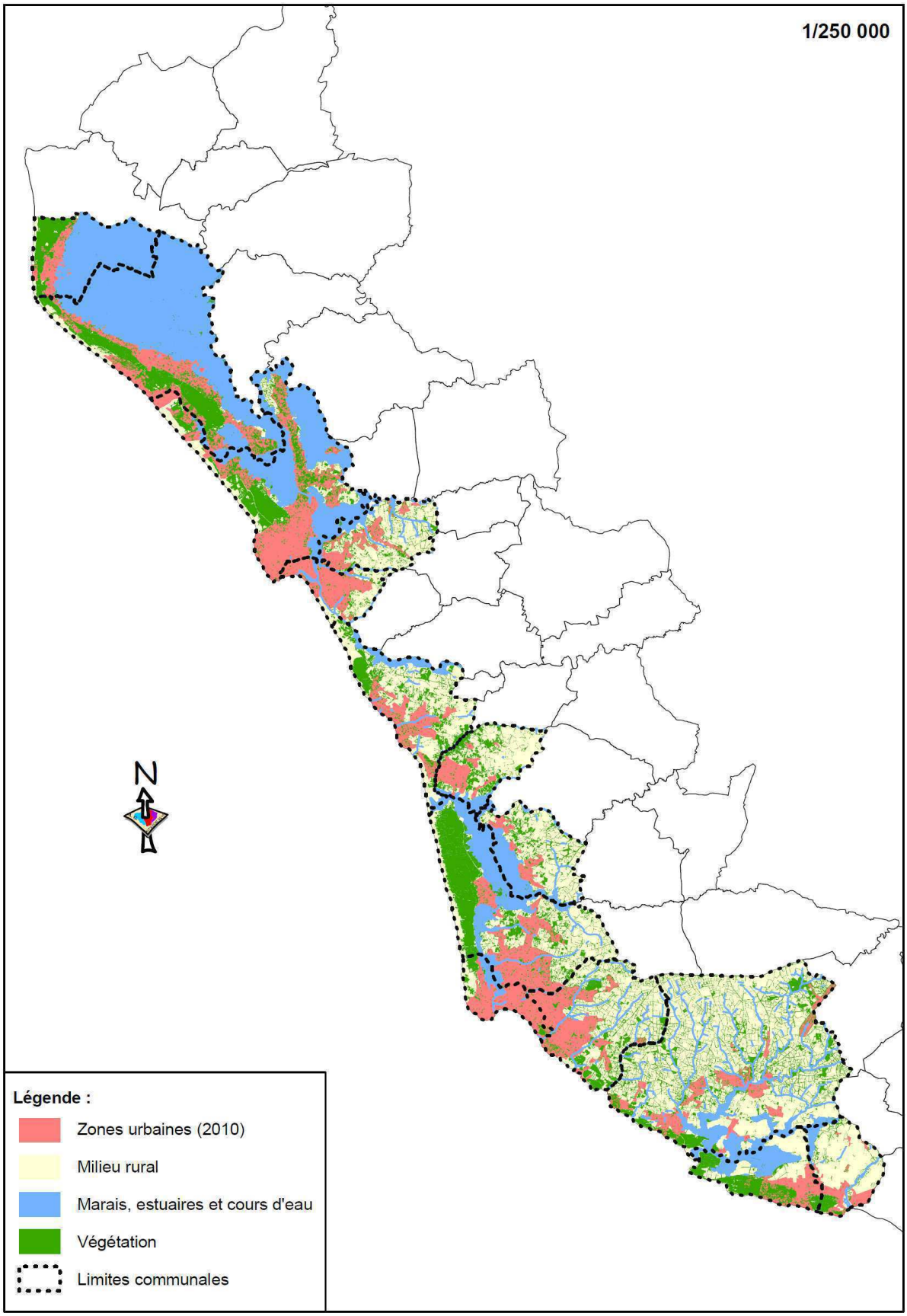

Figure 4-26 : Occupation des sols de la façade littorale de Vendée en 2010

4.2.1 Commune de Notre-Dame-de-Monts

Les zones où l'extension urbaine a été la plus importante correspondent aux principaux hameaux de 1860, situés le long de l'actuelle D38. L'urbanisation s'est densifiée côté terre et a gagné sur le littoral en implantant plusieurs lotissements en bord de mer, au-delà de l'actuelle forêt et des dunes. Par ailleurs, l'urbanisation a gagné au Nord en direction de La Barre-de-Monts et au Sud en direction de Saint-Jean-de-Monts. On note aussi la diminution de l'habitat dans ou à proximité des marais. Ceux-ci ne sont pas délaissés, mais ont été en partie asséché à proximité du bourg pour permettre une extension vers l'Est (ex. zone artisanale de la Taillée).

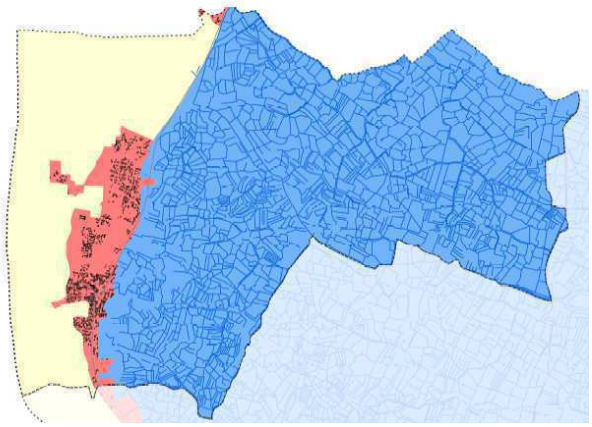

Notre-Dame-de-Monts en 1860

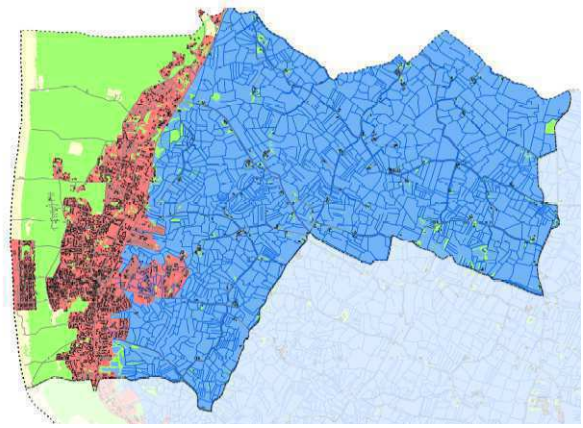

Notre-Dame-de-Monts en 2010

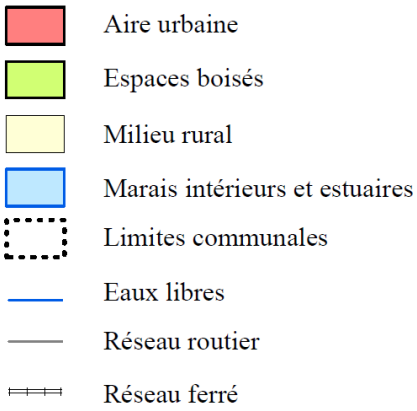

Figure 4-27 : Urbanisation de Notre-Dame-de-Monts

4.2.2 Commune de Saint-Jean-de-Monts

Le schéma d'urbanisation de Saint-Jean-de-Monts est semblable à celui de Notre-Dame-de-Monts : la zone d'habitat développée autour du bourg principal s'est densifiée, ainsi que le long de l'actuelle D38. L'urbanisation est continue entre ces deux communes. L'habitat des marais a diminué en partie, tandis que l'urbanisation a progressé vers le Nord par desséchement des zones insalubres (installation de parcs d'activités (ZAC de la Rivière, la Grande Cheminée, Parc d'activité du Clousis). L'ancien bourg s'est développé derrière les dunes en direction du front de mer (esplanade, casino, plage, etc.). Le bord de mer est occupé par de nombreux lotissements en bordure de la forêt domaniale des pays de Monts et de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez.

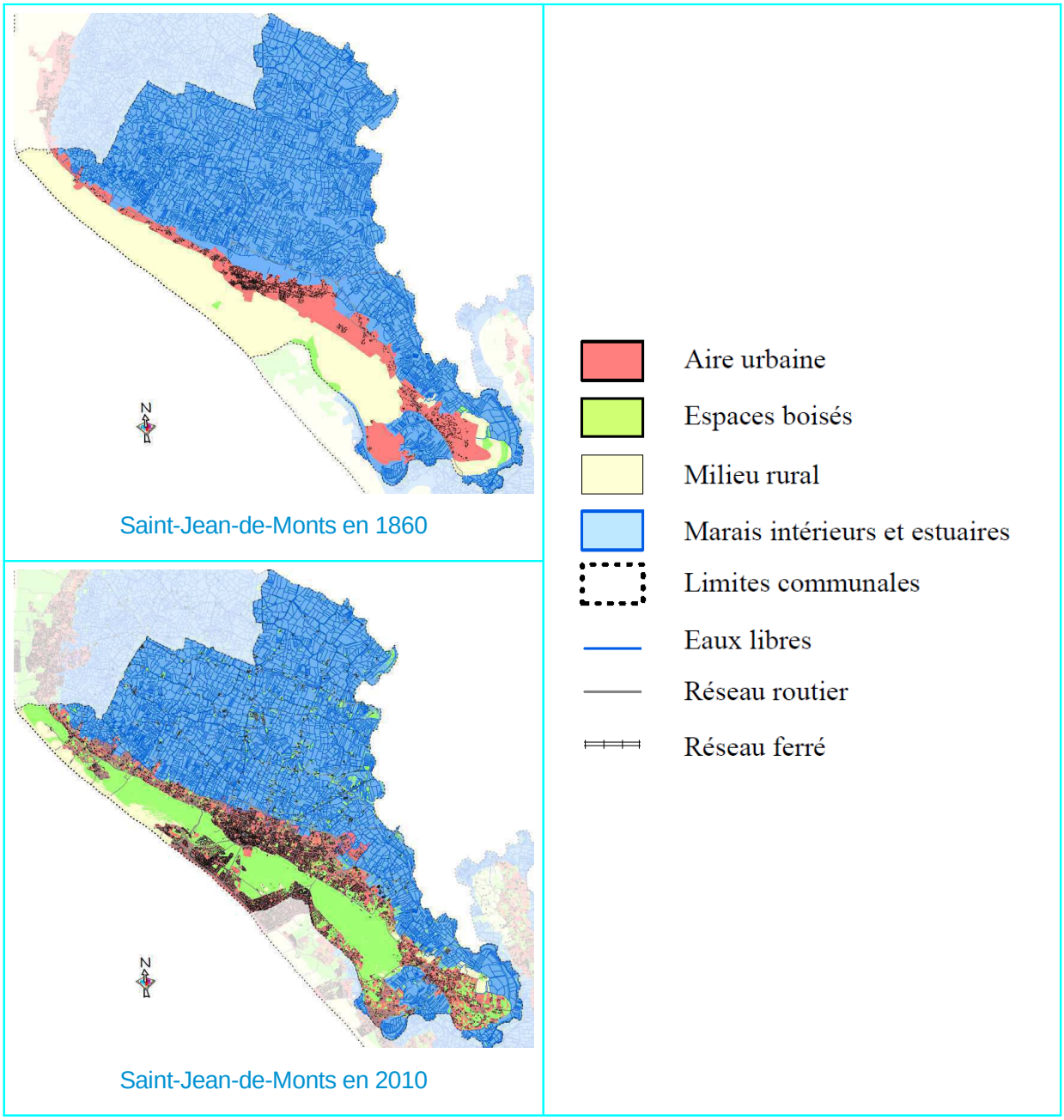

Figure 4-28 : Urbanisation de Saint-Jean-de-Monts

4.2.3 Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Le territoire communal est situé dans la partie méridionale du marais Breton et des marais du Ligneron. Le bourg d'origine est situé dans les terres, au Nord-Ouest de la conurbation Saint-Hilaire-Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Plusieurs petits hameaux préexistaient aux lieux-dits « la Petite Baisse », « La Chevalerie » et « Les Mattes ». L'urbanisation a aujourd'hui gagné la façade littorale et s'est connecté avec la zone urbaine de Saint-Jean-de-Monts (côté littoral). Côté terres, le bourg de Saint-Hilaire s'est connecté à celui de Saint-Gilles et s'est densifié autour d'un réseau routier important. Les constructions prennent la forme de grands ensembles en bordure de mer et de lotissements. En direction des marais, les zones les plus facilement utilisables sans avoir peu ou pas recours au dessèchement de marais ont été conquises.

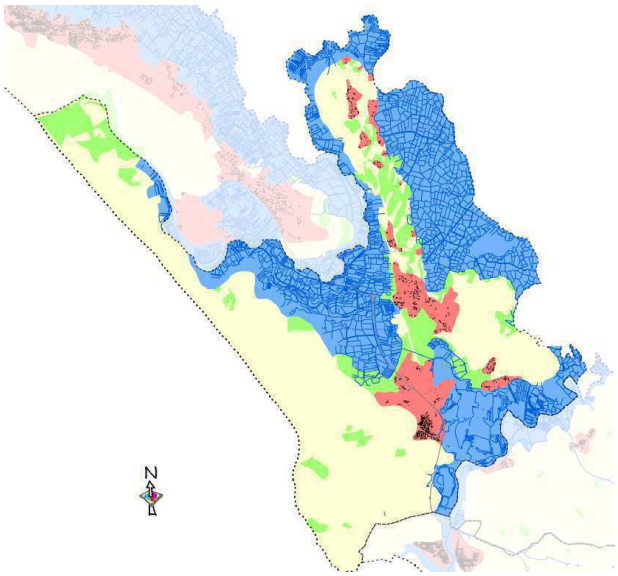

Saint-Hilaire-de-Riez en 1860

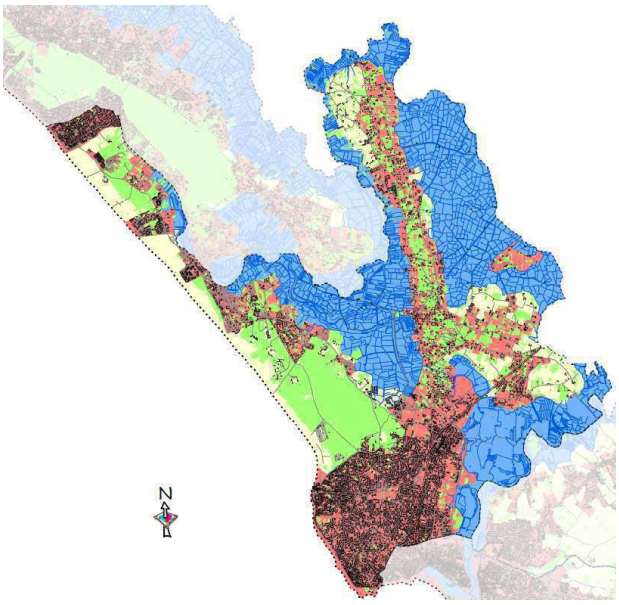

Saint-Hilaire-de-Riez en 2010

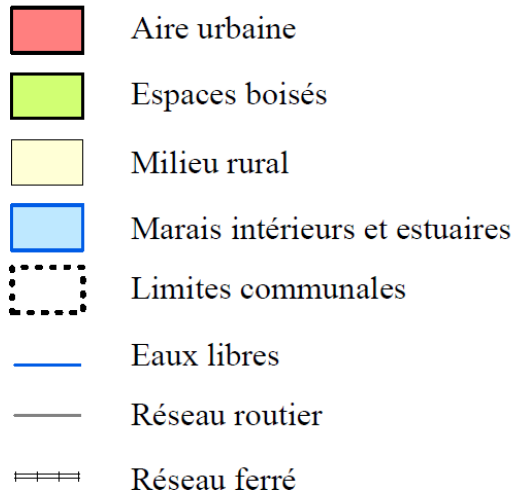

Figure 4-29 : Urbanisation de Saint-Hilaire-de-Riez

4.2.4 Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Les communes de Saint-Gilles-sur-Vie et de Croix-de-Vie étaient indépendantes l'une de l'autre jusqu'à leur fusion au cours des années en 1967. Pour une meilleure lisibilité, nous avons conservé les limites de la commune actuelle sur l'ensemble de la cartographie. Sur la carte d'Etat Major, les deux bourgs étaient situés de part et d'autre de l'embouchure du fleuve Vie, reliés entre eux par un pont (emplacement de l'actuel pont de la Concorde). Le bourg de Saint-Gilles-sur-Vie était le plus dense des deux. Il est possible de rencontrer localement quelques habitations disséminées sur le territoire de Saint-Gilles-sur-Vie. Quasiment aucune n'est rencontrée sur le territoire de Croix-de-Vie. Au cours du siècle dernier, l'urbanisation a gagné en rive droite de la Vie, permettant au bourg de Croix-de-Vie de s'agglomérer avec celui de Saint-Hilaire-de-Riez. En rive gauche, le territoire étant plus vaste, de nombreux lotissements sont sortis de terre, accompagnés de zones d'activité en périphérie. La rive gauche du Jaunay n'a pas été urbanisée et est restée sous sa forme initiale (dunes et forêts).

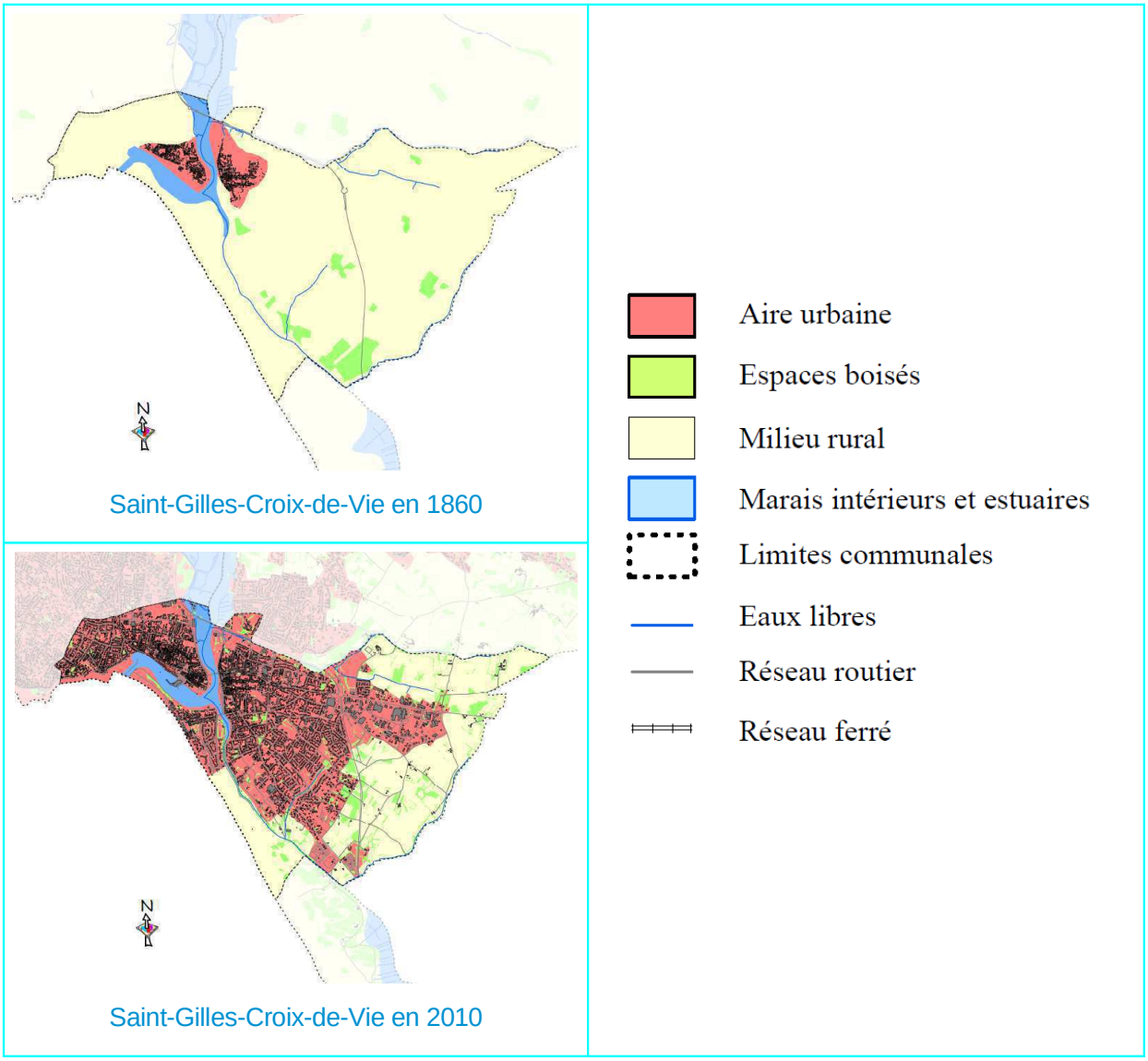

Figure 4-30 : Urbanisation de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

4.2.5 Commune du Fenouiller

La commune du Fenouiller se situe en retrait du littoral, dans l'arrière-pays immédiat de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Saint-Hilaire-de-Riez. La commune n'est composée en 1860 que d'un bourg (emplacement du bourg actuel) et de quelques hameaux épars à l'Est et à l'Ouest. Au Nord, se situe l'extrémité Sud-Est du marais breton composé des marais de la Vie. Au cours du XXe s., le territoire s'est développé autour du bourg (adjonction de lotissements et de zones d'activités), mais aussi depuis Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le long de la D754, au-delà du « ruisseau du Grenouillet ». Les anciens hameaux se sont eux aussi densifiés. Il est nécessaire de signaler que la commune du Fenouiller ne dispose pas de plage littorale ; son territoire peut toutefois être confronté à des inondations provenant des marais de la Vie.

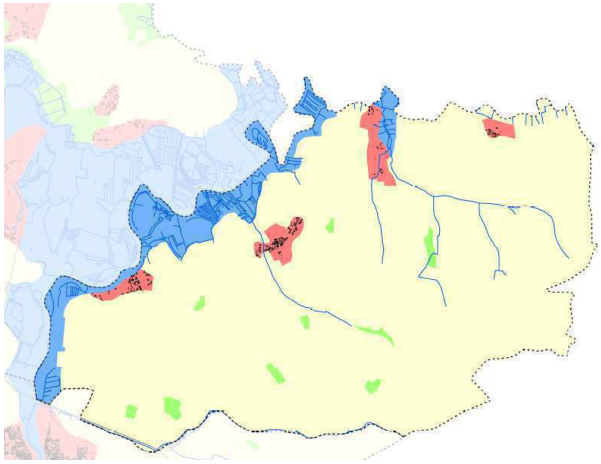

Le Fenouiller en 1860

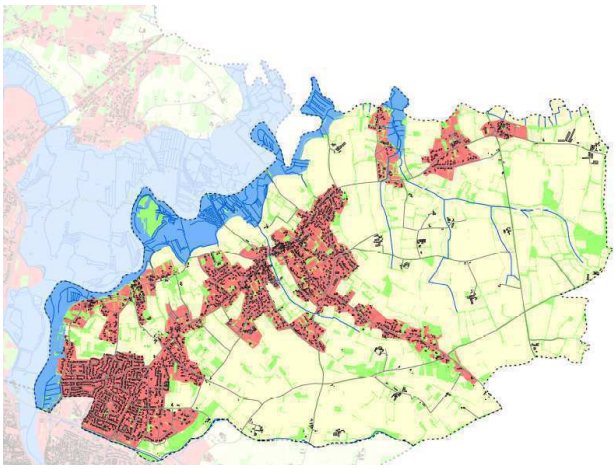

Le Fenouiller en 2010

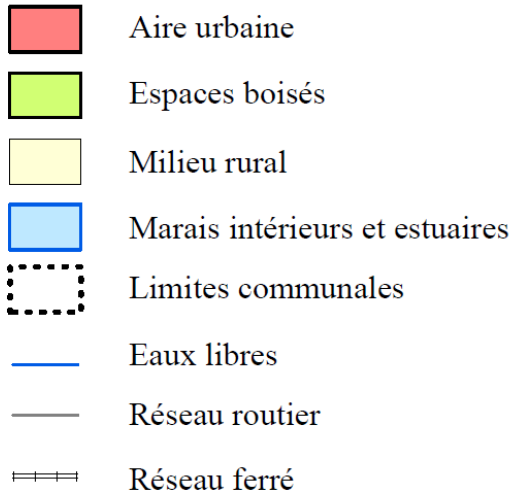

Figure 4-31 : Urbanisation du Fenouiller

4.2.6 Commune de Brétignolles-sur-Mer

La commune de Brétignolles-sur-Mer est très peu développée en 1860. Il ne s'agit que de quelques hameaux disséminés au travers du territoire communal. Par ailleurs, la frange côtière est totalement inoccupée et peu boisée. Au Nord, se situent les marais du Jaunay, où leur périphérie est très faiblement urbanisée. Aujourd'hui, on rencontre un phénomène inverse dû à la balnéarisation de cette partie du littoral : la frange côtière est occupée par de vastes lotissements et des grands ensembles en bord de mer, depuis le lieu-dit « la Sauzaie » jusqu'au « Marais Girard ». Au Sud-Est, l'urbanisation s'est développée parallèlement à celle de Brem-sur-Mer, au lieu-dit « la Garenne ».

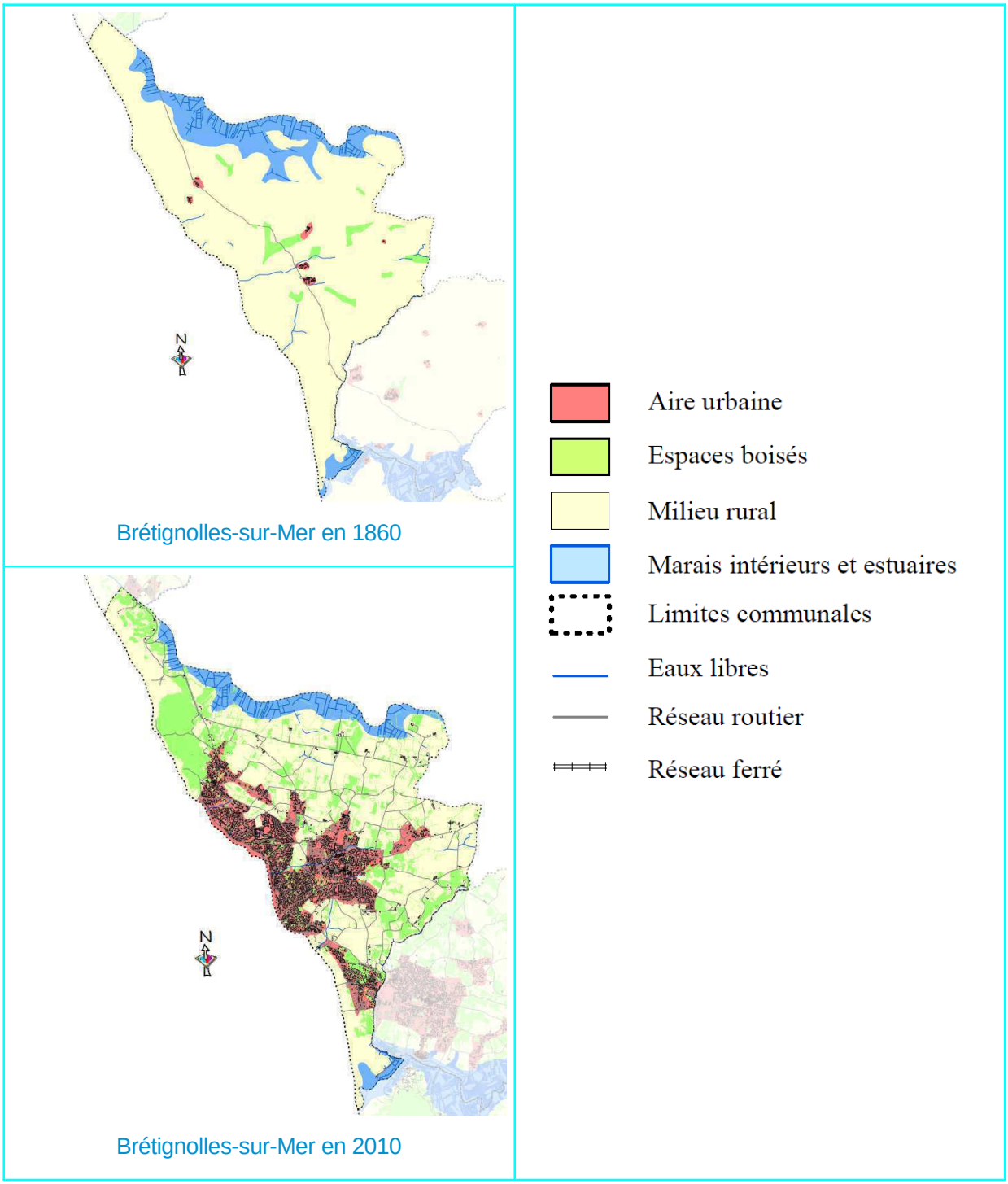

Figure 4-32 : Urbanisation de Brétignolles-sur-Mer

4.2.7 Commune de Brem-sur-Mer

La commune de Brem-sur-Mer se situe à l'arrière du cordon littoral des communes de Brétignolles-sur-Mer et d'Olonne-sur-Mer. Tout comme Brétignolles-sur-Mer, Brem-sur-Mer est peu développée en 1860. Le territoire communal s'articule autour d'un bourg et de quelques hameaux disséminés à l'intérieur des terres. L'extension urbaine s'est faite à partir des années 1970 où la proximité des stations balnéaires du Pays de Monts et du Pays d'Olonne a beaucoup joué. L'urbanisation s'est principalement développée autour du bourg et du hameau de « La Gachère », au Sud-Est. Les hameaux préexistants se sont densifiés, laissant encore une grande partie de l'arrière-pays sous forme de zones agricoles et de terrains boisés. L'urbanisation s'est peu développée en direction des marais du Pays d'Olonne.

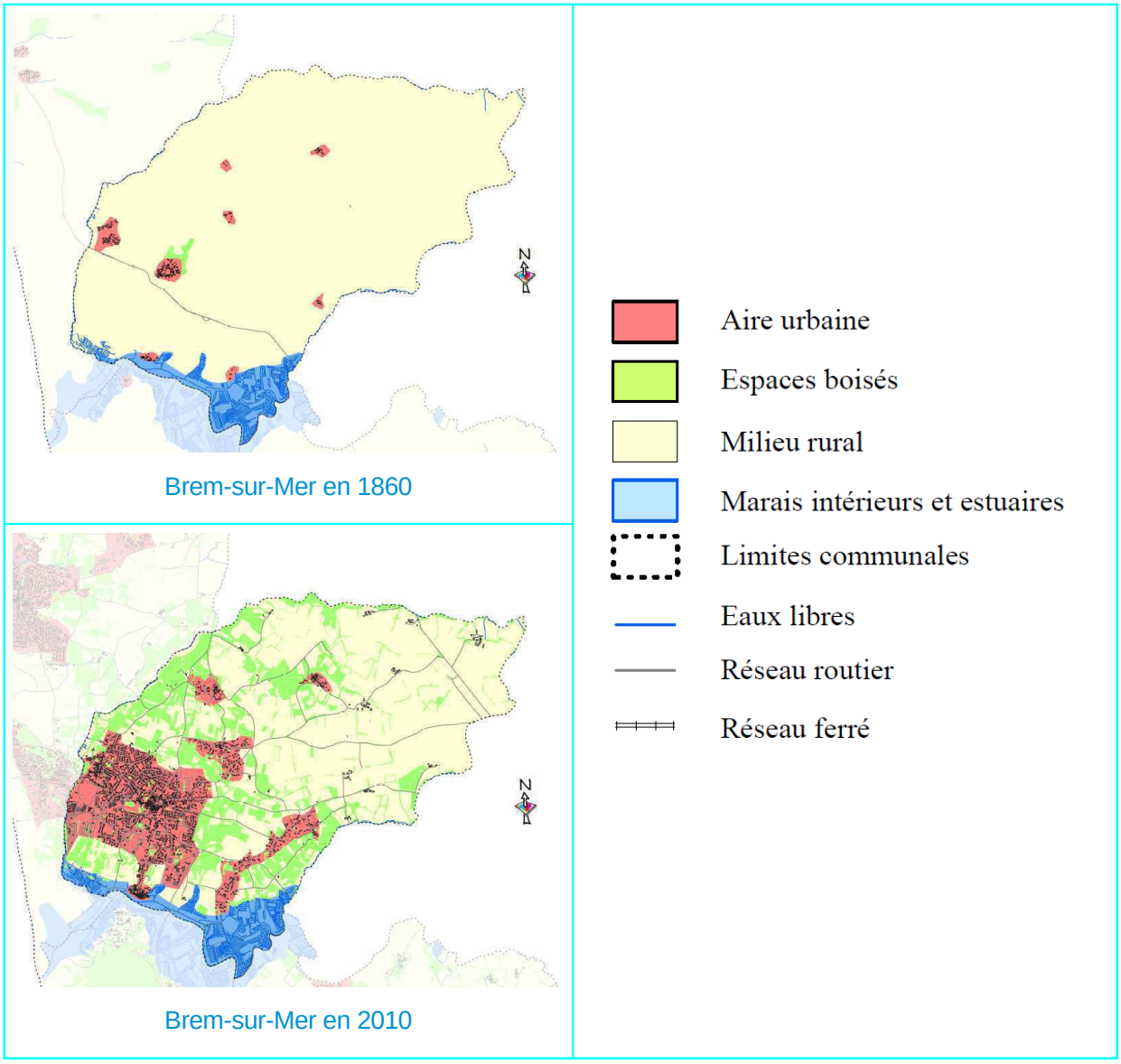

Figure 4-33 : Urbanisation de Brem-sur-Mer

4.2.8 Commune d'Olonne-sur-Mer

En 1860, seules les zones d'habitat du bourg d'Olonne-sur-Mer et des lieux-dits « Champclou », « La Bauduère » et « L'Aurière » existent. La voie de chemin de fer ne fait que traverser le territoire communal pour se rendre à la station balnéaire des Sables-d'Olonne. Sur la carte d'Etat major, l'emplacement actuel de la forêt d'Olonne n'est pas occupé par de la végétation alors que cette forêt, plantée pour fixer les dunes, existe dès le milieu des années 1830. Par ailleurs, on note un assèchement d'une partie des marais entre les lieux-dits « L'Allerie » et « Champclou », zone aujourd'hui fortement urbanisée. A l'Est, les parcelles boisées en 1860 ont quasiment toutes disparu au profit de l'agriculture. A l'Ouest, on note une situation inversée : certaines parcelles agricoles se sont boisées, notamment autour de la ligne de chemin de fer et à proximité des marais. L'urbanisation s'est développée linéairement sur l'axe routier qu'est aujourd'hui la D32 jusqu'aux limites de la commune des Sables-d'Olonne (lotissements et zones d'activité).

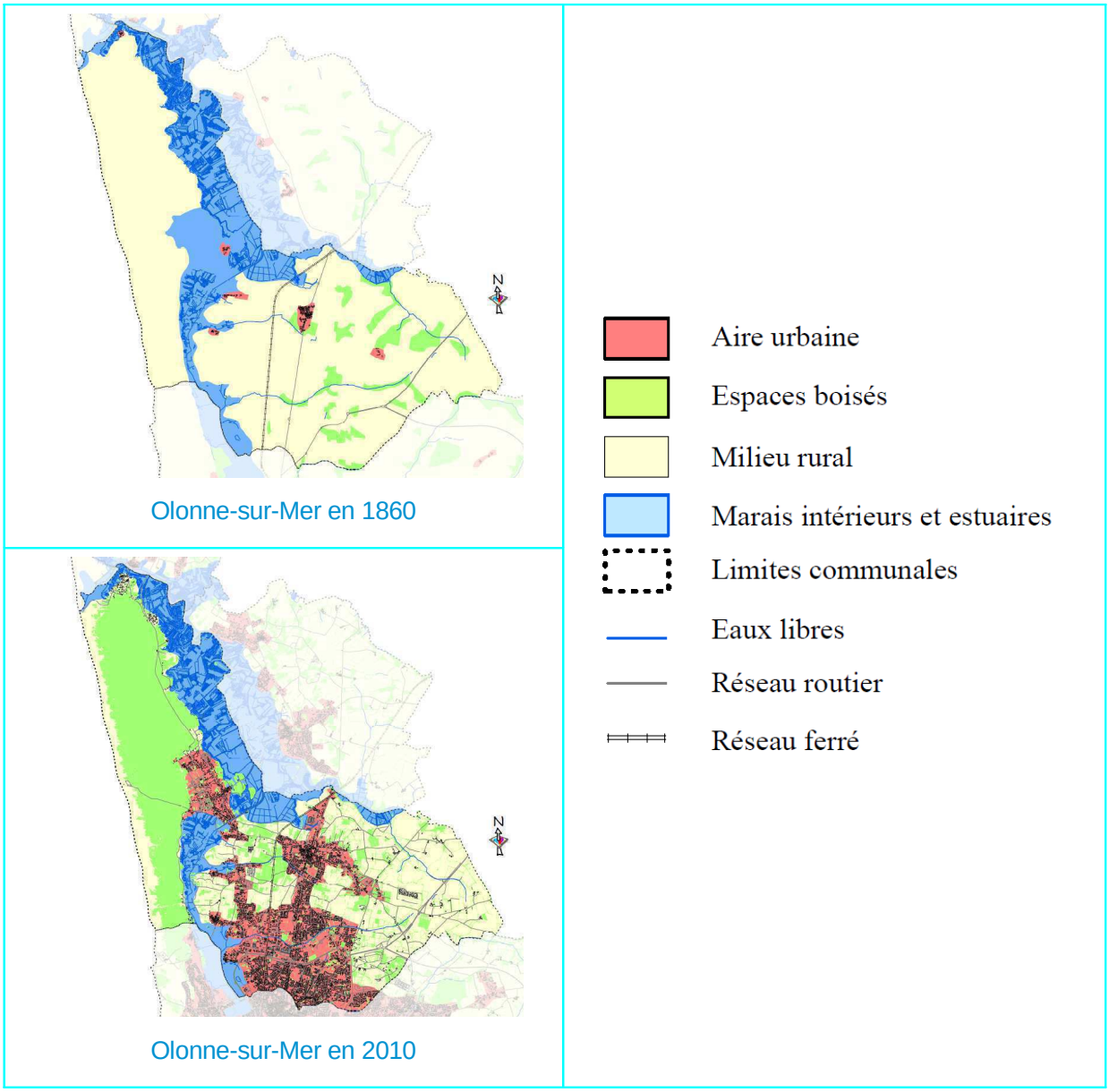

Figure 4-34 : Urbanisation d'Olonne-sur-Mer

4.2.9 Commune de L'Île-d'Olonne

La commune de L'Île d'Olonne se situe en retrait du cordon littoral, à l'arrière du territoire de la commune d'Olonne-sur-Mer. Vers 1860, trois hameaux existent en bordure des marais d'Olonne. Le territoire à l'Est est occupé par des territoires naturels, boisés ou utilisés pour l'agriculture. Le développement urbain au cours du XXe s, s'est réalisé autour des trois hameaux, sans pour autant que leur tissu ne se rejoigne. La présence des marais d'Olonne freine le développement urbain sur la limite ouest de la commune.

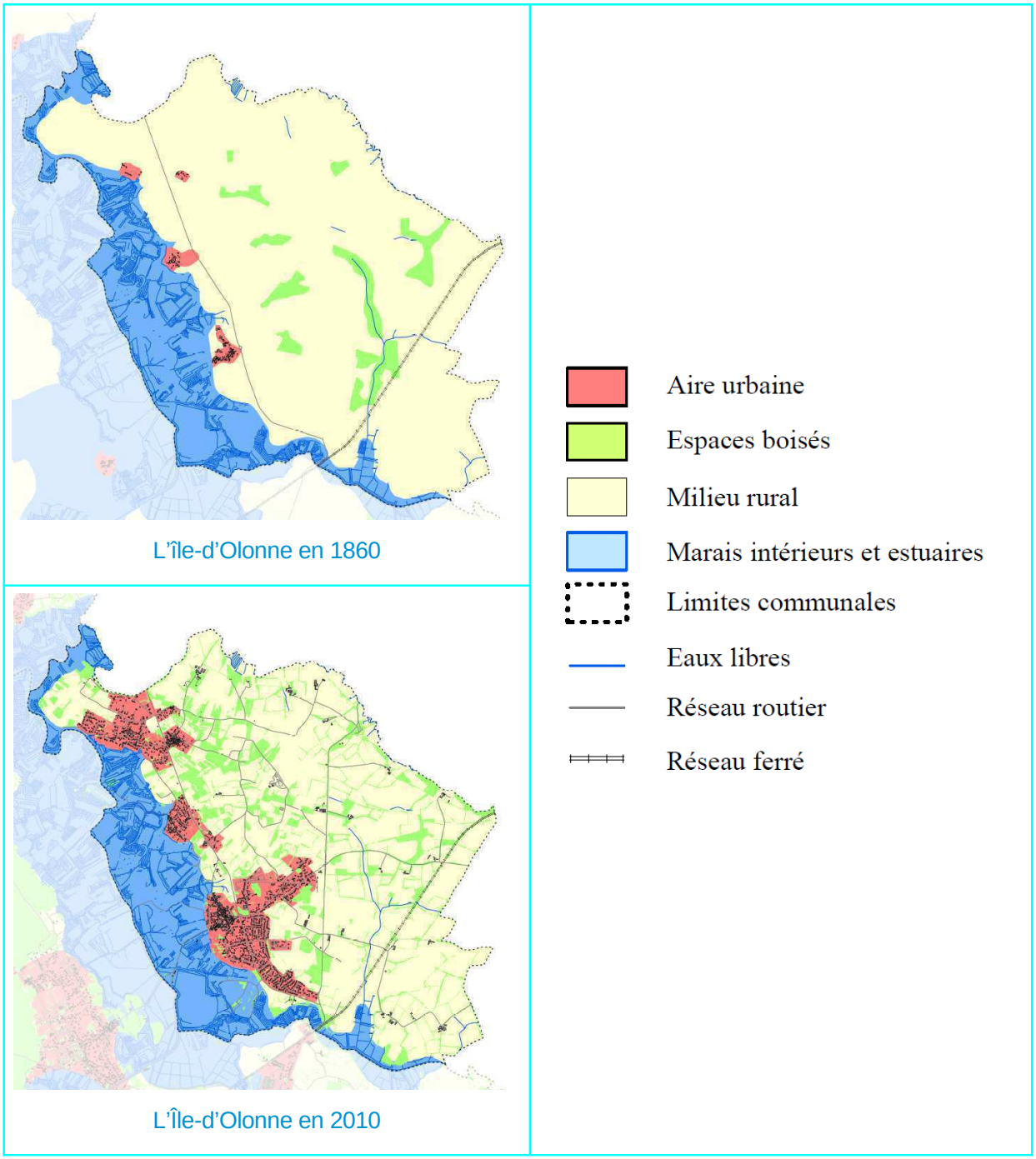

Figure 4-35 : Urbanisation de l'île d'Olonne

4.2.10 Commune des Sables-d'Olonne

En 1860, le bourg des Sables-d'Olonne était limité à une partie de son port actuel (port de pêche) et à deux ensembles urbains denses de part et d'autre du chenal (embouchure de la Vertonne). On note que la forêt d'Olonne ne figure pas encore au niveau des dunes actuellement boisées et que certains secteurs aujourd'hui urbanisés étaient boisés à l'époque (lieu-dit « La Cabaude », Port Olona et quartier de l'actuel hôpital). L'expansion urbaine concerne l'ensemble du territoire à l'Est où seul l'emplacement autour du Casino présente encore une large végétation. A l'Ouest, l'urbanisation a gagné une grande partie du littoral sous la forme de lotissements et de vastes zones pavillonnaires. Le Nord-Ouest est peu impacté et laisse place au cordon dunaire et à la forêt. On note aussi les installations portuaires importantes situées à l'embouchure de la Vertonne (Port Olona).

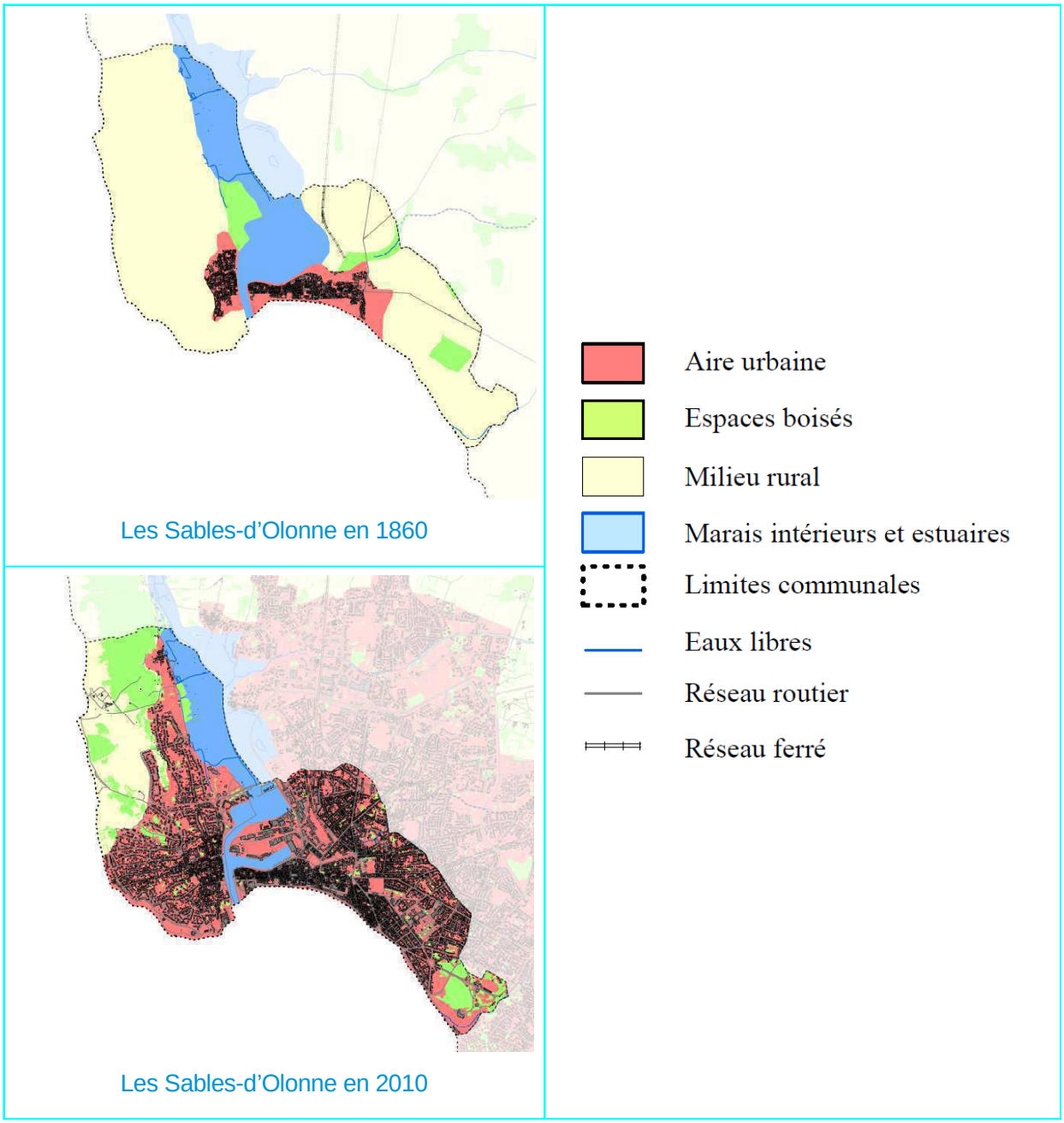

Figure 4-36 : Urbanisation des Sables-d'Olonne

4.2.11 Commune du Château d'Olonne

En 1860, la principale zone d'habitat de la commune du Château d'Olonne était située à l'intérieur des terres, à proximité du ruisseau de Tanchet. Le reste de la commune comportait principalement des terrains boisés, naturels ou voués à l'agriculture. Au cours du XXe s., le développement urbain de la commune est lié à celui des communes voisines : Olonne-sur-Mer et Les Sables-d'Olonne. Ainsi, c'est l'Ouest de la commune qui se développe le plus autour de vastes lotissements en front de mer et à proximité des réseaux de desserte, puis le long des axes de communication en direction de l'ancien bourg. La progression de la végétation est moins flagrante sur cette commune où l'urbanisation n'a pas envahi l'ensemble du territoire.

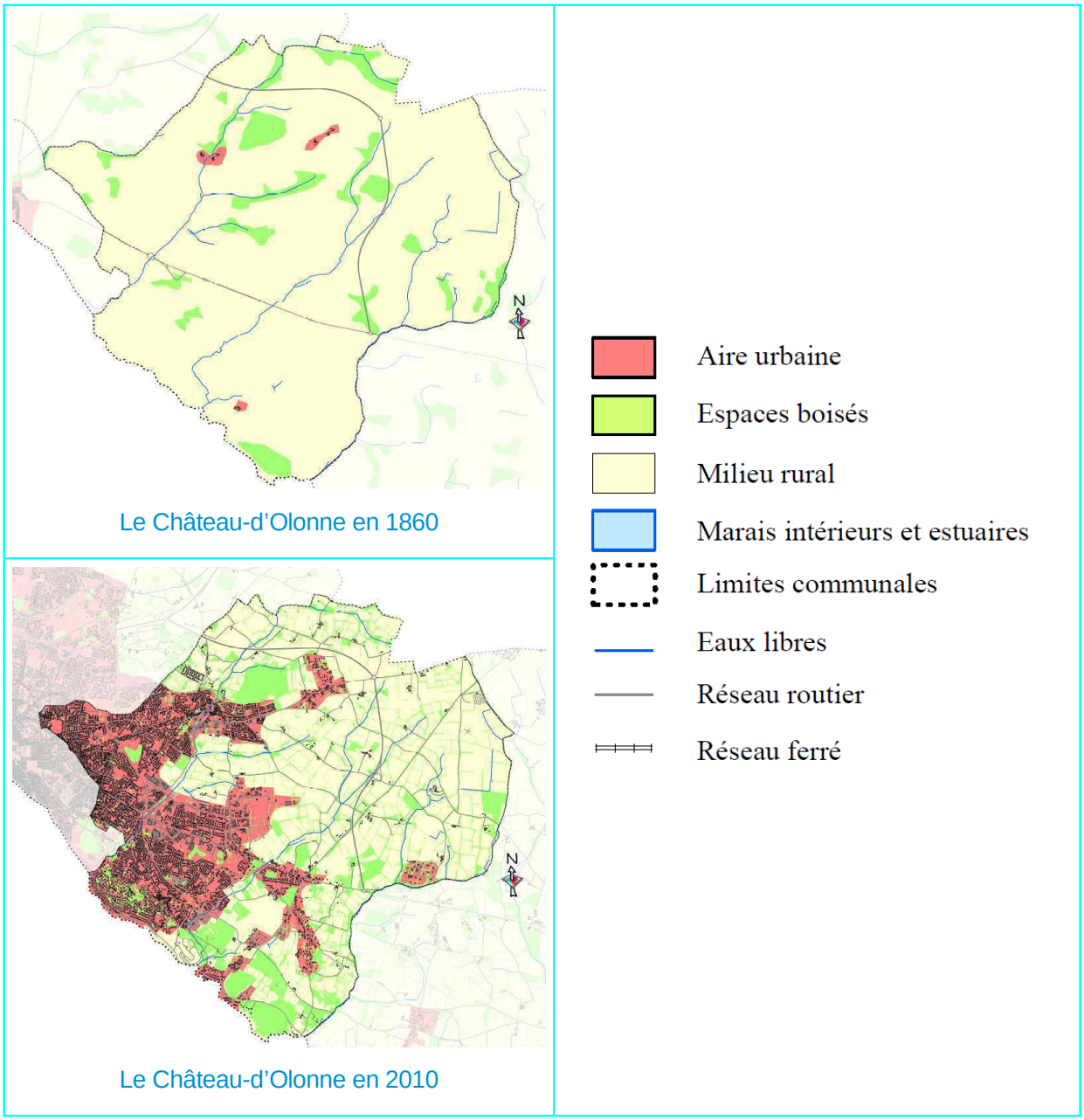

Figure 4-37 : Urbanisation du Château d'Olonne

4.2.12 Commune de Talmont-Saint-Hilaire

La commune de Talmont-Saint-Hilaire est plus en retrait du développement urbain résultant de la balnéarisation du littoral et au développement des ports de plaisance des Pays de Monts et d'Olonne. Par ailleurs, il n'y a pas de voie ferrée desservant cette partie de la région. Le bourg principal de Talmont Saint-Hilaire est localisé sur la D949 et son développement a été circulaire autour de l'ancien bourg. Les hameaux qui existaient au XIXe s. se sont densifiés, notamment sur la côte. Des lotissements ont été construits ci et là, mais dans une densité moindre de ceux observés sur les communes du Pays d'Olonne.

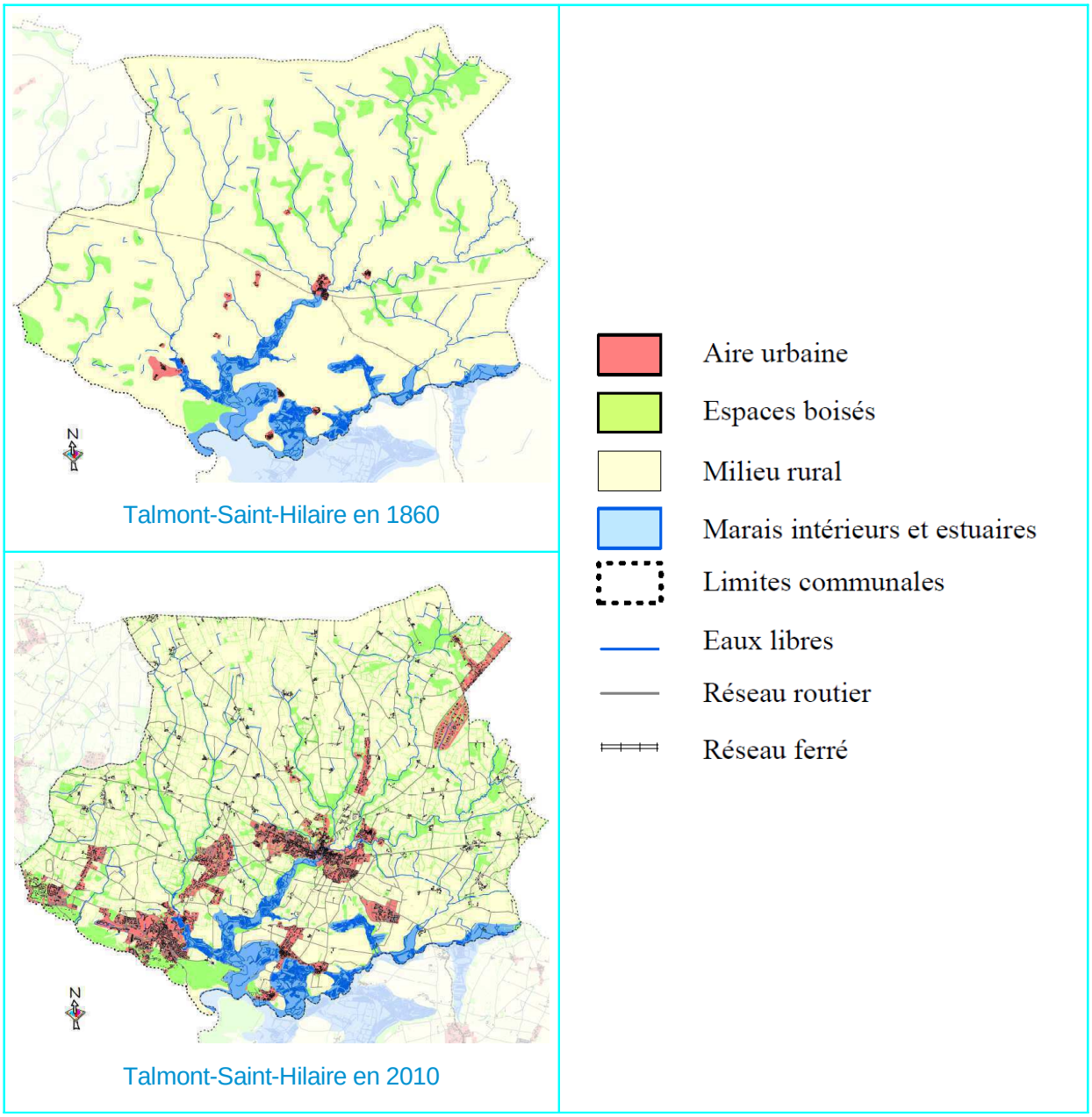

Figure 4-38 : Urbanisation de Talmont-Saint-Hiilaire

4.2.13 Commune de Jard-sur-Mer

La commune de Jard-sur-Mer est située au Sud immédiat de Talmont-Saint-Hilaire. Le bourg d'origine est situé au Sud-Est de la commune. Le bourg s'est développé au cours du XXe s. en direction de Saint-Vincent-sur-Jard à l'Est et du littoral au Sud. Le Nord-Ouest, occupé par les marais a été par endroits desséché pour être converti en terrains agricoles. Une grande partie du littoral a été transformé en espaces boisés pour maintenir le cordon dunaire.

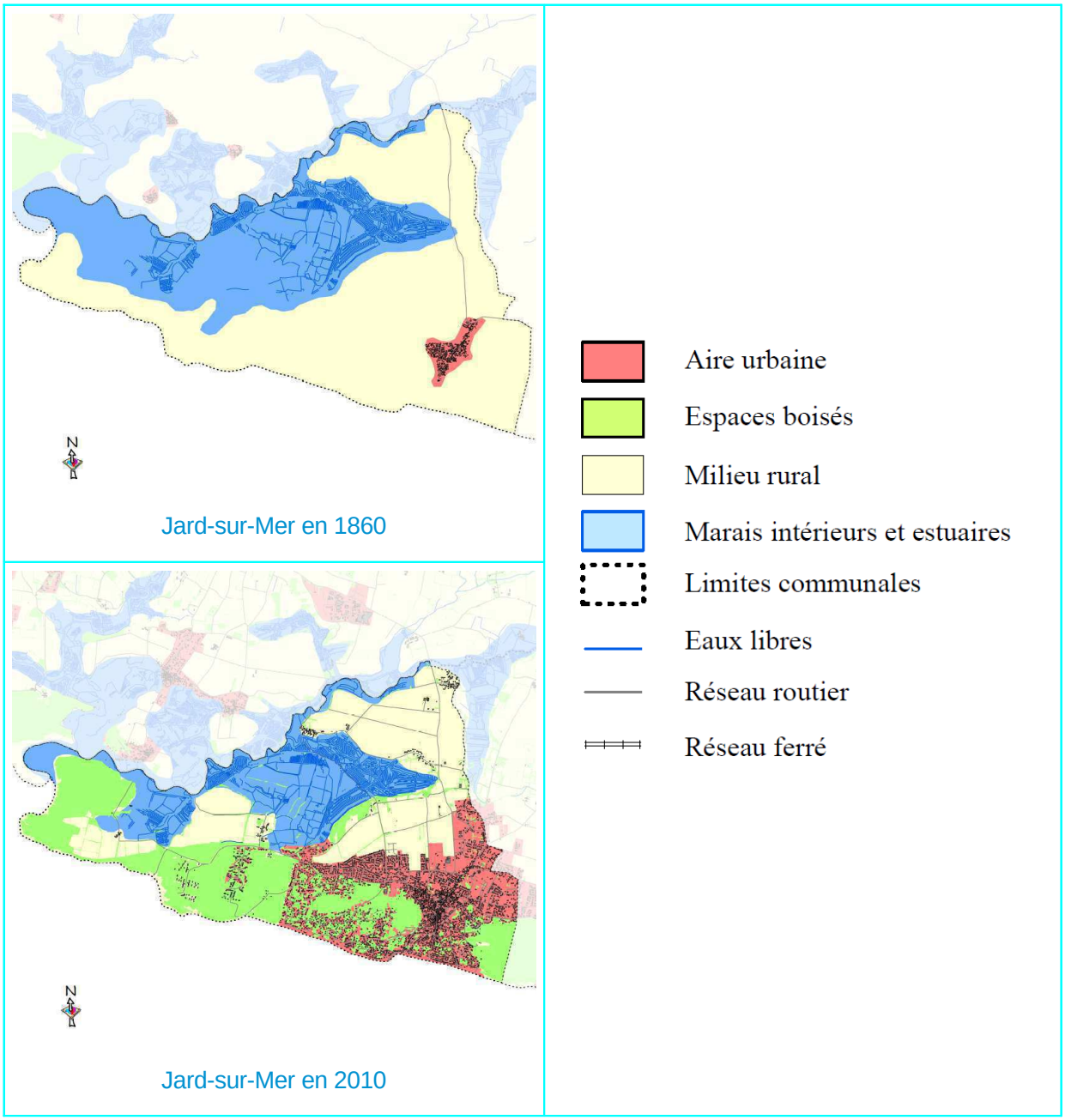

Figure 4-39 : Urbanisation de Jard-sur-Mer

4.2.14 Commune de Saint-Vincent-sur-Jard

La commune de Saint-Vincent-sur-Jard se situe au Sud-Est de la zone d'étude, entre Jard-sur-Mer et Talmont-Saint-Hilaire. Le hameau de Saint-Vincent s'est développé parallèlement au littoral ; le tissu urbain a rejoint celui de Jard-sur-Mer à l'Ouest. Plusieurs lotissements se sont développés à l'Est de la commune. Celle-ci demeure très rurale avec de vastes espaces agricoles au Nord, où quelques hameaux se sont implantés.

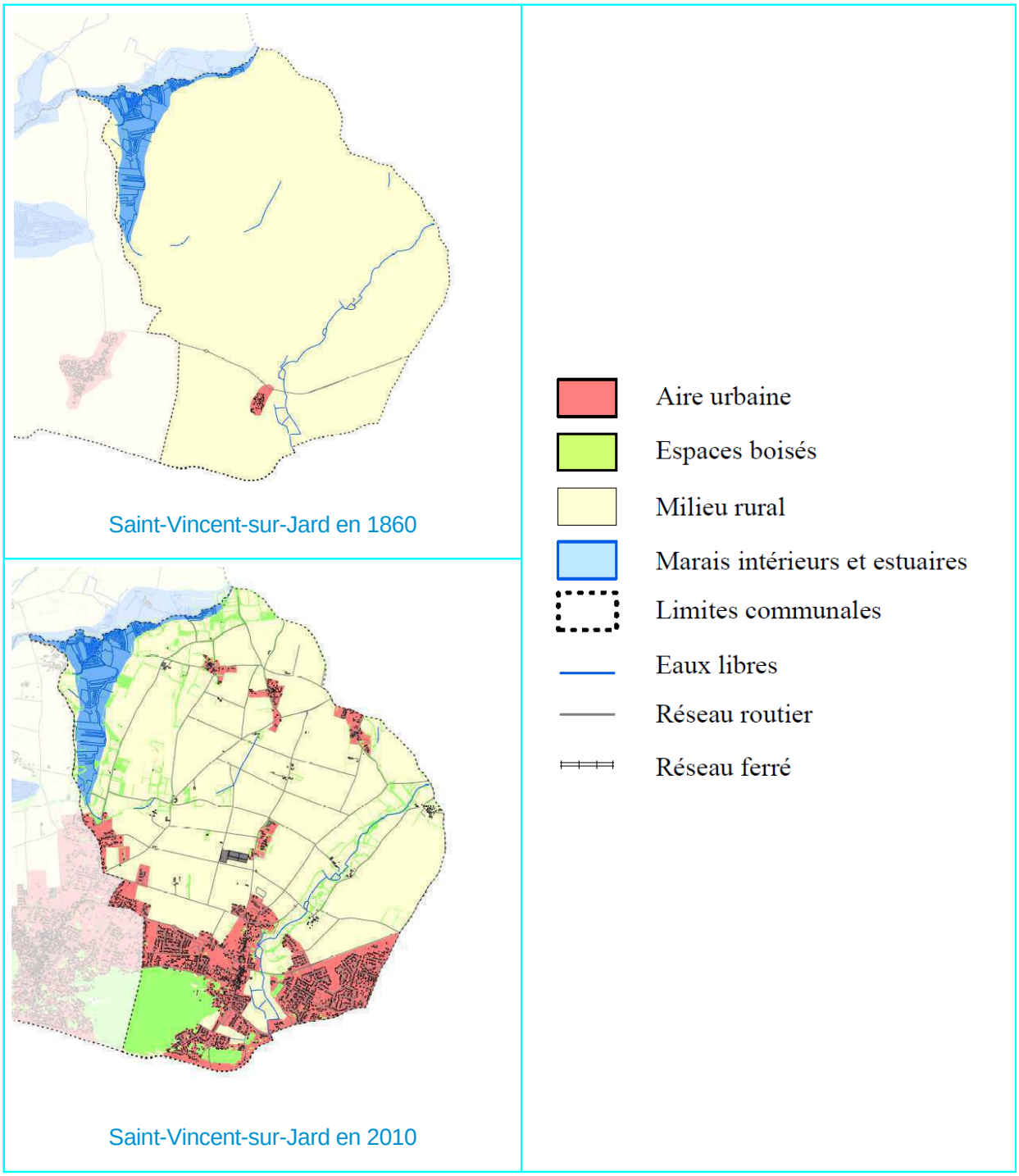

Figure 4-40 : Urbanisation de Saint-Vincent-sur-Jard

4.3 EVOLUTION DU TRAIT DE COTE

L'évolution du trait de côte du littoral vendéen a été étudiée par GEOS /DHI (2007). Dans un premier temps, une comparaison de photographies aériennes de l'IGN et de L'Ifremer / SHOM entre 1975 et 2001 a été réalisée. Par la suite, GEOS/DHI a mis en place un modèle numérique hydrodynamique et sédimentaire pour prédire l'évolution du trait de côte à court terme (20 ans). Le présent paragraphe résume les conclusions de l'étude de GEOS/DHI (2007) sur l'évolution du trait de côte.

La plage du Pont-d'Yeu correspond à une zone de divergence du transport sédimentaire et il s'agit de l'un des secteurs où le recul du trait de côte est le plus important (jusqu'à 1,4 m/an). Les sédiments érodés sont transportés sur le long des flancs du Pont-d'Yeu et se déposent sur les cordons dunaires des Pays de Monts et notamment à la plage du Bois Soret au Nord (accrétion de 0,6 m/an) et devant le terrain de golf de Saint-Jean-de-Monts au Sud (accrétion de 1,2 m/an).

Au sud-Est de la Plage des Demoiselles, le littoral de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez est en recul au Nord (érosion maximale d'1,5 m/an à la Plage des Mouettes) et en accrétion au Sud, en amont de la Corniche Vendéenne (accrétion jusqu'à 1,2 m/an à La Parée-Préneau).

Le littoral de la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à la Roche Biron est également en recul (1 m/an au Sud de la Grande Plage et au Pont Jaunay).

Au Sud du cordon dunaire d'Olonne, les zones où un platier rocheux est présent sont généralement stable voir en accrétion (jusqu'à +0,9 m/an aux Grands Chevaux) alors que les zones non protégées par un platier sont en érosion (jusqu'à -1,3 m au Sud des Pierres-Noires). Il en va de même le long du littoral rocheux entre Château-d'Olonne et Saint-Vincent-sur-Jard : la présence de platiers rocheux sur l'estran limite l'énergie de la houle et l'érosion. Le trait de côte y est stable.

Le tableau ci-dessous donne une résumé des informations sur l'évolution du trait de côte sur les côtes sableuse, et donc meubles. Les figures après (Figure 4-41 à Figure 4-46) montrent plus de détails sur l'évolution du trait de côte dans la période 1975 à 2001, et les projections à 2027 et 2057 le long de la côte de la zone d'étude.

Tableau 4-15: Synthèse de l'évolution de trait de côte sableuse (période 1975 – 2001) et projection sur 2027 et 2057 (selon l'étude GEOS-DHI (2007)).

Secteur	Commune	Evolution du trait de côte de 1975 à 2001 [m/an]	Scénario d'évolution du trait de côte de 2007 à 2027 et 2057 [m]	US GEOS-DHI (2007)
Plage du Bois Soret	Notre-Dame-de-Monts	+0.6	+16 et +34	US3 B
Pont-d'Yeu sud – Plage de la Tonnelle	Saint-Jean-de-Monts	-1 à -1.4	-37 et -79 au Pont-d'Yeu -26 et -56 à la Tonelle	US3 C
Terrain de Golf de Saint-Jean-de-Monts	Saint-Jean-de-Monts	+1.2	+32 et +68	US3 C
Plage des Soixante Bornes	Saint-Hilaire-de-Riez	-0.8 à -1.2	-21 et -45	US3 D
Plage des Salins	Saint-Hilaire-de-Riez	-0.8 à -1.2	-32 et -68	US3 D
Plage des Mouettes	Saint-Hilaire-de-Riez	-1 à -1.5 au nord-ouest -0.9 au sud-est	-39 et -84 au nord-ouest -26 et -56 au sud-est	US3 D
Plage de La Parée-Préneau	Saint-Hilaire-de-Riez	+0.6 à +1.2	+16 et +34 au nord-ouest +32 et +68 au sud-est	US3 E
Sud Grande Plage	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	-1	-26 et -56	US5 A/B
Pont Jaunay	Brétignolles-sur-Mer	-0.4	-11 et -23	US5 A/B
Petit Pont	Brétignolles-sur-Mer	-1	-26 et -56	US5 A/B
Plage au sud des Pierres Noires	Olonne-sur-Mer	-0.7 à -1.3	-34 et -73 au nord -19 et -40 au sud	US5 D
Les Grands Chevaux	Olonne-sur-Mer / Les Sables-d'Olonne	+0.4 à +0.9	+24 et +51 au nord +11 et +23 au sud	US5 D
Anse du Vieux Moulin	Château-d'Olonne	Stable	-	US6 B
Baie de Cayola	Château-d'Olonne / Talmont-Saint-Hilaire	Stable	-	US6 B

Le Goulet	Saint-Vincent-sur-Jard	-	-	US6 E
Plage du Bouil	Longeville-sur-Mer	-1,2	-32 et -68	US6 E

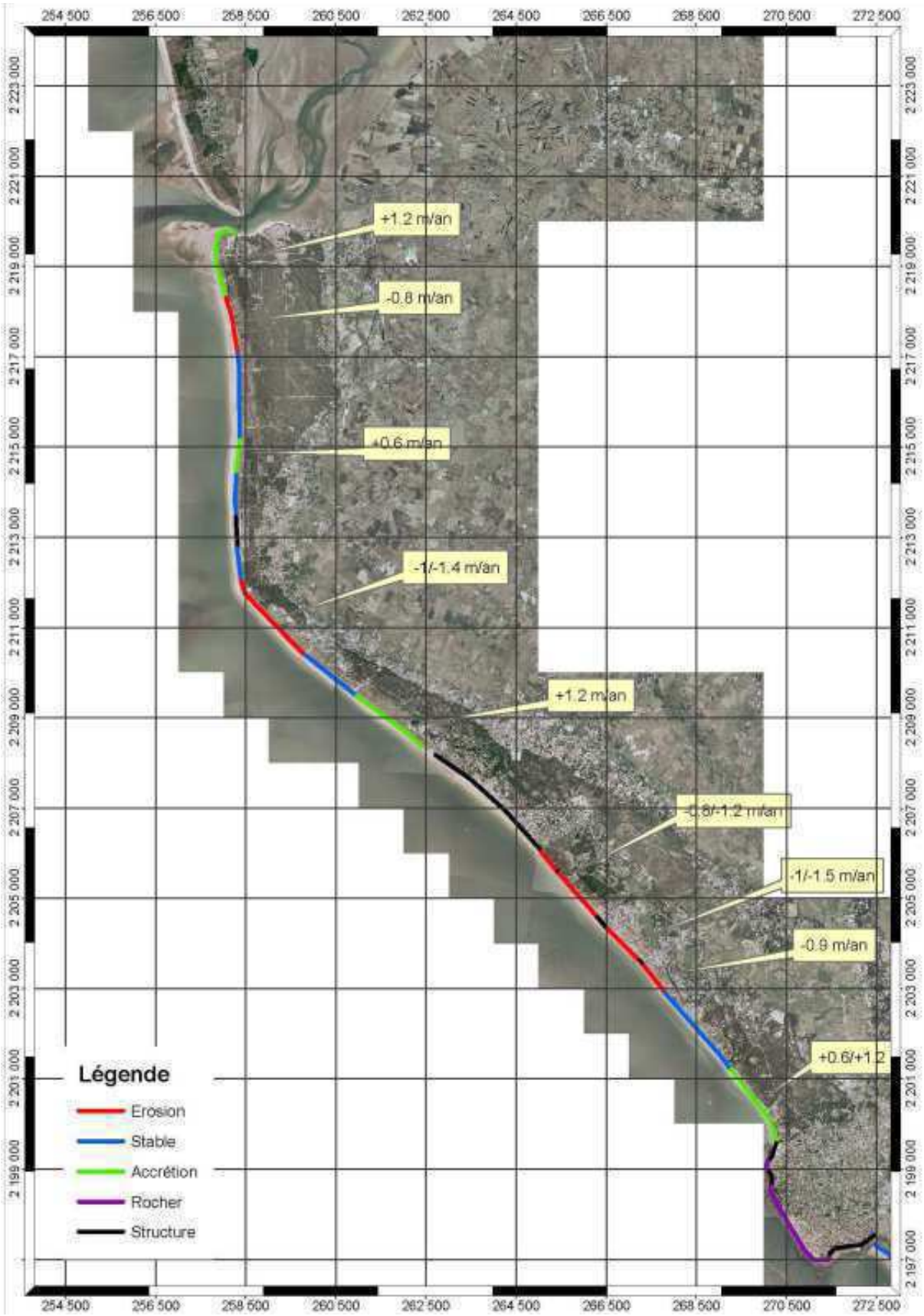

Figure 4-41: Synthèse de l'évolution du trait de côte de 1975 à 2001 sur l'unité sédimentaire 3 ; accrétion (positif) et érosion (négatif) (GEOS-DHI, 2007).

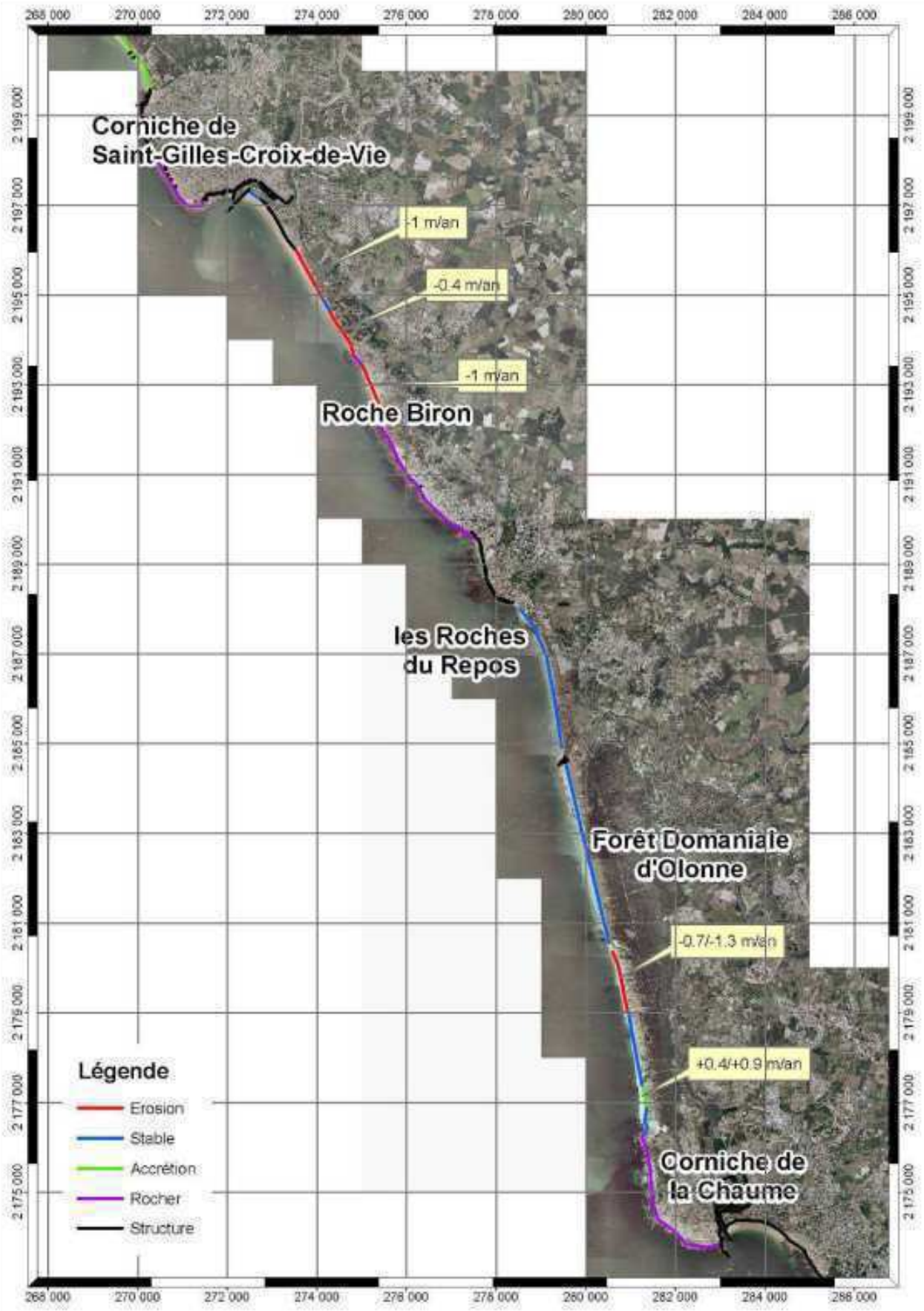

Figure 4-42: Synthèse de l'évolution du trait de côte de 1975 à 2001 sur l'unité sédimentaire 5 ; accrétion (positif) et érosion (négatif) (GEOS-DHI, 2007).

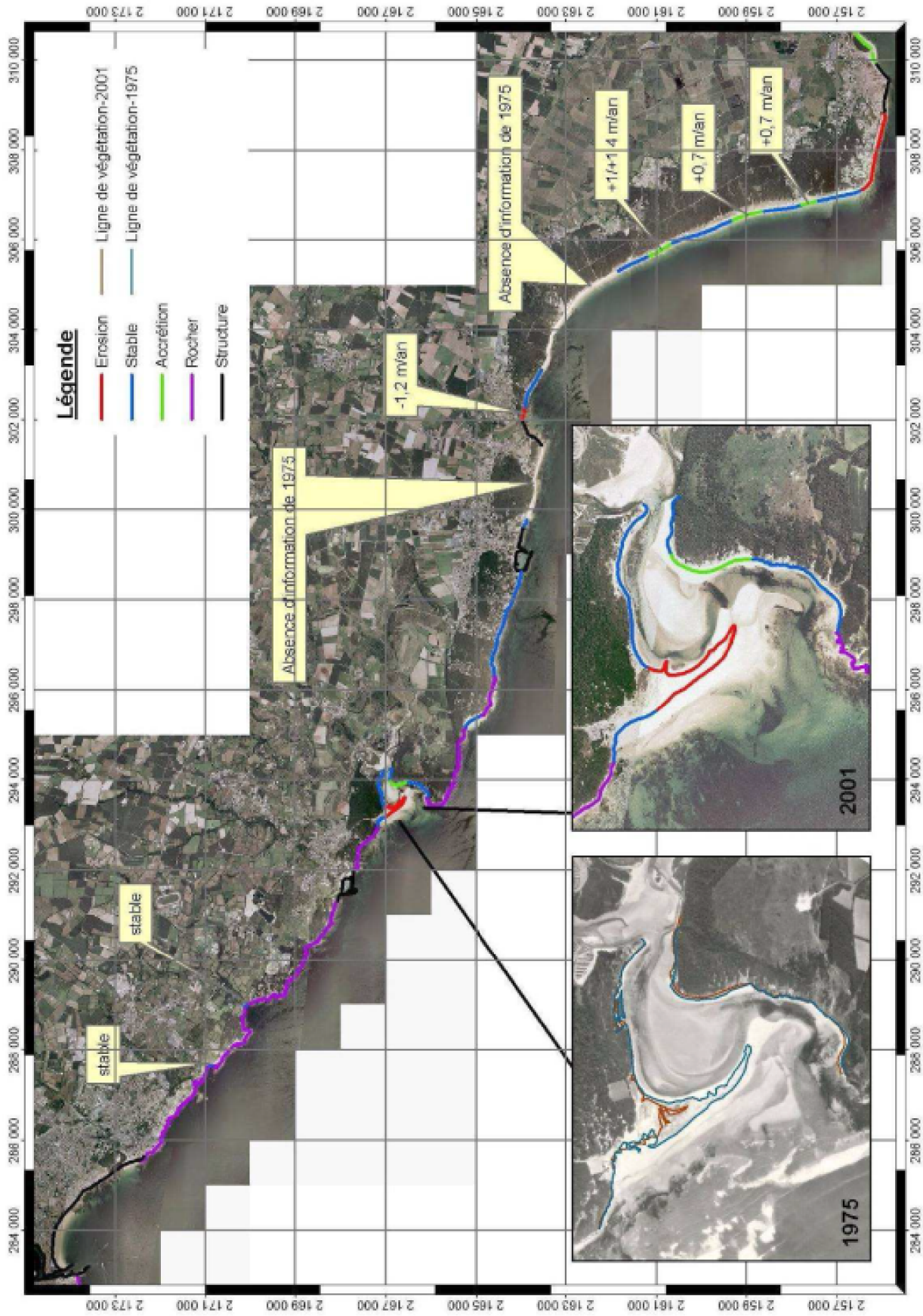

Figure 4-43: Synthèse de l'évolution du trait de côte de 1975 à 2001 sur l'unité sédimentaire 6 ; accrétion (positif) et érosion (négatif) (GEOS-DHI, 2007).

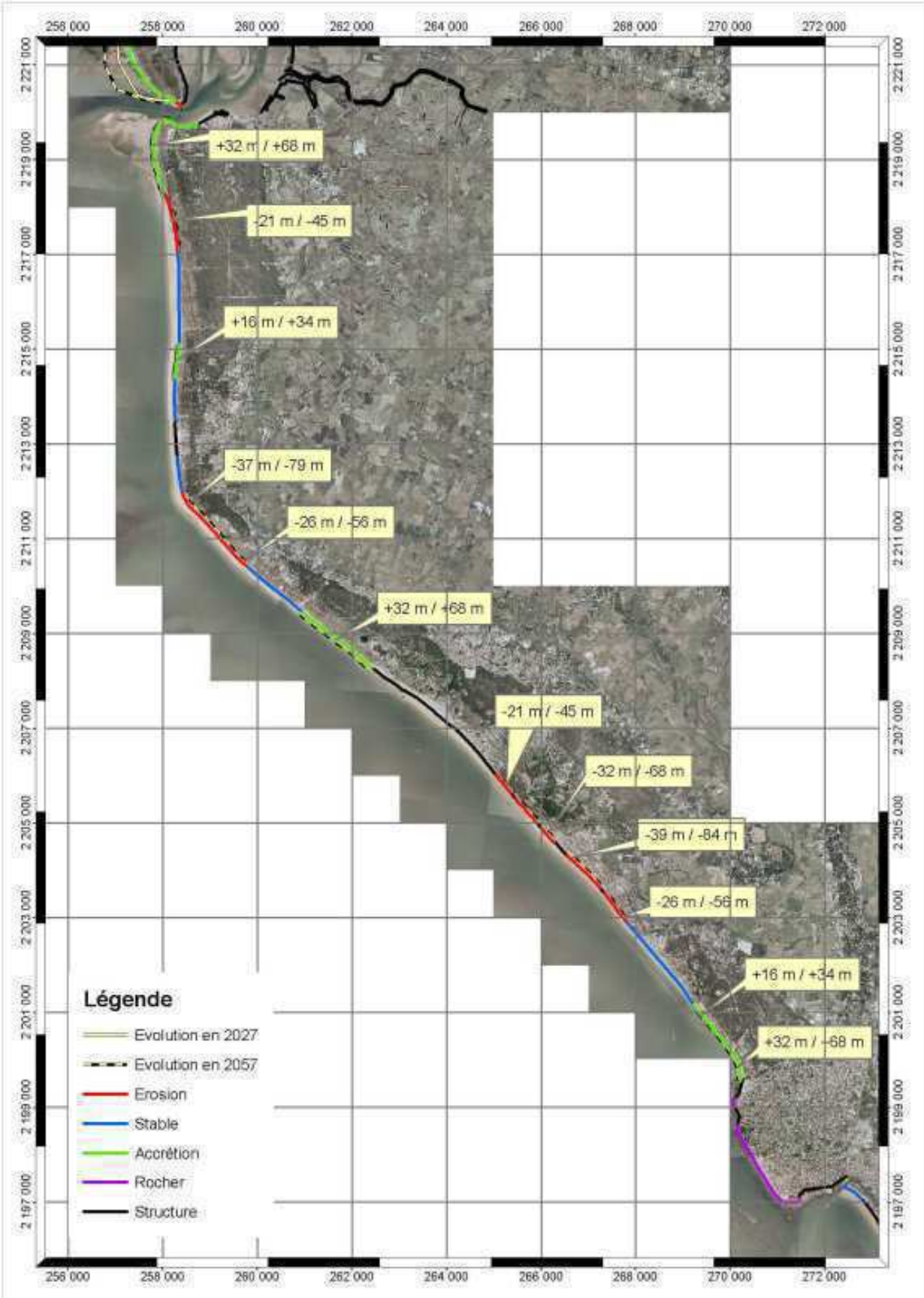

Figure 4-44: Scénario d'évolution du trait de côte de l'unité sédimentaire 3 à court terme : mobilité du trait de côte en 2027 / 2057 par rapport au trait de côte de 2007 (GEOS-DHI, 2007).

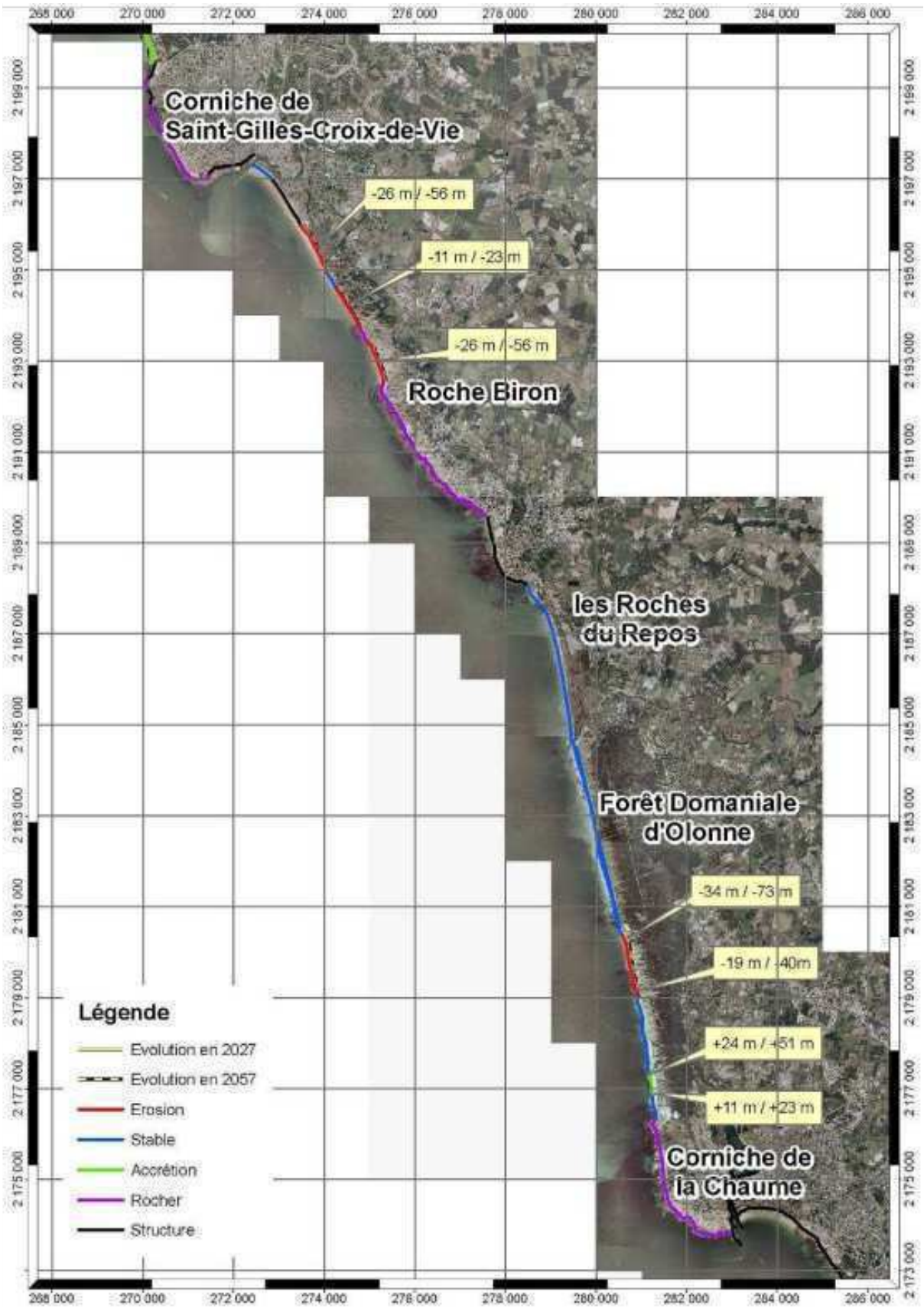

Figure 4-45: Scénario d'évolution du trait de côte de l'unité sédimentaire 5 à court terme : mobilité du trait de côte en 2027 / 2057 par rapport au trait de côte de 2007 (GEOS-DHI, 2007).

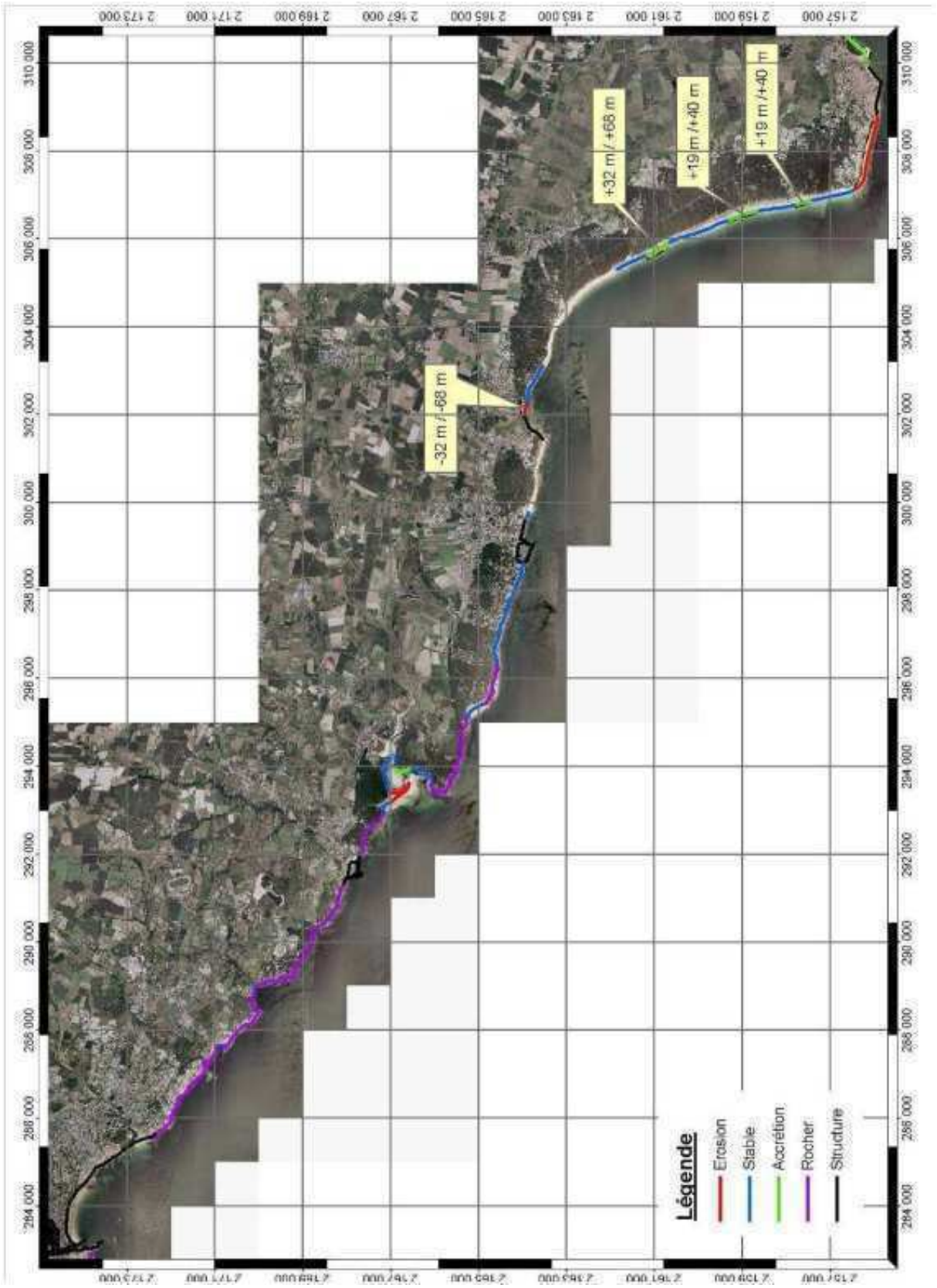

Figure 4-46: Scénario d'évolution du trait de côte de l'unité sédimentaire 6 à court terme : mobilité du trait de côte en 2027 / 2057 par rapport au trait de côte de 2007 (GEOS-DHI, 2007).

4.4 LE SYSTÈME DE DÉFENSE ET LES OUVRAGES DE PROTECTION

Les ouvrages de la côte de Vendée sont de prime abord peu nombreux. Le littoral a été préservé sur de vastes zones de l'implantation humaine grâce aux travaux de fixation des dunes par l'implantation de vastes espaces boisés.

Les ouvrages de défense se retrouvent principalement sur les pôles d'implantation humaine anciens, comme les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables-d'Olonne. On trouve cependant des perrés ici et là pour maintenir le trait de côte. Ces perrés sont généralement surmontés de boulevards maritimes comportant une voirie ou une promenade, ou les deux dans certains cas. Les digues des ports ont aussi été répertoriées.

Pour identifier ces ouvrages, nous nous sommes basés sur le recensement effectué par la DDTM de Vendée et sur les observations de terrains, auxquels nous avons adjoints la connaissance des collectivités recueillis dans les questionnaires envoyés courant mars.

Remarque :

Certains questionnaires ne fournissaient aucun détail quant aux ouvrages présents sur certaines communes. Les cases correspondantes ont été laissées en blanc.

L'atlas de localisation des ouvrages de protection est placé en D**. L'ensemble des questionnaires est placé en** E**.**

5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU LITTORAL

Le fonctionnement du trait de côte de Vendée est compliqué, du fait des différentes sortes de côtes (plages, dunes, falaises, digues...), la topographie et la bathymétrie variées sur l'ensemble de la zone étudiée. De plus, la présence d'embouchure de fleuves côtiers fournit un apport de nouveaux sédiments. Il est clairement impossible d'analyser les aléas littoraux globalement pour la région de Vendée. Il est nécessaire de faire quelques subdivisions.

Dans un premier temps les zones vulnérables à la submersion marine sont identifiées, à partir des différents aspects étudiés dans ce rapport. La situation topographique, l'état actuel des ouvrages de protection, les événements historiques, dont surtout les dégâts engendrés par la plus récente forte tempête Xynthia donnent une indication de la résistance actuelle des différentes zones et ouvrages.

Ensuite, le recul du trait de côte est analysé à partir des conclusions générales de l'étude de GEOS / DHI (2007). L'érosion (passée et future) des plages et le transit de sédiments en bordure littorale sont considérés comme paramètres principaux à ce sujet (quoiqu'ils dépendent eux-mêmes d'autres aspects, tels que les aspects climatologiques et hydrodynamiques).

Finalement, la région de projet est subdivisée en zones homogènes, sur le plan des caractéristiques morpho-sédimentaires et de la protection côtière. D'autres aspects particuliers ou locaux sont également pris en compte (par exemple les ports, un vannage ou une embouchure d'étier etc.). Pour chaque zone homogène, un point faible ou fragile est indiqué, dont il sera tenu pour l'analyse de la zone en seconde phase.

5.1 SUBMERSIONS MARINES & INONDATION

Les zones basses sont déjà brièvement identifiées dans le paragraphe 3.1.3, du point de vue topographique (zones inférieures à +4.0 m IGN69). La Figure 3-11 et les cartes en Annexe F.1 résument les différents aspects des phénomènes naturels.

Si les zones indiquées sont vulnérables à la submersion marine, cela ne veut pas nécessairement dire que lors de la prochaine tempête de niveau extrême de l'ordre de 4.0 m IGN69, ces zones seront effectivement inondées. Par exemple la rupture d'une digue ou d'une dune ne peut pas être anticipée avec certitude. Pour cette raison, il est intéressant de comparer ces zones basses et points faibles aux zones effectivement submergées et endommagées (de systèmes de protection ainsi que d'habitations) lors du passage de la tempête Xynthia.

La carte des phénomènes naturels (F) indique les zones submergées lors du passage de Xynthia. Il s'agit principalement de zones de marais telles que le marais de Saint-Hilaire-de-Riez et le Havre du Payré.

Les marais sont les secteurs les plus fragiles concernant la submersion marine, par leur faible protection (dunes basses des polders et anciennes digues en mauvais état des marais salants) et les multiples étiers, facilitant l'infiltration dans les zones basses. Leur vulnérabilité est surtout liée aux niveaux extrêmes d'une onde de tempête, plutôt que leur exposition à la houle du large.

5.2 RECUL DES CÔTES MEUBLES ET MIGRATIONS DUNAIRES

L'évolution du trait de côte du littoral vendéen a décrit dan la section 4.3. Le taux d'érosion a été déterminé pour les côtes sableuses, par subdivision des unités sédimentaire. Dans la suite de cette étude le taux d'érosion sera utilisé lors de la détermination de l'aléa d'érosion et de migration dunaire. Pour cela, un taux d'érosion a été spécifié dans le tableau ci-dessous par zone homogène (voir section après). Pour les côtes rocheuses ou les zones à structures (donc les parties des côtes non-meubles), les informations disponibles ne procure pas de taux d'érosion.

Tableau 5-16: L'évolution de trait de côte sableuse (période 1975 – 2001) et projection sur 2027 et 2057 par zone homogène.

Nr	Commune	Nom	Evolution du trait de côte de 1975 à 2007 [m/an]	Scénario d'évolution du trait de côte de 2007 à 2027 [m]	Scénario d'évolution du trait de côte de 2007 à 2057 [m]	Unité sédimentaire	Subdivision
1	Notre-Dame-de-Monts	Plages de Parée Grollier, de Bois Soret et de La Braie	0 à 0.6	0 à +16	0 à +34	3	B
2	Notre-Dame-de-Monts	La Plage/ Perré de Notre-Dame-de-Monts	- (structure)	-	-	3	B
3	Notre-Dame-de-Monts	Plages du Mûrier et Nord de la Plage du Pont-d'Yeu	0	0	0	3	B
4	Saint-Jean-de-Monts	Plages du Pont-d'Yeu Sud, de la Tonnelle, de la Parée du Jonc	-1 à -1.4 (N) 0 (centre) +1.2 (S)	-37 (N) -26 (centre) +32 (S)	-79 (N) -56 (centre) +68 (S)	3	C
5	Saint-Jean-de-Monts/ Saint–Hilaire-de-Riez	Plage des Demoiselles/ Remblai de Saint-Jean-de-Monts	- (structure)	-	-	3	C
6	Saint-Hilaire-de-Riez	Plages des Soixante Bornes, des Salins, des Becs et des Mouettes	-0.8 à -1.2 (N) -1 à -1.5 (centre) -0.9 (S)	-21 à -32 (N) -39 (centre) -26 (S)	-45 à -68 (N) -84 (centre) -56 (S)	3	D
7	Saint-Hilaire-de-Riez	Plages de La Pège et de La Parée-	0 (N) +0.6 à +1.2	0 (N) +16 à +32	0 (N) +34 à +68	3	D/ E

		Préneau	(S)	(S)	(S)		
8	Saint-Hilaire-de-Riez	Corniche de Sion, Pointe de Grosse Terre	- (rocher)	-	-	3	E
9	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Plage de Boisvinet	- (structure)	-	-	5	A
10	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	- (port)	-	-	5	A
11	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Pointe de la Garenne	0	0	0	5	A
12	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Grande Plage / Remblai de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	- (structure)	-	-	5	A
13	Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Brétignolles-sur-Mer	Sud de la Grande Plage (jusqu'au nord de la Roche Biron)	-1 (N) -4 (centre) -1 (S)	-26 (N) -11 (centre) -26 (S)	-56 (N) -23 (centre) -56 (S)	5	A/B
14	Brétignolles-sur-Mer	Roche Biron, plage de la Sauzaie, Rocher Sainte-Véronique	- (rocher)	-	-	5	B
15	Brétignolles-sur-Mer	La Parée	- (structure)	-	-	5	B
16	Brétignolles-sur-Mer	Plage du Marais Girard	- (structure)	-	-	5	B/C
17	Brétignolles-sur-Mer	Plages des dunes, la Rochelle	0	0	0	5	C
18	Brétignolles-sur-Mer / Olonne-sur-Mer	Barrage de La Gachère	- (estuaire)	-	-	5	D
19	Olonne-sur-Mer / Les Sables-d'Olonne	Plage des Granges, de Sauveterre, Pierres Noires, Grands Chevaux, Anse de Chaillé	0 (N) -0.7 à -1.3 0 (centre) +0.4 à +0.9 0 (S)	0 (N) -19 à -34 0 (centre) +11 à +24 0 (S)	0 (N) -40 à -73 0 (centre) +23 à +51 0 (S)	5	D
20	Les Sables-d'Olonne	Corniche de la Chaume	- (rocher)	-	-	5	D
21	Les Sables-d'Olonne	Port des Sables-d'Olonne	- (port)	-	-	6	A
22	Les Sables-	Remblai des	- (structure)	-	-	6	A

	d'Olonne / Château d'Olonne	Sables-d'Olonne					
23	Château-d'Olonne / Talmont-Saint-Hilaire	Pointe de Péruse à Port Bourgenay	- (rocher)	-	-	6	B
24	Talmont-Saint-Hilaire	Port Bourgenay	- (port)	-	-	6	B
25	Talmont-Saint-Hilaire	Est du Port de Bourgenay / Le Grand Quezeau	- (rocher)	-	-	6	B
26	Talmont-Saint-Hilaire / Jard-sur-Mer	Plage du Veillon/ Le Payré	- (estuaire)	-	-	6	C
27	Jard-sur-Mer	Pointe du Payré à l'ouest du Port de Jard-sur-Mer	- (rocher) / 0	- / 0	- / 0	6	D
28	Jard-sur-Mer	Port de Jard-sur-Mer et Plage de Morpoigne	- (port)	-	-	6	D
29	Jard-sur-Mer / Saint-Vincent-sur-Jard	Plage de Boisvinet à maison de Clémenceau	-(pas d'info)	-	-	6	E
30	Saint-Vincent-sur-Jard	Remblai de Saint-Vincent-sur-Jard	- (structure)	-	-	6	E
31	Longeville-sur-Mer	Extremité ouest de la plage du Bouil	-1,2	-32	-68	6	E

5.3 DIVISION EN ZONES HOMOGÈNES

Pour mettre en carte les aléas littoraux, selon la méthode proposée, il est nécessaire de découper le trait de côte en zones homogènes sur le plan de système de défense (anthropique ou naturel). D'autres aspects particuliers ou locaux (par exemple les ports, un vannage ou une embouchure d'étier etc.) sont également pris en compte pour ce découpage. A priori, nous proposons un découpage en 31 zones homogènes, listées dans le Tableau 5-18 et montrées dans la Figure 5-47.

Pour chaque zone homogène, un point faible ou fragile est indiqué, qui sera tenu pour l'analyse de la zone en seconde phase. Un point faible sera par exemple :

topographiquement bas le long de la côte de cette zone, ou même une brèche importante dans le système de défense

un point de largeur minimale d'une dune (plus vulnérable à la rupture, par rapport aux dunes entourant)

un point de risque particulier (exemple : bâtiments proches des plages ou falaises).

Si aucune particularité dans le système de protection n'est trouvée, un profil typique est choisi.

Chacune des zones homogènes est aussi classifiée dans les catégories suivantes :

Falaises à platier surmontées d'un massif dunaire avec localement des plages sur le haut estran et ou des ouvrages
Falaises à platier avec localement des plages sur le haut estran et ou des ouvrages
Falaises à platier avec plages
Plages et cordon dunaire
Plages et cordon dunaire, secteurs à ouvrages
Plages et cordon dunaire avec platier, secteurs à ouvrages
Port ou barrage
Remblais et plages
Remblais, plages et platier rocheux

Pour chaque catégorie, la méthodologie de la caractérisation de la submersion sera spécifiée en tenant compte des processus pertinents. En outre du niveau marin, pour les dunes ça sera surtout l'érosion (et éventuellement la formation d'une brèche), tandis que pour les digues et les quais, la surverse joue un rôle important.

Toutes ces informations seront résumées dans une fiche par zone homogène. Ces fiches données en G formeront la base pour l'analyse de la transformation des conditions hydrodynamiques au large à la côte.

Tableau 5-17 : Exemple de fiche zone homogène

Zone N° 2	**La Plage/ Perré de Notre-Dame-de-Monts**
Commune	Notre-Dame-de-Monts
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	680
Vue caractéristique	

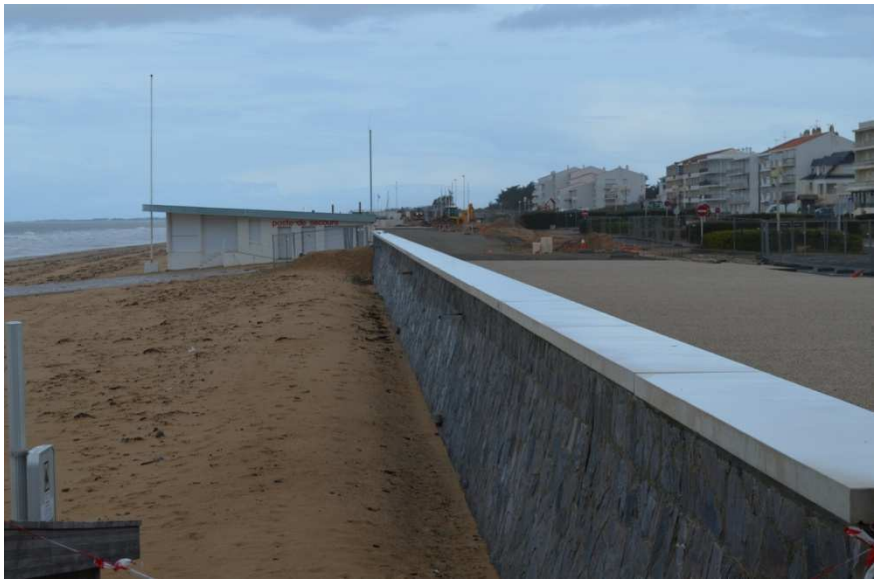

Topographie

Profil critique

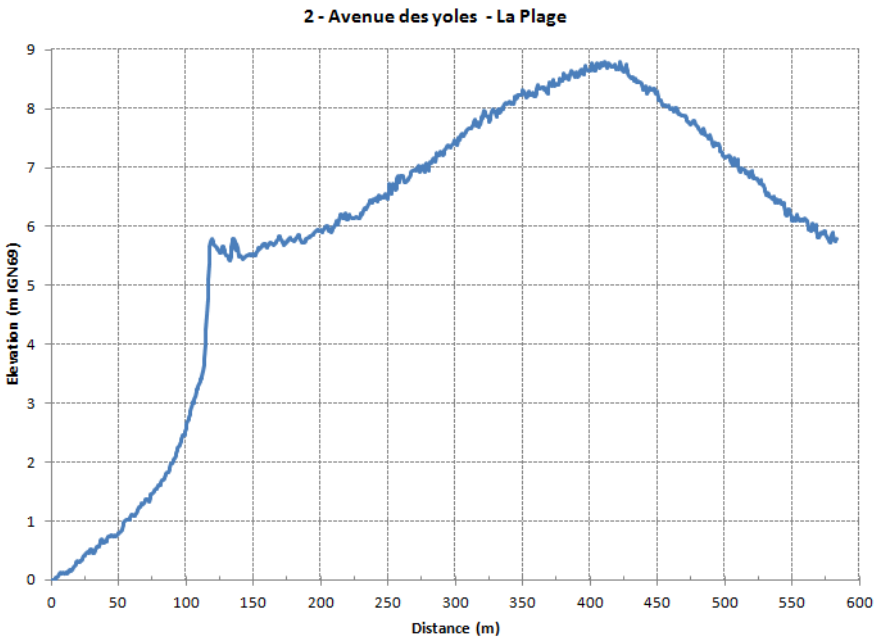

Zone protégée	Promenade et habitations

Risque potentiel	Endommagement et rupture des protections
Incidents connus	Pas récemment
Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008)
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse - déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Zone urbanisée dense en avant du cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts), habitations à moins de 150 m à l'intérieur des terres dans la zone 2. Ouvrage de protection contre l'érosion par fixation du trait de côte.
Niveau minimal [m IGN]	5,7 (sommet du remblai)
Végétation	aucune
Maîtrise d'ouvrage	Perré de Notre-Dame-de-Monts : Perré en dalles béton et mur maçonné sur le haut estran (tronçon 203000). Sommet du remblai entre 5,7 et 5,8 m (IGN69).
Taux annuel d'érosion [m/an]	Zone protégée par des ouvrages, aucune érosion
Remarques	Travaux de restauration de l'esplanade au moment de la visite

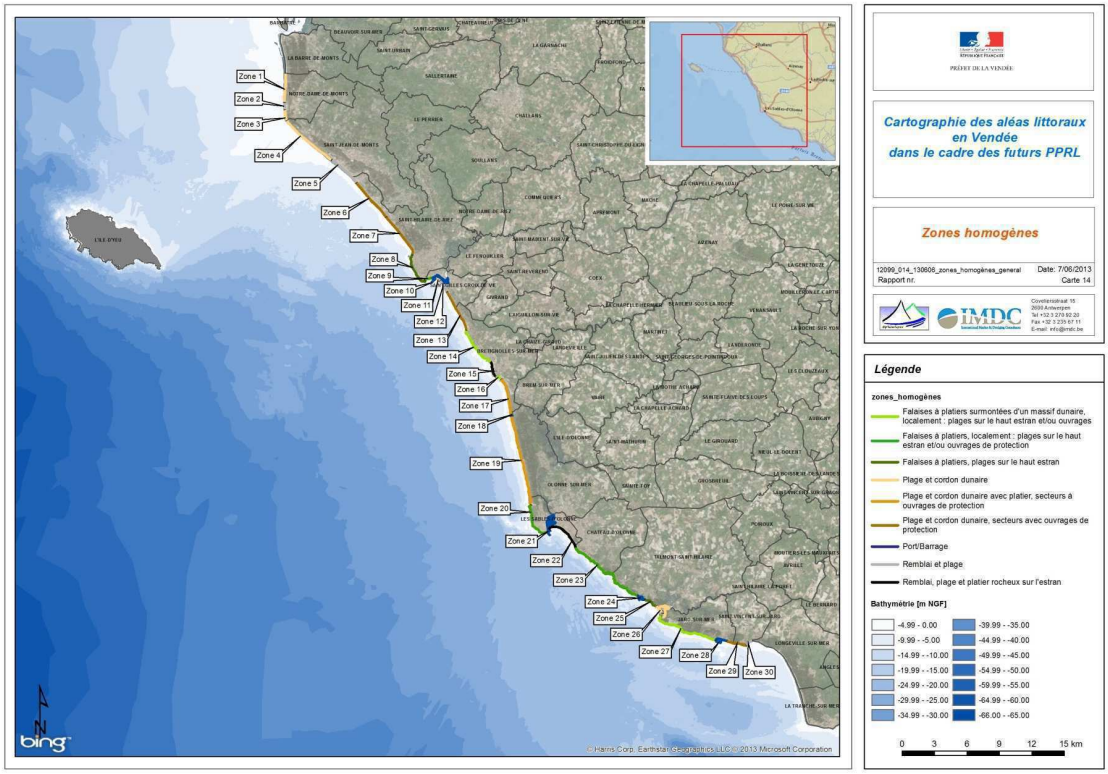

Figure 5-47 : Carte des zones homogènes

Tableau 5-18: Division de la côte de la Vendée en zones homogènes.

Nr	Commune	Nom	Falaise +Platier+ Dune	Falaise +Platier	Falaise +Platier +Plage	Plage+Dune	Plage +Dune +ouvrages	Plage +Dune +ouvrages +platierPlage +Dune +ouvrages	Port ou barrage	Remblai +Plage	Remblai +Plage +Platier	Unité sédimentaire	Subdivision
1	Notre-Dame-de-Monts	Plages de Parée Grollier, de Bois Soret et de La Braie				x						3	B
2	Notre-Dame-de-Monts	La Plage/ Perré de Notre-Dame-de-Monts								x		3	B
3	Notre-Dame-de-Monts	Plages du Mûrier et Nord de la Plage du Pont-d'Yeu				x						3	B
4	Saint-Jean-de-Monts	Plages du Pont-d'Yeu Sud, de la Tonnelle, de la Parée du Jonc				x						3	C
5	Saint-Jean-de-Monts/ Saint–Hilaire-de-Riez	Plage des Demoiselles/ Remblai de Saint-Jean-de-Monts								x		3	C
6	Saint-Hilaire-de-Riez	Plages des Soixante Bornes, des Salins, des Becs et des Mouettes					x					3	D
7	Saint-Hilaire-de-Riez	Plages de La Pège et de La Parée-Préneau					x					3	D/E
8	Saint-Hilaire-de-Riez	Corniche de Sion, Pointe de Grosse Terre			x							3	E
9	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Plage de Boisvinet		x								5	A
10	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie							x			5	A
11	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Pointe de la Garenne				x						5	A
12	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Grande Plage / Remblai de Saint-Gilles-Croix-de-Vie								x		5	A
13	Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Brétignolles-sur-Mer	Sud de la Grande Plage (jusqu'au nord de la Roche Biron)					x					5	A/B
14	Brétignolles-sur-Mer	Roche Biron, plage de la Sauzaie, Rocher Sainte-Véronique	x									5	B
15	Brétignolles-sur-	La Parée									x	5	B

	Mer												
16	Brétignolles-sur-Mer	Plage du Marais Girard	x									5	B/C
17	Brétignolles-sur-Mer	Plages des dunes, la Rochelle						x				5	C
18	Brétignolles-sur-Mer / Olonne-sur-Mer	Barrage de La Gachère							x			5	D
19	Olonne-sur-Mer / Les Sables-d'Olonne	Plage des Granges, de Sauveterre, Pierres Noires, Grands Chevaux, Anse de Chaillé						x				5	D
20	Les Sables-d'Olonne	Corniche de la Chaume		x								5	D
21	Les Sables-d'Olonne	Port des Sables-d'Olonne							x			6	A
22	Les Sables-d'Olonne / Château d'Olonne	Remblai des Sables-d'Olonne									x	6	A
23	Château-d'Olonne / Talmont-Saint-Hilaire	Pointe de Péruse à Port Bourgenay		x								6	B
24	Talmont-Saint-Hilaire	Port Bourgenay							x			6	B
25	Talmont-Saint-Hilaire	Est du Port de Bourgenay / Le Grand Quezeau			x							6	B
26	Talmont-Saint-Hilaire / Jard-sur-Mer	Plage du Veillon/ Le Payré				x						6	C
27	Jard-sur-Mer	Pointe du Payré à l'ouest du Port de Jard-sur-Mer	x									6	D
28	Jard-sur-Mer	Port de Jard-sur-Mer et Plage de Morpoigne							x			6	D
29	Jard-sur-Mer / Saint-Vincent-sur-Jard	Plage de Boisvinet à maison de Clémenceau					x					6	E
30	Saint-Vincent-sur-Jard	Remblai de Saint-Vincent-sur-Jard								x		6	E
31	Longeville-sur-Mer	Plage du Bouil				x						6	E

6. BIBLIOGRAPHIE

CETE de l'Ouest, Juin 2012. La tempête Xynthia du 28 février 2010, Retour d'expérience en Loire-Atlantique et en Vendée.

CETE de l'Ouest, Août 2008. Atlas des zones inondables des fleuves côtiers vendéens, Lot 3 : Jaunay et Vie.

CETE de l'Ouest, Août 2008. Atlas des zones inondables des fleuves côtiers vendéens, Lot 4 : L'Auzance, la Ciboule et la Vertonne.

CETE de l'Ouest, Août 2008. Atlas des zones inondables des fleuves côtiers vendéens, Lot 6 : Le Payré Talmont.

Chauveau et al, 2011. La catastrophe Xynthia : un processus d'urbanisation littorale face à un fait de nature. Cahier Nantais 2011-1.

ComCom Océan-Marais de Monts, Université de Nantes, Septembre 2009. Projet d'observatoire du littoral Communauté de Communes Océan-Marais de Monts : Inventaire des données existantes.

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Juillet 2011. Barrage d'Apremont : Consignes de surveillance et d'exploitation.

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Juillet 2011. Barrage du Jaunay : Consignes de surveillance et d'exploitation.

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, Juillet 2011. Barrage de Sorin : Consignes de surveillance et d'exploitation.

DDTM de Vendée, 2013. Recensement des ouvrages de protection contre la mer.

Garnier, E.et al., Juillet 2010. La crise Xynthia à l'aune de l'histoire ; enseignements et enjeux contemporains d'une histoire des submersions.

GEOS / DHI, 2007-2008. Etude de connaissance des phénomènes d'érosion sur le littoral vendéen.

SHOM, 2001. Courants de marée de la côte ouest de France de Saint-Nazaire à Royan.

SHOM, 2011. Références Altimétriques Maritimes.

SHOM, 2012. Statistiques des niveaux marins extrêmes des côtes de France (Manche et Atlantique).

SOGREAH, décembre 2000. Etudes des risques de submersion marine sur le littoral vendéen.

SOGREAH, Avril 2010. Commune d'Olonne-sur-Mer – Expertise sur le risque de submersion marine.

Tonnerre, M.A., 2001. Contribution à l'étude des tempêtes dans la Manche et en façade atlantique de la France, au nord de l'île de Noirmoutier (1965-1994). Rapport de thèse, Université de Nantes.

Annexe A Données disponibles

A.1 Données numériques

Type de donnée	Source	Nom	Localisation			Période		Commentaire
			Ville	Lat N	Long W	Début	Fin	
Houle	ANEMOC Coast	315		46° 21.420'	2° 44.040'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	1544		46° 55.020'	2° 44.220'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	1569		46° 1.380'	1°51.360'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	1837		46° 19.380'	2° 11.820'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	2566		46° 25.620'	1° 54.420'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	2589		46° 34.260'	2° 1.260'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	3071		46° 19.020'	1° 38.160'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	3134		46° 23.400'	1° 44.460'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	ANEMOC Coast	3409		46° 41.220'	2° 2.700'	1/01/1979	31/08/2002	données horaires Hm0, dirmoy,etal, te, t02, tpic
Houle	Candhis	1702	Oléron	46°06,390'	1°35,220'	20/09/2001	1/12/2003	mesure toutes les 3 heures, non directionnelle
Houle	Candhis	1703	Oléron	45°50,420'	1°48,820'	2/01/2010	8/04/2011	mesure toutes les 30 minutes, non directionnelle
Houle	Candhis	8501	Ile d'Yeu	46°40,000'	2°25,000'	15/09/1992	8/06/1998	mesure toutes les heures ou toutes les 30 minutes, non directionnelle
Houle	Candhis	8503	Ile d'Yeu	46°41,450'	2°25,650'	31/07/2000	21/01/2005	mesure toutes les 3 heures, non directionnelle
Houle	Candhis	8504	Ile d'Yeu	46°49,993'	2°17,700'	21/06/2005	1/02/2013	mesure toutes les heures, non directionnelle

Niveau marin	Refmar/SHOM	115	Saint Nazaire			16/06/1962	1/02/2013	donnée horaire
Niveau marin	Refmar/SHOM	125	Les Sables-d'Olonne			1/01/1990	1/02/2013	donnée horaire
Niveau marin	Refmar/SHOM	128	La Rochelle La Pallice			27/02/1967	1/02/2013	donnée horaire
Pluie	Météo France		Saint-Gilles-Croix-de-Vie			01/11/1974	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Météo France		Le Perrier			01/01/1990	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Météo France		Palluau			01/09/1962	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Météo France		La-Roche-sur-Yon			01/08/1984	31/01/2013	donnée quotidienne
Pluie	Météo France		La Mothe-Achard			01/01/1942	31/03/2013	donnée quotidienne
Pluie	Météo France		Château-d'Olonne			01/03/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Météo France		Le Perrier			01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Météo France		Palluau			01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Météo France		La-Roche-sur-Yon			01/08/1984	21/03/2013	Donné décadaire
						01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Météo France		La Mothe-Achard			01/01/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
ETP	Météo France		Château-d'Olonne			01/03/2004	31/03/2013	donnée quotidienne
Vent (FF et DD)	Météo France		Noirmoutier-en-l'Île			01/01/2001	31/12/2002	donnée tri-horaire
Vent (FF et DD)	Météo France		Noirmoutier-en-l'Île			01/01/2010	31/12/2011	donnée tri-horaire

Débit	Banque Hydro	Auzance (N2013010)	Vairé			18/09/1998	03/03/2013	donnée horaire
Débit	Banque Hydro	La Ciboule (N2024010)	la Chapelle-Achard			13/11/1981	03/03/2013	donnée horaire
Débit	Banque Hydro	Le Jaunay (N1203020)	la Chapelle-Hermier			01/01/1994	03/03/2013	donnée horaire
Débit	Banque Hydro	La Petite Boulogne (N1014010)	la Chapelle-Palluau			20/06/1997	03/03/2013	donnée horaire
Débit	Banque Hydro	La Vie (N1001510)	la Chapelle-Palluau			04/10/1994	29/01/2013	donnée horaire
Hauteur d'eau	Banque Hydro	Auzance (N2013010)	Vairé			18/09/1998	03/03/2013	pas de temps très variable
Hauteur d'eau	Banque Hydro	La Petite Boulogne (N1014010)	la Chapelle-Palluau			20/06/1997	03/03/2013	pas de temps très variable
Hauteur d'eau	Banque Hydro	La Vie (N1001510)	la Chapelle-Palluau			04/10/1994	29/01/2013	pas de temps très variable

A.2 Données topographiques

A.2.1 Fleuves - profils en long

PROFIL EN LONG
le Gué Gorand

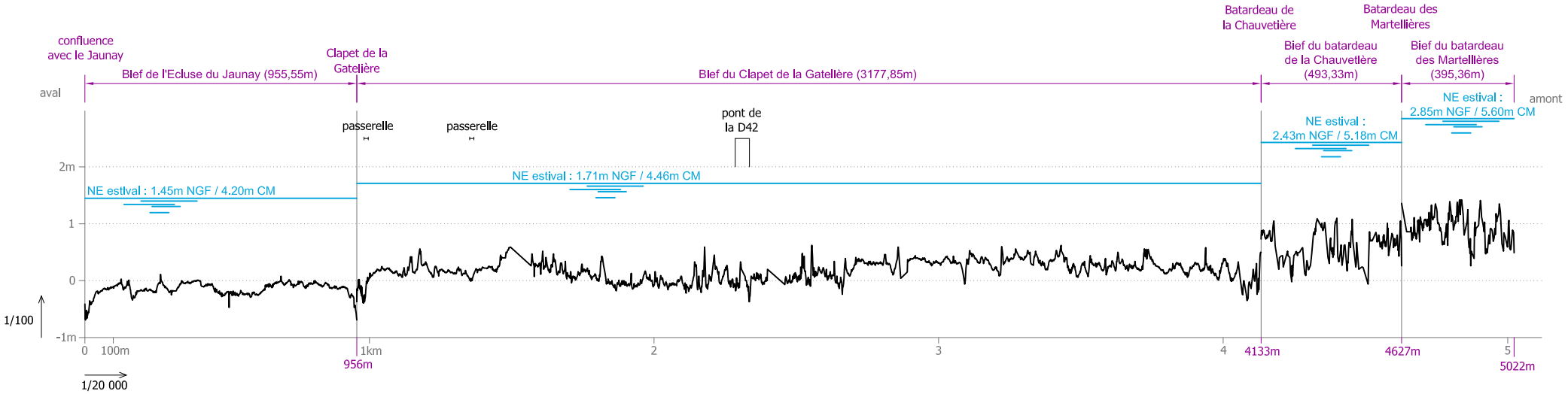

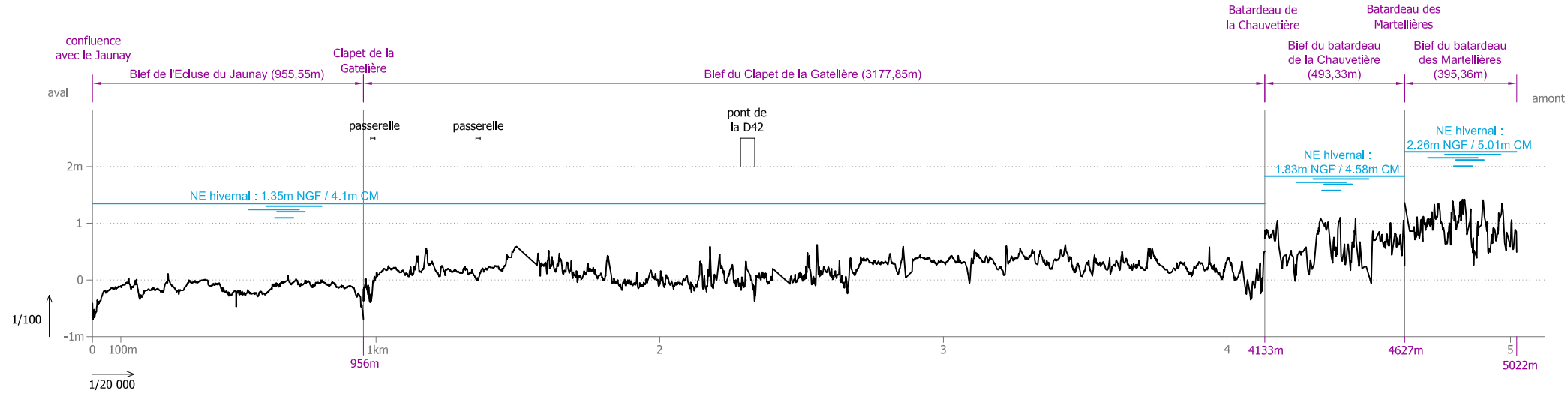

PROFIL EN LONG
le Jaunay

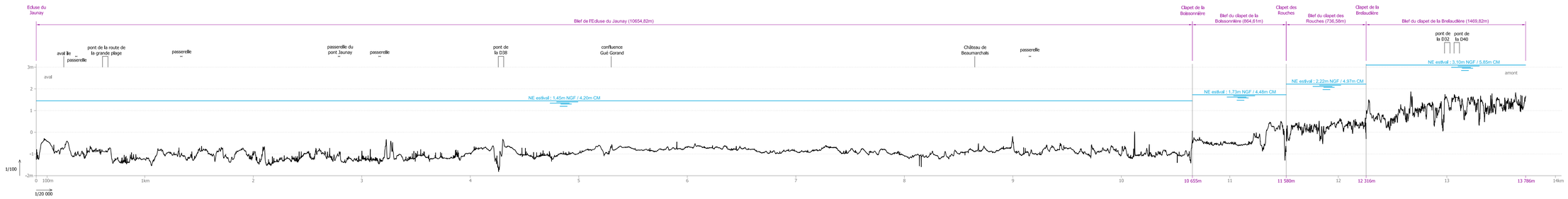

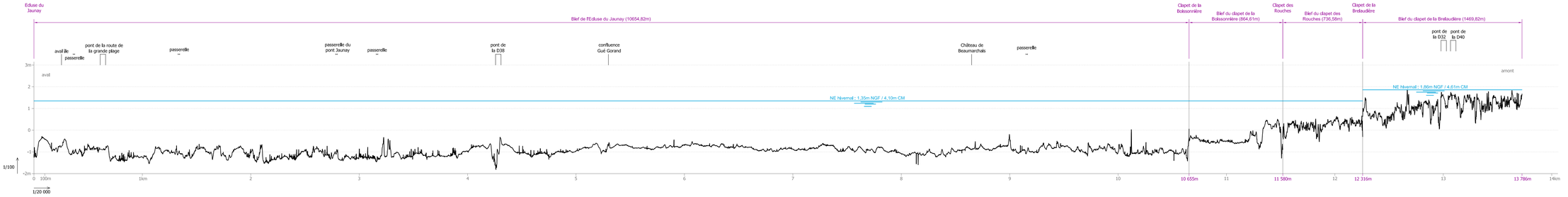

PROFIL EN LONG
le Ligneron

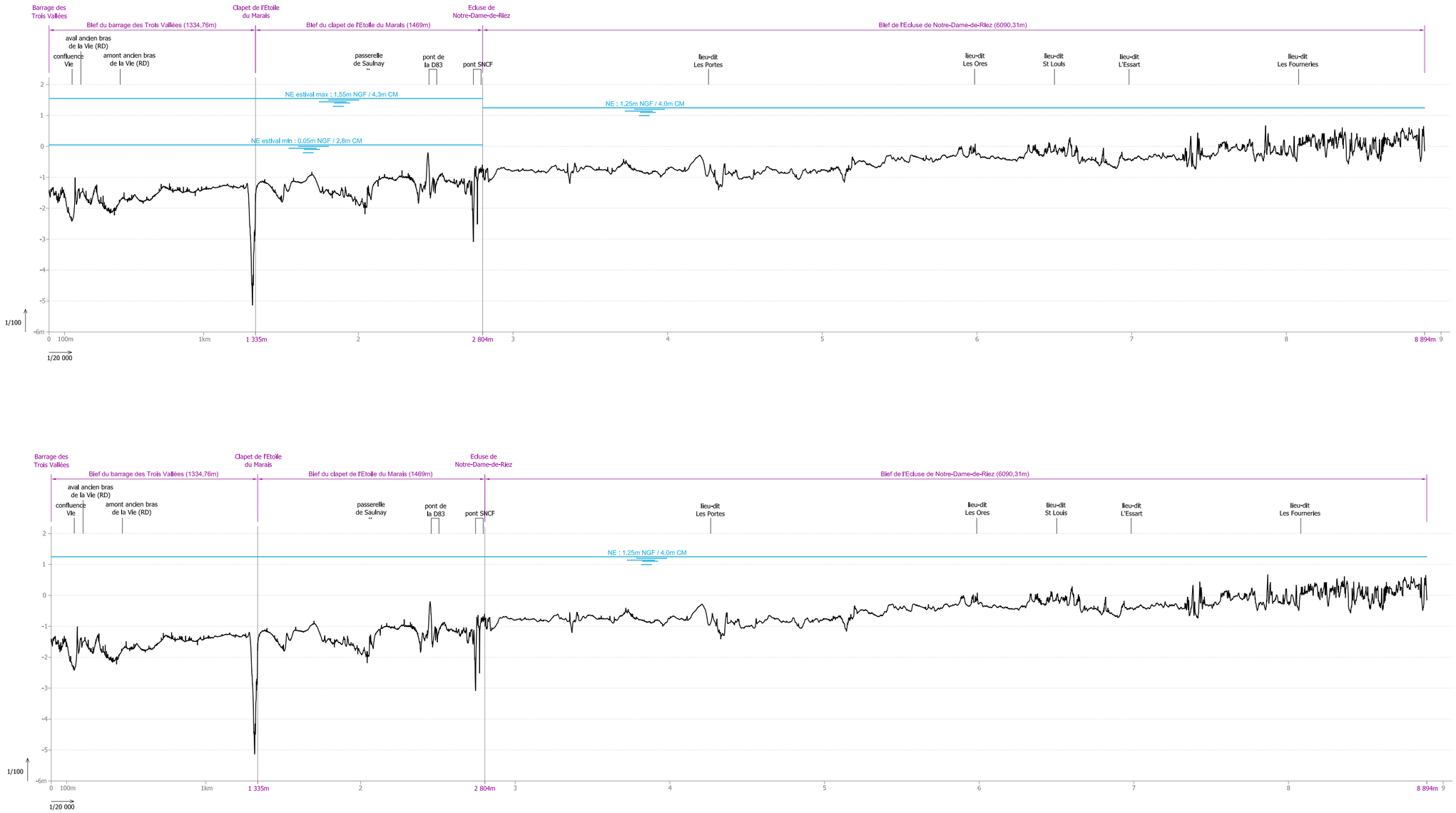

Barrage des Trois Vallées
Clapet de l'Etoile du Marais
Ecluse de Notre-Dame-de-Riez
Bief du barrage des Trois Vallées (1334,76m)
Bief du clapet de l'Etoile du Marais (1469m)
Bief de l'Ecluse de Notre-Dame-de-Riez (6090,31m)
aval ancien bras de la Vie (RD)
confluence Vie
amont ancien bras de la Vie (RD)
passerelle de Saulnay
pont de la D83
pont SNCF
lieu-dit Les Portes
lieu-dit Les Ores
lieu-dit St Louis
lieu-dit L'Essart
lieu-dit Les Fourneries
NE : 1,25m NGF / 4,0m CM
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
-6m
1/100
0
100m
1km
1 335m
2
2 804m
3
4
5
6
7
8
8 894m
9
1/20 000

PROFIL EN LONG
la Vie

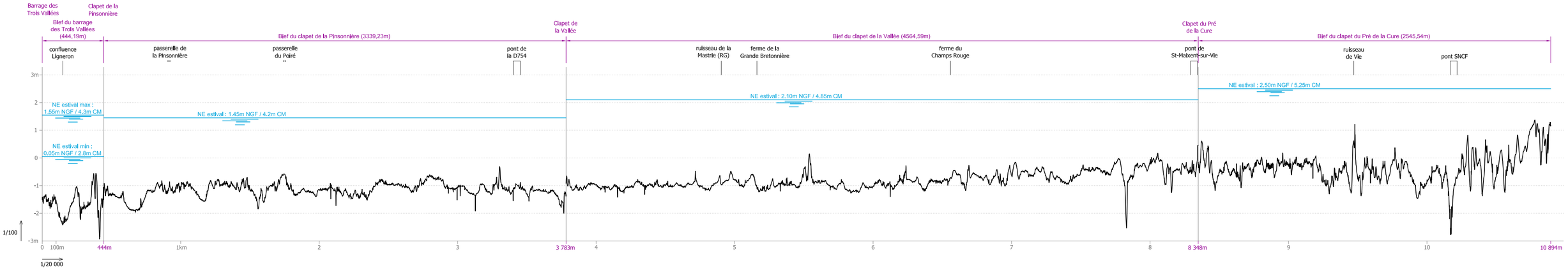

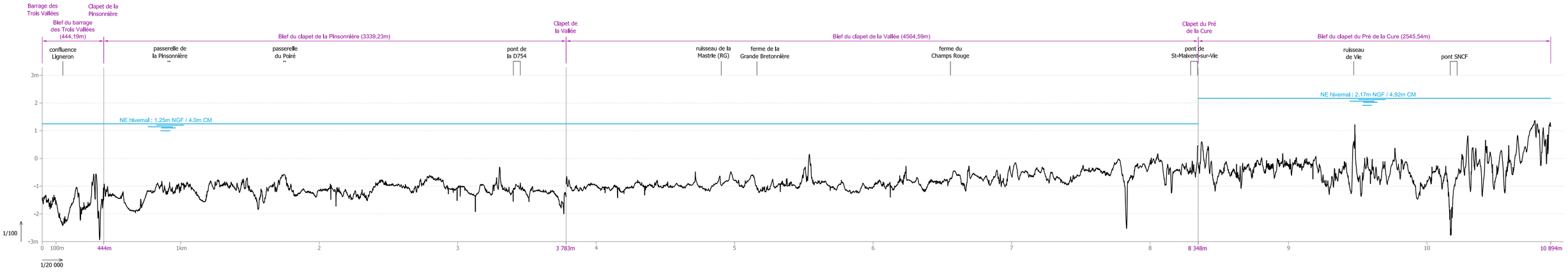

Annexe B Fiches tempêtes

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune de Notre-Dame-de-Monts

1776	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE A01
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *La digue fut achevée et reçue en 1773. Elle avait environ 900 m de longueur dont 600 m avec perrés et crèches. En 1776, elle fut bouleversée par la mer sur environ 240 m de longueur dans la partie saillante, et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

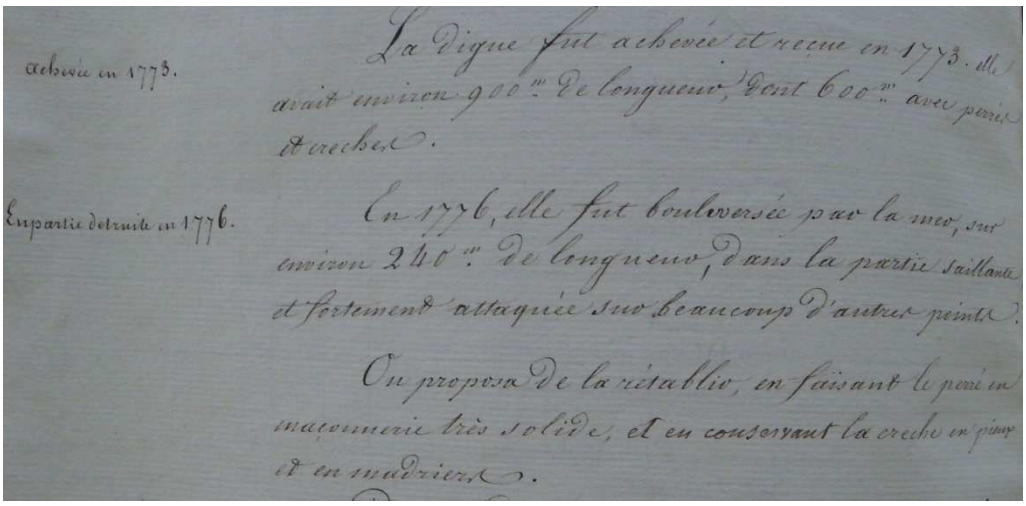

10 au 13 février 1781	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE A02
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Une tempête, qui dura du 10 au 13 février 1781 détruisit la totalité des anciens perrés et la mer pénétra dans l'isle par deux ouvertures.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

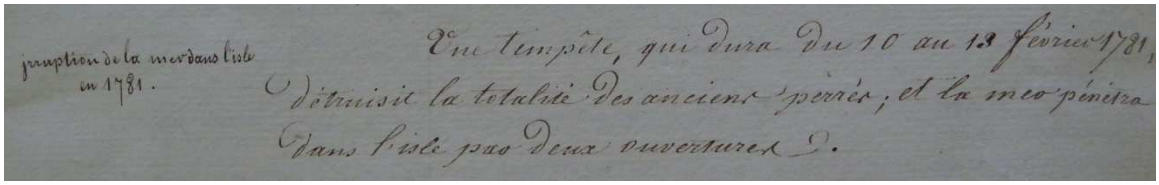

24 février 1811	Marais Breton	SECTEUR n°1 FICHE A03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et ruissellement	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Grand vent de sud-ouest ;
- tempête localisée sur le marais breton et le nord-ouest des côtes vendéennes (Beauvoir-sur-mer et le canton de la Crosnière [commune rattachée à Beauvoir le 1er Vendémiaire de l'An IX, soit le 23 septembre 1800]).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- 2382 toises de digues endommagées ou détruites (4,5 km) ;
- 212 ha et 21 ares de terres labourables et 13 ha de prés submergés ;
- 32 maisons dévastées ou détruites ;
- pertes diverses (têtes de bétail, bien mobiliers, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; Archives Départementales de Vendée, cote BIB-B-2206-2, « La police secrète du Premier Empire, bulletins quotidiens adressés par Savary à l'Empereur de janvier à juin 1811, tome 2, p179 (cote AF IV 1514) ».

"[...] *Cet événement, qui a plongé trente deux familles dans la détresse fut une suite de la tempête du 24 février dernier ; il eut lieu vers les quatre heures du soir de cette même journée et dans la nuit suivante. La mer violemment agitée par un grand vent de sud-ouest se brisait sur les digues avec une telle violence que bientôt elle parvint à les rompre en plusieurs endroits. Cet obstacle* [...] *étant une fois renversé, elle se répandit avec une rapidité étonnante dans l'espèce de bassin que forment les dessèchements de la Crosnière. Dans peu d'instants l'eau s'éleva presque au niveau des toits.* [...] *Les eaux ne s'écoulaient que lentement, elles conservaient assez d'élévation pour être soulevées par les vents* [...]. *Les lames qui heurtaient perpétuellement les maisons, les ébranlèrent et parvinrent à les renverser en majeure partie.* [...]"

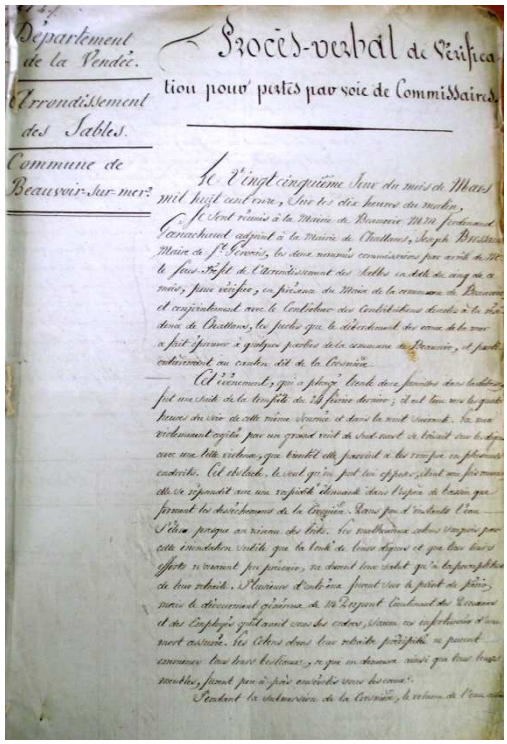
Département de la Vendée.
Arrondissement des Sables.
Commune de Beauvoir-sur-mer.
Procès-verbal de vérification pour pertes par voie de Commissaires.

(extrait du procès verbal de vérification pour pertes par voie de commissaires, non daté).

19 octobre 1812	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A04
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 octobre 1812 qu'une marée très forte et agitée par une tempête, détruisit presque entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

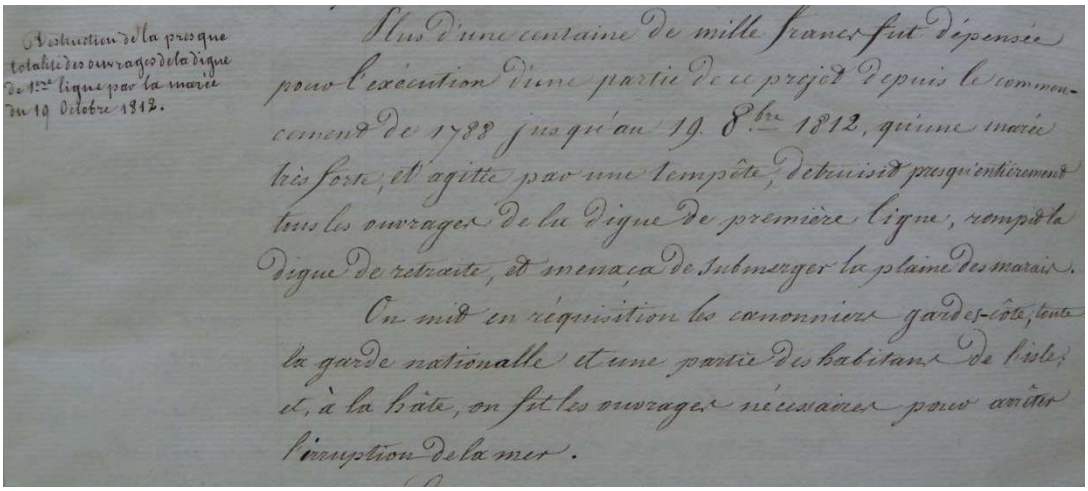
Destruction de la presque totalité des ouvrages de la digue de 1re ligne par la marée du 19 Octobre 1812.

Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 8bre 1812, qu'une marée très forte, et agitée par une tempête, détruisit presqu'entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.

On mit en réquisition les canonniers garde-côte, toute la garde nationalle et une partie des habitans de l'isle; et, à la hâte, on fit les ouvrages nécessaires pour arrêter l'irruption de la mer.

27-28 décembre 1814	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE A05
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *L'ouragan des 27 et 28 décembre dernier* [1814] *qui a causé des avaries si considérables aux ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a également étendu ses ravages au port de Saint Gilles. Le compte qui me fut rendu de cet événement par le maire de cette commune était d'une* [illisible] *fort alarmante.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 31 janvier 1815).

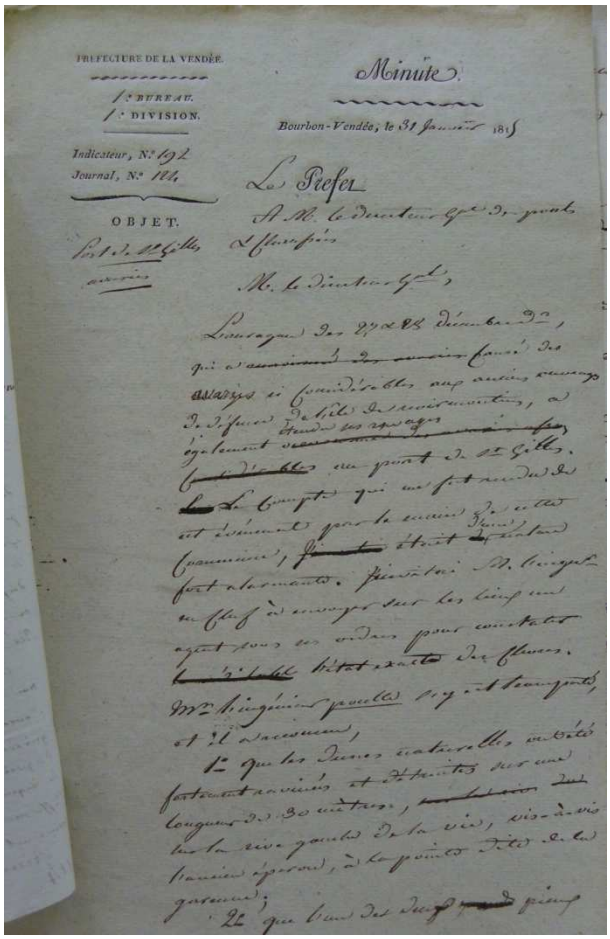

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
1.e BUREAU.
1.e DIVISION.
Indicateur, N.o 192
Journal, N.o 114
OBJET.
Port de St Gilles
avaries

Minute.
Bourbon-Vendée, le 31 Janvier 1815
Le Préfet
A M. le Directeur Gal des Ponts
& Chaussées
M. le Directeur Gal,
L'ouragan des 27 & 28 décembre dernier,
qui a causé des avaries si considérables aux
ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a
également étendu ses ravages au port de St Gilles.
Le Compte qui me fut rendu de
cet événement par le maire de cette
commune, était d'une [illisible]
fort alarmante. J'invitai M. l'ingénieur
en chef à envoyer sur les lieux un
agent pour en ordonner pour constater
[illisible] l'état exact des choses.
M.r l'ingénieur pense [illisible]
et il paraîtrait,
1.o que les digues naturelles intérieures
fortement ravinées et détériorées sur une
longueur de 30 mètres, [illisible]
les la vive-gouttes de la vive, vis-à-vis
la passe ouverte, à la pointe [illisible]
garnies;
2.o que [illisible]

1818	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A06
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S678, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai pleine connaissance de quelques réparations qui ont été faites autrefois sur la chaussée* (?) *[...] qui ont été payées par les administrateurs de la Société des Marais. Vers 1818, sous la mairie de feu M. Furtin* (?) *il y eu une inondation extraordinaire aussi ; moins considérable et pas aussi longue que cette année* [1840]*. Mais néanmoins elle fit un dommage considérable. M . Furtin y fit porter une quantité de travailleurs journaliers, la plupart qui la* [la digue] *réparèrent dans les endroits les plus endommagés.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 5 novembre 1840).

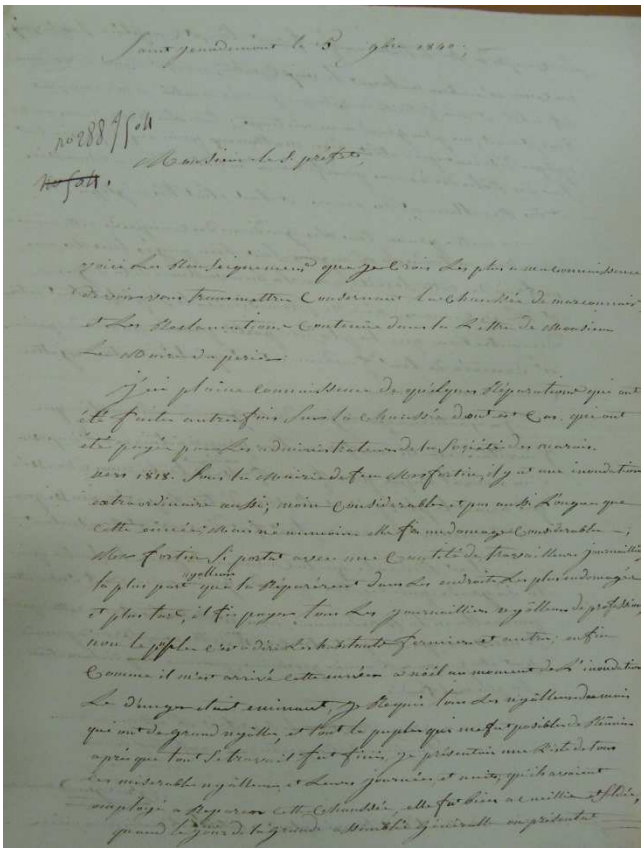

28-29 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A07
Tempête		

Données météomarines

- Vent violent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (ouvrages du port de l'Ile d'Yeu, aux étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je viens d'apprendre que les coups de vent des 28 et 29 novembre ont occasionné de fortes avaries dans le port de l'Ile d'Yeu. Deux bâtiments placés entre le quai et la chaussée ont tellement tiré leurs amarres que les deux pieux qui les assujettissaient se sont couchés et ont ouvert la chaussée dans deux endroits. Plusieurs autres pieux d'amarre, placés sur la dite chaussée ont été ébranlés ; deux balises ont été enlevées par la mer ; plusieurs autres balises ont été mises hors de service.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 14 décembre 1825).

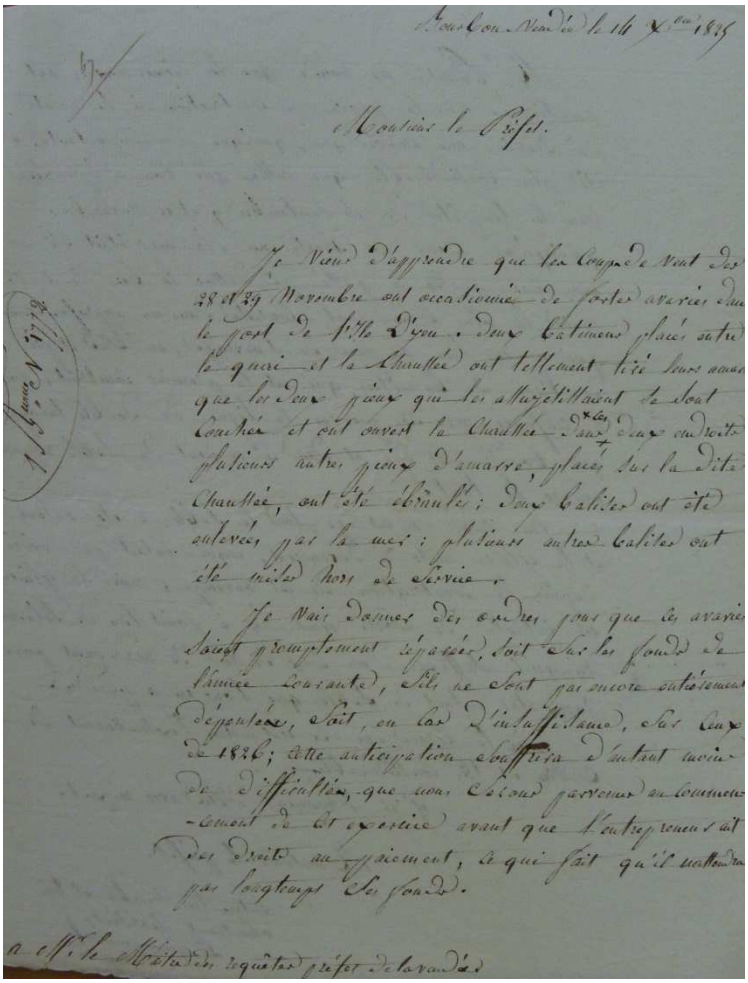

9-10 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A08
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire « le Pilote » au large de Noirmoutier.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier* [1825], *le navire « Le Pilote », du port de Noirmoutier, expédié pour l'Angleterre, fut assailli par une violente tempête et après avoir lutté contre une mer furieuse, il vint dans la nuit du 14 au 15 du même mois, se perdre sur les rochers en vue de cette île.* […]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 3 février 1826).

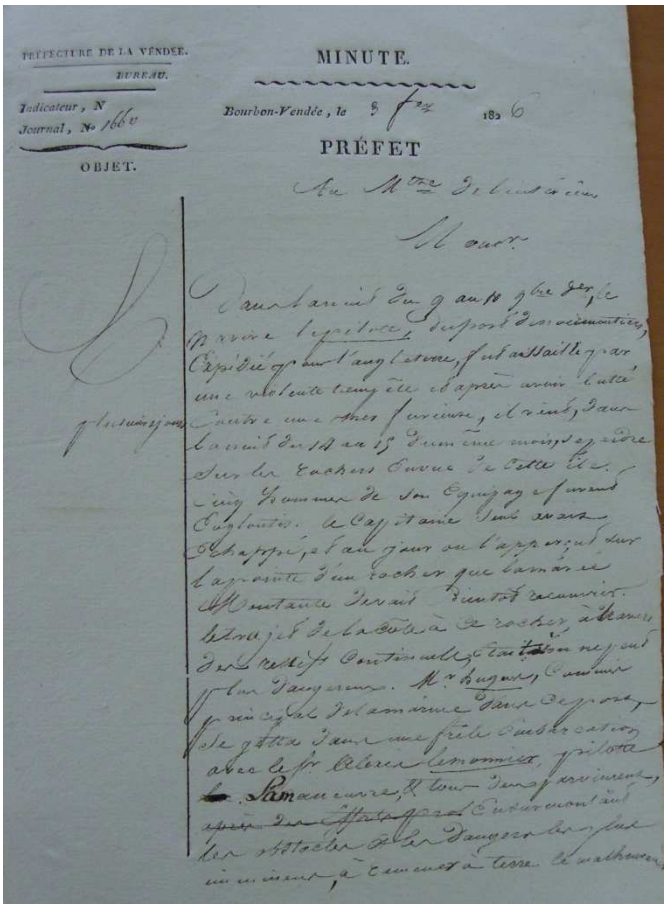

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
BUREAU.
Indicateur, N
Journal, N° 166 v

MINUTE.

Bourbon-Vendée, le 3 fév 182 6

OBJET.

PRÉFET

18-24 décembre 1827	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A09
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3049,42 francs* [1827]. [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 28 décembre 1827).

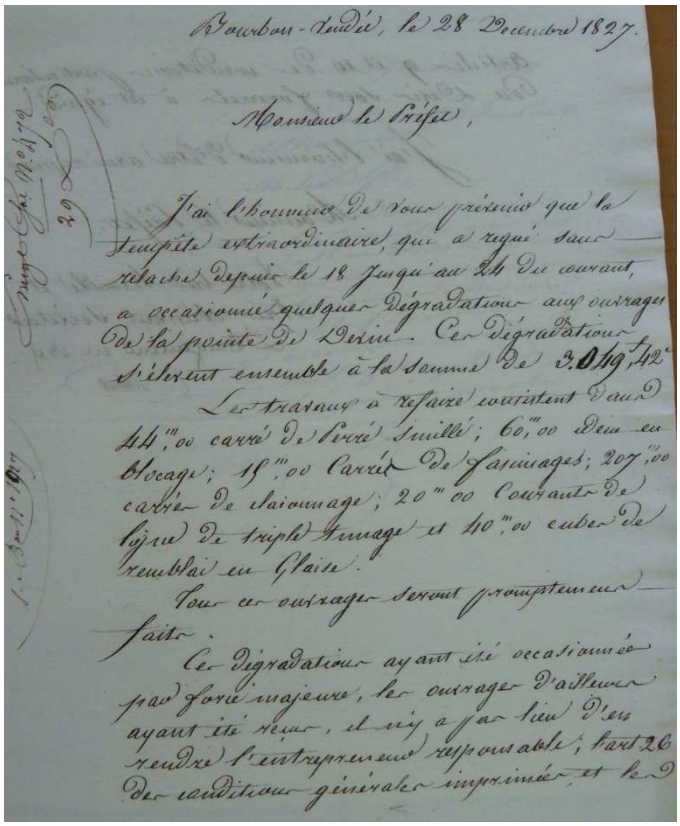

Bourbon-Vendée, le 28 Decembre 1827.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire, qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant, a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3.049,42c

Les travaux à refaire consistent dans 44m,00 carré de Perré simillé; 60m,00 dem en blocage; 18m,00 Carré de fascinages; 207m,00 carré de Saisonnage; 20m 00 Courante de ligne de triple fumage et 110m,00 cubes de remblai en Glaise.

Ces ouvrages seront promptement faits.

Ces dégradations ayant été occasionnées par force majeure, les ouvrages d'ailleurs ayant été reçus, il n'y a pas lieu d'en rendre l'entrepreneur responsable, tant les Devis et conditions générales imprimées et les

24 au 26 février 1838	Notre-Dame-de-Monts	SECTEUR n°1 FICHE A10
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

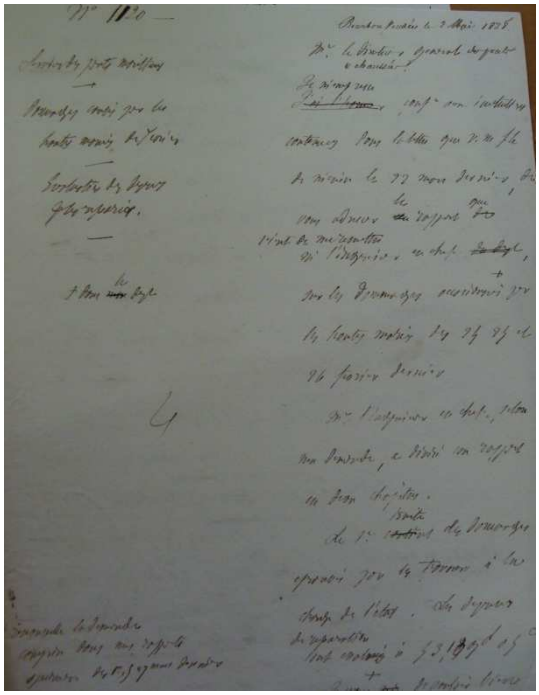

Novembre 1840	Marais Breton	SECTEUR n°1 FICHE A11
Type de phénomènes		
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S678, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai pleine connaissance de quelques réparations qui ont été faites autrefois sur la chaussée* (?) *[...] qui ont été payées par les administrateurs de la Société des Marais. Vers 1818, sous la mairie de feu M. Furtin* (?) *il y eu une inondation extraordinaire aussi ; moins considérable et pas aussi longue que cette année* [1840]*. Mais néanmoins elle fit un dommage considérable. M . Furtin y fit porter une quantité de travailleurs journaliers, la plupart qui la* [la digue] *réparèrent dans les endroits les plus endommagés.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 5 novembre 1840).

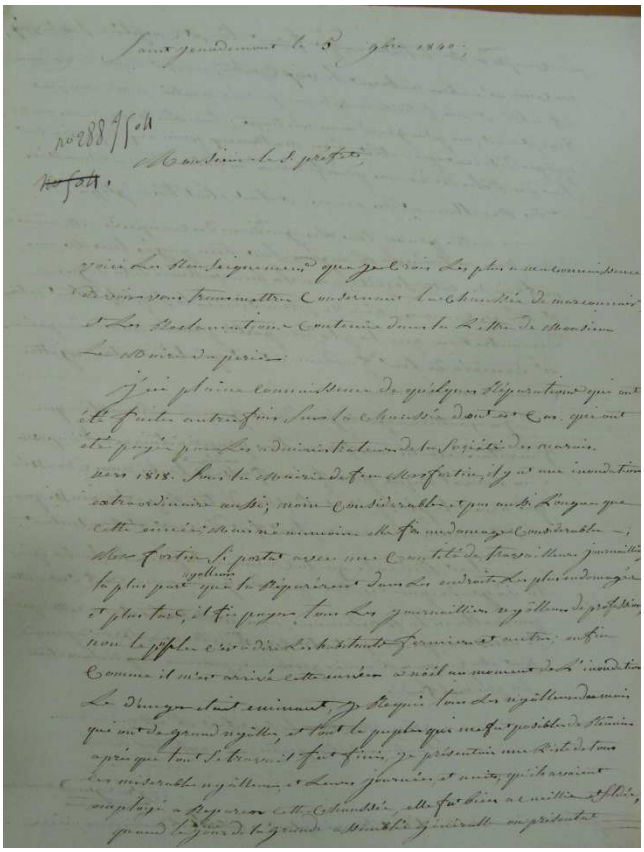

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE A12
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

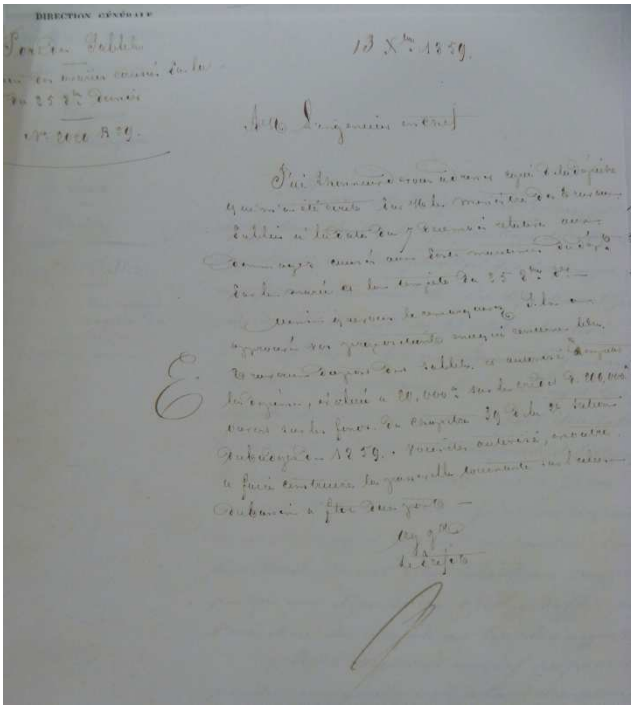

1860	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A13
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S679, S714 et S745, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Monsieur l'ingénieur en chef m'a communiqué samedi soir une dépêche télégraphique annonçant que le marais de Sallertaine était complètement inondé comme en 1860.* [...] *Le marais de Sallertaine est en effet complètement inondé, le niveau des eaux est même de 0,3 m plus élevé que celui qu'elles avaient atteint en 1860. Aucun sinistre n'a été annoncé jusqu'à présent, les habitants des marais sont habitués a être inondés chaque hiver et ils prennent alors leurs précautions en conséquence.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 6 février 1865).

"[...] *J'ai l'honneur de rendre compte à votre excellence, la conformité de l'article 77 du décret du 1er mars 1854 que par suite des pluies torrentielles qui n'ont cessé de tomber pendant déjà plusieurs semaines, les marais des communes de Sallertaine, Le Perrier, Saint-Jean-de-Monts et Notre-Dame-de-Monts, faisant partie des cantons de Challans et de Saint-Jean-de-Monts, se trouvent entièrement submergés.* [...]"

(extrait du rapport n°9 adressé au Ministre, daté du 30 janvier 1860).

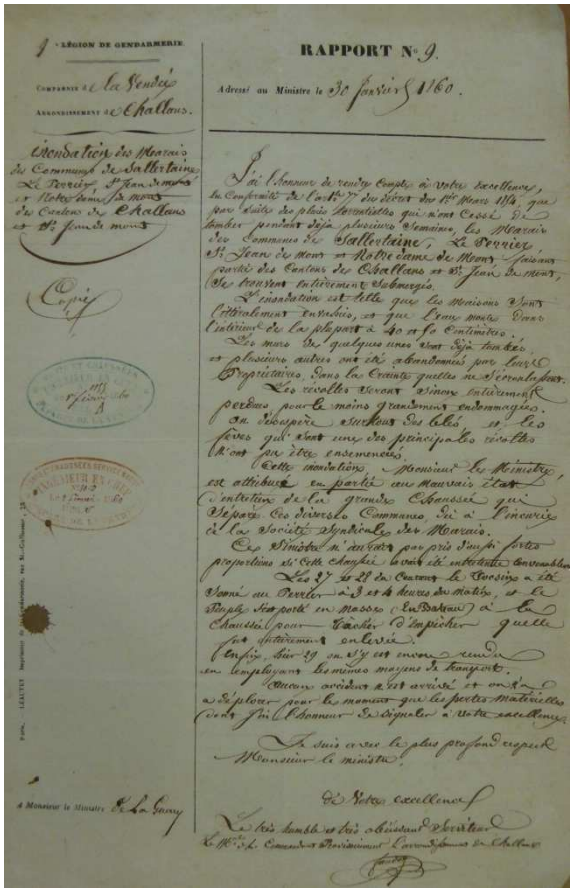

1e LÉGION DE GENDARMERIE

RAPPORT N° 9.

Adressé au Ministre le 30 janvier 1860.

Février 1865	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A14
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S679, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Monsieur l'ingénieur en chef m'a communiqué samedi soir une dépêche télégraphique annonçant que le marais de Sallertaine était complètement inondé comme en 1860.* [...] *Le marais de Sallertaine est en effet complètement inondé, le niveau des eaux est même de 0,3 m plus élevé que celui qu'elles avaient atteint en 1860. Aucun sinistre n'a été annoncé jusqu'à présent, les habitants des marais sont habitués a être inondés chaque hiver et ils prennent alors leurs précautions en conséquence.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 6 février 1865).

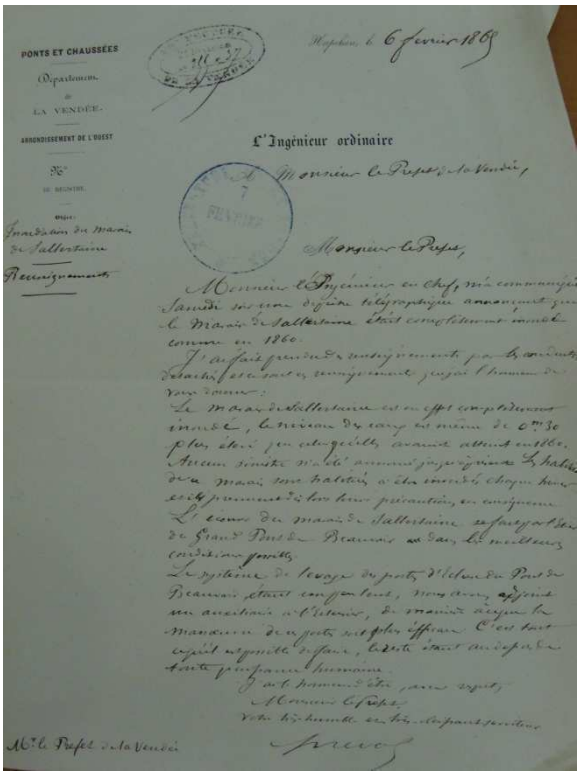

31 janvier 1885	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A15
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par lettre en date du 5 février 1885, M. le Préfet de la Vendée demande à MM. les ingénieurs quel a été le résultat de leurs constatations pendant leur visite dans l'île de Noirmoutier à la suite des accidents causés à la dune de la Guérinière (île de Noirmoutier) par la tempête du 31 janvier dernier et jours suivants.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 24 février 1885).

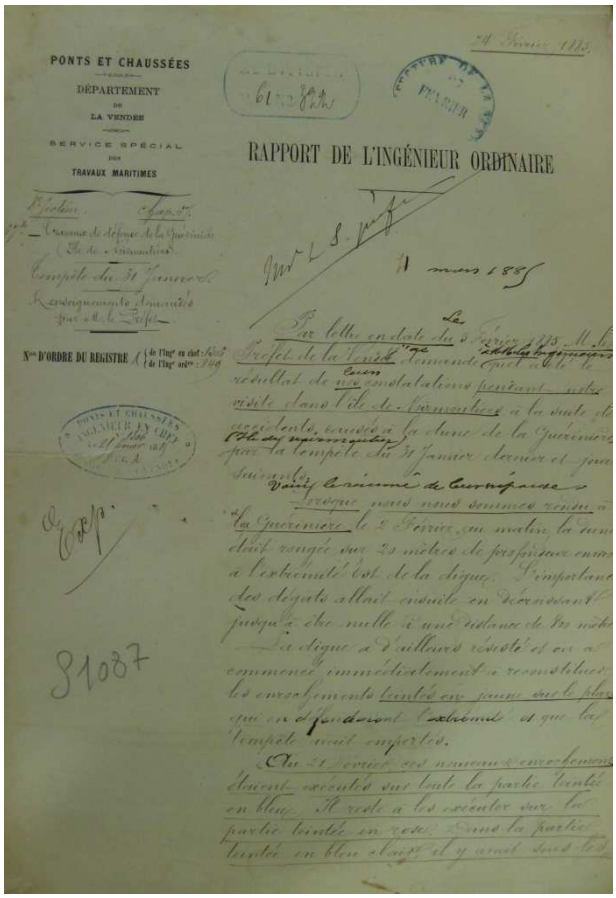

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

S1087

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE A16
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

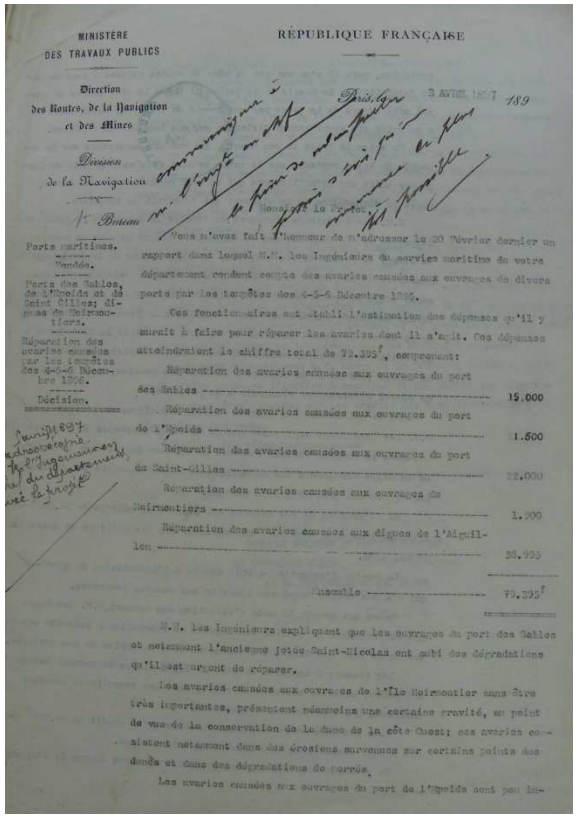

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

1912	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A17
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue de Devin et au port de Morin).
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet, 12 août et 2 septembre, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1912).

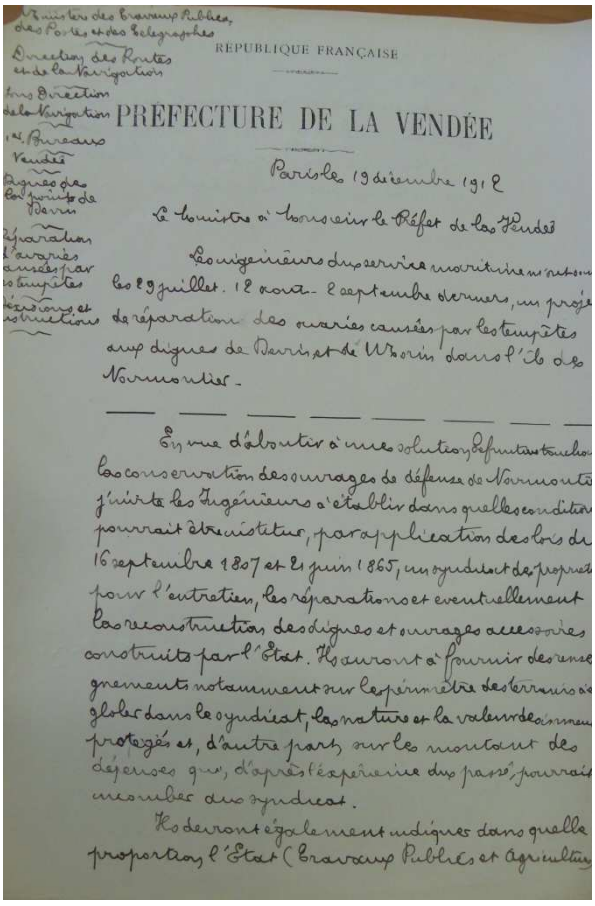

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Paris le 19 décembre 1912

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Vendée

Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet. 12 août - 2 septembre derniers, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.

En vue d'aboutir à une solution définitive touchant la conservation des ouvrages de défense de Noirmoutier j'invite les Ingénieurs à établir dans quelles conditions pourrait être institué, par application des lois du 16 septembre 1807 et 21 juin 1865, un syndicat de propriétaires pour l'entretien, les réparations et éventuellement la reconstruction des digues et ouvrages accessoires construits par l'Etat. Ils auront à fournir des renseignements notamment sur le périmètre des terrains à syndiquer dans le syndicat, la nature et la valeur des immeubles protégés et, d'autre part, sur le montant des dépenses que, d'après l'expérience des passés, pourraient supporter les membres du syndicat.

Ils devront également indiquer dans quelle proportion l'Etat (Travaux Publics et Agriculture

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE A18
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

Hiver 1935-1936	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A19
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Superficie inondée : 23 000 ha.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[…] *Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.*
Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha
Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.
[…]."

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef de Vendée à l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, daté du 13 mai 1952).

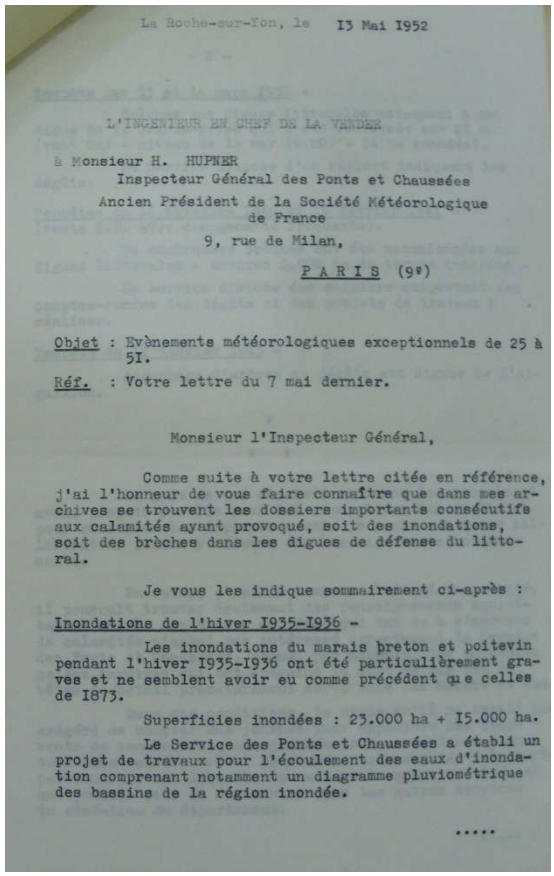

La Roche-sur-Yon, le 13 Mai 1952

L'INGENIEUR EN CHEF DE LA VENDEE

à Monsieur H. HUPNER
Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Ancien Président de la Société Météorologique de France
9, rue de Milan,
PARIS (9e)

Objet : Evènements météorologiques exceptionnels de 25 à 51.
Réf. : Votre lettre du 7 mai dernier.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Comme suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans mes archives se trouvent les dossiers importants consécutifs aux calamités ayant provoqué, soit des inondations, soit des brèches dans les digues de défense du littoral.

Je vous les indique sommairement ci-après :

Inondations de l'hiver 1935-1936 -

Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.

Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha.

Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation comprenant notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.

.....

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE A20
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*

- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

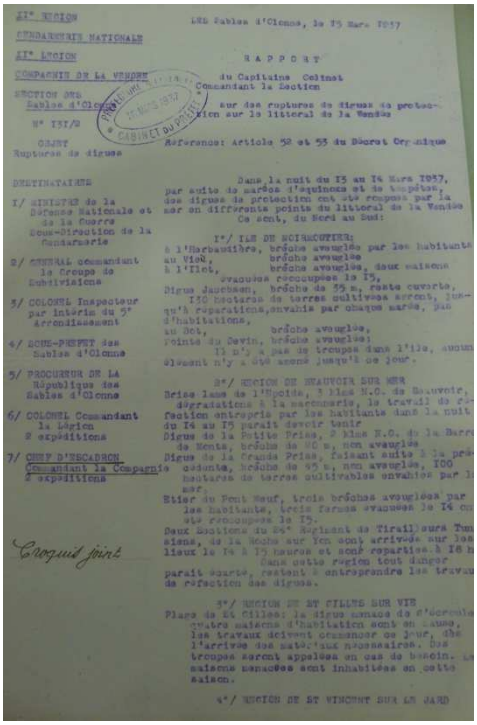

21e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
21e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
150 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, pas d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et réoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivées sur les lieux le 14 à 15 heures et sont reparties à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE A21
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A22
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

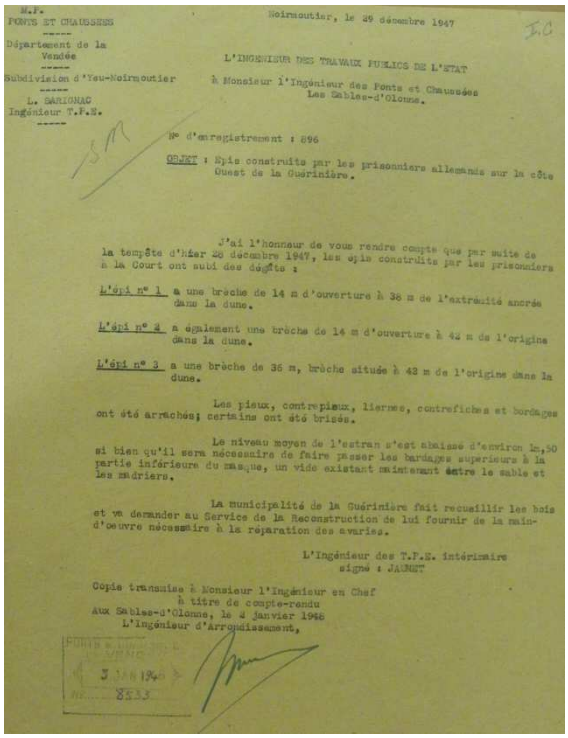

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A23
Tempête		

Données météomarines

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

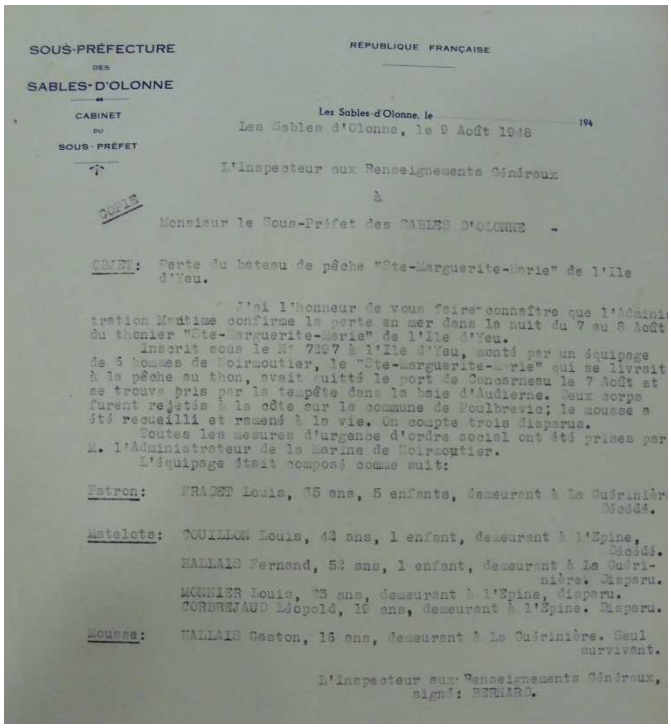

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

Objet

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevio; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noédé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Disparu.
HALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 16 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: HALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

1er janvier 1949	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A24
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de Devin (brèches), épis de la digue de Devin, balisage du port de l'Epine, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Objet : dégâts causés par la tempête du 1er janvier* [1949]. *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.*
1° balisage : les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. [...] *;*
2° digues : l'épi n°2 de la digue de Devin a été fortement entamé. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, une brèche de 20 m² s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 [...]. *Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères* [...] *;*
3°Radiophare : trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. [...]."

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE, daté du 3 janvier 1949).

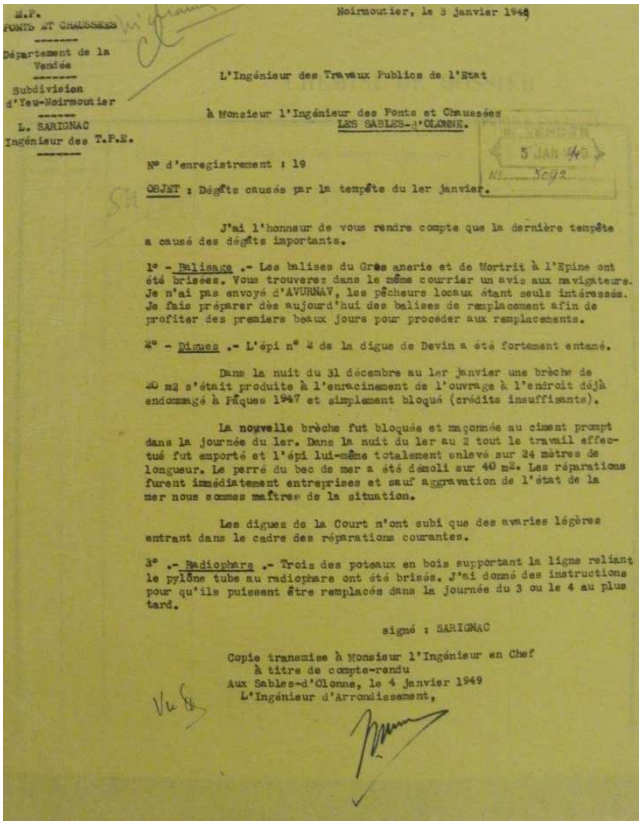

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES

Département de la Vendée

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier

L. SARIGNAC
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 3 janvier 1949

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

5 JAN 49
N° 3092

N° d'enregistrement : 19

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 1er janvier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.

1° - Balisage .- Les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. Vous trouverez dans le même courrier un avis aux navigateurs. Je n'ai pas envoyé d'AVURNAV, les pêcheurs locaux étant seuls intéressés. Je fais préparer dès aujourd'hui des balises de remplacement afin de profiter des premiers beaux jours pour procéder aux remplacements.

2° - Digues .- L'épi n° 2 de la digue de Devin a été fortement entamé.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier une brèche de 20 m2 s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 et simplement bloqué (crédits insuffisants).

La nouvelle brèche fut bloquée et maçonnée au ciment prompt dans la journée du 1er. Dans la nuit du 1er au 2 tout le travail effectué fut emporté et l'épi lui-même totalement enlevé sur 24 mètres de longueur. Le perré du bec de mer a été démoli sur 40 m2. Les réparations furent immédiatement entreprises et sauf aggravation de l'état de la mer nous sommes maîtres de la situation.

Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères entrant dans le cadre des réparations courantes.

3° .- Radiophare .- Trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent être remplacés dans la journée du 3 ou le 4 au plus tard.

signé : SARIGNAC

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 4 janvier 1949
L'Ingénieur d'Arrondissement,

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A25
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

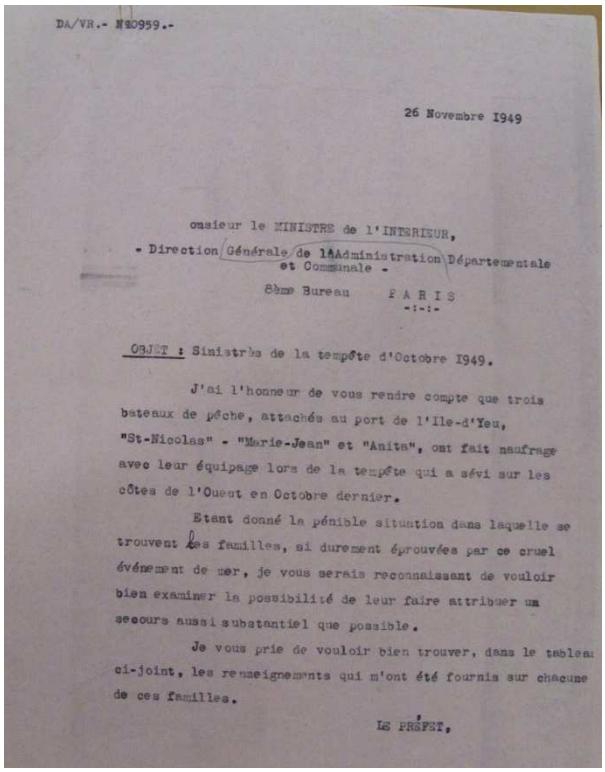

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE A26

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

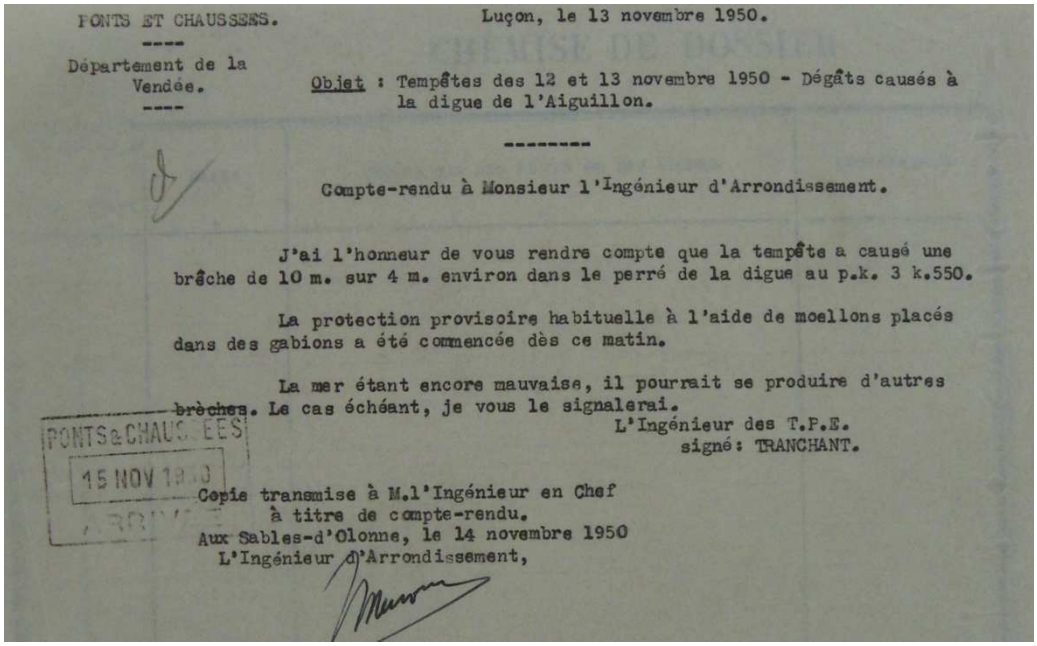

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSEES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A27

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

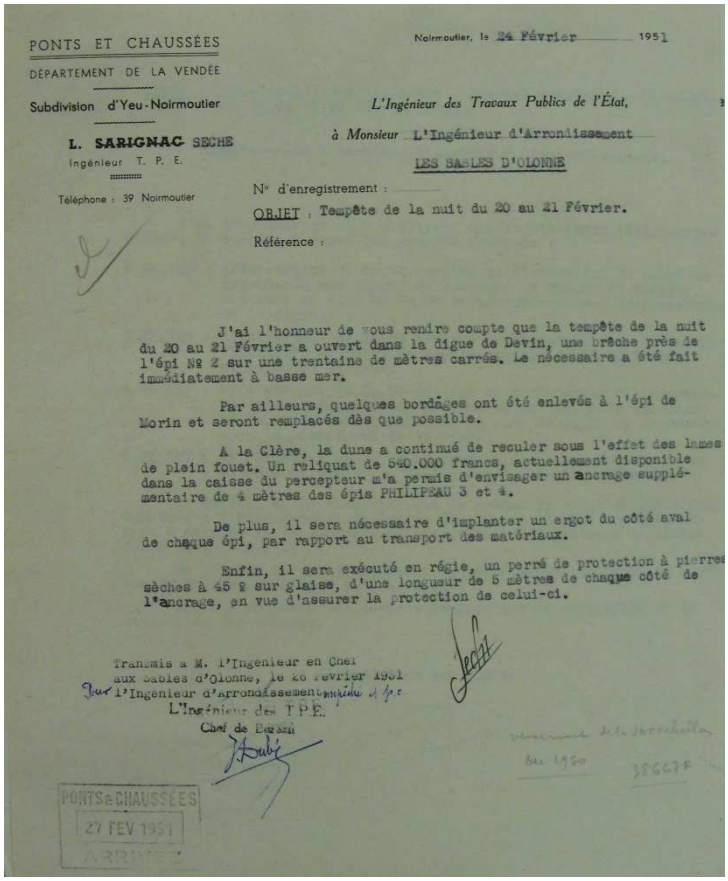

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N2 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE A28
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

28 mars 1952	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A29

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de mer de Cailla, digue de la Tresson, le Polder, jetée des Ileaux à l'extrémité de l'avant-port de Noirmoutier, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Par délibération en date du 6 avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 francs* [1952] *au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 mars 1952* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 juin 1952).

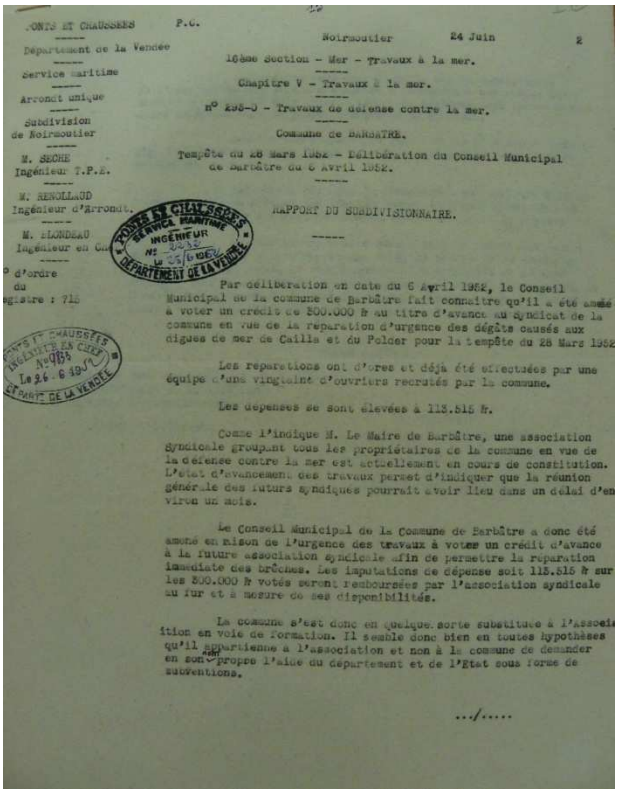

PONTS ET CHAUSSEES P.C.

Département de la Vendée

Service maritime

Arrondt unique

Subdivision de Noirmoutier

M. SECHE Ingénieur T.P.E.

M. HEROLLAUD Ingénieur d'Arrondt.

M. BLONDEAU Ingénieur en Ch.

N° d'ordre du registre : 718

Noirmoutier 24 Juin 2

16ème Section - Mer - Travaux à la mer.

Chapitre V - Travaux à la mer.

N° 258-5 - Travaux de défense contre la mer.

Commune de BARBATRE.

Tempête du 28 Mars 1952 - Délibération du Conseil Municipal de Barbâtre du 6 Avril 1952.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

PONTS ET CHAUSSEES SERVICE MARITIME INGENIEUR N° 2-5 DEPARTEMENT DE LA VENDEE

PONTS ET CHAUSSEES INGENIEUR EN CHEF N°983 Le 26 JUIN 1952 DEPART. DE LA VENDEE

Par délibération en date du 6 Avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 F au titre d'avance au syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 Mars 1952.

Les réparations ont d'ores et déjà été effectuées par une équipe d'une vingtaine d'ouvriers recrutés par la commune.

Les dépenses se sont élevées à 118.515 F.

Comme l'indique M. Le Maire de Barbâtre, une association syndicale groupant tous les propriétaires de la commune en vue de la défense contre la mer est actuellement en cours de constitution. L'état d'avancement des travaux permet d'indiquer que la réunion générale des futurs syndiqués pourrait avoir lieu dans un délai d'environ un mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de Barbâtre a donc été amené en raison de l'urgence des travaux à voter un crédit d'avance à la future association syndicale afin de permettre la réparation immédiate des brèches. Les imputations de dépense soit 118.515 F sur les 300.000 F votés seront remboursées par l'association syndicale au fur et à mesure de ses disponibilités.

La commune s'est donc en quelque sorte substituée à l'Association en voie de formation. Il semble donc bien en toutes hypothèses qu'il appartienne à l'association et non à la commune de demander en son propre nom aide du département et de l'Etat sous forme de subventions.

.../.....

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A30

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

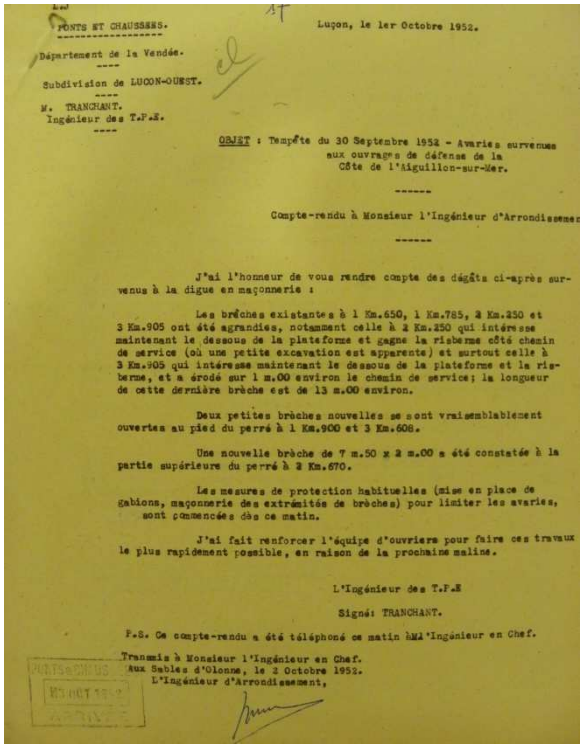

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 décembre 1954	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE A31
Type de phénomènes		
Tempêtes		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En réponse à la lettre du 13 décembre 1954 dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 décembre dernier, vous me faîtes savoir* [...] *que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains.* [...]."

(extrait d'une lettre du maire de la commune de l'Epine au Préfet de Vendée, datée du 4 février 1955).

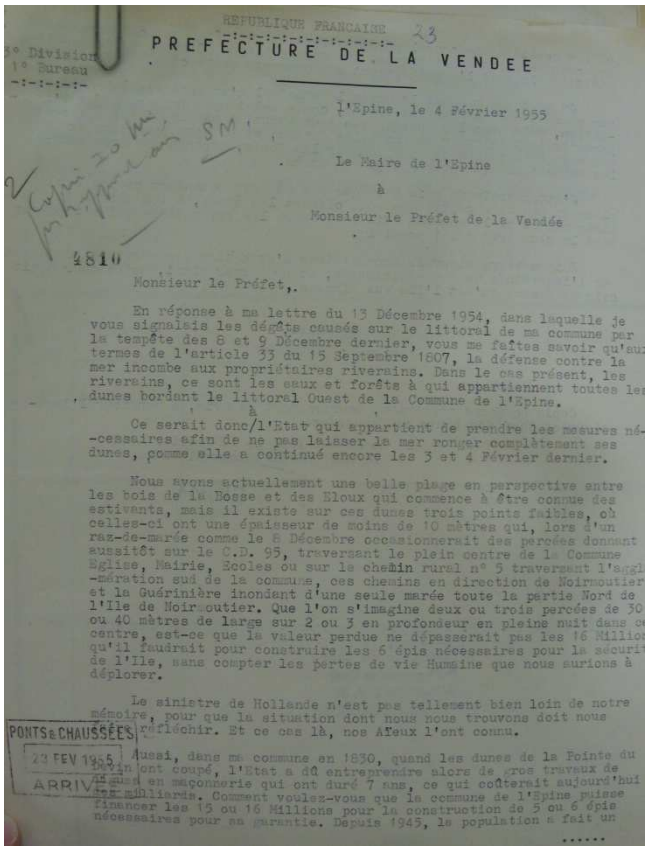

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

5e Division
1e Bureau

l'Epine, le 4 Février 1955

Le Maire de l'Epine

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

4810

Monsieur le Préfet,.

En réponse à ma lettre du 13 Décembre 1954, dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 Décembre dernier, vous me faîtes savoir qu'aux termes de l'article 33 du 15 Septembre 1807, la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Dans le cas présent, les riverains, ce sont les eaux et forêts à qui appartiennent toutes les dunes bordant le littoral Ouest de la Commune de l'Epine.

Ce serait donc à l'Etat qui appartient de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas laisser la mer ronger complètement ses dunes, comme elle a continué encore les 3 et 4 Février dernier.

Nous avons actuellement une belle plage en perspective entre les bois de la Bosse et des Elloux qui commence à être connue des estivants, mais il existe sur ces dunes trois points faibles, où celles-ci ont une épaisseur de moins de 10 mètres qui, lors d'un raz-de-marée comme le 6 Décembre occasionnerait des percées donnant aussitôt sur le C.D. 95, traversant le plein centre de la Commune Eglise, Mairie, Ecoles ou sur le chemin rural n° 5 traversant l'agglomération sud de la commune, ces chemins en direction de Noirmoutier et la Guérinière inondant d'une seule marée toute la partie Nord de l'Ile de Noirmoutier. Que l'on s'imagine deux ou trois percées de 30 ou 40 mètres de large sur 2 ou 3 en profondeur en pleine nuit dans ce centre, est-ce que la valeur perdue ne dépasserait pas les 16 Millions qu'il faudrait pour construire les 6 épis nécessaires pour la sécurité de l'Ile, sans compter les pertes de vie Humaine que nous aurions à déplorer.

Le sinistre de Hollande n'est pas tellement bien loin de notre mémoire, pour que la situation dont nous nous trouvons doit nous réfléchir. Et ce cas là, nos Aïeux l'ont connu.

Aussi, dans ma commune en 1830, quand les dunes de la Pointe du Devin ont coupé, l'Etat a dû entreprendre alors de gros travaux de [illegible] en maçonnerie qui ont duré 7 ans, ce qui coûterait aujourd'hui [illegible] milliards. Comment voulez-vous que la commune de l'Epine puisse financer les 15 ou 16 Millions pour la construction de 5 ou 6 épis nécessaires pour sa garantie. Depuis 1945, la population a fait un .....

PONTS & CHAUSSÉES
23 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A32

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

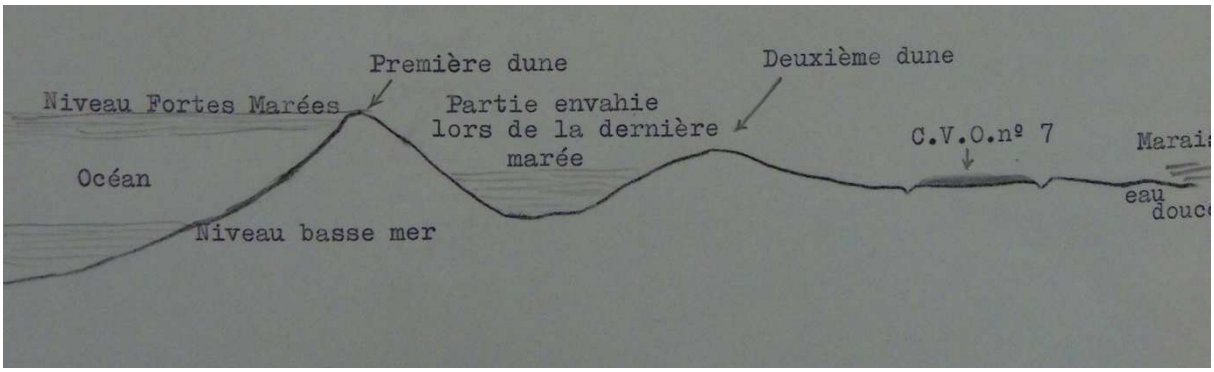

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

21 au 24 janvier 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A33

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues et épis de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant* [janvier 1959] *des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin* [brèches principalement]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 26 janvier 1959).

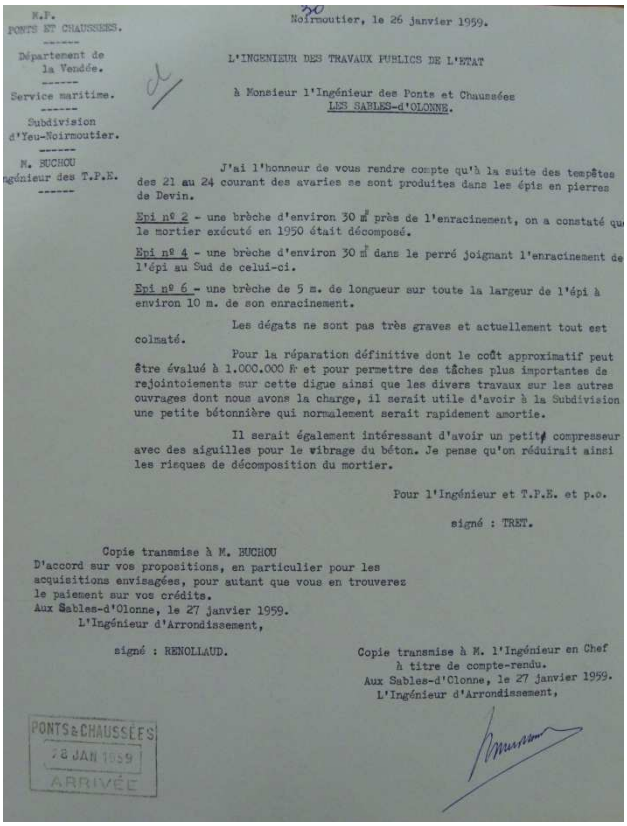

M.F.
PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 26 janvier 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin.

Epi nº 2 - une brèche d'environ 30 m² près de l'enracinement, on a constaté que le mortier exécuté en 1950 était décomposé.

Epi nº 4 - une brèche d'environ 30 m² dans le perré joignant l'enracinement de l'épi au Sud de celui-ci.

Epi nº 6 - une brèche de 5 m. de longueur sur toute la largeur de l'épi à environ 10 m. de son enracinement.

Les dégats ne sont pas très graves et actuellement tout est colmaté.

Pour la réparation définitive dont le coût approximatif peut être évalué à 1.000.000 F et pour permettre des tâches plus importantes de rejointoiements sur cette digue ainsi que les divers travaux sur les autres ouvrages dont nous avons la charge, il serait utile d'avoir à la Subdivision une petite bétonnière qui normalement serait rapidement amortie.

Il serait également intéressant d'avoir un petit compresseur avec des aiguilles pour le vibrage du béton. Je pense qu'on réduirait ainsi les risques de décomposition du mortier.

Pour l'Ingénieur et T.P.E. et p.o.

signé : TRET.

Copie transmise à M. BUCHOU
D'accord sur vos propositions, en particulier pour les acquisitions envisagées, pour autant que vous en trouverez le paiement sur vos crédits.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

signé : RENOLLAUD.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
28 JAN 1959
ARRIVÉE

6 mars 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A34

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Faible coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière* [6 mars 1959]. *Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 7 mars 1959).

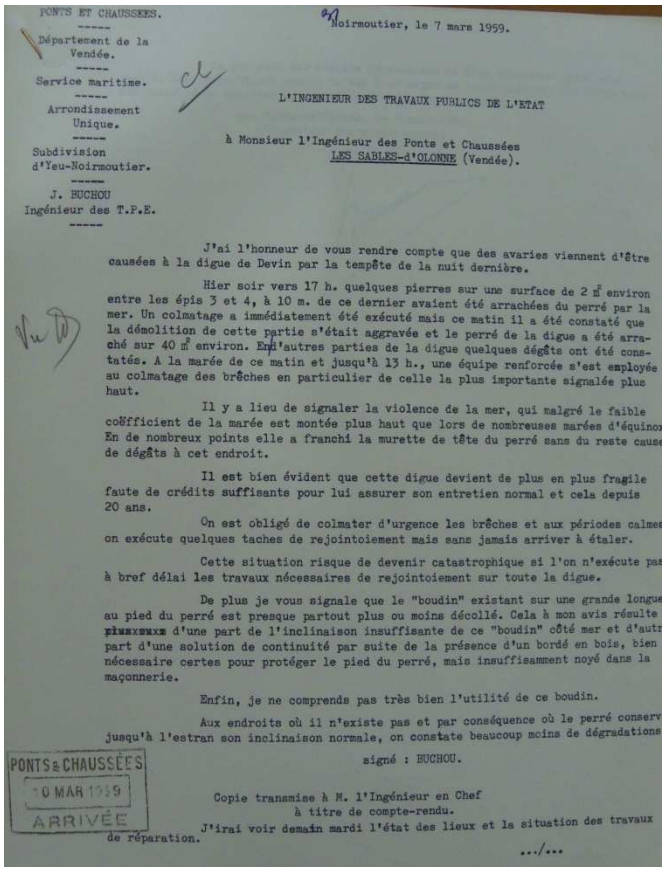

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Service maritime.
Arrondissement Unique.
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
J. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 7 mars 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE (Vendée).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière.

Hier soir vers 17 h. quelques pierres sur une surface de 2 m² environ entre les épis 3 et 4, à 10 m. de ce dernier avaient été arrachées du perré par la mer. Un colmatage a immédiatement été exécuté mais ce matin il a été constaté que la démolition de cette partie s'était aggravée et le perré de la digue a été arraché sur 40 m² environ. En d'autres parties de la digue quelques dégâts ont été constatés. A la marée de ce matin et jusqu'à 13 h., une équipe renforcée s'est employée au colmatage des brèches en particulier de celle la plus importante signalée plus haut.

Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.

Il est bien évident que cette digue devient de plus en plus fragile faute de crédits suffisants pour lui assurer son entretien normal et cela depuis 20 ans.

On est obligé de colmater d'urgence les brèches et aux périodes calmes on exécute quelques taches de rejointoiement mais sans jamais arriver à étaler.

Cette situation risque de devenir catastrophique si l'on n'exécute pas à bref délai les travaux nécessaires de rejointoiement sur toute la digue.

De plus je vous signale que le "boudin" existant sur une grande longueur au pied du perré est presque partout plus ou moins décollé. Cela à mon avis résulte d'une part de l'inclinaison insuffisante de ce "boudin" côté mer et d'autre part d'une solution de continuité par suite de la présence d'un bordé en bois, bien nécessaire certes pour protéger le pied du perré, mais insuffisamment noyé dans la maçonnerie.

Enfin, je ne comprends pas très bien l'utilité de ce boudin.

Aux endroits où il n'existe pas et par conséquence où le perré conserve jusqu'à l'estran son inclinaison normale, on constate beaucoup moins de dégradations.

signé : BUCHOU.

PONTS & CHAUSSÉES
10 MAR 1959
ARRIVÉE

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
J'irai voir demain mardi l'état des lieux et la situation des travaux de réparation.

.../...

16 avril 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A35

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied. Plusieurs brèches dans le perré, mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes. Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment. La voie ferrée est endommagée sur 1,5 km.* [...] *Sur une longueur de 80 m la digue est déportée d'une dizaine de mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre du conducteur de chantier du chemin de fer à l'ingénieur ordinaire des travaux publics de l'Etat, datée du 21 avril 1959).

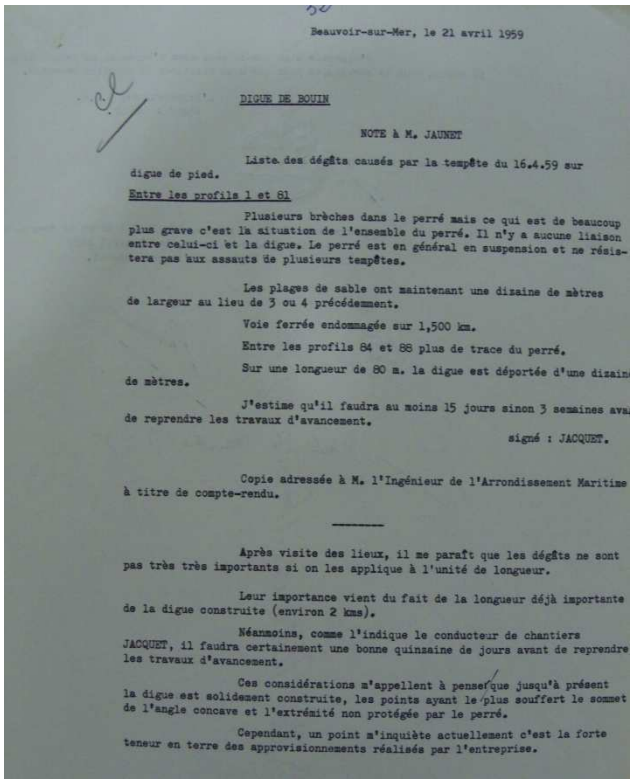

Beauvoir-sur-Mer, le 21 avril 1959

DIGUE DE BOUIN

NOTE à M. JAUNET

Liste des dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied.

Entre les profils 1 et 81

Plusieurs brèches dans le perré mais ce qui est de beaucoup plus grave c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes.

Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment.

Voie ferrée endommagée sur 1,500 km.

Entre les profils 84 et 88 plus de trace du perré.

Sur une longueur de 80 m. la digue est déportée d'une dizaine de mètres.

J'estime qu'il faudra au moins 15 jours sinon 3 semaines avant de reprendre les travaux d'avancement.

signé : JACQUET.

Copie adressée à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement Maritime à titre de compte-rendu.

Après visite des lieux, il me paraît que les dégâts ne sont pas très très importants si on les applique à l'unité de longueur.

Leur importance vient du fait de la longueur déjà importante de la digue construite (environ 2 kms).

Néanmoins, comme l'indique le conducteur de chantiers JACQUET, il faudra certainement une bonne quinzaine de jours avant de reprendre les travaux d'avancement.

Ces considérations m'appellent à penser que jusqu'à présent la digue est solidement construite, les points ayant le plus souffert le sommet de l'angle concave et l'extrémité non protégée par le perré.

Cependant, un point m'inquiète actuellement c'est la forte teneur en terre des approvisionnements réalisés par l'entreprise.

27-28 décembre 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE A36

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 85 ;
- Mer extrêmement houleuse ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin ; digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Je vous ai demandé de porter votre équipe à un effectif minimum de 50 hommes, de manière que les travaux de réparations résultant de la tempête du 27 décembre soient terminés, au plus tard le 9 janvier 1960.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 27 janvier 1960).

"[...] *J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue de Devin. Lors de la pleine mer d'hier matin [28 décembre 1959], vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue de Devin :* [perré démoli sur une surface de 400 m², 25 à 30 m de longueur sur 10 à 15 m de largeur et ce en deux points distincts ; épi n°7 détruit sur une longueur de 25 à 30 m depuis son enracinement dans la digue]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 29 décembre 1959).

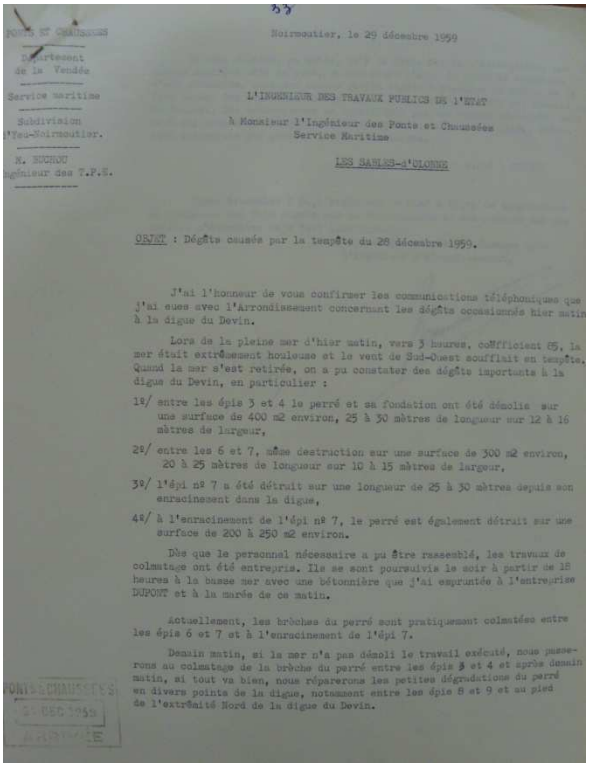

Noirmoutier, le 29 décembre 1959

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service Maritime

LES SABLES-D'OLONNE

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 28 décembre 1959.

J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue du Devin.

Lors de la pleine mer d'hier matin, vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue du Devin, en particulier :

1°/ entre les épis 3 et 4 le perré et sa fondation ont été démolis sur une surface de 400 m2 environ, 25 à 30 mètres de longueur sur 12 à 16 mètres de largeur,

2°/ entre les 6 et 7, même destruction sur une surface de 300 m2 environ, 20 à 25 mètres de longueur sur 10 à 15 mètres de largeur,

3°/ l'épi n° 7 a été détruit sur une longueur de 25 à 30 mètres depuis son enracinement dans la digue,

4°/ à l'enracinement de l'épi n° 7, le perré est également détruit sur une surface de 200 à 250 m2 environ.

Dès que le personnel nécessaire a pu être rassemblé, les travaux de colmatage ont été entrepris. Ils se sont poursuivis le soir à partir de 18 heures à la basse mer avec une bétonnière que j'ai empruntée à l'entreprise DUPONT et à la marée de ce matin.

Actuellement, les brèches du perré sont pratiquement colmatées entre les épis 6 et 7 et à l'enracinement de l'épi 7.

Demain matin, si la mer n'a pas démoli le travail exécuté, nous passerons au colmatage de la brèche du perré entre les épis 3 et 4 et après demain matin, si tout va bien, nous réparerons les petites dégradations du perré en divers points de la digue, notamment entre les épis 8 et 9 et au pied de l'extrémité Nord de la digue du Devin.

31 janvier au 1er février 1961 et du 2-3 février 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE A37
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines

- Vitesse du vent : 118-120 km/h vers 22h le 31/01/61 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu ;
- Vitesse du vent : 140 km/h le 02/02/1961 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : digue Sud des Champs et digue Nord des Champs).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Nous avons constaté ce qui suit :*
1°) Digue Sud des Champs : [perré détérioré sur environ 2m² et crête détériorée ; blocs côtés polder déplacés et emportés par endroits sur une longueur d'environ 200 m ; tout-venant emporté sur une profondeur moyenne variant de 0,20 à 0,30m et sur une largeur de 3 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder ; voie ferrée décalée et déplacée par endroits] *;*
2°) Digue Nord des Champs : [voie ferrée déplacée ; tout-venant emporté par endroits ; coffrage berme décalé]. [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

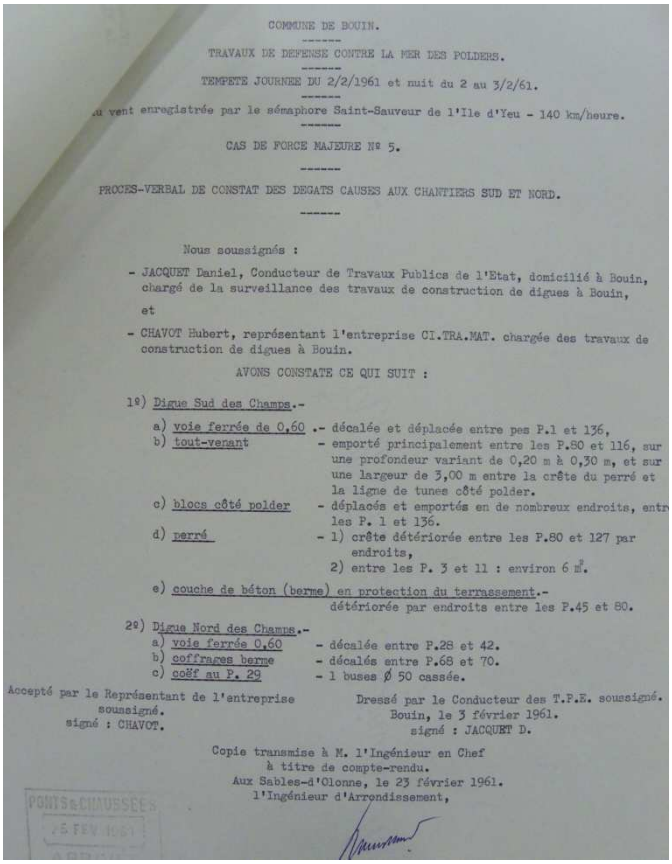

COMMUNE DE BOUIN.

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER DES POLDERS.

TEMPETE JOURNEE DU 2/2/1961 et nuit du 2 au 3/2/61.

...u vent enregistrée par le sémaphore Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu - 140 km/heure.

CAS DE FORCE MAJEURE N° 5.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS CAUSES AUX CHANTIERS SUD ET NORD.

Nous soussignés :

- JACQUET Daniel, Conducteur de Travaux Publics de l'Etat, domicilié à Bouin, chargé de la surveillance des travaux de construction de digues à Bouin,

et

- CHAVOT Hubert, représentant l'entreprise CI.TRA.MAT. chargée des travaux de construction de digues à Bouin.

AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :

1°) Digue Sud des Champs.-
a) voie ferrée de 0,60 .- décalée et déplacée entre pes P.1 et 136,
b) tout-venant - emporté principalement entre les P.80 et 116, sur une profondeur variant de 0,20 m à 0,30 m, et sur une largeur de 3,00 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder.
c) blocs côté polder - déplacés et emportés en de nombreux endroits, entr... les P. 1 et 136.
d) perré - 1) crête détériorée entre les P.80 et 127 par endroits,
2) entre les P. 3 et 11 : environ 6 m².
e) couche de béton (berme) en protection du terrassement.- détériorée par endroits entre les P.45 et 80.

2°) Digue Nord des Champs.-
a) voie ferrée 0,60 - décalée entre P.28 et 42.
b) coffrages berme - décalés entre P.68 et 70.
c) coëf au P. 29 - 1 buses Ø 50 cassée.

Accepté par le Représentant de l'entreprise soussigné.
signé : CHAVOT.

Dressé par le Conducteur des T.P.E. soussigné.
Bouin, le 3 février 1961.
signé : JACQUET D.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 23 février 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
25 FEV 1961

23-24-25 octobre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE A38

Données météomarines	

- Coefficient de marée 109 ;
- Vitesse des vents : 25 m/s ;
- Hauteur de la marée à un niveau statique de (6,30) à (6,40).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : multiples brèches et petits affaissements ; bec de mer de Pulans : avaries causées à l'épi n°1 et à la crête de la digue).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la tempête du 24 au 25 octobre 1961. J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue nord de Bouin, actuellement en cours de construction.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

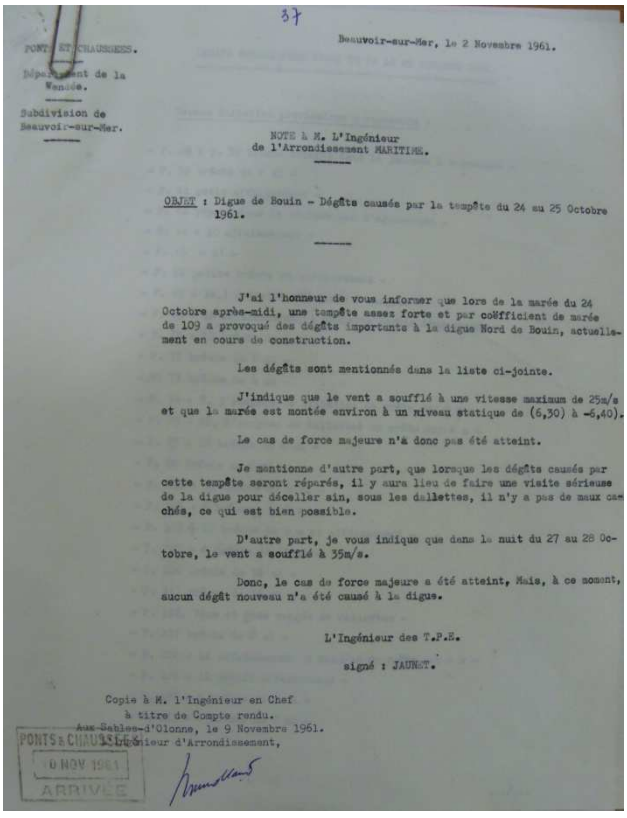

37

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 2 Novembre 1961.

NOTE à M. L'Ingénieur
de l'Arrondissement MARITIME.

OBJET : Digue de Bouin - Dégâts causés par la tempête du 24 au 25 Octobre 1961.

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 Octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue Nord de Bouin, actuellement en cours de construction.

Les dégâts sont mentionnés dans la liste ci-jointe.

J'indique que le vent a soufflé à une vitesse maxiaum de 25m/s et que la marée est montée environ à un niveau statique de (6,30) à -6,40).

Le cas de force majeure n'a donc pas été atteint.

Je mentionne d'autre part, que lorsque les dégâts causés par cette tempête seront réparés, il y aura lieu de faire une visite sérieuse de la digue pour déceller sin, sous les dallettes, il n'y a pas de maux cachés, ce qui est bien possible.

D'autre part, je vous indique que dans la nuit du 27 au 28 Octobre, le vent a soufflé à 35m/s.

Donc, le cas de force majeure a été atteint, Mais, à ce moment, aucun dégât nouveau n'a été causé à la digue.

L'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de Compte rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 9 Novembre 1961.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
9 NOV 1961
ARRIVEE

12 et 26 décembre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE A39

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la récente tempête.* [...] *Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. Jaunet [l'ingénieur de l'arrondissement maritime] d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

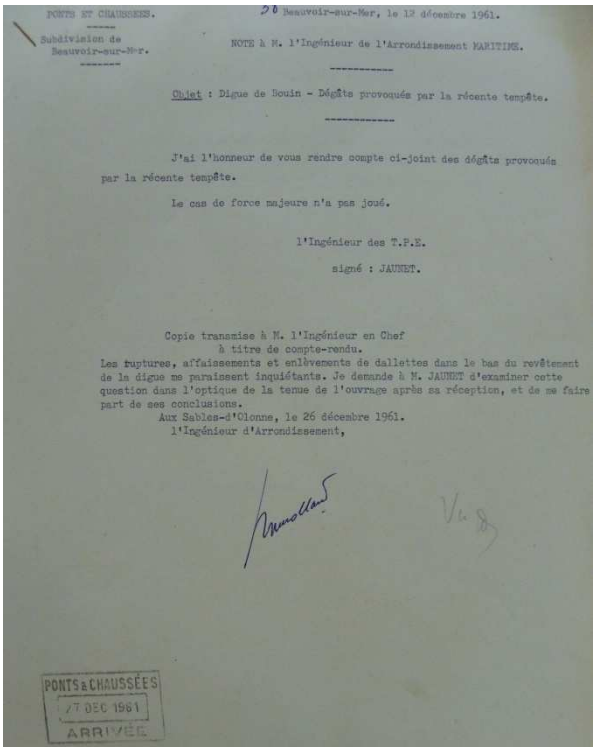

PONTS ET CHAUSSEES.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 12 décembre 1961.

NOTE à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement MARITIME.

Objet : Digue de Bouin - Dégâts provoqués par la récente tempête.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-joint des dégâts provoqués par la récente tempête.

Le cas de force majeure n'a pas joué.

l'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. JAUNET d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.
Aux Sables-d'Olonne, le 26 décembre 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
27 DEC 1961
ARRIVÉE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE A40

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* [...]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

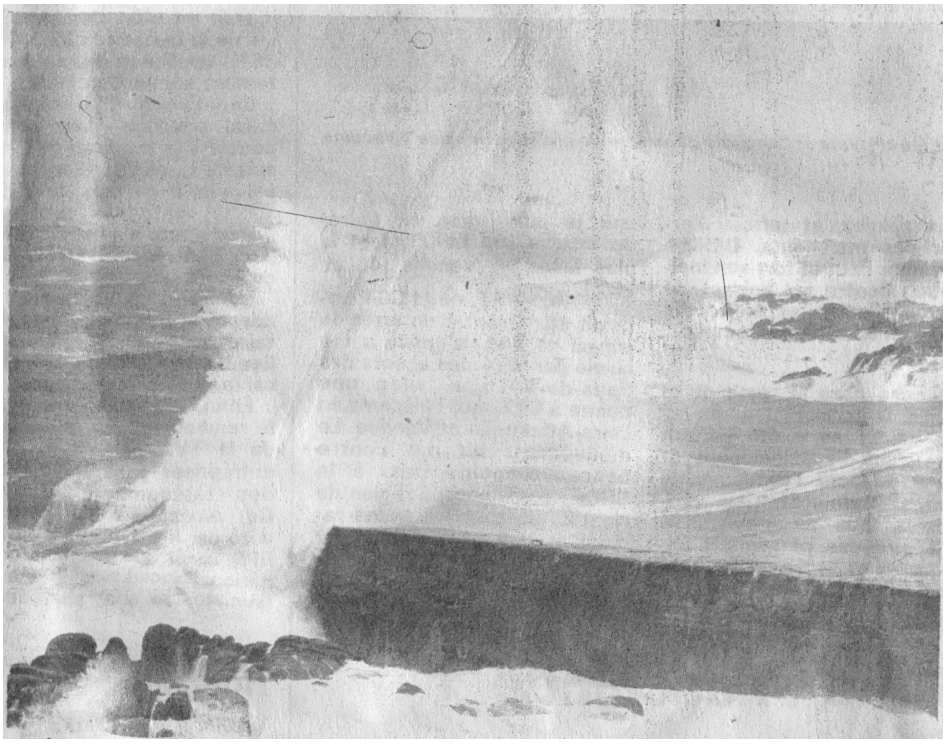

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE A41

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE A42

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE A43

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

25 au 29 décembre 1999	Notre-Dame-de-Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE A44

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Pointes de vent enregistrées à 193 km/h à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Coefficient de marée de 90.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	03/03/2000	19/03/2000

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux habitations (toitures, cheminées, arbres abattus, coupures d'électricité, etc.) ;
- Dégâts occasionnés au cordon dunaire.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La tempête a occasionné de nombreux dégâts matériels, davantage dus aux rafales de vent qu'à la pluie. Des pointes de 193 km/h ont été enregistrées à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.* [...]"

"*Port Olona brassé à 133 km/h. Les ports des Sables d'Olonne et tout particulièrement le port de plaisance ont été fortement brassés au cours de la soirée de lundi avec des vents relevés à Port Olona de 133 km/h. Au total, 60 bateaux de plaisanciers, dont une vingtaine à terre, ont subi des dégâts ainsi que plusieurs pontons dont les catways ont particulièrement souffert.* [...]"

"[...] *En l'espace de 24 heures, les pompiers ont effectué 5900 sorties. Chaussées à dégager et toitures arrachées ont constitué l'essentiel des interventions. De 150000 abonnés privés de courant en début de matinée, on est descendu à 66000 dans l'après-midi. Auxquelles s'ajoutent 3000 lignes téléphoniques endommagées. 60 voisins des digues du Marais Breton ont pu rentrer chez eux.* [...]"

(extrait de journal, daté de décembre 1999 et janvier 2000).

27 février au 1er mars 2010	Notre-Dame-de-Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE A45

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ; - Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : érosion caractérisé par un recul de la protection dunaire allant de 1 à 5 m ;
- Sur la plage du Murier, un recul sur une longueur d'environ 900 m a été constaté sur la partie Sud de la plage. Sur la partie Nord, un recul de 5 m sur une longueur d'environ 2,5 km a été observé. Seule la plage des Parées n'a pas été endommagée.

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; RETEX du CETMEF.

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune de Saint-Jean-de-Monts

1776	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B01
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *La digue fut achevée et reçue en 1773. Elle avait environ 900 m de longueur dont 600 m avec perrés et crèches. En 1776, elle fut bouleversée par la mer sur environ 240 m de longueur dans la partie saillante, et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

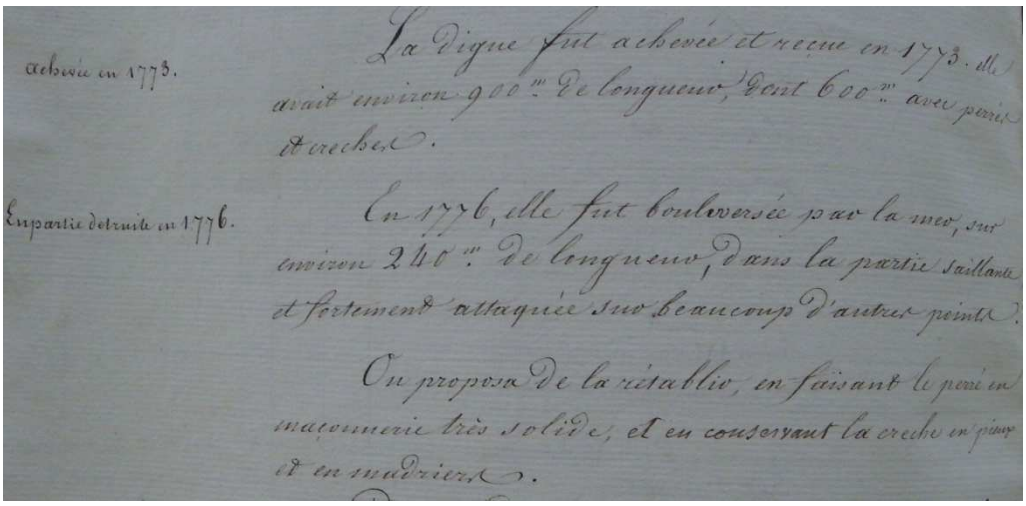
achevée en 1773.

La Digue fut achevée et reçue en 1773. elle avait environ 900 m. de longueur, dont 600 m. avec perrés et crèches.

En partie détruite en 1776.

En 1776, elle fut bouleversée par la mer, sur environ 240 m. de longueur, dans la partie saillante et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points.

On proposa de la rétablir, en faisant le perré en maçonnerie très solide, et en conservant la crèche en pierre et en madriers.

10 au 13 février 1781	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B02
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Une tempête, qui dura du 10 au 13 février 1781 détruisit la totalité des anciens perrés et la mer pénétra dans l'isle par deux ouvertures.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

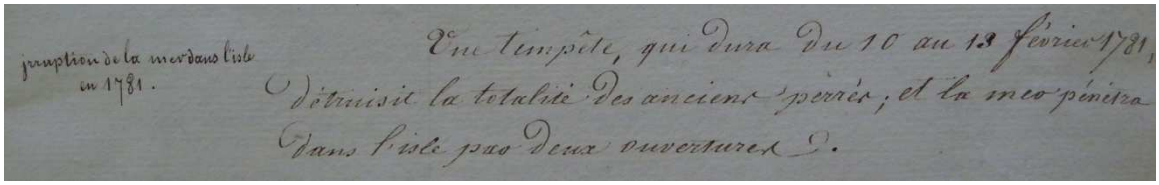

24 février 1811	Marais Breton	SECTEUR n°1 FICHE B03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et ruissellement	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Grand vent de sud-ouest ;
- tempête localisée sur le marais breton et le nord-ouest des côtes vendéennes (Beauvoir-sur-mer et le canton de la Crosnière [commune rattachée à Beauvoir le 1er Vendémiaire de l'An IX, soit le 23 septembre 1800]).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- 2382 toises de digues endommagées ou détruites (4,5 km) ;
- 212 ha et 21 ares de terres labourables et 13 ha de prés submergés ;
- 32 maisons dévastées ou détruites ;
- pertes diverses (têtes de bétail, bien mobiliers, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; Archives Départementales de Vendée, cote BIB-B-2206-2, « La police secrète du Premier Empire, bulletins quotidiens adressés par Savary à l'Empereur de janvier à juin 1811, tome 2, p179 (cote AF IV 1514) ».

"[...] *Cet événement, qui a plongé trente deux familles dans la détresse fut une suite de la tempête du 24 février dernier ; il eut lieu vers les quatre heures du soir de cette même journée et dans la nuit suivante. La mer violemment agitée par un grand vent de sud-ouest se brisait sur les digues avec une telle violence que bientôt elle parvint à les rompre en plusieurs endroits. Cet obstacle* [...] *étant une fois renversé, elle se répandit avec une rapidité étonnante dans l'espèce de bassin que forment les dessèchements de la Crosnière. Dans peu d'instants l'eau s'éleva presque au niveau des toits.* [...] *Les eaux ne s'écoulaient que lentement, elles conservaient assez d'élévation pour être soulevées par les vents* [...]. *Les lames qui heurtaient perpétuellement les maisons, les ébranlèrent et parvinrent à les renverser en majeure partie.* [...]"

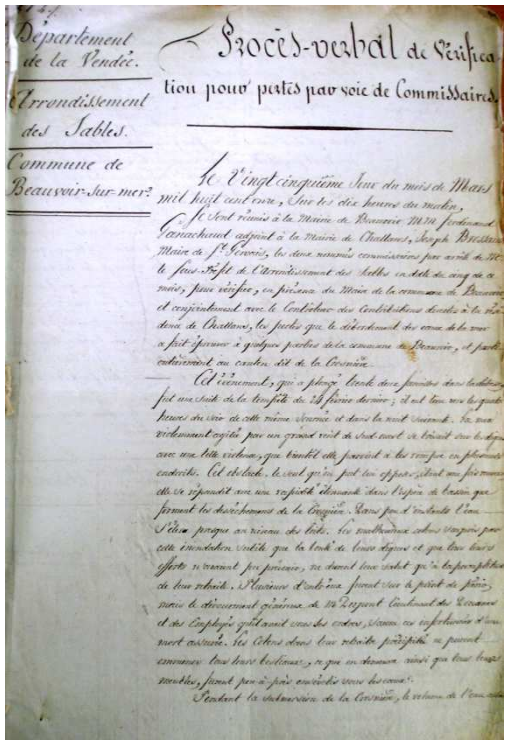
Département de la Vendée.
Arrondissement des Sables.
Commune de Beauvoir-sur-mer.
Procès-verbal de vérification pour pertes par voie de Commissaires.

(extrait du procès verbal de vérification pour pertes par voie de commissaires, non daté).

19 octobre 1812	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B04
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 octobre 1812 qu'une marée très forte et agitée par une tempête, détruisit presque entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

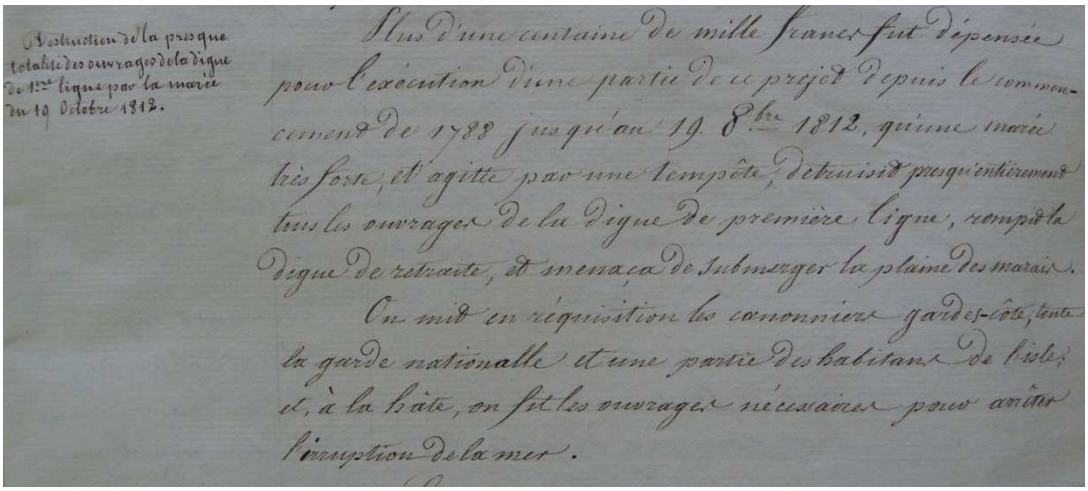
Destruction de la presque totalité des ouvrages de la digue de 1re ligne par la marée du 19 Octobre 1812.

Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 8bre 1812, qu'une marée très forte, et agitée par une tempête, détruisit presqu'entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.

On mit en réquisition les canonniers garde-côte, toute la garde nationalle et une partie des habitans de l'isle; et, à la hâte, on fit les ouvrages nécessaires pour arrêter l'irruption de la mer.

27-28 décembre 1814	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B05
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *L'ouragan des 27 et 28 décembre dernier* [1814] *qui a causé des avaries si considérables aux ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a également étendu ses ravages au port de Saint Gilles. Le compte qui me fut rendu de cet événement par le maire de cette commune était d'une* [illisible] *fort alarmante.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 31 janvier 1815).

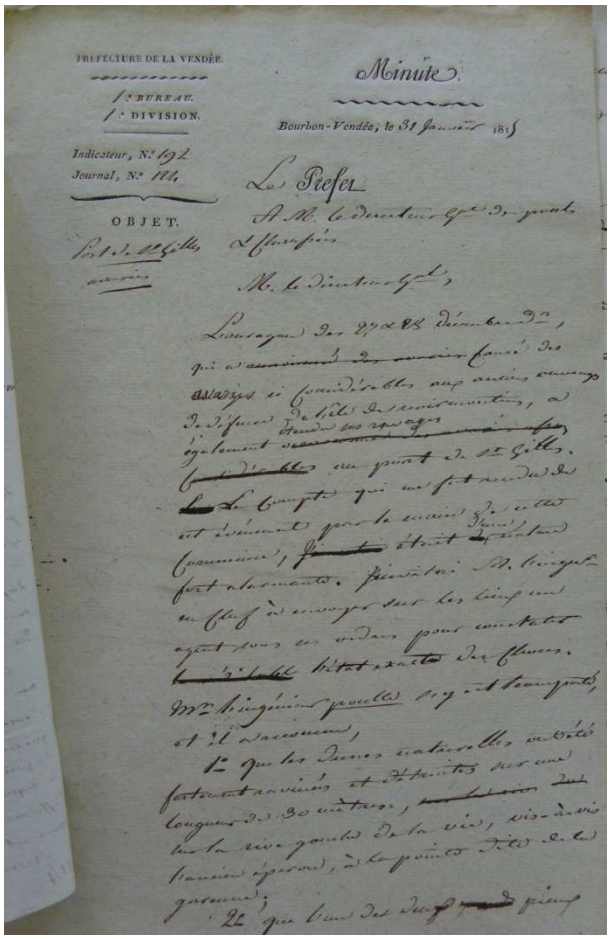

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
1.e BUREAU.
1.e DIVISION.
Indicateur, N.o 192
Journal, N.o 114
OBJET.
Port de St Gilles
avaries

Minute.
Bourbon-Vendée, le 31 Janvier 1815
Le Préfet
A M. le Directeur Gal des Ponts
& Chaussées
M. le Directeur Gal,
L'ouragan des 27 & 28 décembre dernier,
qui a causé des avaries si considérables aux
ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a
également étendu ses ravages
au port de St Gilles.
Le Compte qui me fut rendu de
cet événement par le maire de cette
commune, était d'une
fort alarmante. J'invitai M. l'ingénieur
en chef à envoyer sur les lieux un
agent pour en vérifier les effets.
M. l'ingénieur pense
et il paraît
1.o que les digues naturelles intérieures
fortement ravinées et détruites sur une
longueur de 30 mètres,
les
la rive gauche de la vie, vis-à-vis
l'ancien ouvrage, à la pointe
garantie;
2.e que [illegible]

1818	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B06
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S678, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai pleine connaissance de quelques réparations qui ont été faites autrefois sur la chaussée* (?) *[...] qui ont été payées par les administrateurs de la Société des Marais. Vers 1818, sous la mairie de feu M. Furtin* (?) *il y eu une inondation extraordinaire aussi ; moins considérable et pas aussi longue que cette année* [1840]*. Mais néanmoins elle fit un dommage considérable. M . Furtin y fit porter une quantité de travailleurs journaliers, la plupart qui la* [la digue] *réparèrent dans les endroits les plus endommagés.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 5 novembre 1840).

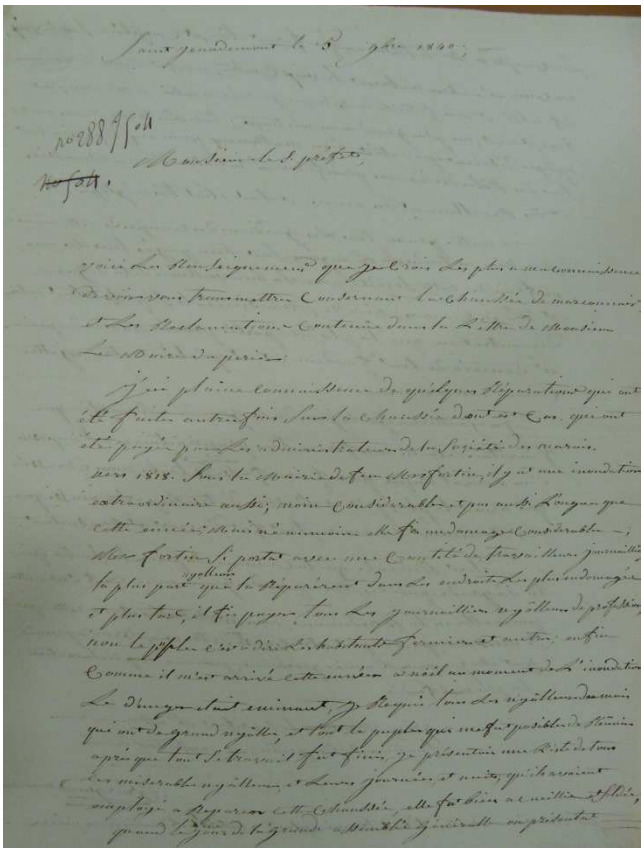

28-29 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B07
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines

- Vent violent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (ouvrages du port de l'Ile d'Yeu, aux étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je viens d'apprendre que les coups de vent des 28 et 29 novembre ont occasionné de fortes avaries dans le port de l'Ile d'Yeu. Deux bâtiments placés entre le quai et la chaussée ont tellement tiré leurs amarres que les deux pieux qui les assujettissaient se sont couchés et ont ouvert la chaussée dans deux endroits. Plusieurs autres pieux d'amarre, placés sur la dite chaussée ont été ébranlés ; deux balises ont été enlevées par la mer ; plusieurs autres balises ont été mises hors de service.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 14 décembre 1825).

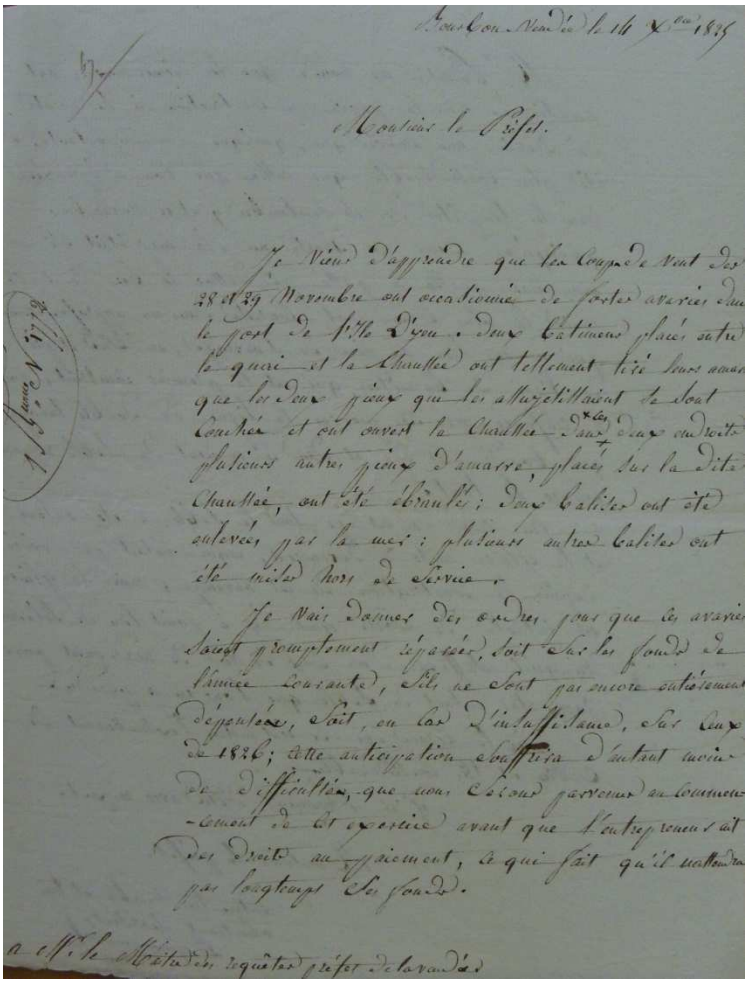

9-10 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B08
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire « le Pilote » au large de Noirmoutier.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier* [1825], *le navire « Le Pilote », du port de Noirmoutier, expédié pour l'Angleterre, fut assailli par une violente tempête et après avoir lutté contre une mer furieuse, il vint dans la nuit du 14 au 15 du même mois, se perdre sur les rochers en vue de cette île.* […]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 3 février 1826).

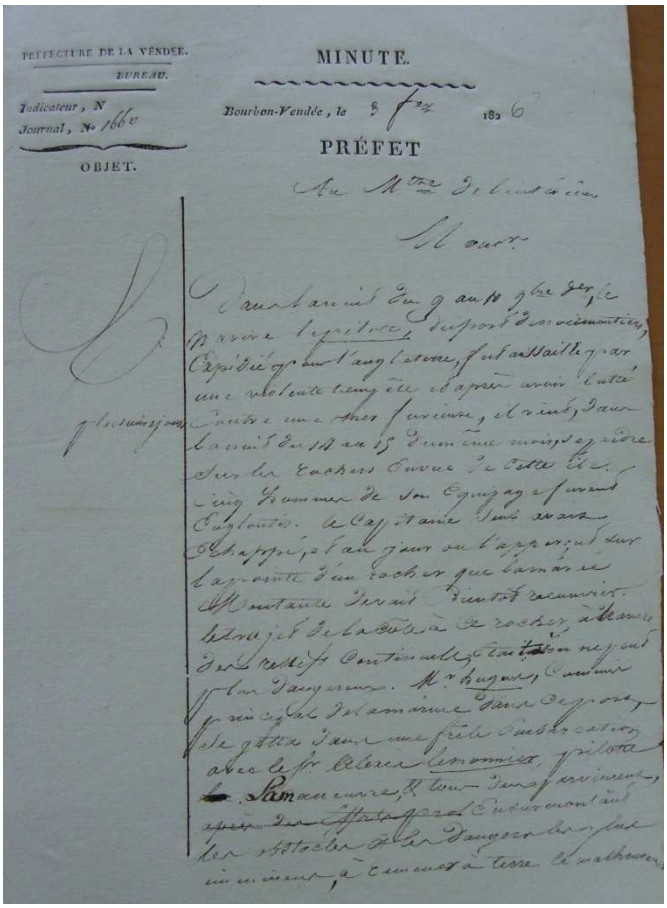

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
BUREAU.
Indicateur, N
Journal, N° 166 v

MINUTE.

Bourbon-Vendée, le 3 Fév 182 6

OBJET.

PRÉFET

18-24 décembre 1827	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B09
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3049,42 francs* [1827]. [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 28 décembre 1827).

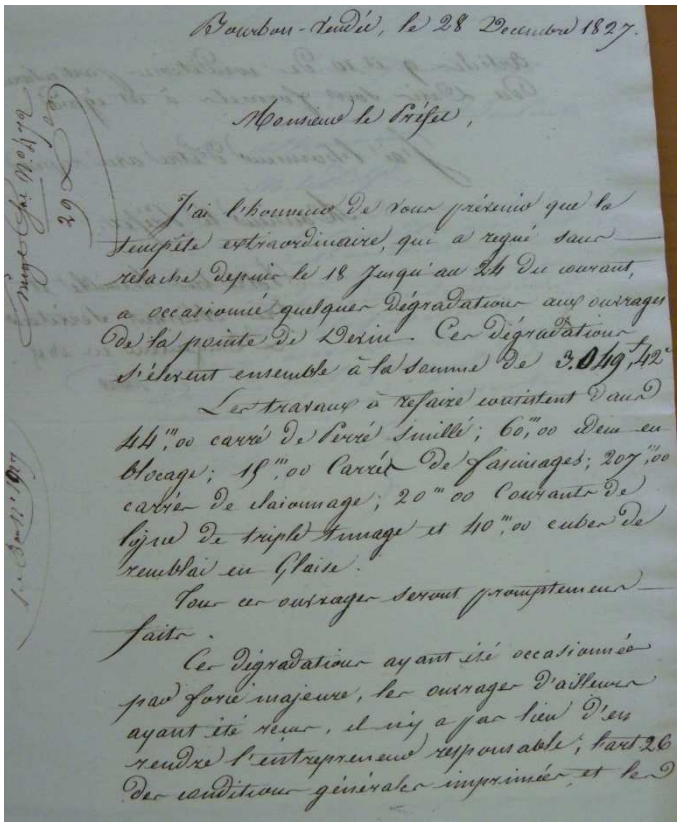

Bourbon-Vendée, le 28 Decembre 1827.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire, qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant, a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3.049,42c

Les travaux à refaire consistent dans 44m,00 carré de Perré simillé; 60m,00 dem en blocage; 18m,00 Carré de fascinages; 207m,00 carré de saisonnage; 20m 00 Couronne de ligne de triple fumage et 110m,00 cuber de remblai en glaise.

Tous ces ouvrages seront promptement faits.

Ces dégradations ayant été occasionnées par force majeure, les ouvrages d'ailleurs ayant été reçus, il n'y a pas lieu d'en rendre l'entrepreneur responsable, tant par les Devis et conditions générales imprimées, et les

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE B10
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

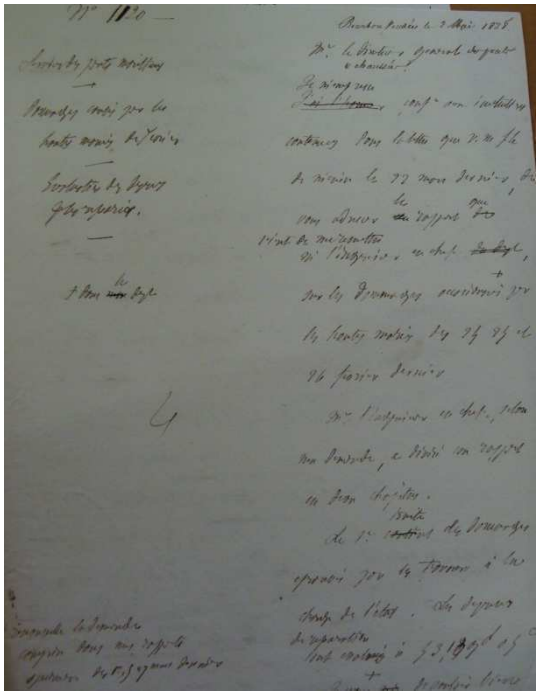

Novembre 1840	Marais Breton	SECTEUR n°1 FICHE B11
Type de phénomènes		
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Inondation du marais Breton.		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S678, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai pleine connaissance de quelques réparations qui ont été faites autrefois sur la chaussée* (?) *[...] qui ont été payées par les administrateurs de la Société des Marais. Vers 1818, sous la mairie de feu M. Furtin* (?) *il y eu une inondation extraordinaire aussi ; moins considérable et pas aussi longue que cette année* [1840]*. Mais néanmoins elle fit un dommage considérable. M . Furtin y fit porter une quantité de travailleurs journaliers, la plupart qui la* [la digue] *réparèrent dans les endroits les plus endommagés.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 5 novembre 1840).

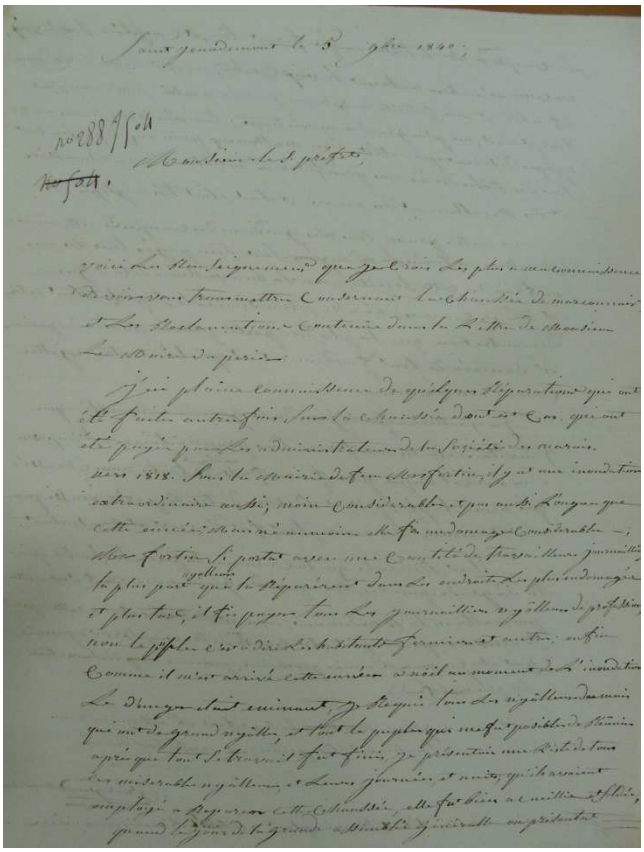

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE B12
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

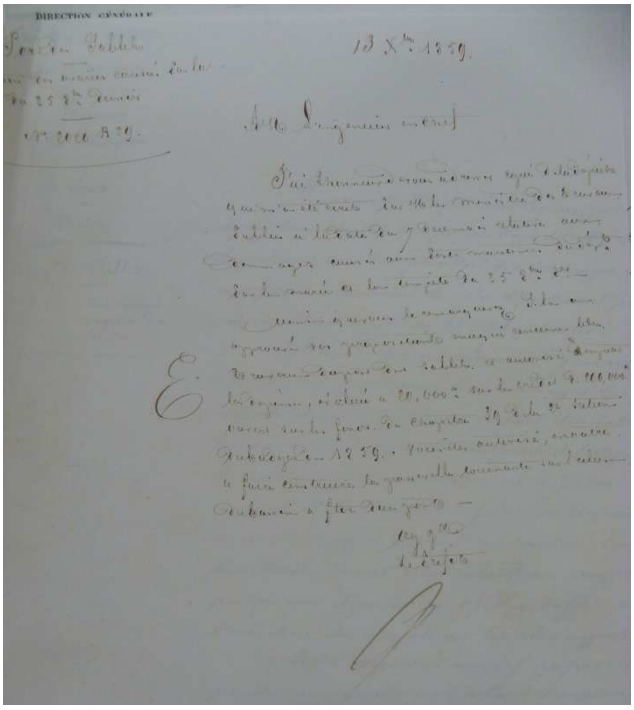

Janvier à Avril 1860	Saint-Jean-de-Monts	SECTEUR n°1 FICHE B13
Type de phénomènes		
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Inondation du marais Breton.		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S679, S713, S714 et S745, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Monsieur l'ingénieur en chef m'a communiqué samedi soir une dépêche télégraphique annonçant que le marais de Sallertaine était complètement inondé comme en 1860.* [...] *Le marais de Sallertaine est en effet complètement inondé, le niveau des eaux est même de 0,3 m plus élevé que celui qu'elles avaient atteint en 1860. Aucun sinistre n'a été annoncé jusqu'à présent, les habitants des marais sont habitués a être inondés chaque hiver et ils prennent alors leurs précautions en conséquence.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 6 février 1865).

"[...] *Le fait mis en avant est vrai jusqu'à un certain point en cela qu'il y a eu plus d'eau en Saint-Jean-de-Monts que si les coupes en question n'eussent pas été ouvertes. Mais il n'en résulte pas que les habitants de Saint-Jean-de-Monts bien fondés à se plaindre de l'administration qui est intervenue très efficacement au moment des inondations.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 3 avril 1860).

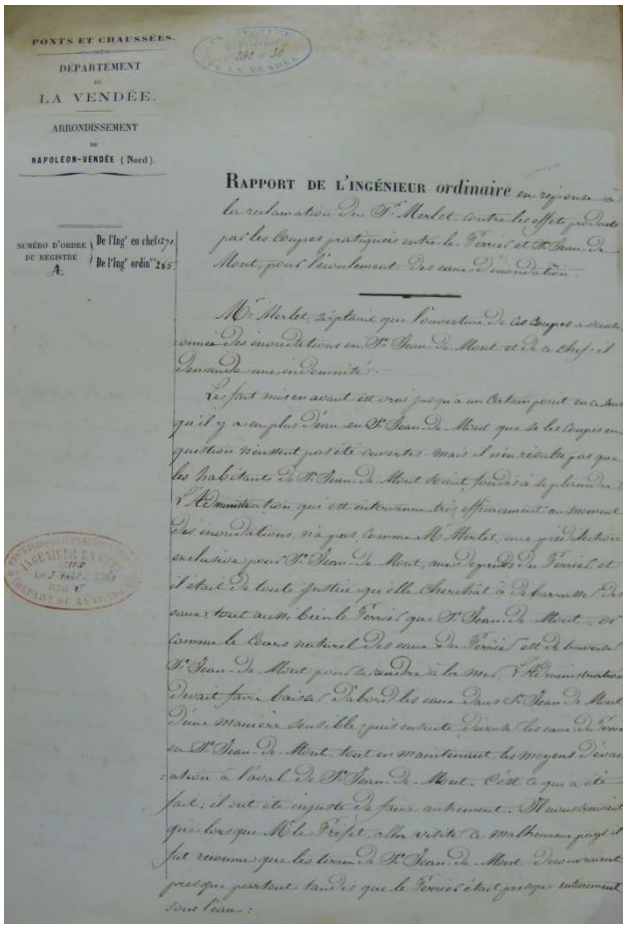

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉON-VENDÉE (Nord).

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR *ordinaire* en réponse à la réclamation [illegible] contre les effets produits par les Coupes pratiquées entre le Perrier et St Jean de Monts, pour l'écoulement des eaux d'inondation.

Février 1865	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B14
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Inondation du marais Breton.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S679, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Monsieur l'ingénieur en chef m'a communiqué samedi soir une dépêche télégraphique annonçant que le marais de Sallertaine était complètement inondé comme en 1860.* [...] *Le marais de Sallertaine est en effet complètement inondé, le niveau des eaux est même de 0,3 m plus élevé que celui qu'elles avaient atteint en 1860. Aucun sinistre n'a été annoncé jusqu'à présent, les habitants des marais sont habitués a être inondés chaque hiver et ils prennent alors leurs précautions en conséquence.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 6 février 1865).

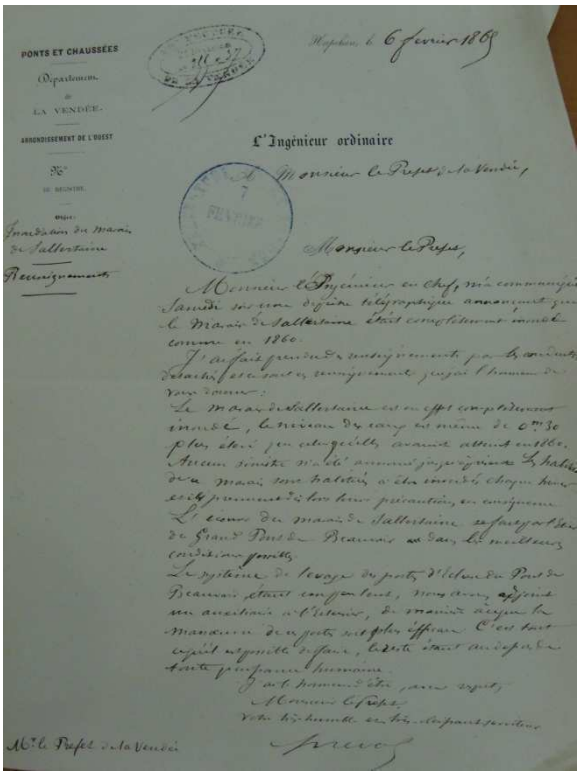

Hiver 1882-1883	Saint-Jean-de-Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B15
Tempête, inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Montants des pertes éprouvées par l'effet des inondations.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

(extrait des procès-verbaux de vérification des pertes éprouvées par l'effet des inondations survenues pendant l'hiver 1882-1883).

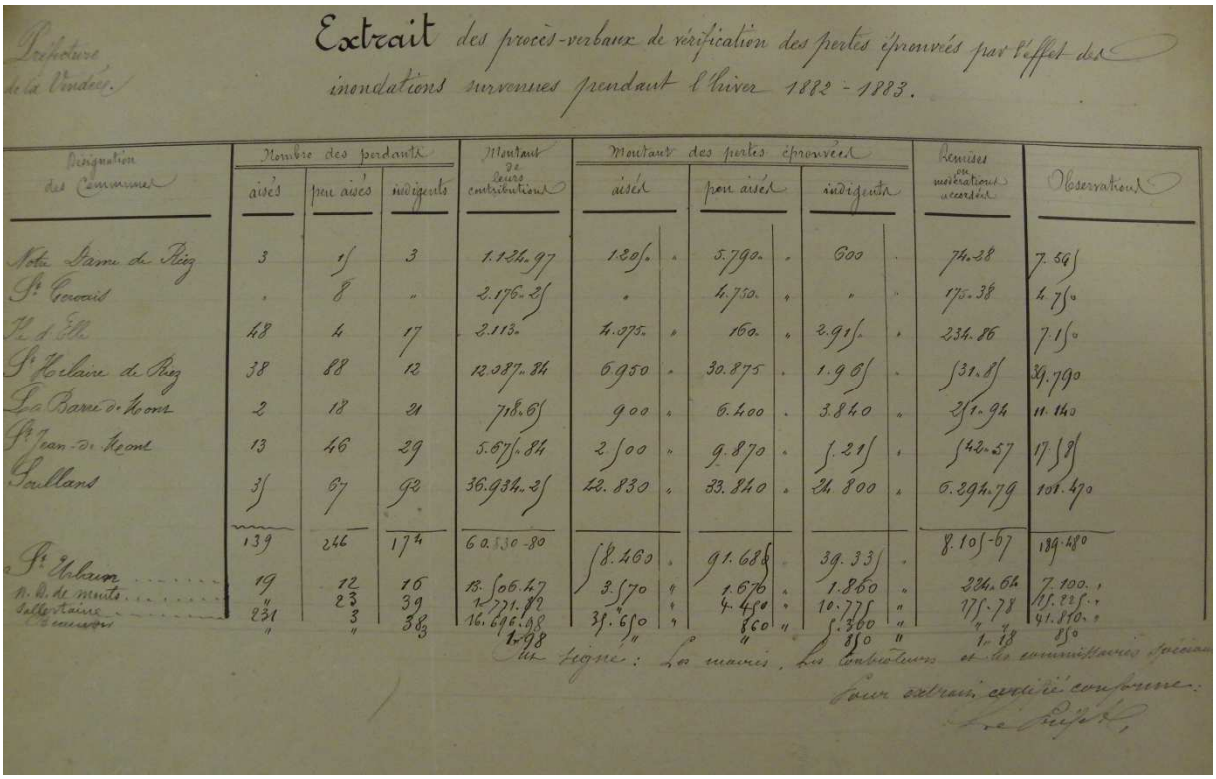

Préfecture de la Vendée.

Extrait des procès-verbaux de vérification des pertes éprouvées par l'effet des inondations survenues pendant l'hiver 1882 - 1883.

Désignation des Communes	Nombre des perdants aisés	peu aisés	indigents	Montant de leurs contributions	Montant des pertes éprouvées aisés	peu aisés	indigents	Remises ou modérations accordées	Observations
Notre Dame de Riez	3	15	3	1.124.97	120 f. "	5.790. "	600 "	74.28	7.50
St Gervais	"	8	"	2.176.25	"	4.750. "	" "	175.38	4 75
St Hilaire de Riez	48	4	17	2.113.	4.375. "	160. "	2.915. "	234.86	7 15
St Hilaire de Riez	38	88	12	12.387.84	6.950 "	30.875 "	1.965 "	131.85	39.790
La Barre de Monts	2	18	21	718.65	900 "	6.400 "	3.840 "	251.94	11.140
St Jean de Monts	13	46	29	5.657.84	2 500 "	9.870 "	5.215 "	142.57	17 15
Soullans	35	87	93	36.934.25	12.830 "	33.840 "	24.800 "	6.294.79	101.470
	139	246	174	60.530.80	18.465 "	91.685 "	39.335 "	8.105.67	189.480
St Urbain	19	12	16	13.506.47	3 570 "	1.670 "	1.860 "	224.64	7.100. "
N. D. de Monts	"	23	39	2.771.80	"	4.450 "	10.775 "	175.78	15.925. "
Bellevue	231	3	38	16.696.98	35.650 "	860 "	5.360 "	" "	41.850. "
	"	"		1.98	"	"	350 "	1.18	250

Le signe : Le maire, Les Contribuables et les commissaires soussignés pour extrait certifié conforme.

Le Préfet,

31 janvier 1885	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B16
Type de phénomènes		
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par lettre en date du 5 février 1885, M. le Préfet de la Vendée demande à MM. les ingénieurs quel a été le résultat de leurs constatations pendant leur visite dans l'île de Noirmoutier à la suite des accidents causés à la dune de la Guérinière (île de Noirmoutier) par la tempête du 31 janvier dernier et jours suivants.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 24 février 1885).

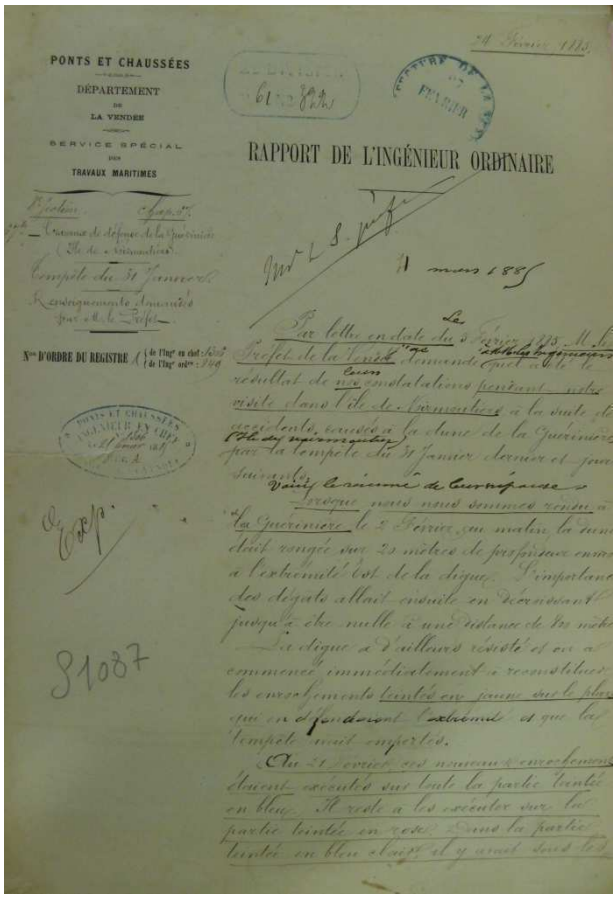

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

S1087

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE B17
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

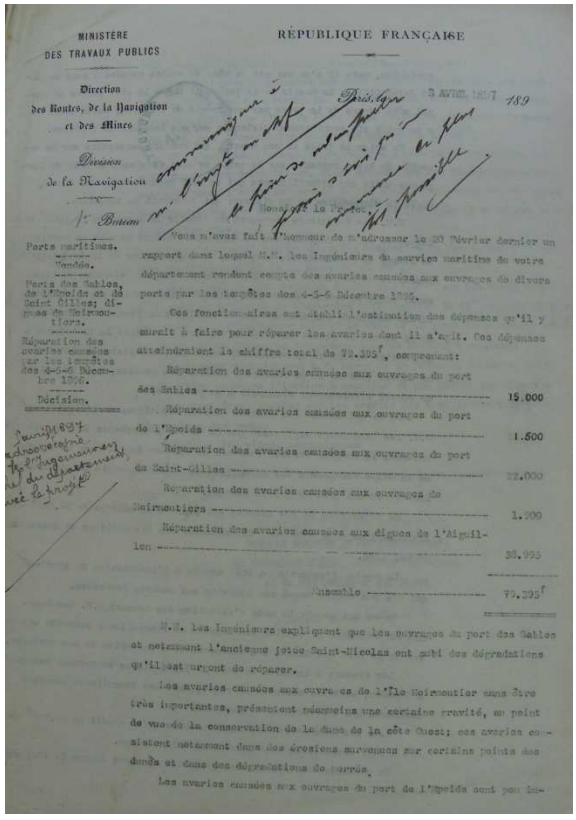

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

1912	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B18
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue de Devin et au port de Morin).
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet, 12 août et 2 septembre, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1912).

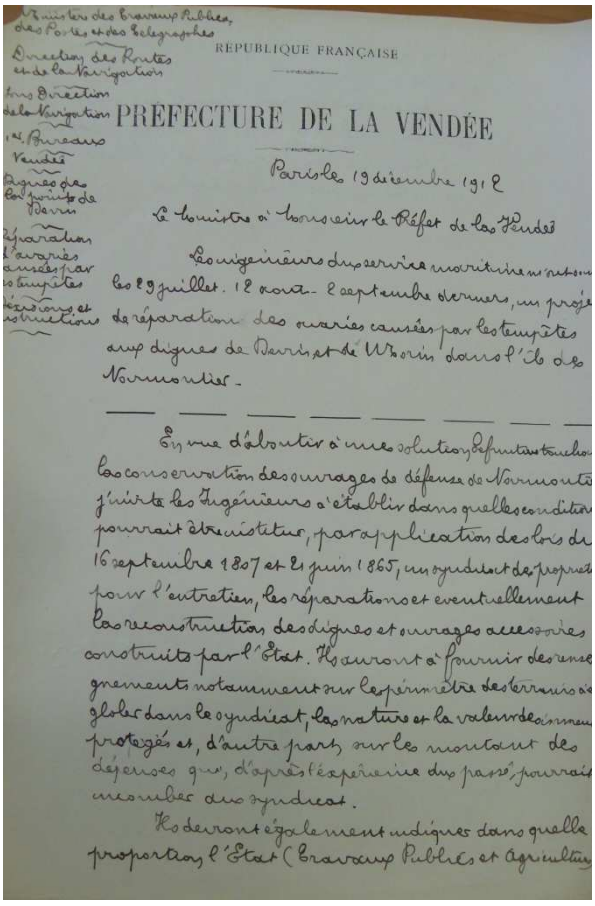

Ministère des Travaux Publics,
des Postes et des Télégraphes
Direction des Routes
et de la Navigation
Sous Direction
de la Navigation
1er Bureau
Vendée
Digues des
Ports de
Devin
Réparation
d'avaries
causées par
les tempêtes
Travaux et
Instructions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Paris le 19 décembre 1912

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Vendée

Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet. 12 août - 2 septembre derniers, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier -

En vue d'aboutir à une solution définitive touchant la conservation des ouvrages de défense de Noirmoutier j'invite les Ingénieurs à établir dans quelles conditions pourrait être institué, par application des lois du 16 septembre 1807 et 21 juin 1865, un syndicat de propriétaires pour l'entretien, les réparations et éventuellement les reconstructions des digues et ouvrages accessoires construits par l'Etat. Ils auront à fournir des renseignements notamment sur le périmètre des terrains à syndiquer dans le syndicat, la nature et la valeur des immeubles protégés et, d'autre part, sur le montant des dépenses que, d'après l'expérience des passés, pourrait encourir le syndicat.

Ils devront également indiquer dans quelle proportion l'Etat (Travaux Publics et Agriculture

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE B19
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

Hiver 1935-1936	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B20
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Superficie inondée : 23 000 ha.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[…] *Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.*
Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha
Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.
[…]."

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef de Vendée à l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, daté du 13 mai 1952).

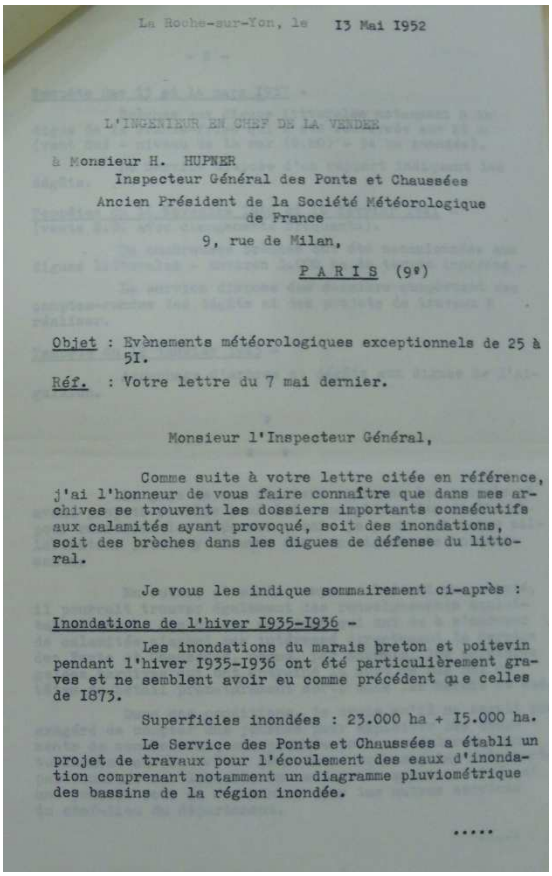

La Roche-sur-Yon, le 13 Mai 1952

L'INGENIEUR EN CHEF DE LA VENDEE

à Monsieur H. HUPNER
Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Ancien Président de la Société Météorologique de France
9, rue de Milan,
PARIS (9e)

Objet : Evènements météorologiques exceptionnels de 25 à 51.
Réf. : Votre lettre du 7 mai dernier.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Comme suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans mes archives se trouvent les dossiers importants consécutifs aux calamités ayant provoqué, soit des inondations, soit des brèches dans les digues de défense du littoral.

Je vous les indique sommairement ci-après :

Inondations de l'hiver 1935-1936 -

Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.

Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha.

Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation comprenant notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.

.....

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE B21
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*

- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

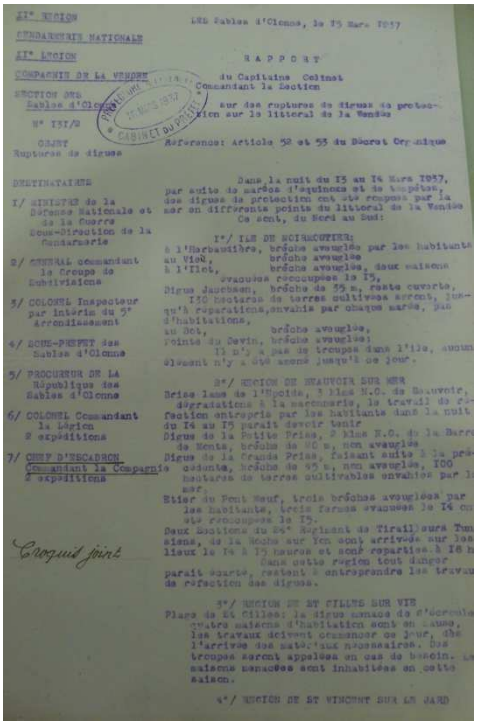

21e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
21e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL Commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reconnues le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste ouverte,
150 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et reconnues le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE B22
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B23
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

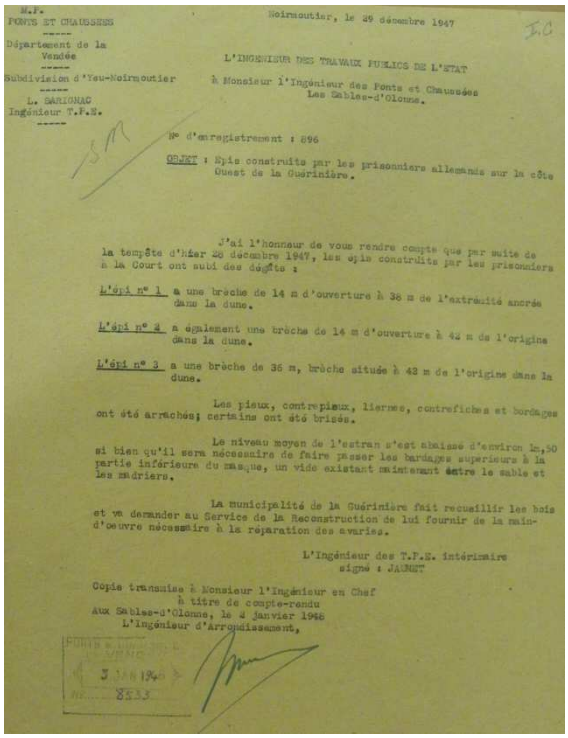

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B24
Tempête		

Données météomarines

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

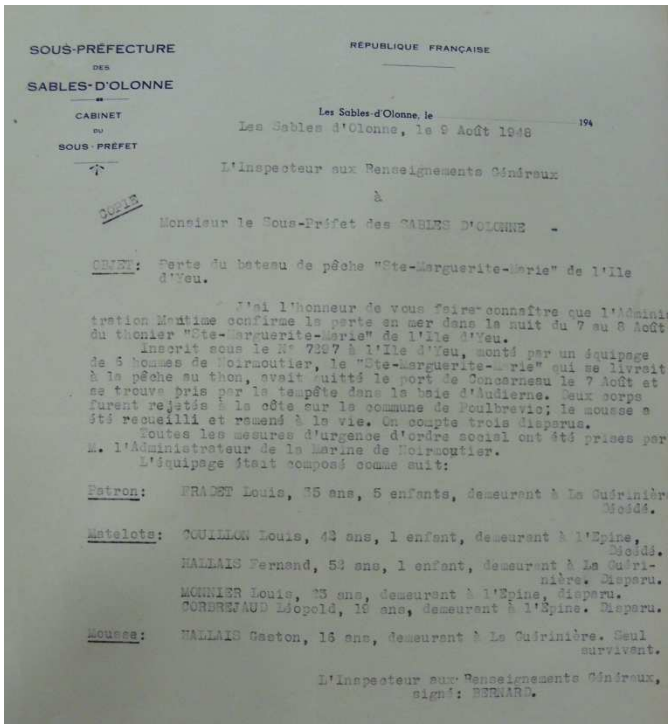

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière. Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyés.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 16 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

1er janvier 1949	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B25
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de Devin (brèches), épis de la digue de Devin, balisage du port de l'Epine, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Objet : dégâts causés par la tempête du 1er janvier* [1949]. *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.*
1° balisage : les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. [...] *;*
2° digues : l'épi n°2 de la digue de Devin a été fortement entamé. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, une brèche de 20 m² s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 [...]. *Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères* [...] *;*
3°Radiophare : trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. [...]."

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE, daté du 3 janvier 1949).

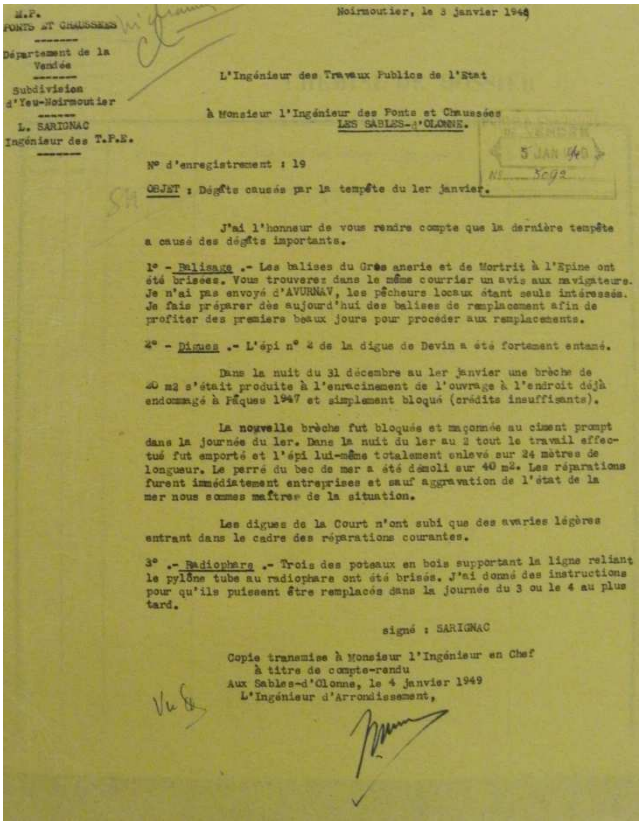

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES

Département de la Vendée

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier

L. SARIGNAC
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 3 janvier 1949

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

5 JAN 49
N° 3092

N° d'enregistrement : 19

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 1er janvier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.

1° - Balisage .- Les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. Vous trouverez dans le même courrier un avis aux navigateurs. Je n'ai pas envoyé d'AVURNAV, les pêcheurs locaux étant seuls intéressés. Je fais préparer dès aujourd'hui des balises de remplacement afin de profiter des premiers beaux jours pour procéder aux remplacements.

2° - Digues .- L'épi n° 2 de la digue de Devin a été fortement entamé.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier une brèche de 20 m2 s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 et simplement bloqué (crédits insuffisants).

La nouvelle brèche fut bloquée et maçonnée au ciment prompt dans la journée du 1er. Dans la nuit du 1er au 2 tout le travail effectué fut emporté et l'épi lui-même totalement enlevé sur 24 mètres de longueur. Le perré du bec de mer a été démoli sur 40 m2. Les réparations furent immédiatement entreprises et sauf aggravation de l'état de la mer nous sommes maîtres de la situation.

Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères entrant dans le cadre des réparations courantes.

3° .- Radiophare .- Trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent être remplacés dans la journée du 3 ou le 4 au plus tard.

signé : SARIGNAC

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 4 janvier 1949
L'Ingénieur d'Arrondissement,

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B26
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

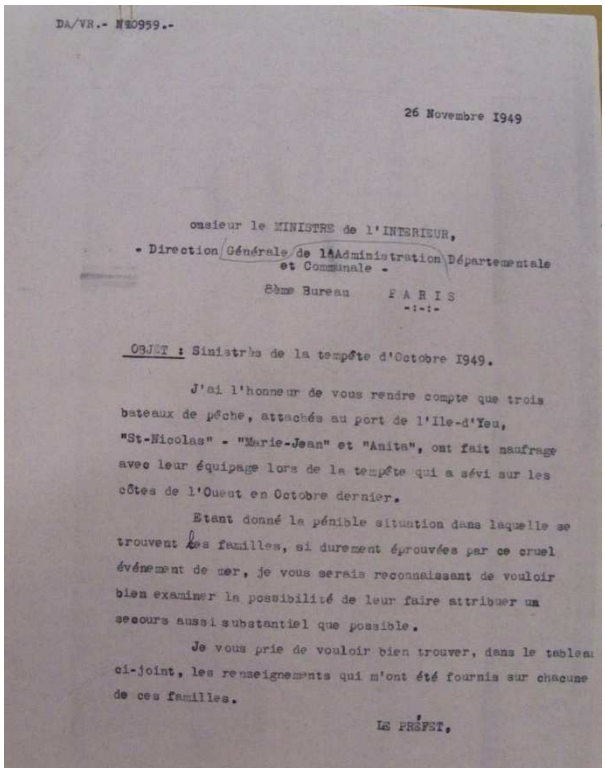

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE B27

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

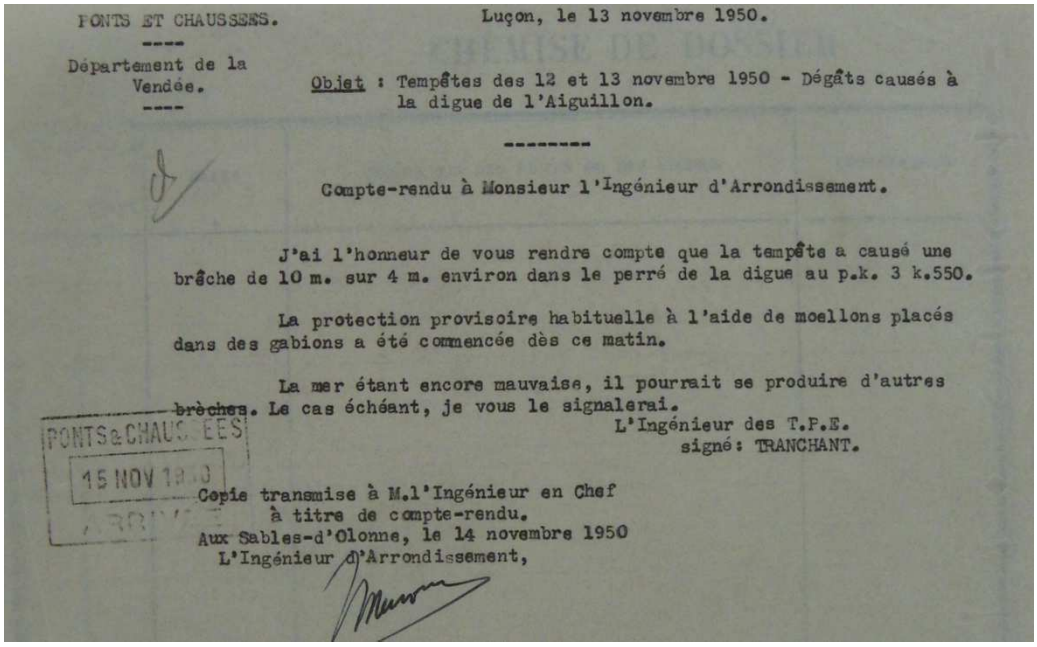

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B28

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

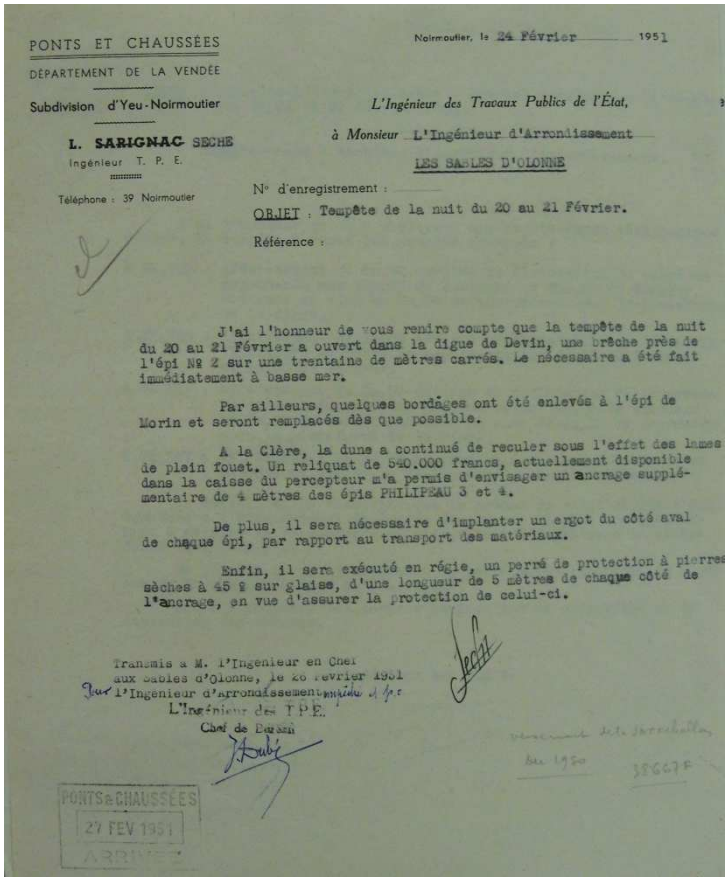

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 26 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B29
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

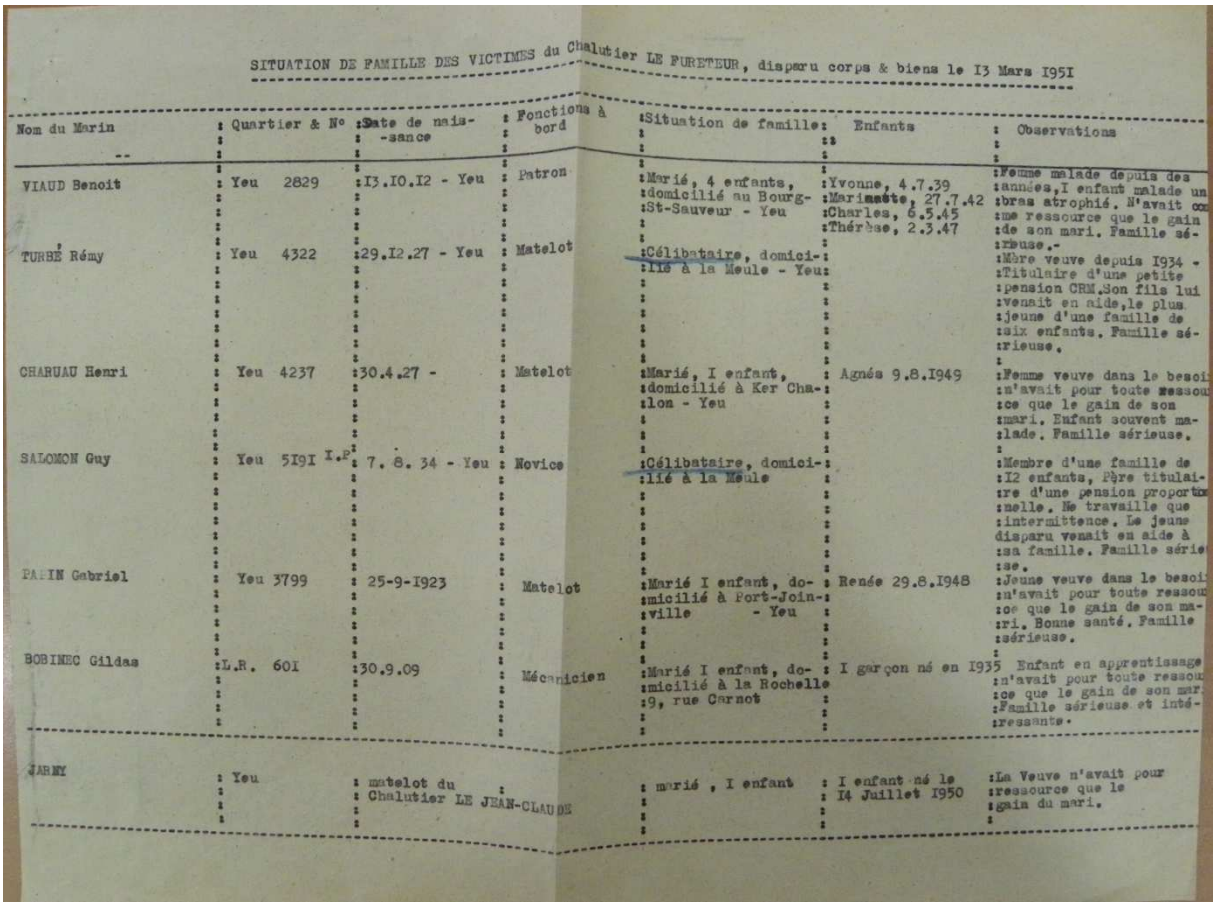

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

28 mars 1952	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B30

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de mer de Cailla, digue de la Tresson, le Polder, jetée des Ileaux à l'extrémité de l'avant-port de Noirmoutier, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Par délibération en date du 6 avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 francs* [1952] *au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 mars 1952* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 juin 1952).

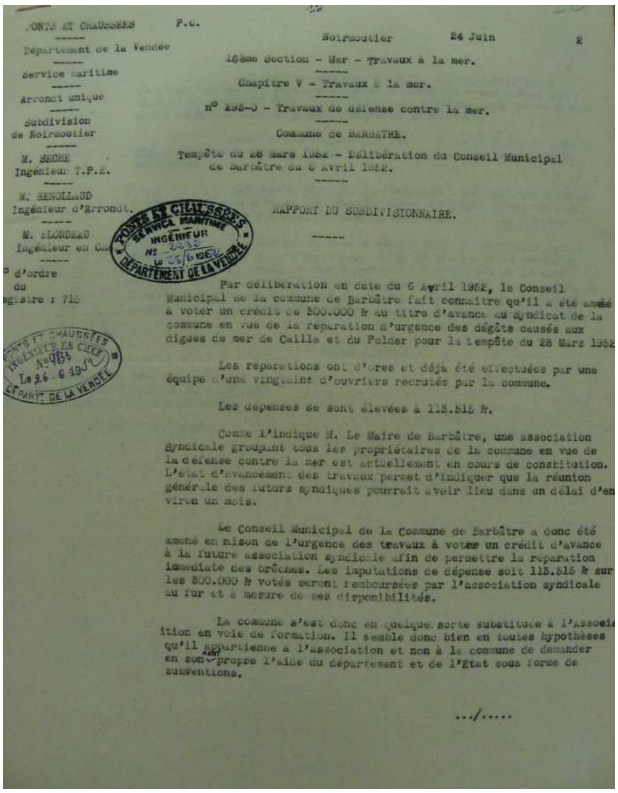

PONTS ET CHAUSSEES P.C.

Département de la Vendée

Service maritime

Arrondt unique

Subdivision de Noirmoutier

M. SECHE Ingénieur T.P.E.

M. HERBLAUD Ingénieur d'Arrondt.

M. BLONDEAU Ingénieur en Ch.

N° d'ordre du registre : 718

PONTS ET CHAUSSEES SERVICE MARITIME INGENIEUR N° 2038 Le 26-6-1952 DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Noirmoutier 24 Juin 2

16ème Section - Mer - Travaux à la mer.

Chapitre V - Travaux à la mer.

N° 238-5 - Travaux de défense contre la mer.

Commune de BARBATRE.

Tempête du 28 Mars 1952 - Délibération du Conseil Municipal de Barbâtre du 6 Avril 1952.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

Par délibération en date du 6 Avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 fr au titre d'avance au syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 Mars 1952

Les réparations ont d'ores et déjà été effectuées par une équipe d'une vingtaine d'ouvriers recrutés par la commune.

Les dépenses se sont élevées à 118.815 fr.

Comme l'indique M. Le Maire de Barbâtre, une association syndicale groupant tous les propriétaires de la commune en vue de la défense contre la mer est actuellement en cours de constitution. L'état d'avancement des travaux permet d'indiquer que la réunion générale des futurs syndiqués pourrait avoir lieu dans un délai d'environ un mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de Barbâtre a donc été amené en raison de l'urgence des travaux à voter un crédit d'avance à la future association syndicale afin de permettre la réparation immédiate des brèches. Les imputations de dépense soit 118.815 fr sur les 300.000 fr votés seront remboursées par l'association syndicale au fur et à mesure de ses disponibilités.

La commune s'est donc en quelque sorte substituée à l'Association en voie de formation. Il semble donc bien en toutes hypothèses qu'il appartienne à l'association et non à la commune de demander en son propre nom l'aide du département et de l'Etat sous forme de subventions.

.../.....

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B31

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

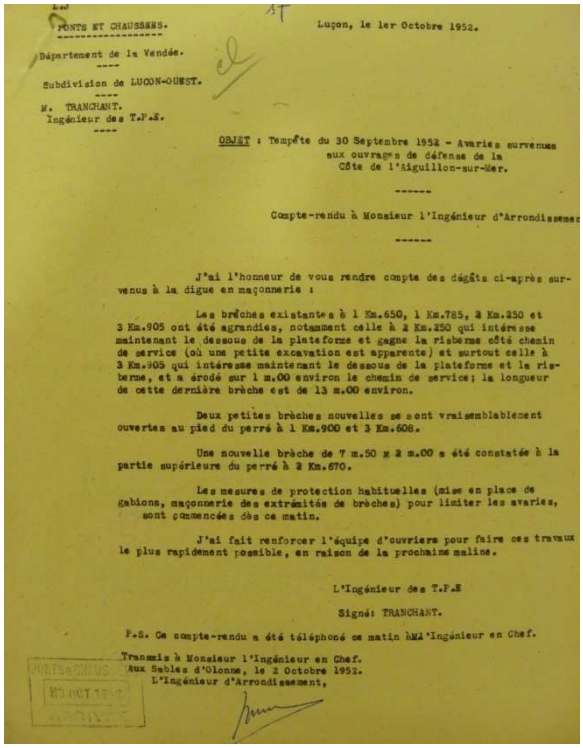

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 décembre 1954	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE B32
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En réponse à la lettre du 13 décembre 1954 dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 décembre dernier, vous me faîtes savoir* [...] *que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains.* [...]."

(extrait d'une lettre du maire de la commune de l'Epine au Préfet de Vendée, datée du 4 février 1955).

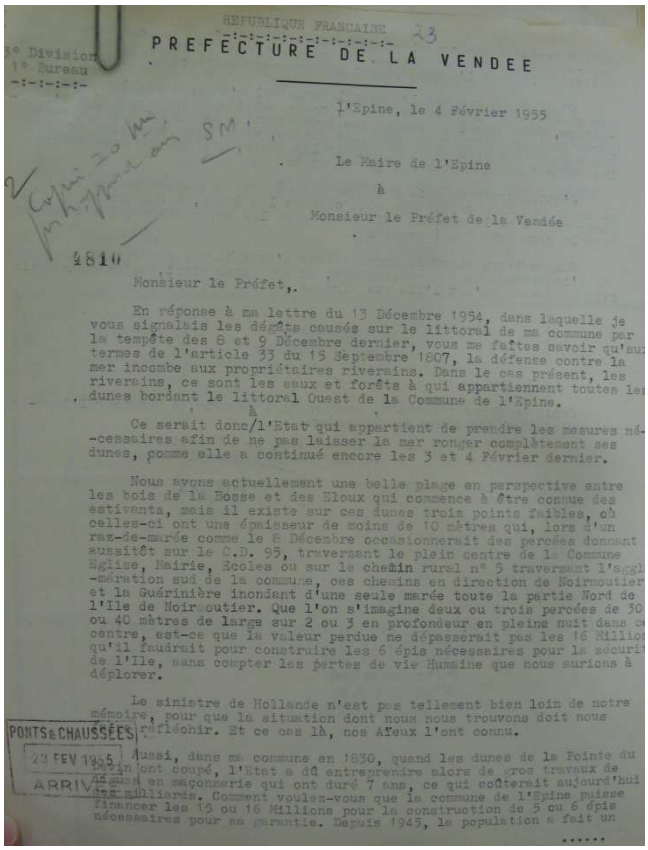

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

5e Division
1e Bureau

l'Epine, le 4 Février 1955

Le Maire de l'Epine

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

4810

Monsieur le Préfet,.

En réponse à ma lettre du 13 Décembre 1954, dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 Décembre dernier, vous me faîtes savoir qu'aux termes de l'article 33 du 15 Septembre 1807, la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Dans le cas présent, les riverains, ce sont les eaux et forêts à qui appartiennent toutes les dunes bordant le littoral Ouest de la Commune de l'Epine.

Ce serait donc à l'Etat qui appartient de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas laisser la mer ronger complètement ses dunes, comme elle a continué encore les 3 et 4 Février dernier.

Nous avons actuellement une belle plage en perspective entre les bois de la Bosse et des Elloux qui commence à être connue des estivants, mais il existe sur ces dunes trois points faibles, où celles-ci ont une épaisseur de moins de 10 mètres qui, lors d'un raz-de-marée comme le 6 Décembre occasionnerait des percées donnant aussitôt sur le C.D. 95, traversant le plein centre de la Commune Eglise, Mairie, Ecoles ou sur le chemin rural n° 5 traversant l'agglomération sud de la commune, ces chemins en direction de Noirmoutier et la Guérinière inondant d'une seule marée toute la partie Nord de l'Ile de Noirmoutier. Que l'on s'imagine deux ou trois percées de 30 ou 40 mètres de large sur 2 ou 3 en profondeur en pleine nuit dans ce centre, est-ce que la valeur perdue ne dépasserait pas les 16 Millions qu'il faudrait pour construire les 6 épis nécessaires pour la sécurité de l'Ile, sans compter les pertes de vie Humaine que nous aurions à déplorer.

Le sinistre de Hollande n'est pas tellement bien loin de notre mémoire, pour que la situation dont nous nous trouvons doit nous réfléchir. Et ce ces là, nos Aïeux l'ont connu.

PONTS & CHAUSSÉES
23 FEV 1955
ARRIVÉE

Aussi, dans ma commune en 1830, quand les dunes de la Pointe du Devin ont coupé, l'Etat a dû entreprendre alors de gros travaux de défense en maçonnerie qui ont duré 7 ans, ce qui coûterait aujourd'hui 7 milliards. Comment voulez-vous que la commune de l'Epine puisse financer les 15 ou 16 Millions pour la construction de 5 ou 6 épis nécessaires pour sa garantie. Depuis 1945, la population a fait un

.....

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B33

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

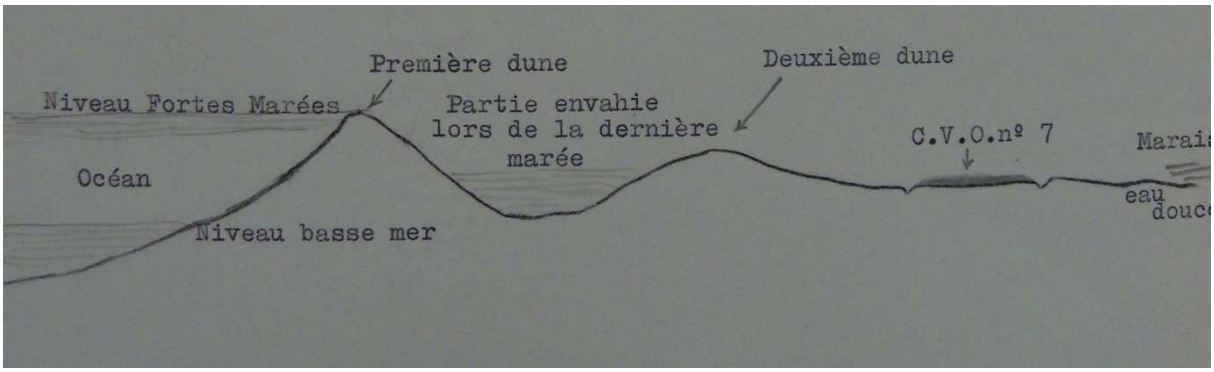

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

21 au 24 janvier 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B34

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues et épis de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant* [janvier 1959] *des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin* [brèches principalement]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 26 janvier 1959).

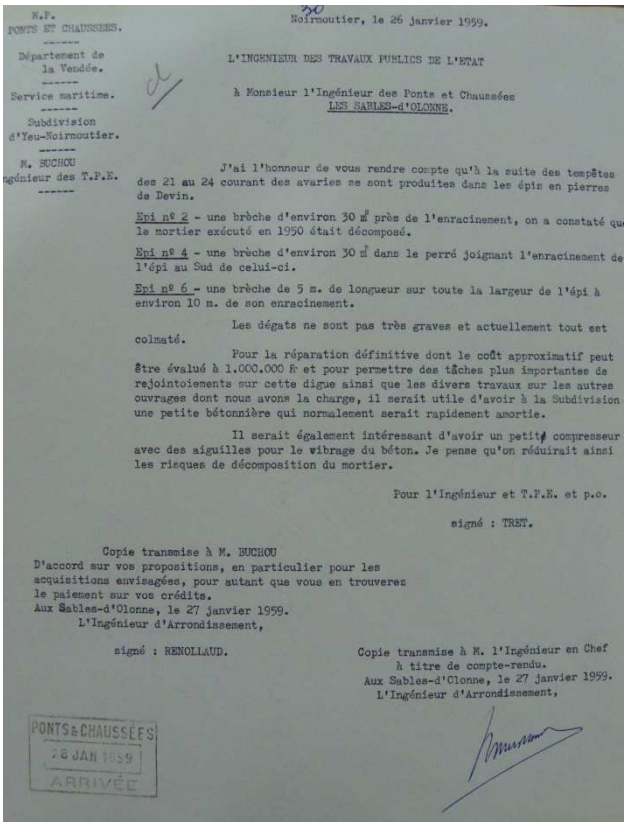

M.F.
PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 26 janvier 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin.

Epi nº 2 - une brèche d'environ 30 m² près de l'enracinement, on a constaté que le mortier exécuté en 1950 était décomposé.

Epi nº 4 - une brèche d'environ 30 m² dans le perré joignant l'enracinement de l'épi au Sud de celui-ci.

Epi nº 6 - une brèche de 5 m. de longueur sur toute la largeur de l'épi à environ 10 m. de son enracinement.

Les dégats ne sont pas très graves et actuellement tout est colmaté.

Pour la réparation définitive dont le coût approximatif peut être évalué à 1.000.000 F et pour permettre des tâches plus importantes de rejointoiements sur cette digue ainsi que les divers travaux sur les autres ouvrages dont nous avons la charge, il serait utile d'avoir à la Subdivision une petite bétonnière qui normalement serait rapidement amortie.

Il serait également intéressant d'avoir un petit compresseur avec des aiguilles pour le vibrage du béton. Je pense qu'on réduirait ainsi les risques de décomposition du mortier.

Pour l'Ingénieur et T.P.E. et p.o.

signé : TRET.

Copie transmise à M. BUCHOU
D'accord sur vos propositions, en particulier pour les acquisitions envisagées, pour autant que vous en trouverez le paiement sur vos crédits.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

signé : RENOLLAUD.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
28 JAN 1959
ARRIVÉE

6 mars 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B35

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Faible coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière* [6 mars 1959]. *Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 7 mars 1959).

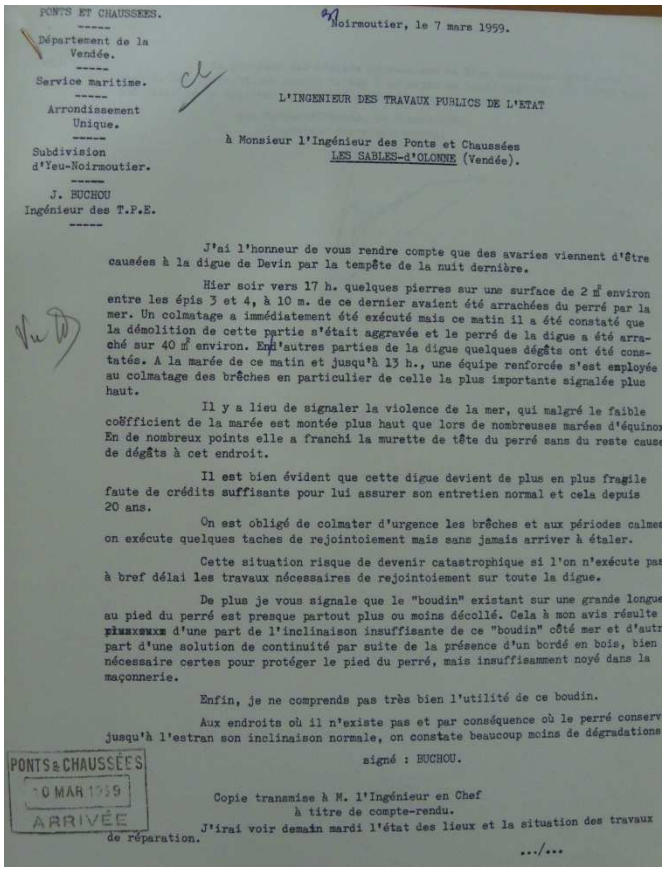

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Service maritime.
Arrondissement Unique.
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
J. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 7 mars 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE (Vendée).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière.

Hier soir vers 17 h. quelques pierres sur une surface de 2 m² environ entre les épis 3 et 4, à 10 m. de ce dernier avaient été arrachées du perré par la mer. Un colmatage a immédiatement été exécuté mais ce matin il a été constaté que la démolition de cette partie s'était aggravée et le perré de la digue a été arraché sur 40 m² environ. En d'autres parties de la digue quelques dégâts ont été constatés. A la marée de ce matin et jusqu'à 13 h., une équipe renforcée s'est employée au colmatage des brèches en particulier de celle la plus importante signalée plus haut.

Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.

Il est bien évident que cette digue devient de plus en plus fragile faute de crédits suffisants pour lui assurer son entretien normal et cela depuis 20 ans.

On est obligé de colmater d'urgence les brèches et aux périodes calmes on exécute quelques taches de rejointoiement mais sans jamais arriver à étaler.

Cette situation risque de devenir catastrophique si l'on n'exécute pas à bref délai les travaux nécessaires de rejointoiement sur toute la digue.

De plus je vous signale que le "boudin" existant sur une grande longueur au pied du perré est presque partout plus ou moins décollé. Cela à mon avis résulte d'une part de l'inclinaison insuffisante de ce "boudin" côté mer et d'autre part d'une solution de continuité par suite de la présence d'un bordé en bois, bien nécessaire certes pour protéger le pied du perré, mais insuffisamment noyé dans la maçonnerie.

Enfin, je ne comprends pas très bien l'utilité de ce boudin.

Aux endroits où il n'existe pas et par conséquence où le perré conserve jusqu'à l'estran son inclinaison normale, on constate beaucoup moins de dégradations.

signé : BUCHOU.

PONTS & CHAUSSÉES
10 MAR 1959
ARRIVÉE

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
J'irai voir demain mardi l'état des lieux et la situation des travaux de réparation.

.../...

16 avril 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE B36

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied. Plusieurs brèches dans le perré, mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes. Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment. La voie ferrée est endommagée sur 1,5 km.* [...] *Sur une longueur de 80 m la digue est déportée d'une dizaine de mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre du conducteur de chantier du chemin de fer à l'ingénieur ordinaire des travaux publics de l'Etat, datée du 21 avril 1959).

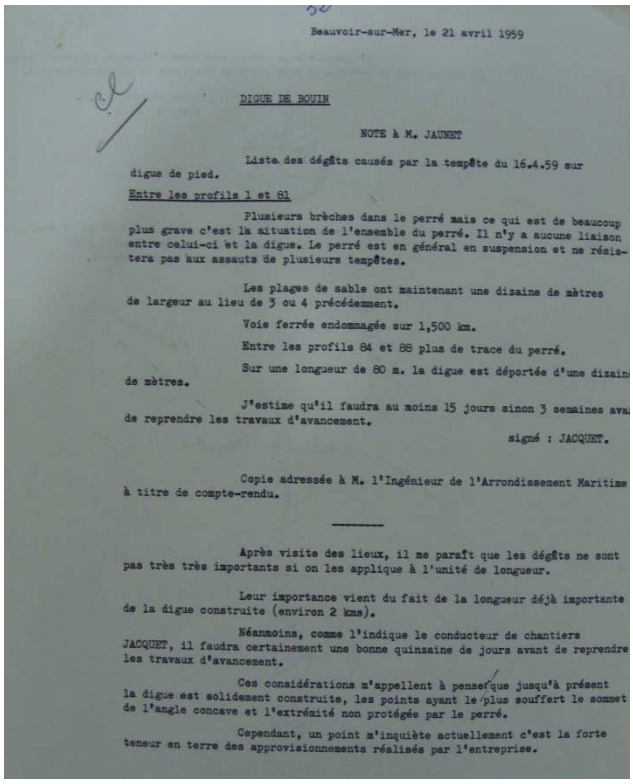

Beauvoir-sur-Mer, le 21 avril 1959

DIGUE DE BOUIN

NOTE à M. JAUNET

Liste des dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied.

Entre les profils 1 et 81

Plusieurs brèches dans le perré mais ce qui est de beaucoup plus grave c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes.

Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment.

Voie ferrée endommagée sur 1,500 km.

Entre les profils 84 et 88 plus de trace du perré.

Sur une longueur de 80 m. la digue est déportée d'une dizain de mètres.

J'estime qu'il faudra au moins 15 jours sinon 3 semaines ava de reprendre les travaux d'avancement.

signé : JACQUET.

Copie adressée à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement Maritime à titre de compte-rendu.

Après visite des lieux, il me paraît que les dégâts ne sont pas très très importants si on les applique à l'unité de longueur.

Leur importance vient du fait de la longueur déjà importante de la digue construite (environ 2 kms).

Néanmoins, comme l'indique le conducteur de chantiers JACQUET, il faudra certainement une bonne quinzaine de jours avant de reprendre les travaux d'avancement.

Ces considérations m'appellent à penser que jusqu'à présent la digue est solidement construite, les points ayant le plus souffert le sommet de l'angle concave et l'extrémité non protégée par le perré.

Cependant, un point m'inquiète actuellement c'est la forte teneur en terre des approvisionnements réalisés par l'entreprise.

27-28 décembre 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE B37

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 85 ;
- Mer extrêmement houleuse ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin ; digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Je vous ai demandé de porter votre équipe à un effectif minimum de 50 hommes, de manière que les travaux de réparations résultant de la tempête du 27 décembre soient terminés, au plus tard le 9 janvier 1960.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 27 janvier 1960).

"[...] *J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue de Devin. Lors de la pleine mer d'hier matin [28 décembre 1959], vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue de Devin :* [perré démoli sur une surface de 400 m², 25 à 30 m de longueur sur 10 à 15 m de largeur et ce en deux points distincts ; épi n°7 détruit sur une longueur de 25 à 30 m depuis son enracinement dans la digue]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 29 décembre 1959).

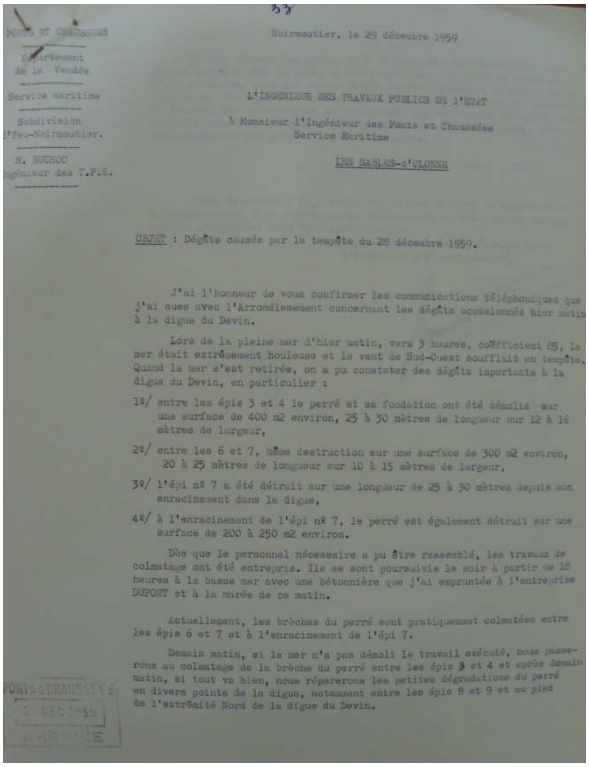

Noirmoutier, le 29 décembre 1959

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service Maritime

LES SABLES-D'OLONNE

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 28 décembre 1959.

J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue du Devin.

Lors de la pleine mer d'hier matin, vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue du Devin, en particulier :

1°/ entre les épis 3 et 4 le perré et sa fondation ont été démolis sur une surface de 400 m2 environ, 25 à 30 mètres de longueur sur 12 à 16 mètres de largeur,

2°/ entre les 6 et 7, même destruction sur une surface de 300 m2 environ, 20 à 25 mètres de longueur sur 10 à 15 mètres de largeur,

3°/ l'épi n° 7 a été détruit sur une longueur de 25 à 30 mètres depuis son enracinement dans la digue,

4°/ à l'enracinement de l'épi n° 7, le perré est également détruit sur une surface de 200 à 250 m2 environ.

Dès que le personnel nécessaire a pu être rassemblé, les travaux de colmatage ont été entrepris. Ils se sont poursuivis le soir à partir de 18 heures à la basse mer avec une bétonnière que j'ai empruntée à l'entreprise DUPONT et à la marée de ce matin.

Actuellement, les brèches du perré sont pratiquement colmatées entre les épis 6 et 7 et à l'enracinement de l'épi 7.

Demain matin, si la mer n'a pas démoli le travail exécuté, nous passerons au colmatage de la brèche du perré entre les épis 3 et 4 et après demain matin, si tout va bien, nous réparerons les petites dégradations du perré en divers points de la digue, notamment entre les épis 8 et 9 et au pied de l'extrémité Nord de la digue du Devin.

31 janvier au 1er février 1961 et du 2-3 février 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE B38
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines	

- Vitesse du vent : 118-120 km/h vers 22h le 31/01/61 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu ;
- Vitesse du vent : 140 km/h le 02/02/1961 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : digue Sud des Champs et digue Nord des Champs).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Nous avons constaté ce qui suit :*
1°) Digue Sud des Champs : [perré détérioré sur environ 2m² et crête détériorée ; blocs côté polder déplacés et emportés par endroits sur une longueur d'environ 200 m ; tout-venant emporté sur une profondeur moyenne variant de 0,20 à 0,30m et sur une largeur de 3 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder ; voie ferrée décalée et déplacée par endroits] *;*
2°) Digue Nord des Champs : [voie ferrée déplacée ; tout-venant emporté par endroits ; coffrage berme décalé]. [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

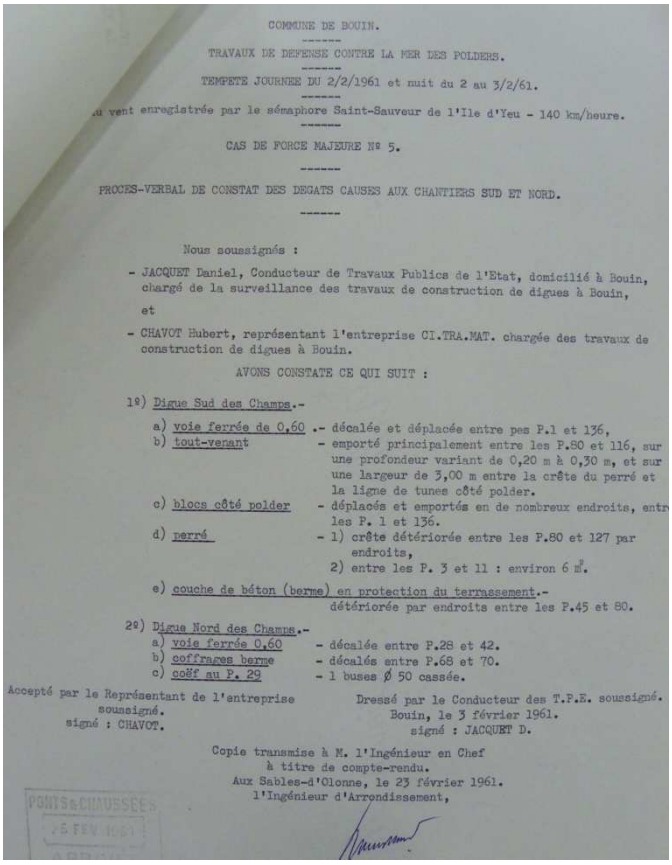

COMMUNE DE BOUIN.

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER DES POLDERS.

TEMPETE JOURNEE DU 2/2/1961 et nuit du 2 au 3/2/61.

...u vent enregistrée par le sémaphore Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu - 140 km/heure.

CAS DE FORCE MAJEURE N° 5.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS CAUSES AUX CHANTIERS SUD ET NORD.

Nous soussignés :

- JACQUET Daniel, Conducteur de Travaux Publics de l'Etat, domicilié à Bouin, chargé de la surveillance des travaux de construction de digues à Bouin,

et

- CHAVOT Hubert, représentant l'entreprise CI.TRA.MAT. chargée des travaux de construction de digues à Bouin.

AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :

1°) Digue Sud des Champs.-
a) voie ferrée de 0,60 .- décalée et déplacée entre pes P.1 et 136,
b) tout-venant - emporté principalement entre les P.80 et 116, sur une profondeur variant de 0,20 m à 0,30 m, et sur une largeur de 3,00 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder.
c) blocs côté polder - déplacés et emportés en de nombreux endroits, entr les P. 1 et 136.
d) perré - 1) crête détériorée entre les P.80 et 127 par endroits,
2) entre les P. 3 et 11 : environ 6 m².
e) couche de béton (berme) en protection du terrassement.- détériorée par endroits entre les P.45 et 80.

2°) Digue Nord des Champs.-
a) voie ferrée 0,60 - décalée entre P.28 et 42.
b) coffrages berme - décalés entre P.68 et 70.
c) coëf au P. 29 - 1 buses Ø 50 cassée.

Accepté par le Représentant de l'entreprise soussigné.
signé : CHAVOT.

Dressé par le Conducteur des T.P.E. soussigné.
Bouin, le 3 février 1961.
signé : JACQUET D.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 23 février 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
25 FEV 1961

23-24-25 octobre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE B39

Données météomarines	

- Coefficient de marée 109 ;
- Vitesse des vents : 25 m/s ;
- Hauteur de la marée à un niveau statique de (6,30) à (6,40).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : multiples brèches et petits affaissements ; bec de mer de Pulans : avaries causées à l'épi n°1 et à la crête de la digue).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la tempête du 24 au 25 octobre 1961. J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue nord de Bouin, actuellement en cours de construction.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

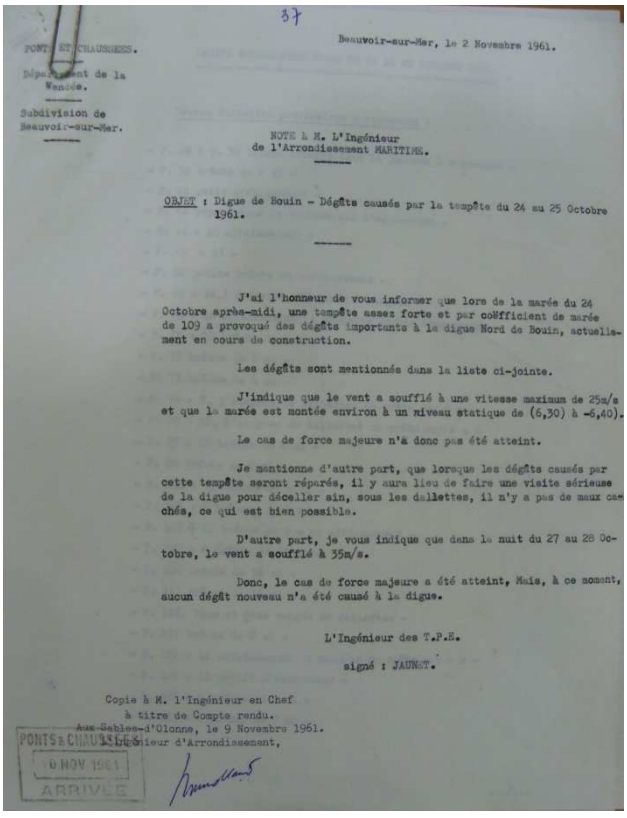

37

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 2 Novembre 1961.

NOTE à M. L'Ingénieur
de l'Arrondissement MARITIME.

OBJET : Digue de Bouin - Dégâts causés par la tempête du 24 au 25 Octobre 1961.

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 Octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue Nord de Bouin, actuellement en cours de construction.

Les dégâts sont mentionnés dans la liste ci-jointe.

J'indique que le vent a soufflé à une vitesse maximum de 25m/s et que la marée est montée environ à un niveau statique de (6,30) à -6,40).

Le cas de force majeure n'a donc pas été atteint.

Je mentionne d'autre part, que lorsque les dégâts causés par cette tempête seront réparés, il y aura lieu de faire une visite sérieuse de la digue pour déceller sin, sous les dallettes, il n'y a pas de maux cachés, ce qui est bien possible.

D'autre part, je vous indique que dans la nuit du 27 au 28 Octobre, le vent a soufflé à 35m/s.

Donc, le cas de force majeure a été atteint, Mais, à ce moment, aucun dégât nouveau n'a été causé à la digue.

L'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de Compte rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 9 Novembre 1961.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
9 NOV 1961
ARRIVEE

12 et 26 décembre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE B40

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la récente tempête.* [...] *Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. Jaunet [l'ingénieur de l'arrondissement maritime] d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

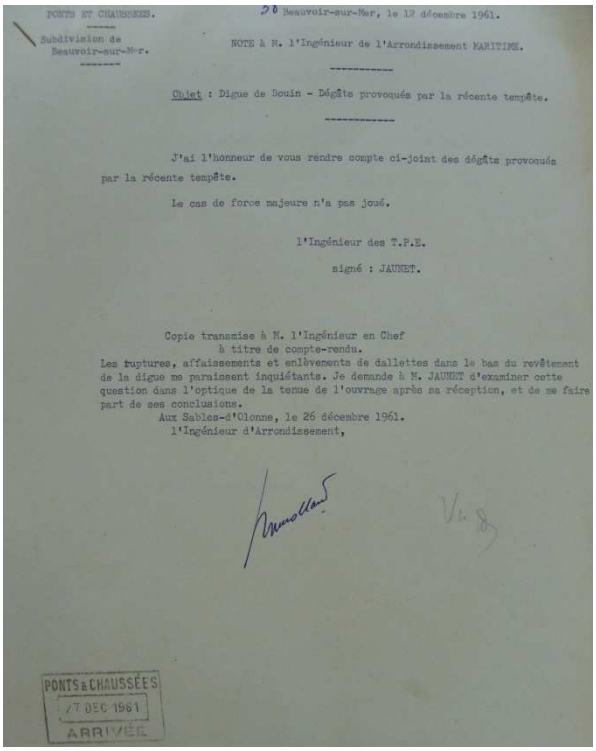

PONTS ET CHAUSSEES.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 12 décembre 1961.

NOTE à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement MARITIME.

Objet : Digue de Bouin - Dégâts provoqués par la récente tempête.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-joint des dégâts provoqués par la récente tempête.

Le cas de force majeure n'a pas joué.

l'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. JAUNET d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.
Aux Sables-d'Olonne, le 26 décembre 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
27 DEC 1961
ARRIVÉE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE B41

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

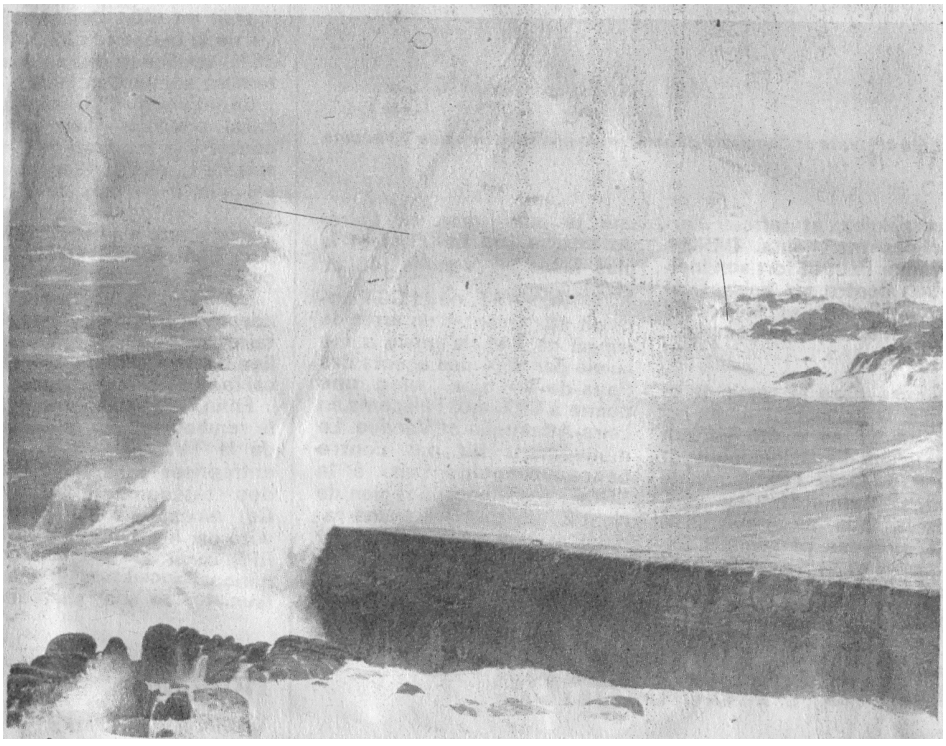

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE B42

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. – La Vendée – par rapport à d'autres départements – n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE B43

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE B44

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Saint-Jean-de-Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomène	Type de submersion	
Tempête Xynthia	Brèche et surverse	FICHE B45

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : les plages du Pont d'Yeu, de la Tonnelle, de la Parée et du Jonc ont subi un recul de 5 m ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de protection, principalement au Sud de la commune, au droit de la station balnéaire de Saint-Jean-de-Monts : zone d'accrétion en pied de mur de soutènement et de l'escalier de l'esplanade, érosion au pied du mur de soutènement, épaufrures sur le couronnement du parapet, fracturation du plot en béton du couronnement du mur et destruction du couronnement t de la rampe d'accès. L'estacade de la jetée a été partiellement détruite.
- Dégâts observés au niveau des voiries : le chemin d'accès à la plage de la Tonnelle a été détruit ;
- Submersion : l'altitude du système de protection s'est avérée insuffisante au niveau de l'hippodrome où les dégâts occasionnés au cordon dunaire ont permis une entrée des eaux dans l'arrière-dune basse.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; RETEX du CETMEF.

15 - 16 décembre 2011	Saint-Jean-de-Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Joachim		FICHE B46

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral à 120 km/h (Noirmoutier) et à 130 km/h (île d'Yeu) ;
- Coefficient de marée de 69 (le 16/12/2011 au matin ; pleine mer à 7h59) ;
- Houle forte et prolongée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : le secteur de la Pège a fortement souffert, avec un recul important du cordon dunaire pré-existant.

Source : Rapport relatif à la tempête Joachim sur le littoral du département de la Vendée, 15 et 16 décembre 2011, météo-France, janvier 2012.

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

1776	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE C01
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier). **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.** "[…] *La digue fut achevée et reçue en 1773. Elle avait environ 900 m de longueur dont 600 m avec perrés et crèches. En 1776, elle fut bouleversée par la mer sur environ 240 m de longueur dans la partie saillante, et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points* […]" (extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824). 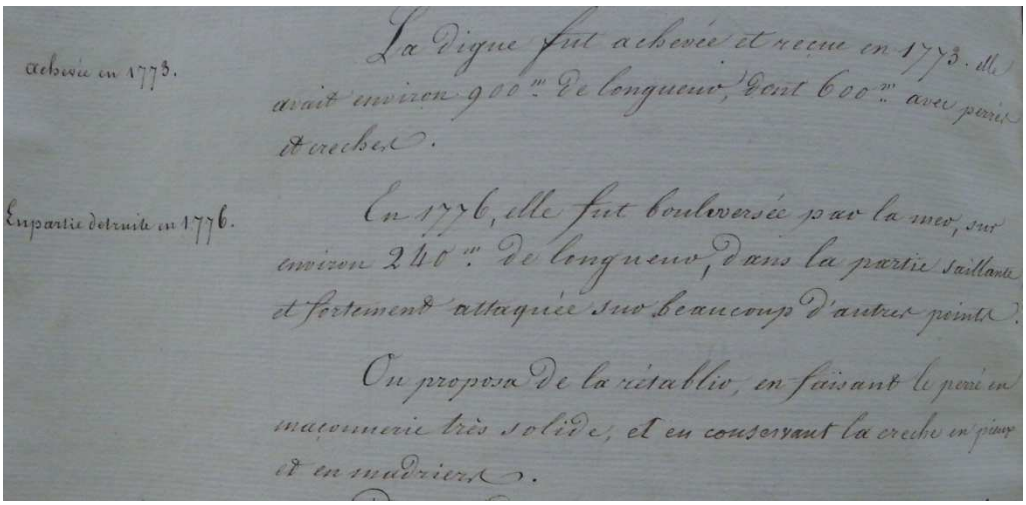 achevée en 1773. La digue fut achevée et reçue en 1773. elle avait environ 900 m de longueur, dont 600 m avec perrés et crèches. En partie détruite en 1776. En 1776, elle fut bouleversée par la mer, sur environ 240 m de longueur, dans la partie saillante et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points. On proposa de la rétablir, en faisant le perré en maçonnerie très solide, et en conservant la crèche en pierre et en madriers.		

10 au 13 février 1781	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C02
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Une tempête, qui dura du 10 au 13 février 1781 détruisit la totalité des anciens perrés et la mer pénétra dans l'isle par deux ouvertures.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

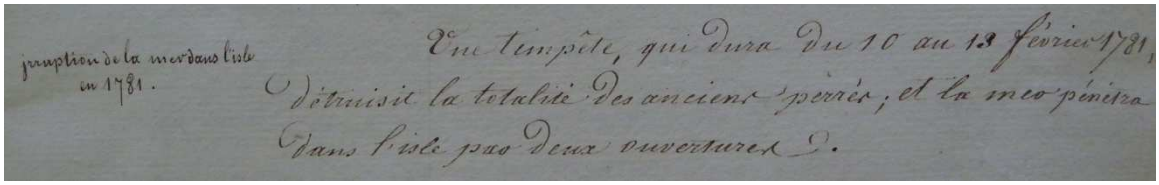

19 octobre 1812	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE C03
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 octobre 1812 qu'une marée très forte et agitée par une tempête, détruisit presque entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

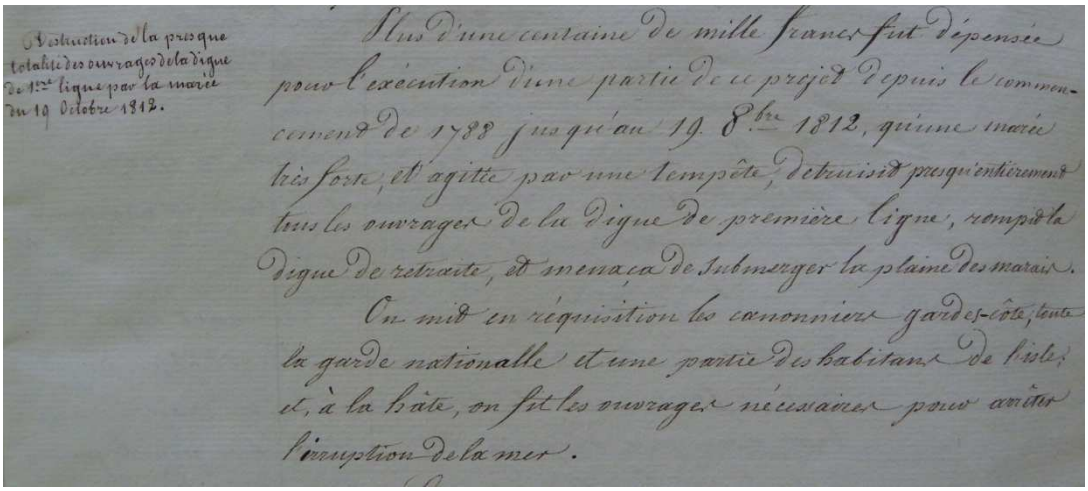
Destruction de la presque totalité des ouvrages de la digue de 1re ligne par la marée du 19 Octobre 1812.

Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 8bre 1812, qu'une marée très forte, et agitée par une tempête, détruisit presqu'entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.

On mit en réquisition les canonniers garde-côte, toute la garde nationalle et une partie des habitans de l'isle; et, à la hâte, on fit les ouvrages nécessaires pour arrêter l'irruption de la mer.

27-28 décembre 1814	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE C04
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *L'ouragan des 27 et 28 décembre dernier* [1814] *qui a causé des avaries si considérables aux ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a également étendu ses ravages au port de Saint Gilles. Le compte qui me fut rendu de cet événement par le maire de cette commune était d'une* [illisible] *fort alarmante.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 31 janvier 1815).

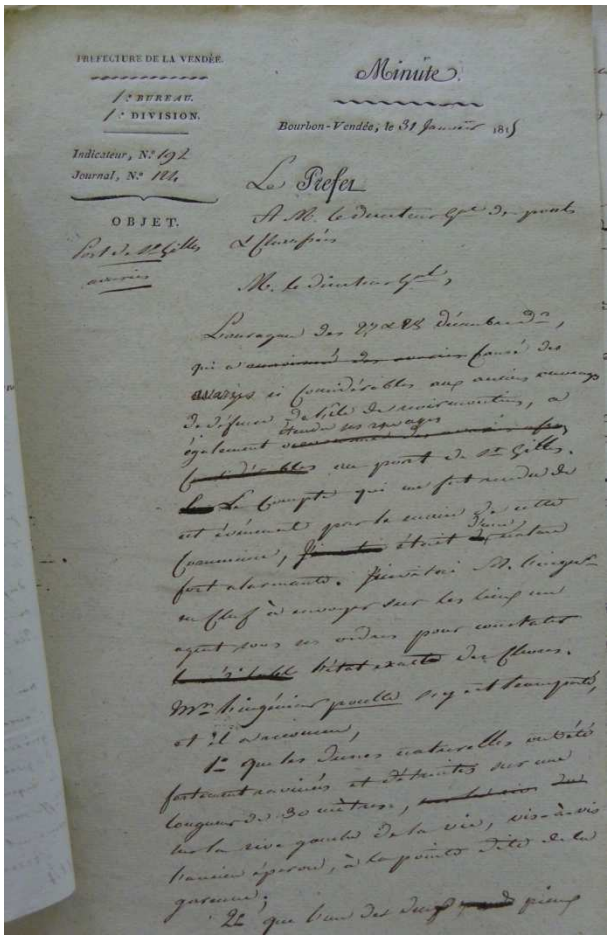

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
1.e BUREAU.
1.e DIVISION.
Indicateur, N.o 192
Journal, N.o 114
OBJET.
Port de St Gilles
avaries

Minute.
Bourbon-Vendée, le 31 Janvier 1815
Le Préfet
A M. le Directeur Gal des Ponts
& Chaussées
M. le Directeur Gal,
L'ouragan des 27 & 28 décembre dernier,
qui a causé des avaries si considérables aux
ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a
également étendu ses ravages au port de St Gilles.
Le Compte qui me fut rendu de
cet événement par le maire de cette
commune, était fort alarmant. J'invitai M. l'ingénieur
en chef à envoyer sur les lieux un
agent pour les ordres pour constater
les dégâts. M.r l'ingénieur pense qu'il y a lieu
et il paraît aussi,
1.o que les digues naturelles établies
forment un avant-port et s'étendent sur une
longueur de 30 mètres,
sur la rive gauche de la rivière, vis-à-vis
l'ancien ouvrage, à la pointe de la
garenne;
2.o que [illegible]

28-29 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C05
Tempête		

Données météomarines

- Vent violent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (ouvrages du port de l'Ile d'Yeu, aux étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je viens d'apprendre que les coups de vent des 28 et 29 novembre ont occasionné de fortes avaries dans le port de l'Ile d'Yeu. Deux bâtiments placés entre le quai et la chaussée ont tellement tiré leurs amarres que les deux pieux qui les assujettissaient se sont couchés et ont ouvert la chaussée dans deux endroits. Plusieurs autres pieux d'amarre, placés sur la dite chaussée ont été ébranlés ; deux balises ont été enlevées par la mer ; plusieurs autres balises ont été mises hors de service.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 14 décembre 1825).

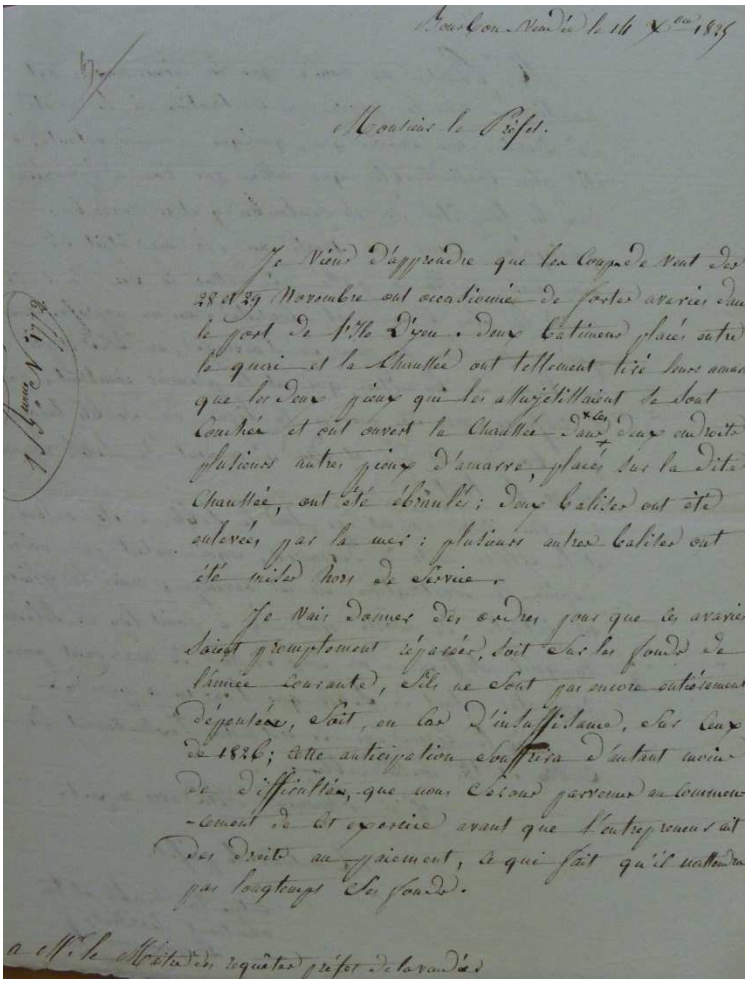

9-10 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C06
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire « le Pilote » au large de Noirmoutier.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier* [1825], *le navire « Le Pilote », du port de Noirmoutier, expédié pour l'Angleterre, fut assailli par une violente tempête et après avoir lutté contre une mer furieuse, il vint dans la nuit du 14 au 15 du même mois, se perdre sur les rochers en vue de cette île.* […]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 3 février 1826).

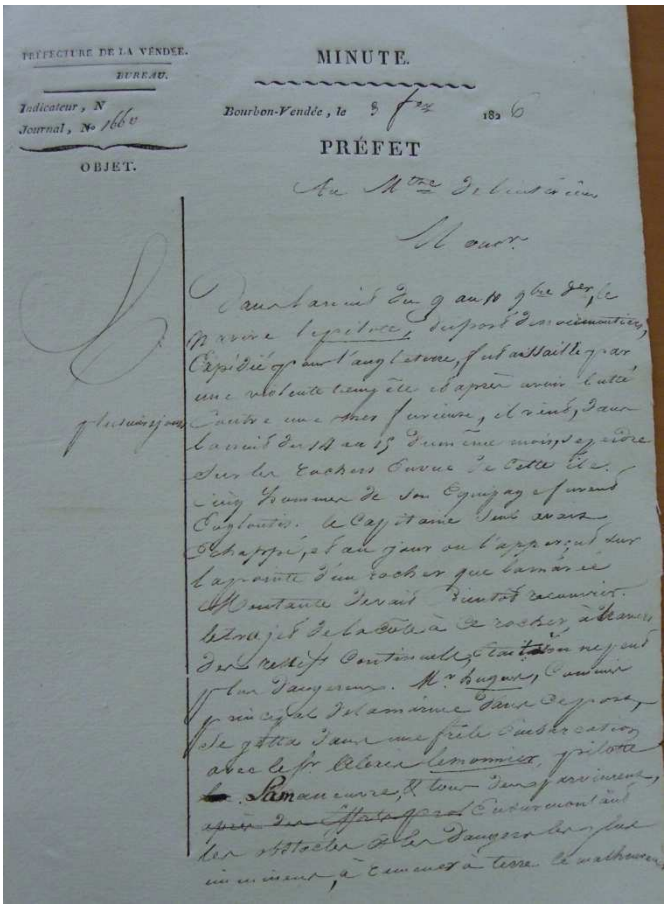

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
BUREAU.
Indicateur, N
Journal, N° 166 v

MINUTE.

Bourbon-Vendée, le 3 fév 1826

OBJET.

PRÉFET

18-24 décembre 1827	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C07
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3049,42 francs* [1827]. [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 28 décembre 1827).

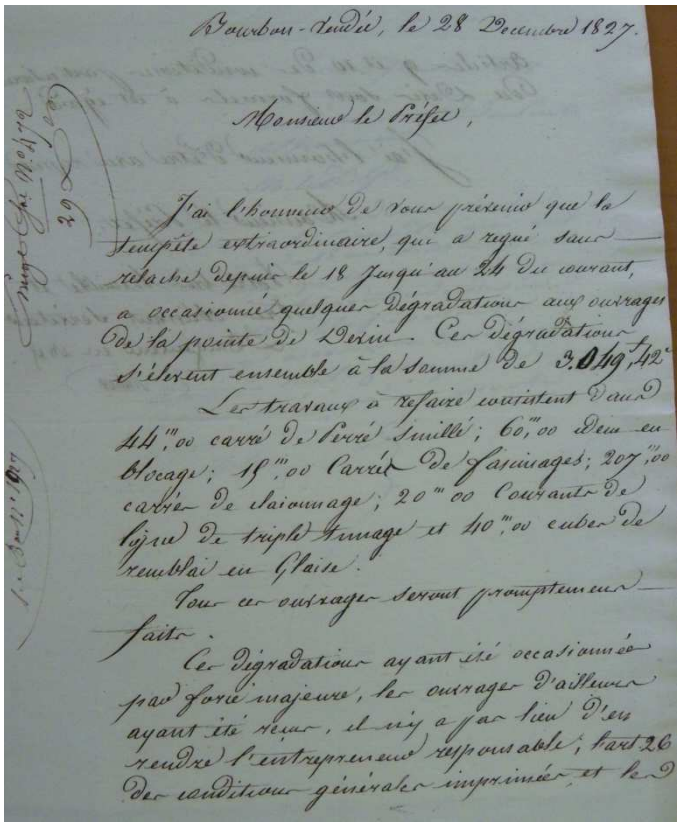

Bourbon-Vendée, le 28 Decembre 1827.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire, qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant, a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3.049,42c

Les travaux à refaire consistent dans 44m,00 carré de Perré simillé; 60m,00 dem en blocage; 18m,00 Carré de fascinages; 207m,00 carré de Saisonnage; 20m 00 Couronne de ligne de triple Fumage et 110m,00 cubes de remblai en Glaise.

Tous ces ouvrages seront promptement faits.

Ces dégradations ayant été occasionnées par force majeure, les ouvrages d'ailleurs ayant été reçus, il n'y a pas lieu d'en rendre l'entrepreneur responsable, tant par les dispositions générales imprimées et les

24 au 26 février 1838	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1 FICHE C08
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

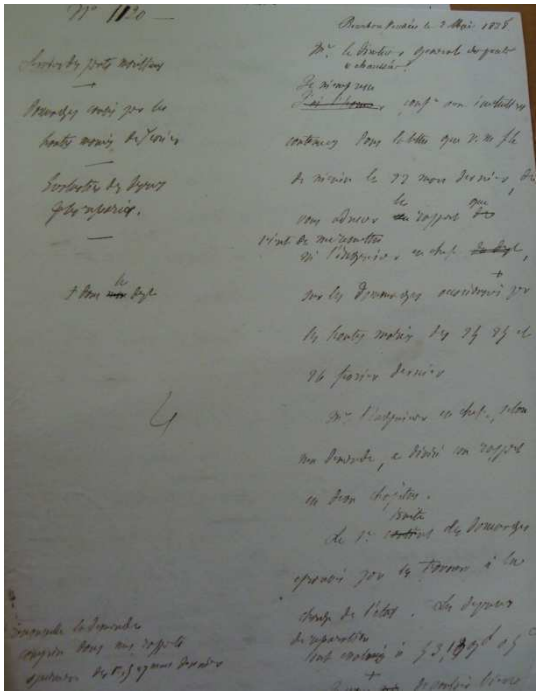

27 octobre - 6 novembre 1859	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE C09
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais de Saint-Hilaire-de-Riez

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S675, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Vous m'avez écris le 7 novembre dernier à la suite des inondations des marais de Riez.*[...]"

(extrait d'une la lettre du Préfet, datée du 31 décembre 1859).

"[...] *La lettre de M. Roy est écrite à la suite des effets des inondations des premiers jours de novembre. Nous ne pouvons que maintenir l'opinion que nous avions émise sur la digue de Riez. Cette digue a besoin de réparations. Les crues du commencement de novembre ont corroboré cette opinion.*[...]"

(extrait d'une la lettre du Préfet, datée du 31 décembre 1859).

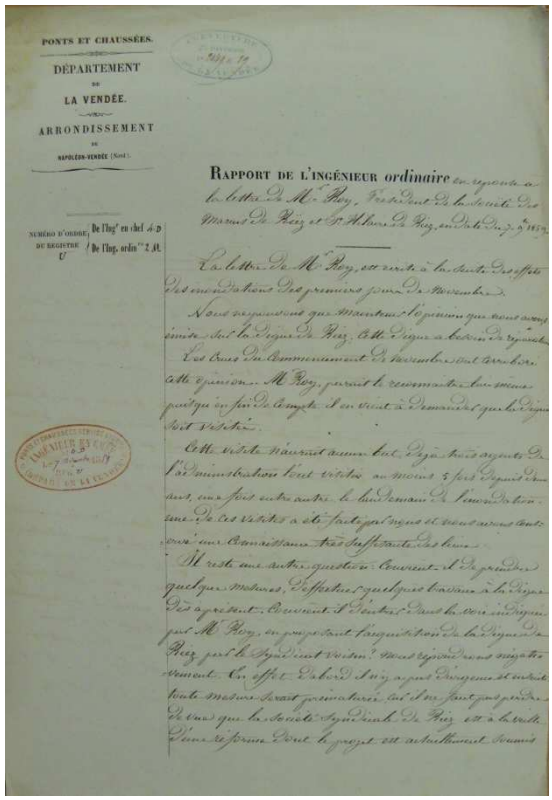

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉON-VENDÉE (Sud).

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR *ordinaire*

Hiver 1882-1883	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C10
Tempête, inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Montants des pertes éprouvées par l'effet des inondations.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

(extrait des procès-verbaux de vérification des pertes éprouvées par l'effet des inondations survenues pendant l'hiver 1882-1883).

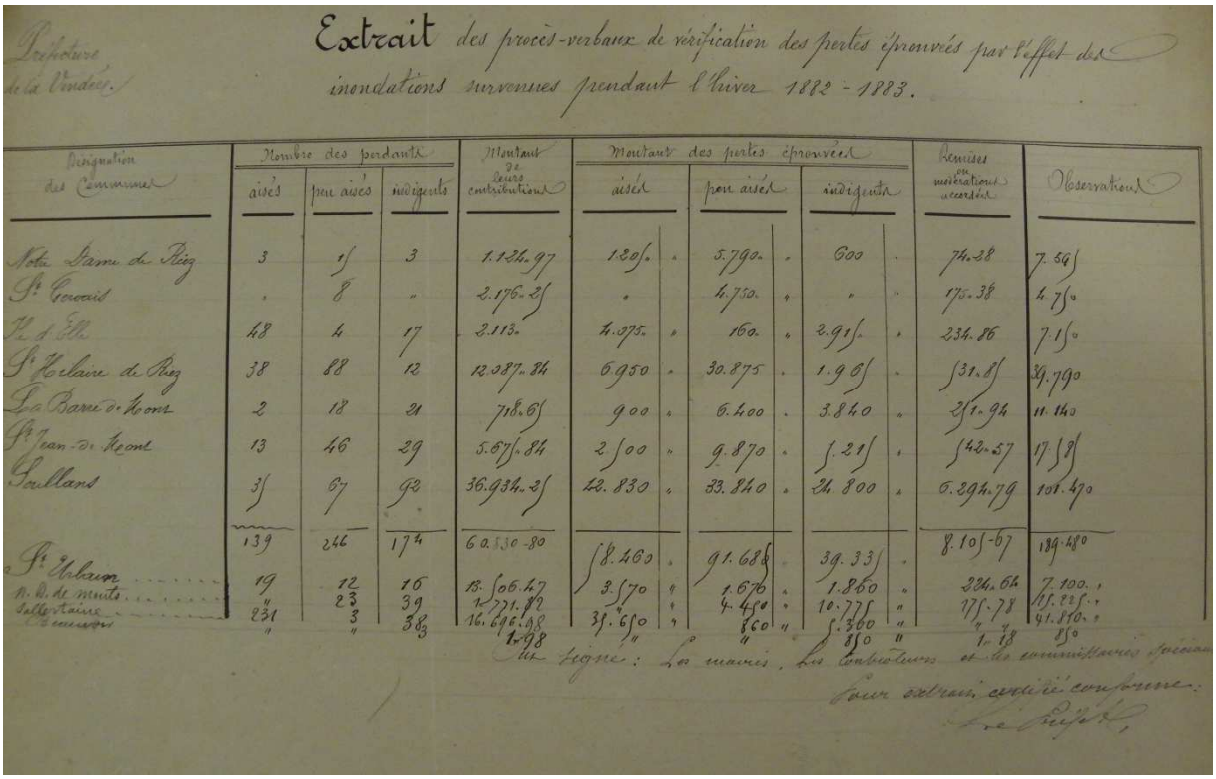

Préfecture de la Vendée.

Extrait des procès-verbaux de vérification des pertes éprouvées par l'effet des inondations survenues pendant l'hiver 1882 - 1883.

Désignation des Communes	Nombre des perdants aisés	peu aisés	indigents	Montant de leurs contributions	Montant des pertes éprouvées aisés	peu aisés	indigents	Remises ou modérations accordées	Observations
Notre Dame de Riez	3	1	3	1.124.97	120	5.790	600	74.28	7.50
St Gervais		8		2.176.25		4.750		175.38	4 70
Le d'Elle	48	4	17	2.113	4.375	160	2.915	234.86	7 15
St Hilaire de Riez	38	88	12	12.387.84	6.950	30.875	1.965	531.85	9.790
La Barre de Monts	2	18	21	718.65	900	6.400	3.840	251.94	11.140
St Jean de Monts	13	46	29	5.657.84	2 500	9.870	1.215	542.57	17 15
Soullans	31	87	93	36.934.25	12.830	33.840	24.800	6.294.79	101.470
	139	246	174	60.530.80	18.460	91.685	39.335	8.105.67	189.480
St Urbain	19	12	16	13.506.47	3 570	1.670	1.860	224.64	7.100.
N. D. de Monts	11	23	39	2.771.80	4.450	10.775	175.78	15.925.
Bellevue	231	3	38	16.696.98	31.650	860	1.360	41.810.
Commerce				1.98			350	1.18	250

La ligne : La mairie, les Contributions et la commissaire spéciale

Pour extrait certifié conforme :

Le Préfet,

31 janvier 1885	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C11
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par lettre en date du 5 février 1885, M. le Préfet de la Vendée demande à MM. les ingénieurs quel a été le résultat de leurs constatations pendant leur visite dans l'île de Noirmoutier à la suite des accidents causés à la dune de la Guérinière (île de Noirmoutier) par la tempête du 31 janvier dernier et jours suivants.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 24 février 1885).

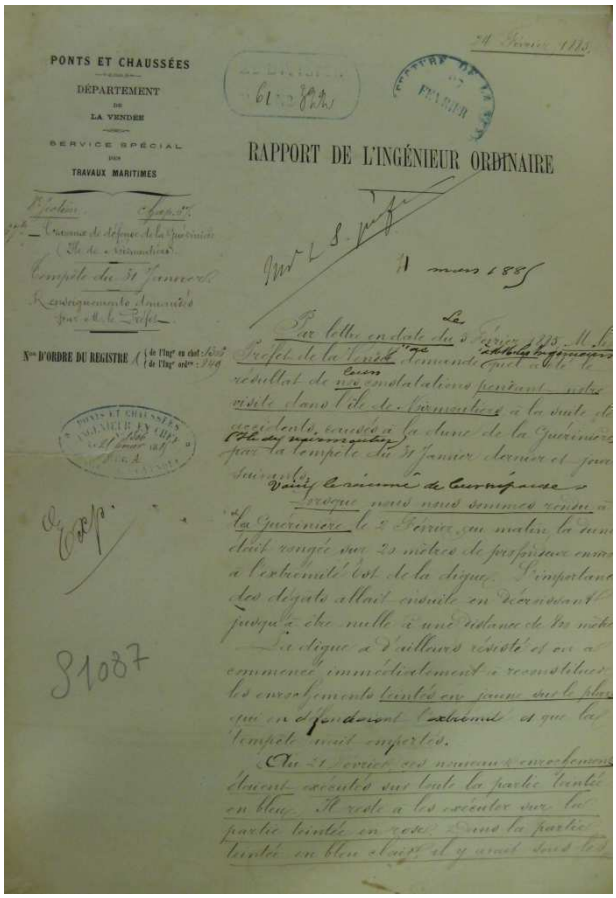

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

S1087

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE C12
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

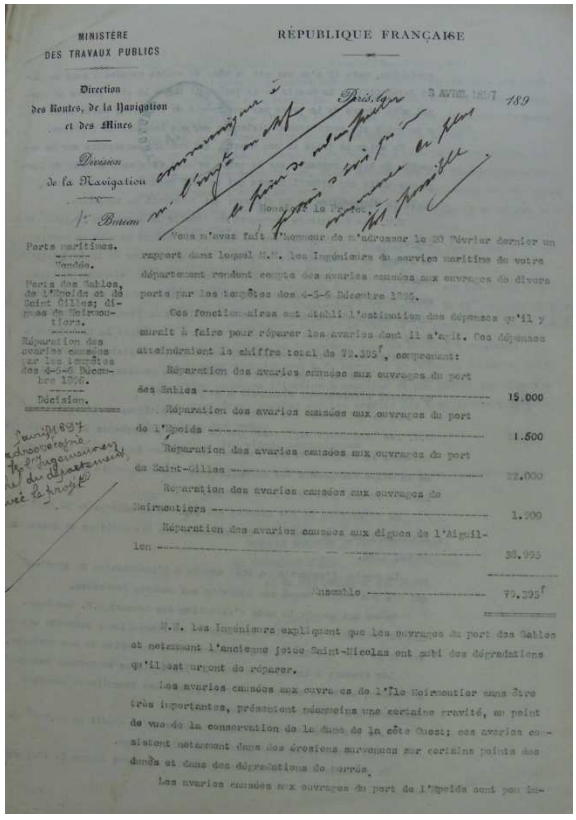

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

1912	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C13
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue de Devin et au port de Morin).
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet, 12 août et 2 septembre, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1912).

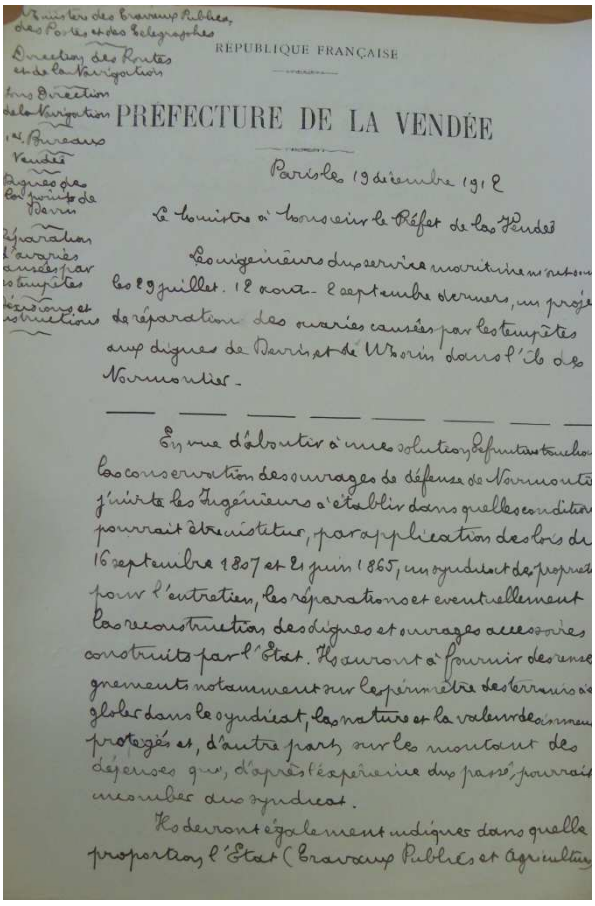

Ministère des Travaux Publics,
des Postes et des Télégraphes

Direction des Routes et de la Navigation

Sous Direction de la Navigation

1er Bureau

Vendée

Digues de Devin

Réparation d'avaries causées par les tempêtes

Travaux et instructions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Paris le 19 décembre 1912

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Vendée

Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet. 12 août - 2 septembre derniers, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.

En vue d'aboutir à une solution définitive touchant la conservation des ouvrages de défense de Noirmoutier j'invite les Ingénieurs à établir dans quelles conditions pourrait être constitué, par application des lois du 16 septembre 1807 et 21 juin 1865, un syndicat de propriétaires pour l'entretien, les réparations et éventuellement les reconstructions des digues et ouvrages accessoires construits par l'Etat. Ils auront à fournir des renseignements notamment sur le périmètre des terrains à syndiquer dans le syndicat, la nature et la valeur des immeubles protégés et, d'autre part, sur le montant des dépenses que, d'après l'expérience des passés, pourrait encourir le syndicat.

Ils devront également indiquer dans quelle proportion l'Etat (Travaux Publics et Agriculture

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE C14
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

Hiver 1935-1936	Marais Breton	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C15
Inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Superficie inondée : 23 000 ha.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[…] *Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.*
Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha
Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.
[…]."

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef de Vendée à l'inspecteur général des Ponts et Chaussées, daté du 13 mai 1952).

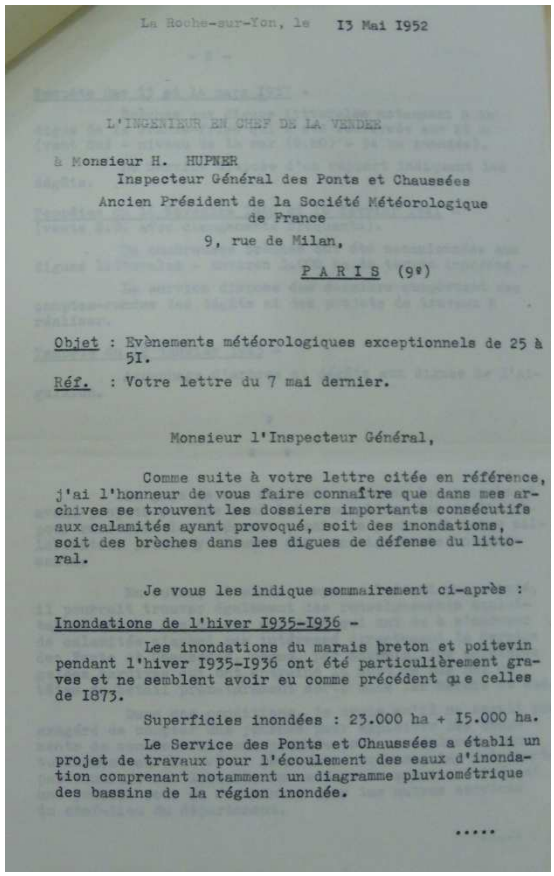

La Roche-sur-Yon, le 13 Mai 1952

L'INGENIEUR EN CHEF DE LA VENDEE

à Monsieur H. HUPNER
Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Ancien Président de la Société Météorologique de France
9, rue de Milan,
PARIS (9e)

Objet : Evènements météorologiques exceptionnels de 25 à 51.
Réf. : Votre lettre du 7 mai dernier.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Comme suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans mes archives se trouvent les dossiers importants consécutifs aux calamités ayant provoqué, soit des inondations, soit des brèches dans les digues de défense du littoral.

Je vous les indique sommairement ci-après :

Inondations de l'hiver 1935-1936 -

Les inondations du marais breton et poitevin pendant l'hiver 1935-1936 ont été particulièrement graves et ne semblent avoir eu comme précédent que celles de 1873.

Superficies inondées : 23.000 ha + 15.000 ha.

Le Service des Ponts et Chaussées a établi un projet de travaux pour l'écoulement des eaux d'inondation comprenant notamment un diagramme pluviométrique des bassins de la région inondée.

.....

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE C16
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

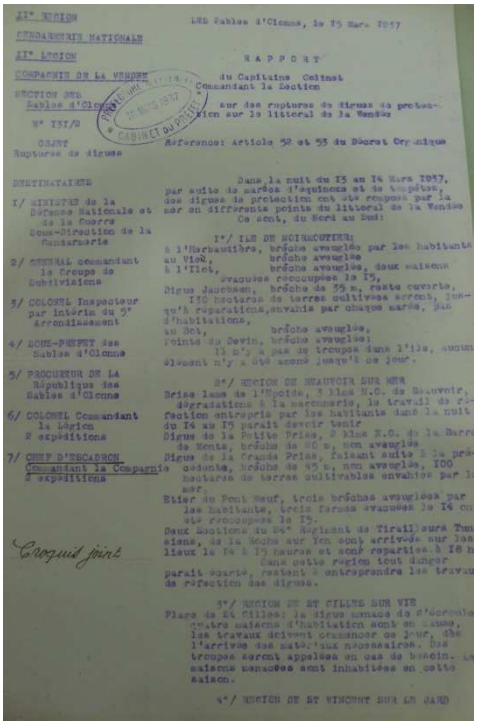

21e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
21e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES Sables d'Olonne
N° 131/2
OBJET Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL Commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 2e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
130 hectares de terres cultivées arrosés, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et réoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivées sur les lieux le 14 à 15 heures et sont réparties à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE C17
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C18
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

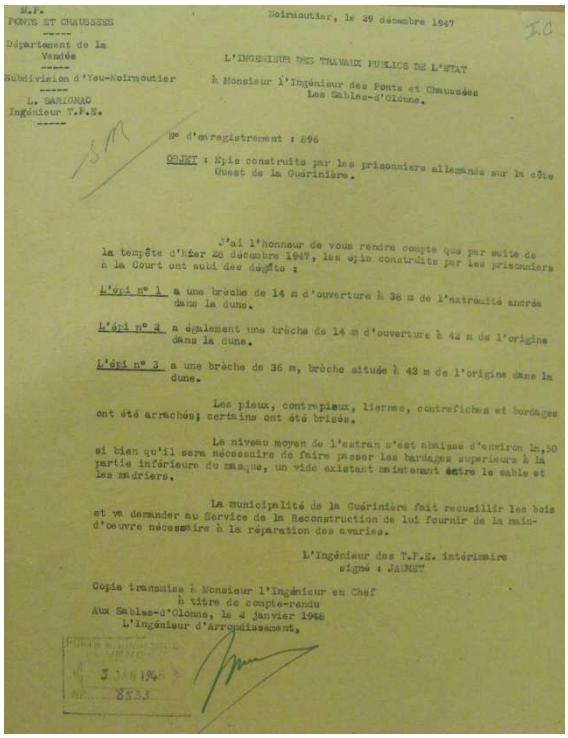

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C19
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

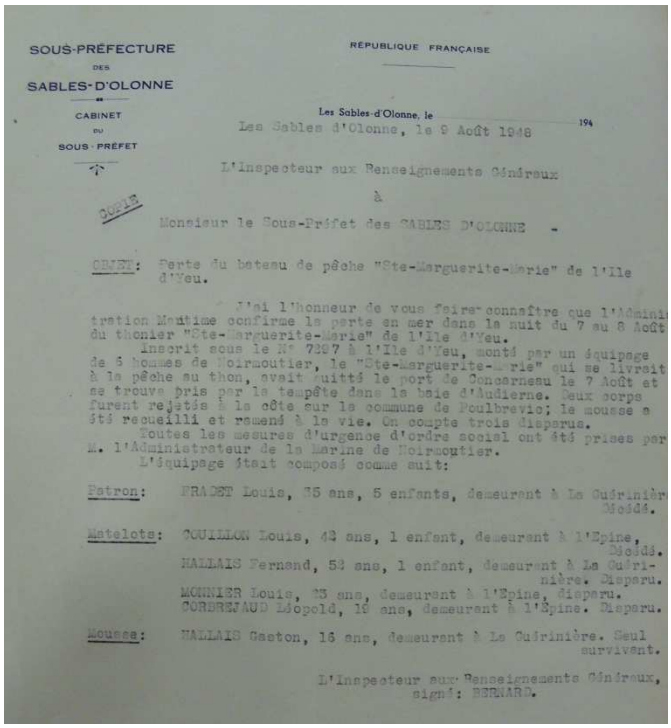

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et rameni à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyés.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

1er janvier 1949	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE C20
Type de phénomènes		
Tempêtes		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de Devin (brèches), épis de la digue de Devin, balisage du port de l'Epine, etc.). **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.** "[...] *Objet : dégâts causés par la tempête du 1er janvier* [1949]. *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.* *1° balisage : les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées.* [...] *;* *2° digues : l'épi n°2 de la digue de Devin a été fortement entamé. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, une brèche de 20 m² s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947* [...]. *Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères* [...] *;* *3°Radiophare : trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés.* [...]." (extrait du rapport de l'ingénieur des TPE, daté du 3 janvier 1949). 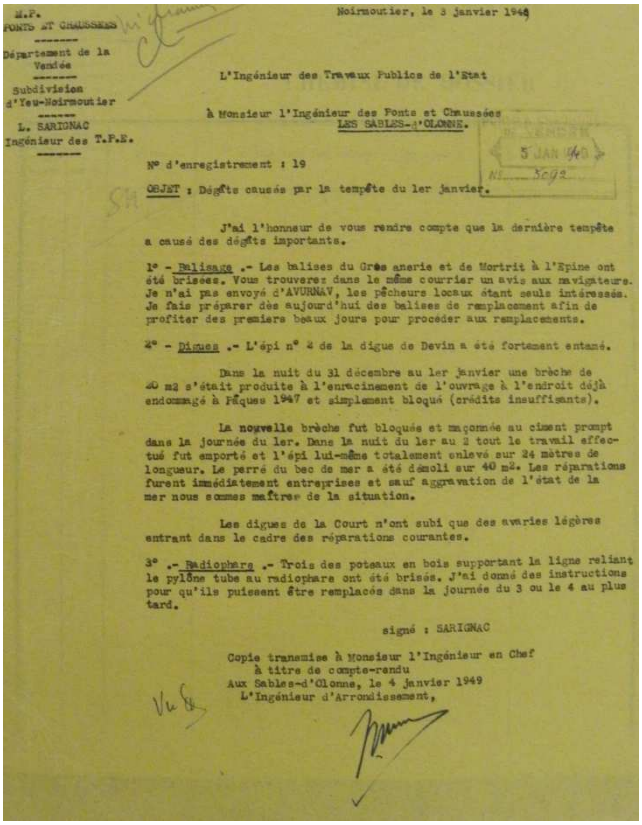		

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 3 janvier 1949

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

5 JAN 49
N° 3092

N° d'enregistrement : 19

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 1er janvier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.

1° - Balisage .- Les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. Vous trouverez dans le même courrier un avis aux navigateurs. Je n'ai pas envoyé d'AVURNAV, les pêcheurs locaux étant seuls intéressés. Je fais préparer dès aujourd'hui des balises de remplacement afin de profiter des premiers beaux jours pour procéder aux remplacements.

2° - Digues .- L'épi n° 2 de la digue de Devin a été fortement entamé.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier une brèche de 20 m2 s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 et simplement bloqué (crédits insuffisants).

La nouvelle brèche fut bloquée et maçonnée au ciment prompt dans la journée du 1er. Dans la nuit du 1er au 2 tout le travail effectué fut emporté et l'épi lui-même totalement enlevé sur 24 mètres de longueur. Le perré du bec de mer a été démoli sur 40 m2. Les réparations furent immédiatement entreprises et sauf aggravation de l'état de la mer nous sommes maîtres de la situation.

Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères entrant dans le cadre des réparations courantes.

3° .- Radiophare .- Trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent être remplacés dans la journée du 3 ou le 4 au plus tard.

signé : SARIGNAC

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 4 janvier 1949
L'Ingénieur d'Arrondissement,

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C21
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

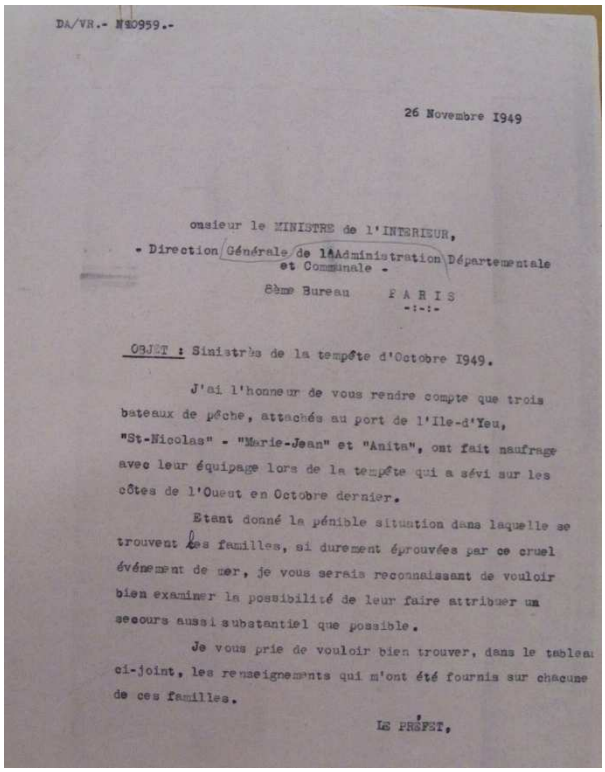

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE C22

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

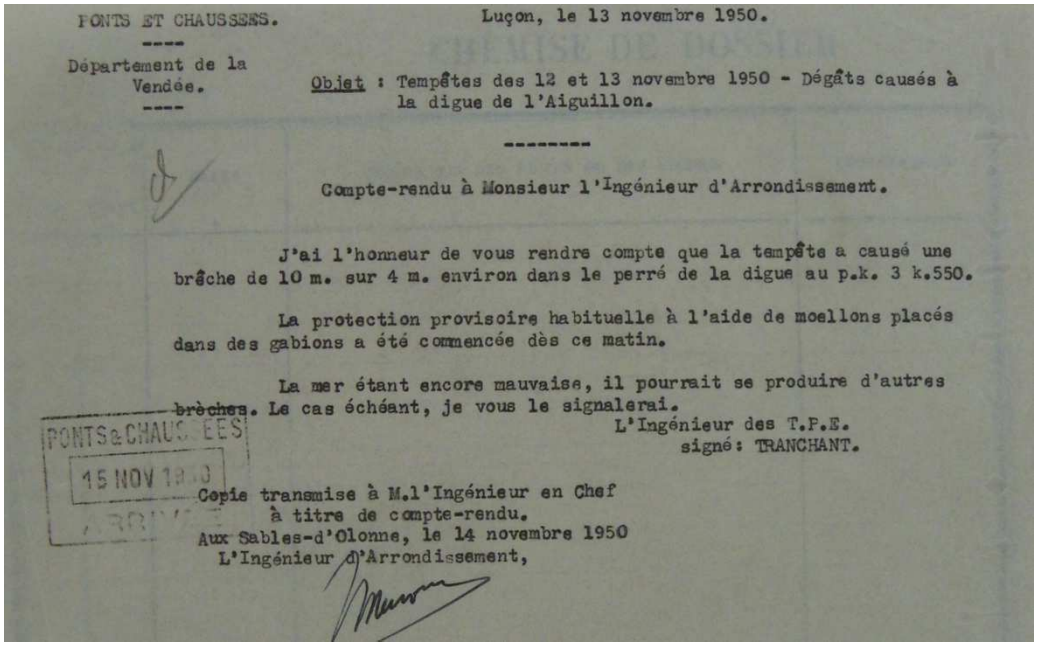

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C23

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

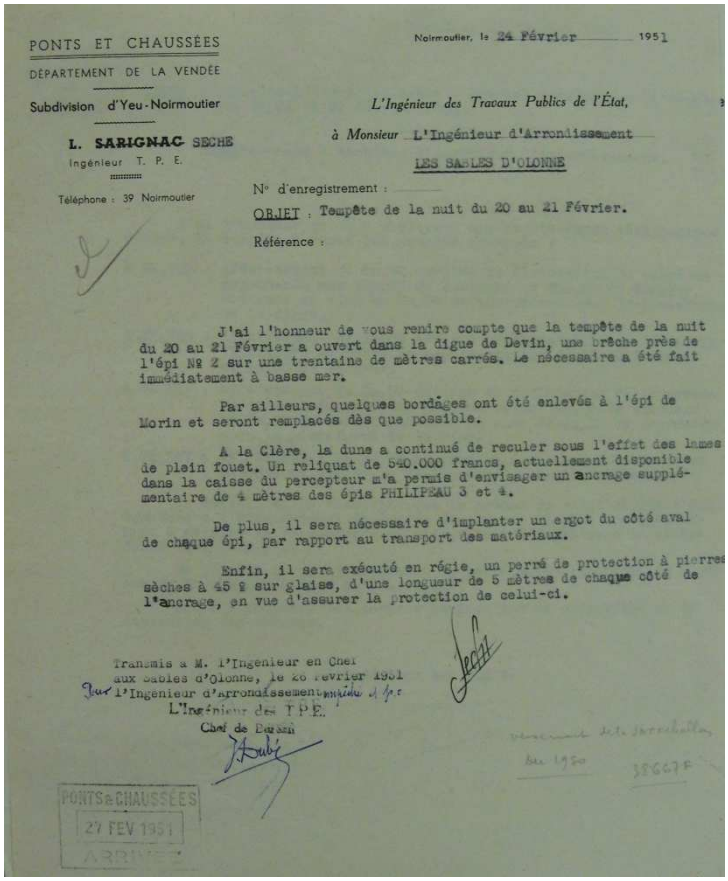

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 26 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951
ARRIVÉE

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C24
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

28 mars 1952	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C25

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de mer de Cailla, digue de la Tresson, le Polder, jetée des Ileaux à l'extrémité de l'avant-port de Noirmoutier, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Par délibération en date du 6 avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 francs* [1952] *au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 mars 1952* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 juin 1952).

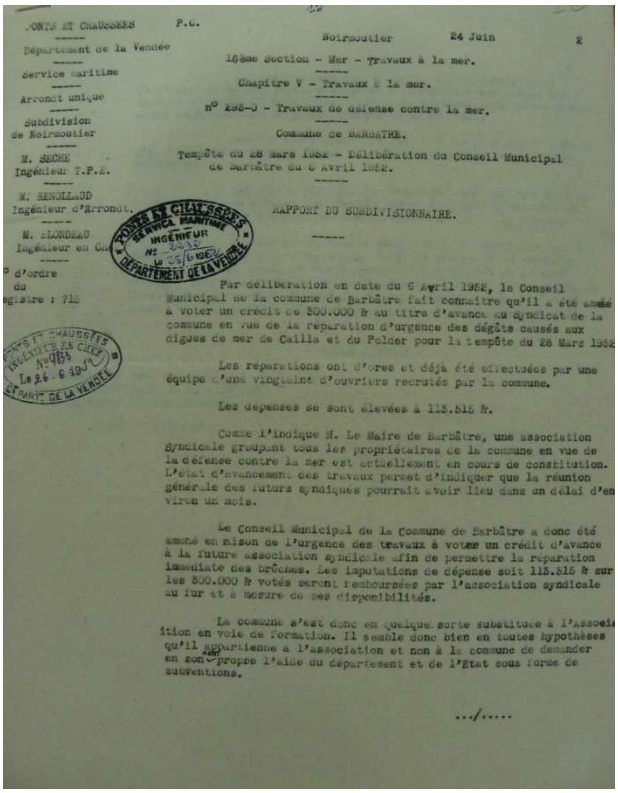

PONTS ET CHAUSSEES P.C.

Département de la Vendée

Service Maritime

Arrondt unique

Subdivision de Noirmoutier

M. SECHE Ingénieur T.P.E.

M. HERBLAUD Ingénieur d'Arrondt.

M. BLONDEAU Ingénieur en Ch.

N° d'ordre du registre : 718

Noirmoutier 24 Juin 2

16ème Section - Mer - Travaux à la mer.

Chapitre V - Travaux à la mer.

N° 258-5 - Travaux de défense contre la mer.

Commune de BARBATRE.

Tempête du 28 Mars 1952 - Délibération du Conseil Municipal de Barbâtre du 6 Avril 1952.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

PONTS ET CHAUSSEES SERVICE MARITIME INGENIEUR N° 2-5 DEPARTEMENT DE LA VENDEE

PONTS ET CHAUSSEES INGENIEUR EN CHEF N°983 Le 26-6-52 DEPART. DE LA VENDEE

Par délibération en date du 6 Avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 fr au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 Mars 1952.

Les réparations ont d'ores et déjà été effectuées par une équipe d'une vingtaine d'ouvriers recrutés par la commune.

Les dépenses se sont élevées à 118.815 fr.

Comme l'indique M. Le Maire de Barbâtre, une association Syndicale groupant tous les propriétaires de la commune en vue de la défense contre la mer est actuellement en cours de constitution. L'état d'avancement des travaux permet d'indiquer que la réunion générale des futurs syndiqués pourrait avoir lieu dans un délai d'environ un mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de Barbâtre a donc été amené en raison de l'urgence des travaux à voter un crédit d'avance à la future association syndicale afin de permettre la réparation immédiate des brèches. Les imputations de dépense soit 118.815 fr sur les 300.000 fr votés seront remboursées par l'association syndicale au fur et à mesure de ses disponibilités.

La commune s'est donc en quelque sorte substituée à l'Association en voie de formation. Il semble donc bien en toutes hypothèses qu'il appartienne à l'association et non à la commune de demander en son propre nom l'aide du département et de l'Etat sous forme de subventions.

.../.....

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C26

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

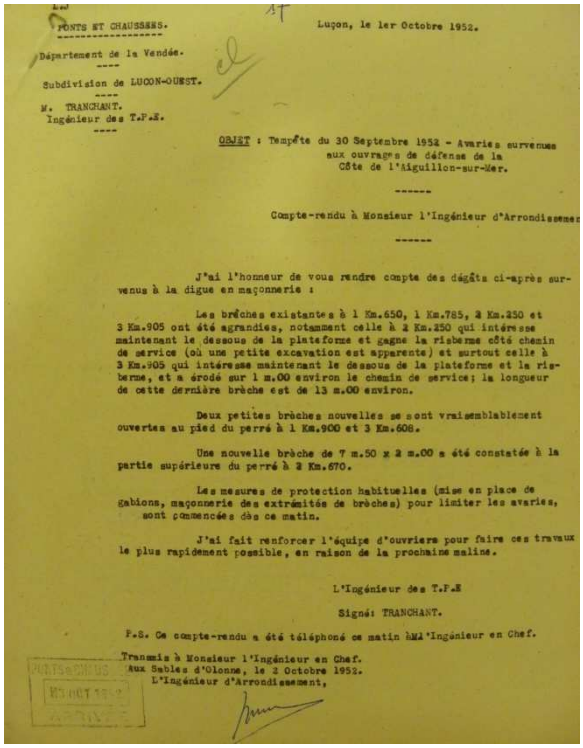

PONTS ET CHAUSSEES.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 décembre 1954	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE C27
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En réponse à la lettre du 13 décembre 1954 dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 décembre dernier, vous me faîtes savoir* [...] *que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains.* [...]."

(extrait d'une lettre du maire de la commune de l'Epine au Préfet de Vendée, datée du 4 février 1955).

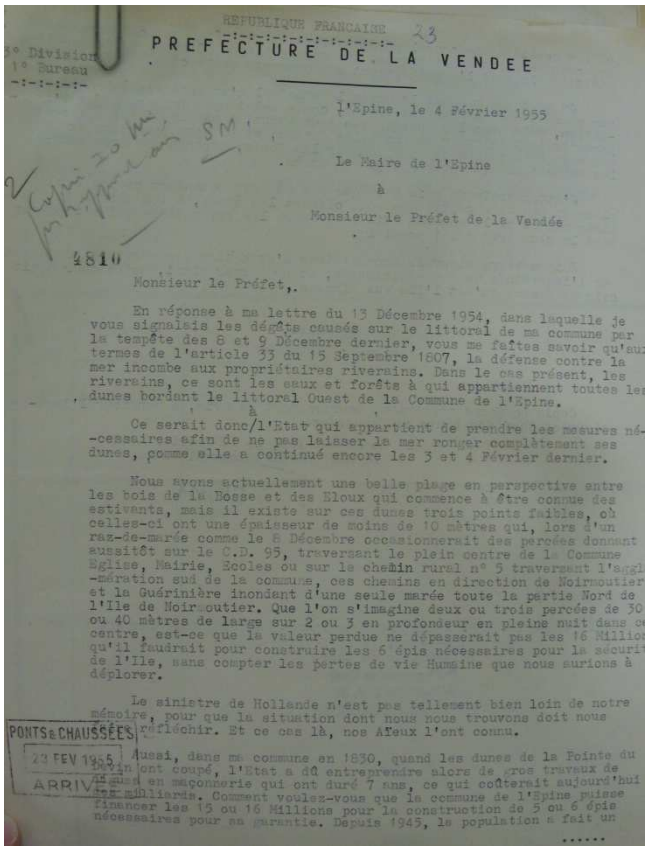

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

5e Division
1e Bureau

l'Epine, le 4 Février 1955

Le Maire de l'Epine

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

4810

Monsieur le Préfet,.

En réponse à ma lettre du 13 Décembre 1954, dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 Décembre dernier, vous me faîtes savoir qu'aux termes de l'article 33 du 15 Septembre 1807, la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Dans le cas présent, les riverains, ce sont les eaux et forêts à qui appartiennent toutes les dunes bordant le littoral Ouest de la Commune de l'Epine.

Ce serait donc à l'Etat qui appartient de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas laisser la mer ronger complètement ses dunes, comme elle a continué encore les 3 et 4 Février dernier.

Nous avons actuellement une belle plage en perspective entre les bois de la Bosse et des Elloux qui commence à être connue des estivants, mais il existe sur ces dunes trois points faibles, où celles-ci ont une épaisseur de moins de 10 mètres qui, lors d'un raz-de-marée comme le 8 Décembre occasionnerait des percées donnant aussitôt sur le C.D. 95, traversant le plein centre de la Commune Eglise, Mairie, Ecoles ou sur le chemin rural n° 5 traversant l'agglomération sud de la commune, ces chemins en direction de Noirmoutier et la Guérinière inondant d'une seule marée toute la partie Nord de l'Ile de Noirmoutier. Que l'on s'imagine deux ou trois percées de 30 ou 40 mètres de large sur 2 ou 3 en profondeur en pleine nuit dans ce centre, est-ce que la valeur perdue ne dépasserait pas les 16 Millions qu'il faudrait pour construire les 6 épis nécessaires pour la sécurité de l'Ile, sans compter les pertes de vie Humaine que nous aurions à déplorer.

Le sinistre de Hollande n'est pas tellement bien loin de notre mémoire, pour que la situation dont nous nous trouvons doit nous réfléchir. Et ce cas là, nos Aïeux l'ont connu.

Aussi, dans ma commune en 1830, quand les dunes de la Pointe du Devin ont coupé, l'Etat a dû entreprendre alors de gros travaux de [illegible] en maçonnerie qui ont duré 7 ans, ce qui coûterait aujourd'hui 3 milliards. Comment voulez-vous que la commune de l'Epine puisse financer les 15 ou 16 Millions pour la construction de 5 ou 6 épis nécessaires pour sa garantie. Depuis 1945, la population a fait un

.....

PONTS & CHAUSSÉES
23 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C28

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

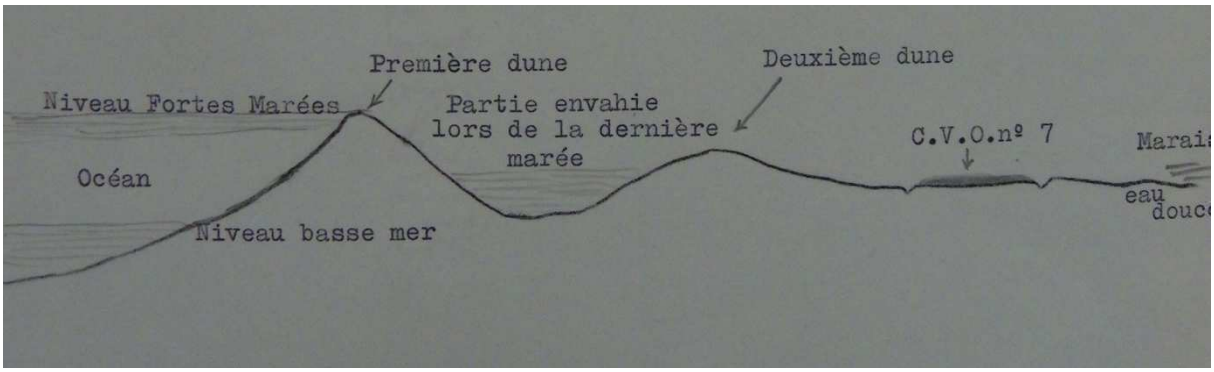

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

21 au 24 janvier 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C29

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues et épis de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant* [janvier 1959] *des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin* [brèches principalement]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 26 janvier 1959).

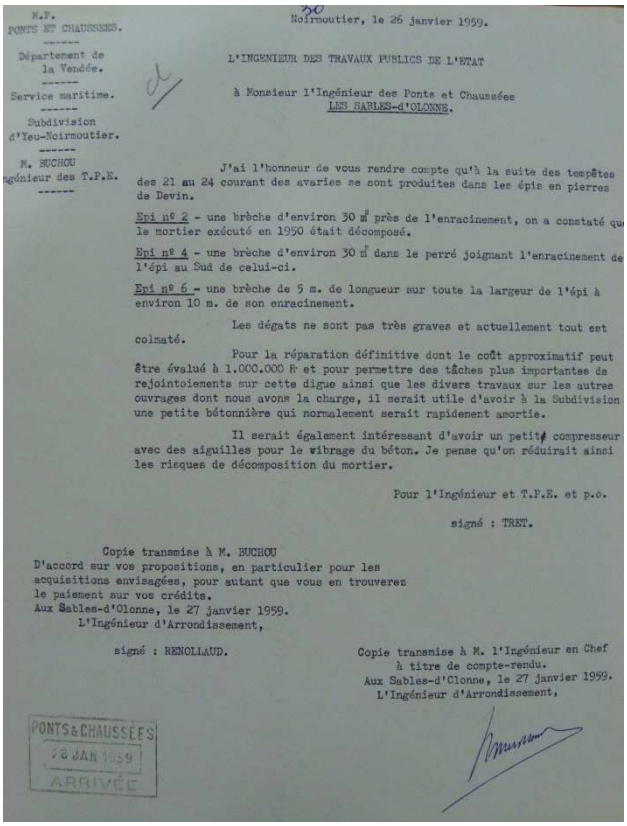

M.F.
PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 26 janvier 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin.

Epi nº 2 - une brèche d'environ 30 m² près de l'enracinement, on a constaté que le mortier exécuté en 1950 était décomposé.

Epi nº 4 - une brèche d'environ 30 m² dans le perré joignant l'enracinement de l'épi au Sud de celui-ci.

Epi nº 6 - une brèche de 5 m. de longueur sur toute la largeur de l'épi à environ 10 m. de son enracinement.

Les dégats ne sont pas très graves et actuellement tout est colmaté.

Pour la réparation définitive dont le coût approximatif peut être évalué à 1.000.000 F et pour permettre des tâches plus importantes de rejointoiements sur cette digue ainsi que les divers travaux sur les autres ouvrages dont nous avons la charge, il serait utile d'avoir à la Subdivision une petite bétonnière qui normalement serait rapidement amortie.

Il serait également intéressant d'avoir un petit compresseur avec des aiguilles pour le vibrage du béton. Je pense qu'on réduirait ainsi les risques de décomposition du mortier.

Pour l'Ingénieur et T.P.E. et p.o.

signé : TRET.

Copie transmise à M. BUCHOU
D'accord sur vos propositions, en particulier pour les acquisitions envisagées, pour autant que vous en trouverez le paiement sur vos crédits.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

signé : RENOLLAUD.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
28 JAN 1959
ARRIVÉE

6 mars 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C30

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Faible coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière* [6 mars 1959]. *Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 7 mars 1959).

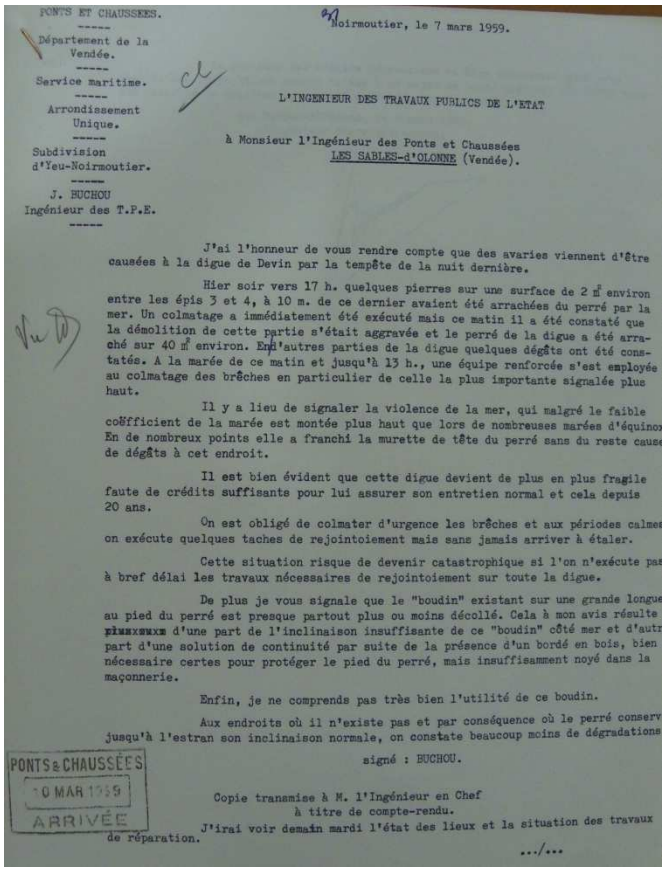

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Service maritime.
Arrondissement Unique.
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
J. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 7 mars 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE (Vendée).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière.

Hier soir vers 17 h. quelques pierres sur une surface de 2 m² environ entre les épis 3 et 4, à 10 m. de ce dernier avaient été arrachées du perré par la mer. Un colmatage a immédiatement été exécuté mais ce matin il a été constaté que la démolition de cette partie s'était aggravée et le perré de la digue a été arraché sur 40 m² environ. En d'autres parties de la digue quelques dégâts ont été constatés. A la marée de ce matin et jusqu'à 13 h., une équipe renforcée s'est employée au colmatage des brèches en particulier de celle la plus importante signalée plus haut.

Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.

Il est bien évident que cette digue devient de plus en plus fragile faute de crédits suffisants pour lui assurer son entretien normal et cela depuis 20 ans.

On est obligé de colmater d'urgence les brèches et aux périodes calmes on exécute quelques taches de rejointoiement mais sans jamais arriver à étaler.

Cette situation risque de devenir catastrophique si l'on n'exécute pas à bref délai les travaux nécessaires de rejointoiement sur toute la digue.

De plus je vous signale que le "boudin" existant sur une grande longueur au pied du perré est presque partout plus ou moins décollé. Cela à mon avis résulte d'une part de l'inclinaison insuffisante de ce "boudin" côté mer et d'autre part d'une solution de continuité par suite de la présence d'un bordé en bois, bien nécessaire certes pour protéger le pied du perré, mais insuffisamment noyé dans la maçonnerie.

Enfin, je ne comprends pas très bien l'utilité de ce boudin.

Aux endroits où il n'existe pas et par conséquence où le perré conserve jusqu'à l'estran son inclinaison normale, on constate beaucoup moins de dégradations.

signé : BUCHOU.

PONTS & CHAUSSÉES
10 MAR 1959
ARRIVÉE

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
J'irai voir demain mardi l'état des lieux et la situation des travaux de réparation.

.../...

16 avril 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE C31

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied. Plusieurs brèches dans le perré, mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes. Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment. La voie ferrée est endommagée sur 1,5 km.* [...] *Sur une longueur de 80 m la digue est déportée d'une dizaine de mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre du conducteur de chantier du chemin de fer à l'ingénieur ordinaire des travaux publics de l'Etat, datée du 21 avril 1959).

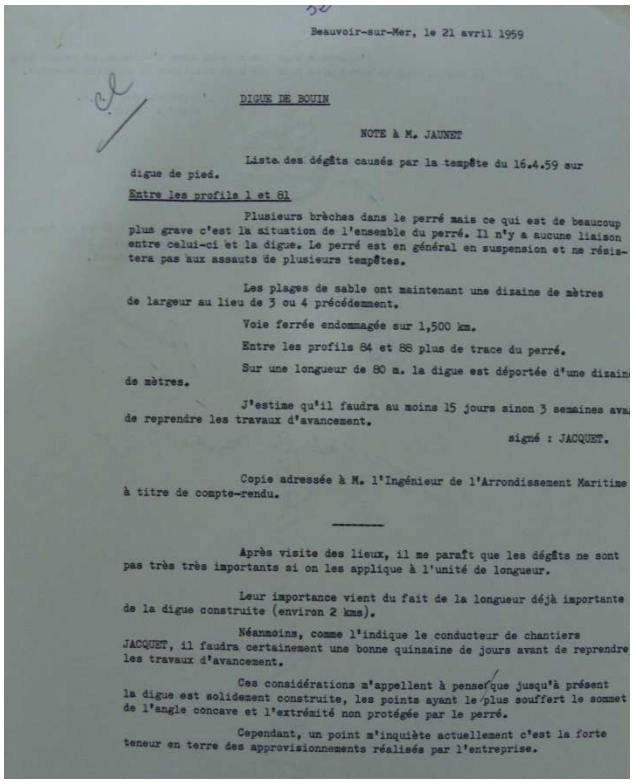

Beauvoir-sur-Mer, le 21 avril 1959

DIGUE DE BOUIN

NOTE à M. JAUNET

Liste des dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied.

Entre les profils 1 et 81

Plusieurs brèches dans le perré mais ce qui est de beaucoup plus grave c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes.

Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment.

Voie ferrée endommagée sur 1,500 km.

Entre les profils 84 et 88 plus de trace du perré.

Sur une longueur de 80 m. la digue est déportée d'une dizaine de mètres.

J'estime qu'il faudra au moins 15 jours sinon 3 semaines avant de reprendre les travaux d'avancement.

signé : JACQUET.

Copie adressée à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement Maritime à titre de compte-rendu.

Après visite des lieux, il me paraît que les dégâts ne sont pas très très importants si on les applique à l'unité de longueur.

Leur importance vient du fait de la longueur déjà importante de la digue construite (environ 2 kms).

Néanmoins, comme l'indique le conducteur de chantiers JACQUET, il faudra certainement une bonne quinzaine de jours avant de reprendre les travaux d'avancement.

Ces considérations m'appellent à penser que jusqu'à présent la digue est solidement construite, les points ayant le plus souffert le sommet de l'angle concave et l'extrémité non protégée par le perré.

Cependant, un point m'inquiète actuellement c'est la forte teneur en terre des approvisionnements réalisés par l'entreprise.

27-28 décembre 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE C32

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 85 ;
- Mer extrêmement houleuse ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin ; digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Je vous ai demandé de porter votre équipe à un effectif minimum de 50 hommes, de manière que les travaux de réparations résultant de la tempête du 27 décembre soient terminés, au plus tard le 9 janvier 1960.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 27 janvier 1960).

"[...] *J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue de Devin. Lors de la pleine mer d'hier matin [28 décembre 1959], vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue de Devin :* [perré démoli sur une surface de 400 m², 25 à 30 m de longueur sur 10 à 15 m de largeur et ce en deux points distincts ; épi n°7 détruit sur une longueur de 25 à 30 m depuis son enracinement dans la digue]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 29 décembre 1959).

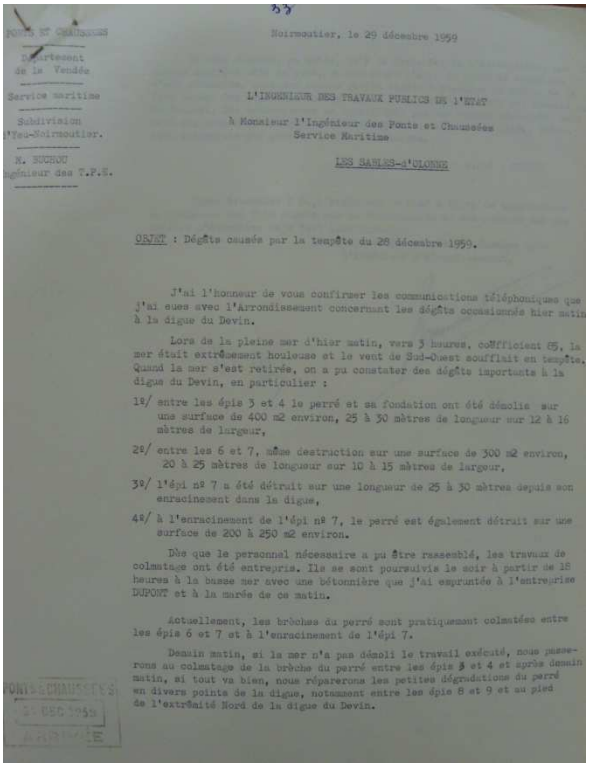

Noirmoutier, le 29 décembre 1959

Département de la Vendée

Service maritime

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BOUHOT Ingénieur des T.P.E.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Service Maritime

LES SABLES-D'OLONNE

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 28 décembre 1959.

J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue du Devin.

Lors de la pleine mer d'hier matin, vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue du Devin, en particulier :

1°/ entre les épis 3 et 4 le perré et sa fondation ont été démolis sur une surface de 400 m2 environ, 25 à 30 mètres de longueur sur 12 à 16 mètres de largeur,

2°/ entre les 6 et 7, même destruction sur une surface de 300 m2 environ, 20 à 25 mètres de longueur sur 10 à 15 mètres de largeur,

3°/ l'épi n° 7 a été détruit sur une longueur de 25 à 30 mètres depuis son enracinement dans la digue,

4°/ à l'enracinement de l'épi n° 7, le perré est également détruit sur une surface de 200 à 250 m2 environ.

Dès que le personnel nécessaire a pu être rassemblé, les travaux de colmatage ont été entrepris. Ils se sont poursuivis le soir à partir de 18 heures à la basse mer avec une bétonnière que j'ai empruntée à l'entreprise DUPONT et à la marée de ce matin.

Actuellement, les brèches du perré sont pratiquement colmatées entre les épis 6 et 7 et à l'enracinement de l'épi 7.

Demain matin, si la mer n'a pas démoli le travail exécuté, nous passerons au colmatage de la brèche du perré entre les épis 3 et 4 et après demain matin, si tout va bien, nous réparerons les petites dégradations du perré en divers points de la digue, notamment entre les épis 8 et 9 et au pied de l'extrémité Nord de la digue du Devin.

31 janvier au 1er février 1961 et du 2-3 février 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE C33
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines	

- Vitesse du vent : 118-120 km/h vers 22h le 31/01/61 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu ;
- Vitesse du vent : 140 km/h le 02/02/1961 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : digue Sud des Champs et digue Nord des Champs).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Nous avons constaté ce qui suit :*
1°) Digue Sud des Champs : [perré détérioré sur environ 2 m² et crête détériorée ; blocs côté polder déplacés et emportés par endroits sur une longueur d'environ 200 m ; tout-venant emporté sur une profondeur moyenne variant de 0,20 à 0,30 m et sur une largeur de 3 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder ; voie ferrée décalée et déplacée par endroits] *;*
2°) Digue Nord des Champs : [voie ferrée déplacée ; tout-venant emporté par endroits ; coffrage berme décalé]. [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

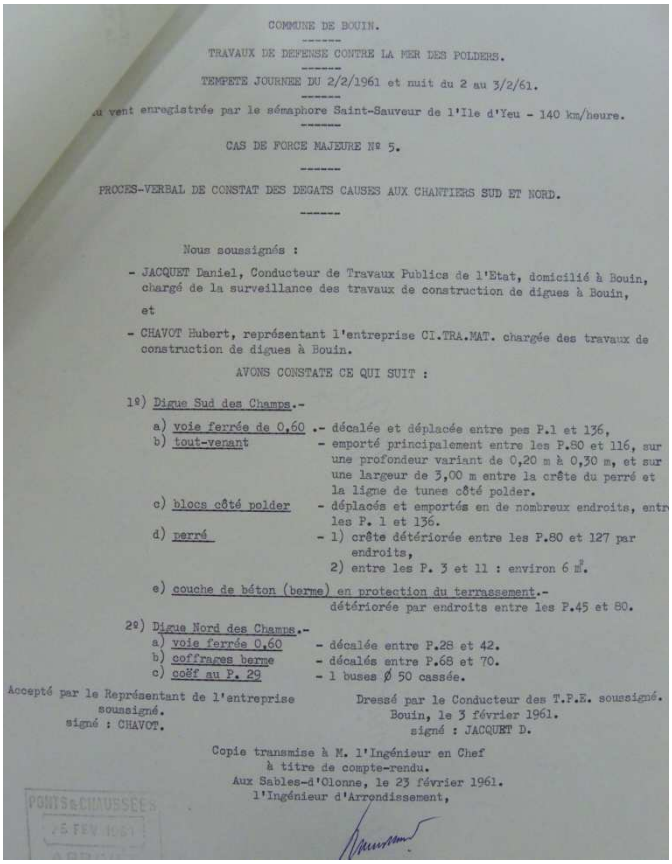

COMMUNE DE BOUIN.

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER DES POLDERS.

TEMPETE JOURNEE DU 2/2/1961 et nuit du 2 au 3/2/61.

...u vent enregistrée par le sémaphore Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu - 140 km/heure.

CAS DE FORCE MAJEURE N° 5.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS CAUSES AUX CHANTIERS SUD ET NORD.

Nous soussignés :

- JACQUET Daniel, Conducteur de Travaux Publics de l'Etat, domicilié à Bouin, chargé de la surveillance des travaux de construction de digues à Bouin,

et

- CHAVOT Hubert, représentant l'entreprise CI.TRA.MAT. chargée des travaux de construction de digues à Bouin.

AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :

1°) Digue Sud des Champs.-
a) voie ferrée de 0,60 .- décalée et déplacée entre pes P.1 et 136,
b) tout-venant - emporté principalement entre les P.80 et 116, sur une profondeur variant de 0,20 m à 0,30 m, et sur une largeur de 3,00 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder.
c) blocs côté polder - déplacés et emportés en de nombreux endroits, entr les P. 1 et 136.
d) perré - 1) crête détériorée entre les P.80 et 127 par endroits,
2) entre les P. 3 et 11 : environ 6 m².
e) couche de béton (berme) en protection du terrassement.- détériorée par endroits entre les P.45 et 80.

2°) Digue Nord des Champs.-
a) voie ferrée 0,60 - décalée entre P.28 et 42.
b) coffrages berme - décalés entre P.68 et 70.
c) coëf au P. 29 - 1 buses Ø 50 cassée.

Accepté par le Représentant de l'entreprise soussigné.
signé : CHAVOT.

Dressé par le Conducteur des T.P.E. soussigné.
Bouin, le 3 février 1961.
signé : JACQUET D.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 23 février 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
25 FEV 1961

23-24-25 octobre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE C34

Données météomarines	

- Coefficient de marée 109 ;
- Vitesse des vents : 25 m/s ;
- Hauteur de la marée à un niveau statique de (6,30) à (6,40).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : multiples brèches et petits affaissements ; bec de mer de Pulans : avaries causées à l'épi n°1 et à la crête de la digue).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la tempête du 24 au 25 octobre 1961. J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue nord de Bouin, actuellement en cours de construction.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

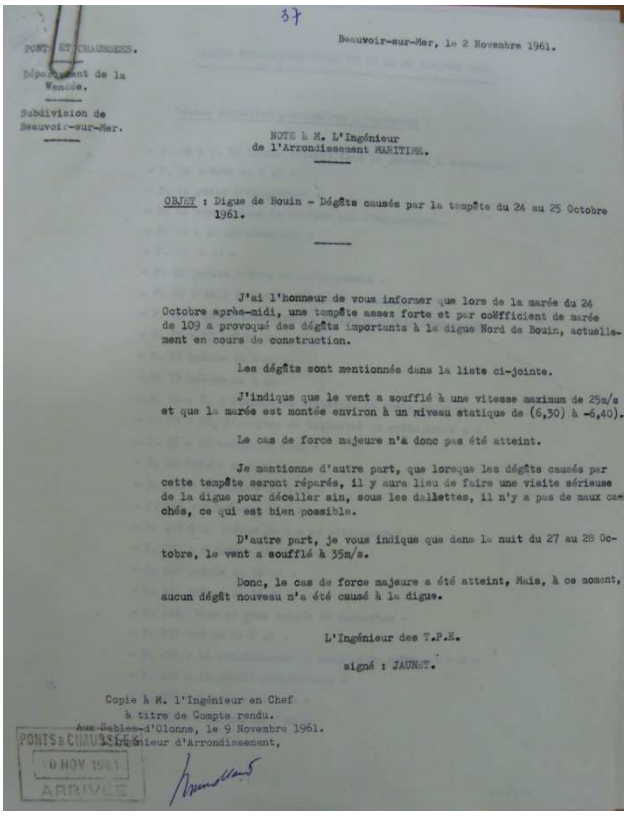

37

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 2 Novembre 1961.

NOTE à M. L'Ingénieur
de l'Arrondissement MARITIME.

OBJET : Digue de Bouin - Dégâts causés par la tempête du 24 au 25 Octobre 1961.

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 Octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue Nord de Bouin, actuellement en cours de construction.

Les dégâts sont mentionnés dans la liste ci-jointe.

J'indique que le vent a soufflé à une vitesse maximum de 25m/s et que la marée est montée environ à un niveau statique de (6,30) à -6,40).

Le cas de force majeure n'a donc pas été atteint.

Je mentionne d'autre part, que lorsque les dégâts causés par cette tempête seront réparés, il y aura lieu de faire une visite sérieuse de la digue pour déceller sin, sous les dallettes, il n'y a pas de maux cachés, ce qui est bien possible.

D'autre part, je vous indique que dans la nuit du 27 au 28 Octobre, le vent a soufflé à 35m/s.

Donc, le cas de force majeure a été atteint, Mais, à ce moment, aucun dégât nouveau n'a été causé à la digue.

L'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de Compte rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 9 Novembre 1961.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
9 NOV 1961
ARRIVEE

12 et 26 décembre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE C35

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la récente tempête.* [...] *Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. Jaunet [l'ingénieur de l'arrondissement maritime] d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

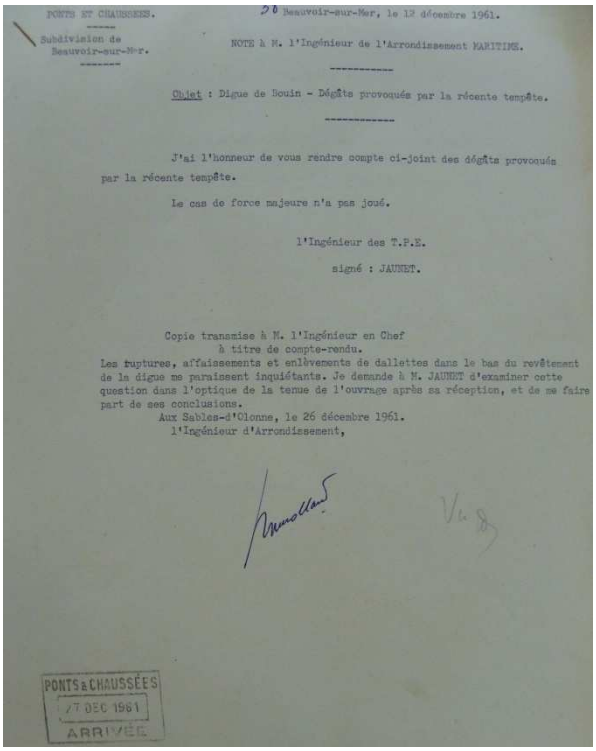

PONTS ET CHAUSSEES.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 12 décembre 1961.

NOTE à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement MARITIME.

Objet : Digue de Bouin - Dégâts provoqués par la récente tempête.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-joint des dégâts provoqués par la récente tempête.

Le cas de force majeure n'a pas joué.

l'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. JAUNET d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.
Aux Sables-d'Olonne, le 26 décembre 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
27 DEC 1961
ARRIVÉE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE C36

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

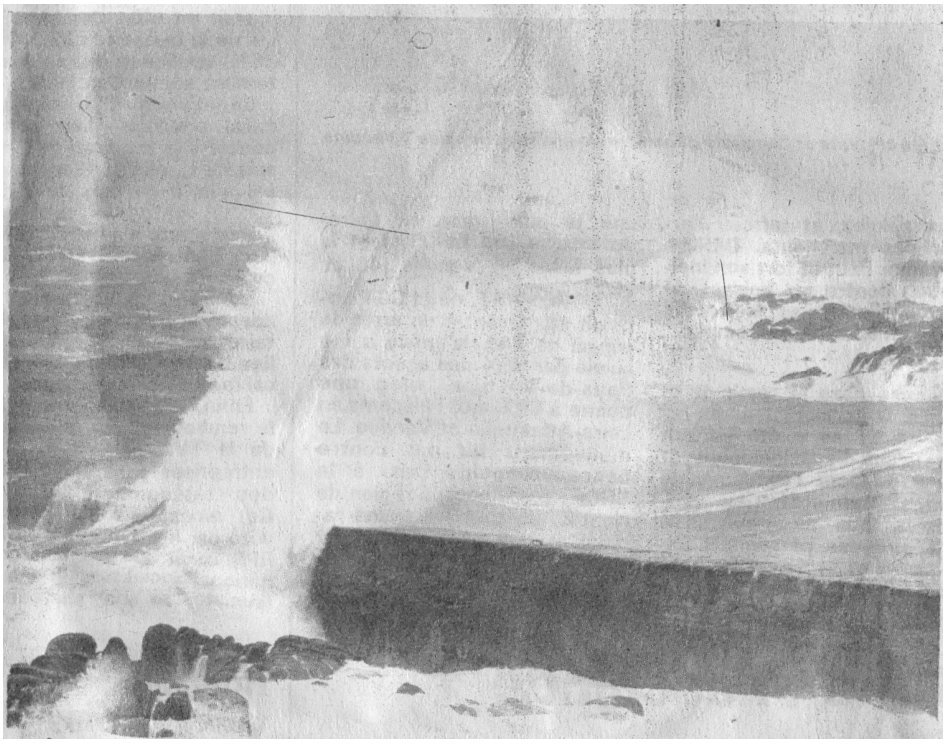

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE C37

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE C38

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE C39

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE C40

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : recul du trait de côte perceptible au niveau du secteur de la plage des Demoiselles (diminution du niveau d'environ 1,1 m) ; le littoral communal a été touché sur plus de 8 kms de long, avec un recul atteignant par endroits 15 m ; les plages des Soixante Bornes et des Salins ont reculé de 15 m, la plage des Becs de 10 m (érosion de 3 m en arrière des enrochements) et la plage des Mouettes de 5 m.
- Importants dégâts occasionnés à la plage de la Pège : recul de 5 m, formation de trois brèches partiellement ouvertes, puis refermées après la tempête. Désorganisation des enrochements et disparition du sable en pied de rampe et érosion du pied de la dune.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

15 - 16 décembre 2011	Saint-Hilaire-de-Riez	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Joachim		FICHE C41

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral à 120 km/h (Noirmoutier) et à 130 km/h (île d'Yeu) ;
- Coefficient de marée de 69 (le 16/12/2011 au matin ; pleine mer à 7h59) ;
- Houle forte et prolongée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : le secteur de la Pège a fortement souffert, avec un recul important du cordon dunaire pré-existant.

Source : Rapport relatif à la tempête Joachim sur le littoral du département de la Vendée, 15 et 16 décembre 2011, météo-France, janvier 2012.

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

1776	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D01
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *La digue fut achevée et reçue en 1773. Elle avait environ 900 m de longueur dont 600 m avec perrés et crèches. En 1776, elle fut bouleversée par la mer sur environ 240 m de longueur dans la partie saillante, et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

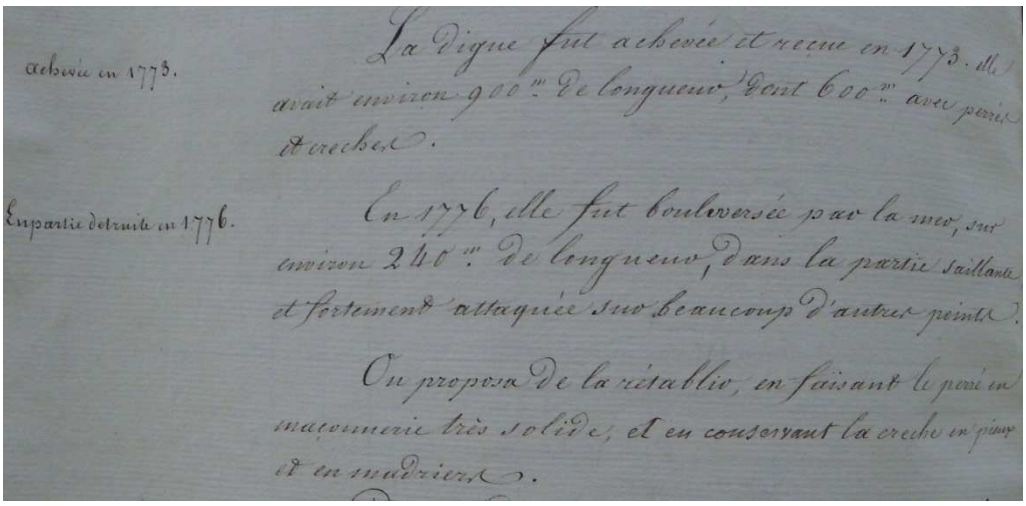

10 au 13 février 1781	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D02
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Une tempête, qui dura du 10 au 13 février 1781 détruisit la totalité des anciens perrés et la mer pénétra dans l'isle par deux ouvertures.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

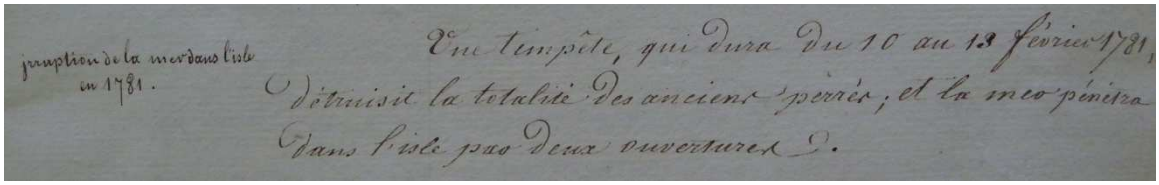

28 décembre 1803	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D03
Tempête		
Données météomarines		

- Vent Sud/Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (multiples brèches dans la digue du môle du port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*A Saint-Gilles, cet ouragan nous a causé plus de mal ; la brèche que nous fermions peu avant de la grande brèche qui existe au parement de la tête du Môle était très avancée ; les palplanches bien ferrées de 16 à 17 centimètres d'épaisseur dont elle était composée se trouvaient avoir de un et demi à deux mètres de fiche dans le clocher schisteux, mais ce rocher ayant cédé aux efforts de la mer sur les palplanches et s'étant détaché en gros blocs.*[...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur, daté du 15 nivôse An XII [6 janvier 1804]).

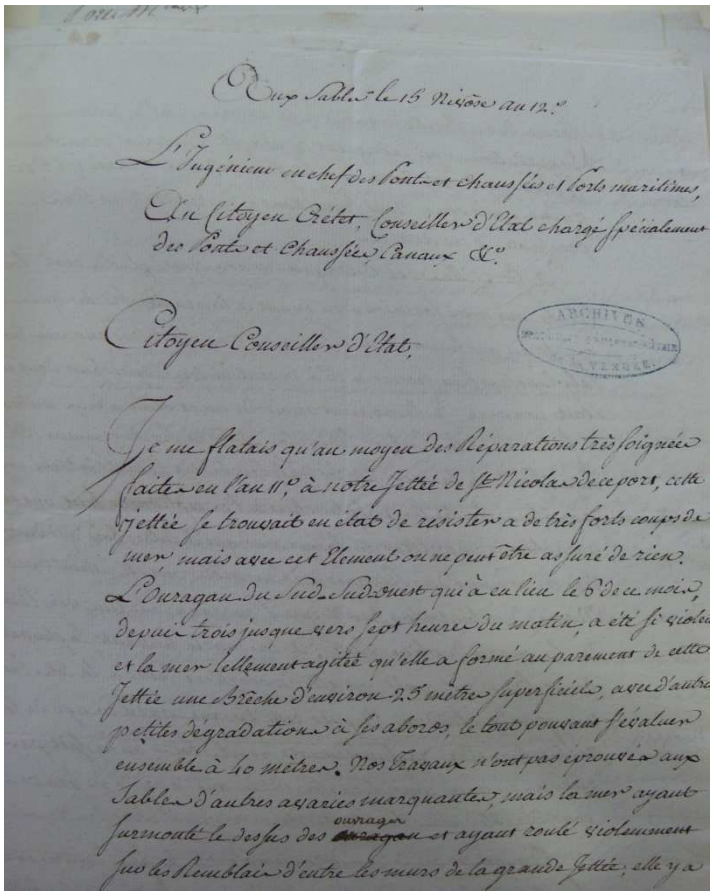

Les Sables le 15 Nivôse an 12.e

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et Forts maritimes,
Au Citoyen Prêtet, Conseiller d'Etat chargé spécialement
des Ponts et Chaussées, Canaux &c.

Citoyen Conseiller d'Etat,

Je me flatais qu'au moyen des réparations très soignées
faites en l'an 11.e à notre Jettée de St Nicolas de ce port, cette
jettée se trouverait en état de résister a de très forts coups de
mer mais avec cet Elément on ne peut être assuré de rien.
L'ouragan du Sud-Sudouest qui a eu lieu le 6 de ce mois,
depuis trois jusques vers sept heures du matin, a été si violent
et la mer tellement agitée qu'elle a formé au parement de cette
Jettée une brèche d'environ 25 mètres superficiels, avec d'autres
petites dégradations à ses abords, le tout pouvant s'evaluer
ensemble à 40 mètres. Nos travaux n'ont pas souffert aux
Sables d'autres avaries marquantes, mais la mer ayant
surmonté le dessus des ouvrages et ayant coulé violemment
sur les Remblais d'entre les murs de la grande Jettée, elle y a

1810	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D04
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	

- Violente marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue du havre de Saint-Gilles-sur-Vie).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Cet ouvrage si nécessaire a été presque entièrement détruit par la violente marée de 1810. Les défauts introduits dans sa construction n'ont pas dû contribuer pour peu à sa ruine. D'abord les fondations n'en avaient pas été descendues assez profondément et avaient été placées sans grillage sur un lit de galets et de gros cailloux d'alluvions.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté de 1814).

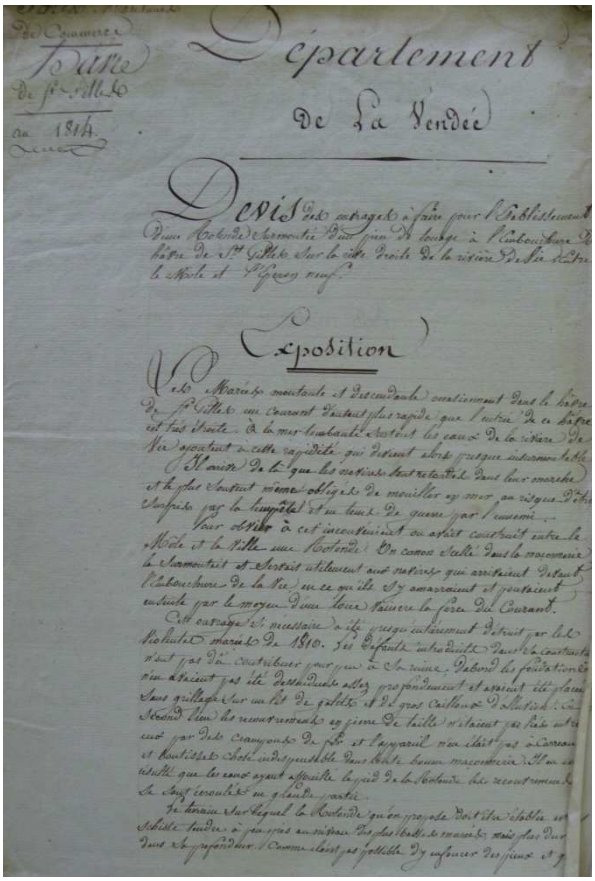
Département
de La Vendée
Exposition

19 octobre 1812	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D05
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 octobre 1812 qu'une marée très forte et agitée par une tempête, détruisit presque entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

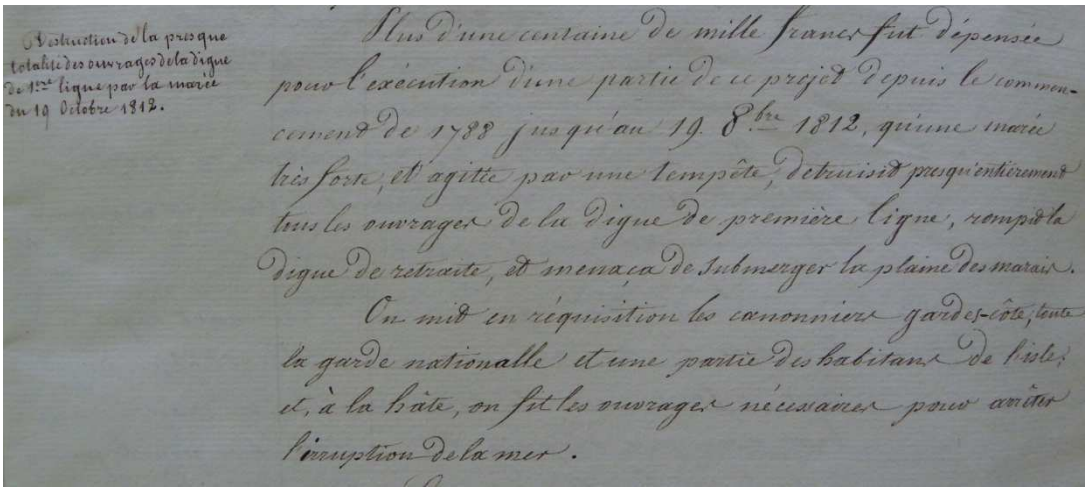
Destruction de la presque totalité des ouvrages de la digue de 1re ligne par la marée du 19 Octobre 1812.

Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 8bre 1812, qu'une marée très forte, et agitée par une tempête, détruisit presqu'entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.

On mit en réquisition les canonniers garde-côte, toute la garde nationalle et une partie des habitans de l'isle; et, à la hâte, on fit les ouvrages nécessaires pour arrêter l'irruption de la mer.

27-28 décembre 1814	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D06
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *L'ouragan des 27 et 28 décembre dernier* [1814] *qui a causé des avaries si considérables aux ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a également étendu ses ravages au port de Saint Gilles. Le compte qui me fut rendu de cet événement par le maire de cette commune était d'une* [illisible] *fort alarmante.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 31 janvier 1815).

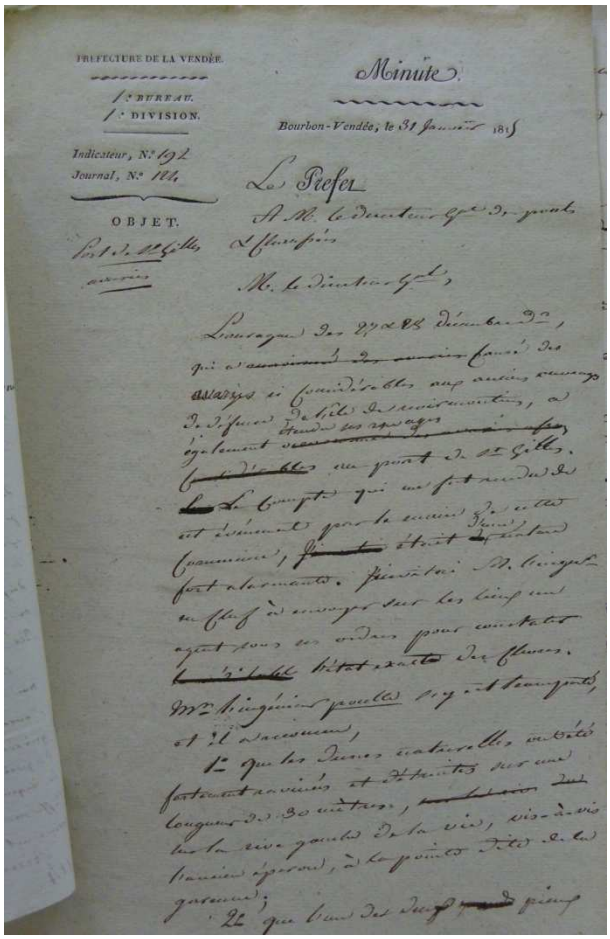

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
1.er BUREAU.
1.re DIVISION.
Indicateur, N.o 192
Journal, N.o 114
OBJET.
Port de St Gilles
avaries

Minute.
Bourbon-Vendée, le 31 Janvier 1815
Le Préfet
A M. le Directeur Gal des Ponts
& Chaussées
M. le Directeur Gal,
L'ouragan des 27 & 28 décembre dernier,
qui a causé des avaries si considérables aux
ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a
également étendu ses ravages
au port de St Gilles.
Le Compte qui me fut rendu de
cet événement par le maire de cette
commune, était d'une
fort alarmante. J'invitai M. l'ingénieur
en chef à envoyer sur les lieux un
agent pour en ordonner
les réparations
M.r l'ingénieur pour les
et il vaccinera,
1.° que les digues naturelles intérieures
fortement ravinés et détruites sur une
longueur de 30 mètres,
les
les eaux de la vive,
vis-à-vis
l'ancien ouvrage, à la pointe
garantie;
2.° que les digues

28-29 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D07
Tempête		

Données météomarines

- Vent violent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (ouvrages du port de l'Ile d'Yeu, aux étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je viens d'apprendre que les coups de vent des 28 et 29 novembre ont occasionné de fortes avaries dans le port de l'Ile d'Yeu. Deux bâtiments placés entre le quai et la chaussée ont tellement tiré leurs amarres que les deux pieux qui les assujettissaient se sont couchés et ont ouvert la chaussée dans deux endroits. Plusieurs autres pieux d'amarre, placés sur la dite chaussée ont été ébranlés ; deux balises ont été enlevées par la mer ; plusieurs autres balises ont été mises hors de service.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 14 décembre 1825).

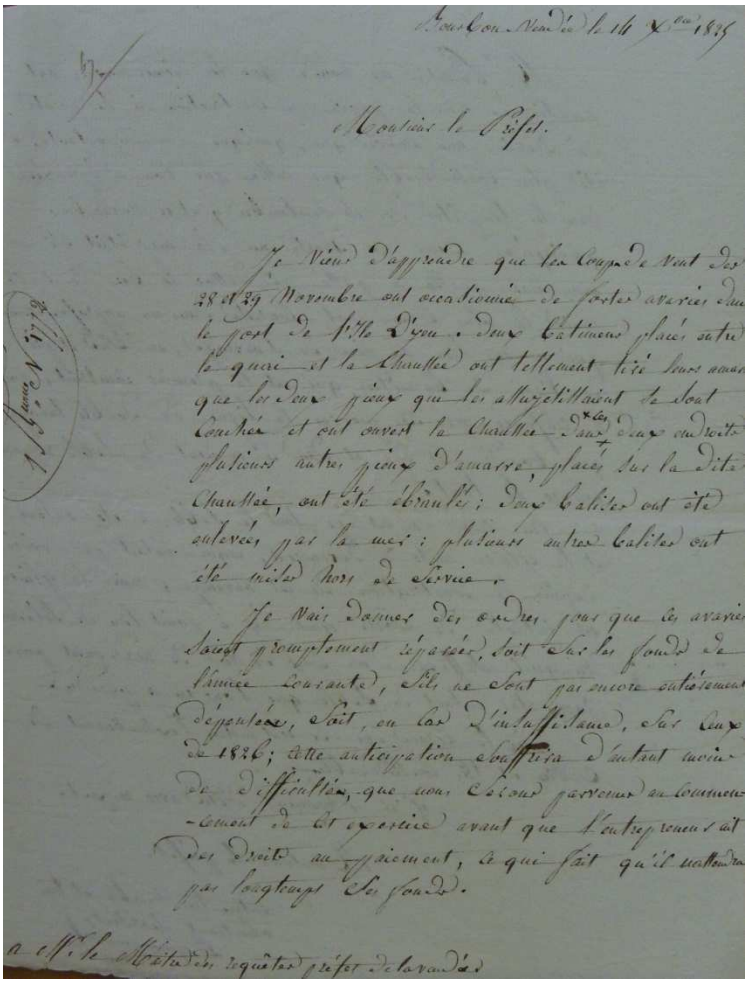

9-10 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D08
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire « le Pilote » au large de Noirmoutier.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier* [1825], *le navire « Le Pilote », du port de Noirmoutier, expédié pour l'Angleterre, fut assailli par une violente tempête et après avoir lutté contre une mer furieuse, il vint dans la nuit du 14 au 15 du même mois, se perdre sur les rochers en vue de cette île.* […]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 3 février 1826).

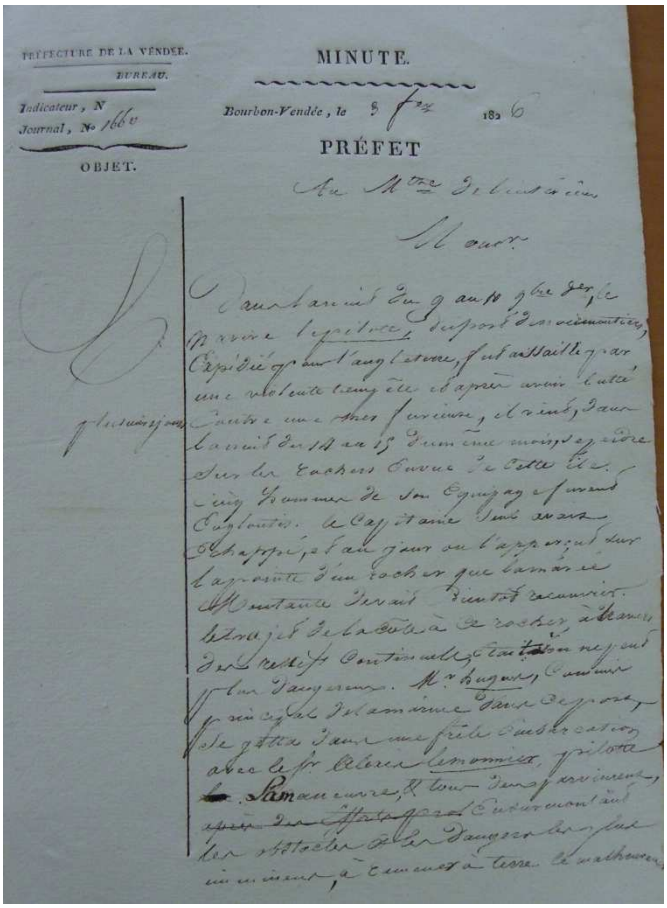

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
BUREAU.
Indicateur, N
Journal, No 166 v

MINUTE.

Bourbon-Vendée, le 3 fév 182 6

OBJET.

PRÉFET

Au Mre de la Marine

à Paris

18-24 décembre 1827	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D09
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3049,42 francs* [1827]. [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 28 décembre 1827).

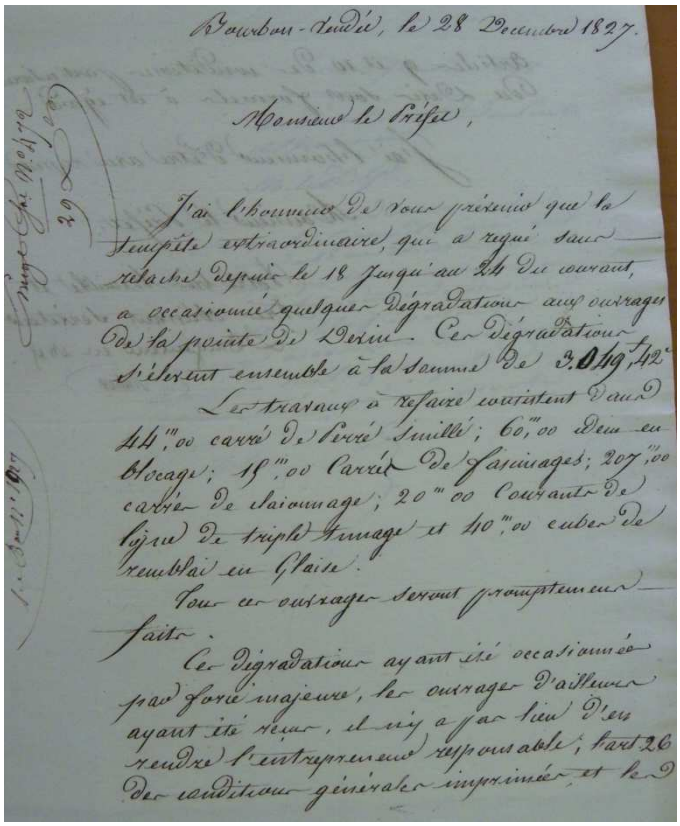

Bourbon-Vendée, le 28 Decembre 1827.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire, qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant, a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3.049,42c

Les travaux à refaire consistent dans 44m,00 carré de perré simillé; 60m,00 dem en blocage; 18m,00 Carré de faisinages; 207m,00 carré de faisinage; 20m 00 Courante de ligne de triple faisinage et 110m,00 cubes de remblai en glaise.

Ces ouvrages seront promptement faits.

Ces dégradations ayant été occasionnées par force majeure, les ouvrages d'ailleurs ayant été reçus, il n'y a pas lieu d'en rendre l'entrepreneur responsable, d'après les dispositions générales imprimées et les

2 au 5 avril 1833	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D10
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles) ; - Dégâts occasionnés aux cordons dunaires. **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S796, Archives des Ponts et Chaussées.** "[...] *J'ai l'honneur de vous adresser un rapport de M. l'ingénieur d'arrondissement des Sables, auquel j'ai joint quelques observations, sur les ravages occasionnés par la violence de la mer dans une partie de la dune dite de la Garenne, qui garantit de la submersion une partie du bourg de Croix-de-Vie et les terrains qui lui font arrière et qui en même temps abrite l'entrée et l'intérieur du port de Saint Gilles.*[...]" (extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 12 septembre 1833). "[...] *Les marées du mois d'avril dernier causèrent de grands ravages à l'embouchure du port de Saint Gilles. En ayant été prévenu, je priai l'ingénieur de l'arrondissement de s'y transporter de suite afin d'assister au moyen d'arrêter les progrès du mal et d'en prévenir le retour.*[...]" (extrait du rapport de l'ingénieur d'arrondissement au Préfet de Vendée, daté du 24 mai 1833). 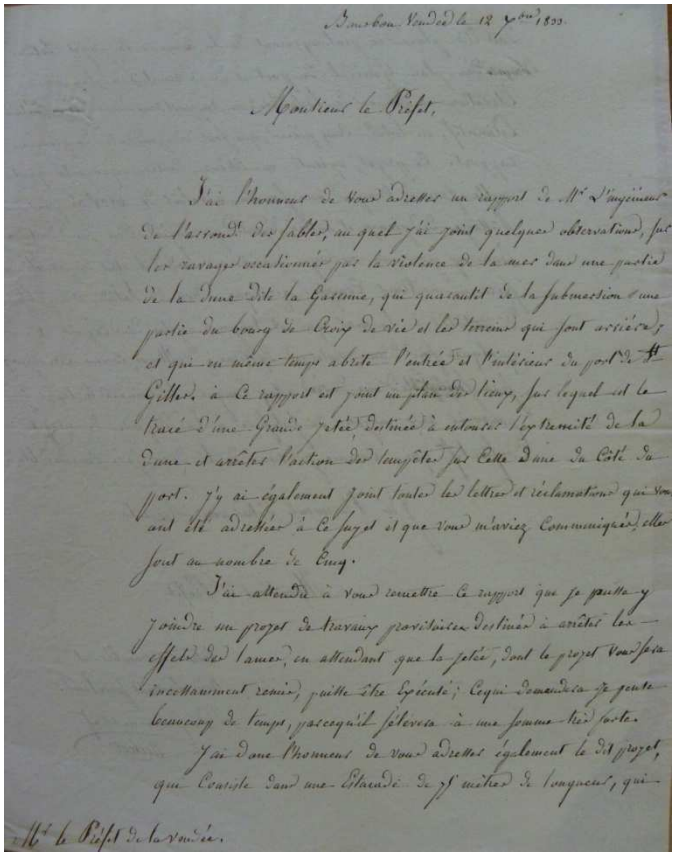		

24 au 26 février 1838	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D11
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

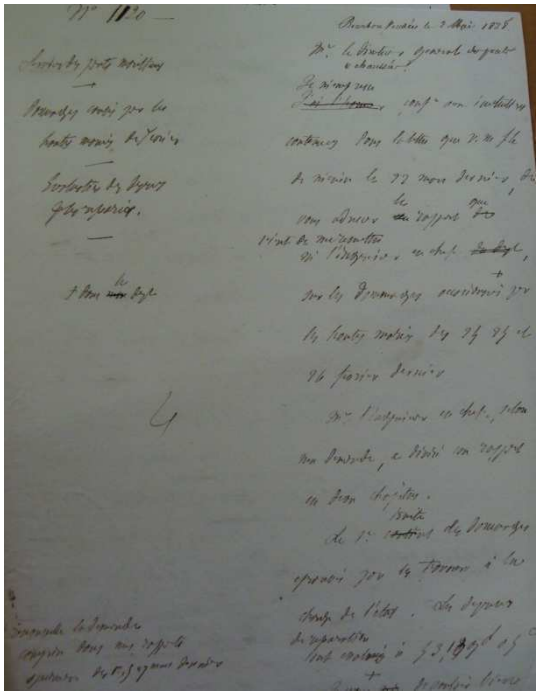

1er, 3 et 4 octobre 1844	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D12
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux navires du port de Saint-Gilles.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S796, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...]*J'ai l'honneur de vous donner communication d'une lettre de M. l'Adjoint de Saint Gilles qui signale des avaries causées à plusieurs navires par la marée des 1er, 3 et 4 de ce mois* [octobre 1844]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 22 octobre 1844).

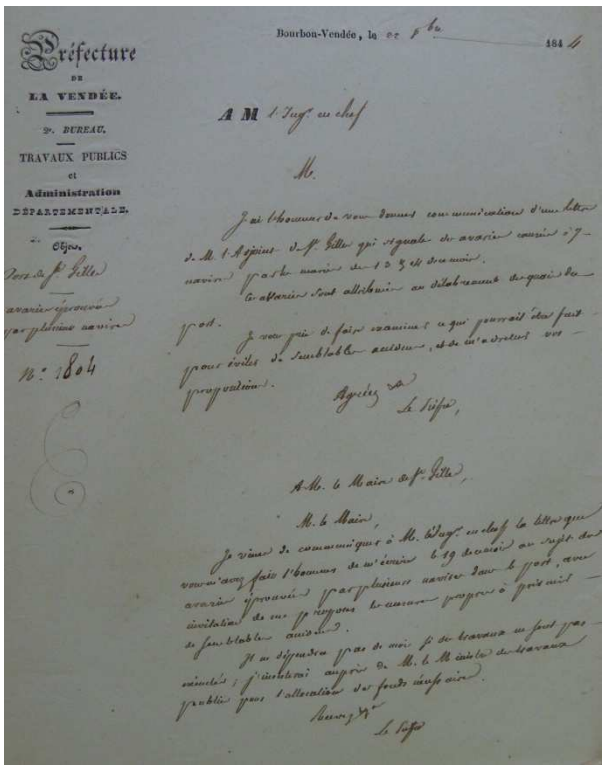

Préfecture
DE
LA VENDÉE.

2e. BUREAU.

TRAVAUX PUBLICS
et
Administration
DÉPARTEMENTALE.

Bourbon-Vendée, le 22 8bre 1844

A M l'Ingr en chef

M.

J'ai l'honneur de vous donner communication d'une lettre de M. l'Adjoint de St Gilles qui signale de avaries causées à 7 navires par la marée du 1er 3 et 4 du mois. Ces avaries sont attribuées au défectueux état des quais du port.

Je vous prie d'faire examiner ce qui pourrait être fait pour éviter de semblables accidens, et de m'en donner votre proposition.

Agréez

Le Préfet,

A M. le Maire de St Gilles,

M. le Maire,

Je viens de communiquer à M. l'Ingr en chef la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois au sujet des avaries éprouvées par plusieurs navires dans le port, avec invitation de me proposer les moyens propres à prévenir de semblables accidens.

Il ne dépendra pas de moi que je ne travaux ne fasse promptement ; j'invite à cet effet M. le Maire à me faire connaître publics pour l'allocation de fonds nécessaires.

Le Préfet

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D13
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

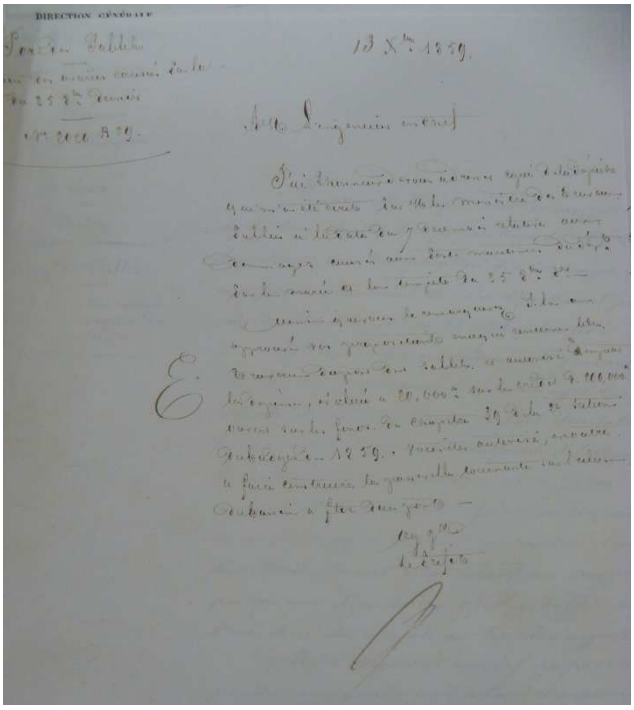

Octobre-Novembre 1880	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D14
Tempête		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S798, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, conformément aux prescriptions de la circulaire du 28 décembre 1878, j'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui 27 courant, j'adresse à M. l'Inspecteur Général Simonneau le projet de restauration des avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881 à la jetée de la Garenne, Port de Saint-Gilles.*[...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef au Préfet de Vendée, daté du 27 janvier 1881).

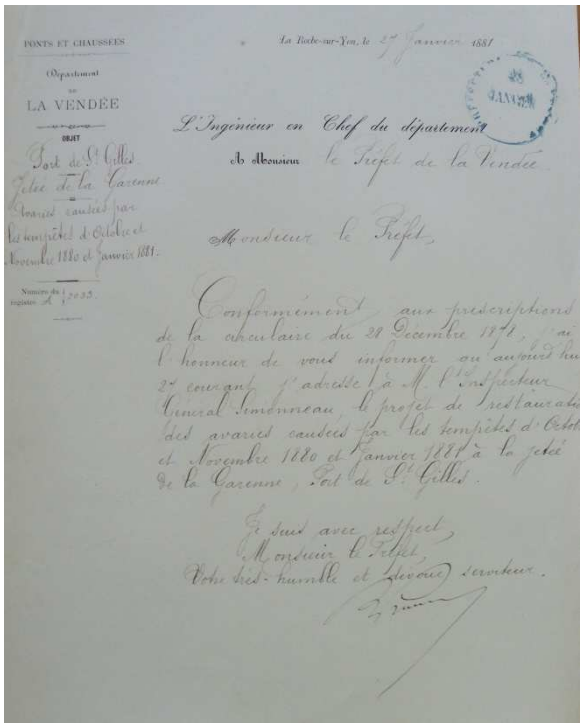

PONTS ET CHAUSSÉES

(Département de) LA VENDÉE

OBJET

Port de St Gilles
Jetée de la Garenne
Avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881.

Numéro du registre 1 2035

La Roche-sur-Yon, le 27 janvier 1881

L'Ingénieur en Chef du département

A Monsieur le Préfet de la Vendée

Monsieur le Préfet

Conformément aux prescriptions de la circulaire du 28 Décembre 1878, j'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui 27 courant, j'adresse à M. l'Inspecteur Général Simonneau, le projet de restauration des avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881 à la jetée de la Garenne, Port de St Gilles.

Je suis avec respect
Monsieur le Préfet
Votre très-humble et dévoué serviteur.

Janvier 1881	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D15
Tempête		

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S798, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, conformément aux prescriptions de la circulaire du 28 décembre 1878, j'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui 27 courant, j'adresse à M. l'Inspecteur Général Simonneau le projet de restauration des avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881 à la jetée de la Garenne, Port de Saint-Gilles.*[...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef au Préfet de Vendée, daté du 27 janvier 1881).

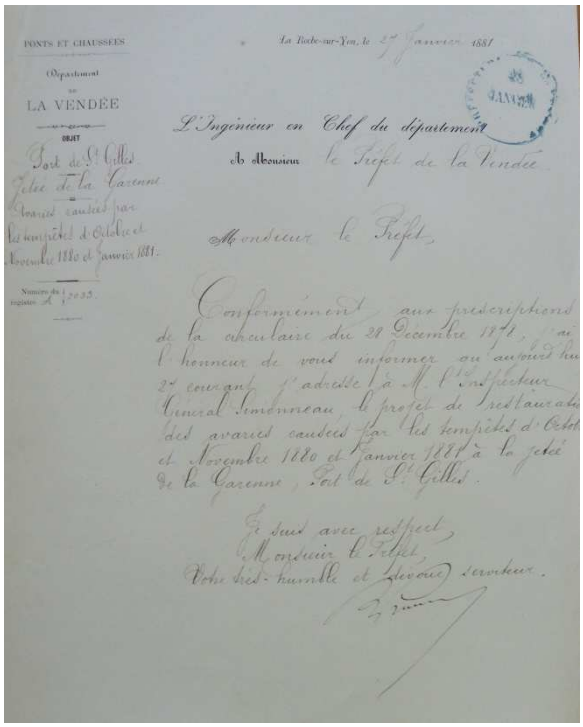

PONTS ET CHAUSSÉES

(Département de) LA VENDÉE

OBJET

Port de St Gilles
Jetée de la Garenne
Avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881.

Numéro du registre S 1 2035

La Roche-sur-Yon, le 27 janvier 1881

L'Ingénieur en Chef du département

A Monsieur le Préfet de la Vendée

Monsieur le Préfet

Conformément aux prescriptions de la circulaire du 28 Décembre 1878, j'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui 27 courant, j'adresse à M. l'Inspecteur Général Simonneau, le projet de restauration des avaries causées par les tempêtes d'Octobre et Novembre 1880 et Janvier 1881 à la jetée de la Garenne, Port de St Gilles.

Je suis avec respect Monsieur le Préfet Votre très-humble et dévoué serviteur.

6 septembre 1881	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D16
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S799, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé par l'intermédiaire de M. l'inspecteur général de la Division un rapport par lequel ils exposent que la tempête du 6 septembre dernier a causé sur le chantier de l'achèvement de l'éperon de Boisvinet des avaries qui donnent lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur le cas de force majeure et qui ont été régulièrement constatées par procès-verbal.*[...]"

(extrait d'une lettre du ministre des travaux publics au Préfet de Vendée, datée du 24 octobre 1881).

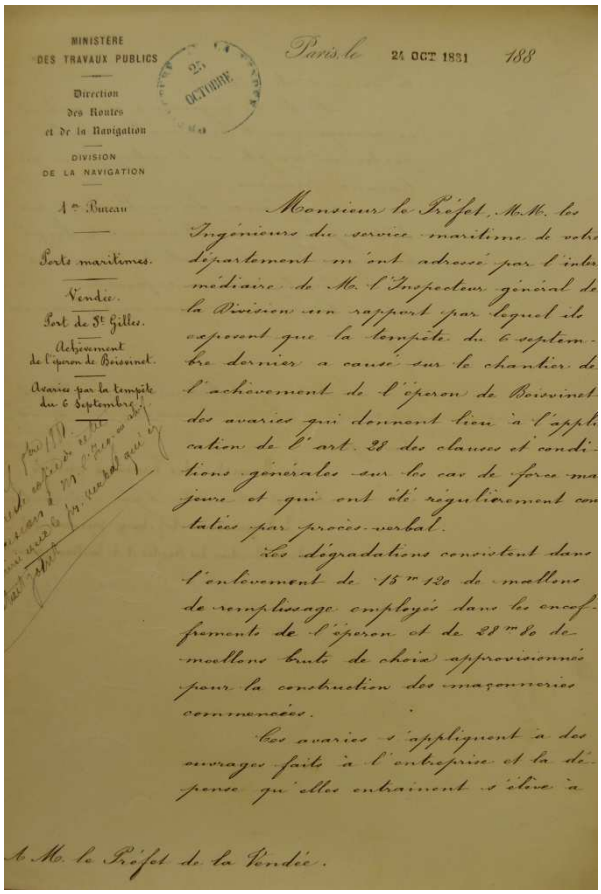

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Direction des Routes et de la Navigation

DIVISION DE LA NAVIGATION

1er Bureau

Ports maritimes.

Vendée.

Port de St Gilles.

Achèvement de l'éperon de Boisvinet.

Avaries par la tempête du 6 Septembre.

25 OCTOBRE

Paris, le 24 OCT 1881 188

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur général de la Division un rapport par lequel ils exposent que la tempête du 6 septembre dernier a causé sur le chantier de l'achèvement de l'éperon de Boisvinet des avaries qui donnent lieu à l'application de l'art. 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure et qui ont été régulièrement constatées par procès-verbal.

Les dégradations consistent dans l'enlèvement de 15m 120 de maillons de remplissage employés dans les encoffrements de l'éperon et de 28m 80 de maillons bruts de choix approvisionnés pour la construction des maçonneries commencées.

Ces avaries s'appliquent à des ouvrages faits à l'entreprise et la dépense qu'elles entraînent s'élève à

A M. le Préfet de la Vendée.

31 janvier 1885	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D17
Inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par lettre en date du 5 février 1885, M. le Préfet de la Vendée demande à MM. les ingénieurs quel a été le résultat de leurs constatations pendant leur visite dans l'île de Noirmoutier à la suite des accidents causés à la dune de la Guérinière (île de Noirmoutier) par la tempête du 31 janvier dernier et jours suivants.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 24 février 1885).

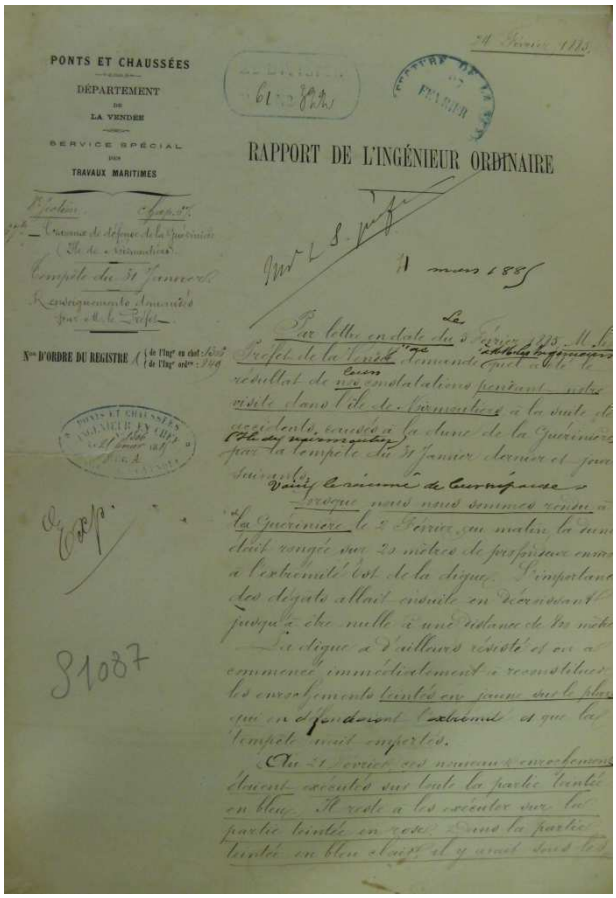

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

S1087

16-17 février 1885	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D18
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue du port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S798, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement avec un procès verbal de constat à l'appui un rapport par lequel ils font connaître que les tempêtes des 16-17 février dernier* [1885] *ont causé aux travaux de fermeture du vide existant à l'origine de la jetée de la Garenne, du port de Saint-Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses de conditions générales sur le cas de force majeure.*[...]"

(extrait d'une lettre du ministre des travaux publics au Préfet de Vendée, datée du 2 mars 1885).

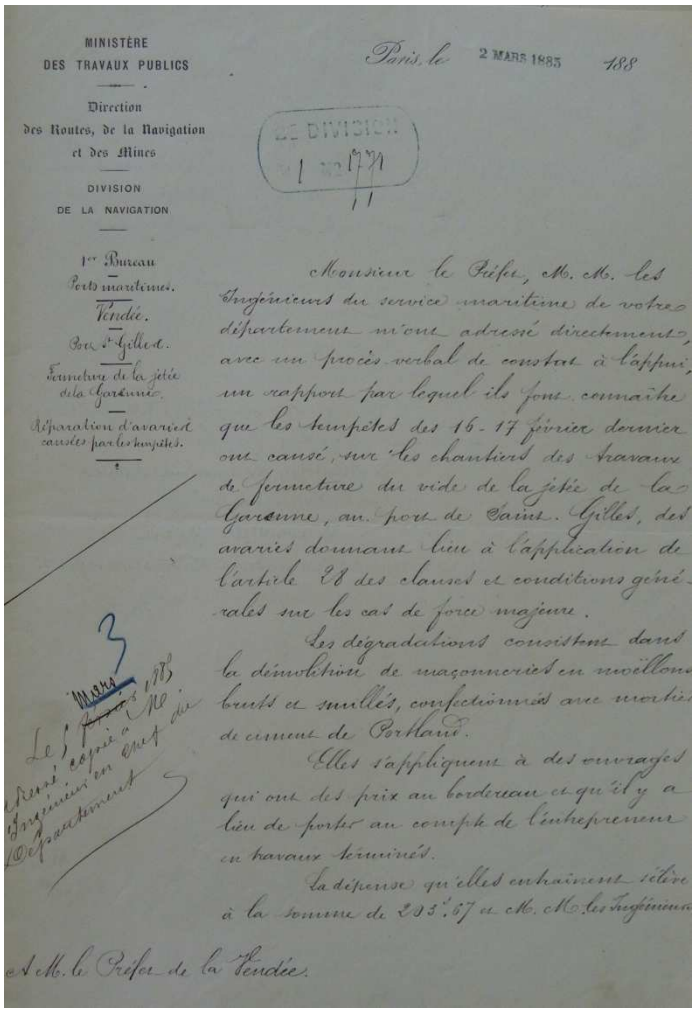

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

DIVISION
DE LA NAVIGATION

1er Bureau
Ports maritimes.
Vendée.
Port St Gilles.
Fermeture de la jetée de la Garenne.
Réparation d'avaries causées par les tempêtes.

Paris, le 2 MARS 1885 188

2e DIVISION
1 MARS 1885

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement, avec un procès verbal de constat à l'appui, un rapport par lequel ils font connaître que les tempêtes des 16-17 février dernier ont causé, sur les chantiers des travaux de fermeture du vide de la jetée de la Garenne, au port de Saint-Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure.

Les dégradations consistent dans la démolition de maçonneries en moellons bruts et smillés, confectionnés avec mortier de ciment de Portland.

Elles s'appliquent à des ouvrages qui ont des prix au bordereau et qu'il y a lieu de porter au compte de l'entrepreneur en travaux terminés.

La dépense qu'elles entraînent s'élève à la somme de 295f.67 c. MM. les Ingénieurs

A M. le Préfet de la Vendée.

11 juin 1885	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D19
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue du port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S798, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement avec un procès verbal de constat à l'appui un rapport par lequel ils font connaître que la tempête du 11 juin dernier* [1885] *a causé aux travaux de fermeture du vide existant à l'origine de la jetée de la Garenne, du port de Saint-Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses de conditions générales sur le cas de force majeure.*[…]"

(extrait d'une lettre du ministre des travaux publics au Préfet de Vendée, datée du 11 juillet 1885).

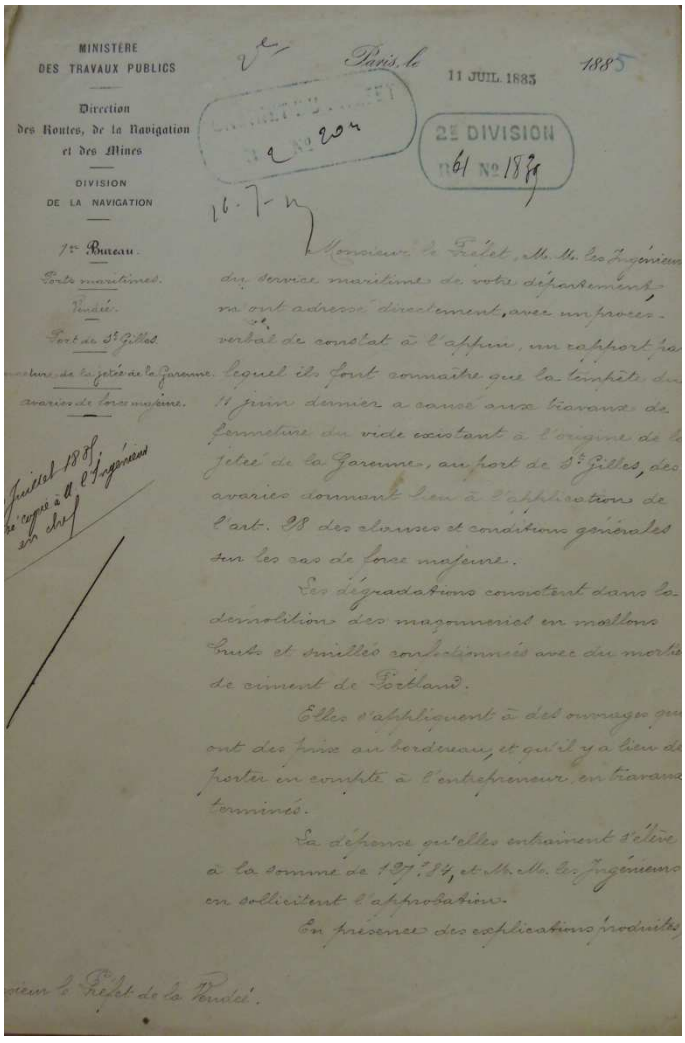

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

DIVISION
DE LA NAVIGATION

1er Bureau.

Ports maritimes.

Vendée.

Port de St Gilles

Paris, le 11 JUIL. 1885

1885

2E DIVISION
N° 61 N° 1879

16-7-85

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du Service maritime de votre département m'ont adressé directement, avec un procès-verbal de constat à l'appui, un rapport par lequel ils font connaître que la tempête du 11 juin dernier a causé aux travaux de fermeture du vide existant à l'origine de la Jetée de la Garenne, au port de St Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'art. 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure.

Ces dégradations consistent dans la démolition des maçonneries en moellons bruts et smillés conformés avec du mortier de ciment de Portland.

Elles s'appliquent à des ouvrages qui ont des prix au bordereau, et qu'il y a lieu de porter en compte à l'entrepreneur, en travaux terminés.

La dépense qu'elles entraînent s'élève à la somme de 197f.94, et MM. les Ingénieurs en sollicitent l'approbation.

En présence des explications produites

Monsieur le Préfet de la Vendée.

6-7 décembre 1885	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D20
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue du port de Saint-Gilles).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S798, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement avec un procès verbal de constat à l'appui un rapport par lequel ils font connaître que les tempêtes des 6 et 7 décembre derniers* [1885] *ont causé sur les chantiers des travaux de fermeture du vide existant à l'origine de la jetée de la Garenne, du port de Saint-Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses de conditions générales sur le cas de force majeure.*[...]"

(extrait d'une lettre du ministre des travaux publics au Préfet de Vendée, datée du 5 janvier 1886).

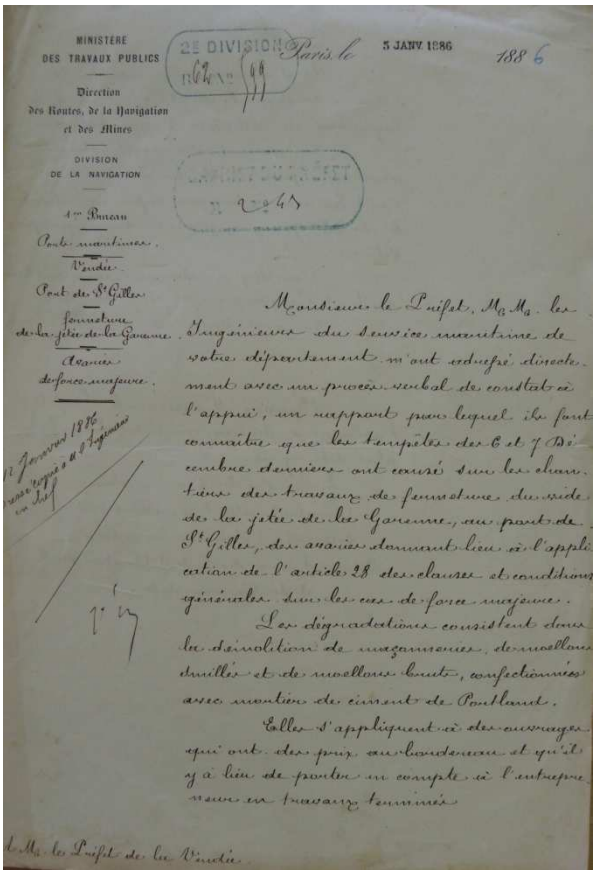

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

DIVISION
DE LA NAVIGATION

1er Bureau

Ponts-maritimes.

Vendée

Port de St Gilles
fermeture
de la jetée de la Garenne
Avaries
de force majeure.

2E DIVISION 1664 n° 99

Paris le 5 JANV. 1886 1886

12 Janvier 1886
Envoi copie à M. l'Ingénieur en Chef

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement avec un procès verbal de constat à l'appui, un rapport par lequel ils font connaître que les tempêtes des 6 et 7 Décembre derniers ont causé sur les chantiers des travaux de fermeture du vide de la jetée de la Garenne, au port de St Gilles, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales dans les cas de force majeure.

Les dégradations consistent dans la démolition de maçonneries, de maillons, d'ailles et de maillons bouts, confectionnés avec mention de ciment de Portland.

Elles s'appliquent à des ouvrages qui ont des prix susbordonnés et qu'il y a lieu de porter au compte de l'entrepreneur en travaux terminés.

à M. le Préfet de la Vendée.

4 au 6 décembre 1896	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D21
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de la Garenne au port de Saint-Gilles) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires : dune de la Garenne-du-Retz.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S799 et S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Ministre des travaux publics a approuvé les mesures proposées pour la réparation des avaries causées aux ouvrages des ports maritimes de la Vendée par les tempêtes des 4, 5 et 6 décembre 1896, et autorisé l'exécution en régie des travaux de réparation des ouvrages de Saint-Gilles à la condition que les fournitures de matériaux feraient l'objet de marchés de gré à gré.*[...]"

(extrait d'un arrêté du Préfet de Vendée, daté du 3 mai 1897).

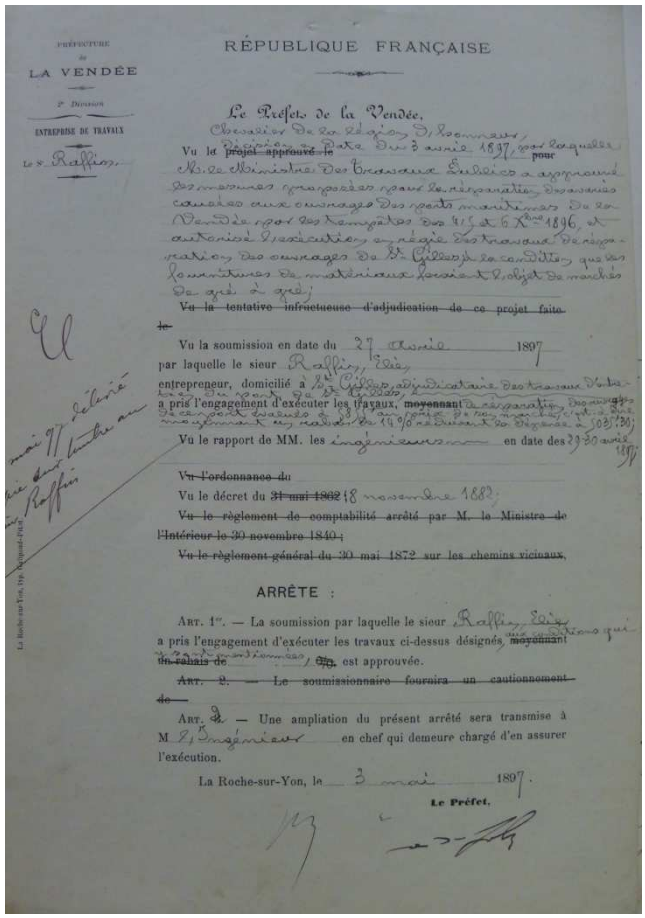

PRÉFECTURE de LA VENDÉE

2e Division

ENTREPRISE DE TRAVAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de la Vendée,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le ~~projet approuvé le~~ Décision de Paris du 3 avril 1897, par laquelle pour

M. le Ministre des travaux publics a approuvé des mesures proposées pour la réparation des avaries causées aux ouvrages des ports maritimes de la Vendée par les tempêtes des 4, 5 et 6 Xbre 1896, et autorisé l'exécution en régie des travaux de réparation des ouvrages de St-Gilles, à la condition que les fournitures de matériaux feraient l'objet de marchés de gré à gré;

~~Vu la tentative infructueuse d'adjudication de ce projet faite le~~

Vu la soumission en date du 27 Avril 1897

par laquelle le sieur Raffin, Elie,

entrepreneur, domicilié à St-Gilles, adjudicataire des travaux de la [illegible] a pris l'engagement d'exécuter les travaux, ~~moyennant~~ de réparation des ouvrages de défense contre la mer, ainsi que de la fourniture de pierres, qui lui ont été adjugés par [illegible] au rabais de 9 % moyennant le prix de 29.305,20

Vu le rapport de MM. les ingénieurs en date des 29-30 avril 1897

~~Vu l'ordonnance du~~

Vu le décret du ~~31 mai 1862~~ 18 novembre 1882;

~~Vu le règlement de comptabilité arrêté par M. le Ministre de l'Intérieur le 20 novembre 1840;~~

~~Vu le règlement général du 20 mai 1872 sur les chemins vicinaux,~~

ARRÊTE :

ART. 1er. — La soumission par laquelle le sieur Raffin, Elie a pris l'engagement d'exécuter les travaux ci-dessus désignés, ~~moyennant du rabais de~~ aux prix fermés, ~~etc.~~, est approuvée.

~~ART. 2. — Le soumissionnaire fournira un cautionnement de~~

ART. 2. — Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. l'Ingénieur en chef qui demeure chargé d'en assurer l'exécution.

La Roche-sur-Yon, le 3 mai 1897.

Le Préfet,

13 février 1900	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D22
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : dégâts causés à la jetée de la Garenne. **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082, Archives des Ponts et Chaussées.** "*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 27 janvier et 10 février dernier le projet d'achèvement des travaux approuvés par décision du 10 juillet 1900 pour la réparation des avaries causées à la jetée de la Garenne au port de Saint-Gilles par la tempête du 13 février 1900.* [...]" (extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics au Préfet de Vendée, datée du 12 avril 1904). 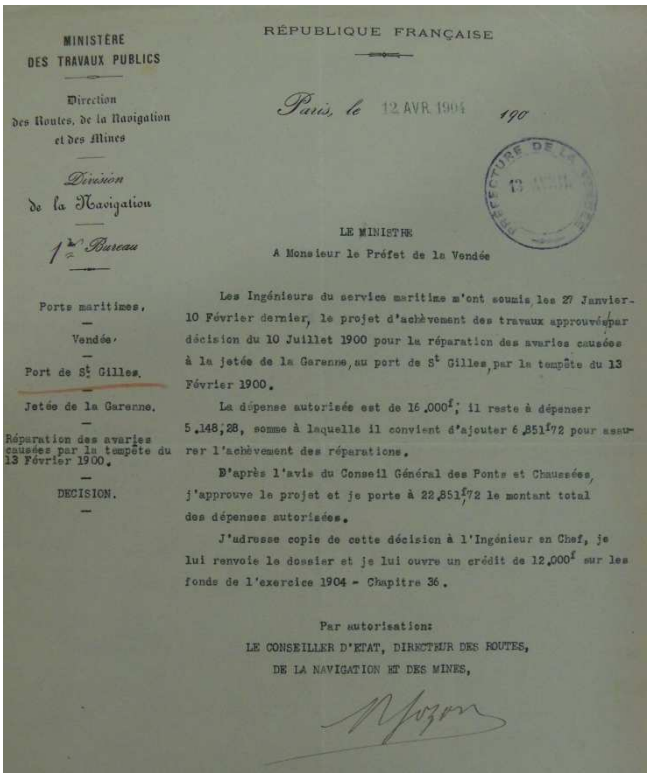		

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

Division
de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes,
—
Vendée.
—
Port de St Gilles.
—
Jetée de la Garenne.
—
Réparation des avaries causées par la tempête du 13 Février 1900.
—
DECISION.
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 AVR. 1904 190

LE MINISTRE
A Monsieur le Préfet de la Vendée

Les Ingénieurs du service maritime m'ont soumis, les 27 Janvier-10 Février dernier, le projet d'achèvement des travaux approuvés par décision du 10 Juillet 1900 pour la réparation des avaries causées à la jetée de la Garenne, au port de St Gilles, par la tempête du 13 Février 1900.

La dépense autorisée est de 16.000f; il reste à dépenser 5.148,28, somme à laquelle il convient d'ajouter 6.851f72 pour assurer l'achèvement des réparations.

D'après l'avis du Conseil Général des Ponts et Chaussées, j'approuve le projet et je porte à 22.851f72 le montant total des dépenses autorisées.

J'adresse copie de cette décision à l'Ingénieur en Chef, je lui renvoie le dossier et je lui ouvre un crédit de 12.000f sur les fonds de l'exercice 1904 - Chapitre 36.

Par autorisation:
LE CONSEILLER D'ETAT, DIRECTEUR DES ROUTES,
DE LA NAVIGATION ET DES MINES,

Décembre 1909	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE D23
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : dégâts causés aux jetées de Boisvinet et de la Garenne.		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par une décision en date du 21 mars 1910, M. le Ministre des travaux publics a approuvé le projet qui lui avait été soumis les 5, 9 et 11 février dernier en vue de la réparation des avaries causées aux jetées de Boisvinet et de la Garenne au port de Saint-Gilles-sur-Vie, par les tempêtes de décembre 1909 et autorisé la passation, par application du décret du 18 novembre 1882, d'un marché de gré à gré pour la fourniture du ciment Portland nécessaire aux travaux , avec l'un des fournisseur visés dans la circulaire du 17 juillet 1906.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, daté du 12 avril 1910).

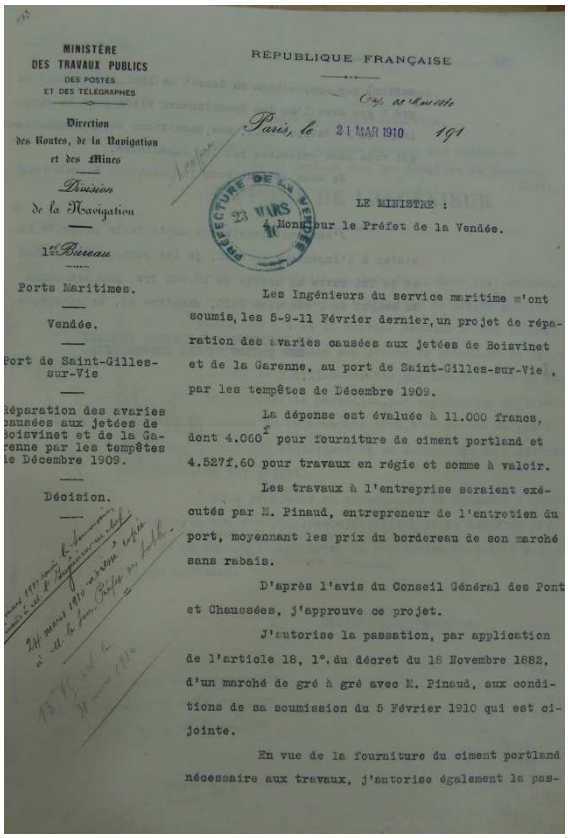

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

Division
de la Navigation

1er Bureau

Ports Maritimes.

Vendée.

Port de Saint-Gilles-sur-Vie

Réparation des avaries causées aux jetées de Boisvinet et de la Garenne par les tempêtes de Décembre 1909.

Décision.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 21 MAR 1910 191

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE 23 MARS 1

LE MINISTRE :

à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Les Ingénieurs du service maritime m'ont soumis, les 5-9-11 Février dernier, un projet de réparation des avaries causées aux jetées de Boisvinet et de la Garenne, au port de Saint-Gilles-sur-Vie, par les tempêtes de Décembre 1909.

La déponse est évaluée à 11.000 francs, dont 4.060f pour fourniture de ciment portland et 4.527f,60 pour travaux en régie et somme à valoir.

Les travaux à l'entreprise seraient exécutés par M. Pinaud, entrepreneur de l'entretien du port, moyennant les prix du bordereau de son marché sans rabais.

D'après l'avis du Conseil Général des Ponts et Chaussées, j'approuve ce projet.

J'autorise la passation, par application de l'article 18, 1°, du décret du 18 Novembre 1882, d'un marché de gré à gré avec M. Pinaud, aux conditions de sa soumission du 5 Février 1910 qui est ci-jointe.

En vue de la fourniture du ciment portland nécessaire aux travaux, j'autorise également la pas-

1912	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D24
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue de Devin et au port de Morin).
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet, 12 août et 2 septembre, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1912).

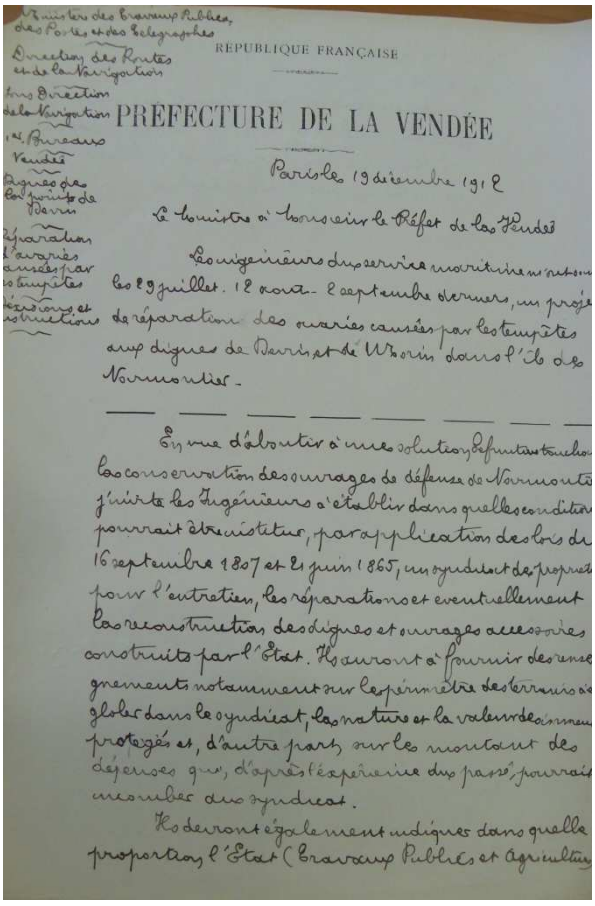

Ministère des Travaux Publics,
des Postes et des Télégraphes
Direction des Routes
et de la Navigation
Sous Direction
de la Navigation
1er Bureau
Vendée
Digues des
Ports de
Devin
Réparation
d'avaries
causées par
les tempêtes
Travaux et
Instructions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Paris le 19 décembre 1912

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Vendée

Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet. 12 août - 2 septembre derniers, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier -

En vue d'aboutir à une solution définitive touchant la conservation des ouvrages de défense de Noirmoutier j'invite les Ingénieurs à établir dans quelles conditions pourrait être institué, par application des lois du 16 septembre 1807 et 21 juin 1865, un syndicat de propriétaires pour l'entretien, les réparations et éventuellement les reconstructions des digues et ouvrages accessoires construits par l'Etat. Ils auront à fournir des renseignements notamment sur le périmètre des terrains à syndiquer dans le syndicat, la nature et la valeur des immeubles protégés et, d'autre part, sur le montant des dépenses que, d'après l'expérience des passés, pourraient encourir les membres du syndicat.

Ils devront également indiquer dans quelle proportion l'Etat (Travaux Publics et Agriculture

Février 1916	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D25
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : dégâts causés à la jetée de la Garenne. **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082, Archives des Ponts et Chaussées.** "*A la suite des dégâts occasionnés à la Jetée de la Garenne au port de Saint-Gilles par les tempêtes de février 1916, un projet de réparation a été présenté par le service maritime du Département de la Vendée aux dates des 23 février, 7 et 11 mars 1916.* [...]" (extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, daté du 19 mai 1916). 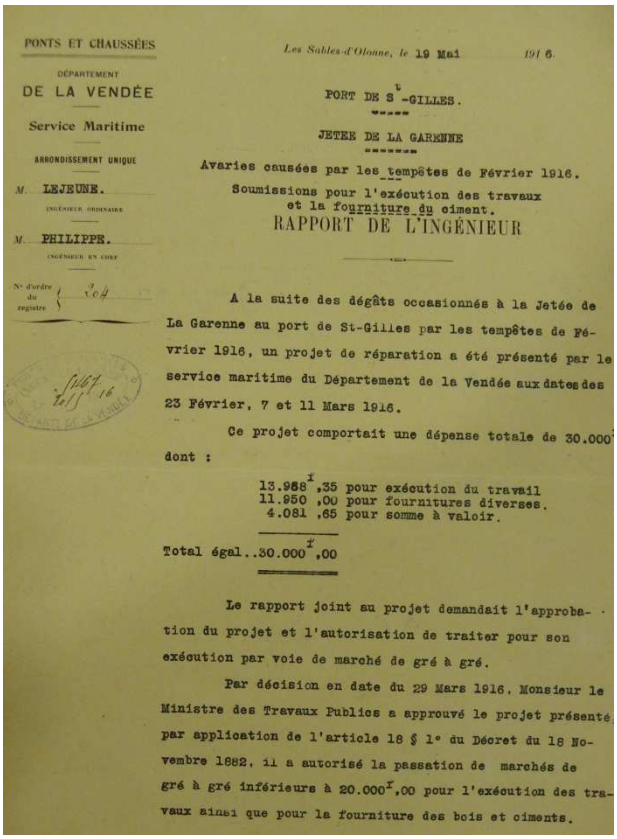		

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT
DE LA VENDÉE

Service Maritime

ARRONDISSEMENT UNIQUE

M. LEJEUNE.
INGÉNIEUR ORDINAIRE

M. PHILIPPE.
INGÉNIEUR EN CHEF

N° d'ordre du registre 204

Les Sables-d'Olonne, le 19 Mai 1916.

PORT DE S^{t}-GILLES.

JETEE DE LA GARENNE

Avaries causées par les tempêtes de Février 1916.

Soumissions pour l'exécution des travaux et la fourniture du ciment.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR

A la suite des dégâts occasionnés à la Jetée de La Garenne au port de St-Gilles par les tempêtes de Février 1916, un projet de réparation a été présenté par le service maritime du Département de la Vendée aux dates des 23 Février, 7 et 11 Mars 1916.

Ce projet comportait une dépense totale de 30.000^{f} dont :

13.988^{f},35 pour exécution du travail
11.950 ,00 pour fournitures diverses.
4.081 ,65 pour somme à valoir.

Total égal..30.000^{f},00

Le rapport joint au projet demandait l'approbation du projet et l'autorisation de traiter pour son exécution par voie de marché de gré à gré.

Par décision en date du 29 Mars 1916, Monsieur le Ministre des Travaux Publics a approuvé le projet présenté par application de l'article 18 § 1° du Décret du 18 Novembre 1882, il a autorisé la passation de marchés de gré à gré inférieurs à 20.000^{f},00 pour l'exécution des travaux ainsi que pour la fourniture des bois et ciments.

Janvier 1920	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D26
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : dégâts causés à la jetée de la Garenne.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Une décision du 21 avril 1920 a autorisé, dans la limite d'une dépense de 19.000 francs [1920] l'exécution des travaux de réparations des avaries causées par les tempêtes de janvier 1920 à la jetée de la Garenne, située à l'entrée du port de Saint-Gilles-sur-Vie.* [...]"

(extrait d'une lettre du sous-secrétaire d'Etat des ports, de la marine marchande et des pêches au Préfet de Vendée, datée du 24 mai 1921).

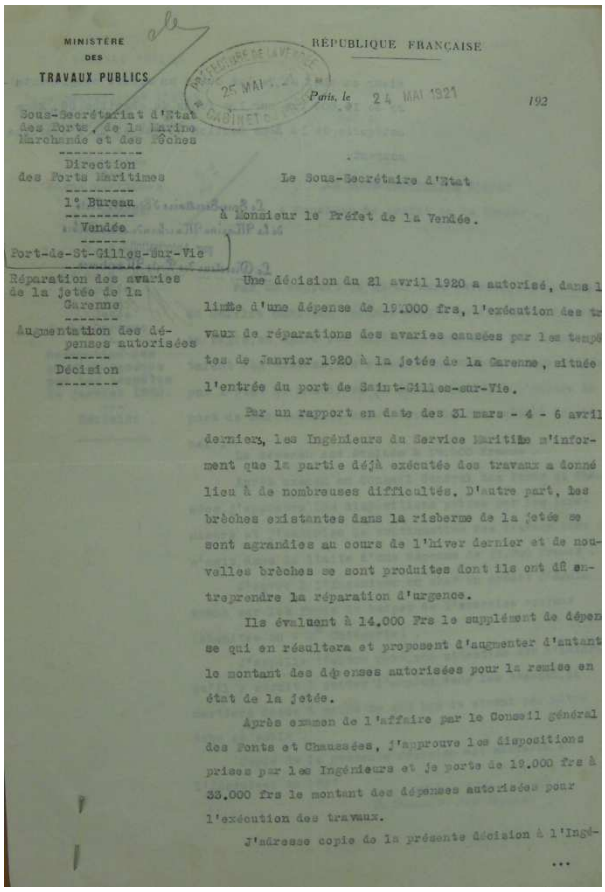

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 24 MAI 1921 192

Sous-Secrétariat d'Etat des Ports, de la Marine Marchande et des Pêches
Direction des Ports Maritimes
1° Bureau
Vendée
Port-de-St-Gilles-sur-Vie
Réparation des avaries de la jetée de la Garenne
Augmentation des dépenses autorisées
Décision

Le Sous-Secrétaire d'Etat

à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Une décision du 21 avril 1920 a autorisé, dans la limite d'une dépense de 19.000 frs, l'exécution des travaux de réparations des avaries causées par les tempêtes de Janvier 1920 à la jetée de la Garenne, située l'entrée du port de Saint-Gilles-sur-Vie.

Par un rapport en date des 31 mars - 4 - 6 avril derniers, les Ingénieurs du Service Maritime m'informent que la partie déjà exécutée des travaux a donné lieu à de nombreuses difficultés. D'autre part, les brèches existantes dans la risberme de la jetée se sont agrandies au cours de l'hiver dernier et de nouvelles brèches se sont produites dont ils ont dû entreprendre la réparation d'urgence.

Ils évaluent à 14.000 Frs le supplément de dépense qui en résultera et proposent d'augmenter d'autant le montant des dépenses autorisées pour la remise en état de la jetée.

Après examen de l'affaire par le Conseil général des Ponts et Chaussées, j'approuve les dispositions prises par les Ingénieurs et je porte de 19.000 frs à 33.000 frs le montant des dépenses autorisées pour l'exécution des travaux.

J'adresse copie de la présente décision à l'Ingé-

...

8-9 janvier 1924	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D27
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet, et S1087, archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

1er-2 et 25-26 novembre 1924	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D28
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : brèche de 20 m de longueur ouverte dans la jetée de la Garenne ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires : villas proches endommagées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082 et S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

" *Une décision du 18 décembre 1924 a autorisé la réparation en régie des avaries causées à la jetée de la Garenne, au port de Saint-Gilles-sur-Vie, par la tempête des 1er et 2 novembre dernier* [1924] *et ouvert aux ingénieurs, pour cette réparation, un crédit de 32.000 francs* [1924]. *Mais une nouvelle tempête, survenue les 25-26 novembre, ayant aggravé les dégâts causés par celle des 1er et 2 ,du même mois* [novembre 1924], *les ingénieurs ont, par un nouveau rapport des 30 novembre - 4-9 décembre 1924, présenté des propositions pour la reconstruction d'une partie de la jetée qui a été démolie ainsi que pour la réparation des brèches diverses produites dans le corps de cet ouvrage et dans le quai Meunier.* [...]"

(extrait d'une lettre du sous-secrétaire d'Etat des ports, de la marine marchande et des pêches au Préfet de Vendée, datée du 15 janvier 1925).

"*La tempête du 26 novembre 1924 a enlevé à la côte de Saint-Gilles environ 1,50 m de largeur de dune, bouleversant complètement 68 mètres du perré en béton armé qui défendait contre la mer.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire, daté du 16 décembre 1924).

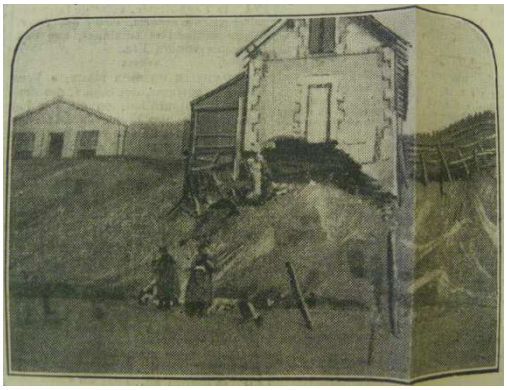

Illustration tirée du journal « Le Matin » (41e année, n°13089), Archives Départementales de Vendée, cote S1087

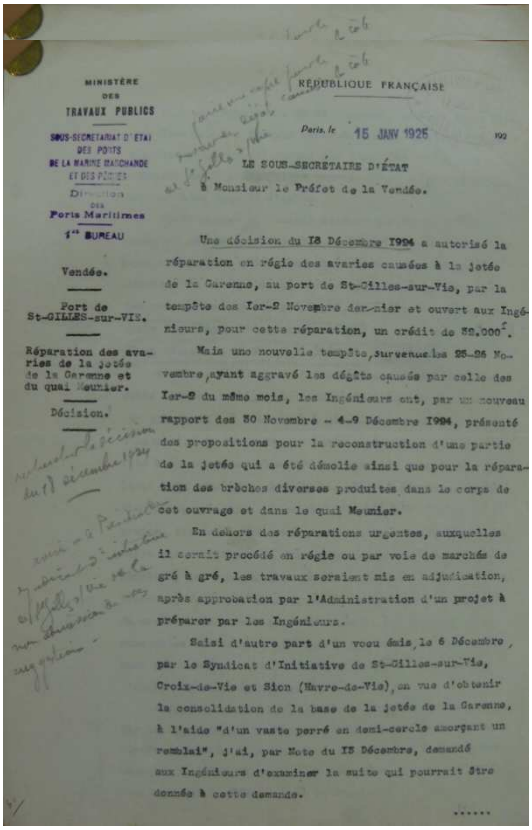

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES PORTS DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES
Direction des Ports Maritimes
1er BUREAU

Vendée.

Port de St-GILLES-sur-VIE.

Réparation des avaries de la jetée de la Garenne et du quai Meunier.

Décision.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 15 JAN 1925 192

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Une décision du 18 Décembre 1924 a autorisé la réparation en régie des avaries causées à la jetée de la Garenne, au port de St-Gilles-sur-Vie, par la tempête des 1er-2 Novembre dernier et ouvert aux Ingénieurs, pour cette réparation, un crédit de 32.000f.

Mais une nouvelle tempête, survenue les 25-26 Novembre, ayant aggravé les dégâts causés par celle des 1er-2 du même mois, les Ingénieurs ont, par un nouveau rapport des 30 Novembre - 4-9 Décembre 1924, présenté des propositions pour la reconstruction d'une partie de la jetée qui a été démolie ainsi que pour la réparation des brèches diverses produites dans le corps de cet ouvrage et dans le quai Meunier.

En dehors des réparations urgentes, auxquelles il serait procédé en régie ou par voie de marchés de gré à gré, les travaux seraient mis en adjudication, après approbation par l'Administration d'un projet à préparer par les Ingénieurs.

Saisi d'autre part d'un vœu émis le 6 Décembre, par le Syndicat d'Initiative de St-Gilles-sur-Vie, Croix-de-Vie et Sion (Mayre-de-Vie), en vue d'obtenir la consolidation de la base de la jetée de la Garenne, à l'aide "d'un vaste perré en demi-cercle amorçant un remblai", j'ai, par Note du 15 Décembre, demandé aux Ingénieurs d'examiner la suite qui pourrait être donnée à cette demande.

.....

27-28 décembre 1924	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D29
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer ; - Dégâts occasionnés aux cordons dunaires. **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.** "*Dans la nuit du 27 au 28 courant* [décembre 1924]*, la tempête a occasionné de nouveaux dégâts sur le territoire de la commune de Saint-Gilles-sur-Vie. Les dunes de sable de la plage ont été enlevées sur une profondeur de 1 m à 1,5 m environ. Les travaux de protection exécutés depuis la tempête du 26 au 27 novembre dernier [1924] ont été en partie enlevés par les flots.* [...]" (extrait d'une lettre note de service du sous-préfet des Sables d'Olonne, datée du 30 décembre 1924). 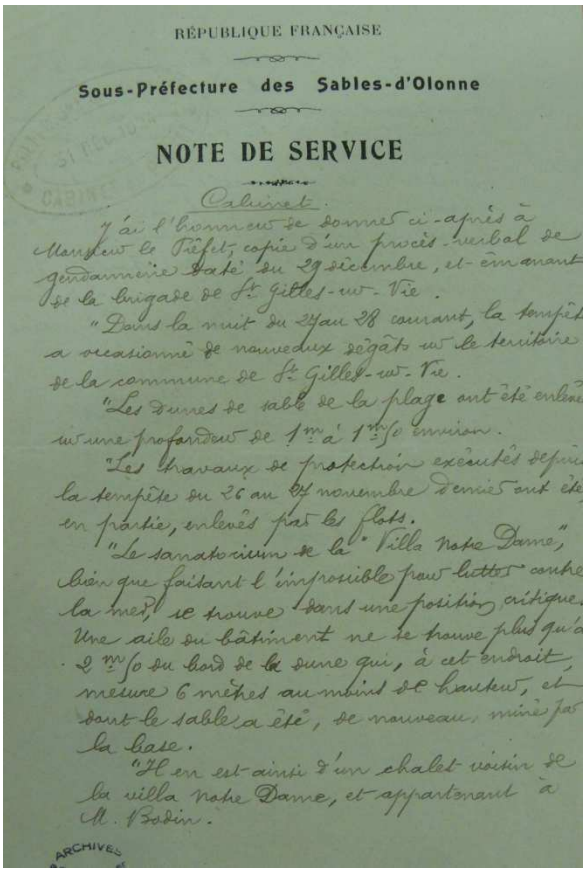 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Sous-Préfecture des Sables-d'Olonne NOTE DE SERVICE Cabinet. J'ai l'honneur de donner ci-après à Monsieur le Préfet, copie d'un procès-verbal de gendarmerie daté du 29 décembre, et émanant de la brigade de St. Gilles-sur-Vie. "Dans la nuit du 27 au 28 courant, la tempête a occasionné de nouveaux dégâts sur le territoire de la commune de St. Gilles-sur-Vie. "Les dunes de sable de la plage ont été enlevées sur une profondeur de 1m à 1m50 environ. "Les travaux de protection exécutés depuis la tempête du 26 au 27 novembre dernier ont été en partie, enlevés par les flots. "Le sanatorium de la "Villa Notre Dame", bien que faisant l'impossible pour lutter contre la mer, se trouve dans une position critique. Une aile du bâtiment ne se trouve plus qu'à 2m50 du bord de la dune qui, à cet endroit, mesure 6 mètres au moins de hauteur, et dont le sable a été, de nouveau, miné par la base. "Il en est ainsi d'un chalet voisin de la villa Notre Dame, et appartenant à M. Bodin. ARCHIVES		

Décembre 1925	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE D30
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer : dégâts causés au môle de l'Adon du port de Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1082, Archives des Ponts et Chaussées.

" *Nous avons l'honneur de rendre compte que l'état des maçonneries du môle de l'Adon du port de Croix-de-Vie, où un affaissement s'est produit, à la suite des tempêtes de décembre 1925, rend nécessaire, par mesure de prudence, l'interdiction du stationnement et de la circulation publique sur le môle et celle des bateaux au voisinage de la zone endommagée, à savoir : sur une largeur de 6 mètres à partir du couronnement de l'ouvrage et sur une longueur de 25 mètres mesurée parallèlement à l'axe du môle et comptée à partir de l'arrête extérieure de la cale de l'Adon.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur, daté du 30 janvier 1926).

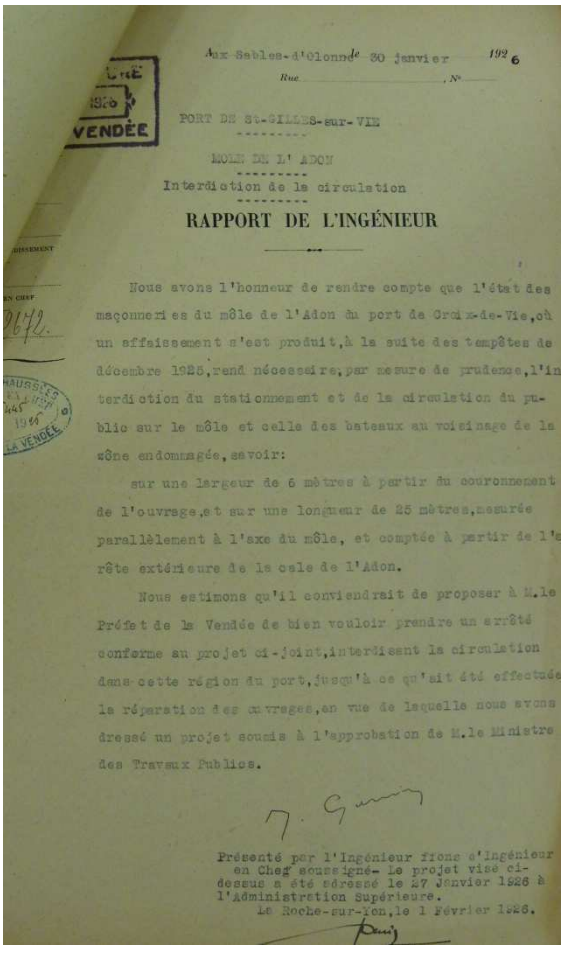

Aux Sables-d'Olonne le 30 janvier 1926

Rue ..... N° .....

PORT DE St-GILLES-sur-VIE

MOLE DE L'ADON

Interdiction de la circulation

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR

Nous avons l'honneur de rendre compte que l'état des maçonneries du môle de l'Adon du port de Croix-de-Vie, où un affaissement s'est produit, à la suite des tempêtes de décembre 1925, rend nécessaire, par mesure de prudence, l'interdiction du stationnement et de la circulation du public sur le môle et celle des bateaux au voisinage de la zône endommagée, savoir:

sur une largeur de 6 mètres à partir du couronnement de l'ouvrage, et sur une longueur de 25 mètres, mesurée parallèlement à l'axe du môle, et comptée à partir de l'arrête extérieure de la cale de l'Adon.

Nous estimons qu'il conviendrait de proposer à M. le Préfet de la Vendée de bien vouloir prendre un arrêté conforme au projet ci-joint, interdisant la circulation dans cette région du port, jusqu'à ce qu'ait été effectuée la réparation des ouvrages, en vue de laquelle nous avons dressé un projet soumis à l'approbation de M. le Ministre des Travaux Publics.

Présenté par l'Ingénieur frons d'Ingénieur en Chef soussigné. Le projet visé ci-dessus a été dressé le 27 Janvier 1926 à l'Administration Supérieure.
La Roche-sur-Yon, le 1 Février 1926.

13-14 mars 1937	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D31
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

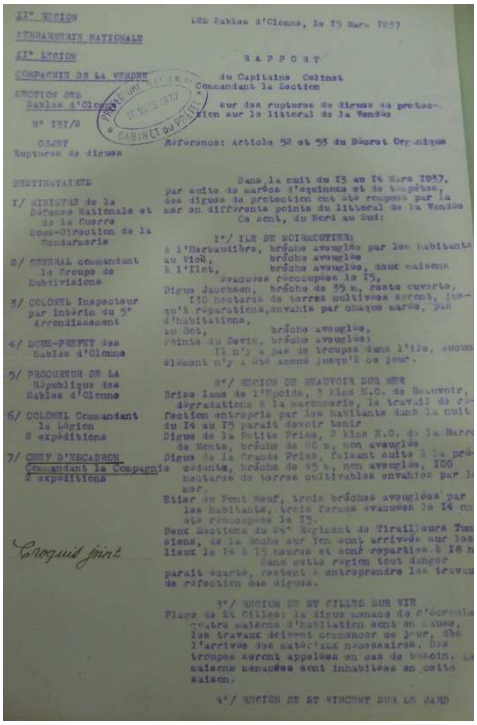

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 32 et 33 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
1500 hectares de terres cultivées arrosés, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, pas d'habitations,
au Nord, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 1000 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et reoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

novembre 1937	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D32
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 59J306, Fonds Bocquier.

"[...] *La mer, mauvaise depuis quelques jours, a causé des dégâts assez importants à la digue du côté de Saint-Gilles. A sa naissance, près de la dune, un éboulement s'est produit sur une trentaine de mètres au même point où, l'an dernier un éboulement s'était également produit. La réparation avait été faite et des « témoins » en ciment avaient été placés qui presque tous sont brisés, attestant l'importance du travail de démolition effectué par la mer. Plusieurs mètres cubes de moellons sont tombés dans le port. Au premier examen, il apparaît que la partie atteinte n'affecte, sur les trente mètres indiqués, que la moitié de l'épaisseur de la digue. L'autre moitié, côté plage de Saint-Gilles paraît encore solide. Une réparation de fortune ne saurait, évidemment, remédier au mal. De toute évidence il va falloir refaire entièrement et solidement la partie atteinte avec du ciment de première qualité.* [...]."

(extrait d'une coupure de journal (?), datée du 26 novembre 1937).

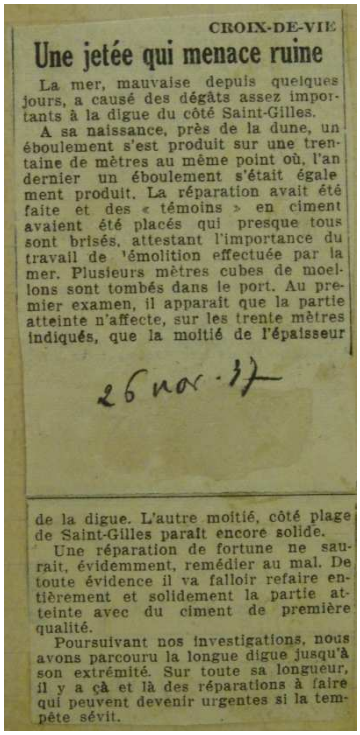

CROIX-DE-VIE

Une jetée qui menace ruine

La mer, mauvaise depuis quelques jours, a causé des dégâts assez importants à la digue du côté Saint-Gilles.

A sa naissance, près de la dune, un éboulement s'est produit sur une trentaine de mètres au même point où, l'an dernier un éboulement s'était également produit. La réparation avait été faite et des « témoins » en ciment avaient été placés qui presque tous sont brisés, attestant l'importance du travail de démolition effectuée par la mer. Plusieurs mètres cubes de moellons sont tombés dans le port. Au premier examen, il apparaît que la partie atteinte n'affecte, sur les trente mètres indiqués, que la moitié de l'épaisseur

26 nov. 37

de la digue. L'autre moitié, côté plage de Saint-Gilles paraît encore solide.

Une réparation de fortune ne saurait, évidemment, remédier au mal. De toute évidence il va falloir refaire entièrement et solidement la partie atteinte avec du ciment de première qualité.

Poursuivant nos investigations, nous avons parcouru la longue digue jusqu'à son extrémité. Sur toute sa longueur, il y a çà et là des réparations à faire qui peuvent devenir urgentes si la tempête sévit.

1 février 1940	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D33
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- « raz de marée ».

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 59J306, Fonds Bocquier.

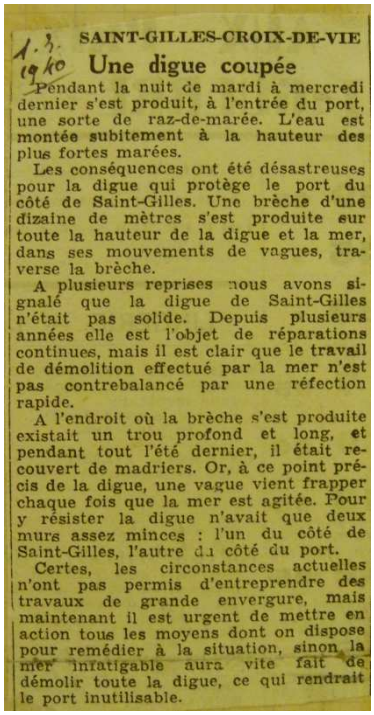

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

1.2.1940

Une digue coupée

Pendant la nuit de mardi à mercredi dernier s'est produit, à l'entrée du port, une sorte de raz-de-marée. L'eau est montée subitement à la hauteur des plus fortes marées.

Les conséquences ont été désastreuses pour la digue qui protège le port du côté de Saint-Gilles. Une brèche d'une dizaine de mètres s'est produite sur toute la hauteur de la digue et la mer, dans ses mouvements de vagues, traverse la brèche.

A plusieurs reprises nous avons signalé que la digue de Saint-Gilles n'était pas solide. Depuis plusieurs années elle est l'objet de réparations continues, mais il est clair que le travail de démolition effectué par la mer n'est pas contrebalancé par une réfection rapide.

A l'endroit où la brèche s'est produite existait un trou profond et long, et pendant tout l'été dernier, il était recouvert de madriers. Or, à ce point précis de la digue, une vague vient frapper chaque fois que la mer est agitée. Pour y résister la digue n'avait que deux murs assez minces : l'un du côté de Saint-Gilles, l'autre du côté du port.

Certes, les circonstances actuelles n'ont pas permis d'entreprendre des travaux de grande envergure, mais maintenant il est urgent de mettre en action tous les moyens dont on dispose pour remédier à la situation, sinon la mer infatigable aura vite fait de démolir toute la digue, ce qui rendrait le port inutilisable.

"[...] *Pendant la nuit de mardi à mercredi dernier s'est produit, à l'entrée du port, une sorte de raz-de-marée. L'eau est montée subitement à la hauteur des plus fortes marées. Les conséquences ont été désastreuses pour la digue qui protège le port du côté de Saint-Gilles. Une brèche d'une dizaine de mètres s'est produite sur toute la hauteur de la digue et la mer, dans ses mouvements de vagues, traverse la brèche. A plusieurs reprises nous avions signalé que la digue de Saint-Gilles n'était pas solide. Depuis plusieurs années elle est l'objet de réparations continues, mais il est clair que le travail de démolition effectué par la mer n'est pas contrebalancé par une réfection rapide. A l'endroit où la brèche s'est produite existait un trou profond et long, et pendant tout l'été dernier, il était recouvert de madriers. Or, à ce point précis de la digue, une vague vient frapper chaque fois que la mer est agitée.* [...]"

(extrait d'une coupure du journal « Le Phare », datée du 1 février 1940).

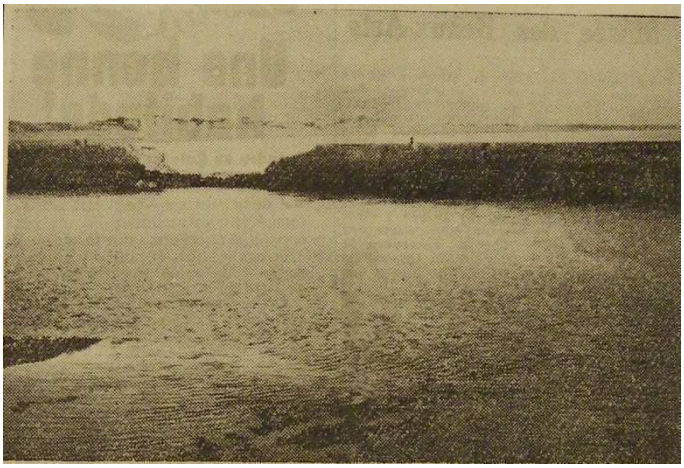

(photographie issue d'une coupure du journal « Le Phare », datée du 28 mars 1940, prise après la marée d'équinoxe de coefficient 118).

31 mars-1er avril 1941	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D34
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- « raz de marée ».

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 59J306, Fonds Bocquier.

"[...] *A la suite de la dernière tempête qui a sévi sur la côte vendéenne et au cours de laquelle une pinasse du port de Saint-Gilles, « la Canadienne », fut engloutie avec ses six occupants tandis que d'autres bateaux, [...] risquaient de se briser sur les jetées en rentrant au port , nous avions reçu une lettre de protestation signée par un marin de Croix-de-Vie « au nom des marins du port » :*
« Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, disait cette lettre, je me trouvais sur une des vedettes qui ont essuyé la terrible tempête qui a sévi sur nos côtes
. [...]"

(extrait d'une coupure du journal « L'Ouest-Eclair », datée du 26 avril 1941).

L'OUEST-ECLAIR. — 26 avril 1941

LA ROCHE-S/-YON

REDACTION : 28, boulevard Briand. Tel. : 1-14.

Les marins pêcheurs surpris par la tempête doivent pouvoir compter sur le bateau de sauvetage

POURQUOI LE CANOT DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE N'EST-IL PAS SORTI LORS DE LA DERNIÈRE TEMPÊTE ?

UN COIN DU PORT DE CROIX-DE-VIE.

5-6-7 avril 1947	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D35
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D36
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

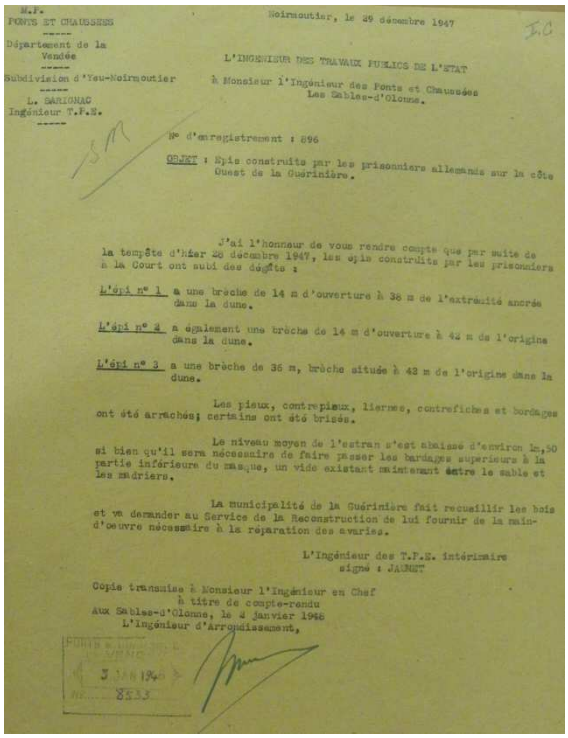

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D37
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

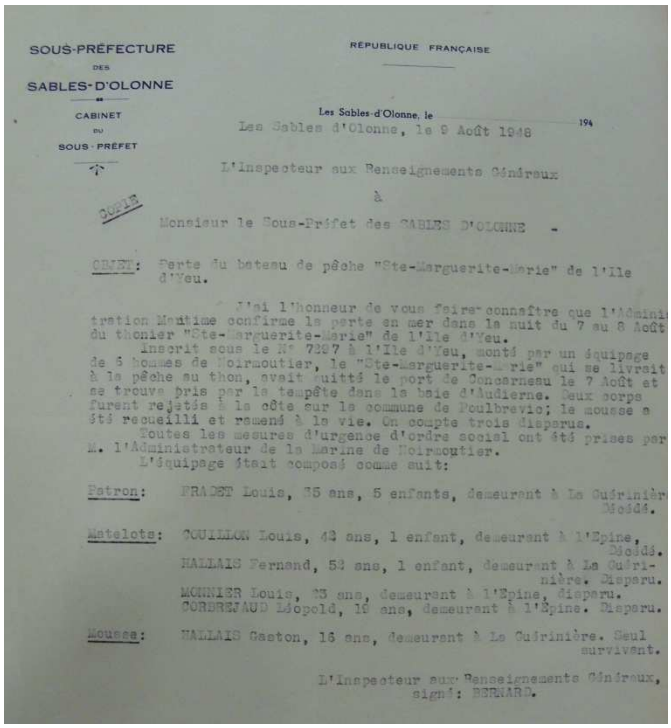

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

Double

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevio; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyé.
HALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 16 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: HALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

1er janvier 1949	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D38
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de Devin (brèches), épis de la digue de Devin, balisage du port de l'Epine, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Objet : dégâts causés par la tempête du 1er janvier* [1949]. *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.*
1° balisage : les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. [...] *;*
2° digues : l'épi n°2 de la digue de Devin a été fortement entamé. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, une brèche de 20 m² s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 [...]. *Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères* [...] *;*
3°Radiophare : trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. [...]."

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE, daté du 3 janvier 1949).

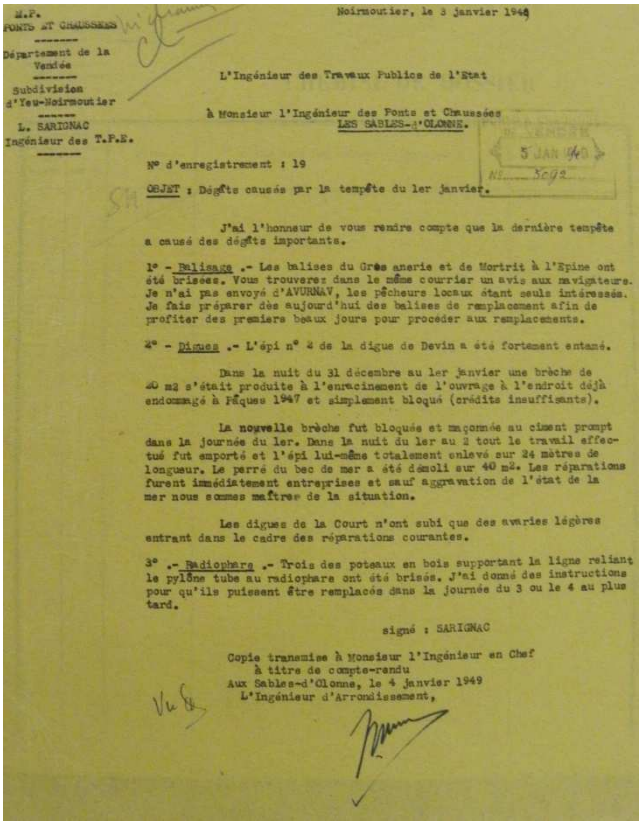

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES

Département de la Vendée

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier

L. SARIGNAC
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 3 janvier 1949

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

5 JAN 49
N° 3092

N° d'enregistrement : 19

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 1er janvier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.

1° - Balisage .- Les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. Vous trouverez dans le même courrier un avis aux navigateurs. Je n'ai pas envoyé d'AVURNAV, les pêcheurs locaux étant seuls intéressés. Je fais préparer dès aujourd'hui des balises de remplacement afin de profiter des premiers beaux jours pour procéder aux remplacements.

2° - Digues .- L'épi n° 2 de la digue de Devin a été fortement entamé.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier une brèche de 20 m2 s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 et simplement bloqué (crédits insuffisants).

La nouvelle brèche fut bloquée et maçonnée au ciment prompt dans la journée du 1er. Dans la nuit du 1er au 2 tout le travail effectué fut emporté et l'épi lui-même totalement enlevé sur 24 mètres de longueur. Le perré du bec de mer a été démoli sur 40 m2. Les réparations furent immédiatement entreprises et sauf aggravation de l'état de la mer nous sommes maîtres de la situation.

Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères entrant dans le cadre des réparations courantes.

3° .- Radiophare .- Trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent être remplacés dans la journée du 3 ou le 4 au plus tard.

signé : SARIGNAC

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 4 janvier 1949
L'Ingénieur d'Arrondissement,

6-7 avril 1949	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1 FICHE D39
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Mer violemment agitée.		
Dégâts occasionnés :		

- Un navire échoué sur la commune de Brétignolles-sur-Mer ;
- Dégâts mineurs à Saint-Gilles-sur-Vie (toitures envolées, arbres abattus, ligne électriques endommagées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Une violente tempête a sévi dans la nuit du six au sept avril 1949, dans la région de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Les dégâts suivants sont signalés :*
- un chalutier de 83 tonnes « Jean Charcot » du port de Concarneau se rendant aux Sables d'Olonne à son lien d'attache s'est échoué le 6 avril entre 21h40 et 22h15 au lieu-dit « la Saussaie », commune de Brétignolles-sur-Mer. [...] Les avaries sont importantes [...] elles s'élèveraient à 2 millions.
- un arbre a été déraciné avenue de la Plage à Saint-Gilles-sur-Vie.
- la ligne électrique à haute tension s'est rompue avenue de la Plage à Saint-Gilles-sur-Vie. Elle a été réparée ce jour avant midi.
- à Saint-Gilles-sur-Vie, de nombreux toits ont été endommagés."

(extrait du rapport de l'Adjudant Marzin, commandant de la brigade de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, daté du 7 avril 1949).

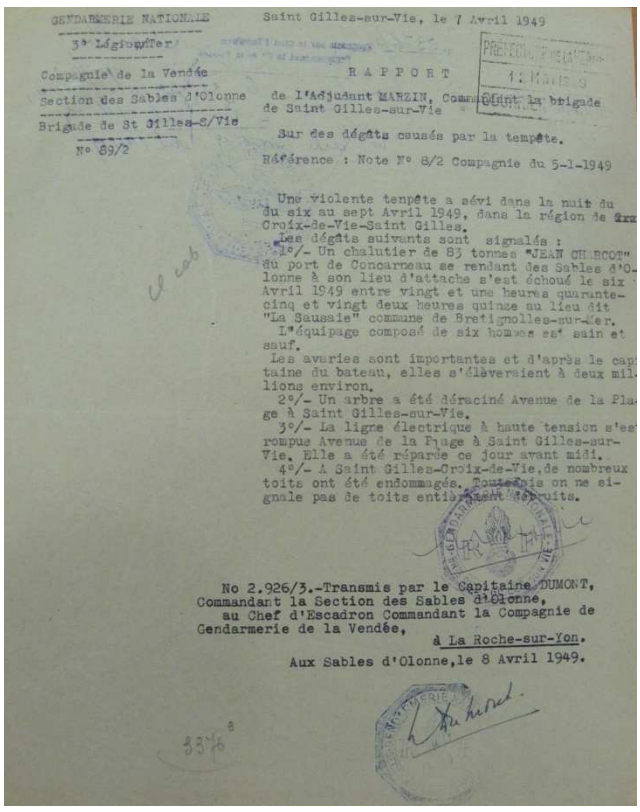

GENDARMERIE NATIONALE
3e Légion/
Compagnie de la Vendée
Section des Sables d'Olonne
Brigade de St Gilles-S/Vie
N° 89/2

Saint Gilles-sur-Vie, le 7 Avril 1949

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE 11 AVRIL 19

RAPPORT

de l'Adjudant MARZIN, Commandant la brigade de Saint Gilles-sur-Vie

Sur des dégâts causés par la tempête.

Référence : Note N° 8/2 Compagnie du 5-1-1949

Une violente tempête a sévi dans la nuit du du six au sept Avril 1949, dans la région de Croix-de-Vie-Saint Gilles.
Les dégâts suivants sont signalés :
1°/- Un chalutier de 83 tonnes "JEAN CHARCOT" du port de Concarneau se rendant des Sables d'Olonne à son lieu d'attache s'est échoué le six Avril 1949 entre vingt et une heures quarante-cinq et vingt deux heures quinze au lieu dit "La Saussaie" commune de Bretignolles-sur-Mer.
L'équipage composé de six hommes est sain et sauf.
Les avaries sont importantes et d'après le capitaine du bateau, elles s'élèveraient à deux millions environ.
2°/- Un arbre a été déraciné Avenue de la Plage à Saint Gilles-sur-Vie.
3°/- La ligne électrique à haute tension s'est rompue Avenue de la Plage à Saint Gilles-sur-Vie. Elle a été réparée ce jour avant midi.
4°/- A Saint Gilles-Croix-de-Vie,de nombreux toits ont été endommagés. Toutefois on ne signale pas de toits entièrement détruits.

No 2.926/3.-Transmis par le Capitaine DUMONT, Commandant la Section des Sables d'Olonne, au Chef d'Escadron Commandant la Compagnie de Gendarmerie de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.

Aux Sables d'Olonne,le 8 Avril 1949.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D40
Tempêtes		

Données météomarines	

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

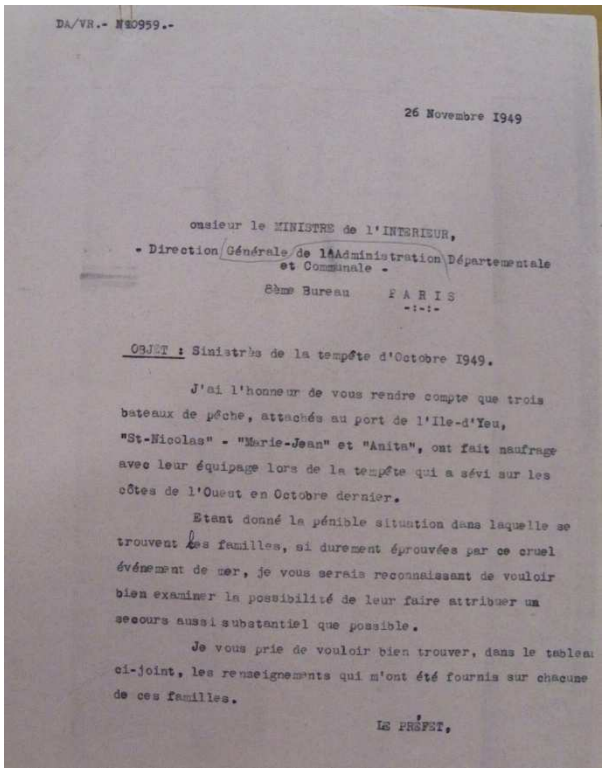

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE D41

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

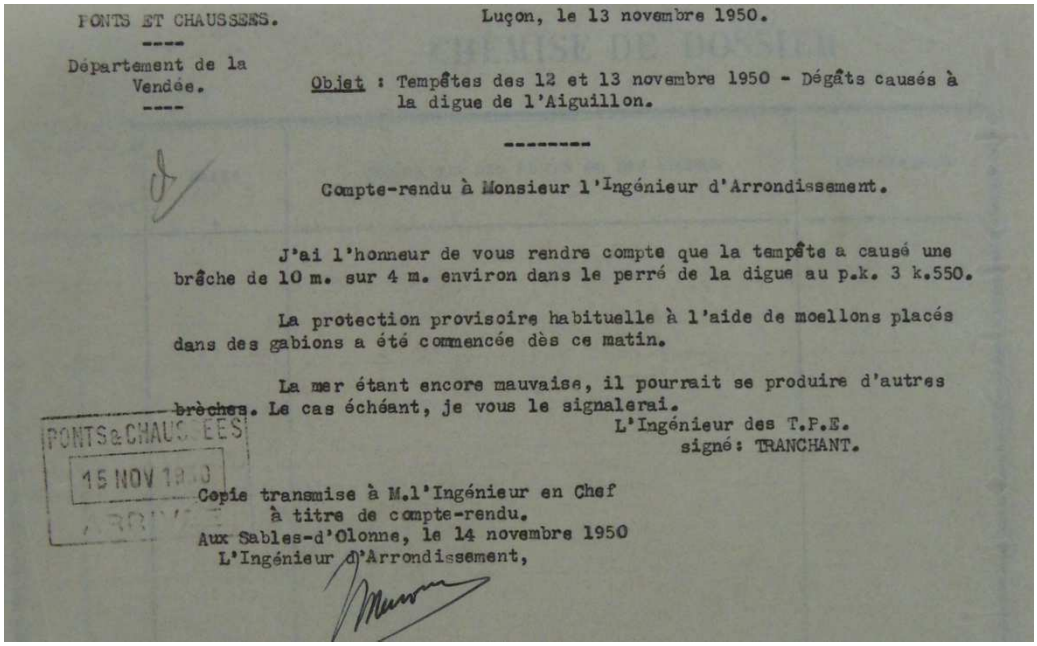

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D42

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

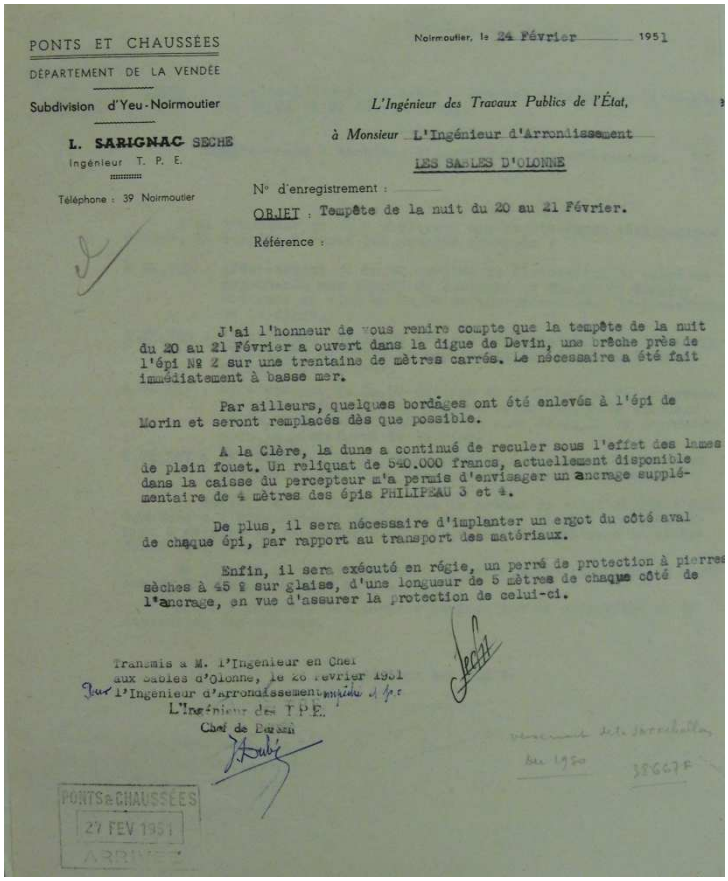

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D43
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

28 mars 1952	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D44

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de mer de Cailla, digue de la Tresson, le Polder, jetée des Ileaux à l'extrémité de l'avant-port de Noirmoutier, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Par délibération en date du 6 avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 francs* [1952] *au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 mars 1952* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 juin 1952).

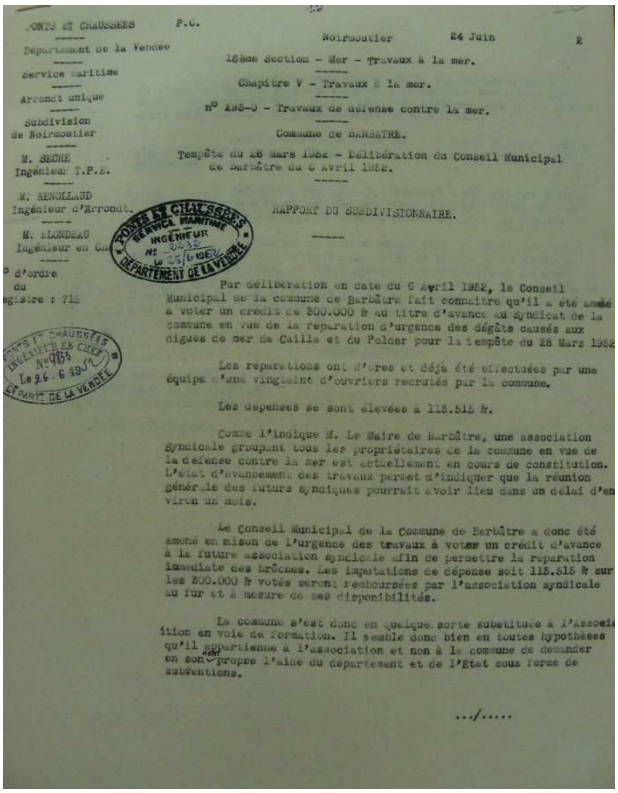

PONTS ET CHAUSSEES P.C.

Département de la Vendée

Service maritime

Arrondt unique

Subdivision de Noirmoutier

M. SECHE Ingénieur T.P.E.

M. HERBLAUD Ingénieur d'Arrondt.

M. BLONDEAU Ingénieur en Ch.

N° d'ordre du registre : 718

PONTS ET CHAUSSEES SERVICE MARITIME INGENIEUR DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Noirmoutier 24 Juin 2

16ème Section - Mer - Travaux à la mer.

Chapitre V - Travaux à la mer.

N° 238-5 - Travaux de défense contre la mer.

Commune de BARBATRE.

Tempête du 28 Mars 1952 - Délibération du Conseil Municipal de Barbâtre du 6 Avril 1952.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

Par délibération en date du 6 Avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 fr au titre d'avance au syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 Mars 1952

Les réparations ont d'ores et déjà été effectuées par une équipe d'une vingtaine d'ouvriers recrutés par la commune.

Les dépenses se sont élevées à 118.815 fr.

Comme l'indique M. Le Maire de Barbâtre, une association syndicale groupant tous les propriétaires de la commune en vue de la défense contre la mer est actuellement en cours de constitution. L'état d'avancement des travaux permet d'indiquer que la réunion générale des futurs syndiqués pourrait avoir lieu dans un délai d'environ un mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de Barbâtre a donc été amené en raison de l'urgence des travaux à voter un crédit d'avance à la future association syndicale afin de permettre la réparation immédiate des brèches. Les imputations de dépense soit 118.815 fr sur les 300.000 fr votés seront remboursées par l'association syndicale au fur et à mesure de ses disponibilités.

La commune s'est donc en quelque sorte substituée à l'Association en voie de formation. Il semble donc bien en toutes hypothèses qu'il appartienne à l'association et non à la commune de demander en son propre nom l'aide du département et de l'Etat sous forme de subventions.

.../.....

30 septembre 1952	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D45

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

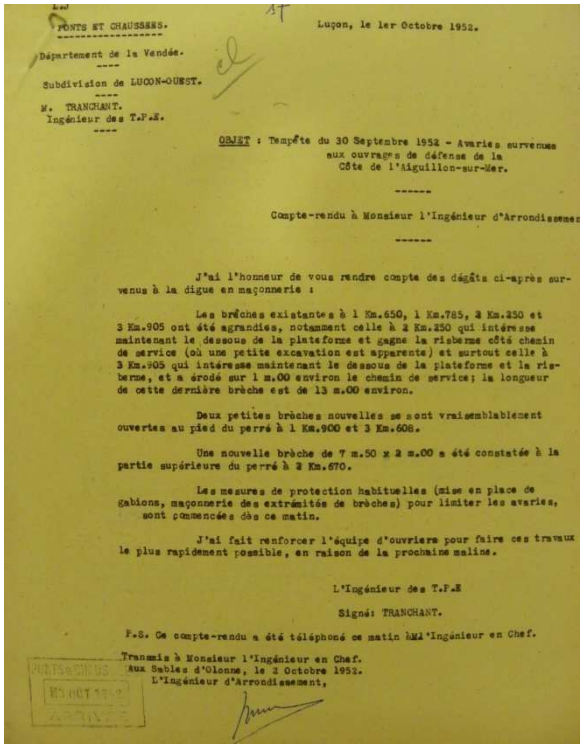

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 décembre 1954	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE D46
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En réponse à la lettre du 13 décembre 1954 dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 décembre dernier, vous me faîtes savoir* [...] *que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains.* [...]."

(extrait d'une lettre du maire de la commune de l'Epine au Préfet de Vendée, datée du 4 février 1955).

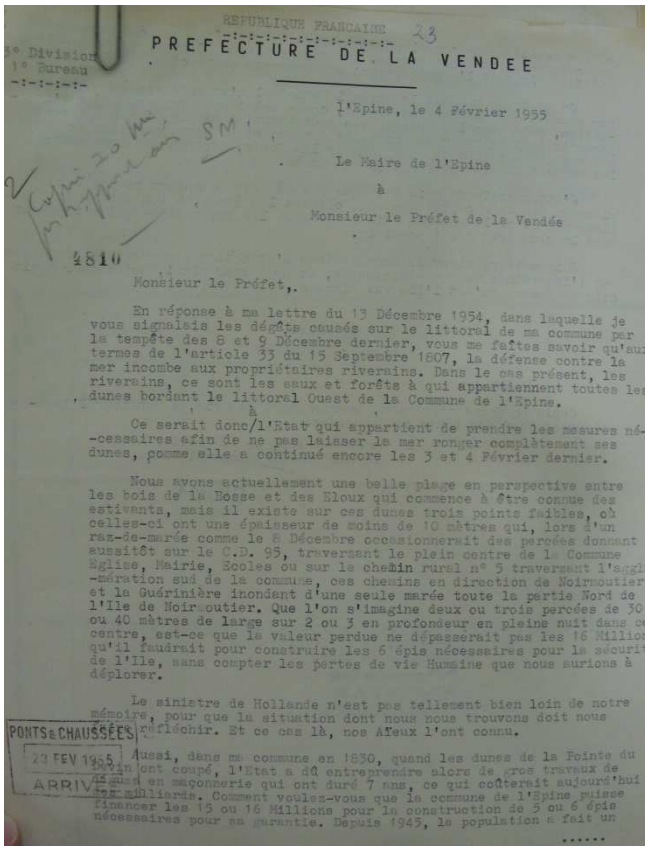

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

5e Division
1e Bureau

l'Epine, le 4 Février 1955

Le Maire de l'Epine

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

4810

Monsieur le Préfet,.

En réponse à ma lettre du 13 Décembre 1954, dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 Décembre dernier, vous me faîtes savoir qu'aux termes de l'article 33 du 15 Septembre 1807, la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Dans le cas présent, les riverains, ce sont les eaux et forêts à qui appartiennent toutes les dunes bordant le littoral Ouest de la Commune de l'Epine.

Ce serait donc à l'Etat qui appartient de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas laisser la mer ronger complètement ses dunes, comme elle a continué encore les 3 et 4 Février dernier.

Nous avons actuellement une belle plage en perspective entre les bois de la Bosse et des Elloux qui commence à être connue des estivants, mais il existe sur ces dunes trois points faibles, où celles-ci ont une épaisseur de moins de 10 mètres qui, lors d'un raz-de-marée comme le 6 Décembre occasionnerait des percées donnant aussitôt sur le C.D. 95, traversant le plein centre de la Commune Eglise, Mairie, Ecoles ou sur le chemin rural n° 5 traversant l'agglomération sud de la commune, ces chemins en direction de Noirmoutier et la Guérinière inondant d'une seule marée toute la partie Nord de l'Ile de Noirmoutier. Que l'on s'imagine deux ou trois percées de 30 ou 40 mètres de large sur 2 ou 3 en profondeur en pleine nuit dans ce centre, est-ce que la valeur perdue ne dépasserait pas les 16 Millions qu'il faudrait pour construire les 6 épis nécessaires pour la sécurité de l'Ile, sans compter les pertes de vie Humaine que nous aurions à déplorer.

Le sinistre de Hollande n'est pas tellement bien loin de notre mémoire, pour que la situation dont nous nous trouvons doit nous réfléchir. Et ce ces là, nos Aïeux l'ont connu.

Aussi, dans ma commune en 1830, quand les dunes de la Pointe du Devin ont coupé, l'Etat a dû entreprendre alors de gros travaux de [illegible] en maçonnerie qui ont duré 7 ans, ce qui coûterait aujourd'hui [illegible] milliards. Comment voulez-vous que la commune de l'Epine puisse financer les 15 ou 16 Millions pour la construction de 5 ou 6 épis nécessaires pour sa garantie. Depuis 1945, la population a fait un .....

PONTS & CHAUSSÉES
23 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D47

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

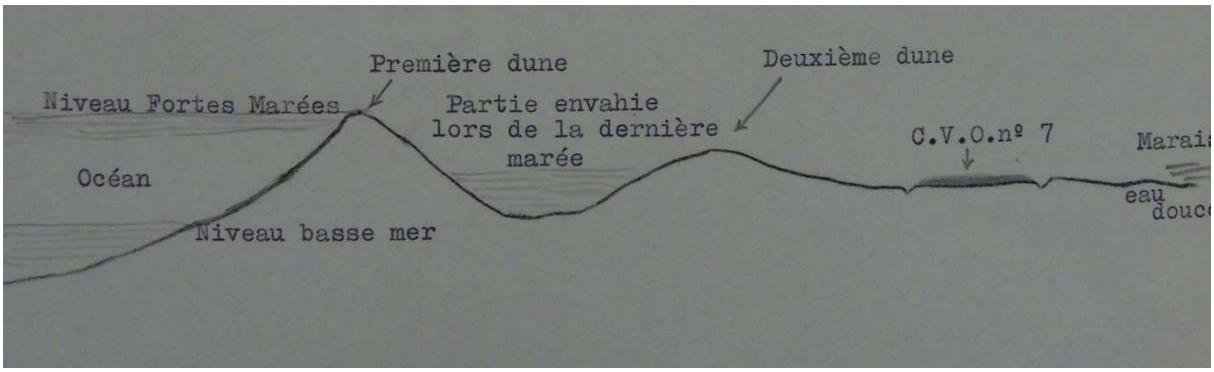

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

21 au 24 janvier 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D48

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues et épis de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant* [janvier 1959] *des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin* [brèches principalement]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 26 janvier 1959).

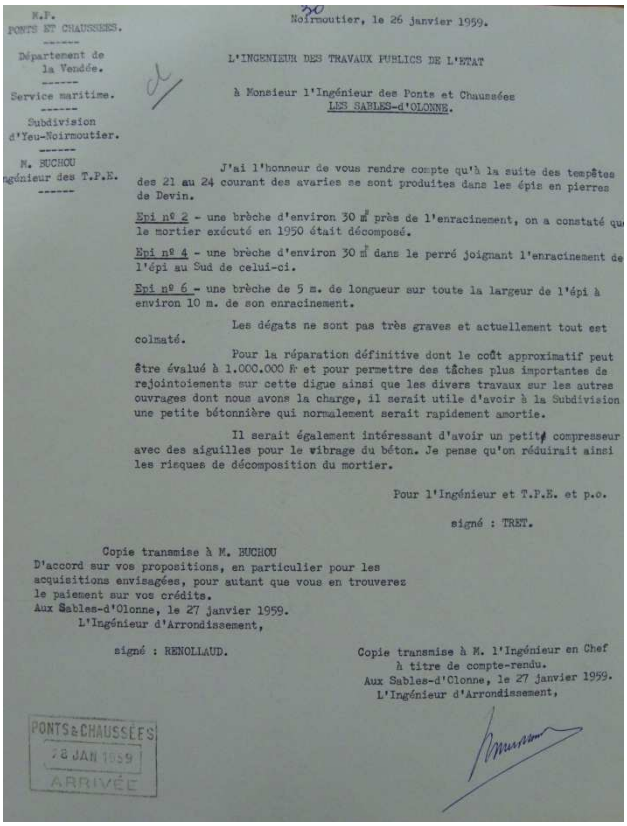

M.F.
PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 26 janvier 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin.

Epi nº 2 - une brèche d'environ 30 m² près de l'enracinement, on a constaté que le mortier exécuté en 1950 était décomposé.

Epi nº 4 - une brèche d'environ 30 m² dans le perré joignant l'enracinement de l'épi au Sud de celui-ci.

Epi nº 6 - une brèche de 5 m. de longueur sur toute la largeur de l'épi à environ 10 m. de son enracinement.

Les dégats ne sont pas très graves et actuellement tout est colmaté.

Pour la réparation définitive dont le coût approximatif peut être évalué à 1.000.000 F et pour permettre des tâches plus importantes de rejointoiements sur cette digue ainsi que les divers travaux sur les autres ouvrages dont nous avons la charge, il serait utile d'avoir à la Subdivision une petite bétonnière qui normalement serait rapidement amortie.

Il serait également intéressant d'avoir un petit compresseur avec des aiguilles pour le vibrage du béton. Je pense qu'on réduirait ainsi les risques de décomposition du mortier.

Pour l'Ingénieur et T.P.E. et p.o.

signé : TRET.

Copie transmise à M. BUCHOU
D'accord sur vos propositions, en particulier pour les acquisitions envisagées, pour autant que vous en trouverez le paiement sur vos crédits.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

signé : RENOLLAUD.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
28 JAN 1959
ARRIVÉE

6 mars 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D49

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Faible coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière* [6 mars 1959]. *Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 7 mars 1959).

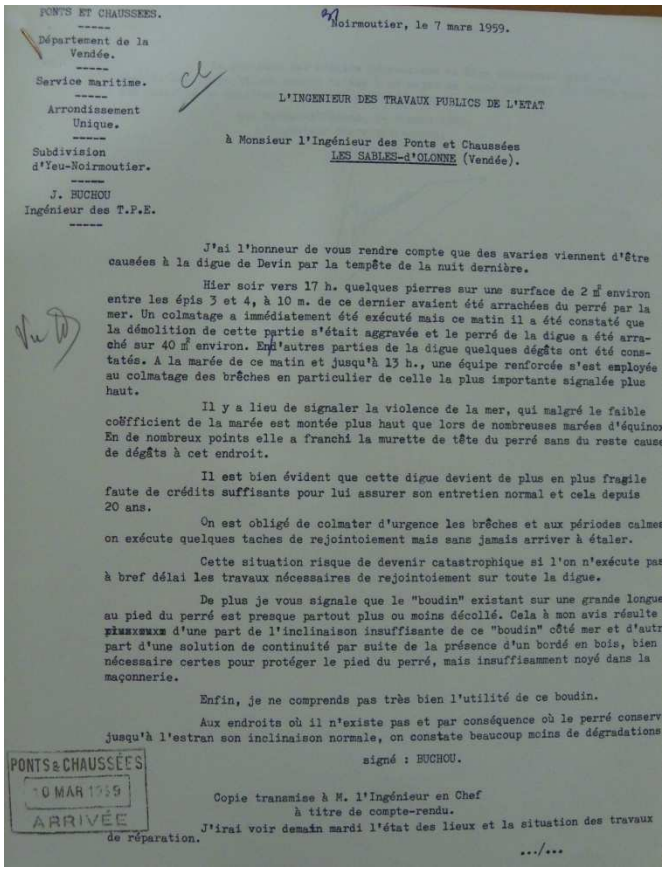

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Service maritime.
Arrondissement Unique.
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
J. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 7 mars 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE (Vendée).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière.

Hier soir vers 17 h. quelques pierres sur une surface de 2 m² environ entre les épis 3 et 4, à 10 m. de ce dernier avaient été arrachées du perré par la mer. Un colmatage a immédiatement été exécuté mais ce matin il a été constaté que la démolition de cette partie s'était aggravée et le perré de la digue a été arraché sur 40 m² environ. En d'autres parties de la digue quelques dégâts ont été constatés. A la marée de ce matin et jusqu'à 13 h., une équipe renforcée s'est employée au colmatage des brèches en particulier de celle la plus importante signalée plus haut.

Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.

Il est bien évident que cette digue devient de plus en plus fragile faute de crédits suffisants pour lui assurer son entretien normal et cela depuis 20 ans.

On est obligé de colmater d'urgence les brèches et aux périodes calmes on exécute quelques taches de rejointoiement mais sans jamais arriver à étaler.

Cette situation risque de devenir catastrophique si l'on n'exécute pas à bref délai les travaux nécessaires de rejointoiement sur toute la digue.

De plus je vous signale que le "boudin" existant sur une grande longueur au pied du perré est presque partout plus ou moins décollé. Cela à mon avis résulte d'une part de l'inclinaison insuffisante de ce "boudin" côté mer et d'autre part d'une solution de continuité par suite de la présence d'un bordé en bois, bien nécessaire certes pour protéger le pied du perré, mais insuffisamment noyé dans la maçonnerie.

Enfin, je ne comprends pas très bien l'utilité de ce boudin.

Aux endroits où il n'existe pas et par conséquence où le perré conserve jusqu'à l'estran son inclinaison normale, on constate beaucoup moins de dégradations.

signé : BUCHOU.

PONTS & CHAUSSÉES
10 MAR 1959
ARRIVÉE

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
J'irai voir demain mardi l'état des lieux et la situation des travaux de réparation.

.../...

16 avril 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D50

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied. Plusieurs brèches dans le perré, mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes. Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment. La voie ferrée est endommagée sur 1,5 km.* [...] *Sur une longueur de 80 m la digue est déportée d'une dizaine de mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre du conducteur de chantier du chemin de fer à l'ingénieur ordinaire des travaux publics de l'Etat, datée du 21 avril 1959).

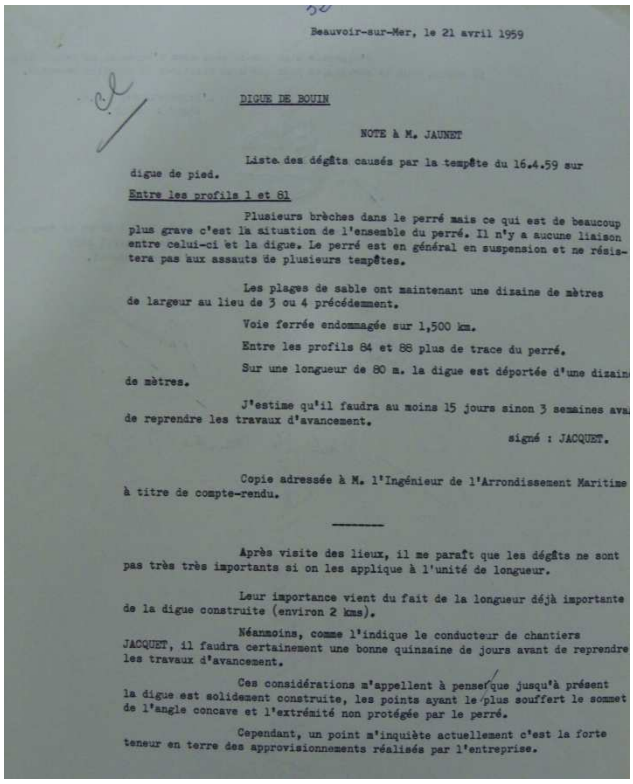

Beauvoir-sur-Mer, le 21 avril 1959

DIGUE DE BOUIN

NOTE à M. JAUNET

Liste des dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied.

Entre les profils 1 et 81

Plusieurs brèches dans le perré mais ce qui est de beaucoup plus grave c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes.

Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment.

Voie ferrée endommagée sur 1,500 km.

Entre les profils 84 et 88 plus de trace du perré.

Sur une longueur de 80 m. la digue est déportée d'une dizaine de mètres.

J'estime qu'il faudra au moins 15 jours sinon 3 semaines avant de reprendre les travaux d'avancement.

signé : JACQUET.

Copie adressée à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement Maritime à titre de compte-rendu.

Après visite des lieux, il me paraît que les dégâts ne sont pas très très importants si on les applique à l'unité de longueur.

Leur importance vient du fait de la longueur déjà importante de la digue construite (environ 2 kms).

Néanmoins, comme l'indique le conducteur de chantiers JACQUET, il faudra certainement une bonne quinzaine de jours avant de reprendre les travaux d'avancement.

Ces considérations m'appellent à penser que jusqu'à présent la digue est solidement construite, les points ayant le plus souffert le sommet de l'angle concave et l'extrémité non protégée par le perré.

Cependant, un point m'inquiète actuellement c'est la forte teneur en terre des approvisionnements réalisés par l'entreprise.

27-28 décembre 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE D51

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 85 ;
- Mer extrêmement houleuse ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin ; digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Je vous ai demandé de porter votre équipe à un effectif minimum de 50 hommes, de manière que les travaux de réparations résultant de la tempête du 27 décembre soient terminés, au plus tard le 9 janvier 1960.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 27 janvier 1960).

"[...] *J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue de Devin. Lors de la pleine mer d'hier matin [28 décembre 1959], vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue de Devin :* [perré démoli sur une surface de 400 m², 25 à 30 m de longueur sur 10 à 15 m de largeur et ce en deux points distincts ; épi n°7 détruit sur une longueur de 25 à 30 m depuis son enracinement dans la digue]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 29 décembre 1959).

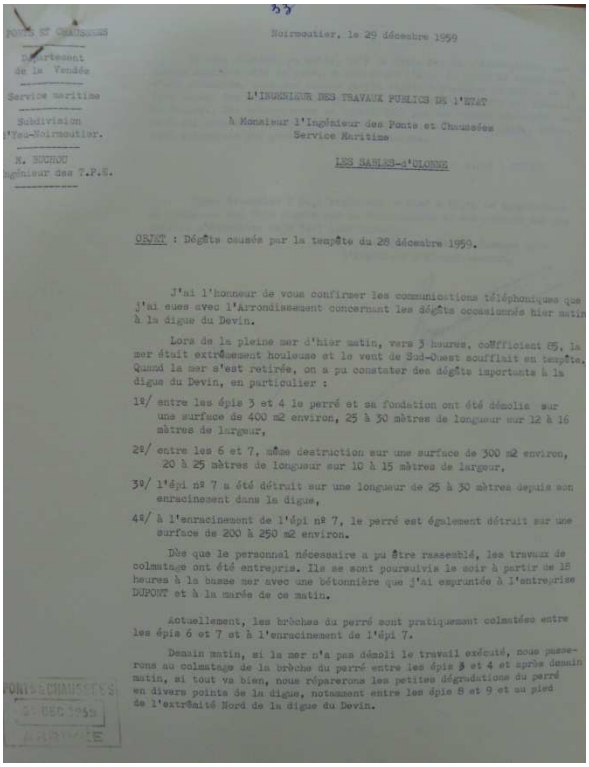

Noirmoutier, le 29 décembre 1959

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service Maritime

LES SABLES-D'OLONNE

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 28 décembre 1959.

J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue du Devin.

Lors de la pleine mer d'hier matin, vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue du Devin, en particulier :

1°/ entre les épis 3 et 4 le perré et sa fondation ont été démolis sur une surface de 400 m2 environ, 25 à 30 mètres de longueur sur 12 à 16 mètres de largeur,

2°/ entre les 6 et 7, même destruction sur une surface de 300 m2 environ, 20 à 25 mètres de longueur sur 10 à 15 mètres de largeur,

3°/ l'épi n° 7 a été détruit sur une longueur de 25 à 30 mètres depuis son enracinement dans la digue,

4°/ à l'enracinement de l'épi n° 7, le perré est également détruit sur une surface de 200 à 250 m2 environ.

Dès que le personnel nécessaire a pu être rassemblé, les travaux de colmatage ont été entrepris. Ils se sont poursuivis le soir à partir de 18 heures à la basse mer avec une bétonnière que j'ai empruntée à l'entreprise DUPONT et à la marée de ce matin.

Actuellement, les brèches du perré sont pratiquement colmatées entre les épis 6 et 7 et à l'enracinement de l'épi 7.

Demain matin, si la mer n'a pas démoli le travail exécuté, nous passerons au colmatage de la brèche du perré entre les épis 3 et 4 et après demain matin, si tout va bien, nous réparerons les petites dégradations du perré en divers points de la digue, notamment entre les épis 8 et 9 et au pied de l'extrémité Nord de la digue du Devin.

31 janvier au 1er février 1961 et du 2-3 février 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE D52
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines	

- Vitesse du vent : 118-120 km/h vers 22h le 31/01/61 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu ;
- Vitesse du vent : 140 km/h le 02/02/1961 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : digue Sud des Champs et digue Nord des Champs).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Nous avons constaté ce qui suit :*
1°) Digue Sud des Champs : [perré détérioré sur environ 2 m² et crête détériorée ; blocs côté polder déplacés et emportés par endroits sur une longueur d'environ 200 m ; tout-venant emporté sur une profondeur moyenne variant de 0,20 à 0,30 m et sur une largeur de 3 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder ; voie ferrée décalée et déplacée par endroits] *;*
2°) Digue Nord des Champs : [voie ferrée déplacée ; tout-venant emporté par endroits ; coffrage berme décalé]. [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

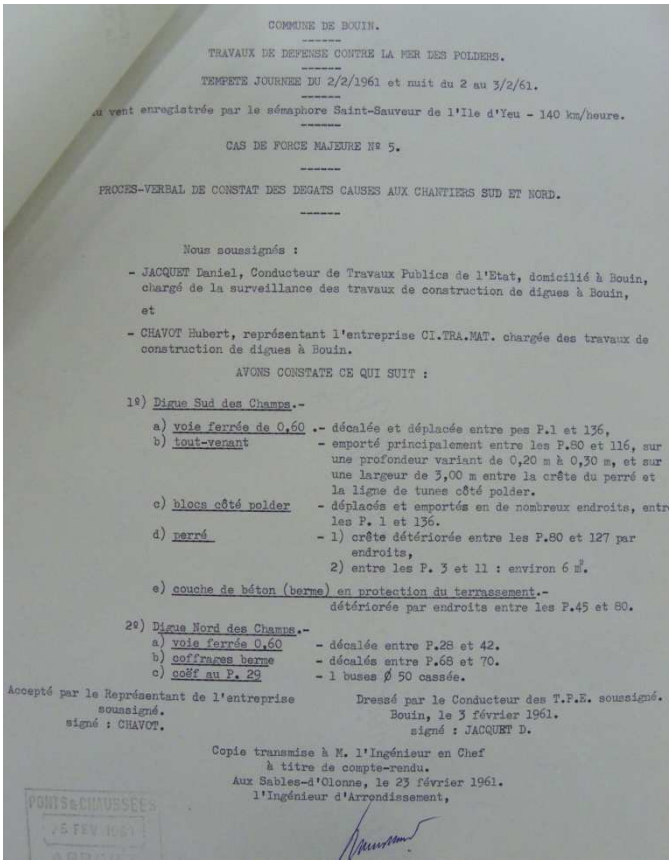

COMMUNE DE BOUIN.

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER DES POLDERS.

TEMPETE JOURNEE DU 2/2/1961 et nuit du 2 au 3/2/61.

...u vent enregistrée par le sémaphore Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu - 140 km/heure.

CAS DE FORCE MAJEURE N° 5.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS CAUSES AUX CHANTIERS SUD ET NORD.

Nous soussignés :

- JACQUET Daniel, Conducteur de Travaux Publics de l'Etat, domicilié à Bouin, chargé de la surveillance des travaux de construction de digues à Bouin,

et

- CHAVOT Hubert, représentant l'entreprise CI.TRA.MAT. chargée des travaux de construction de digues à Bouin.

AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :

1°) Digue Sud des Champs.-
a) voie ferrée de 0,60 .- décalée et déplacée entre pes P.1 et 136,
b) tout-venant - emporté principalement entre les P.80 et 116, sur une profondeur variant de 0,20 m à 0,30 m, et sur une largeur de 3,00 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder.
c) blocs côté polder - déplacés et emportés en de nombreux endroits, entr les P. 1 et 136.
d) perré - 1) crête détériorée entre les P.80 et 127 par endroits,
2) entre les P. 3 et 11 : environ 6 m².
e) couche de béton (berme) en protection du terrassement.- détériorée par endroits entre les P.45 et 80.

2°) Digue Nord des Champs.-
a) voie ferrée 0,60 - décalée entre P.28 et 42.
b) coffrages berme - décalés entre P.68 et 70.
c) coëf au P. 29 - 1 buses Ø 50 cassée.

Accepté par le Représentant de l'entreprise soussigné.
signé : CHAVOT.

Dressé par le Conducteur des T.P.E. soussigné.
Bouin, le 3 février 1961.
signé : JACQUET D.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 23 février 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
25 FEV 1961

23-24-25 octobre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE D53

Données météomarines	

- Coefficient de marée 109 ;
- Vitesse des vents : 25 m/s ;
- Hauteur de la marée à un niveau statique de (6,30) à (6,40).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : multiples brèches et petits affaissements ; bec de mer de Pulans : avaries causées à l'épi n°1 et à la crête de la digue).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la tempête du 24 au 25 octobre 1961. J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue nord de Bouin, actuellement en cours de construction.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

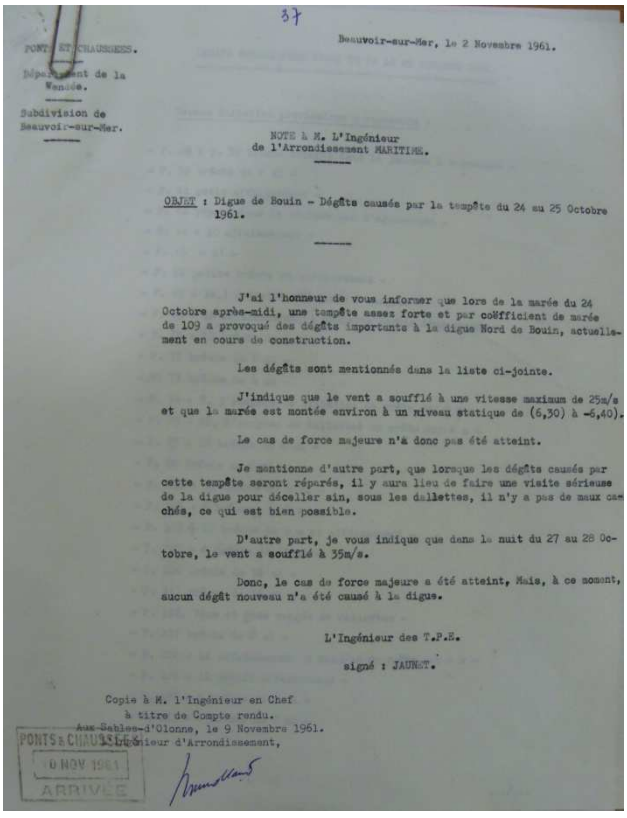

37

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 2 Novembre 1961.

NOTE à M. L'Ingénieur
de l'Arrondissement MARITIME.

OBJET : Digue de Bouin - Dégâts causés par la tempête du 24 au 25 Octobre 1961.

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 Octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue Nord de Bouin, actuellement en cours de construction.

Les dégâts sont mentionnés dans la liste ci-jointe.

J'indique que le vent a soufflé à une vitesse maxiaum de 25m/s et que la marée est montée environ à un niveau statique de (6,30) à -6,40).

Le cas de force majeure n'a donc pas été atteint.

Je mentionne d'autre part, que lorsque les dégâts causés par cette tempête seront réparés, il y aura lieu de faire une visite sérieuse de la digue pour déceller sin, sous les dallettes, il n'y a pas de maux cachés, ce qui est bien possible.

D'autre part, je vous indique que dans la nuit du 27 au 28 Octobre, le vent a soufflé à 35m/s.

Donc, le cas de force majeure a été atteint, Mais, à ce moment, aucun dégât nouveau n'a été causé à la digue.

L'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de Compte rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 9 Novembre 1961.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
9 NOV 1961
ARRIVEE

12 et 26 décembre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE D54

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la récente tempête.* [...] *Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. Jaunet [l'ingénieur de l'arrondissement maritime] d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

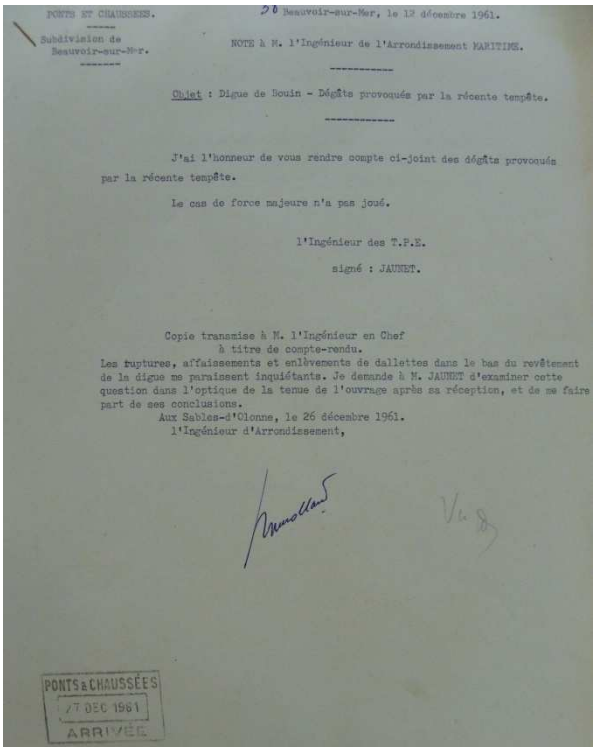

PONTS ET CHAUSSEES.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 12 décembre 1961.

NOTE à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement MARITIME.

Objet : Digue de Bouin - Dégâts provoqués par la récente tempête.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-joint des dégâts provoqués par la récente tempête.

Le cas de force majeure n'a pas joué.

l'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. JAUNET d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.
Aux Sables-d'Olonne, le 26 décembre 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
27 DEC 1961
ARRIVÉE

13 février 1972	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE D55

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Rafales de vent atteignant des pointes de 150 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Plusieurs bateaux coulent dans le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Une grue de 40 m s'écrase sur 3 maisons.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, un trimaran, un chalutier et trois petits bateaux ont coulé dans le port. Aux Sables d'Olonne où une grue de 40 m est tombée sur trois maisons, on apprenait que deux chalutiers en mer devaient être « à la cape ».* [...]"

(extrait de l'article de journal).

Un bilan très lourd en Vendée

C'EST EN VENDÉE QUE LA TEMPÊTE, SOUFFLANT EN OURAGAN DIMANCHE MATIN — les rafales atteignaient des pointes de 150 km-h. — a eu les conséquences les plus graves : trois morts, une dizaine de blessés recensés (voir ci-contre), mais aussi des dégâts considérables sur toute l'étendue du département ; d'innombrables bâtiments, publics industriels ou privés, ont été ravagés.

— Parmi les églises : Sainte-Bernadette, à La Roche, a eu sa toiture soufflée. Le clocher de Marsais-Sainte-Radegonde s'est écroulé, ainsi que celui de La Copechagnière. Les superstructures du clocher d'Apremont se sont affaissées et sont tombées sur une voiture. Le clocher de Bessay s'est en partie écroulé. Deux clochetons de l'église de Sainte-Cécile se sont effondrés, et il en a été de même à Rocheservière et à La Ferrière.

— La flèche de l'église de Saint-Mars-des-Prés s'est brisée ainsi que les pointes des clochers du Poiré et de La Génétouze.

— A Saint-Michel-en-l'Herm, il a fallu évacuer les fidèles pendant la messe, la toiture menaçant de s'effondrer.

— A Challans, la toiture des halles s'est envolée et a fracassé *trois devantures de magasins.*

— Les salles omnisports de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte ont été décoiffées, et leurs façades, surtout celle de Challans, se sont écroulées.

— De nombreuses usines, surtout les bâtiments modernes en tôles, ont beaucoup souffert tant à La Roche qu'à Fontenay ou aux Herbiers.

— Une maison a brûlé à Challans car deux fils électriques se sont touchés pendant la tempête.

— Pour la même raison, 6.000 poulets ont grillé dans un élevage de Saint-Pierre-du-Chemin.

— A Luçon, le lycée polyvalent et le C.E.S. Beaussire n'ont plus de toitures.

On ne peut chiffrer le montant des dégâts ; il est incommensurable.

— Partout les routes et les chemins ont été barrés par des chutes d'arbres, tandis que l'électricité était coupée ainsi que le téléphone. L'E.D.F., les Ponts et Chaussées et les P.T.T. ont réalisé des miracles en ce dimanche pour rétablir les communications qui tendaient vers la normale dans la soirée.

— La voie ferrée Nantes-Bordeaux a été coupée par de nombreuses chutes de poteaux et d'arbres entre L'Herbergement et Belleville-sur-Vie. Il a fallu une compagnie du Génie d'Angers pour rétablir le passage obstrué pendant trois heures.

— A Luçon, la gendarmerie mobile et deux half-tracks ont été appelés pour enlever les arbres tombés sur les routes.

Pour la première fois depuis vingt ans, le « paquebot » de l'Ile d'Yeu n'a pu effectuer son service et il est resté au port. Dans l'île, une cheminée de 20 mètres s'est abattue sur l'usine de conserves Amieux. 80 % des antennes de TV sont cassées.

— A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, un trimaran, un chalutier et trois petits bateaux ont coulé dans le port.

— Aux Sables-d'Olonne où une grue de 40 m. est tombée sur trois maisons, on apprenait que deux chalutiers en mer devaient être « à la cape ». Il s'agit du *Magali* et du *Temps-des-Cerises.*

— Dans le sud de la Vendée on s'inquiète de l'état des concessions ostréicoles et conchylicoles.

— L'île de Ré, privée de téléphone, d'électricité et de bateaux, était totalement coupée du continent. Plusieurs localités de l'île ont été très touchées.

— Dans le Choletais, dix mille abonnés ont été privés d'électricité jusqu'à dimanche soir.

Les deux tiers du département de la Charente-Maritime étaient privés de courant électrique hier soir et il est peu probable que la situation puisse être sensiblement améliorée durant la nuit.

Les pompiers des grandes villes ont encore de nombreuses interventions à effectuer. Ils ont reçu aujourd'hui environ 500 appels à Bordeaux et 250 à La Rochelle.

EN FRANCE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE D56

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

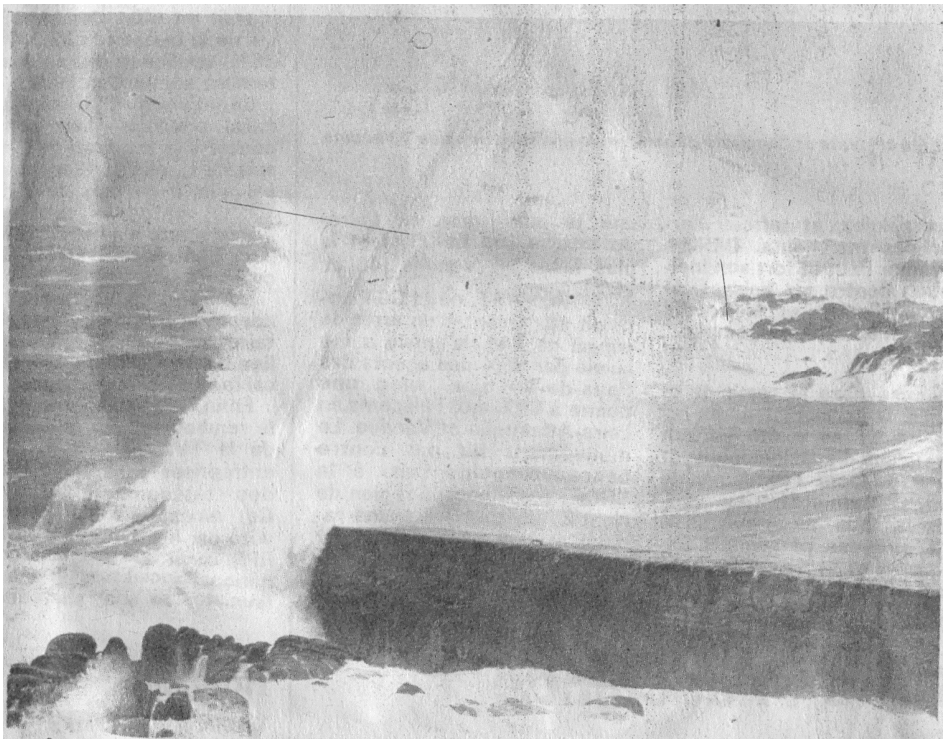

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE D57

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE D58

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE D59

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	SECTEUR n°1
Type de phénomène	Type de submersion	
Tempête Xynthia	Franchissement de paquet de mer et débordements	FICHE D60

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ; - Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : recul du trait de côte perceptible au niveau du secteur de la plage des Demoiselles, sur la grande plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et sur la plage de la Pointe de la Garenne (environ 3 m) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de protection : Page de Boisvinet (effondrement des trottoirs et des parapets suite à la surverse) ; Plage de la pointe de la Garenne (cisaillement de la digue de la Garenne en bout de jetée et destruction du couronnement du mur à l'entrée de la digue) ; fractures horizontales observées dans la partie arrondie du mur au droit du centre de réadaptation fonctionnelle ;
- Submersion par paquets de mer au niveau du front de mer ; des submersions ont été relevées aux abords du port, par débordement des rives de la Vie ; remontées d'eau dans les réseaux EP ; 17 ha submergé (soit environ 2% du territoire communal) et environ 287 maison situées en zone submergée.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune du Fenouiller

24 au 26 février 1838	Le Fenouiller	SECTEUR n°1 FICHE E01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

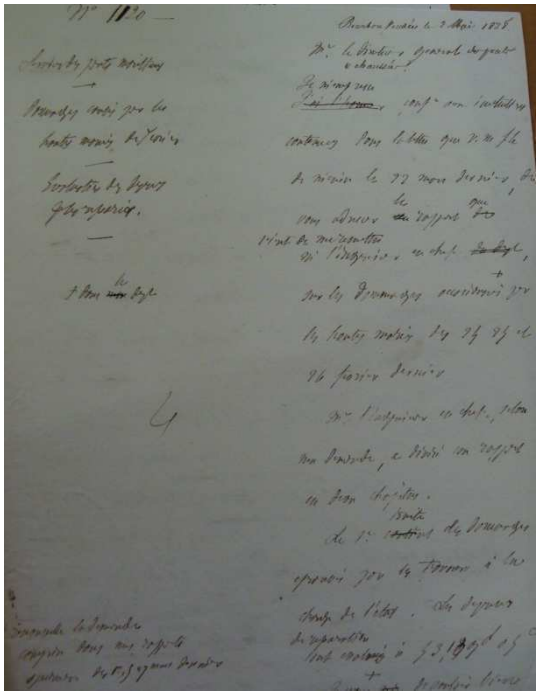

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE E02

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

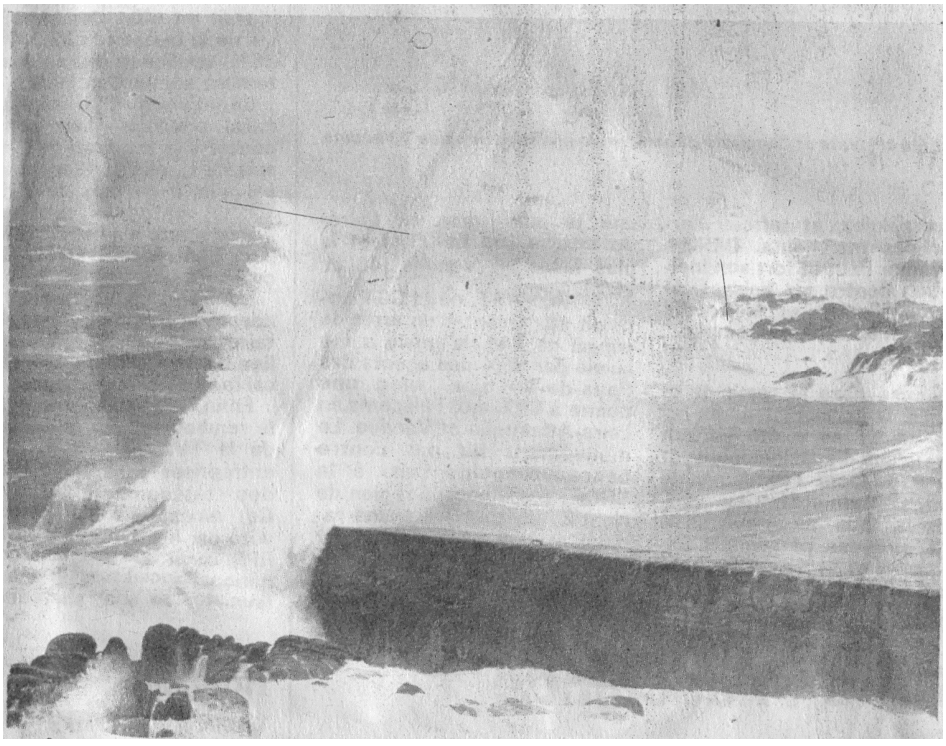

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE E03

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. – La Vendée – par rapport à d'autres départements – n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE E04

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE E05

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Le Fenouiller	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE E06

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux habitations (Maison Chopin) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (brèche dans les digues des marais).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête.

Fiches tempêtes - Secteur 1

Pays de Monts

Fiches événements - Commune de Brétignolles-sur-mer

1776	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE F01
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[…] *La digue fut achevée et reçue en 1773. Elle avait environ 900 m de longueur dont 600 m avec perrés et crèches. En 1776, elle fut bouleversée par la mer sur environ 240 m de longueur dans la partie saillante, et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

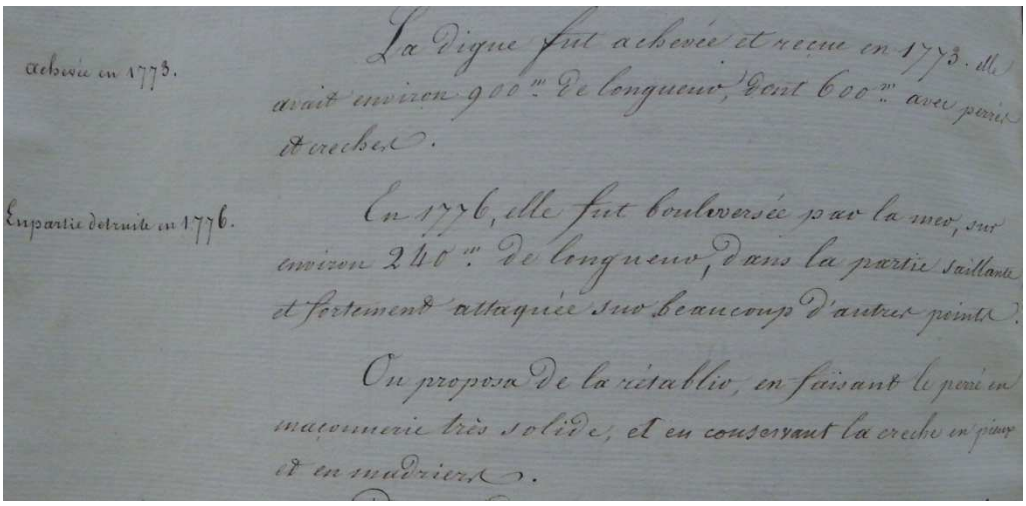
achevée en 1773.

La digue fut achevée et reçue en 1773. elle avait environ 900 m de longueur, dont 600 m avec perrés et crèches.

En partie détruite en 1776.

En 1776, elle fut bouleversée par la mer, sur environ 240 m de longueur, dans la partie saillante et fortement attaquée sur beaucoup d'autres points.

On proposa de la rétablir, en faisant le perré en maçonnerie très solide, et en conservant la crèche en pierre et en madriers.

10 au 13 février 1781	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F02
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Une tempête, qui dura du 10 au 13 février 1781 détruisit la totalité des anciens perrés et la mer pénétra dans l'isle par deux ouvertures.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

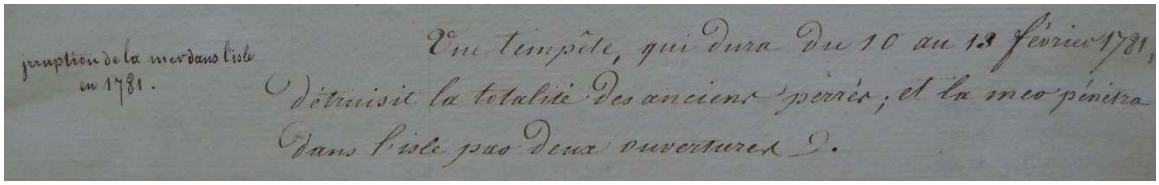

19 octobre 1812	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE F03
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digue de Devin, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 octobre 1812 qu'une marée très forte et agitée par une tempête, détruisit presque entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 28 juin 1824).

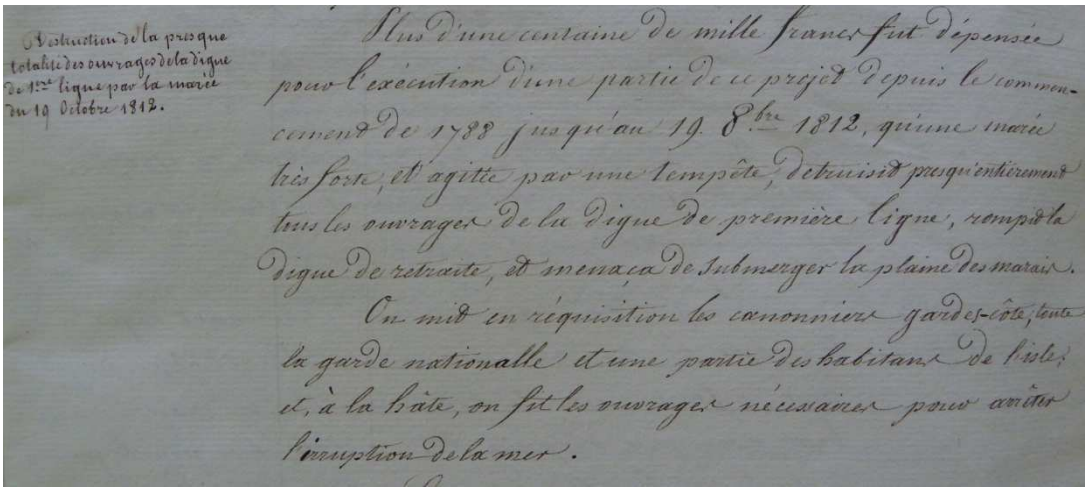
Destruction de la presque totalité des ouvrages de la digue de 1re ligne par la marée du 19 Octobre 1812.

Plus d'une centaine de mille francs fut dépensée pour l'exécution d'une partie de ce projet depuis le commencement de 1788 jusqu'au 19 8bre 1812, qu'une marée très forte, et agitée par une tempête, détruisit presqu'entièrement tous les ouvrages de la digue de première ligne, rompit la digue de retraite, et menaça de submerger la plaine des marais.

On mit en réquisition les canonniers garde-côte, toute la garde nationalle et une partie des habitans de l'isle; et, à la hâte, on fit les ouvrages nécessaires pour arrêter l'irruption de la mer.

27-28 décembre 1814	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F04
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (port de Saint-Gilles, île de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S795, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *L'ouragan des 27 et 28 décembre dernier* [1814] *qui a causé des avaries si considérables aux ouvrages de défense de l'île de Noirmoutier, a également étendu ses ravages au port de Saint Gilles. Le compte qui me fut rendu de cet événement par le maire de cette commune était d'une* [illisible] *fort alarmante.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 31 janvier 1815).

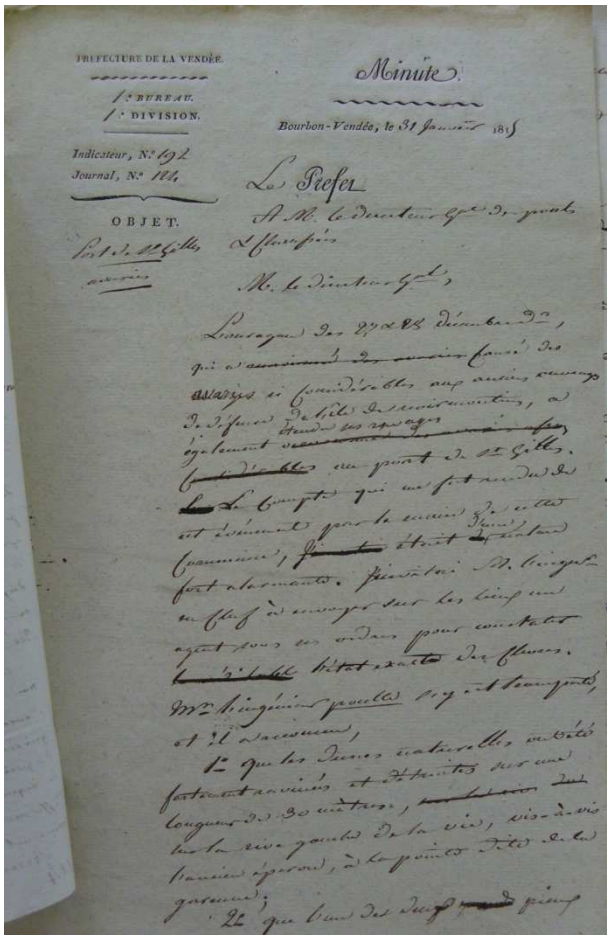

28-29 novembre 1825	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F05
Tempête		

Données météomarines

- Vent violent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (ouvrages du port de l'Ile d'Yeu, aux étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je viens d'apprendre que les coups de vent des 28 et 29 novembre ont occasionné de fortes avaries dans le port de l'Ile d'Yeu. Deux bâtiments placés entre le quai et la chaussée ont tellement tiré leurs amarres que les deux pieux qui les assujettissaient se sont couchés et ont ouvert la chaussée dans deux endroits. Plusieurs autres pieux d'amarre, placés sur la dite chaussée ont été ébranlés ; deux balises ont été enlevées par la mer ; plusieurs autres balises ont été mises hors de service.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 14 décembre 1825).

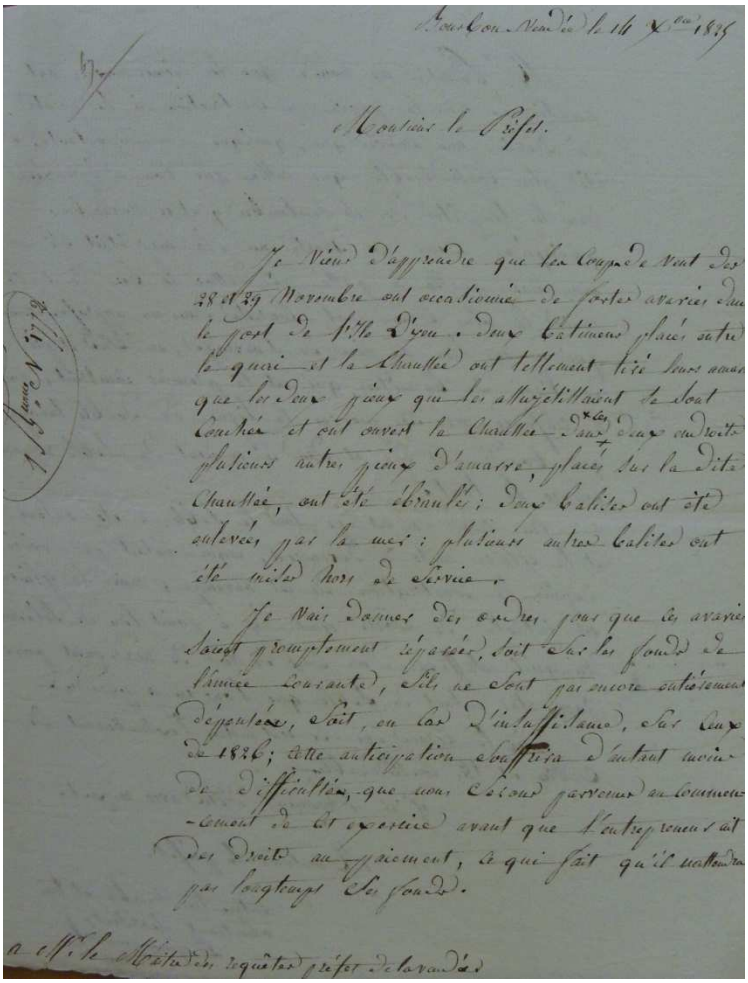

9-10 novembre 182	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F06
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire « le Pilote » au large de Noirmoutier.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier* [1825], *le navire « Le Pilote », du port de Noirmoutier, expédié pour l'Angleterre, fut assailli par une violente tempête et après avoir lutté contre une mer furieuse, il vint dans la nuit du 14 au 15 du même mois, se perdre sur les rochers en vue de cette île.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 3 février 1826).

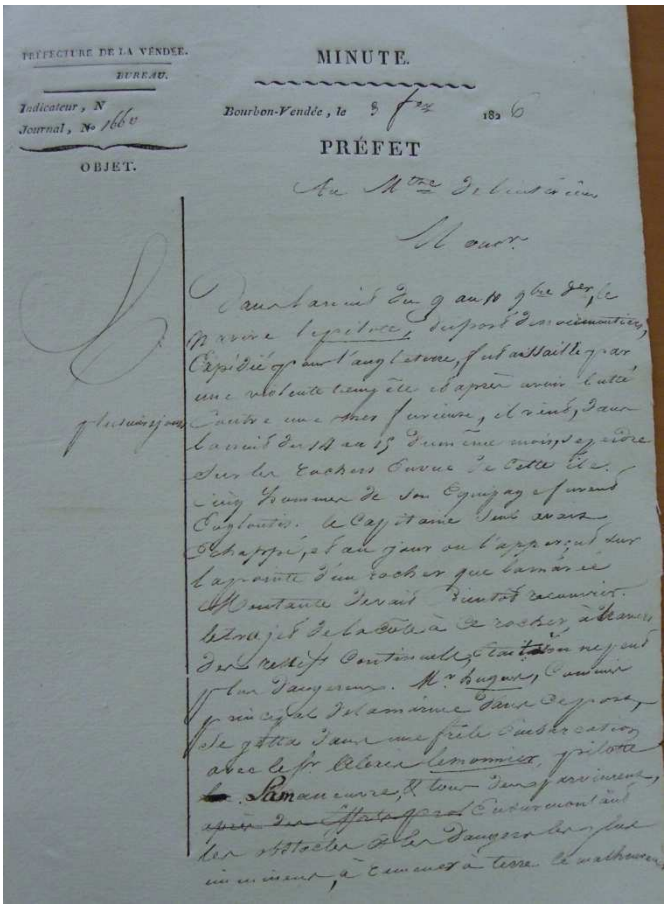

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.
BUREAU.
Indicateur, N
Journal, No 166 v
OBJET.

MINUTE.

Bourbon-Vendée, le 3 fév 182 6

PRÉFET

18-24 décembre 1827	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F07
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (étiers (brèches) de Noirmoutier et à la digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S784, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3049,42 francs* [1827]. [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 28 décembre 1827).

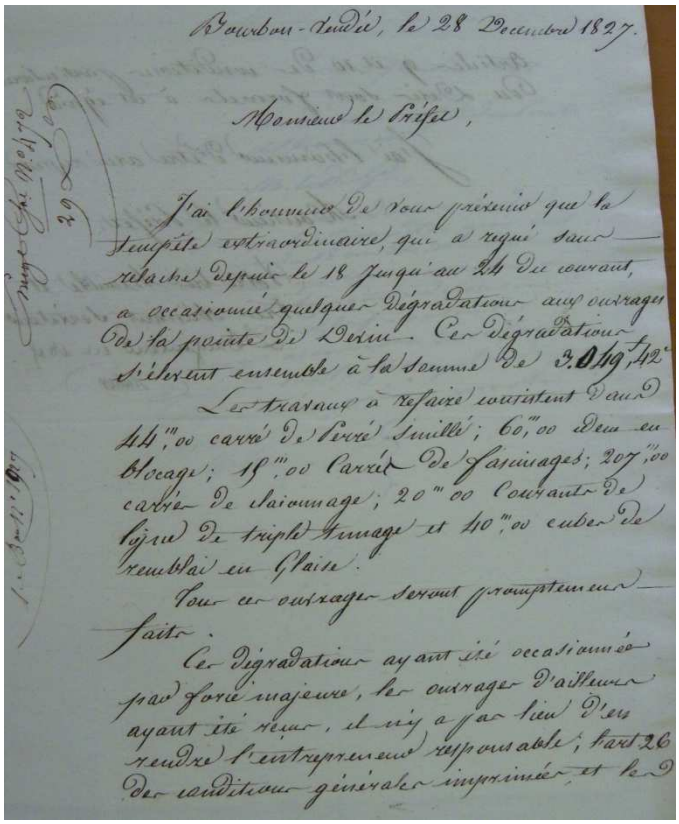

Bourbon-Vendée, le 28 Decembre 1827.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prévenir que la tempête extraordinaire, qui a régné sans relache depuis le 18 jusqu'au 24 du courant, a occasionné quelques dégradations aux ouvrages de la pointe de Devin. Ces dégradations s'élèvent ensemble à la somme de 3.049f,42c

Les travaux à refaire consistent dans 44m,00 carré de Levée simillé; 60m,00 dem en blocage; 18m,00 Carré de Saisinages; 207m,00 carrée de Saisinage; 20m 00 Courante de ligne de triple Fumage et 40m,00 cuber de remblai en Glaise.

Tous ces ouvrages seront promptement faits.

Ces dégradations ayant été occasionnées par force majeure, les ouvrages d'ailleurs ayant été reçus, il n'y a pas lieu d'en rendre l'entrepreneur responsable; dans 26 des conditions générales imprimées et les

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE F08
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

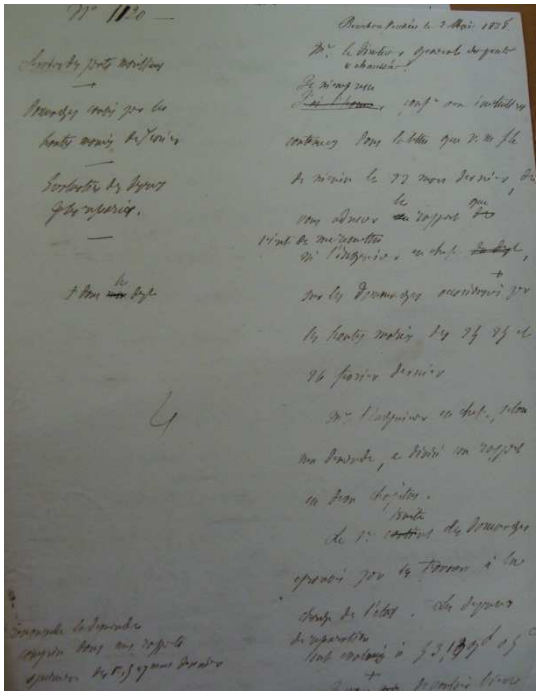

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1 FICHE F09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

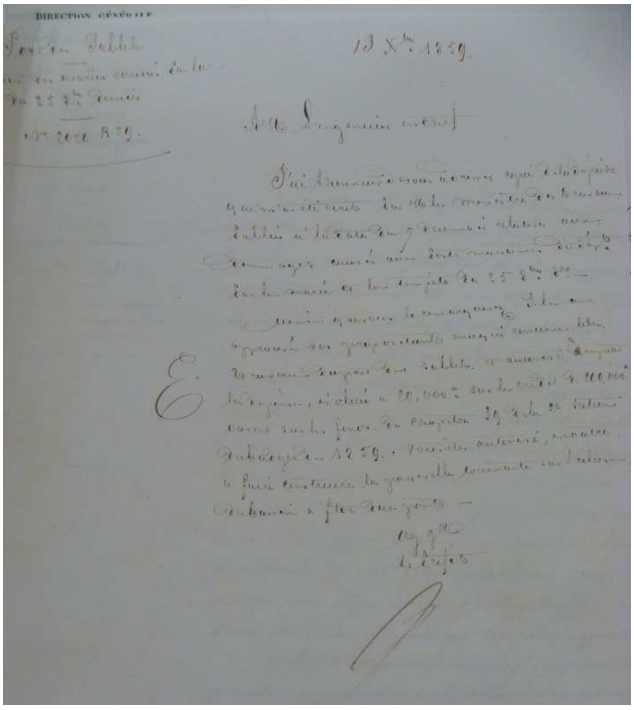

31 janvier 1885	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F10
Tempête et inondation		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par lettre en date du 5 février 1885, M. le Préfet de la Vendée demande à MM. les ingénieurs quel a été le résultat de leurs constatations pendant leur visite dans l'île de Noirmoutier à la suite des accidents causés à la dune de la Guérinière (île de Noirmoutier) par la tempête du 31 janvier dernier et jours suivants.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire au Préfet de Vendée, daté du 24 février 1885).

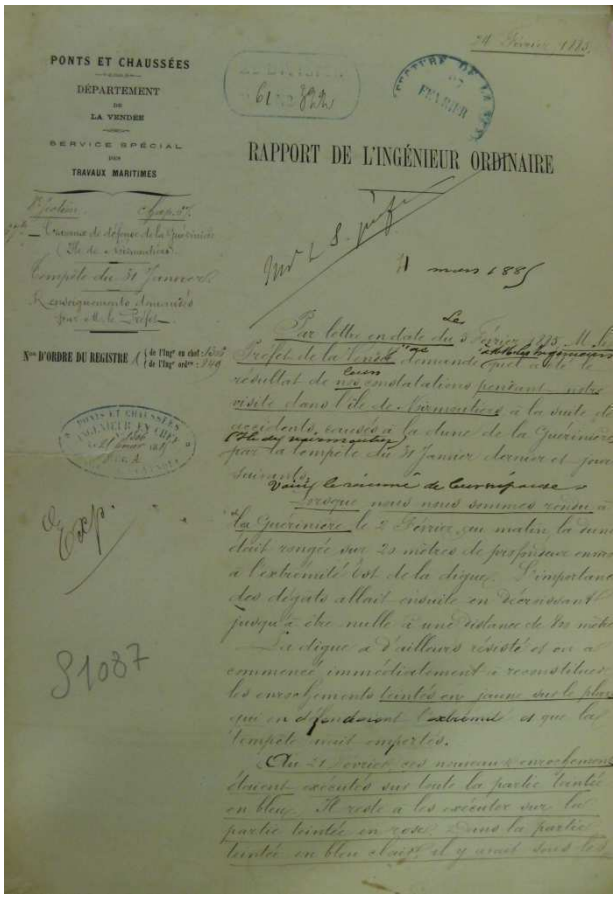

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

S1087

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE F11
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

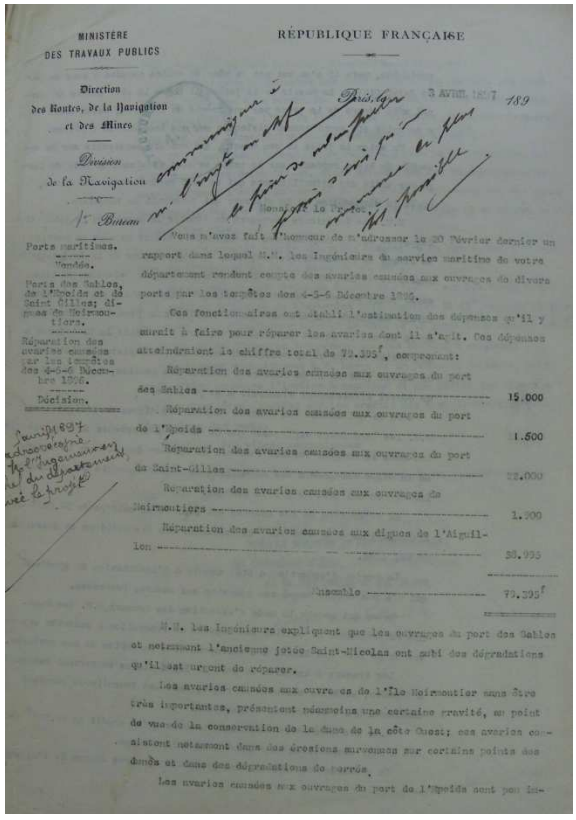

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

1912	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE F12
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue de Devin et au port de Morin).
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet, 12 août et 2 septembre, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1912).

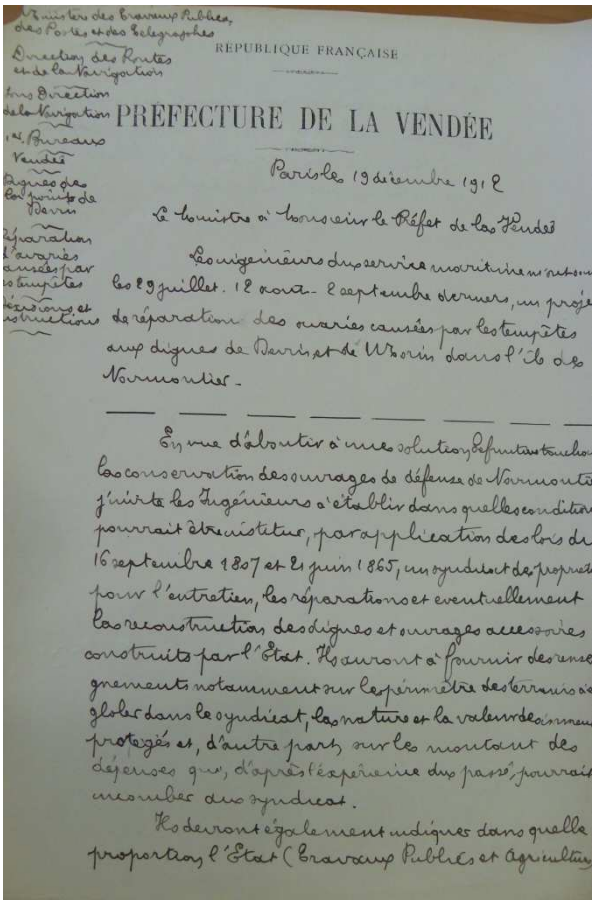

Ministère des Travaux Publics,
des Postes et des Télégraphes
Direction des Routes
et de la Navigation
Sous Direction
de la Navigation
1er Bureau
Vendée
Digues des
Bas Fonds de
Devin
Réparation
d'avaries
causées par
les tempêtes
Travaux et
Instructions

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Paris le 19 décembre 1912

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Vendée

Les ingénieurs du service maritime m'ont soumis les 29 juillet. 12 août - 2 septembre derniers, un projet de réparation des avaries causées par les tempêtes aux digues de Devin et de Morin dans l'Ile de Noirmoutier.

En vue d'aboutir à une solution définitive touchant la conservation des ouvrages de défense de Noirmoutier j'invite les Ingénieurs à établir dans quelles conditions pourrait être constitué, par application des lois du 16 septembre 1807 et 21 juin 1865, un syndicat de propriétaires pour l'entretien, les réparations et éventuellement la reconstruction des digues et ouvrages accessoires construits par l'Etat. Ils auront à fournir des renseignements notamment sur le périmètre des terrains à syndiquer dans le syndicat, la nature et la valeur des immeubles protégés et, d'autre part, sur le montant des dépenses que, d'après l'expérience des passés, pourraient encourir les membres du syndicat.

Ils devront également indiquer dans quelle proportion l'Etat (Travaux Publics et Agriculture

8-9 janvier 1924	Brétignolles-sur-mer	SECTEUR n°1 FICHE F13
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet ; cote BIB 84 « les effets du raz de marée du 9 janvier 1924 sur les dunes de Brétignolles », 1925, Dr Marcel Baudouin.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries.*[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

"[...] *Immédiatement après, en 1924 au moins et même encore en mai 1925, on voyait toute une série de rigoles, Est-Ouest, analogues à celles de la plage de Saint-Gilles, creusées par le raz-de-marée du 9 janvier. Ces rigoles, toutes parallèles, étaient alors très marquées.*[...]"

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE F14
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

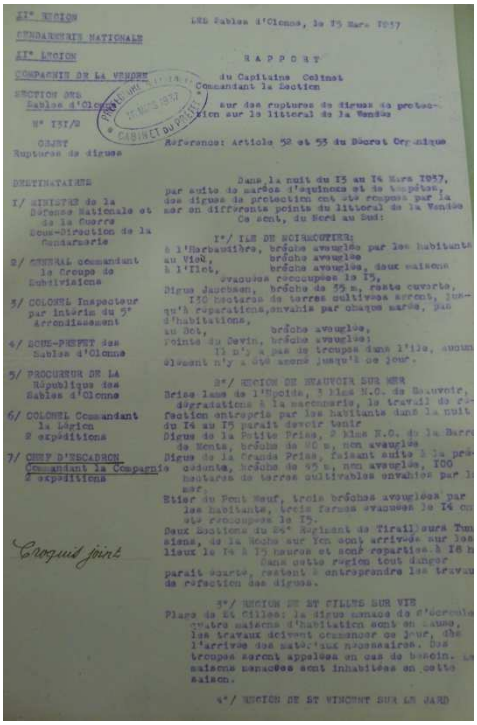

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reconnues le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste ouverte,
130 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun
élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de c
fection entrepris par les habitants dans la nuit
du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre
de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la pré
cédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100
hectares de terres cultivables envahies par l
mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par
les habitants, trois fermes évacuées le 14 co
ses reconnues le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tun
siens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les
lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger
paraît écarté, restent à entreprendre les travau
de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écroule
quatre maisons d'habitation sont en cause,
les travaux doivent commencer ce jour, dès
l'arrivée des matériaux nécessaires. Des
troupes seront appelées en cas de besoin. Le
maisons menacées sont inhabitées en cette
saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°1 FICHE F15
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F16
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

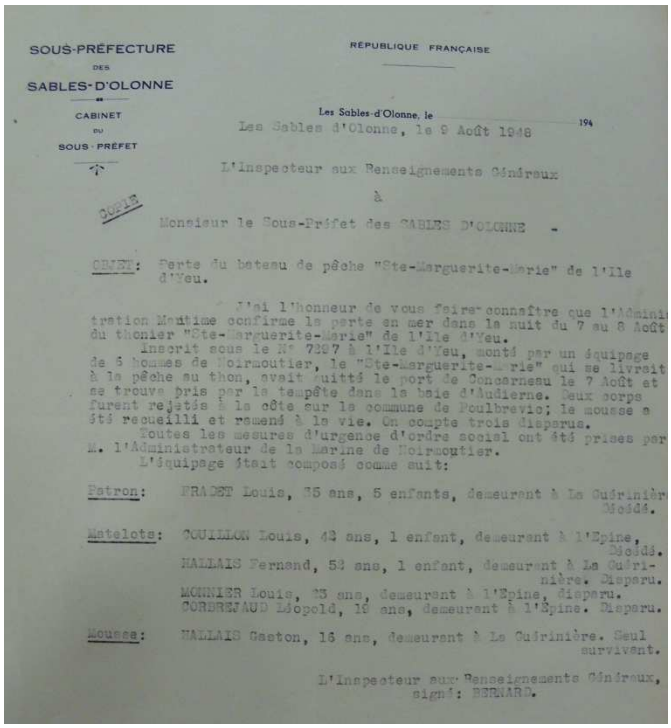

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyé.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

1er janvier 1949	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F17
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de Devin (brèches), épis de la digue de Devin, balisage du port de l'Epine, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Objet : dégâts causés par la tempête du 1er janvier* [1949]. *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.*
1° balisage : les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. [...] *;*
2° digues : l'épi n°2 de la digue de Devin a été fortement entamé. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, une brèche de 20 m² s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 [...]. *Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères* [...] *;*
3°Radiophare : trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. [...]."

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE, daté du 3 janvier 1949).

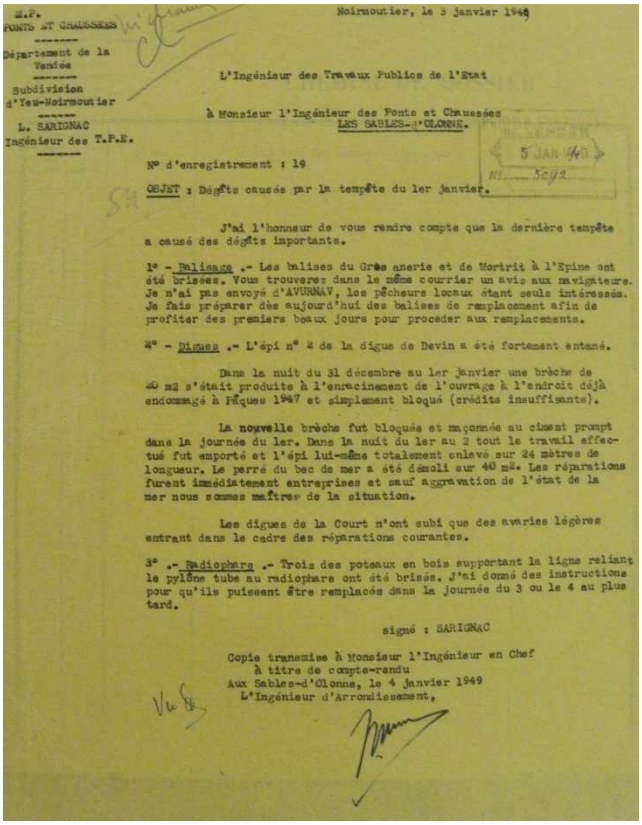

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES

Département de la Vendée

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier

L. SARIGNAC
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 3 janvier 1949

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

5 JAN 49
N° 3092

N° d'enregistrement : 19

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 1er janvier.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la dernière tempête a causé des dégâts importants.

1° - Balisage .- Les balises du Grès anerie et de Mortrit à l'Epine ont été brisées. Vous trouverez dans le même courrier un avis aux navigateurs. Je n'ai pas envoyé d'AVURNAV, les pêcheurs locaux étant seuls intéressés. Je fais préparer dès aujourd'hui des balises de remplacement afin de profiter des premiers beaux jours pour procéder aux remplacements.

2° - Digues .- L'épi n° 2 de la digue de Devin a été fortement entamé.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier une brèche de 20 m2 s'était produite à l'enracinement de l'ouvrage à l'endroit déjà endommagé à Pâques 1947 et simplement bloqué (crédits insuffisants).

La nouvelle brèche fut bloquée et maçonnée au ciment prompt dans la journée du 1er. Dans la nuit du 1er au 2 tout le travail effectué fut emporté et l'épi lui-même totalement enlevé sur 24 mètres de longueur. Le perré du bec de mer a été démoli sur 40 m2. Les réparations furent immédiatement entreprises et sauf aggravation de l'état de la mer nous sommes maîtres de la situation.

Les digues de la Court n'ont subi que des avaries légères entrant dans le cadre des réparations courantes.

3° .- Radiophare .- Trois des poteaux en bois supportant la ligne reliant le pylône tube au radiophare ont été brisés. J'ai donné des instructions pour qu'ils puissent être remplacés dans la journée du 3 ou le 4 au plus tard.

signé : SARIGNAC

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 4 janvier 1949
L'Ingénieur d'Arrondissement,

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F18
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

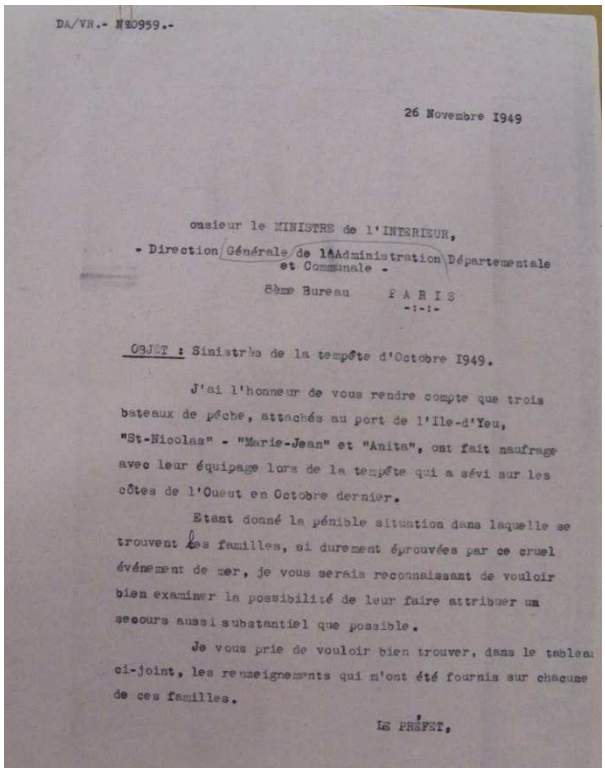

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE F19

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

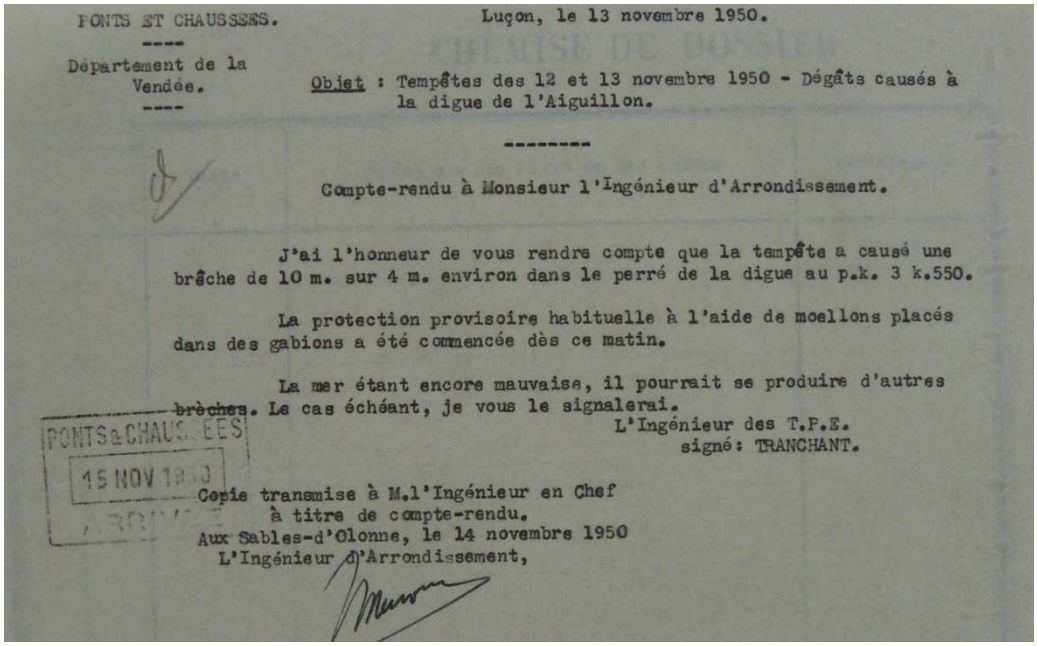

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F20

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

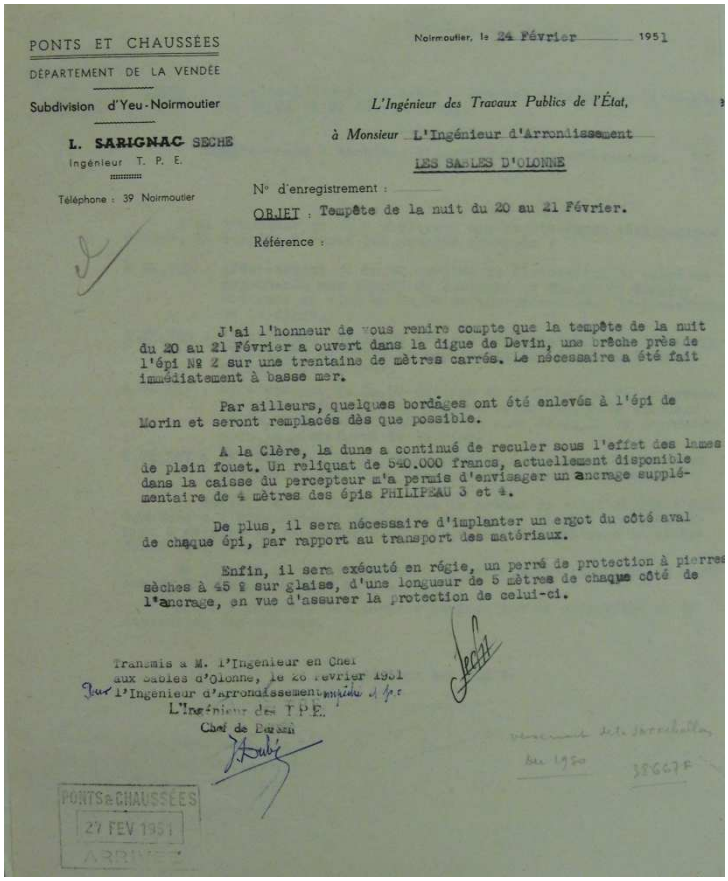

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F21
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

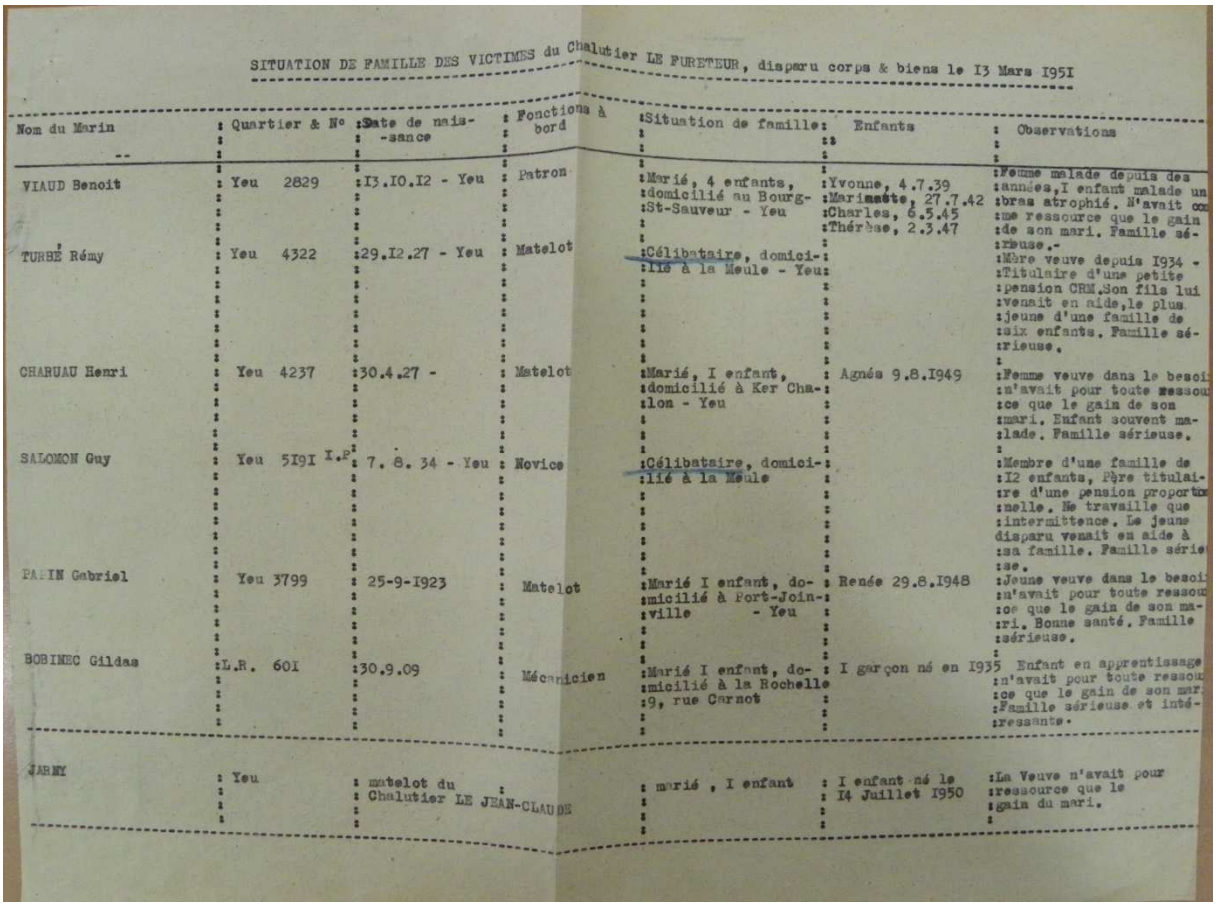

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

28 mars 1952	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F22

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de mer de Cailla, digue de la Tresson, le Polder, jetée des Ileaux à l'extrémité de l'avant-port de Noirmoutier, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Par délibération en date du 6 avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 francs* [1952] *au titre d'avance au Syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 mars 1952* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 juin 1952).

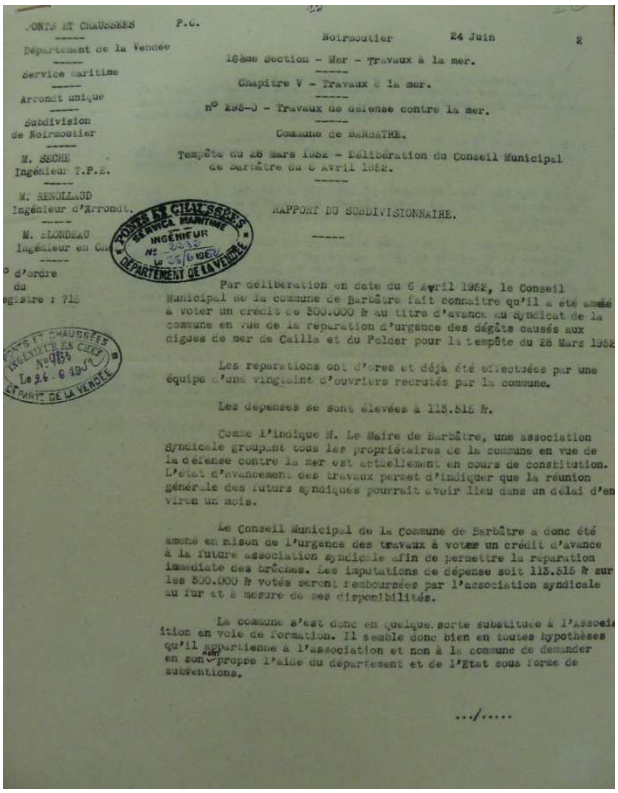

PONTS ET CHAUSSEES P.C.

Département de la Vendée

Service maritime

Arrondt unique

Subdivision de Noirmoutier

M. SECHE Ingénieur T.P.E.

M. HERBLAUD Ingénieur d'Arrondt.

M. BLONDEAU Ingénieur en Ch.

N° d'ordre du registre : 718

PONTS ET CHAUSSEES SERVICE MARITIME INGENIEUR DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Noirmoutier 24 Juin 2

16ème Section - Mer - Travaux à la mer.

Chapitre V - Travaux à la mer.

N° 238-5 - Travaux de défense contre la mer.

Commune de BARBATRE.

Tempête du 28 Mars 1952 - Délibération du Conseil Municipal de Barbâtre du 6 Avril 1952.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE.

Par délibération en date du 6 Avril 1952, le Conseil Municipal de la commune de Barbâtre fait connaître qu'il a été amené à voter un crédit de 300.000 Fr au titre d'avance au syndicat de la commune en vue de la réparation d'urgence des dégâts causés aux digues de mer de Cailla et du Polder pour la tempête du 28 Mars 1952.

Les réparations ont d'ores et déjà été effectuées par une équipe d'une vingtaine d'ouvriers recrutés par la commune.

Les dépenses se sont élevées à 118.815 Fr.

Comme l'indique M. Le Maire de Barbâtre, une association syndicale groupant tous les propriétaires de la commune en vue de la défense contre la mer est actuellement en cours de constitution. L'état d'avancement des travaux permet d'indiquer que la réunion générale des futurs syndiqués pourrait avoir lieu dans un délai d'environ un mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de Barbâtre a donc été amené en raison de l'urgence des travaux à voter un crédit d'avance à la future association syndicale afin de permettre la réparation immédiate des brèches. Les imputations de dépense soit 118.815 Fr sur les 300.000 Fr votés seront remboursées par l'association syndicale au fur et à mesure de ses disponibilités.

La commune s'est donc en quelque sorte substituée à l'Association en voie de formation. Il semble donc bien en toutes hypothèses qu'il appartienne à l'association et non à la commune de demander en son propre nom l'aide du département et de l'Etat sous forme de subventions.

.../.....

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F23

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

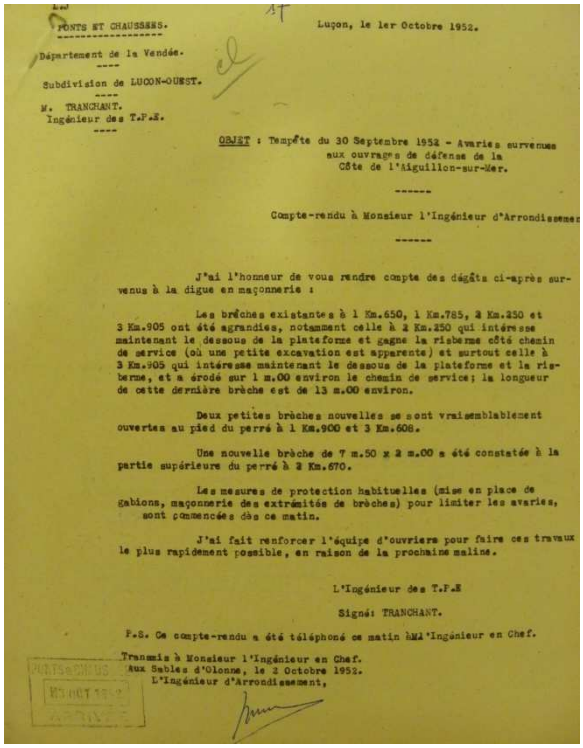

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 décembre 1954	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		FICHE F24
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En réponse à la lettre du 13 décembre 1954 dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 décembre dernier, vous me faîtes savoir* [...] *que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains.* [...]."

(extrait d'une lettre du maire de la commune de l'Epine au Préfet de Vendée, datée du 4 février 1955).

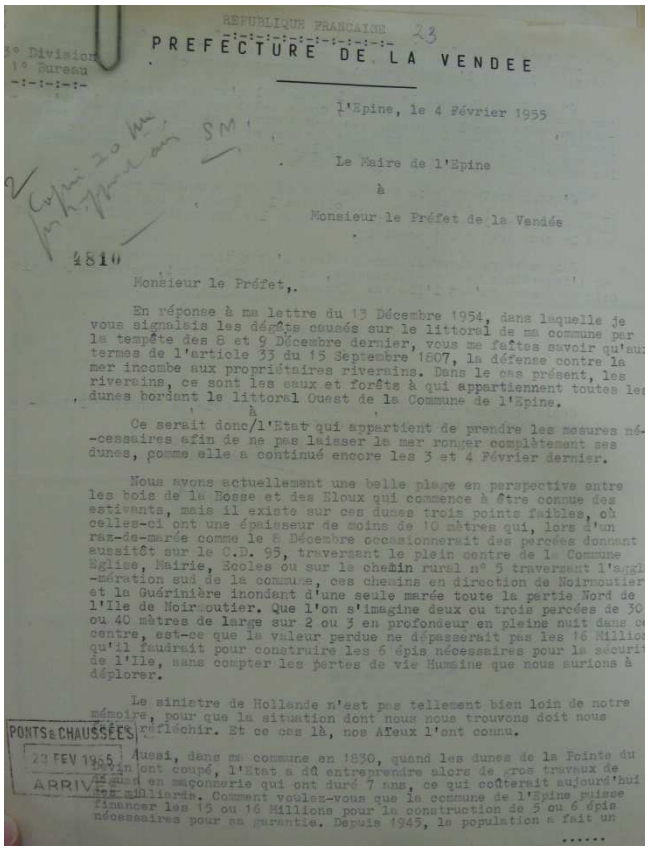

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA VENDEE

5e Division
1e Bureau

l'Epine, le 4 Février 1955

Le Maire de l'Epine

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

4810

Monsieur le Préfet,.

En réponse à ma lettre du 13 Décembre 1954, dans laquelle je vous signalais les dégâts causés sur le littoral de ma commune par la tempête des 8 et 9 Décembre dernier, vous me faîtes savoir qu'aux termes de l'article 33 du 15 Septembre 1807, la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Dans le cas présent, les riverains, ce sont les eaux et forêts à qui appartiennent toutes les dunes bordant le littoral Ouest de la Commune de l'Epine.

Ce serait donc à l'Etat qui appartient de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas laisser la mer ronger complètement ses dunes, comme elle a continué encore les 3 et 4 Février dernier.

Nous avons actuellement une belle plage en perspective entre les bois de la Bosse et des Elloux qui commence à être connue des estivants, mais il existe sur ces dunes trois points faibles, où celles-ci ont une épaisseur de moins de 10 mètres qui, lors d'un raz-de-marée comme le 6 Décembre occasionnerait des percées donnant aussitôt sur le C.D. 95, traversant le plein centre de la Commune Eglise, Mairie, Ecoles ou sur le chemin rural n° 5 traversant l'agglomération sud de la commune, ces chemins en direction de Noirmoutier et la Guérinière inondant d'une seule marée toute la partie Nord de l'Ile de Noirmoutier. Que l'on s'imagine deux ou trois percées de 30 ou 40 mètres de large sur 2 ou 3 en profondeur en pleine nuit dans ce centre, est-ce que la valeur perdue ne dépasserait pas les 16 Millions qu'il faudrait pour construire les 6 épis nécessaires pour la sécurité de l'Ile, sans compter les pertes de vie Humaine que nous aurions à déplorer.

Le sinistre de Hollande n'est pas tellement bien loin de notre mémoire, pour que la situation dont nous nous trouvons doit nous réfléchir. Et ce cas là, nos Aïeux l'ont connu.

Aussi, dans ma commune en 1830, quand les dunes de la Pointe du Devin ont coupé, l'Etat a dû entreprendre alors de gros travaux de [illegible] en maçonnerie qui ont duré 7 ans, ce qui coûterait aujourd'hui [illegible] milliards. Comment voulez-vous que la commune de l'Epine puisse financer les 15 ou 16 Millions pour la construction de 5 ou 6 épis nécessaires pour sa garantie. Depuis 1945, la population a fait un .....

PONTS & CHAUSSÉES
23 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F25

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

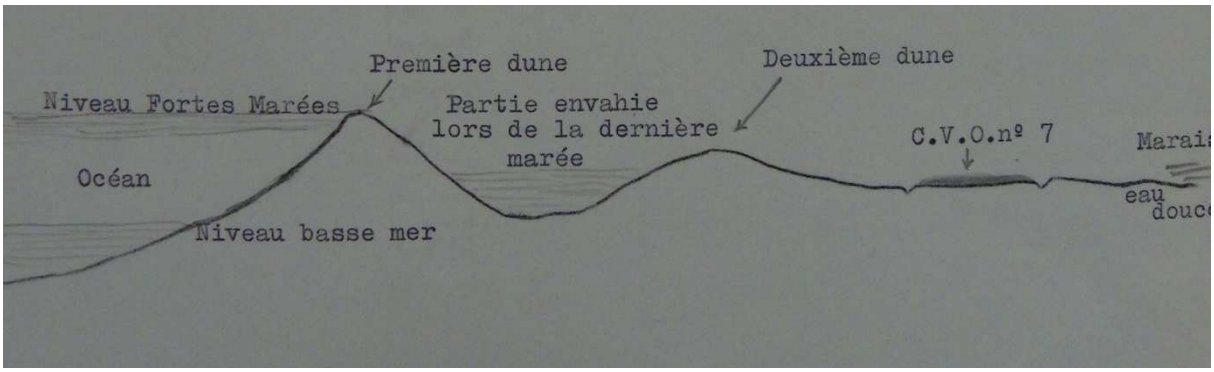

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

21 au 24 janvier 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F26

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues et épis de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant* [janvier 1959] *des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin* [brèches principalement]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 26 janvier 1959).

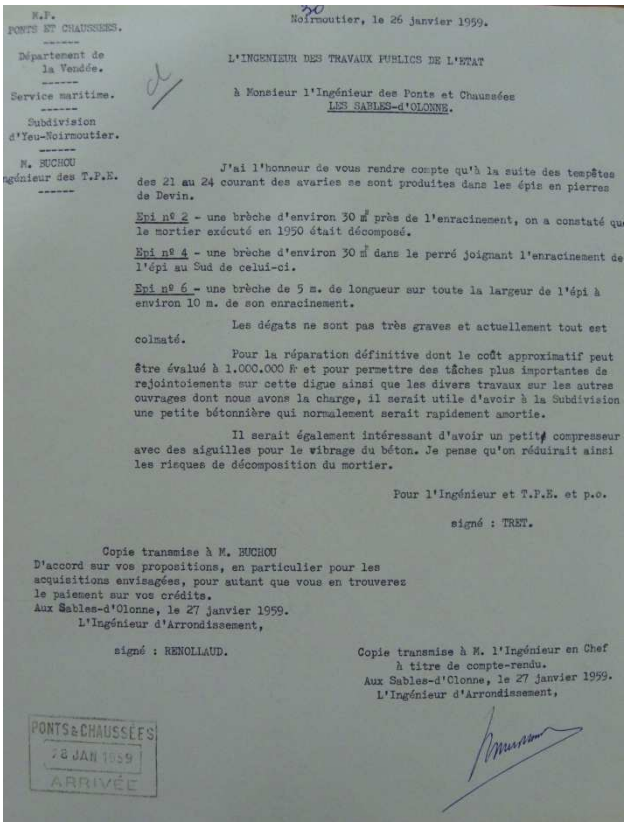

M.F.
PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.

M. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 26 janvier 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite des tempêtes des 21 au 24 courant des avaries se sont produites dans les épis en pierres de Devin.

Epi nº 2 - une brèche d'environ 30 m² près de l'enracinement, on a constaté que le mortier exécuté en 1950 était décomposé.

Epi nº 4 - une brèche d'environ 30 m² dans le perré joignant l'enracinement de l'épi au Sud de celui-ci.

Epi nº 6 - une brèche de 5 m. de longueur sur toute la largeur de l'épi à environ 10 m. de son enracinement.

Les dégats ne sont pas très graves et actuellement tout est colmaté.

Pour la réparation définitive dont le coût approximatif peut être évalué à 1.000.000 F et pour permettre des tâches plus importantes de rejointoiements sur cette digue ainsi que les divers travaux sur les autres ouvrages dont nous avons la charge, il serait utile d'avoir à la Subdivision une petite bétonnière qui normalement serait rapidement amortie.

Il serait également intéressant d'avoir un petit compresseur avec des aiguilles pour le vibrage du béton. Je pense qu'on réduirait ainsi les risques de décomposition du mortier.

Pour l'Ingénieur et T.P.E. et p.o.

signé : TRET.

Copie transmise à M. BUCHOU
D'accord sur vos propositions, en particulier pour les acquisitions envisagées, pour autant que vous en trouverez le paiement sur vos crédits.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

signé : RENOLLAUD.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 27 janvier 1959.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
28 JAN 1959
ARRIVÉE

6 mars 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F27

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Faible coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière* [6 mars 1959]. *Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, datée du 7 mars 1959).

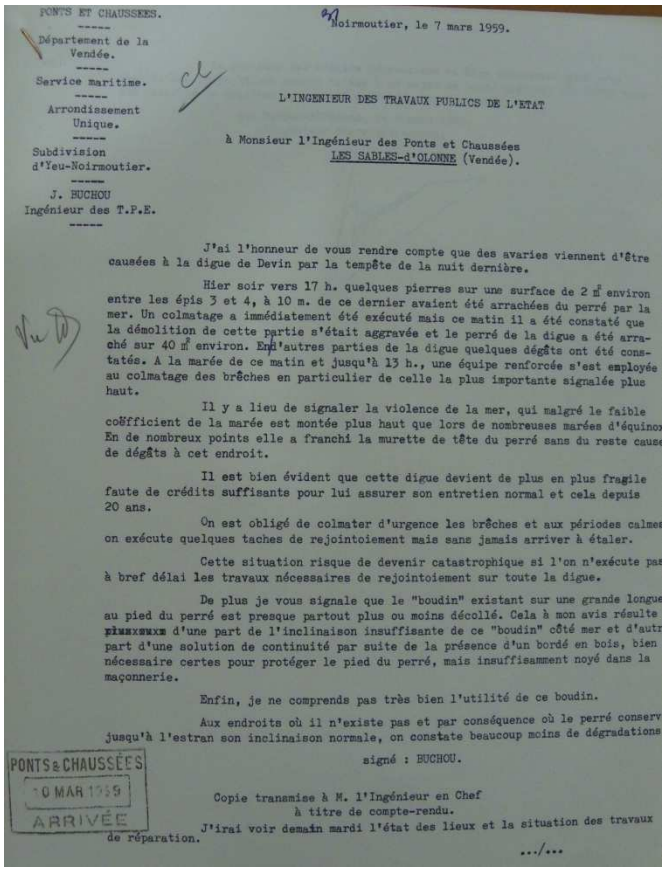

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Service maritime.
Arrondissement Unique.
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
J. BUCHOU
Ingénieur des T.P.E.

Noirmoutier, le 7 mars 1959.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
LES SABLES-d'OLONNE (Vendée).

J'ai l'honneur de vous rendre compte que des avaries viennent d'être causées à la digue de Devin par la tempête de la nuit dernière.

Hier soir vers 17 h. quelques pierres sur une surface de 2 m² environ entre les épis 3 et 4, à 10 m. de ce dernier avaient été arrachées du perré par la mer. Un colmatage a immédiatement été exécuté mais ce matin il a été constaté que la démolition de cette partie s'était aggravée et le perré de la digue a été arraché sur 40 m² environ. En d'autres parties de la digue quelques dégâts ont été constatés. A la marée de ce matin et jusqu'à 13 h., une équipe renforcée s'est employée au colmatage des brèches en particulier de celle la plus importante signalée plus haut.

Il y a lieu de signaler la violence de la mer, qui malgré le faible coefficient de la marée est montée plus haut que lors de nombreuses marées d'équinoxe. En de nombreux points elle a franchi la murette de tête du perré sans du reste causer de dégâts à cet endroit.

Il est bien évident que cette digue devient de plus en plus fragile faute de crédits suffisants pour lui assurer son entretien normal et cela depuis 20 ans.

On est obligé de colmater d'urgence les brèches et aux périodes calmes on exécute quelques taches de rejointoiement mais sans jamais arriver à étaler.

Cette situation risque de devenir catastrophique si l'on n'exécute pas à bref délai les travaux nécessaires de rejointoiement sur toute la digue.

De plus je vous signale que le "boudin" existant sur une grande longueur au pied du perré est presque partout plus ou moins décollé. Cela à mon avis résulte d'une part de l'inclinaison insuffisante de ce "boudin" côté mer et d'autre part d'une solution de continuité par suite de la présence d'un bordé en bois, bien nécessaire certes pour protéger le pied du perré, mais insuffisamment noyé dans la maçonnerie.

Enfin, je ne comprends pas très bien l'utilité de ce boudin.

Aux endroits où il n'existe pas et par conséquence où le perré conserve jusqu'à l'estran son inclinaison normale, on constate beaucoup moins de dégradations.

signé : BUCHOU.

PONTS & CHAUSSÉES
10 MAR 1959
ARRIVÉE

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
J'irai voir demain mardi l'état des lieux et la situation des travaux de réparation.

.../...

16 avril 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE F28

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied. Plusieurs brèches dans le perré, mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes. Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment. La voie ferrée est endommagée sur 1,5 km.* [...] *Sur une longueur de 80 m la digue est déportée d'une dizaine de mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre du conducteur de chantier du chemin de fer à l'ingénieur ordinaire des travaux publics de l'Etat, datée du 21 avril 1959).

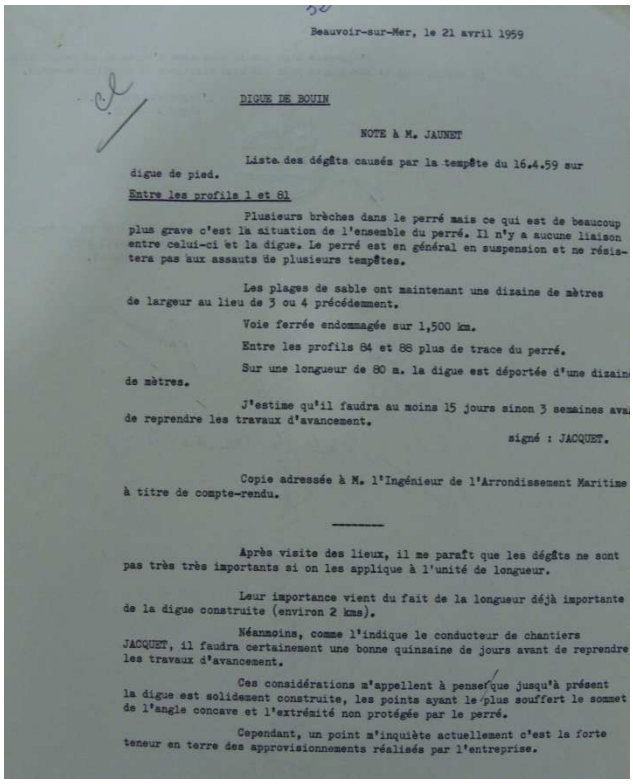

Beauvoir-sur-Mer, le 21 avril 1959

DIGUE DE BOUIN

NOTE à M. JAUNET

Liste des dégâts causés par la tempête du 16.4.59 sur digue de pied.

Entre les profils 1 et 81

Plusieurs brèches dans le perré mais ce qui est de beaucoup plus grave c'est la situation de l'ensemble du perré. Il n'y a aucune liaison entre celui-ci et la digue. Le perré est en général en suspension et ne résistera pas aux assauts de plusieurs tempêtes.

Les plages de sable ont maintenant une dizaine de mètres de largeur au lieu de 3 ou 4 précédemment.

Voie ferrée endommagée sur 1,500 km.

Entre les profils 84 et 88 plus de trace du perré.

Sur une longueur de 80 m. la digue est déportée d'une dizaine de mètres.

J'estime qu'il faudra au moins 15 jours sinon 3 semaines avant de reprendre les travaux d'avancement.

signé : JACQUET.

Copie adressée à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement Maritime à titre de compte-rendu.

Après visite des lieux, il me paraît que les dégâts ne sont pas très très importants si on les applique à l'unité de longueur.

Leur importance vient du fait de la longueur déjà importante de la digue construite (environ 2 kms).

Néanmoins, comme l'indique le conducteur de chantiers JACQUET, il faudra certainement une bonne quinzaine de jours avant de reprendre les travaux d'avancement.

Ces considérations m'appellent à penser que jusqu'à présent la digue est solidement construite, les points ayant le plus souffert le sommet de l'angle concave et l'extrémité non protégée par le perré.

Cependant, un point m'inquiète actuellement c'est la forte teneur en terre des approvisionnements réalisés par l'entreprise.

27-28 décembre 1959	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE F29

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 85 ;
- Mer extrêmement houleuse ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin ; digue de Devin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Je vous ai demandé de porter votre équipe à un effectif minimum de 50 hommes, de manière que les travaux de réparations résultant de la tempête du 27 décembre soient terminés, au plus tard le 9 janvier 1960.* [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 27 janvier 1960).

"[...] *J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue de Devin. Lors de la pleine mer d'hier matin [28 décembre 1959], vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue de Devin :* [perré démoli sur une surface de 400 m², 25 à 30 m de longueur sur 10 à 15 m de largeur et ce en deux points distincts ; épi n°7 détruit sur une longueur de 25 à 30 m depuis son enracinement dans la digue]. [...]"

(extrait d'une lettre de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, datée du 29 décembre 1959).

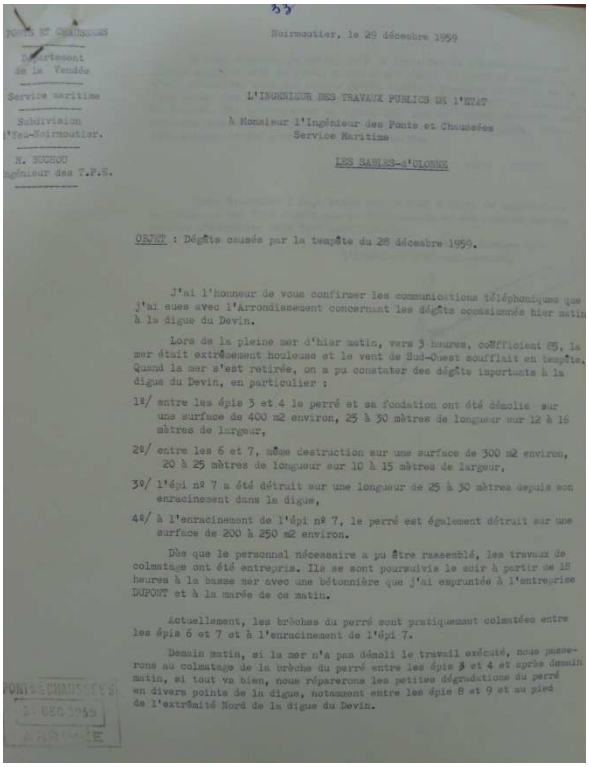

Noirmoutier, le 29 décembre 1959

Département de la Vendée
Service maritime
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier.
M. BOUHOT Ingénieur des T.P.E.

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Service Maritime
LES SABLES-D'OLONNE

OBJET : Dégâts causés par la tempête du 28 décembre 1959.

J'ai l'honneur de vous confirmer les communications téléphoniques que j'ai eues avec l'Arrondissement concernant les dégâts occasionnés hier matin à la digue du Devin.

Lors de la pleine mer d'hier matin, vers 3 heures, coefficient 85, la mer était extrêmement houleuse et le vent de Sud-Ouest soufflait en tempête. Quand la mer s'est retirée, on a pu constater des dégâts importants à la digue du Devin, en particulier :

1°/ entre les épis 3 et 4 le perré et sa fondation ont été démolis sur une surface de 400 m2 environ, 25 à 30 mètres de longueur sur 12 à 16 mètres de largeur,

2°/ entre les 6 et 7, même destruction sur une surface de 300 m2 environ, 20 à 25 mètres de longueur sur 10 à 15 mètres de largeur,

3°/ l'épi n° 7 a été détruit sur une longueur de 25 à 30 mètres depuis son enracinement dans la digue,

4°/ à l'enracinement de l'épi n° 7, le perré est également détruit sur une surface de 200 à 250 m2 environ.

Dès que le personnel nécessaire a pu être rassemblé, les travaux de colmatage ont été entrepris. Ils se sont poursuivis le soir à partir de 18 heures à la basse mer avec une bétonnière que j'ai empruntée à l'entreprise DUPONT et à la marée de ce matin.

Actuellement, les brèches du perré sont pratiquement colmatées entre les épis 6 et 7 et à l'enracinement de l'épi 7.

Demain matin, si la mer n'a pas démoli le travail exécuté, nous passerons au colmatage de la brèche du perré entre les épis 3 et 4 et après demain matin, si tout va bien, nous réparerons les petites dégradations du perré en divers points de la digue, notamment entre les épis 8 et 9 et au pied de l'extrémité Nord de la digue du Devin.

DDE VENDEE 30 DEC 1959

31 janvier au 1er février 1961 et du 2-3 février 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1 FICHE F30
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines	

- Vitesse du vent : 118-120 km/h vers 22h le 31/01/61 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu ;
- Vitesse du vent : 140 km/h le 02/02/1961 au sémaphore de St Sauveur de l'Ile d'Yeu.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : digue Sud des Champs et digue Nord des Champs).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Nous avons constaté ce qui suit :*
1°) Digue Sud des Champs : [perré détérioré sur environ 2 m² et crête détériorée ; blocs côté polder déplacés et emportés par endroits sur une longueur d'environ 200 m ; tout-venant emporté sur une profondeur moyenne variant de 0,20 à 0,30 m et sur une largeur de 3 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder ; voie ferrée décalée et déplacée par endroits] *;*
2°) Digue Nord des Champs : [voie ferrée déplacée ; tout-venant emporté par endroits ; coffrage berme décalé]. [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

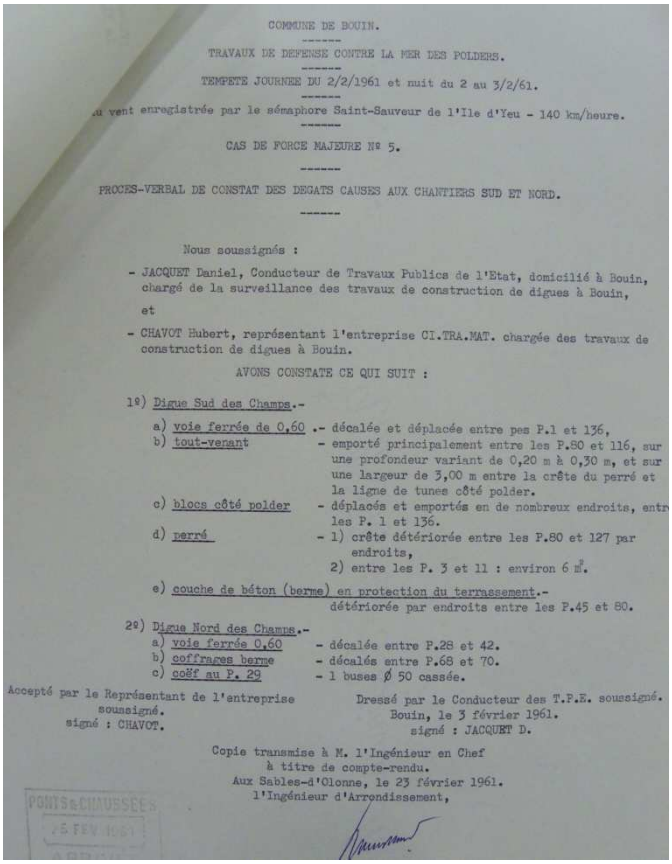

COMMUNE DE BOUIN.

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER DES POLDERS.

TEMPETE JOURNEE DU 2/2/1961 et nuit du 2 au 3/2/61.

...u vent enregistrée par le sémaphore Saint-Sauveur de l'Ile d'Yeu - 140 km/heure.

CAS DE FORCE MAJEURE N° 5.

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DES DEGATS CAUSES AUX CHANTIERS SUD ET NORD.

Nous soussignés :

- JACQUET Daniel, Conducteur de Travaux Publics de l'Etat, domicilié à Bouin, chargé de la surveillance des travaux de construction de digues à Bouin,

et

- CHAVOT Hubert, représentant l'entreprise CI.TRA.MAT. chargée des travaux de construction de digues à Bouin.

AVONS CONSTATE CE QUI SUIT :

1°) Digue Sud des Champs.-
a) voie ferrée de 0,60 .- décalée et déplacée entre pes P.1 et 136,
b) tout-venant - emporté principalement entre les P.80 et 116, sur une profondeur variant de 0,20 m à 0,30 m, et sur une largeur de 3,00 m entre la crête du perré et la ligne de tunes côté polder.
c) blocs côté polder - déplacés et emportés en de nombreux endroits, entr les P. 1 et 136.
d) perré - 1) crête détériorée entre les P.80 et 127 par endroits,
2) entre les P. 3 et 11 : environ 6 m².
e) couche de béton (berme) en protection du terrassement.- détériorée par endroits entre les P.45 et 80.

2°) Digue Nord des Champs.-
a) voie ferrée 0,60 - décalée entre P.28 et 42.
b) coffrages berme - décalés entre P.68 et 70.
c) coëf au P. 29 - 1 buses Ø 50 cassée.

Accepté par le Représentant de l'entreprise soussigné.
signé : CHAVOT.

Dressé par le Conducteur des T.P.E. soussigné.
Bouin, le 3 février 1961.
signé : JACQUET D.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 23 février 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
25 FEV 1961

23-24-25 octobre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE F31

Données météomarines	

- Coefficient de marée 109 ;
- Vitesse des vents : 25 m/s ;
- Hauteur de la marée à un niveau statique de (6,30) à (6,40).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin : multiples brèches et petits affaissements ; bec de mer de Pulans : avaries causées à l'épi n°1 et à la crête de la digue).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la tempête du 24 au 25 octobre 1961. J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue nord de Bouin, actuellement en cours de construction.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

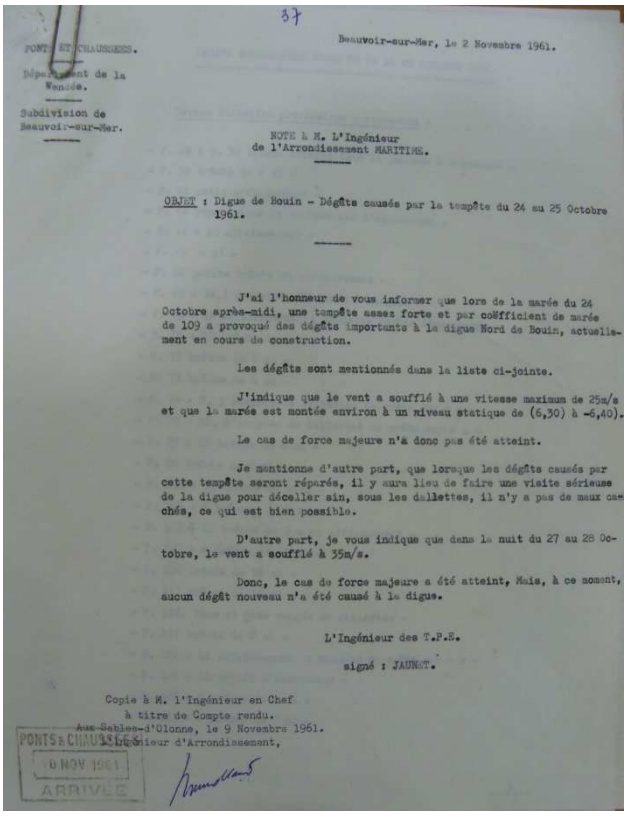

37

PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 2 Novembre 1961.

NOTE à M. L'Ingénieur
de l'Arrondissement MARITIME.

OBJET : Digue de Bouin - Dégâts causés par la tempête du 24 au 25 Octobre 1961.

J'ai l'honneur de vous informer que lors de la marée du 24 Octobre après-midi, une tempête assez forte et par coefficient de marée de 109 a provoqué des dégâts importants à la digue Nord de Bouin, actuellement en cours de construction.

Les dégâts sont mentionnés dans la liste ci-jointe.

J'indique que le vent a soufflé à une vitesse maximum de 25m/s et que la marée est montée environ à un niveau statique de (6,30) à -6,40).

Le cas de force majeure n'a donc pas été atteint.

Je mentionne d'autre part, que lorsque les dégâts causés par cette tempête seront réparés, il y aura lieu de faire une visite sérieuse de la digue pour déceller sin, sous les dallettes, il n'y a pas de maux cachés, ce qui est bien possible.

D'autre part, je vous indique que dans la nuit du 27 au 28 Octobre, le vent a soufflé à 35m/s.

Donc, le cas de force majeure a été atteint, Mais, à ce moment, aucun dégât nouveau n'a été causé à la digue.

L'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de Compte rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 9 Novembre 1961.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
9 NOV 1961
ARRIVEE

12 et 26 décembre 1961	Pays de Monts	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE F32

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *objet : digue de Bouin, dégâts provoqués par la récente tempête.* [...] *Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. Jaunet [l'ingénieur de l'arrondissement maritime] d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.* [...]."

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement maritime, datée du 12 décembre 1961).

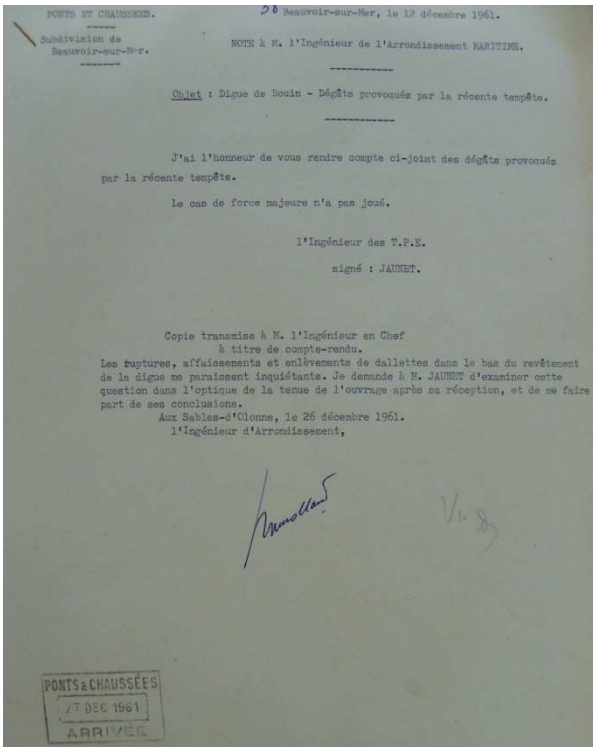

PONTS ET CHAUSSEES.
Subdivision de Beauvoir-sur-Mer.

Beauvoir-sur-Mer, le 12 décembre 1961.

NOTE à M. l'Ingénieur de l'Arrondissement MARITIME.

Objet : Digue de Bouin - Dégâts provoqués par la récente tempête.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-joint des dégâts provoqués par la récente tempête.

Le cas de force majeure n'a pas joué.

l'Ingénieur des T.P.E.

signé : JAUNET.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Les ruptures, affaissements et enlèvements de dallettes dans le bas du revêtement de la digue me paraissent inquiétants. Je demande à M. JAUNET d'examiner cette question dans l'optique de la tenue de l'ouvrage après sa réception, et de me faire part de ses conclusions.
Aux Sables-d'Olonne, le 26 décembre 1961.
l'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSÉES
27 DEC 1961
ARRIVÉE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE F33

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

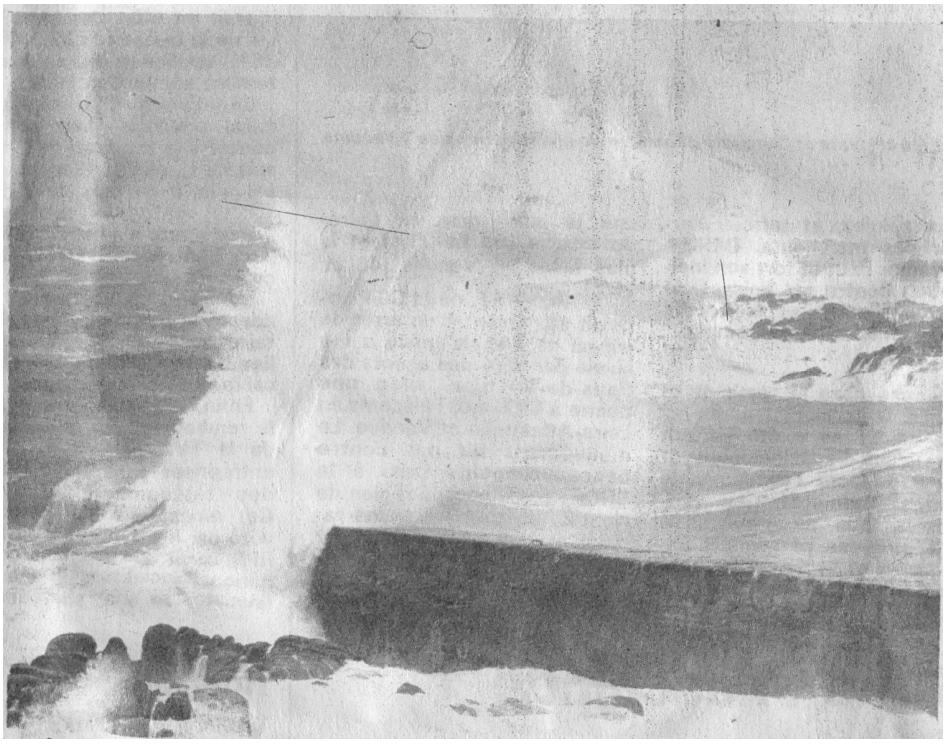

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE F34

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE F35

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°1
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE F36

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Brétignolles-sur-mer	SECTEUR n°1
Type de phénomène	Type de submersion	
Tempête Xynthia	Surverse ; brèches	FICHE F37

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (léger recul dunaire à hauteur du Pont Jaunay ; recul d'environ 5 m au Sud sur les dunes domaniales de Brétignolles-sur-Mer) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de protection (façade littorale du bourg de Brétignolles-sur-Mer : mur poids en maçonnerie de la plage de la Parée partiellement détruit ; déstabilisation des enrochements et surverse en plusieurs points ; affouillement du perré) ; (Plage du marais Girard : érosion généralisée, déstabilisation des enrochements, désordres ponctuels sur les structures de protection) ; (Embouchure du chenal du Hâvre de la Gachère : deux brèches de 20 m se sont formées : destruction du barrage et destruction partielle du mur poids en maçonnerie).
- Submersion au niveau de la Plage de la Parée (surverse) qui s'est propagée dans les rues parallèles à la plage avant de se dissiper ; brèche dans l'écluse de la Gachère au Sud de la commune, mais les eaux sont « absorbées par le lit du chenal du Havre sans débordements) : 11 bâtiments dans la zone submergée.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

Fiches tempêtes - Secteur 2

Pays d'Olonne

Fiches événements - Commune de Brem-sur-mer

Décembre 1823	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE G01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S787, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser un rapport accompagné de deux plans (l'un est un croquis figuratif du havre de la Gâchère, l'autre un calque pris sur Cassini et présentant le bassin de l'Auzance) sur la fer.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 29 janvier 1858).

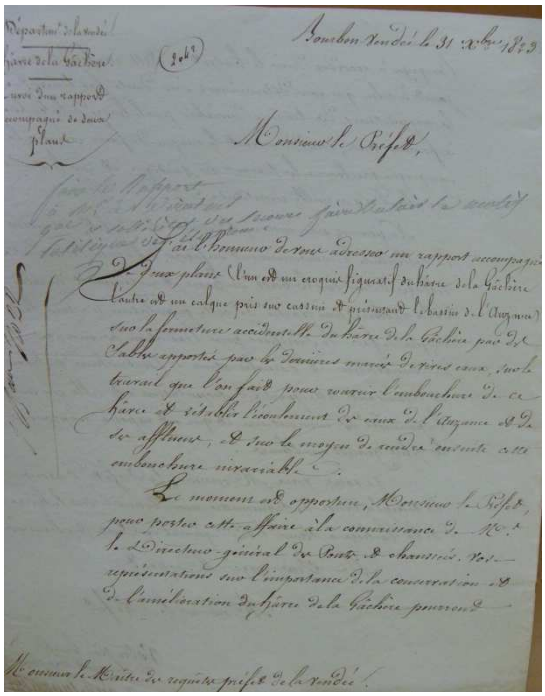

1832	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE G02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Vent de Sud.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *A d'autres époques, le pays a été dévasté par les vimaires. Ces différentes révolutions animées dans le siège du cours de ce canal tiennent à un des efforts de la nature que l'homme ne peut détourner. On a été longtemps à croire que les grandes marées favorisées par les ouragans étaient le seul principe de (l'envasement)(? illisible) de ce havre. Les événements de 1832 ont pu conduire à un tel raisonnement parce que le canal de la (? illisible) se ferma pendant une tempête, mais ce n'est qu'une explication (? illisible). La mer à cette époque passa pendant plusieurs jours par-dessus une dune de sable et en enleva une partie qu'elle déposa dans la rivière ; la crue des eaux (? illisible) dont la puissance fut détruite par la résistance d'un vent impétueux et supposé, amena un encombrement qui ferma l'entrée de ce havre.* [...]"

(extrait du registre de l'ingénieur de l'Arrondissement des Sables au sujet du projet de construction du canal de dessèchement des marais de Chanteloup, daté du 30 août 1835).

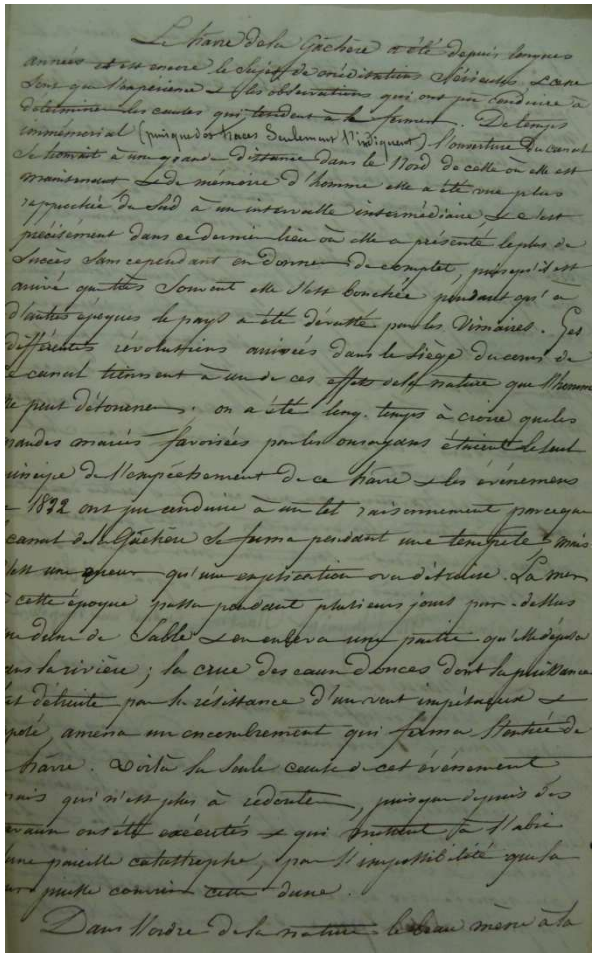

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE G03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

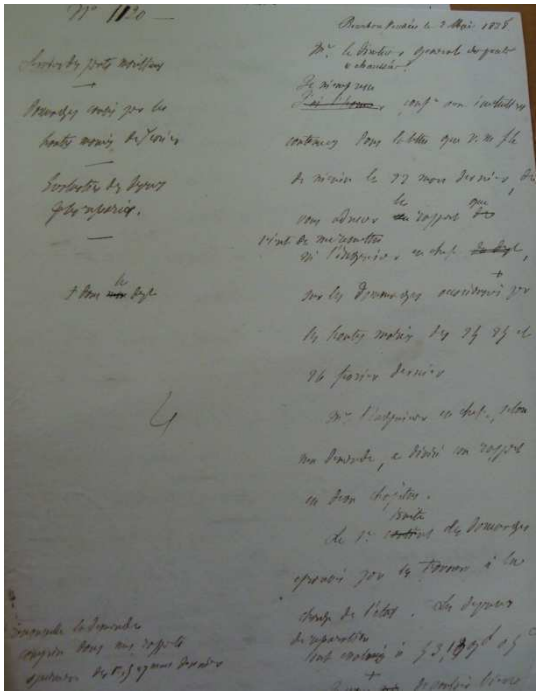

1857	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE G04
Type de phénomènes		
inondation		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S695, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Dans le courant de l'année 1857, le havre de la Gâchère a été presque constamment bouché ; quatre fois il s'est fermé, quatre fois on l'a ouvert ; mais en dernier lieu, le sable s'est accumulé dans l'embouchure de telle manière que l'on a pensé que quoique l'on fit l'on ne pouvait obtenir un résultat satisfaisant de longtemps du moins. Cependant, dans les grandes marées les vagues de la mer se déversaient dans le chenal et toute l'eau qui y entrait n'en pouvant plus sortir se répandait dans les marais menacés d'une inondation complète et prochaine ; déjà plusieurs casiers étaient submergés, des plaintes s'élevaient de toutes parts et, pourtant, la commission syndicale avait fait effectuer tous les travaux possibles d'oblitérer l'embouchure du havre, elle ne pouvait faire davantage.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 29 janvier 1858).

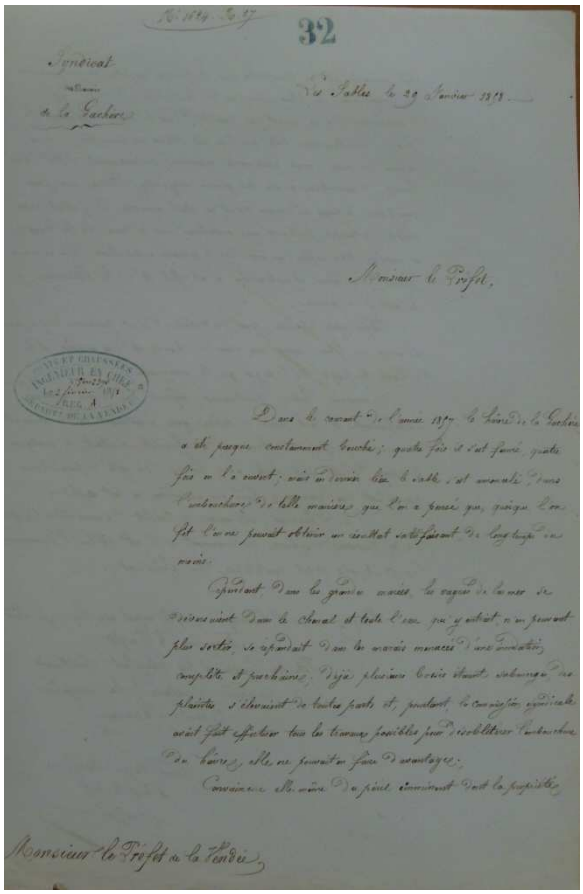

27 septembre 1859	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE G05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Marée d'équinoxe ;
- Fort coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs affouillements).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Le 27 septembre dernier, la grande marée passant par-dessus la dune ayant introduit une masse d'eau considérable dans le bassin des marais, le courant de jusant, à mi-marée a été tellement violent qu'il a produit au pied du perré en cours d'exécution des affouillements de 2 m de profondeur et entraîné la chute de 25 m de longueur de perré ; c'est-à-dire un quart de l'ouvrage exécuté jusqu'alors.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 20 octobre 1859).

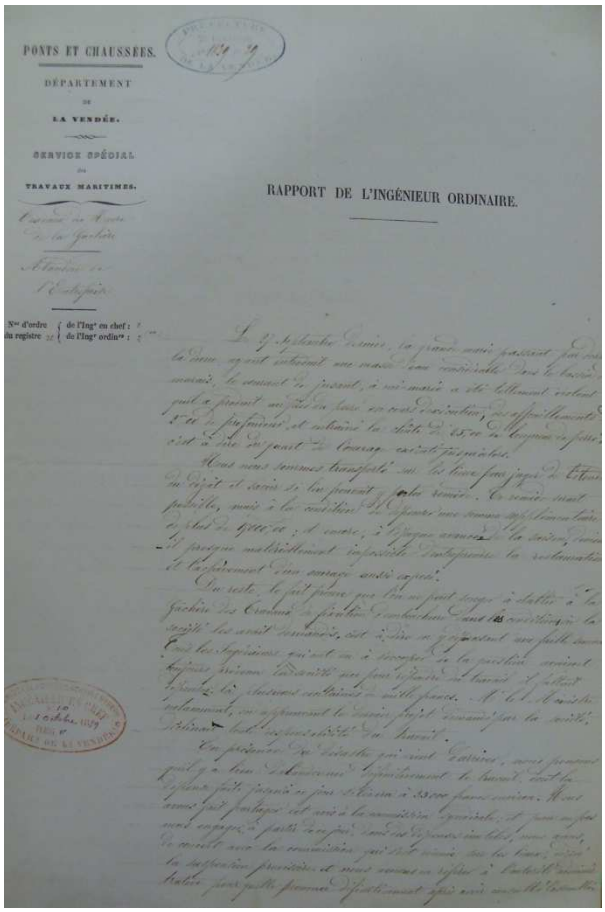

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE.

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE G06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

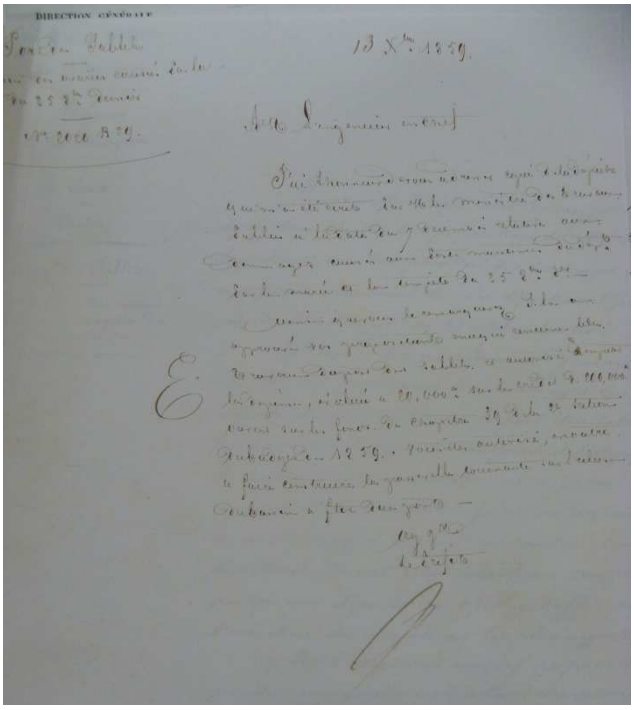

7 avril 1879	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE G07
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Vent de Sud.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Inondation du village et des maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1O719, Archives de la Préfecture.

"[...] *Monsieur le Maire de Saint-Martin-de-Brem expose que dans la journée du 7 avril dernier, la mer sortie de son lit accoutumé dans la baie de la Gâchère a inondé les rues du village de la Gachère et plusieurs maisons d'habitation. Il signale en même temps que le mauvais état de plusieurs digues des marais qui menacent ruine. Il résulte des renseignements que nous avons fait prendre sur les lieux que parmi les digues qui défendent le village de la Gâchère celles qui appartiennent à l'Etat et qui sont revêtues de perrés en maçonnerie n'ont point été dégradées pendant la tempête du 7 avril ; une tête d'aqueduc seule a subi quelques avaries de peu d'importance qui seraient promptement réparées.*[...] *Au dessus et en remontant le cours de l'Auzance, on rencontre des digues appartenant à différents propriétaires. Toutes ces digues sont trop basses et trop faibles, la mer poussée par un fort vent de Sud dans la tempête du 7 avril les a presque partout submergées.*[...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées au Préfet de Vendée daté du 30 août 1879).

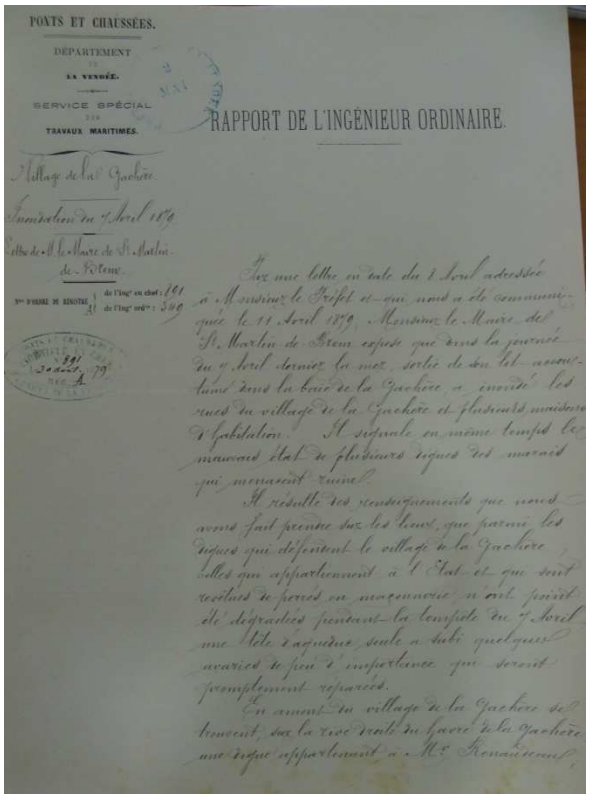

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE.

26 octobre 1882	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE G08
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Vent d'Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Vignes, terres ensemencées, marais à poissons endommagés ; récolte de blé perdue pour l'année 1883 ;
- Inondation du village et des maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 26 octobre dernier [1882], le village de la Gâchère, commune de Saint-Martin-de-Brem, a été inondé par une marée qui, poussée par un violent vent d'Ouest, a envahi le village et les terres qui l'environnent. Le village situé à 200 m de la mer sur la rivière de l'Auzance qui forme un havre en cet endroit, compte environ 150 habitants. Pendant plusieurs jours, les eaux qui avaient rompu les digues ont séjourné dans les rues du village et jusqu'à l'intérieur d'un grand nombre de maisons.*[...]"

(extrait du rapport du Sous-Préfet des Sables d'Olonne au Préfet de Vendée daté du 27 novembre 1882).

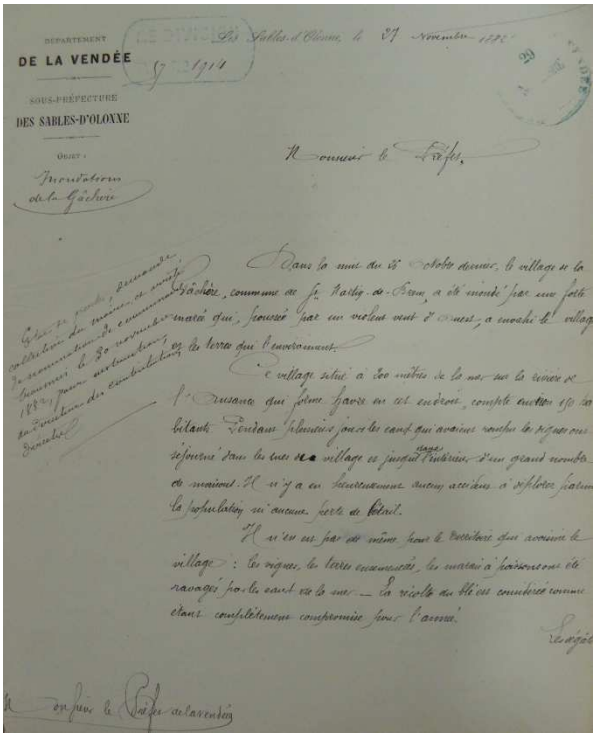

DÉPARTEMENT
DE LA VENDÉE

SOUS-PRÉFECTURE
DES SABLES-D'OLONNE

OBJET :
Inondation de la Gâchère

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE G09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

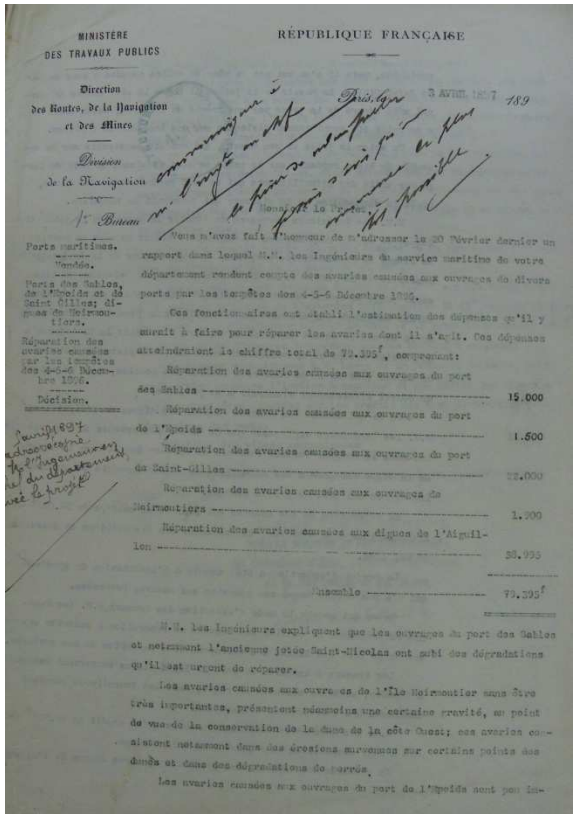

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Paris, le 3 AVRIL 1897

189

Ports maritimes.

Vendée.

Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers.

Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables ---------- 15.000

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids ---------- 1.500

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles ---------- 22.000

Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers ---------- 1.900

Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon ---------- 38.995

Ensemble ---------- 79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE G10

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

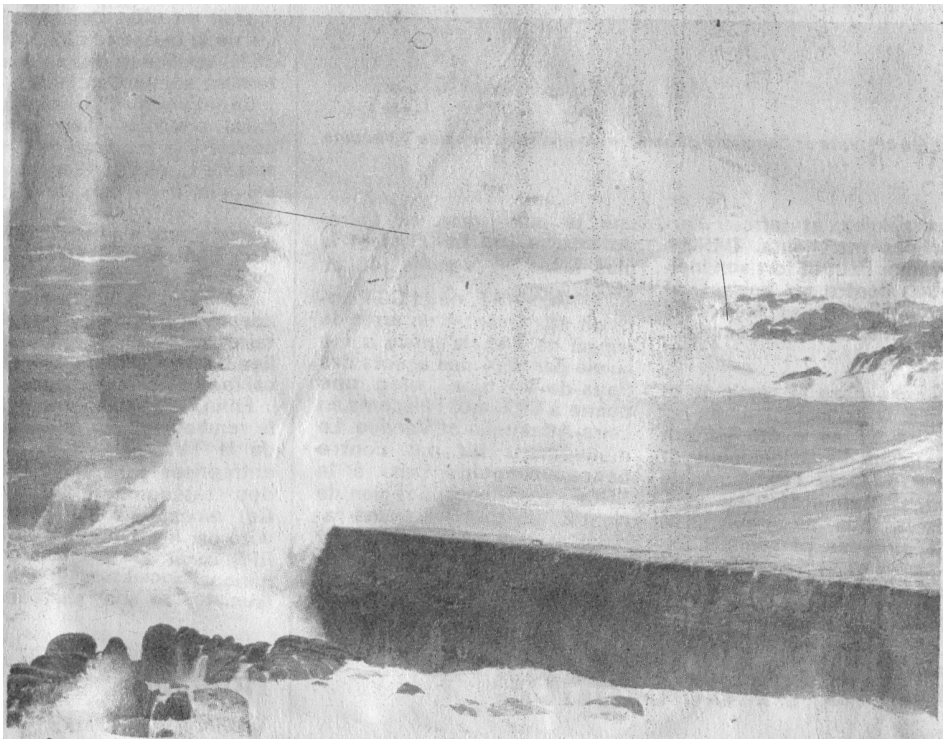

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE G11

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE G12

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE G13

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Brem-sur-Mer	SECTEUR n°2
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE G14

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ; - Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Inondations sur plusieurs secteurs de la commune.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

Fiches ouvrages - Secteur 2

Pays d'Olonne

Fiches événements - Commune de Olonne-sur-Mer

Décembre 1823	Olonne-sur-Mer	SECTEUR n°2 FICHE H01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S787, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser un rapport accompagné de deux plans (l'un est un croquis figuratif du havre de la Gâchère, l'autre un calque pris sur Cassini et présentant le bassin de l'Auzance) sur la fer.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 31 décembre 1823).

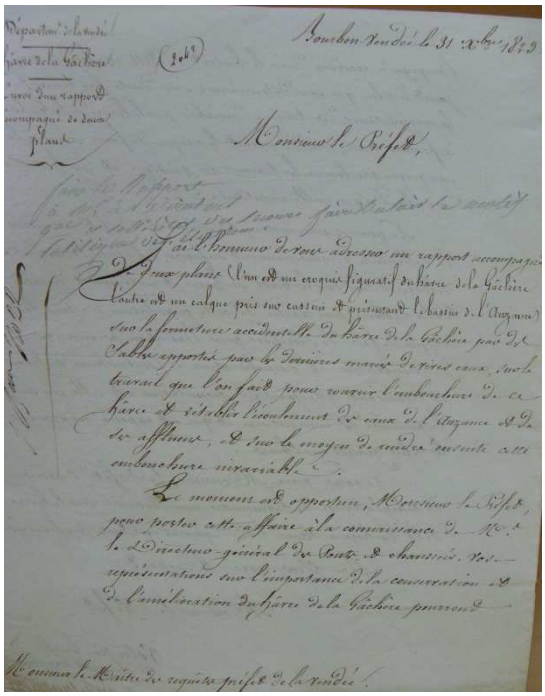

1832	Olonne-sur-mer	SECTEUR n°2 FICHE H02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Vent de Sud.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *A d'autres époques, le pays a été dévasté par les vimaires* [vimer]. *Ces différentes révolutions animées dans le siège du cours de ce canal tiennent à un des efforts de la nature que l'homme ne peut détourner. On a été longtemps à croire que les grandes marées favorisées par les ouragans étaient le seul principe de (l'envasement)(? illisible) de ce havre. Les événements de 1832 ont pu conduire à un tel raisonnement parce que le canal de la (? illisible) se ferma pendant une tempête, mais ce n'est qu'une explication (? illisible). La mer à cette époque passa pendant plusieurs jours par-dessus une dune de sable et en enleva une partie qu'elle déposa dans la rivière ; la crue des eaux (? illisible) dont la puissance fut détruite par la résistance d'un vent impétueux et supposé, amena un encombrement qui ferma l'entrée de ce havre.* [...]"

(extrait du registre de l'ingénieur de l'Arrondissement des Sables au sujet du projet de construction du canal de dessèchement des marais de Chanteloup, daté du 30 août 1835).

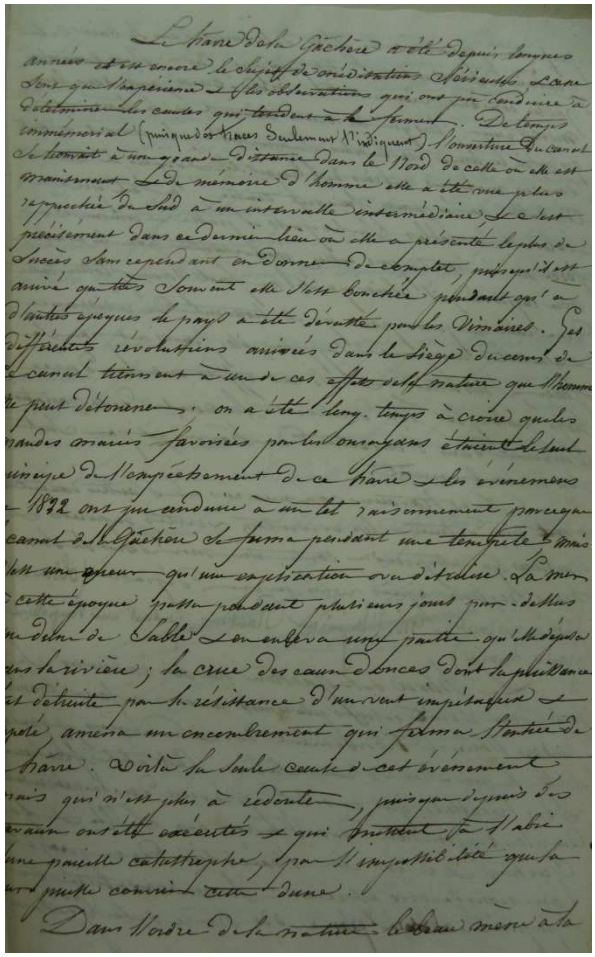

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

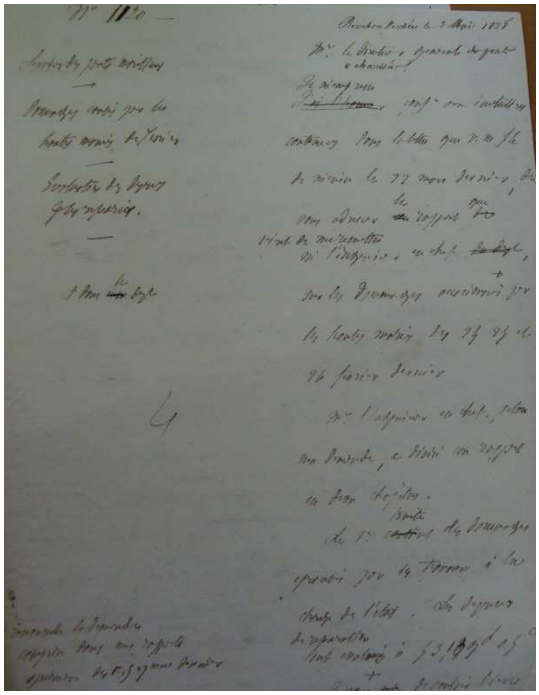

1857	Olonne-sur-mer	SECTEUR n°2 FICHE H04
Type de phénomènes		
inondation		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S695, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Dans le courant de l'année 1857, le havre de la Gâchère a été presque constamment bouché ; quatre fois il s'est fermé, quatre fois on l'a ouvert ; mais en dernier lieu, le sable s'est accumulé dans l'embouchure de telle manière que l'on a pensé que quoique l'on fit l'on ne pouvait obtenir un résultat satisfaisant de longtemps du moins. Cependant, dans les grandes marées les vagues de la mer se déversaient dans le chenal et toute l'eau qui y entrait n'en pouvant plus sortir se répandait dans les marais menacés d'une inondation complète et prochaine ; déjà plusieurs casiers étaient submergés, des plaintes s'élevaient de toutes parts et, pourtant, la commission syndicale avait fait effectuer tous les travaux possibles d'oblitérer l'embouchure du havre, elle ne pouvait faire davantage.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 29 janvier 1858).

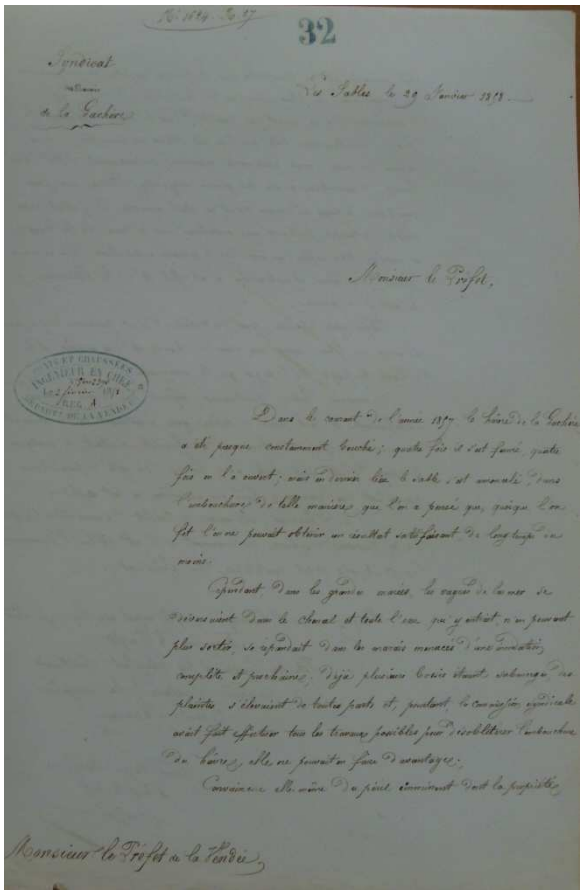

27 septembre 1859	Olonne-sur-mer	SECTEUR n°2 FICHE H05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Marée d'équinoxe ;
- Fort coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs affouillements).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Le 27 septembre dernier, la grande marée passant par-dessus la dune ayant introduit une masse d'eau considérable dans le bassin des marais, le courant de jusant, à mi-marée a été tellement violent qu'il a produit au pied du perré en cours d'exécution des affouillements de 2 m de profondeur et entraîné la chute de 25 m de longueur de perré ; c'est-à-dire un quart de l'ouvrage exécuté jusqu'alors.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 20 octobre 1859).

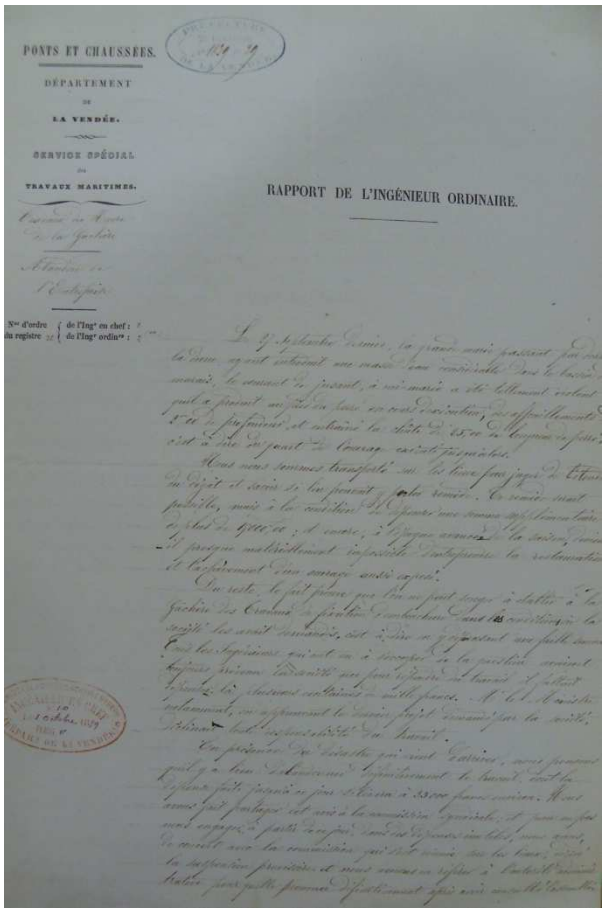

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE.

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

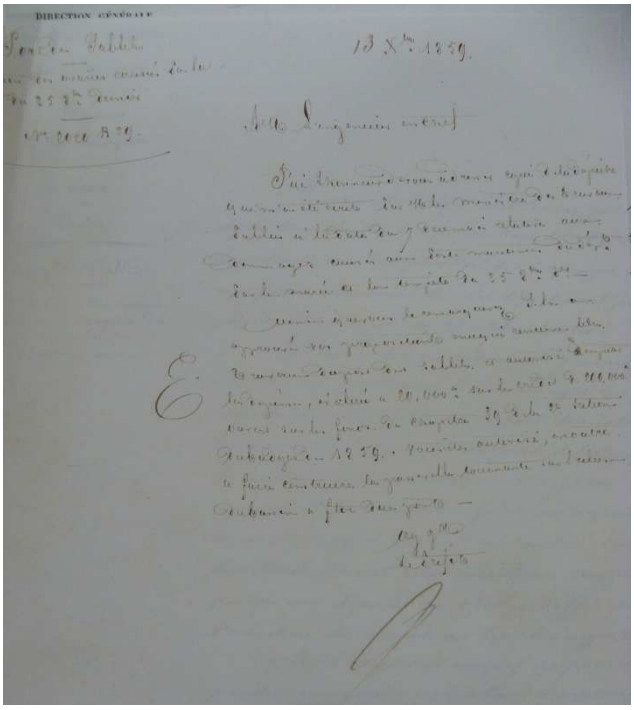

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

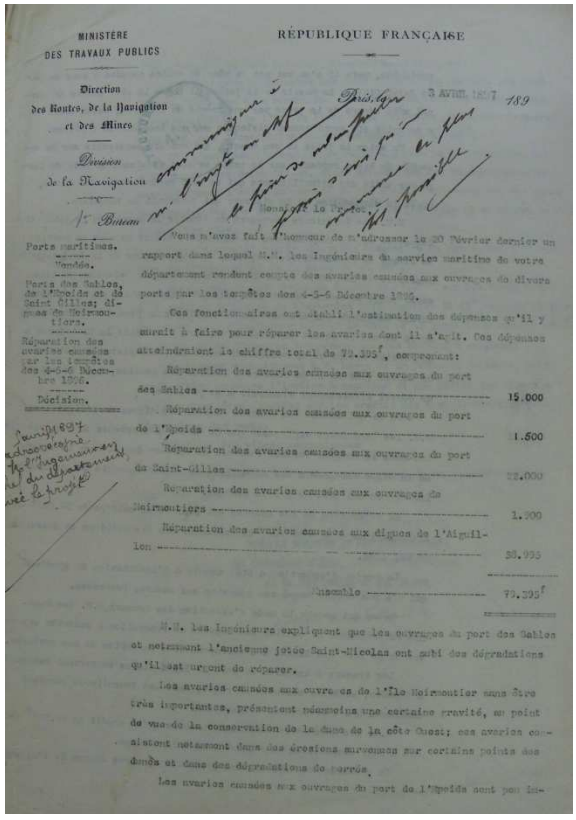

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H08
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

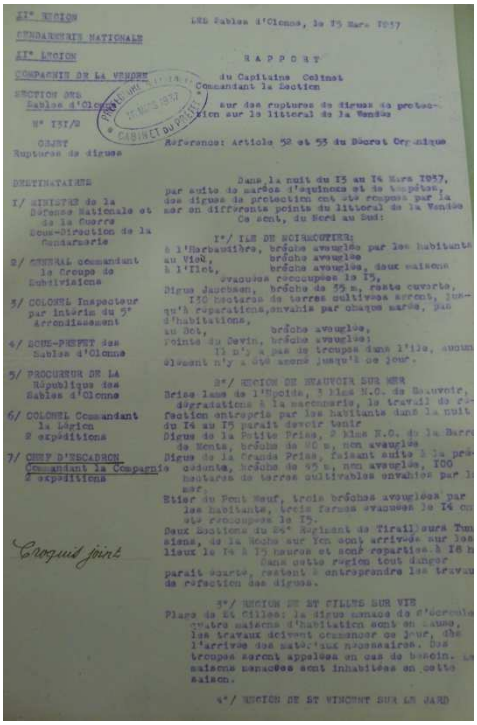

21e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
21e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT

du Capitaine Colinet
Commandant la Section

sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée

Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avaugles par les habitants
au Vieil, brèche avaugles
à l'Ilet, brèche avaugles, deux maisons avaugles reconquises le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
130 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avaugles,
pointe du Devin, brèche avaugles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun
élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de c
fection entrepris par les habitants dans la nuit
du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre
de Monts, brèche de 20 m, non avaugles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la pré
cédente, brèche de 45 m, non avaugles, 100
hectares de terres cultivables envahies par l
mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avaugles par
les habitants, trois fermes évacuées le 14 co
mes reconquises le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tun
siens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les
lieux le 14 à 15 heures et sont réparties à 16 h
Dans cette région tout danger
paraît écarté, restent à entreprendre les travau
de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écroule
quatre maisons d'habitation sont en cause,
les travaux doivent commencer ce jour, dès
l'arrivée des matériaux nécessaires. Des
troupes seront appelées en cas de besoin. Le
maisons menacées sont inhabitées en cette
saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE H10
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE H11
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

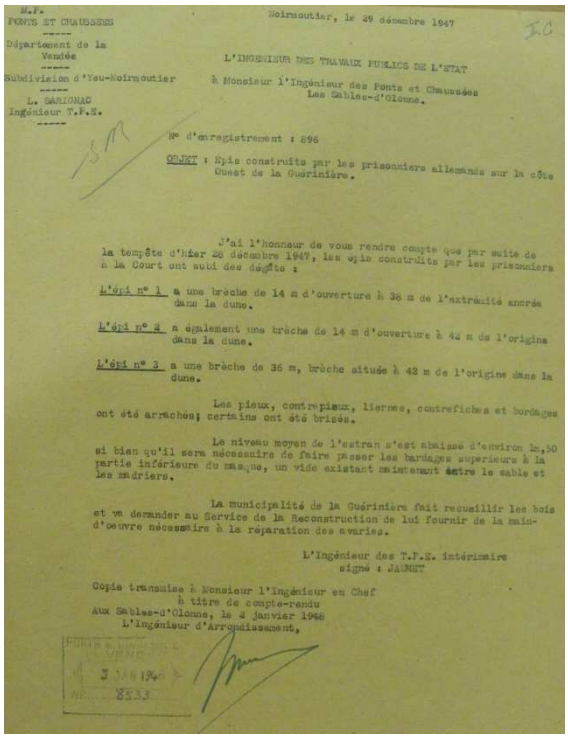

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE H12
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

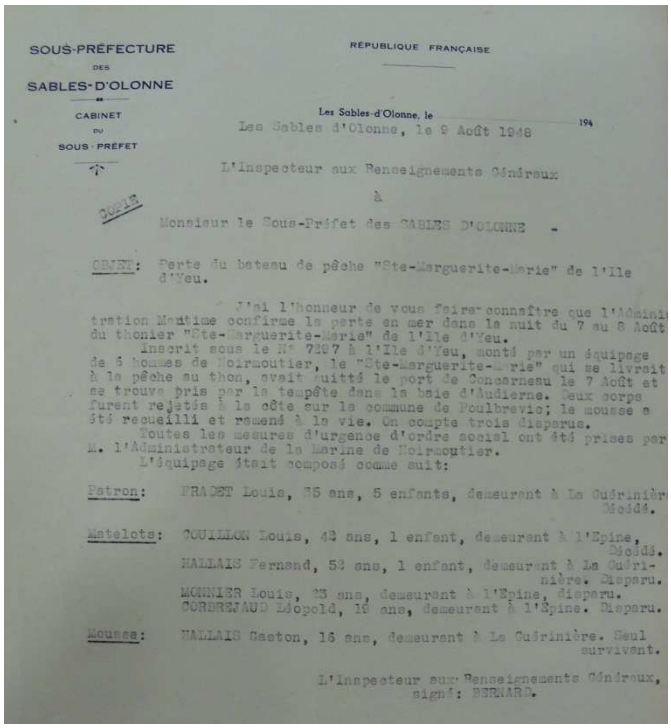

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

Copie

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noirmoutier. Décédé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Décédé.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE H13
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

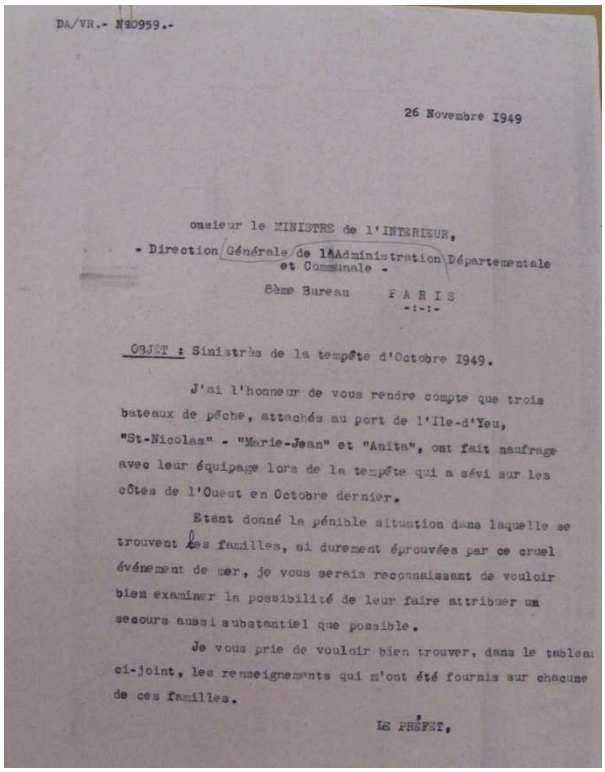

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE H14

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

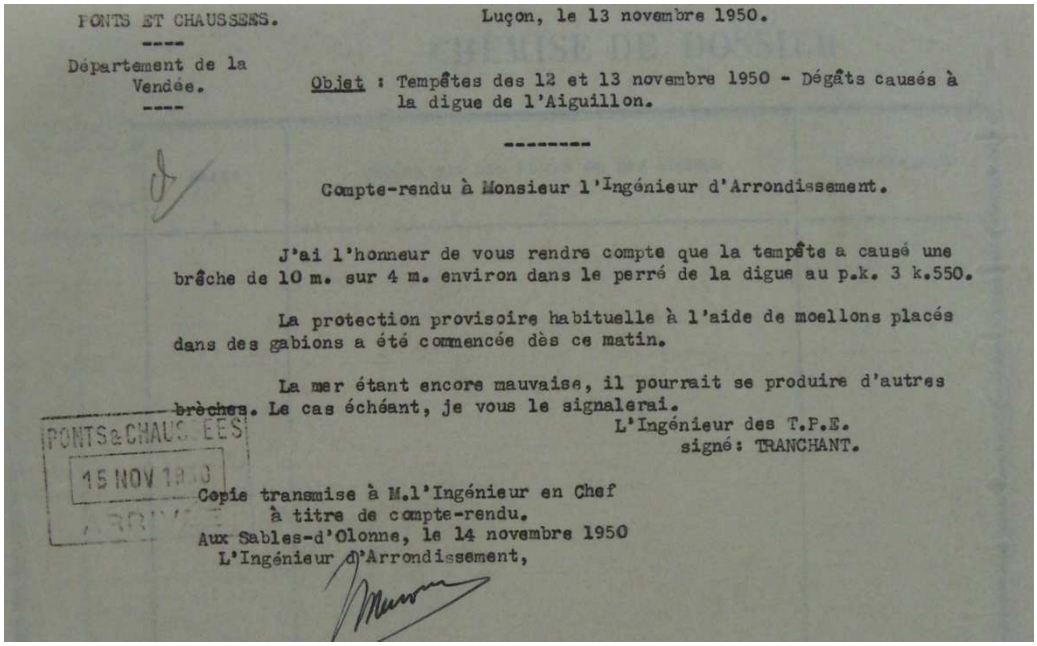

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSEES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE H15

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

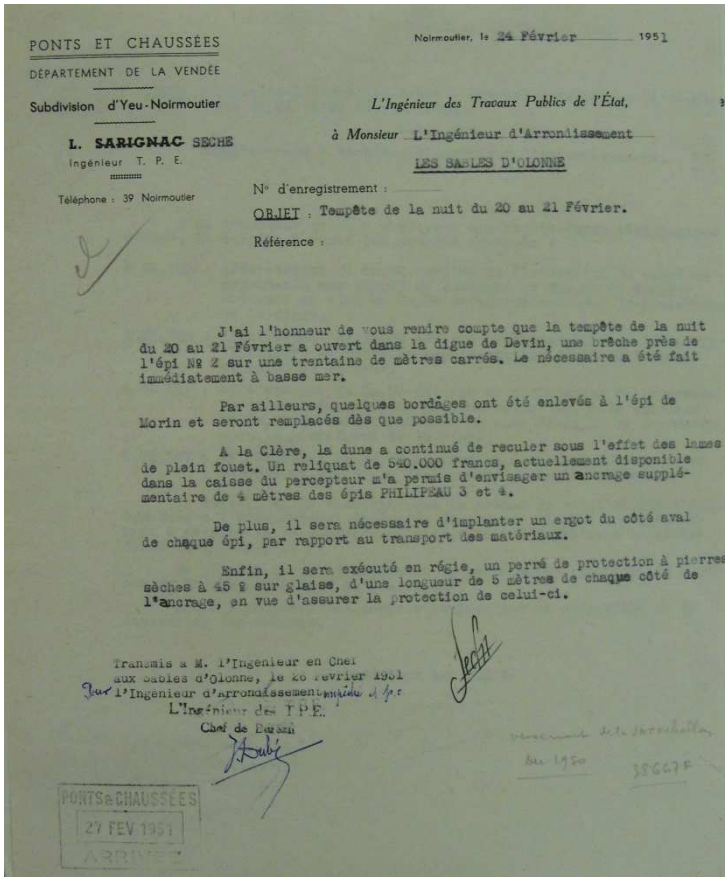

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE H16
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE H17

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

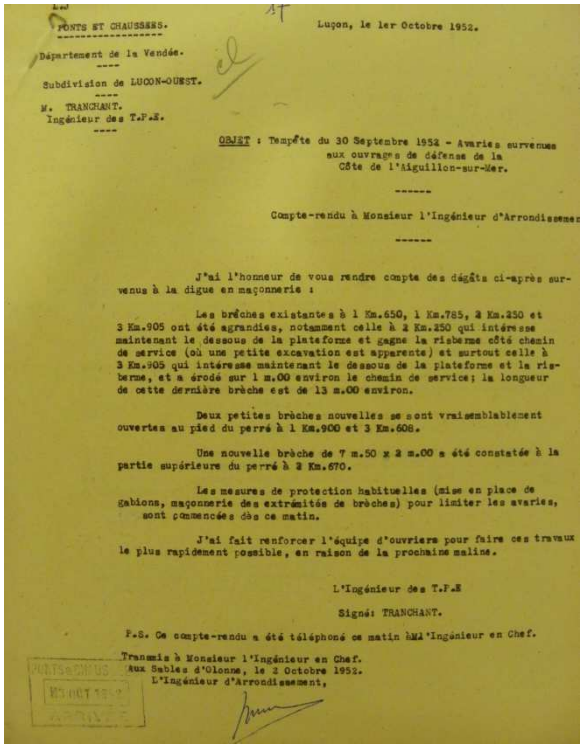

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE H18

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

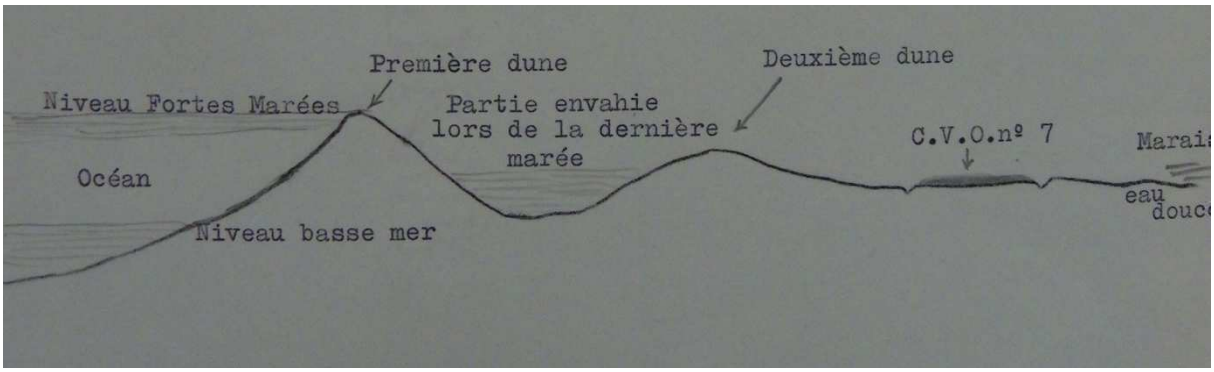

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE H19

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

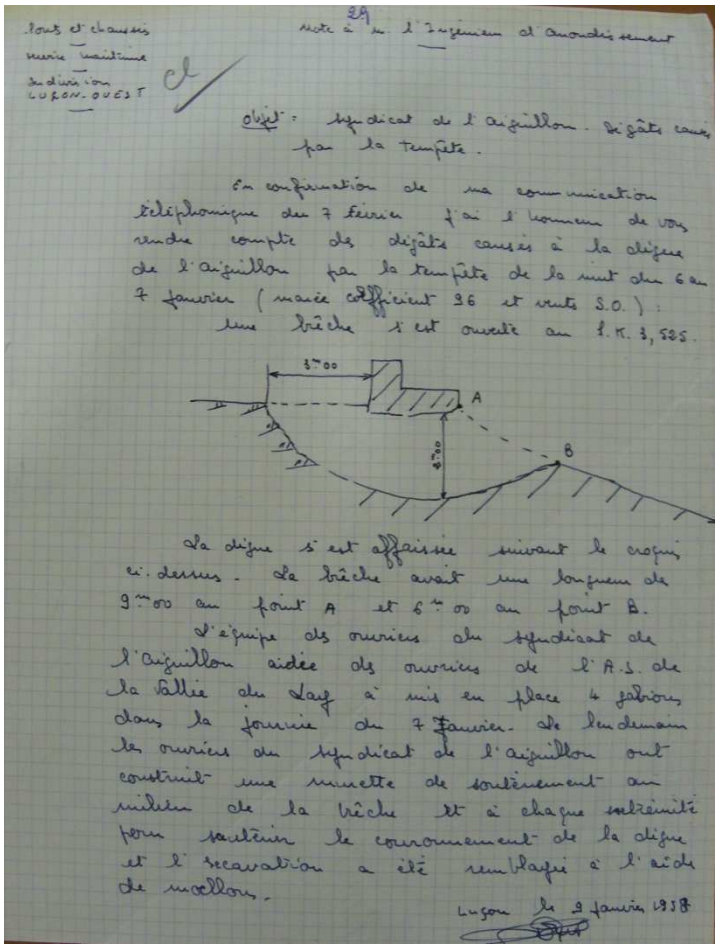

Ponts et chaussés
Service maritime
Subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.
L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Vallée du Lay a mis en place 4 fascines dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayée à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE H20

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

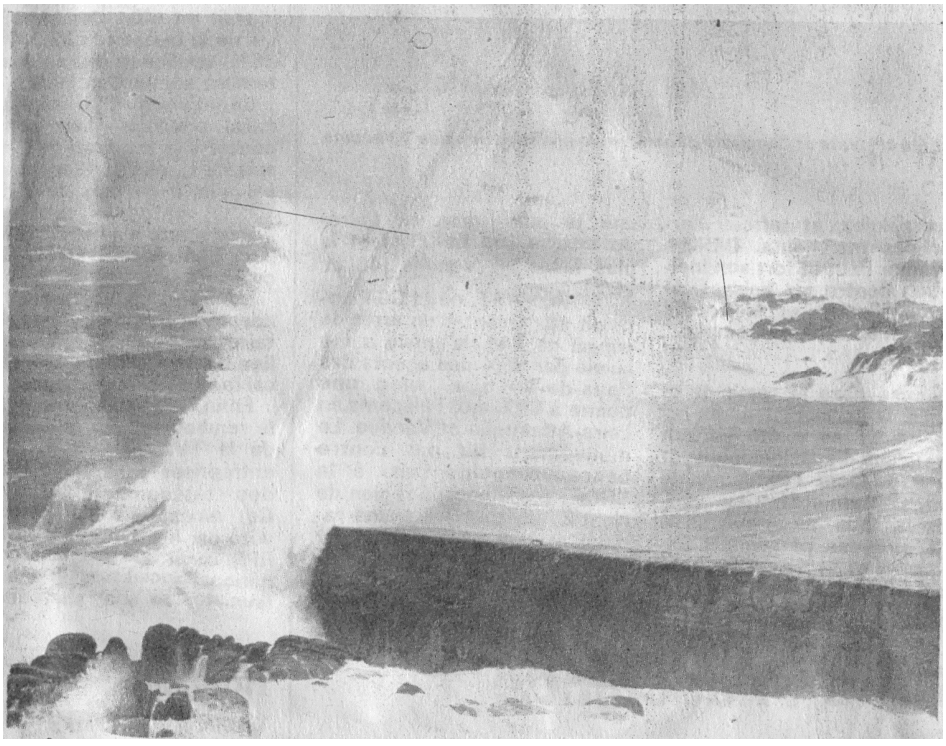

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE H21

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. – La Vendée – par rapport à d'autres départements – n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE H22

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE H23

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Olonne-sur-Mer	SECTEUR n°2
Type de phénomène		FICHE H24
Tempête Xynthia		

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (recul du trait de côte de 2 à 10 m à la hauteur de la pointe rocheuse des Pierres Noires ; érosion des dunes) ;
- Dégâts occasionnés aux axes de communication (route d'accès à la plage au niveau du parking du lieu-dit « l'Etang Bourdin » a été partiellement détruite).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

15 - 16 décembre 2011	Olonne-sur-Mer	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Joachim		FICHE H25

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral à 120 km/h (Noirmoutier) et à 130 km/h (île d'Yeu) ;
- Coefficient de marée de 69 (le 16/12/2011 au matin ; pleine mer à 7h59) ;
- Houle forte et prolongée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : un recul de la dune avec formation de micro falaise est observé sur les plages de Sauveterre.

Source : Rapport relatif à la tempête Joachim sur le littoral du département de la Vendée, 15 et 16 décembre 2011, météo-France, janvier 2012.

Fiches tempêtes - Secteur 2

Pays d'Olonne

Fiches événements - Commune de l’île d’Olonne

Décembre 1823	Ile d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE I01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S787, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser un rapport accompagné de deux plans (l'un est un croquis figuratif du havre de la Gâchère, l'autre un calque pris sur Cassini et présentant le bassin de l'Auzance) sur la fer.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 29 janvier 1858).

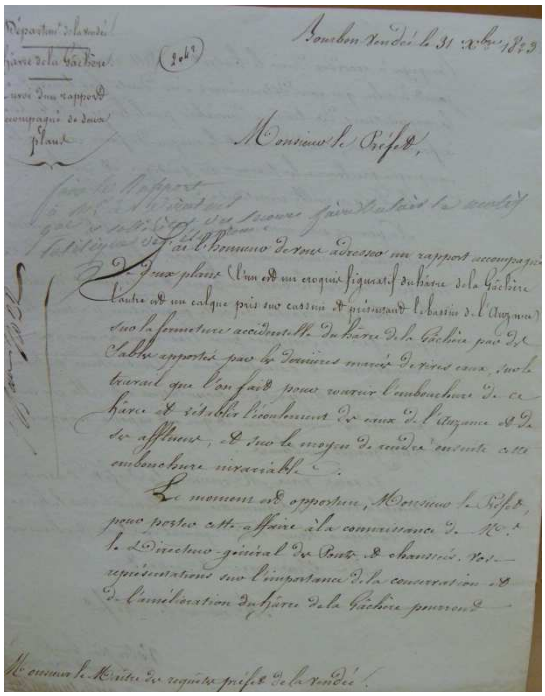

1832	Ile d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE I02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Vent de Sud.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *A d'autres époques, le pays a été dévasté par les vimaires. Ces différentes révolutions animées dans le siège du cours de ce canal tiennent à un des efforts de la nature que l'homme ne peut détourner. On a été longtemps à croire que les grandes marées favorisées par les ouragans étaient le seul principe de (l'envasement)(? illisible) de ce havre. Les événements de 1832 ont pu conduire à un tel raisonnement parce que le canal de la (? illisible) se ferma pendant une tempête, mais ce n'est qu'une explication (? illisible). La mer à cette époque passa pendant plusieurs jours par-dessus une dune de sable et en enleva une partie qu'elle déposa dans la rivière ; la crue des eaux (? illisible) dont la puissance fut détruite par la résistance d'un vent impétueux et supposé, amena un encombrement qui ferma l'entrée de ce havre.* [...]"

(extrait du registre de l'ingénieur de l'Arrondissement des Sables au sujet du projet de construction du canal de dessèchement des marais de Chanteloup, daté du 30 août 1835).

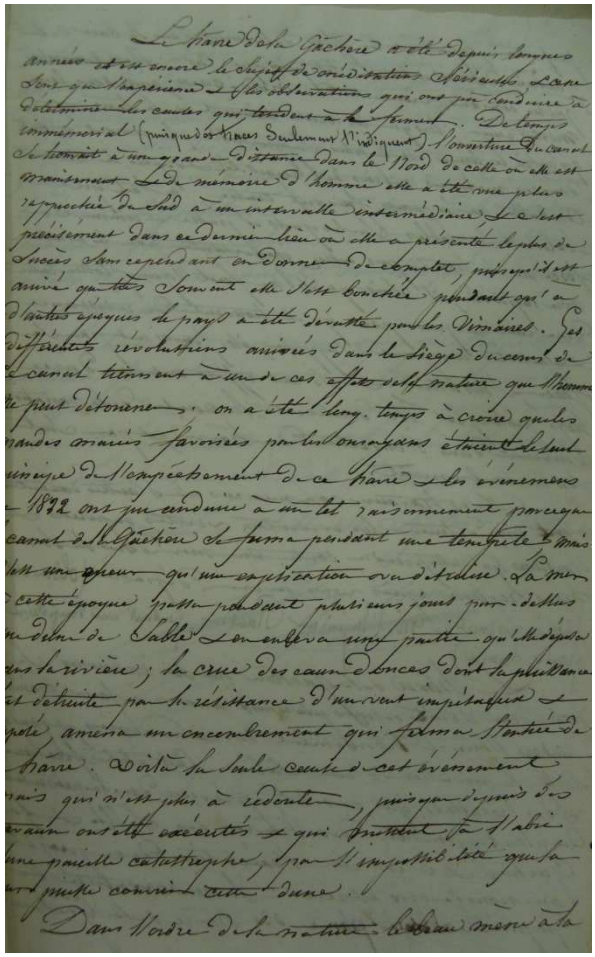

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE I03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

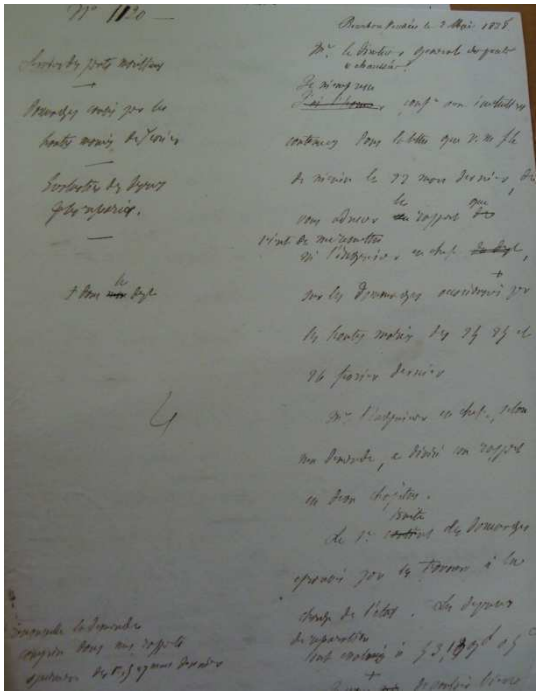

1857	Ile d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE I04
Type de phénomènes		
inondation		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Inondation des marais ;
- Dégâts occasionnés au cordon littoral.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S695, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Dans le courant de l'année 1857, le havre de la Gâchère a été presque constamment bouché ; quatre fois il s'est fermé, quatre fois on l'a ouvert ; mais en dernier lieu, le sable s'est accumulé dans l'embouchure de telle manière que l'on a pensé que quoique l'on fit l'on ne pouvait obtenir un résultat satisfaisant de longtemps du moins. Cependant, dans les grandes marées les vagues de la mer se déversaient dans le chenal et toute l'eau qui y entrait n'en pouvant plus sortir se répandait dans les marais menacés d'une inondation complète et prochaine ; déjà plusieurs casiers étaient submergés, des plaintes s'élevaient de toutes parts et, pourtant, la commission syndicale avait fait effectuer tous les travaux possibles d'oblitérer l'embouchure du havre, elle ne pouvait faire davantage.* […]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 29 janvier 1858).

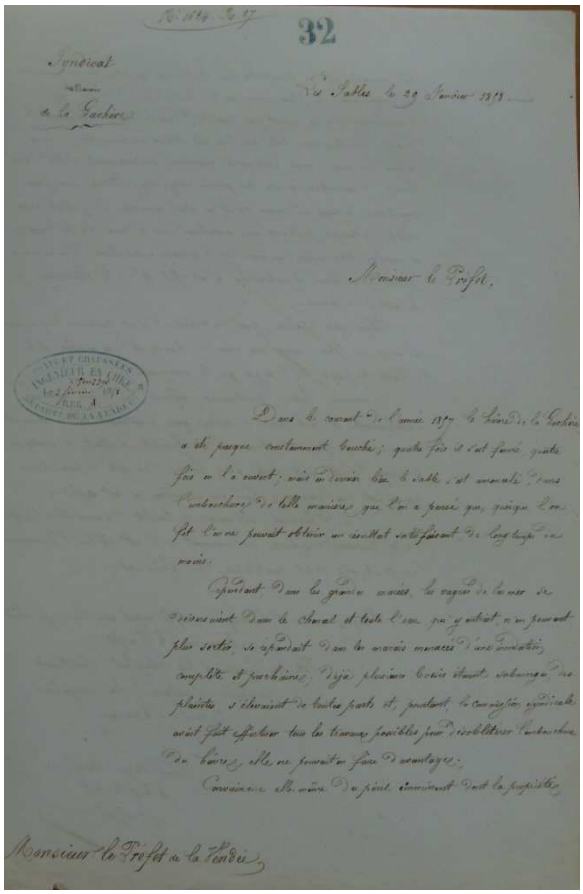

27 septembre 1859	Ile d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE I05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Marée d'équinoxe ;
- Fort coefficient de marée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs affouillements).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S694, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Le 27 septembre dernier, la grande marée passant par-dessus la dune ayant introduit une masse d'eau considérable dans le bassin des marais, le courant de jusant, à mi-marée a été tellement violent qu'il a produit au pied du perré en cours d'exécution des affouillements de 2 m de profondeur et entraîné la chute de 25 m de longueur de perré ; c'est-à-dire un quart de l'ouvrage exécuté jusqu'alors.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, daté du 20 octobre 1859).

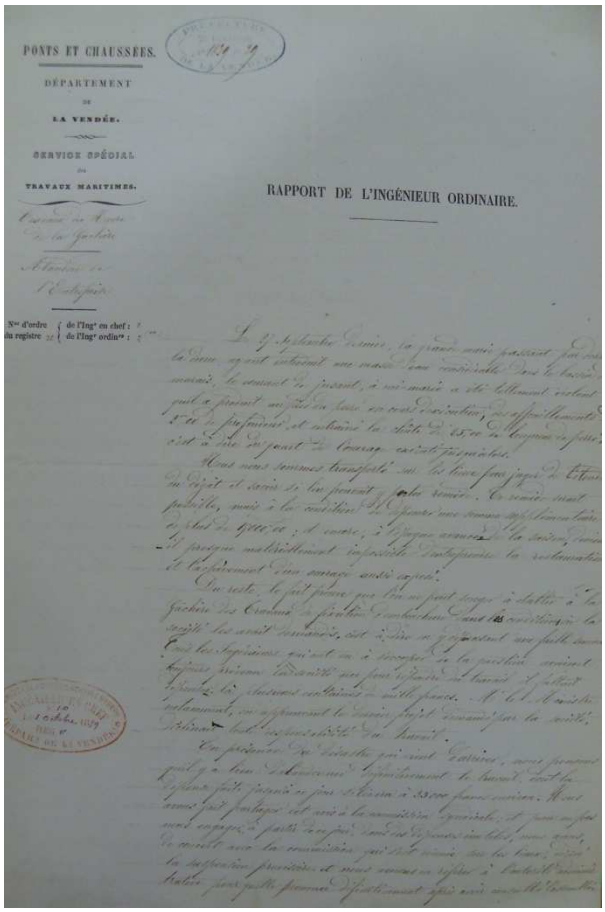

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX MARITIMES.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE.

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE I06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

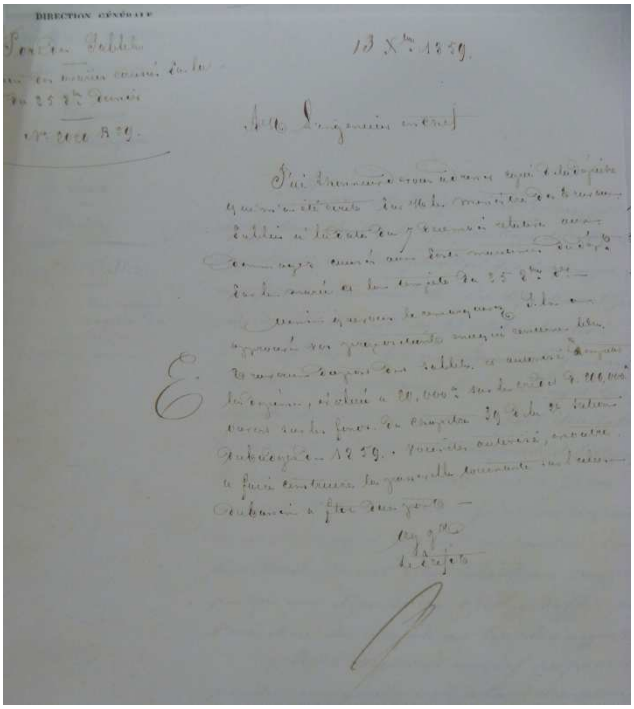

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE I07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

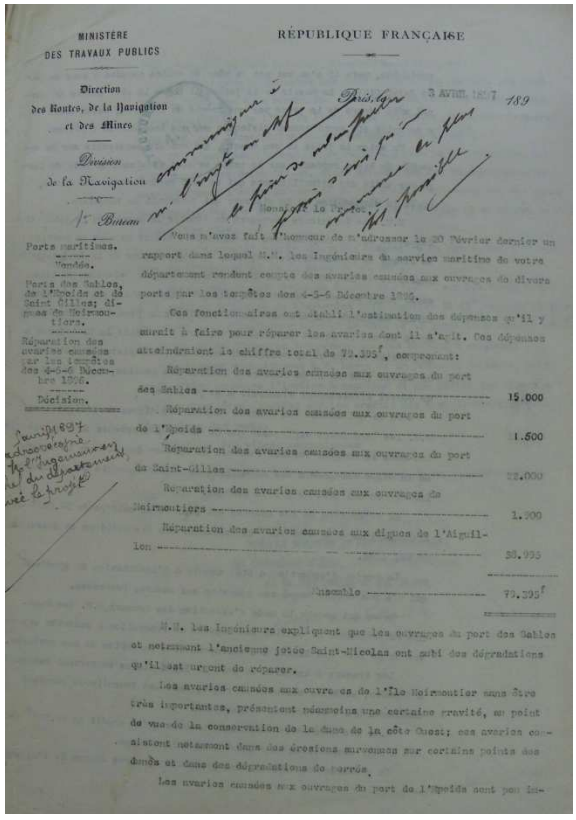

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE I08
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE I09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

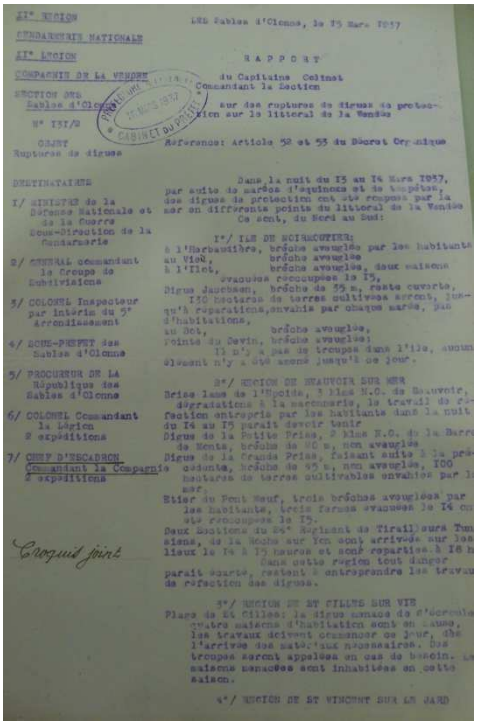

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste ouverte,
150 hectares de terres cultivées arrosés, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et réoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivées sur les lieux le 14 à 15 heures et sont reparties à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE I10

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

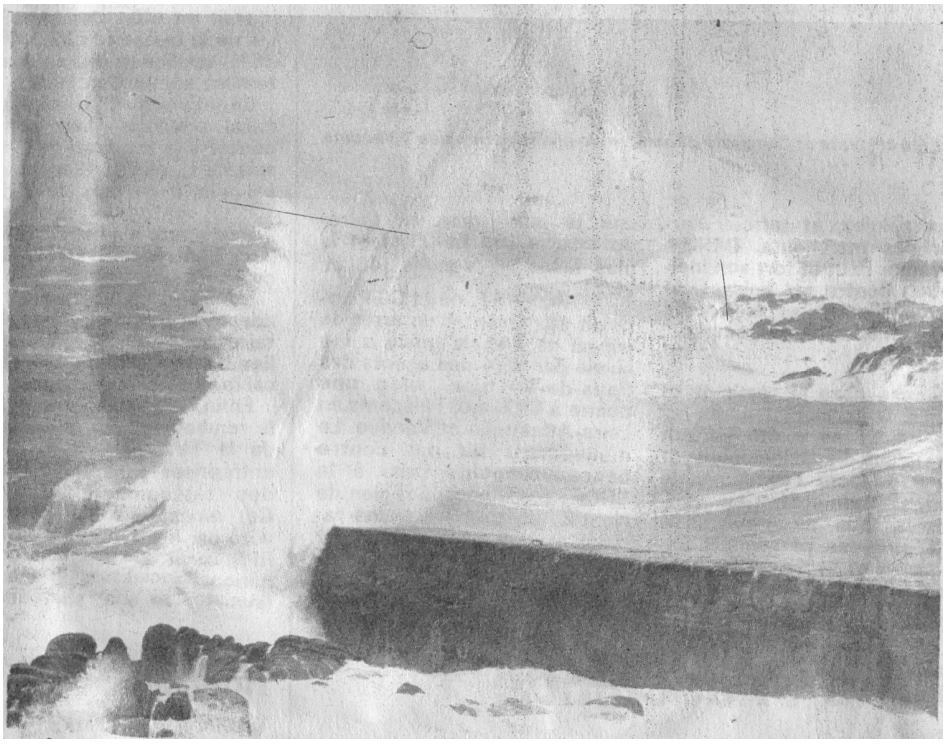

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE I11

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. – La Vendée – par rapport à d'autres départements – n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE I12

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE I13

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	L'Ile d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE I14

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ; - Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

Fiches tempêtes - Secteur 2

Pays d'Olonne

Fiches événements - Commune des Sables d’Olonne

6 juillet 1743	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J01
Raz-de-marée		

Données météomarines

- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Aucun.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782), p55.

"[...] *Le 6 juillet, vent de Sud-Ouest, beau temps, ayant le plain de mer à midi un quart. Tout à coup, sur les 8 heures du matin, un bruit sourd à peu près semblable à un mur qui se serait écroulé tout à coup se fit entendre. La mer, en le moment, s'agita sur la côte et par ce mouvement subit donna le signal aux pêcheurs de coquillage qui étaient sur la côte, de se retirer au plus vite sur le rivage. En moins de cinq minutes, la mer s'éleva de dix à douze pieds et se retira en le même intervalle, tout de suite après avoir mis à flot tous les bâtiments qui étaient en le port, et sans causer aucun dommage.* [...]"

(extrait du livre *« Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782) », collection « mémoire de Vendée »,* centre vendéen de recherches historiques, p55).

Printemps 1750	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J02
Tempête		

Données météomarines	

- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Destruction du port de la Gâchère ;
- Dégâts occasionnés aux habitations de la ville des Sables d'Olonne.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782), in la lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Au printemps 1750, un ouragan affreux , qui fit monter la mer très haut, dégrada considérablement la ville des Sables d'Olonne [...] Ce même ouragan détruisit en entier le port de la Gâchère.* [...]"

(extrait du livre *« Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782) », collection « mémoire de Vendée »,* centre vendéen de recherches historiques).

1er février 1763	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes	Type de submersion	FICHE J03
Tempête et submersion marine	Submersion par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent de Sud/Sud-Ouest ;
- Mer extrêmement agitée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux habitations de la ville des Sables d'Olonne ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782), in la lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Le 1er février, sur le minuit, les vents ont fraichi de la part du Sud-Sud-Ouest. La mer qui se trouvait pleine à 5 heures et demie et extrêmement agitée a passé sur tous les quais et a renversé partie de ceux de la Chaume, abattu plusieurs maisons sur la côte des Sables, rompu les chaussées de plusieurs marais et causé beaucoup de dommages.* [...]"

(extrait du livre *« Les Sables au temps de la grande pêche ; manuscrit de Collinet (1739-1782) », collection « mémoire de Vendée »,* centre vendéen de recherches historiques, p55).

Décembre 1801	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J04
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous trouverez ci-joint une lettre du maire de la commune des Sables qui me rend compte des ravages et dégradations qu'a fait la mer tant aux ouvrages extérieurs qu'intérieurs au port des Sables et qui sollicite de prompts secours. Le rapport, Citoyen Préfet, n'est point exagéré, j'ai pris moi-même conscience (?) de ces ravages* [...]."

(extrait du rapport du sous-préfet, daté du 27 frimaire An X [18 décembre 1801]).

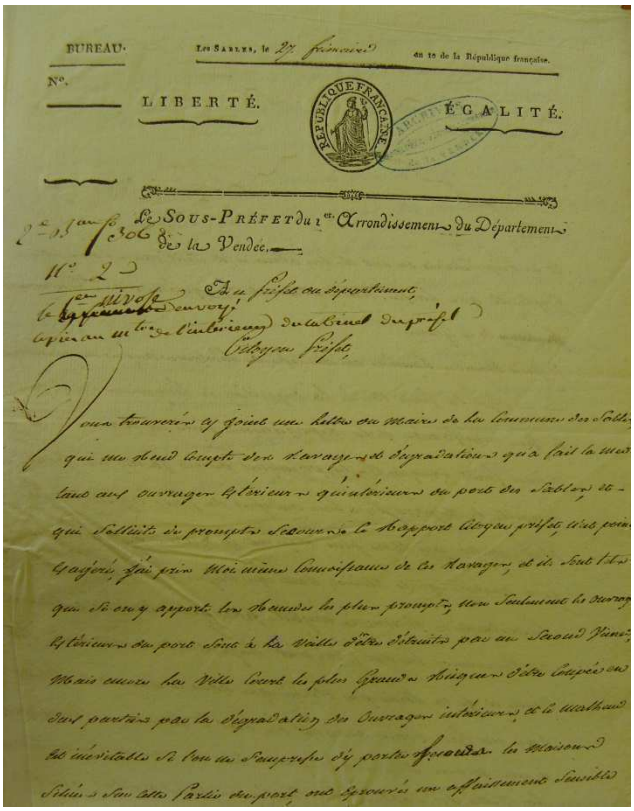
BUREAU. Les Sables, le 27 frimaire an 10 de la République française.

N°.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Sous-Préfet du 1er Arrondissement du Département de la Vendée.

N° 2

Au Préfet du département

Le Sous-Préfet du 1er Arrondissement du Département de la Vendée

Citoyen Préfet,

Vous trouverez ci-joint une lettre du maire de la commune des Sables qui me rend compte des ravages et dégradations que fait la mer tant aux ouvrages extérieurs qu'intérieurs au port des Sables et qui sollicite de prompts secours. Le rapport, Citoyen Préfet, n'est point exagéré, j'ai pris moi-même connaissance de ces ravages et de leur cause. Il est urgent qu'il y soit apporté les secours les plus prompts, non seulement les ouvrages extérieurs du port sont à la ruine d'être détruits par au second Printemps mais encore les villes seront les plus grands dangers d'être coupées ou sont parties par les dégradations des ouvrages intérieurs et la mer aura bientôt inévitablement [illegible] la maison [illegible] Sables. Sans cette partie du port nous serons en effet [illegible]

23 octobre au 6 novembre 1802	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J05
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Réparation d'avaries au radier de la tête de la grande jetée. Pendant les mauvais temps qui ont eu lieu du 1er au 15 brumaire, une grande partie du béton qui en vendémiaire, avait été employé au fond de la Brèche, a été emporté par la mer et l'on s'est occupé du 16 au 23 Brumaire* [7 au 14 novembre] *de réparer de nouveau* […]."

(extrait du rapport de l'ingénieur, daté de fin novembre 1802 [fin brumaire, début frimaire An XI]).

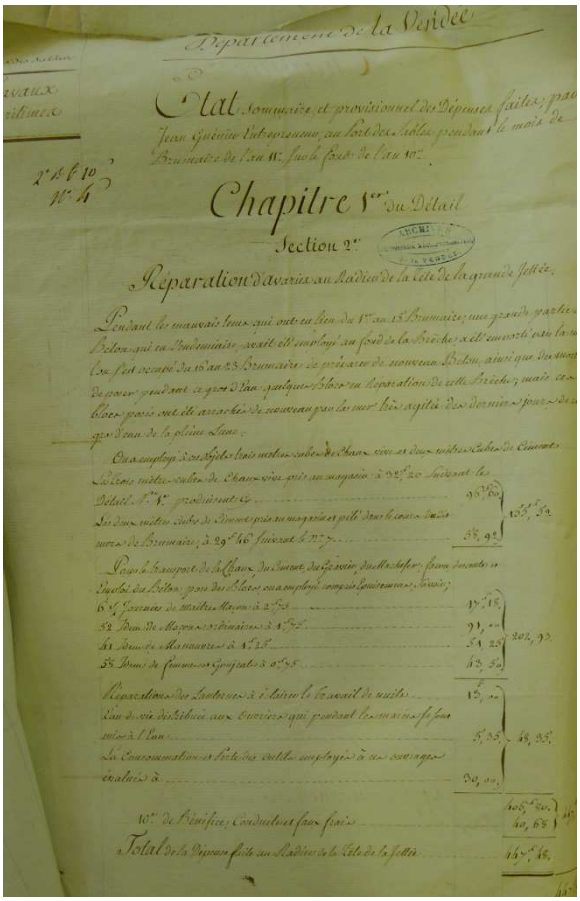
Département de la Vendée

Etat Sommaire et provisionnel des Dépenses faites, pa
Jeune Quentin Entrepreneur au Port des Sables pendant le mois de
Brumaire de l'an XI. sur la fixe de l'an 10e

Chapitre Ier du Détail

Section 2e

Reparation d'avaries au Radier de la Tête de la grande Jettée.

Pendant les mauvais Temps qui ont eu lieu du 1er au 15 Brumaire, une grande partie
Beton qui en Vendémiaire avait été employé au fond de la Brèche, a été emporté par la mer
Ce fait occasionne du 16 au 23 Brumaire de préparer de nouveau Beton ainsi que de nouveau
De pouvoir pendant ce tems d'Eau, quelques Blocs en Reparation de cette Brèche, mais ce
Blocs gisoit ont été arrachés de nouveau par la mer très agitée des derniers jours de
gue Lune de la pleine Lune.

Pour l'emploi de ces Objets bois mettons cubes de Chaux vive en deux mettons Cubes de Ciment
Les trois mettons cubes de Chaux vive grise au magasin à 32f 20 Suivant le
Detail N.o 8. precedement Ci 93,60
Les deux mettons cubes de Ciment pris au magasin et payé dans le cours du
mois de Brumaire, à 21f 16 Suivant le N.o 7 ..... 38, 95 } 132f 55

Pour le transport de la Chaux du Ciment du Gravier du Mortier fourni ensuite en
Emploi du Beton pour des Blocs ou a employé compris Gouvernement, Savoir;
6 G. Journées de Maitres Maçons à 2f 50 ..... 15f 00
52 Dem. de Journées de Manoeuvres à 1f 75 ..... 91, 00
54 Dem. de Manoeuvres à 1f 25 ..... 67, 50 } 202, 93
53 Dems de journées Gouverneur à 0f 75 ..... 39, 75
Reparations des Tombereaux à Etablir le Travail de Maitre 15, 00
Eau de vie distribuée aux Ouvriers qui pendant le cours de ce fait
mois à l'Eau ..... 5, 35 } 18, 35
La Couronne et Perte des outils employés à ces ouvrages
evaluées à 30, 00

10.es de Benefice, Conducteur fait faits ..... 405f 28c } 60, 68
Total de la Dépense faite au Radier de la Tête de la Jettée 465f 96

28 décembre 1803	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J06
Tempête		
Données météomarines		

- Vent Sud/Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (brèche de 25 m dans la digue Saint Nicolas du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Etant à propos que vous soyez informé des résultats de l'ouragan du 6 de ce mois* [6 nivôse An XII ; 28 décembre 1803]*, en ce qui concerne nos travaux maritimes, j'ai l'honneur de vous envoyer copie du compte que je rends au conseiller d'Etat, chargé spécialement des Ponts et Chaussées.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur, daté du 15 nivôse An XII [6 janvier 1804]).

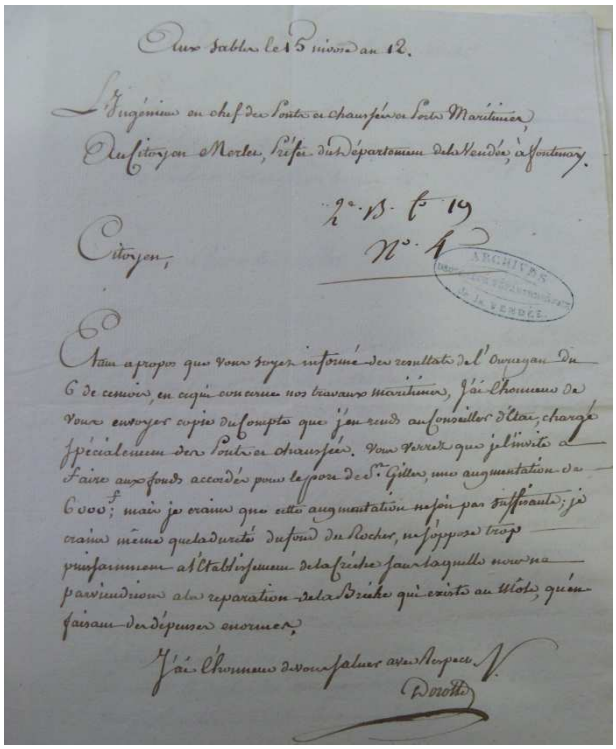

19 au 21 octobre 1812	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J07
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (jetée Saint Nicolas, quais du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous prévenir que les grandes marées et le mauvais temps que nous éprouvons depuis quelques jours ont occasionné des avaries au port des Sables. La jetée de Saint Nicolas a été coupée en deux endroits sur 6,50 mètres de longueur environ et 4 m de largeur. Les quais des Sables ont beaucoup souffert et l'on craint encore de nouvelles avaries.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 22 octobre 1812).

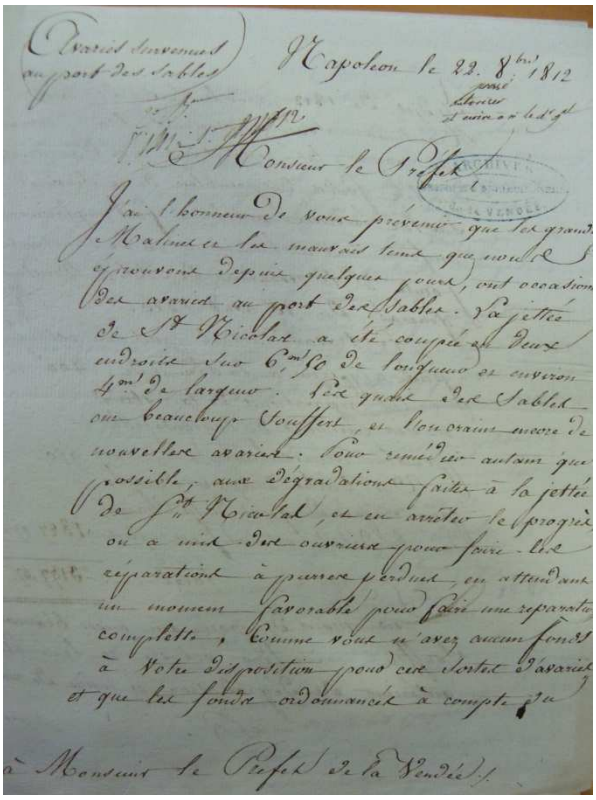

17-18 novembre 1812	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J08
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (jetée Saint Nicolas, quais du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Les avaries occasionnées à la jetée de Saint Nicolas de la Chaume par les tempêtes des 19, 20 et 21 octobre et du 17 au 18 novembre dernier ont été réparées..* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 6 février 1813).

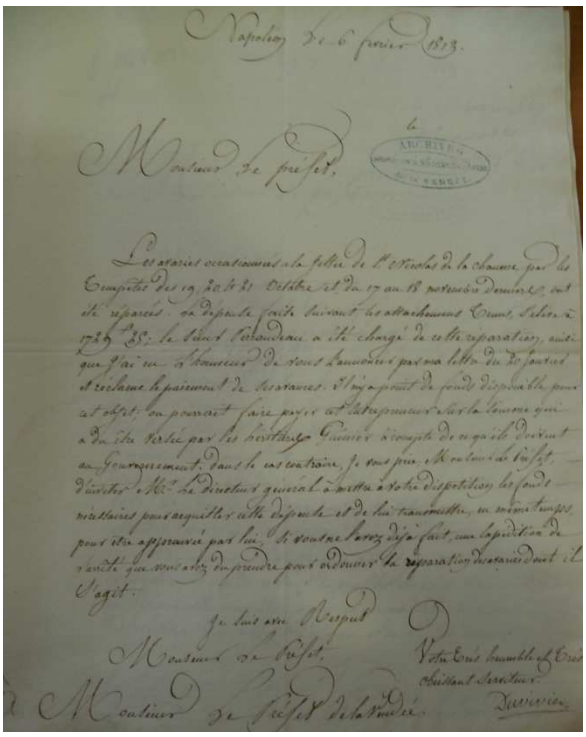

16-17 décembre 1812	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J09
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (jetée Saint Nicolas, quais du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Je viens d'être informé que l'ouragan du 16 et 17 de ce mois a fait des ravages considérables à la jetée de Saint Nicolas de la Chaume. Elle se trouve coupée dans ce moment en deux endroits sur une longueur totale de 32 mètres.* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 19 décembre 1812).

"[...] *Sont survenues plusieurs avaries dont j'ai eu l'honneur de vous informer par les lettres du 22 octobre et 19 novembre et 19 décembre dernier. La réparation de ces divers avaries a été confiée et exécutée dans l'urgence par le sieur Perraudeau, le seul entrepreneur qui se trouvait alors dans le cas de mettre de suite la main à l'œuvre..* [...]"

(extrait d'une lettre au Préfet de Vendée, datée du 20 janvier 1813).

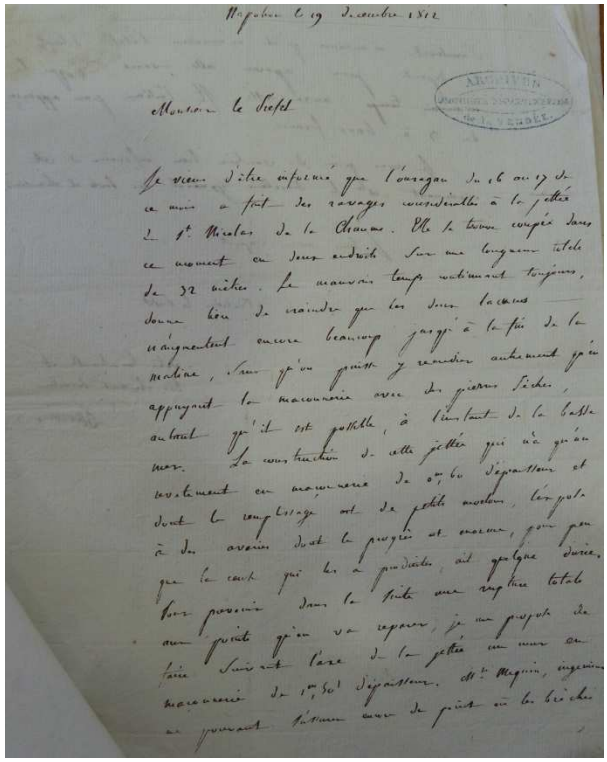

25-26 octobre 1813	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J10
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Baron, j'ai examiné en conseil des ponts et chaussées le projet des ouvrages à faire pour la réparation du quai de la Chaume au port des Sables, qui a été éprouvé dans la nuit du 25 au 26 octobre 1813.* [...]"

(extrait d'une lettre du Directeur général des Ponts et Chaussées, datée du 24 décembre 1813).

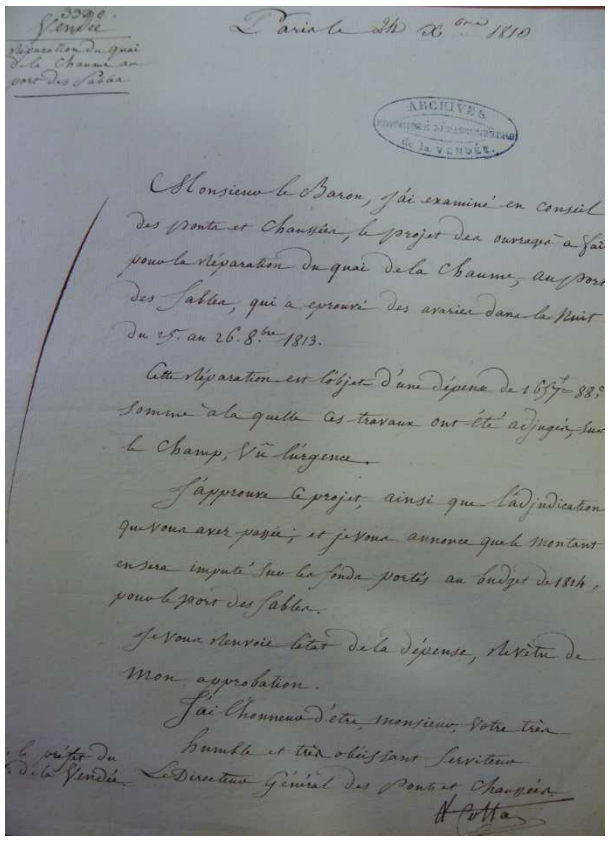

Vendée
Réparation du quai de la Chaume au port des Sables

Paris le 24 Xbre 1813

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA VENDÉE

Monsieur le Baron, j'ai examiné en conseil des Ponts et Chaussées, le projet des ouvrages à faire pour la réparation du quai de la Chaume, au port des Sables, qui a éprouvé des avaries dans la nuit du 25. au 26. 8bre 1813.

Cette réparation est l'objet d'une dépense de 1 677 - 88 [illegible] somme à laquelle ces travaux ont été adjugés sur le champ, vu l'urgence.

J'approuve le projet, ainsi que l'adjudication que vous avez passée, et je vous annonce que le montant en sera imputé sur les fonds portés au budget de 1814, pour le port des Sables.

Je vous renvoie l'état de la dépense, revêtu de mon approbation.

J'ai l'honneur d'être Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Directeur général des Ponts et Chaussées

A Cotta

Le préfet du Dépt de la Vendée

26 au 28 janvier 1815	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J11
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue du port des Sables). **<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.** "*Je m'empresse de vous informer qu'une tempête violente arrivée du 26 au 28 du mois dernier a occasionné au port des sables des avaries considérables.* [...] *La jetée Saint Nicolas de la Chaume a été coupée dans toute sa largeur sur 18 mètres de longueur et que les quais de la Chaume sont forts endommagés dans leur couronnement dont 13 pierres ont été emportées.* [...]" (extrait du rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 3 février 1815). 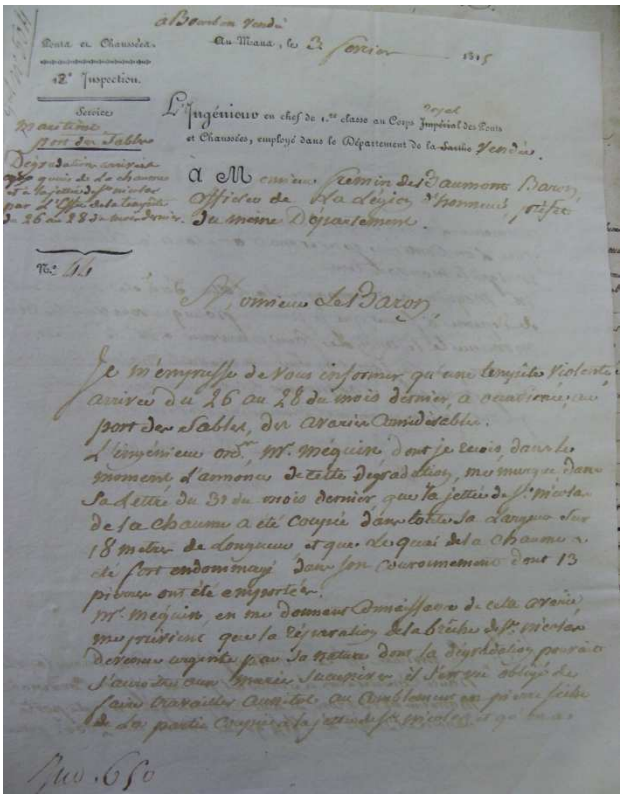		

6-7 mars 1816	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J12
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S800, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur, j'ai examiné en conseil des Ponts et Chaussées l'état des dépenses qui ont été faites pour la réparation d'une brèche occasionnée à la jetée de Saint Nicolas de la Chaume par la tempête du 6 au 7 mars dernier* [1816]. [...]"

(extrait d'une lettre du Directeur général des Ponts et Chaussées, datée du 4 juin 1816).

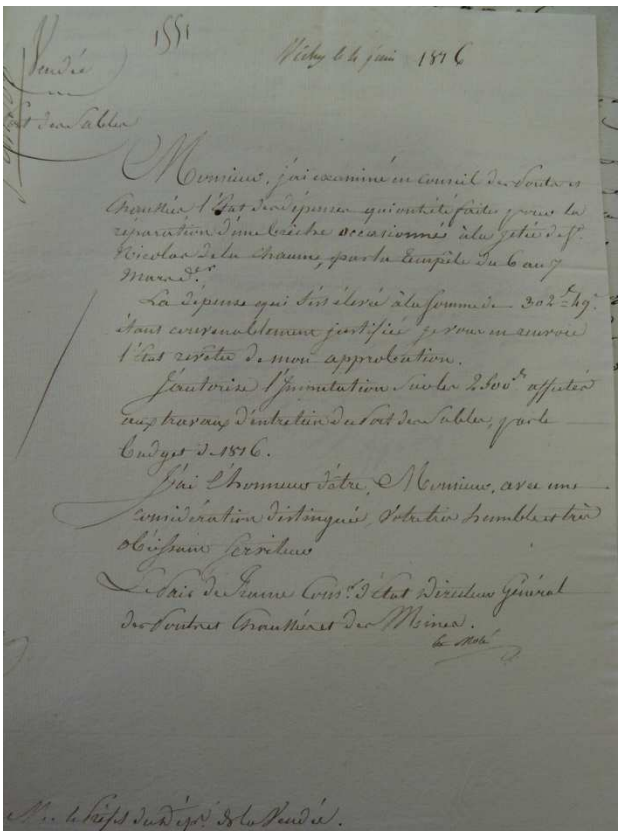

24 au 26 février 1838	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J13
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

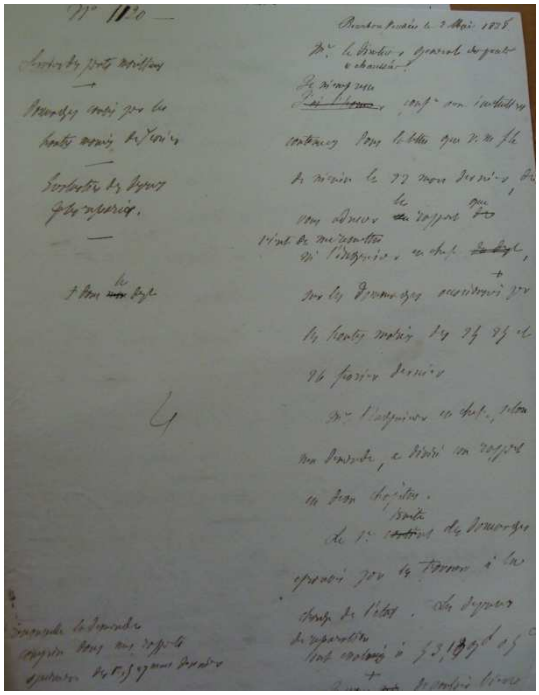

4-5 octobre 1846	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J14
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue du port des Sables).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S801, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Par dépêche du 3 de ce mois, M. le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics à statué sur vos propositions que je lui avais transmis le 24 octobre dernier relatives aux réparations des avaries causées aux travaux du port des Sables par les marées des 4 au 5 dudit mois d'octobre.* [...]"

(extrait d'une lettre à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 7 décembre 1846).

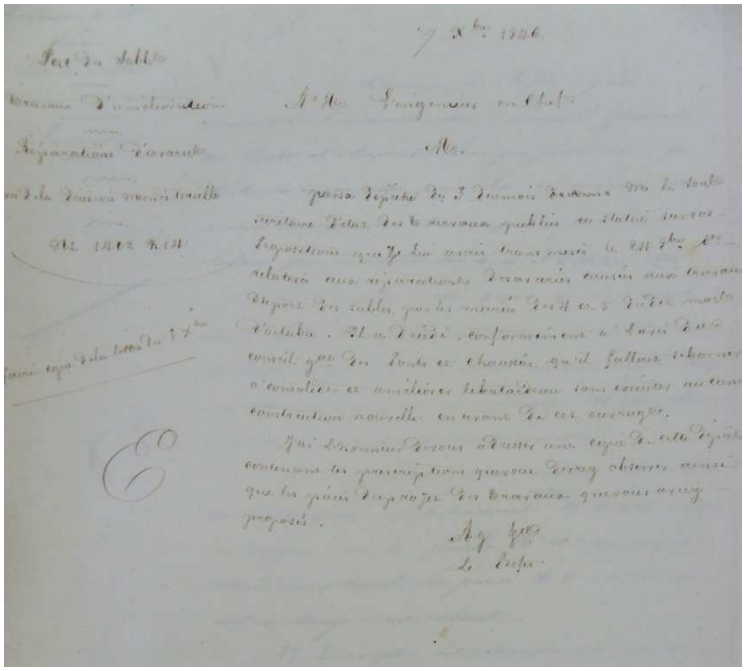

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J15
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

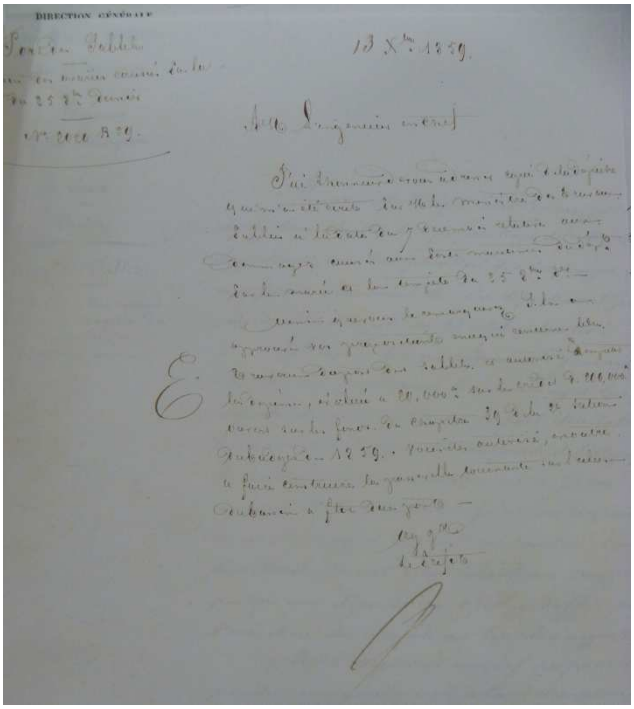

13 novembre 1864	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J16
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (porte de flot de l'écluse de la Chaume).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S805, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois un rapport par lequel MM. les Ingénieurs rendent compte des avaries occasionnées par la tempête du 13 novembre dernier [1864] à l'une des portes de flot de l'écluse de la Chaume au port des Sables*. [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées au Préfet de Vendée, datée du 12 janvier 1865).

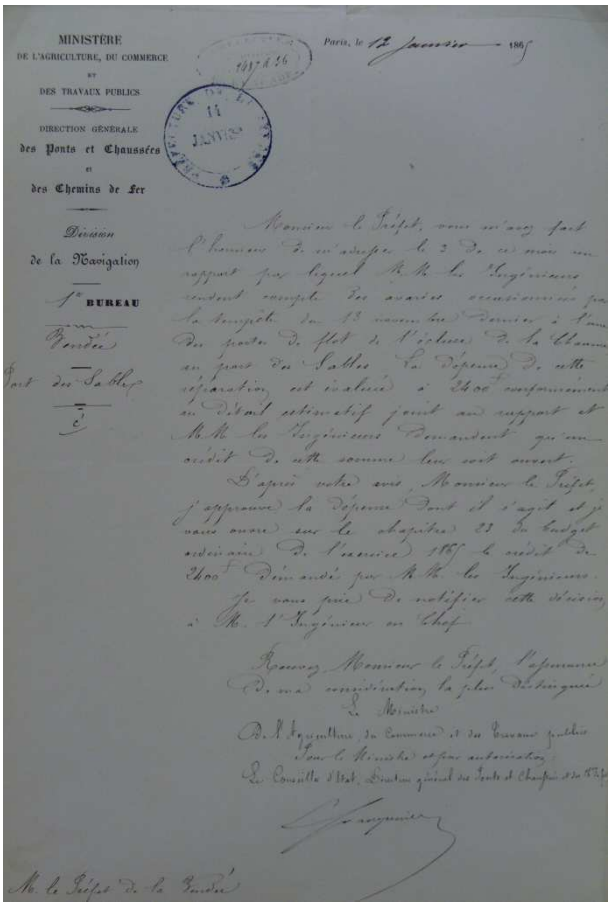

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET
DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION GÉNÉRALE
des Ponts et Chaussées
et
des Chemins de fer

Division
de la Navigation

1er BUREAU

Vendée
Port des Sables
3

Paris, le 12 janvier 1865

11 JANV 65

Monsieur le Préfet, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois un rapport par lequel MM. les Ingénieurs rendent compte des avaries occasionnées par la tempête du 13 novembre dernier à l'une des portes de flot de l'écluse de la Chaume au port des Sables. La dépense de cette réparation est évaluée à 2400 conformément au détail estimatif joint au rapport et MM. les Ingénieurs demandent qu'un crédit de cette somme leur soit ouvert.

D'après cela, Monsieur le Préfet, j'approuve la dépense dont il s'agit et je vais ouvrir sur le chapitre 23 du budget ordinaire de l'exercice 1865 le crédit de 2400 demandé par MM. les Ingénieurs. Je vous prie de notifier cette décision à M. l'Ingénieur en Chef.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre
Pour le Ministre et par autorisation
Le Conseiller d'Etat, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer

M. le Préfet de la Vendée

7, 11, 15, 17, 18 et 20 juillet 1882	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J17
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (pointe de la jetée Saint-Nicolas).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S808, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé le 5 août dernier, avec quatre procès-verbaux de constat à l'appui, un rapport par lequel ils exposent que les bourrasques du mois de juillet dernier [1882] ont causé sur le chantier du prolongement de la jetée Saint Nicolas, au port des Sables, des avaries qui donnent lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur le cas de force majeure. Les dégradations consistent dans la démolition de maçonneries et l'enlèvement de parements rejointés.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 23 août 1882).

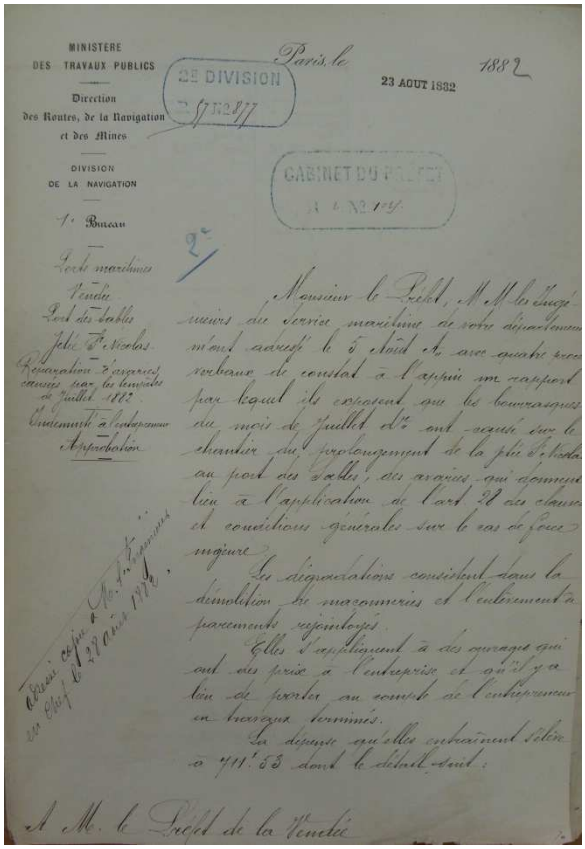

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction
des Routes, de la Navigation
et des Mines

DIVISION
DE LA NAVIGATION

1er Bureau

Ports maritimes
Vendée
Port des Sables
Jetée St Nicolas
Réparations à exécuter
suivant les dommages
causés par les tempêtes
de Juillet 1882
Entretien à l'entreprise
Approbation

Paris, le 23 AOUT 1882

2e DIVISION

CABINET DU PRÉFET

Monsieur le Préfet, MM les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé le 5 Août dernier, avec quatre procès-verbaux de constat à l'appui un rapport par lequel ils exposent que les bourrasques du mois de juillet dernier ont causé sur le chantier du prolongement de la jetée St Nicolas au port des Sables, des avaries qui donnent lieu à l'application de l'art 28 des clauses et conditions générales sur le cas de force majeure.

Les dégradations consistent dans la démolition de maçonneries et l'enlèvement de parements rejointoyés.

Elles s'appliquent à des ouvrages qui ont été mis à l'entreprise et qu'il y a lieu de porter au compte de l'entrepreneur en travaux terminés.

La dépense qu'elles entraînent s'élève à 711f 53 dont le détail suit :

A M. le Préfet de la Vendée

26-27 octobre 1882	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J18
Tempête		

Données météomarines

- Vent d'Ouest ;
- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (pointe de la jetée Saint-Nicolas).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S808, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé le 12 novembre dernier, un rapport par lequel ils exposent que les tempêtes des 26-27 octobre 1882 ont causé sur le chantier du prolongement de la jetée Saint Nicolas, au port des Sables, des avaries qui donnent lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure*. [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 13 décembre 1882).

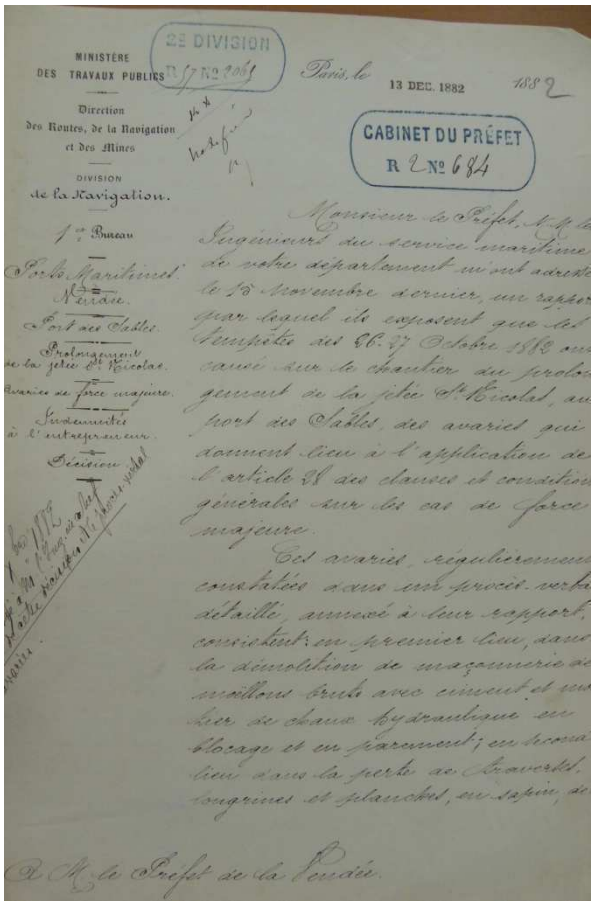

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Direction des Routes, de la Navigation et des Mines
DIVISION de la Navigation.
1er Bureau
Ports Maritimes.
Nevers.
Port des Sables.
Prolongement de la jetée St Nicolas.
Avaries de force majeure.
Sous-comptes à l'entrepreneur.
Soumission.

2E DIVISION

Paris, le 13 DEC. 1882 1882

CABINET DU PRÉFET
R 2 N° 684

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé le 12 Novembre dernier, un rapport par lequel ils exposent que les tempêtes des 26-27 Octobre 1882 ont causé sur le chantier du prolongement de la jetée St Nicolas, au port des Sables, des avaries qui donnent lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure.

Ces avaries, régulièrement constatées dans un procès-verbal détaillé, annexé à leur rapport, consistent: en premier lieu, dans la démolition de maçonnerie de moellons bruts avec ciment et mortier de chaux hydraulique en blocage et en parement; en second lieu dans la perte de chevrettes, rougrines et planches, en sapin, de

A M. le Préfet de la Vendée.

15 novembre 1882	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J19
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (pointe de la jetée Saint-Nicolas).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S808, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement, un rapport par lequel ils proposent de payer à l'entrepreneur du prolongement de la jetée Saint Nicolas, au port des Sables, une somme de 367,81 francs* [1882] *représentant la valeur des avaries causées aux travaux par la tempête du 15 novembre 1882*. [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 7 février 1883).

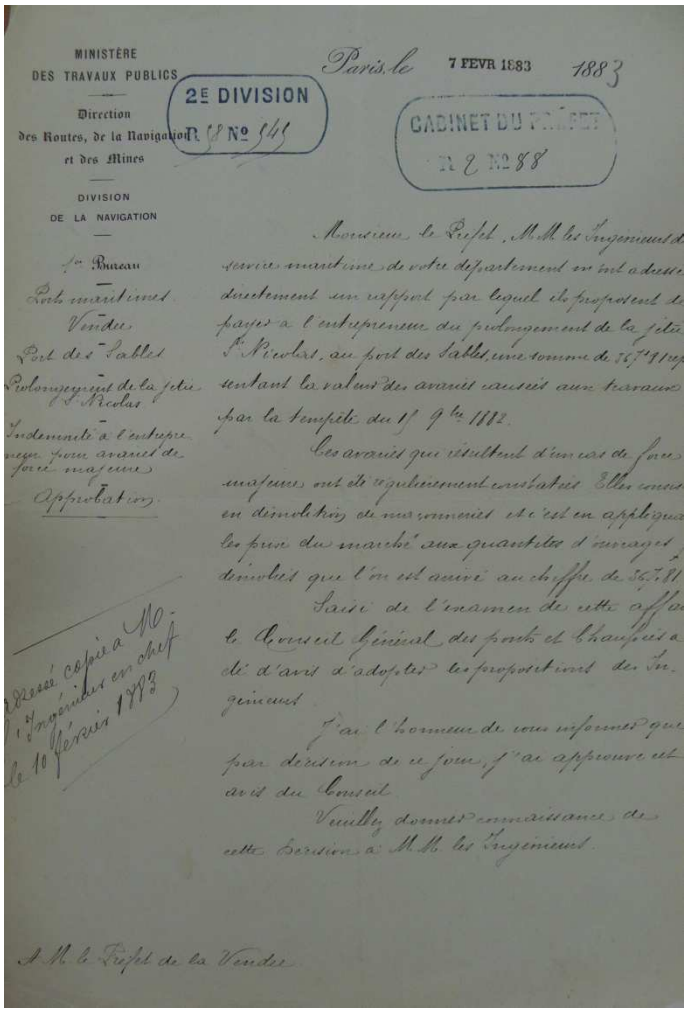

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
Direction des Routes, de la Navigation et des Mines
DIVISION DE LA NAVIGATION
1er Bureau
Ports maritimes
Vendée
Port des Sables
Prolongement de la jetée St Nicolas
Indemnité à l'entrepreneur pour avaries majeures
Approbation

Paris, le 7 FEVR 1883 1883

2E DIVISION N° 141

CABINET DU PRÉFET N° 88

Monsieur le Préfet, MM. les Ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé directement un rapport par lequel ils proposent de payer à l'entrepreneur du prolongement de la jetée St Nicolas, au port des Sables, une somme de 367f 81c représentant la valeur des avaries causées aux travaux par la tempête du 15 9bre 1882.

Les avaries qui résultent d'un cas de force majeure ont été régulièrement constatées. Elles consistent en démolitions de maçonnerie et c'est en appliquant les prix du marché aux quantités d'ouvrages détruites que l'on est arrivé au chiffre de 367f 81c.

Saisi de l'examen de cette affaire, le Conseil général des ponts et chaussées a été d'avis d'adopter les propositions des Ingénieurs.

J'ai l'honneur de vous informer que par décision de ce jour, j'ai approuvé cet avis du Conseil.

Veuillez donner connaissance de cette décision à MM. les Ingénieurs.

Adressé copie à MM. les Ingénieurs en chef le 10 février 1883

A M. le Préfet de la Vendée

23 avril et 10 mai 1883	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J20
Tempête		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (pointe de la jetée Saint-Nicolas).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S808, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Monsieur le Préfet, MM. les ingénieurs du service maritime de votre département m'ont adressé le 1er de ce mois* [juin 1883]*, avec deux procès-verbaux de constat à l'appui, un rapport par lequel ils exposent que les tempêtes des 23 avril et 10 mai dernier* [1883] *ont causé sur le chantier de la construction du corps de la jetée Saint Nicolas, au port des Sables, des avaries donnant lieu à l'application de l'article 28 des clauses et conditions générales sur les cas de force majeure*. [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 18 juin 1883).

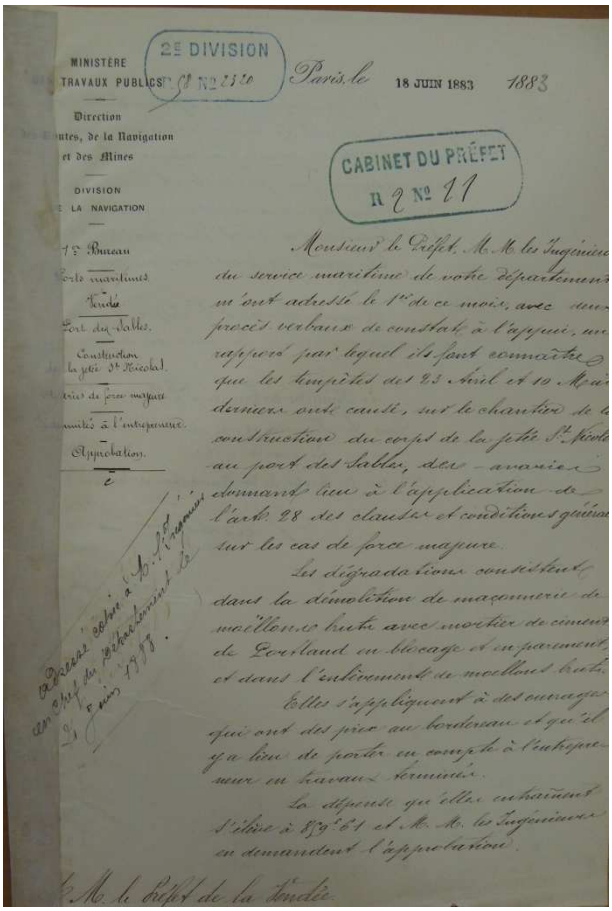

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE J21
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

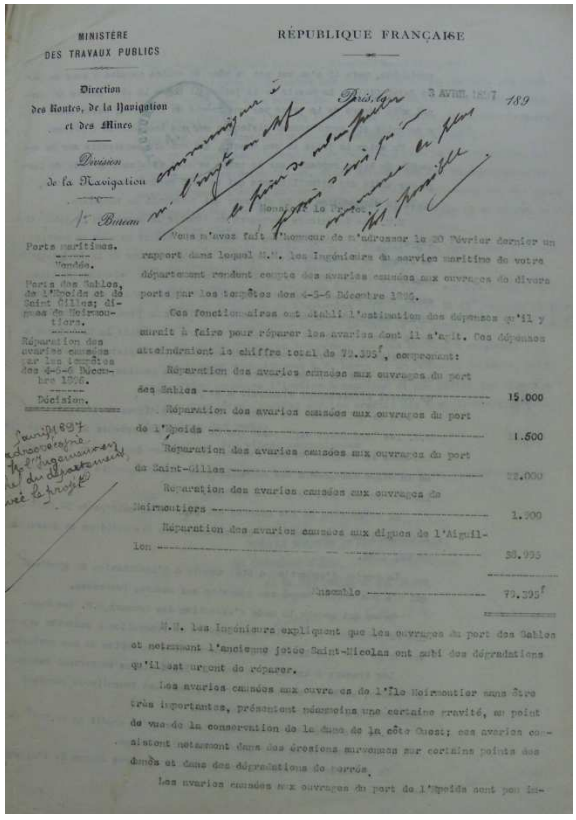

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

3 août 1905	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J22
Raz-de-marée		

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés au matériel de plage.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, La lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Plus anecdotique, le 3 août 1905, un petit raz-de-marée endommage les cabines et tentes de plage : « avant hier, 3 courant, un raz-de-marée que rien ne faisait prévoir, s'est brusquement produit, vers 5 heures, alors que la mer se trouvait dans son plein. Les flots déchaînés battaient le remblai baignant les cabines et les tentes, qui ne tardèrent pas à être balayées par les lames. Sur la plage, ce fut un véritable désastre [...] Hier matin, vers 5 heures, la mer toujours furieuse a enlevé et brisé six cabines de l'établissement Grolleau Clovis. Hier soir la mer était toujours houleuse. » extrait du journal des Sables du 6 août 1905 .* [...]"

(extrait du livre *« La lettre des Sables » n° 105, mars 2010, p8).*

8-9 janvier 1924	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J23
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

24 au 26 octobre 1926	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J24
Raz-de-marée		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts importants.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, La lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Deux ans plus tard, les 24, 25 et 26 octobre 1926, une énorme tempête occasionne une nouvelle fois d'importants dommages .* [...]"

(extrait du livre *« La lettre des Sables » n° 105, mars 2010, p8).*

1er février, 3 et 13 avril, 30 mai, 2 et 3 novembre 1930	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J25
Type de phénomènes		
Raz-de-marée		

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux établissements de la plage.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, La lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *L'année 1930 fut particulièrement éprouvante avec les tempêtes du 1er février, des 3 et 13 avril, du 30 mai et surtout celle aux allures cycloniques du 2 et 3 novembre. A noter que le 30 mai 1930, un raz-de-marée ravage les différents établissements de la plage.* [...]"

(extrait du livre *« La lettre des Sables » n° 105, mars 2010, p8).*

10 et 11 novembre 1931	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J26
Raz-de-marée		
Données météomarines		
- Vent de Sud.		
Dégâts occasionnés :		
- Aucun.		

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, La lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Les 10 et 11 novembre 1931, l'amplitude extraordinaire des trois marées successives provoque à nouveau « un raz-de-marée accentué par un fort vent de secteur Sud » .* [...]"

(extrait du livre *« La lettre des Sables » n° 105, mars 2010, p8).*

22 au 23 février 1935	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J27
Tempête		

Données météomarines

- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux habitations de la ville des Sables d'Olonne ;
- Naufrage du « Jeanne-Suzanne LS889 » (5 victimes).

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, La lettre des Sables n°105, mars 2010, p8.

"[...] *Dans la nuit du 22 au 23 février 1935, un ouragan s'abat cette fois encore sur la Vendée, et provoque le naufrage du Jeanne-Suzanne LS889 dans lequel périssent les cinq hommes d'équipage. Aux Sables, d'importants dégâts matériels sont aussi à déplorer dans toute la ville .* [...]"

(extrait du livre *« La lettre des Sables » n° 105, mars 2010, p8).*

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE J28
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

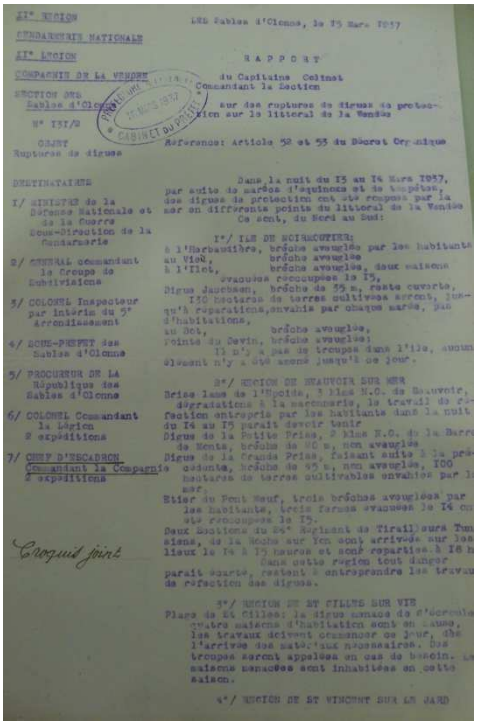

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/2
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
150 hectares de terres cultivées arrosés, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et reoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivées sur les lieux le 14 à 15 heures et sont réparties à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

11 janvier 1943	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J29
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Violente tempête ;
- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Un marin emporté par une lame (1 victime) ;
- Panne d'électricité en ville.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Dans la nuit de lundi à mardi, une très violente tempête s'est abattue sur notre région. Le vent siffla en tornades et la pluie tomba à verse. Le tonnerre fit également rage et la mer devint en furie. Toute la matinée de mardi, l'ouragan se prolongea, occasionnant aux toitures de nombreux dégâts.*

[...] *Il n'en est pas de même malheureusement aux Sables où la tempête aura occasionné la perte d'un brave marin, M. Maurice Berthomé* [...]*. Signalons enfin que mardi une panne générale d'électrivité priva la ville de lumière et de force de motricité pendant la soirée*."

(extrait d'une coupure du journal « les Sables », non daté).

LES SABLES

AU COURS D'UNE VIOLENTE TEMPÊTE

le clocher du Château-d'Olonne s'effondre

En mer, un homme est enlevé par une lame

Dans la nuit de lundi à mardi, une très violente tempête s'est abattue sur notre région. Le vent siffla en tornades et la pluie tomba à verse. Le tonnerre fit également rage et la mer devint en furie. Toute la matinée de mardi, l'ouragan se prolongea, occasionnant aux toitures de nombreux dégâts.

Vers 13 heures, au cours d'une bourrasque plus forte que les autres, le clocher ajouré de l'église du Château-d'Olonne, qui portait fièrement son coq à 50 mètres de hauteur, s'est abattu, entraînant avec lui les cloches et ensevelissant la sacristie.

Fort heureusement, il n'y avait à ce moment personne dans l'église. Les enfants étaient sortis du catéchisme une demi-heure plus tôt.

Du point de vue esthétique, la chute de ce clocher est regrettable. Œuvre de M. Ballereau, architecte à Luçon, cette flèche, très élégante avait été construite en même temps que le chœur et le transept de l'église, sur les restes de l'ancienne chapelle du premier château du Fenestreau, en 1901. Malheureusement, du fait de ses ajours, elle donnait une prise très grande aux vents violents du large qui ne se privaient pas de ronger à leur aise les joints des pierres de taille. D'autre part, il se peut que le clocher ait été déjà ébranlé par la chute de l'une des bombes qui tomba, il y a quelques mois, à 50 mètres de là, causant dans le sol un vaste entonnoir.

Quoiqu'il en soit, il faut se féliciter qu'il n'y ait pas eu de victimes.

Il n'en est pas de même malheureusement aux Sables où la tempête aura occasionné la perte d'un brave marin, M. Maurice Berthomé, 41 ans, demeurant rue de la Patrie. Celui-ci était en mer depuis quelques jours, à bord de son bateau « Le Père Patient ». Il se présenta devant le port trop tardivement pour pouvoir y rentrer. Mettant le cap à la mer, il croisa dans les parages jusqu'au lendemain matin, quand, à quelques milles du but, une lame violente balaya tout le pont, arrachant tout le dôme de la chambre de l'équipage et entraînant le patron à la mer. Malgré tous les efforts de ses compagnons, Maurice Berthomé disparut dans la tourmente. Et c'est le drapeau en berne que le bateau rentra au port dans le courant de l'après-midi de mardi.

Nous nous inclinons devant cette disparition d'un excellent garçon, victime de son devoir professionnel et nous adressons à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

Un deuxième bateau, « La Petite Lucienne », patron M. Espérance Migné, qui passa également le coup de temps dehors, a pu rallier La Rochelle.

Il est encore un autre bateau, le « Louis-Madeleine », patron M. Gustave Hervouet, de La Chaume, qui manque à l'appel. Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter, l'équipage se composant de bons marins et le bateau pouvant être dérivé assez loin par suite de la violence des vents.

Signalons enfin que mardi une panne générale d'électricité priva la ville de lumière et de force motrice pendant toute la soirée.

5-6-7 avril 1947	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J30
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J31
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

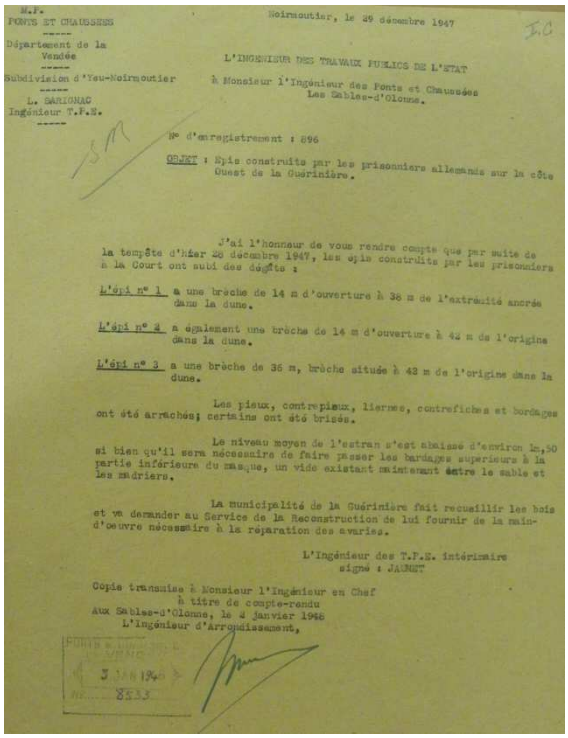

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J32
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

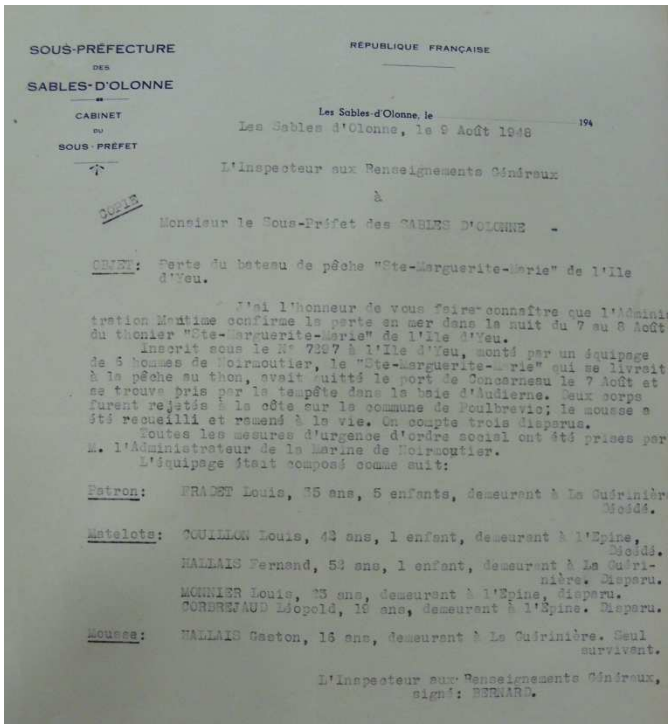

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyé.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

6-7 avril 1949	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J33
Tempête		
Données météomarines		
- Mer violemment agitée.		
Dégâts occasionnés :		
- Naufrage des navires de pêche « Fanacks et « Vers l'Inconnu » (10 victimes).		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants : dans la nuit du 6 au 7 avril [1949], une violente tempête sévissant sur les côtes de l'Atlantique, entraînait la perte de deux chalutiers sablais, le « Fanack » et le « Vers l'Inconnu », qui disparurent avec leurs équipages.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 avril 1949).

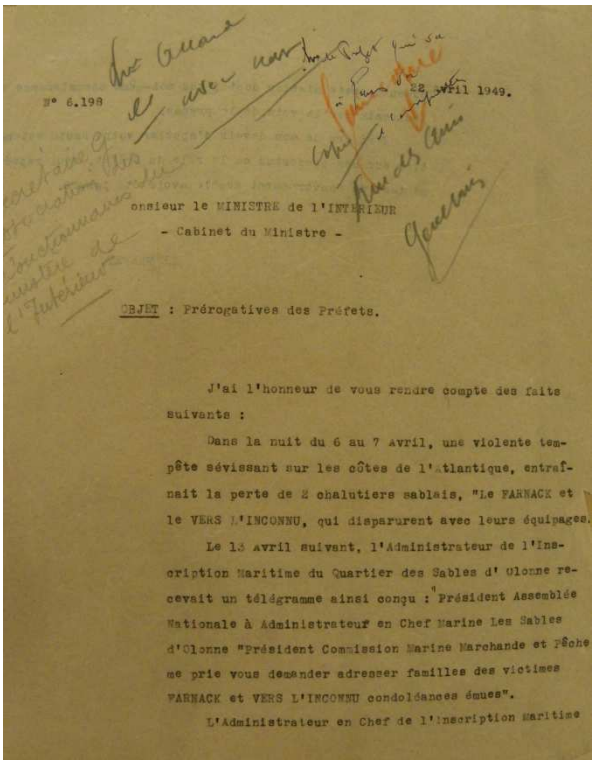

N° 6.198

22 avril 1949.

onsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR
- Cabinet du Ministre -

OBJET : Prérogatives des Préfets.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Dans la nuit du 6 au 7 Avril, une violente tempête sévissant sur les côtes de l'Atlantique, entraînait la perte de 2 chalutiers sablais, "Le FARNACK et le VERS L'INCONNU, qui disparurent avec leurs équipages.

Le 13 Avril suivant, l'Administrateur de l'Inscription Maritime du Quartier des Sables d' Olonne recevait un télégramme ainsi conçu : "Président Assemblée Nationale à Administrateur en Chef Marine Les Sables d'Olonne "Président Commission Marine Marchande et Pêche me prie vous demander adresser familles des victimes FARNACK et VERS L'INCONNU condoléances émues".

L'Administrateur en Chef de l'Inscription Maritime

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J34
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

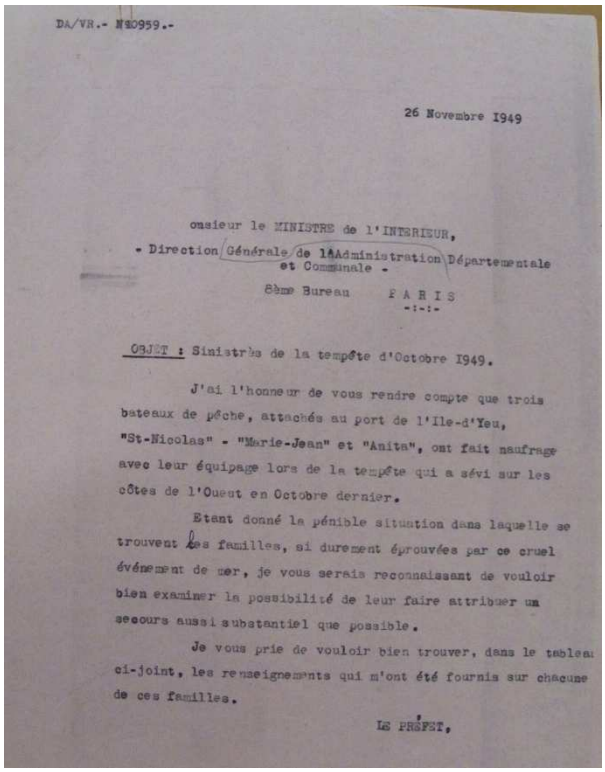

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE J35

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

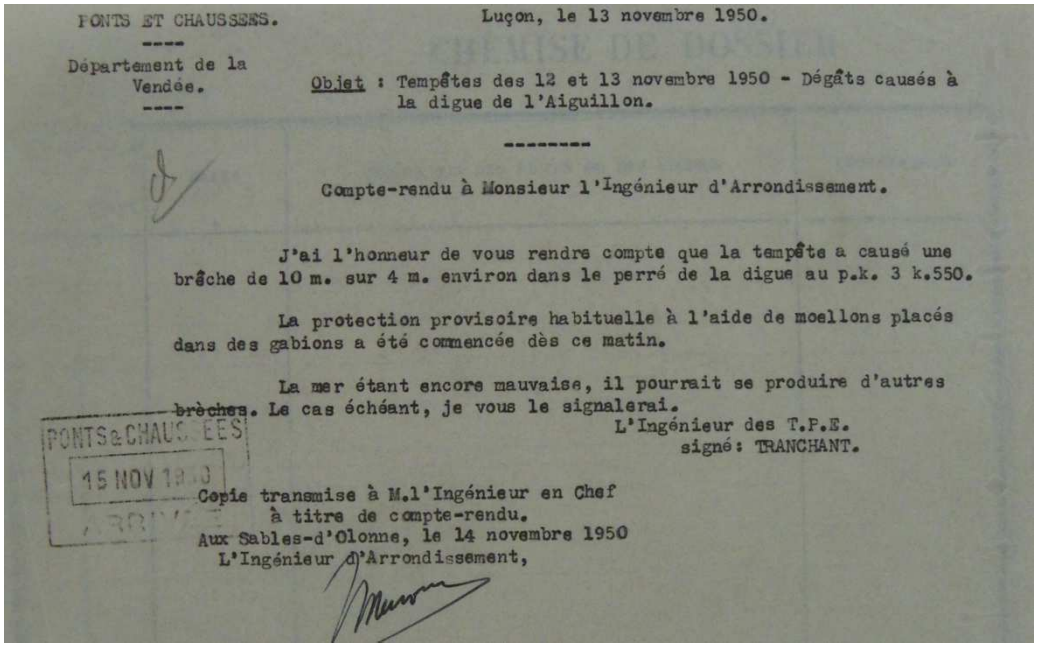

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSEES
15 NOV 19..
ARR...

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J36

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

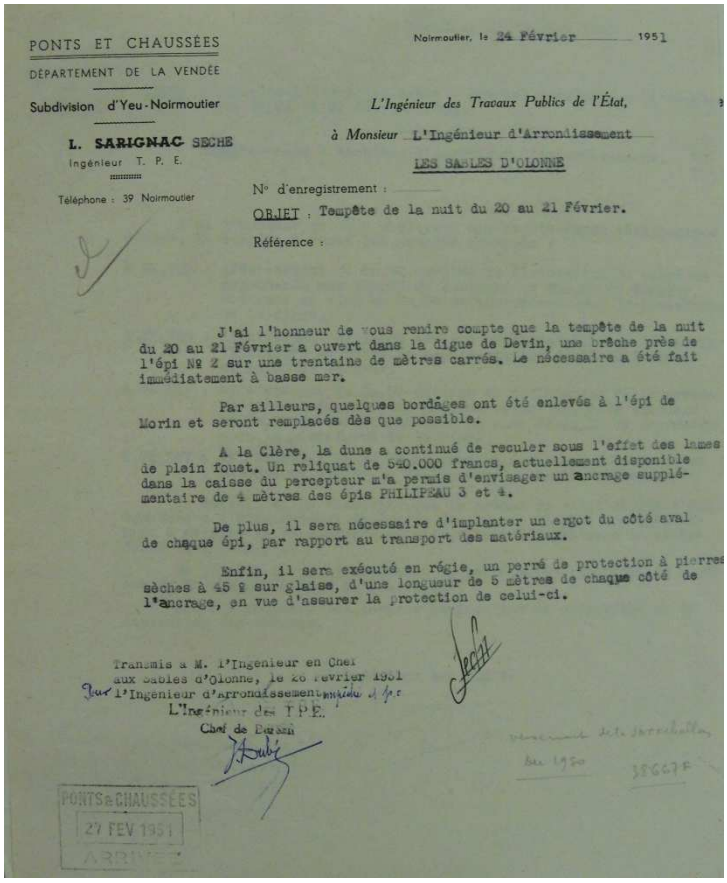

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 640.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 ° sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingenieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951
ARRIVÉE

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE J37
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

30 septembre 1952	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J38

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]*. Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]*. Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

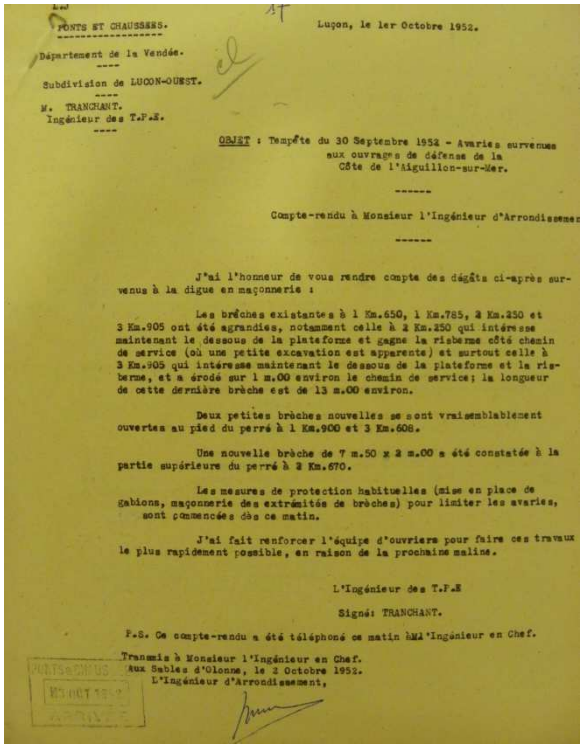

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.230 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.606.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J39

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

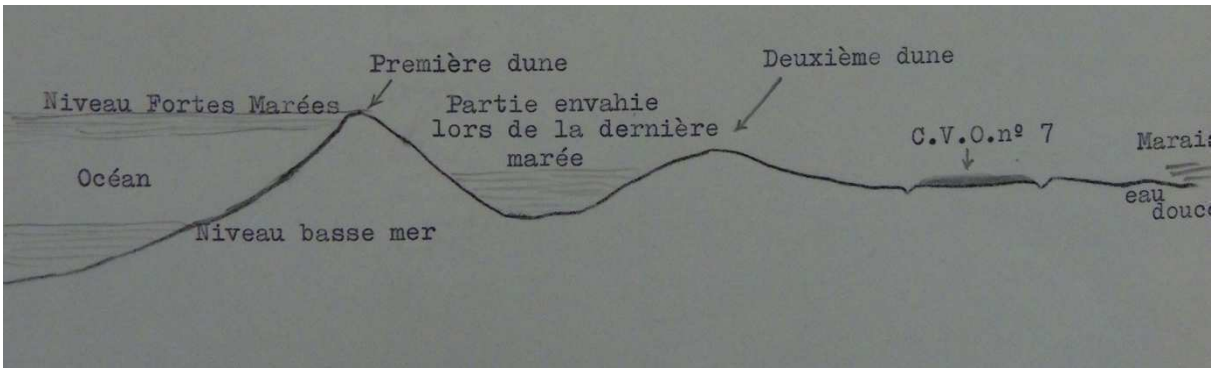

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J40

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

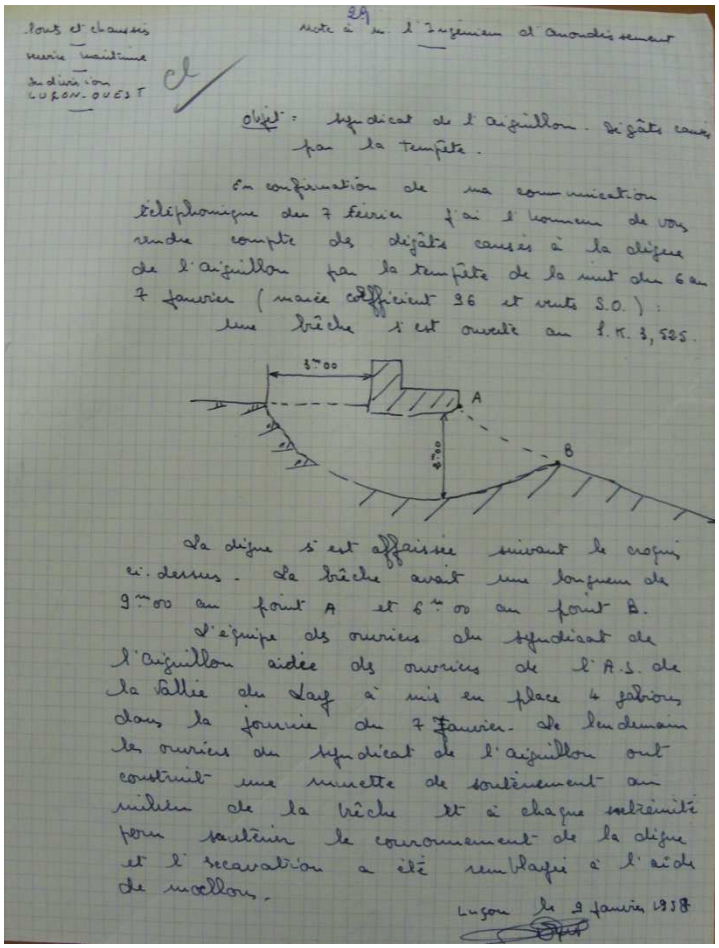

Ponts et chaussées
Service maritime
Subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'Arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.

L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Belle du Daf a mis en place 4 fascines dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayé à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

1er novembre 1960	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE J41
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion et inondations	Submersion par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent de Ouest/Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux habitations (toitures et cheminées) et aux réseaux électriques.

<u>Source</u> : Mairie des Sables d'Olonne, Journal des Sables du 6 novembre 1960, p5.

"[...] *Mardi dernier, jour de la Fête de la Toussaint, un gros coup de temps d'Ouest-Sud-Ouest a balayé, dans l'après-midi, notre côte. Bien que la marée n'ait eu une cote que de 86, rarement nous avons vu battre les lames sur toute la longueur du Remblai avec autant de violence. La mer sautait au bas de la Place Navarin, aussi bien qu'au Phare Rouge et à la Place de Strasbourg. Dans le port, l'eau était extrêmement haute et bientôt les bateaux auraient passé par-dessus les quais.* [...]"

(extrait du journal des Sables du 6 novembre 1960 p5*).*

13 février 1972	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J42

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Rafales de vent atteignant des pointes de 150 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Plusieurs bateaux coulent dans le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Une grue de 40 m s'écrase sur 3 maisons.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, un trimaran, un chalutier et trois petits bateaux ont coulé dans le port. Aux Sables d'Olonne où une grue de 40 m est tombée sur trois maisons, on apprenait que deux chalutiers en mer devaient être « à la cape ».* [...]"

(extrait de l'article de journal).

Un bilan très lourd en Vendée

C'EST EN VENDÉE QUE LA TEMPÊTE, SOUFFLANT EN OURAGAN DIMANCHE MATIN — les rafales atteignaient des pointes de 150 km-h. — a eu les conséquences les plus graves : trois morts, une dizaine de blessés recensés (voir ci-contre), mais aussi des dégâts considérables sur toute l'étendue du département ; d'innombrables bâtiments, publics industriels ou privés, ont été ravagés.

— Parmi les églises : Sainte-Bernadette, à La Roche, a eu sa toiture soufflée. Le clocher de Marsais-Sainte-Radegonde s'est écroulé, ainsi que celui de La Copechagnière. Les superstructures du clocher d'Apremont se sont affaissées et sont tombées sur une voiture. Le clocher de Bessay s'est en partie écroulé. Deux clochetons de l'église de Sainte-Cécile se sont effondrés, et il en a été de même à Rocheservière et à La Ferrière.

— La flèche de l'église de Saint-Mars-des-Prés s'est brisée ainsi que les pointes des clochers du Poiré et de La Génétouze.

— A Saint-Michel-en-l'Herm, il a fallu évacuer les fidèles pendant la messe, la toiture menaçant de s'effondrer.

— A Challans, la toiture des halles s'est envolée et a fracassé *trois devantures de magasins.*

— Les salles omnisports de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte ont été décoiffées, et leurs façades, surtout celle de Challans, se sont écroulées.

— De nombreuses usines, surtout les bâtiments modernes en tôles, ont beaucoup souffert tant à La Roche qu'à Fontenay ou aux Herbiers.

— Une maison a brûlé à Challans car deux fils électriques se sont touchés pendant la tempête.

— Pour la même raison, 6.000 poulets ont grillé dans un élevage de Saint-Pierre-du-Chemin.

— A Luçon, le lycée polyvalent et le C.E.S. Beaussire n'ont plus de toitures.

On ne peut chiffrer le montant des dégâts ; il est incommensurable.

— Partout les routes et les chemins ont été barrés par des chutes d'arbres, tandis que l'électricité était coupée ainsi que le téléphone. L'E.D.F., les Ponts et Chaussées et les P.T.T. ont réalisé des miracles en ce dimanche pour rétablir les communications qui tendaient vers la normale dans la soirée.

— La voie ferrée Nantes-Bordeaux a été coupée par de nombreuses chutes de poteaux et d'arbres entre L'Herbergement et Belleville-sur-Vie. Il a fallu une compagnie du Génie d'Angers pour rétablir le passage obstrué pendant trois heures.

— A Luçon, la gendarmerie mobile et deux half-tracks ont été appelés pour enlever les arbres tombés sur les routes.

Pour la première fois depuis vingt ans, le « paquebot » de l'île d'Yeu n'a pu effectuer son service et il est resté au port. Dans l'île, une cheminée de 20 mètres s'est abattue sur l'usine de conserves Amieux. 80 % des antennes de TV sont cassées.

— A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, un trimaran, un chalutier et trois petits bateaux ont coulé dans le port.

— Aux Sables-d'Olonne où une grue de 40 m. est tombée sur trois maisons, on apprenait que deux chalutiers en mer devaient être « à la cape ». Il s'agit du *Magali* et du *Temps-des-Cerises.*

— Dans le sud de la Vendée on s'inquiète de l'état des concessions ostréicoles et conchylicoles.

— L'île de Ré, privée de téléphone, d'électricité et de bateaux, était totalement coupée du continent. Plusieurs localités de l'île ont été très touchées.

— Dans le Choletais, dix mille abonnés ont été privés d'électricité jusqu'à dimanche soir.

Les deux tiers du département de la Charente-Maritime étaient privés de courant électrique hier soir et il est peu probable que la situation puisse être sensiblement améliorée durant la nuit.

Les pompiers des grandes villes ont encore de nombreuses interventions à effectuer. Ils ont reçu aujourd'hui environ 500 appels à Bordeaux et 250 à La Rochelle.

EN FRANCE

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE J43

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* [...]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

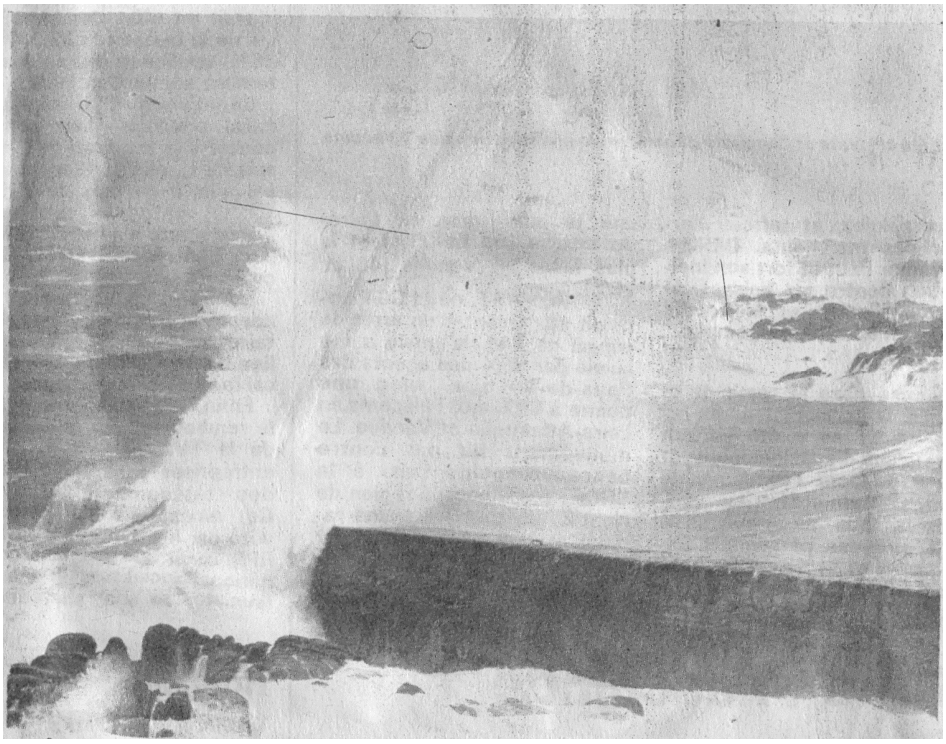

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE J44

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE J45

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE J46

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

12 janvier 1993	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J47

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 110 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage de la goélette « Gyp'Sea II » (3 victimes).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Le voilier Gyp'Sea II, une goélette de 13 m en polyester, immatriculée à La Rochelle, s'est fracassée sur les rochers proches du Puits-d'Enfer, au Château d'Olonne, hier soir vers 17h50. Un hélicoptère de La Rochelle a pu hélitreuiller deux plaisanciers vers 17h55. [...] Arrivé aux Sables d'Olonne le 9 janvier, le bateau avait pris la mer à 16h hier, à destination de La Rochelle, alors que le bulletin météo annonçait une mer forte à très forte.* [...]"

(extrait de journal, daté du 12 janvier 1993).

7 septembre 1995	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J48

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral à 140 km/h ; - Coefficient de marée de 90.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	07/09/1995	07/09/1995	03/04/1996	17/04/1996

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense (digues du port) ;
- Dégâts signalés sur les bateaux au mouillage.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...]*En Vendée, les vents les plus forts sont relativement limités (100 km/h) mais soufflent d'une direction assez peu commune (Sud/Sud-Est). Le coefficient de marée avoisine 90 ce qui induit des débordements notamment sur la digue de l'Aiguillon.* [...]"

(extrait de journal, daté du septembre 1995).

7 février 1996	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	FICHE J49

Données météomarines

- Rafales de vent d'Ouest à Nord-Ouest relevées sur le littoral à 140 km/h et entre 110 et 120 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 87.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues) ;
- Dégâts occasionnés au cordon dunaire des Sables d'Olonne ;
- Dégâts occasionnés aux habitations (toitures, cheminées, arbres abattus, coupures électricité) ;
- Navires chavirés à Port Olona.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Les paquets de mer qui passaient au-dessus de la digue de l'Aiguillon étaient impressionnants, hier, au moment de la marée haute. Tant que, pour des raisons de sécurité, les pompiers ont interdit la voie qui longe le mur de protection de 16h à 18h. « Malgré un coefficient de 87, la mer grossie par le vent a monté comme lors d'un coefficient de 112 », soulignait un vieux marin de la commune. [...] Aux Sables-d'Olonne, les bars de la plage, près du remblai, comme « les Zippos », sont partis en lambeaux. Le poste de secours central des CRS, pourtant scellé à des madriers, a lui aussi été emporté par la mer. Un spectacle auquel de nombreux curieux ont assisté. Pourtant, le coefficient de marée n'était que de 87.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1996).

Bars, cabines de plages, stand d'animation ont été emportés par les paquets d'eau.

25 au 29 décembre 1999	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J50

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Pointes de vent enregistrées à 193 km/h à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Coefficient de marée de 90.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	03/03/2000	19/03/2000

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense (digues du port) ;
- Dégâts occasionnés aux habitations (toitures, cheminées, arbres abattus, coupures d'électricité, etc.) ;
- Dégâts signalés sur les bateaux au mouillage.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La tempête a occasionné de nombreux dégâts matériels, davantage dus aux rafales de vent qu'à la pluie. Des pointes de 193 km/h ont été enregistrées à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.* [...]"

"*Port Olona brassé à 133 km/h. Les ports des Sables d'Olonne et tout particulièrement le port de plaisance ont été fortement brassés au cours de la soirée de lundi avec des vents relevés à Port Olona de 133 km/h. Au total, 60 bateaux de plaisanciers, dont une vingtaine à terre, ont subi des dégâts ainsi que plusieurs pontons dont les catways ont particulièrement souffert.* [...]"

"[...] *En l'espace de 24 heures, les pompiers ont effectué 5900 sorties. Chaussées à dégager et toitures arrachées ont constitué l'essentiel des interventions. De 150000 abonnés privés de courant en début de matinée, on est descendu à 66000 dans l'après-midi. Auxquelles s'ajoutent 3000 lignes téléphoniques endommagées. 60 voisins des digues du Marais Breton ont pu rentrer chez eux.* [...]"

(extrait de journal, daté de décembre 1999 et janvier 2000).

10 mars 2008	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE J51

Données météomarines	

- Rafales de vent de Sud le littoral à 120 km/h et à plus de 100 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Dégâts occasionnés :

- Un cargo s'échoue sur la grande plage des Sables d'Olonne.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *7h45 hier. L'Artemis, cargo de 88 mètres de long qui bat pavillon néerlandais, fait son approche du port alors que la tempête sévit sur le littoral Atlantique. Il vient du Portugal et navigue à vide. Il doit charger du blé, à livrer à Rouen. [...] Les conditions météo sont très mauvaises, il y a quatre mètres de houle, 35 noeuds de vent (65 km/h). Soudain, c'est l'accident. Le Cargo de 3600 tonnes est soulevé comme une plume et déposé sur la grande plage, parallèlement au remblai.* [...]"

(extrait de journal, daté de mars 2008).

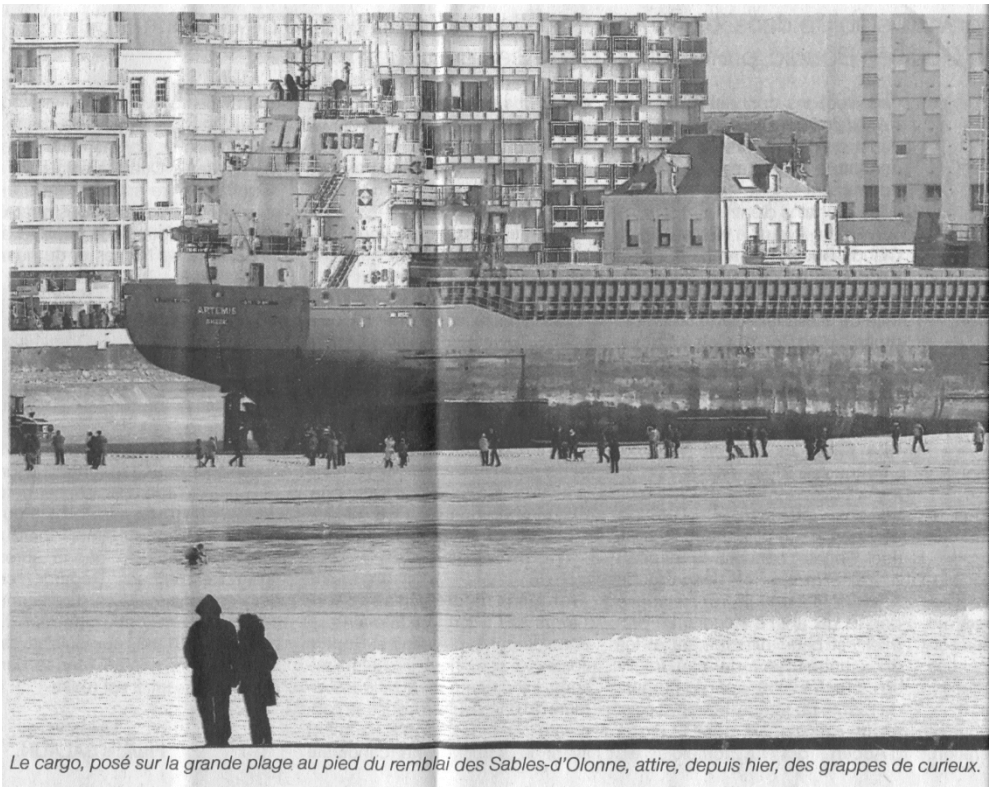

Le cargo, posé sur la grande plage au pied du remblai des Sables-d'Olonne, attire, depuis hier, des grappes de curieux.

27 février au 1er mars 2010	Les Sables d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE J52

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (recul du trait de côte d'environ 1 m au Nord du parking de l'Anse de Chaillé) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (infrastructures du remblai, quai de la Chaume, et Port Olona) principalement sur la façade du centre-ville (affouillement sous les remblais, destruction partielle des murs de poids et des rampes d'accès, arrachement des trottoirs).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

Fiches tempêtes - Secteur 2

Pays d'Olonne

Fiches événements - Commune du Château d’Olonne

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

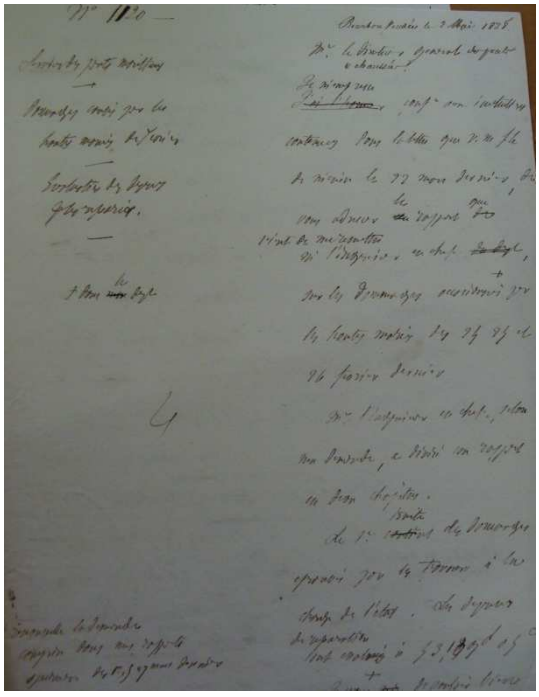

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

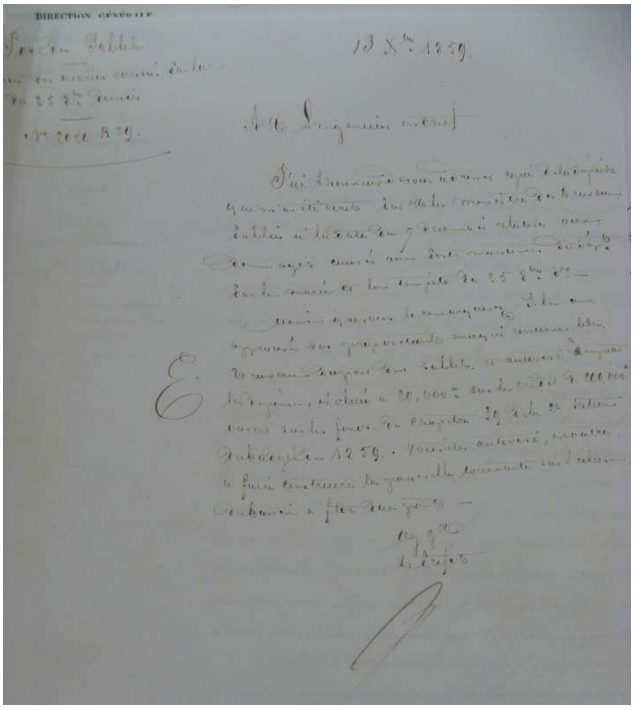

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

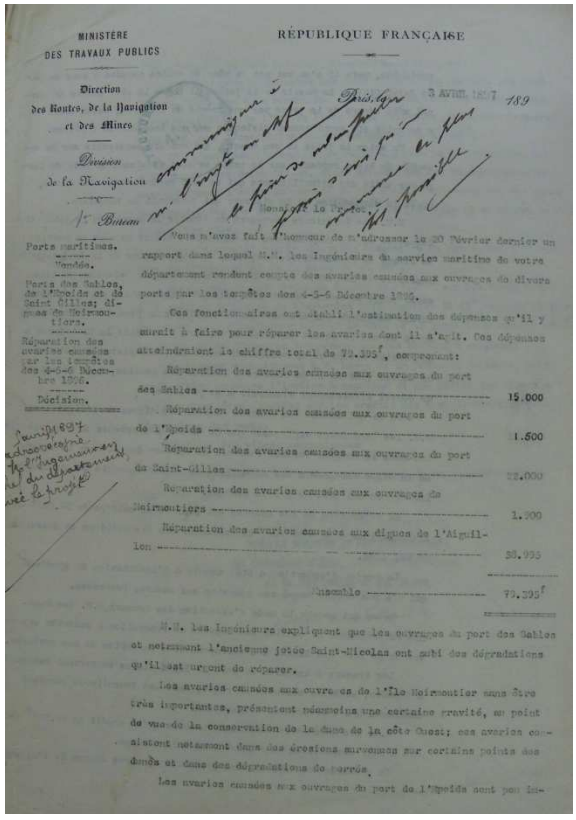

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

3 AVRIL 1897 189

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K04
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

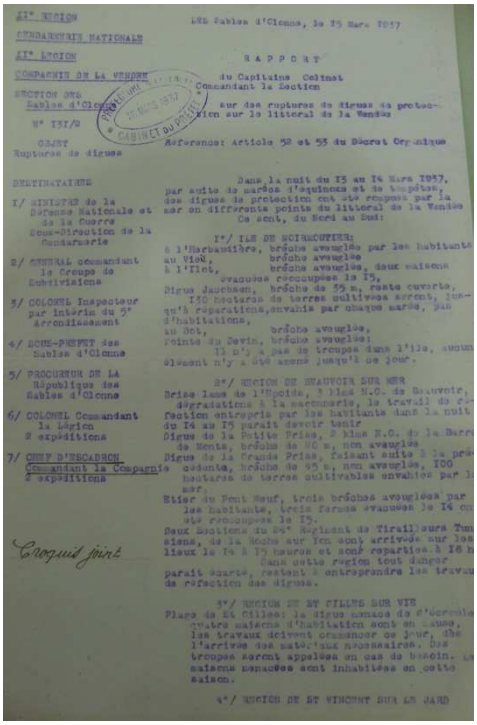

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT

du Capitaine Colinet
Commandant la Section

sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée

Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reconnues le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
1500 hectares de terres cultivées arrosés, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun
élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de c
fection entrepris par les habitants dans la nuit
du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre
de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la pré
cédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100
hectares de terres cultivables envahies par l
mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par
les habitants, trois fermes évacuées le 14 co
mes reconnues le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tun
siens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les
lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger
paraît écarté, restent à entreprendre les travau
de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écroule
quatre maisons d'habitation sont en cause,
les travaux doivent commencer ce jour, dès
l'arrivée des matériaux nécessaires. Des
troupes seront appelées en cas de besoin. Le
maisons menacées sont inhabitées en cette
saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

11 janvier 1943	Le Château d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE K06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Violente tempête ;
- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Le clocher de l'Eglise du Château d'Olonne s'est effondré.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Dans la nuit de lundi à mardi, une très violente tempête s'est abattue sur notre région. Le vent siffla en tornades et la pluie tomba à verse. Le tonnerre fit également rage et la mer devint en furie. Toute la matinée de mardi, l'ouragan se prolongea, occasionnant aux toitures de nombreux dégâts.*

Vers 13h au cours d'une bourrasque plus forte que les autres, le clocher ajouré de l'église du Château d'Olonne, [...] s'est abattu entraînant avec lui les cloches et ensevelissant la sacristie. Fort heureusement, il n'y avait à ce moment personne dans l'église. Les enfants étaient sortis du catéchisme une demi-heure plus tôt... [...]."

(extrait d'une coupure du journal « les Sables », non daté).

LES SABLES

AU COURS D'UNE VIOLENTE TEMPÊTE

le clocher du Château-d'Olonne s'effondre

En mer, un homme est enlevé par une lame

Dans la nuit de lundi à mardi, une très violente tempête s'est abattue sur notre région. Le vent siffla en tornades et la pluie tomba à verse. Le tonnerre fit également rage et la mer devint en furie. Toute la matinée de mardi, l'ouragan se prolongea, occasionnant aux toitures de nombreux dégâts.

Vers 13 heures, au cours d'une bourrasque plus forte que les autres, le clocher ajouré de l'église du Château-d'Olonne, qui portait fièrement son coq à 50 mètres de hauteur, s'est abattu, entraînant avec lui les cloches et ensevelissant la sacristie.

Fort heureusement, il n'y avait à ce moment personne dans l'église. Les enfants étaient sortis du catéchisme une demi-heure plus tôt.

Du point de vue esthétique, la chute de ce clocher est regrettable. Œuvre de M. Ballereau, architecte à Luçon, cette flèche, très élégante avait été construite en même temps que le chœur et le transept de l'église, sur les restes de l'ancienne chapelle du premier château du Fenestreau, en 1901. Malheureusement, du fait de ses ajours, elle donnait une prise très grande aux vents violents du large qui ne se privaient pas de ronger à leur aise les joints des pierres de taille. D'autre part, il se peut que le clocher ait été déjà ébranlé par la chute de l'une des bombes qui tomba, il y a quelques mois, à 50 mètres de là, causant dans le sol un vaste entonnoir.

Quoiqu'il en soit, il faut se féliciter qu'il n'y ait pas eu de victimes.

Il n'en est pas de même malheureusement aux Sables où la tempête aura occasionné la perte d'un brave marin, M. Maurice Berthomé, 41 ans, demeurant rue de la Patrie. Celui-ci était en mer depuis quelques jours, à bord de son bateau « Le Père Patient ». Il se présenta devant le port trop tardivement pour pouvoir y rentrer. Mettant le cap à la mer, il croisa dans les parages jusqu'au lendemain matin, quand, à quelques milles du but, une lame violente balaya tout le pont, arrachant tout le dôme de la chambre de l'équipage et entraînant le patron à la mer. Malgré tous les efforts de ses compagnons, Maurice Berthomé disparut dans la tourmente. Et c'est le drapeau en berne que le bateau rentra au port dans le courant de l'après-midi de mardi.

Nous nous inclinons devant cette disparition d'un excellent garçon, victime de son devoir professionnel et nous adressons à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

Un deuxième bateau, « La Petite Lucienne », patron M. Espérance Migné, qui passa également le coup de temps dehors, a pu rallier La Rochelle.

Il est encore un autre bateau, le « Louis-Madeleine », patron M. Gustave Hervouet, de La Chaume, qui manque à l'appel. Mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter, l'équipage se composant de bons marins et le bateau pouvant être dérivé assez loin par suite de la violence des vents.

Signalons enfin que mardi une panne générale d'électricité priva la ville de lumière et de force motrice pendant toute la soirée.

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°2 FICHE K07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE K08
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

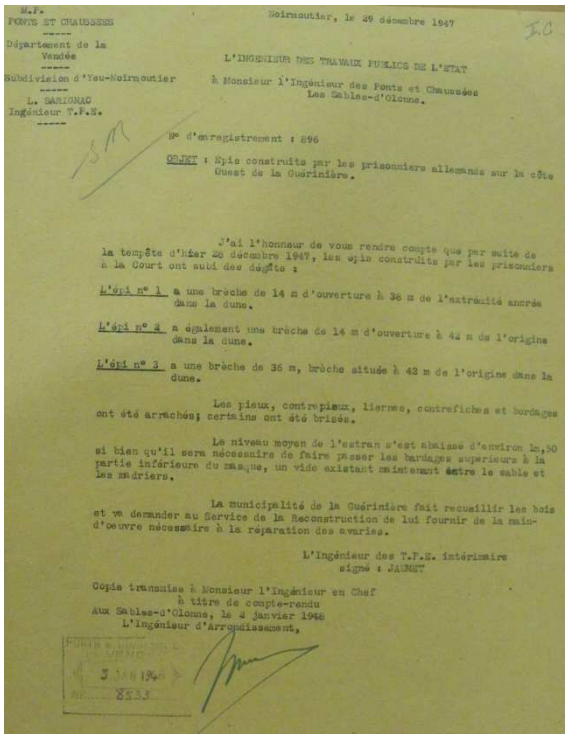

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE K09
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

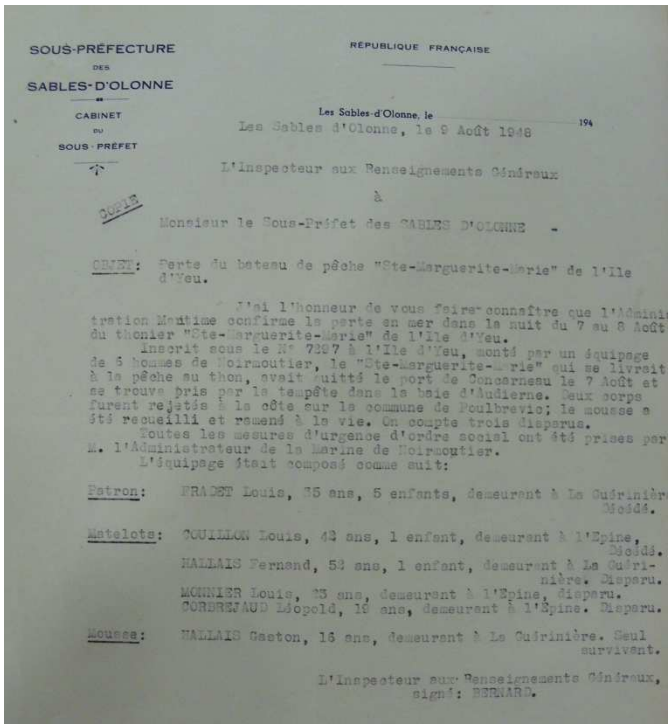

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevio; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyés.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE K10
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

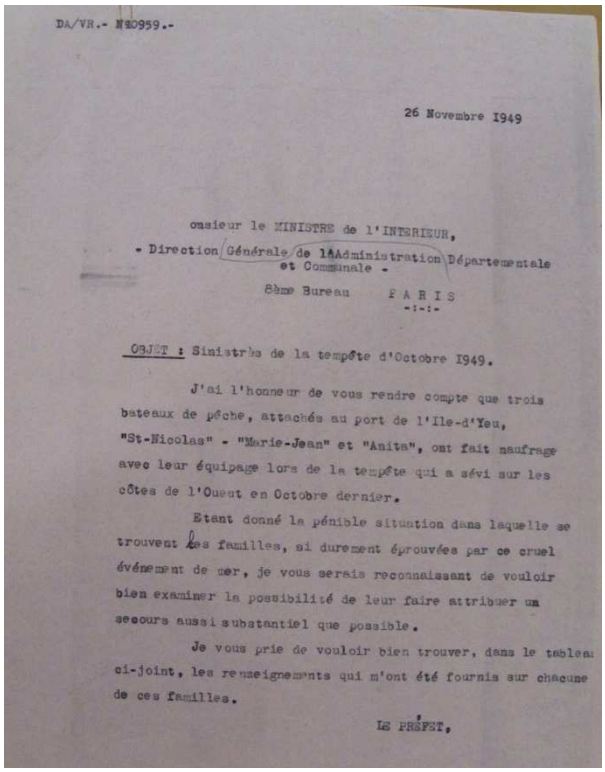

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE K11

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

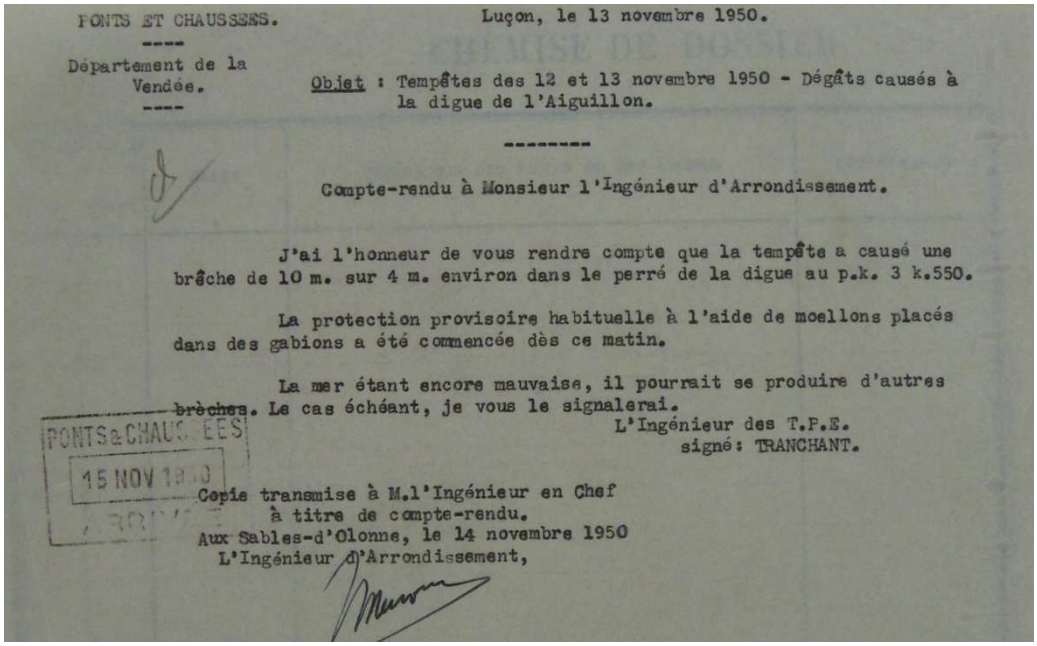

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSEES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE K12

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

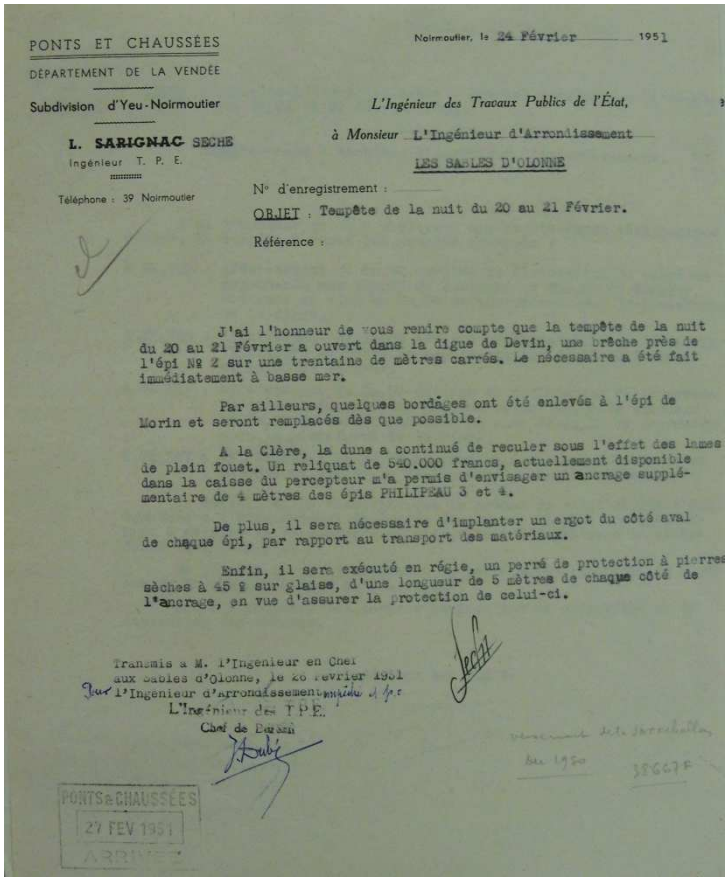

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		FICHE K13
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

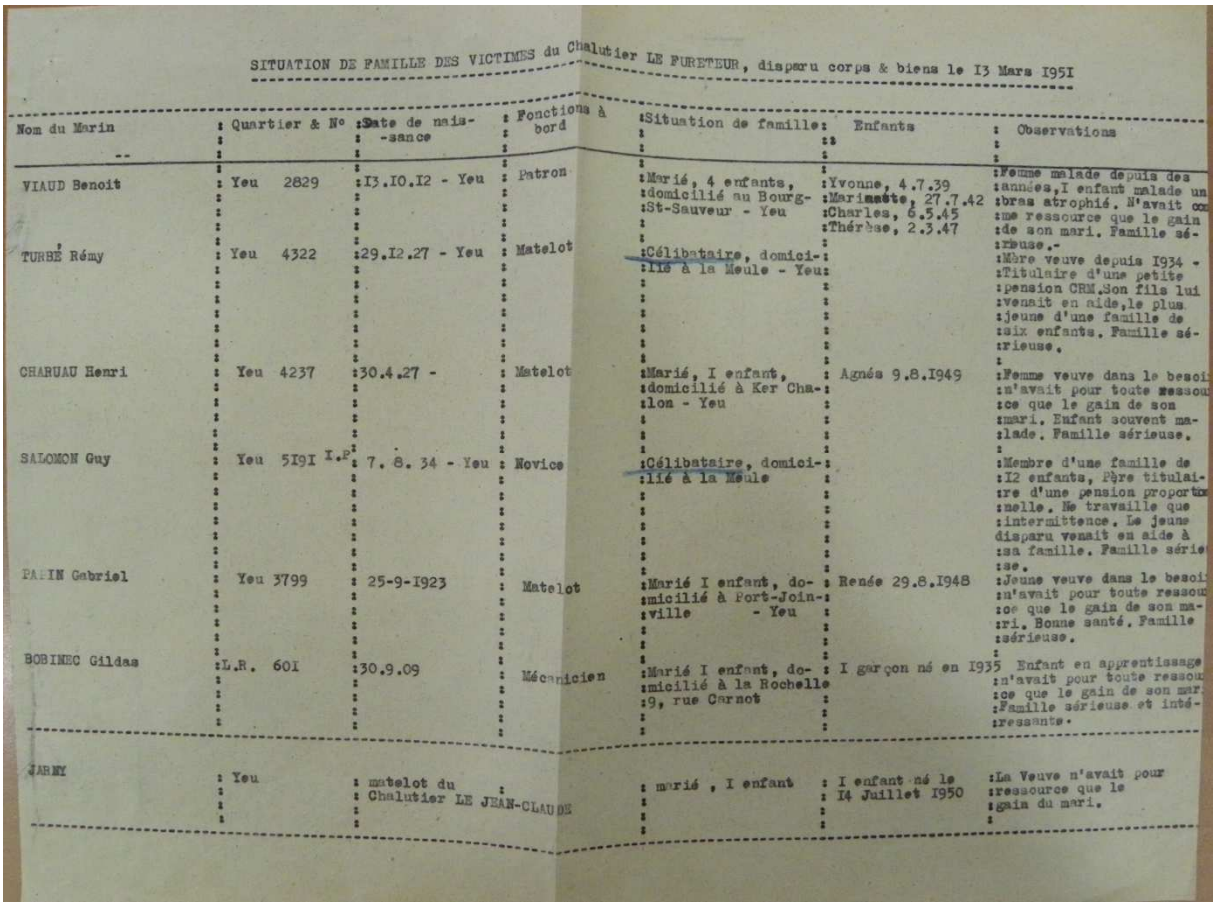

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE K14

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

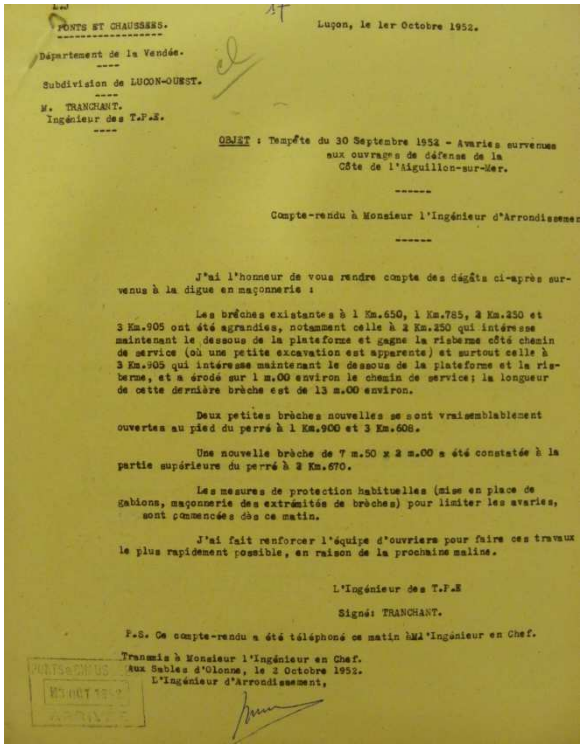

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE K15

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

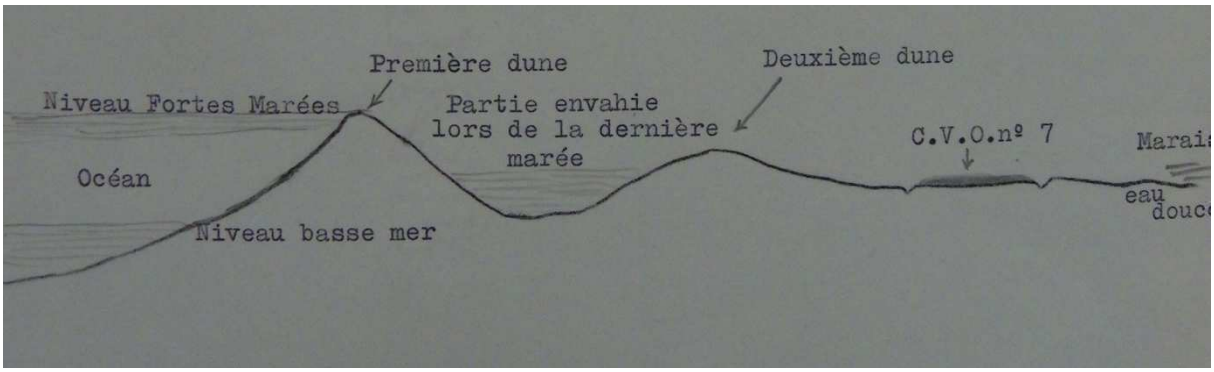

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE K16

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

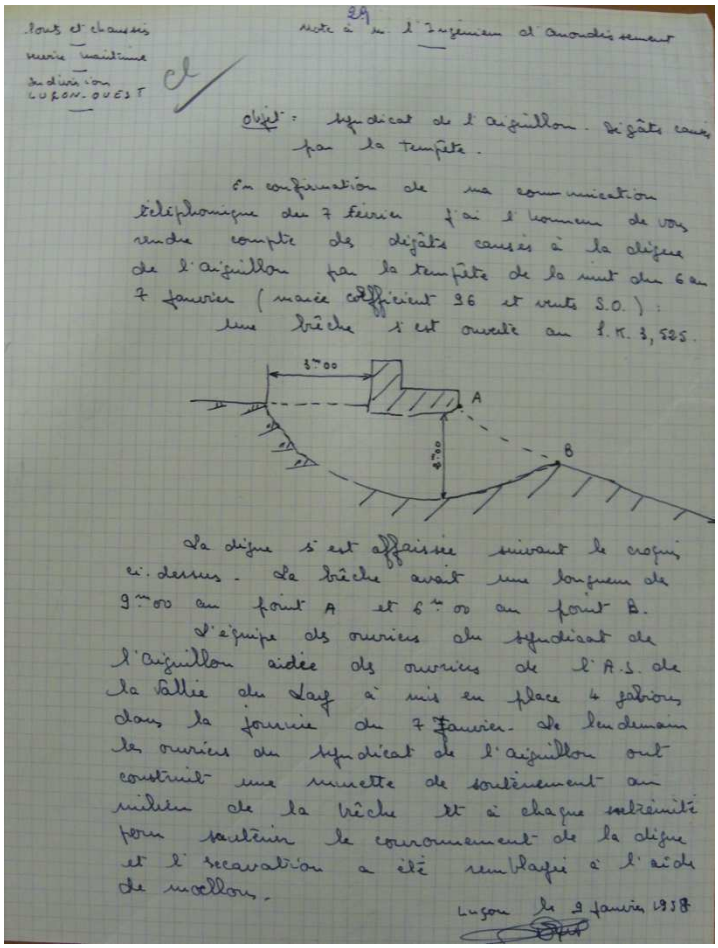

Ponts et chaussés
Service maritime
Subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.

L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Vallée du Lay a mis en place 4 fascines dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayé à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE K17

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

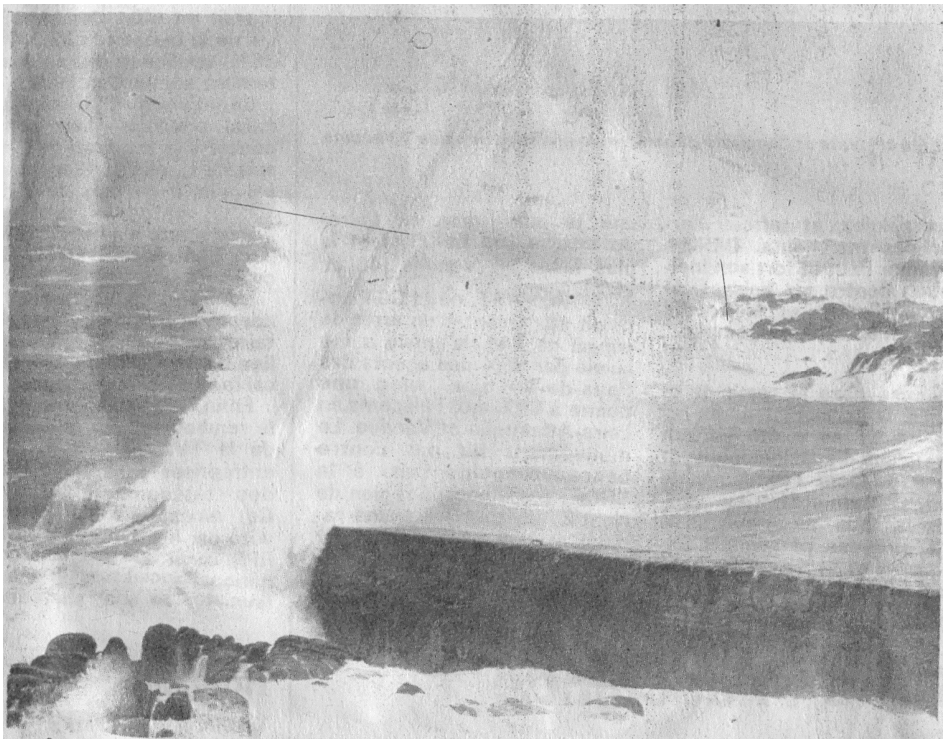

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE K18

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE K19

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°2
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE K20

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

4 décembre 1992	Le Château d'Olonne	SECTEUR n°2 FICHE K21
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines

- Violente tempête hivernale ;
- vents : 100 km/h dans les terres ; vents : 120 à 130 km/h sur la côte.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Au Château d'Olonne par contre, des dégâts importants ont été provoqués par le vent peu après 10h hier matin dans un lotissement d'une trentaine de maisons, la Boiladerie, situé avenue de Talmont. Les toitures de six maisons ont été endommagées, une caravane couchée sur le flanc, deux abris de jardin ont perdu leur couverture.* [...]."

(extrait de journal, daté du 12 décembre 1992).

Au Château-d'Olonne nombreux dégats dans un lotissement

Sur tout le secteur des Sables peu de dégats ont été provoqués hier par la tempête qui a fait rage durant presque toute la journée. A Noirmoutier sur la commune de l'Herbaudiére, un cable électrique est tombé dans l'aprés-midi dans un champs sans provoquer d'incident.

Au Château-d'Olonne par contre des dégats importants ont été provoqués par le vent peu aprés 10 h hier matin dans un lotissement d'une trentaine de maisons, la Boiladerie, situé avenue de Talmont. Les toitures de six maisons ont été endommagés, une caravane couchée sur le flanc, deux abris de jardin ont perdu leur couverture. Sans compter l'envol d'une lunette arrière de voiture, des volets et de suivi le même c. rendus sur les l et policiers des ainsi que des a de la commune

27 février au 1er mars 2010	Le Château d'Olonne	SECTEUR n°2
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE K22

Données météomarines
- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ; - Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (recul du trait de côte d'environ 1 mètre à la Pointe et dans la Baie de Cayola) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages (le mur de soutènement de la RD32 de l'anse du Vieux Moulin a été complètement détruit).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; RETEX du CETMEF.

Fiches tempêtes - Secteur 3

Pays Talmondais

Fiches événements - Commune de Talmont Saint-Hilaire

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

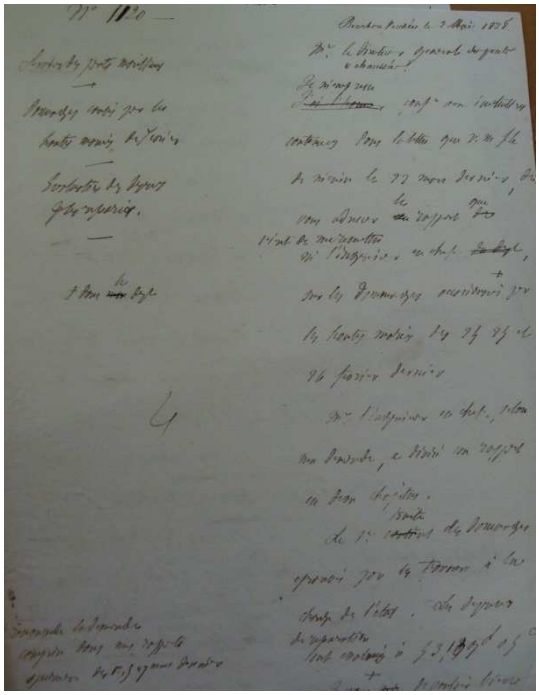

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

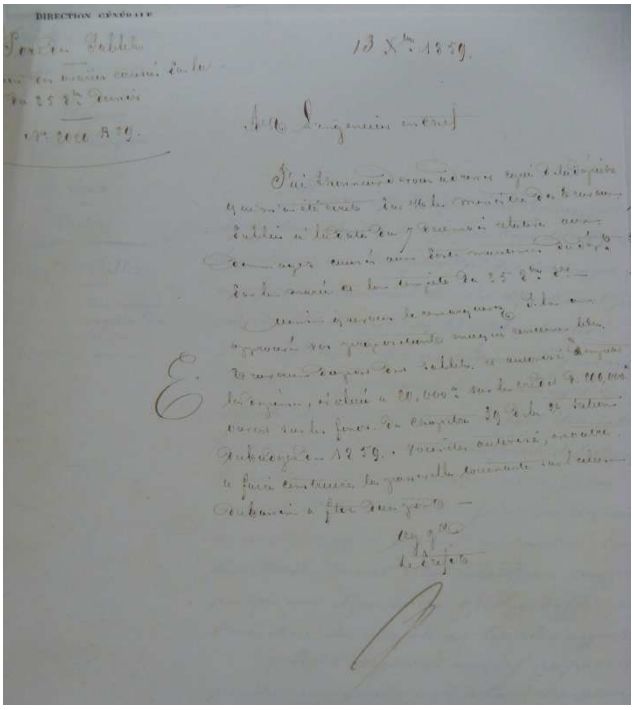

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

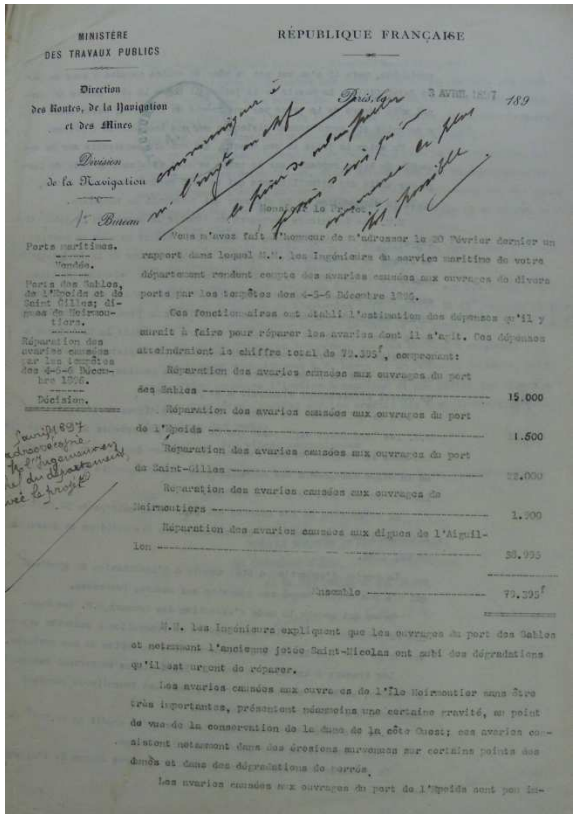

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

Hiver 1904-1905	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L04
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (dunes de la Faute).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier [1904-1905] le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés et de ses conclusions au sujet des mesures à prendre.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire, daté de 1905).

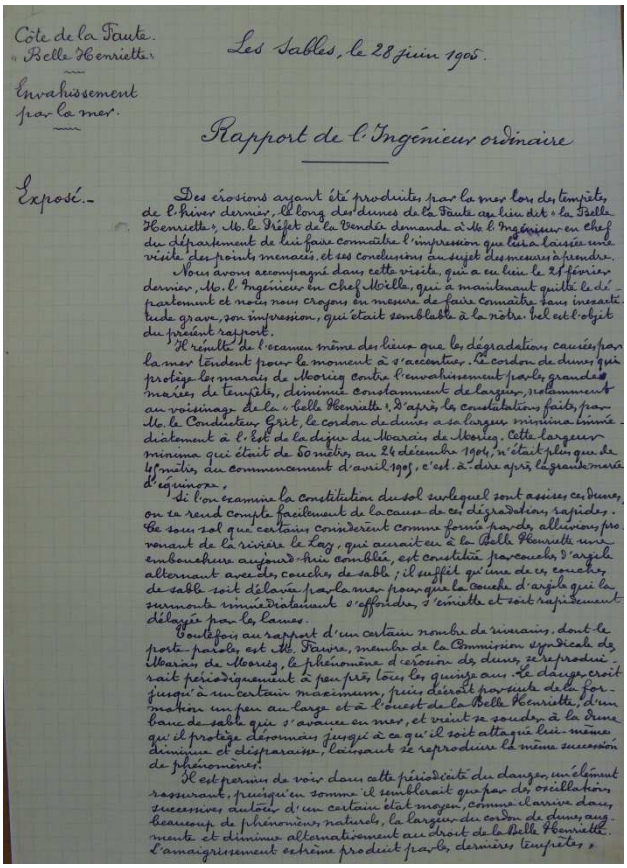

Côte de la Faute.
« Belle Henriette »

Envahissement par la mer.

Les Sables, le 28 juin 1905.

Rapport de l'Ingénieur ordinaire

Exposé.-

Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier, le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'Ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés, et ses conclusions au sujet des mesures à prendre.

Nous avons accompagné dans cette visite, qui a eu lieu le 28 février dernier, M. l'Ingénieur en Chef Morlle, qui a maintenant quitté le département et nous nous croyons en mesure de faire connaître sans incertitude grave, son impression, qui était semblable à la nôtre. Tel est l'objet du présent rapport.

Il résulte de l'examen même des lieux que les dégradations causées par la mer tendent pour le moment à s'accentuer. Le cordon de dunes qui protège les marais de Mooriez contre l'envahissement par les grandes marées de tempête, diminue constamment de largeur, notamment au voisinage de la « Belle Henriette », d'après les constatations faites par M. le Conducteur Grit, le cordon de dunes a sa largeur minima immédiatement à l'Est de la digue du Marais de Mooriez. Cette largeur minima qui était de 50 mètres, au 24 décembre 1904, n'était plus que de 15 mètres, au commencement d'avril 1905, c'est-à-dire après la grande marée d'équinoxe.

Si l'on examine la constitution du sol surlequel sont assises ces dunes, on se rend compte facilement de la cause de ces dégradations rapides. Le sous-sol que certains considèrent comme formé par des alluvions provenant de la rivière le Lay, qui aurait eu à la Belle Henriette une embouchure aujourd'hui comblée, est constitué par couches d'argile alternant avec des couches de sable ; il suffit qu'une de ces couches de sable soit délavée par la mer pour que la couche d'argile qui la surmonte vienne immédiatement s'affaisser, s'émietter et soit rapidement délayée par les lames.

Toutefois au rapport d'un certain nombre de riverains, dont le porte-parole, est M. Favre, membre de la Commission syndicale du Marais de Mooriez, le phénomène d'érosion des dunes se reproduirait périodiquement à peu près tous les quinze ans. Le danger croit jusqu'à un certain maximum, puis décroit pour cesser de la formation un peu au large et à l'ouest de la Belle Henriette, d'un banc de sable qui s'avance en mer, et vient se souder à la dune qu'il protège désormais jusqu'à ce qu'il soit attaqué lui-même, diminue et disparaisse, laissant se reproduire la même succession de phénomènes.

Il est permis de voir dans cette périodicité du danger, un élément rassurant, puisqu'en somme il semblerait que par des oscillations successives autour d'un certain état moyen, comme il arrive dans beaucoup de phénomènes naturels, la largeur du cordon de dunes augmente et diminue alternativement au droit de la Belle Henriette. L'amaigrissement extrême produit par les derniers tempêtes,

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

2 au 6 novembre 1930	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE L06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée 90 ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues et perrés en travaux) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote E Depôt 128-3-O-14, archives de la commune de Luçon.

"[...] *La commission administrative de la défense des côtes s'est réunie extraordinairement pour examiner les causes de l'effondrement en partie des travaux de protection sur la côte de la Faute afin d'en dégager les leçons et de prévenir autant que possible un nouveau désastre pour l'avenir.* [...] *4 jours avant la marée du 6 novembre de 0.90 (à la cote 0.73), la mer gonflée par un vent Sud-Ouest a produit derrière les travaux des affouillements dans le sable* [sur] *lequel reposait la digue. A la suite de ces affouillements qui ont produit le vide sous les travaux, la violence des vagues frappant en monstrueux coups de bélier a brisé l'épaisse couche de ciment armé jugée cependant d'une très grande solidité.*[...]"

(extrait du compte-rendu de la réunion extraordinaire du 16 novembre 1930, daté du 16 novembre 1930).

"[...] *A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, de convoquer le Conseil Général en session extraordinaire pour le jeudi 8 janvier 1931 à 13h30.*[...]"

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au maire de Luçon, datée du 17 décembre 1930).

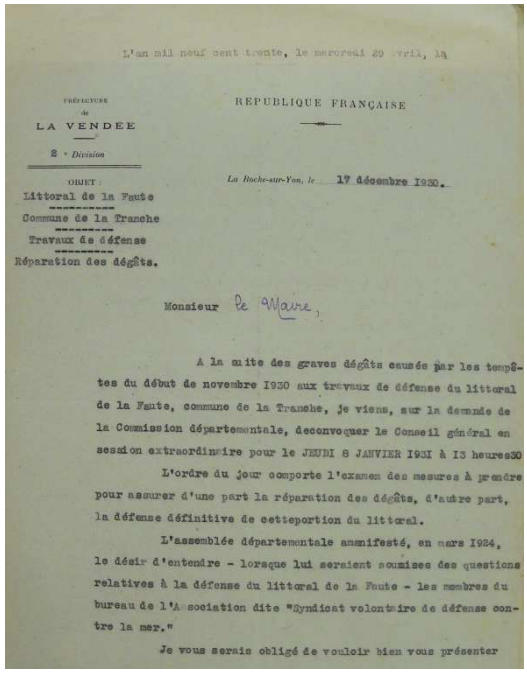

L'an mil neuf cent trente, le mercredi 29 avril, la

PRÉFECTURE de LA VENDÉE — 2e Division

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Roche-sur-Yon, le 17 décembre 1930.

OBJET : Littoral de la Faute — Commune de la Tranche — Travaux de défense — Réparation des dégâts.

Monsieur le Maire,

A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, deconvoquer le Conseil général en session extraordinaire pour le JEUDI 8 JANVIER 1931 à 13 heures30

L'ordre du jour comporte l'examen des mesures à prendre pour assurer d'une part la réparation des dégâts, d'autre part, la défense définitive de cetteportion du littoral.

L'assemblée départementale ammifesté, en mars 1924, le désir d'entendre - lorsque lui seraient soumises des questions relatives à la défense du littoral de la Faute - les membres du bureau de l'Association dite "Syndicat volontaire de défense contre la mer."

Je vous serais obligé de vouloir bien vous présenter

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

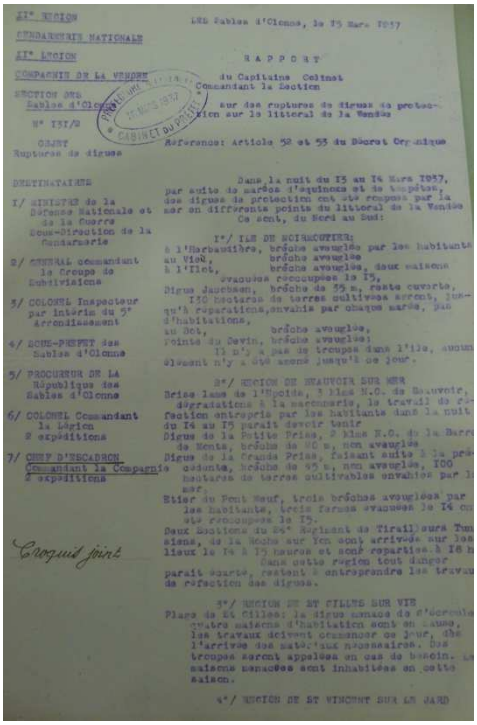

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/2
OBJET
Ruptures de digues

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT

du Capitaine Colinet
Commandant la Section

sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée

Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reconnues le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste ouverte,
150 hectares de terres cultivées arrent, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun
élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de c
fection entrepris par les habitants dans la nuit
du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre
de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la pré
cédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100
hectares de terres cultivables envahies par l
mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par
les habitants, trois fermes évacuées le 14 co
ble reconnues le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tun
siens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les
lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger
paraît écarté, restent à entreprendre les travau
de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écroule
quatre maisons d'habitation sont en cause,
les travaux doivent commencer ce jour, dès
l'arrivée des matériaux nécessaires. Des
troupes seront appelées en cas de besoin. Le
maisons menacées sont inhabitées en cette
saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

8-9 décembre 1946	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE L08
Type de phénomènes		
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon, épis et protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants [1946] :*
I : Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon [plusieurs affaissements du perré de la digue, décollement du béton de parement, érosion des dunes au Sud de la digue en maçonnerie [...].
II : Ouvrages de défense du littoral de la Faute [descellement des épis, renversement des assises de gabions sur plusieurs épis, érosion de la dune au Sud de la digue de maçonnerie vers la pointe d'Arçay sur une profondeur moyenne de 4 m, abaissement des chenaux et de l'estran. [...]"

(compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 10 décembre 1946).

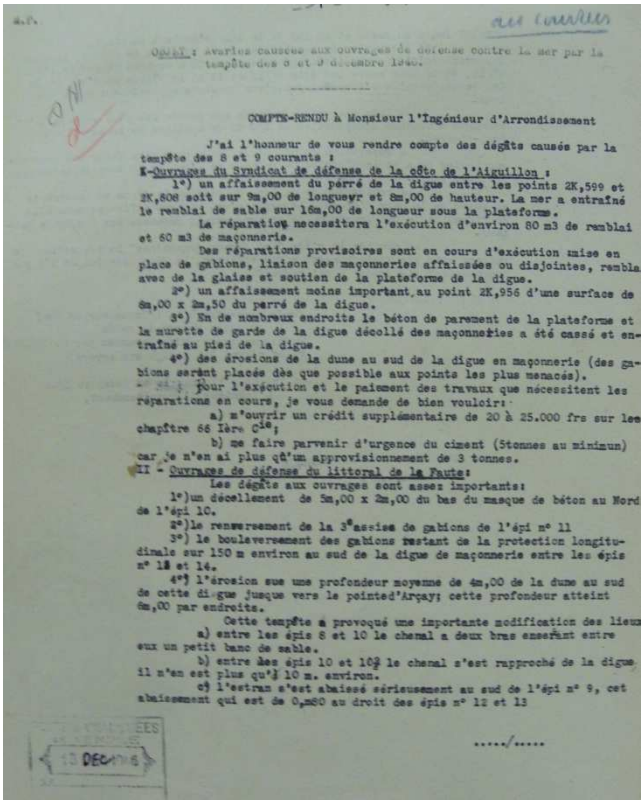

Objet : Avaries causées aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 8 et 9 décembre 1946.

COMPTE-RENDU à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants :

I-Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon :

1°) un affaissement du perré de la digue entre les points 2K,599 et 2K,608 soit sur 9m,00 de longueur et 8m,00 de hauteur. La mer a entraîné le remblai de sable sur 16m,00 de longueur sous la plateforme.

La réparation nécessitera l'exécution d'environ 80 m3 de remblai et 60 m3 de maçonnerie.

Des réparations provisoires sont en cours d'exécution mise en place de gabions, liaison des maçonneries affaissées ou disjointes, remblai avec de la glaise et soutien de la plateforme de la digue.

2°) un affaissement moins important au point 2K,956 d'une surface de 6m,00 x 2m,50 du perré de la digue.

3°) En de nombreux endroits le béton de parement de la plateforme et la murette de garde de la digue décollé des maçonneries a été cassé et entraîné au pied de la digue.

4°) des érosions de la dune au sud de la digue en maçonnerie (des gabions seront placés dès que possible aux points les plus menacés).

Pour l'exécution et le paiement des travaux que nécessitent les réparations en cours, je vous demande de bien vouloir:

a) m'ouvrir un crédit supplémentaire de 20 à 25.000 frs sur le chapitre 66 1ère c^{ie};

b) me faire parvenir d'urgence du ciment (5tonnes au minimun) car je n'en ai plus qu'un approvisionnement de 3 tonnes.

II - Ouvrages de défense du littoral de la Faute:

Les dégâts aux ouvrages sont assez importants:

1°)un décollement de 5m,00 x 2m,00 du bas du masque de béton au Nord de l'épi 10.

2°)le renversement de la 3^{e}assise de gabions de l'épi n° 11

3°) le bouleversement des gabions restant de la protection longitudinale sur 150 m environ au sud de la digue de maçonnerie entre les épis n° 13 et 14.

4°) l'érosion sur une profondeur moyenne de 4m,00 de la dune au sud de cette digue jusque vers la pointe d'Arçay; cette profondeur atteint 6m,00 par endroits.

Cette tempête a provoqué une importante modification des lieux

a) entre les épis 8 et 10 le chenal a deux bras enserrant entre eux un petit banc de sable.

b) entre les épis 10 et 10^{2} le chenal s'est rapproché de la digue il n'en est plus qu'à 10 m. environ.

c) l'estran s'est abaissé sérieusement au sud de l'épi n° 9, cet abaissement qui est de 0,m80 au droit des épis n° 12 et 13

...../.....

DEC 1946

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE L09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE L10
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

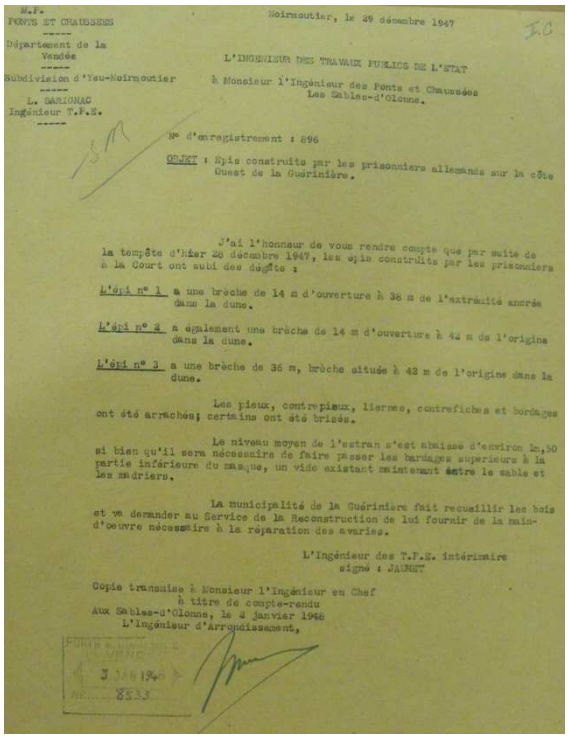

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

26-27 janvier 1948	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE L11
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes, digues de la Tranche) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)*
1° Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon. [multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon, maçonnerie du perré affaissée, détérioration des gabions de la protection longitudinale de la dune Sud de la digue][...] ;
2° Ouvrages de défense du littoral de la Faute [érosion de la partie supérieure du talus Sud sur toute la partie est du barrage des Mouettes ; banc de sable de la Faute submergé temporairement ; érosion de la dune][...].
P.S. La situation ne s'est pas aggravée jusqu'à ce matin 29 sur le littoral de l'Aiguillon et de la Faute [...]."

(extrait du compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 28 janvier 1948).

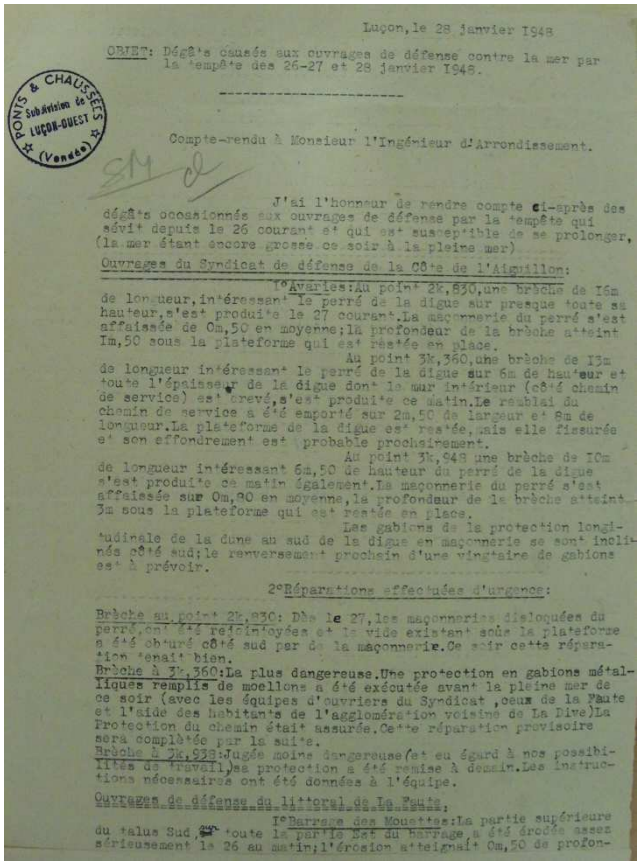

Luçon, le 28 janvier 1948

OBJET: Dégâts causés aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 26-27 et 28 janvier 1948.

PONTS & CHAUSSÉES Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)

Ouvrages du Syndicat de défense de la Côte de l'Aiguillon:

1°Avaries:Au point 2k,830,une brèche de 16m de longueur,intéressant le perré de la digue sur presque toute sa hauteur,s'est produite le 27 courant.La maçonnerie du perré s'est affaissée de 0m,50 en moyenne;la profondeur de la brèche atteint 1m,50 sous la plateforme qui est restée en place.

Au point 3k,360,une brèche de 13m de longueur intéressant le perré de la digue sur 6m de hauteur et toute l'épaisseur de la digue dont le mur intérieur (côté chemin de service) est crevé,s'est produite ce matin.Le remblai du chemin de service a été emporté sur 2m,50 de largeur et 8m de longueur.La plateforme de la digue est restée,mais elle fissurée et son effondrement est probable prochainement.

Au point 3k,948 une brèche de 10m de longueur intéressant 6m,50 de hauteur du perré de la digue s'est produite ce matin également.La maçonnerie du perré s'est affaissée sur 0m,80 en moyenne,la profondeur de la brèche atteint 3m sous la plateforme qui est restée en place.

Les gabions de la protection longitudinale de la dune au sud de la digue en maçonnerie se sont inclinés côté sud;le renversement prochain d'une vingtaine de gabions est à prévoir.

2°Réparations effectuées d'urgence:

Brèche au point 2k,830: Dès le 27,les maçonneries disloquées du perré,ont été reéintoyées et le vide existant sous la plateforme a été obturé côté sud par de la maçonnerie.Ce soir cette réparation tenait bien.

Brèche à 3k,360:La plus dangereuse.Une protection en gabions métalliques remplis de moellons a été exécutée avant la pleine mer de ce soir (avec les équipes d'ouvriers du Syndicat ,ceux de la Faute et l'aide des habitants de l'agglomération voisine de La Dive)La Protection du chemin était assurée.Cette réparation provisoire sera complétée par la suite.

Brèche à 3k,948:Jugée moins dangereuse(et eu égard à nos possibilités de travail)as protection a été remise à demain.Les instructions nécessaires ont été données à l'équipe.

Ouvrages de défense du littoral de La Faute:

1°Barrage des Mouettes:La partie supérieure du talus Sud, sur toute la partie Est du barrage a été érodée assez sérieusement le 26 au matin;l'érosion atteignait 0m,50 de profon-

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE L12
Tempête		

Données météomarines

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

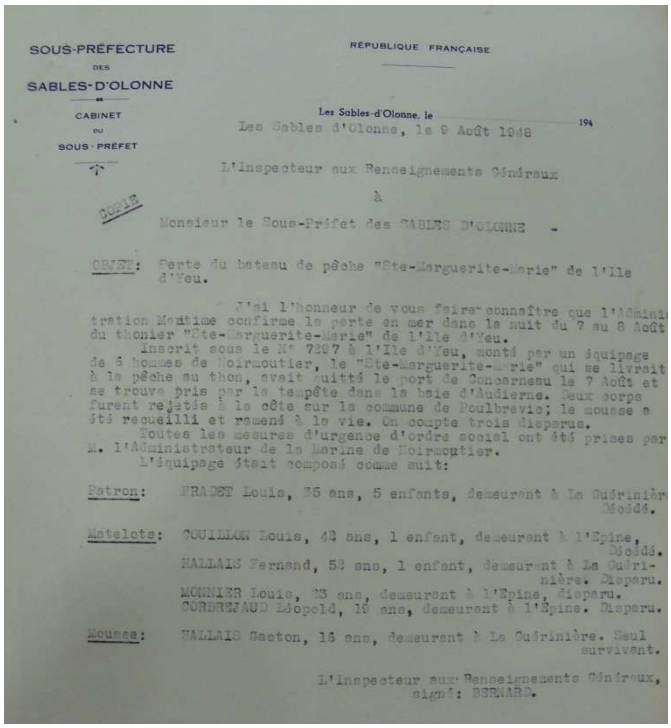

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7287 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière. Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyé.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE L13
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

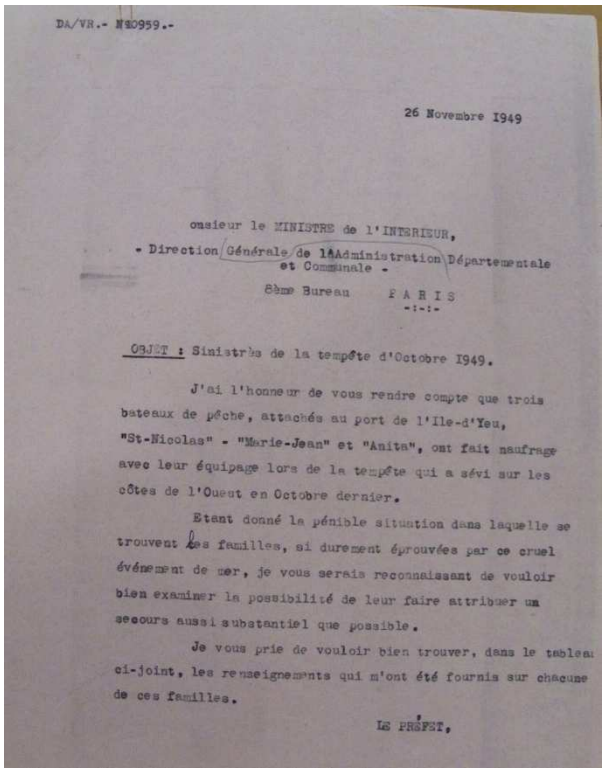

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

5 février 1950	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE L14

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Compte-rendu des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950.*
Digue de l'Aiguillon : [multiples brèches, ouverture et effondrement du perré] *;*
Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe : [brèches ouvertes et gabions de protection renversés] *;*
Les Mouettes : [formation de 7 brèches 300 mètres à l'amont du barrage] *;*
Les Rouillères : [banc de sable raviné] [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 6 février 1950).

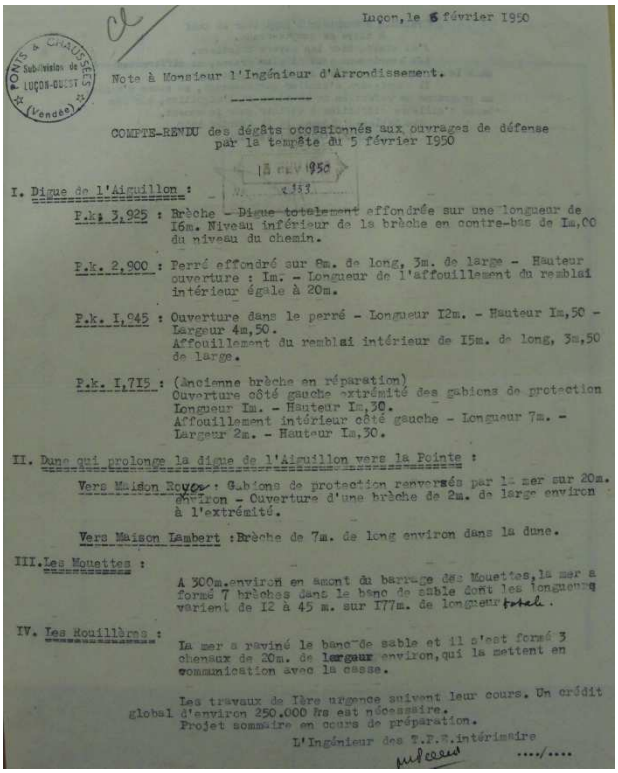

Luçon, le 6 février 1950

PONTS & CHAUSSÉES — Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Note à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

COMPTE-RENDU des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950

15 FEV 1950

I. Digue de l'Aiguillon :

P.k. 3,925 : Brèche - Digue totalement effondrée sur une longueur de 16m. Niveau inférieur de la brèche en contre-bas de 1m,00 du niveau du chemin.

P.k. 2,900 : Perré effondré sur 8m. de long, 3m. de large - Hauteur ouverture : 1m. - Longueur de l'affouillement du remblai intérieur égale à 20m.

P.k. 1,845 : Ouverture dans le perré - Longueur 12m. - Hauteur 1m,50 - Largeur 4m,50.
Affouillement du remblai intérieur de 15m. de long, 3m,50 de large.

P.k. 1,715 : (Ancienne brèche en réparation)
Ouverture côté gauche extrémité des gabions de protection Longueur 1m. - Hauteur 1m,30.
Affouillement intérieur côté gauche - Longueur 7m. - Largeur 2m. - Hauteur 1m,30.

II. Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe :

Vers Maison Royer : Gabions de protection renversés par la mer sur 20m. environ - Ouverture d'une brèche de 2m. de large environ à l'extrémité.

Vers Maison Lambert : Brèche de 7m. de long environ dans la dune.

III. Les Mouettes :

A 300m. environ en amont du barrage des Mouettes, la mer a formé 7 brèches dans le banc de sable dont les longueurs varient de 12 à 45 m. sur 177m. de longueur totale.

IV. Les Rouillères :

La mer a raviné le banc de sable et il s'est formé 3 chenaux de 20m. de largeur environ, qui la mettent en communication avec la casse.

Les travaux de 1ère urgence suivent leur cours. Un crédit global d'environ 250.000 Frs est nécessaire.
Projet sommaire en cours de préparation.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire

..../....

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE L15

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

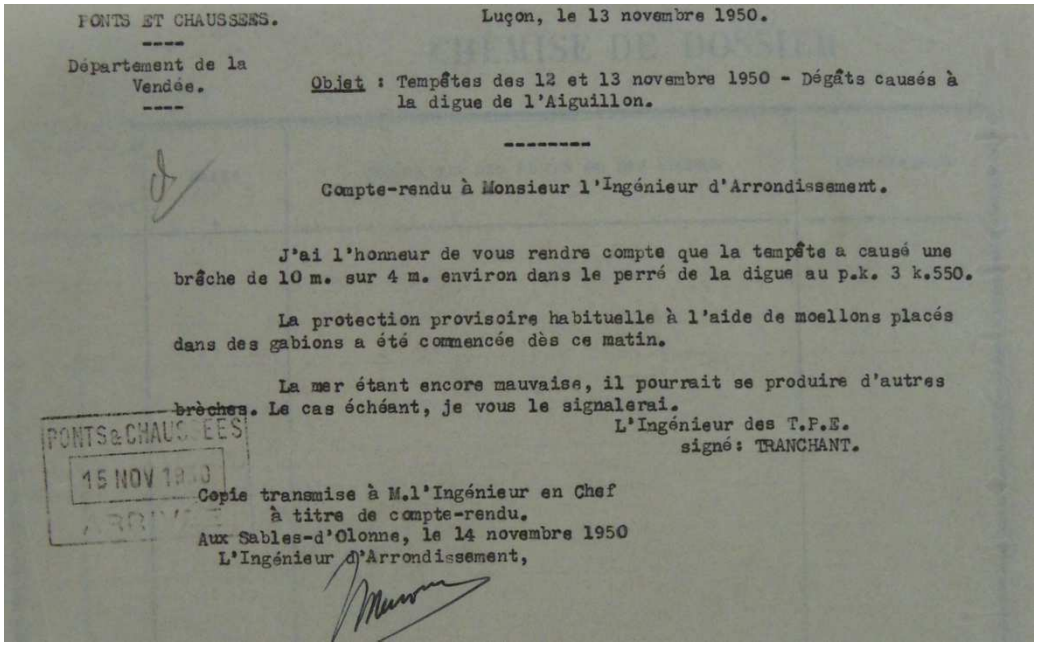

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L16

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

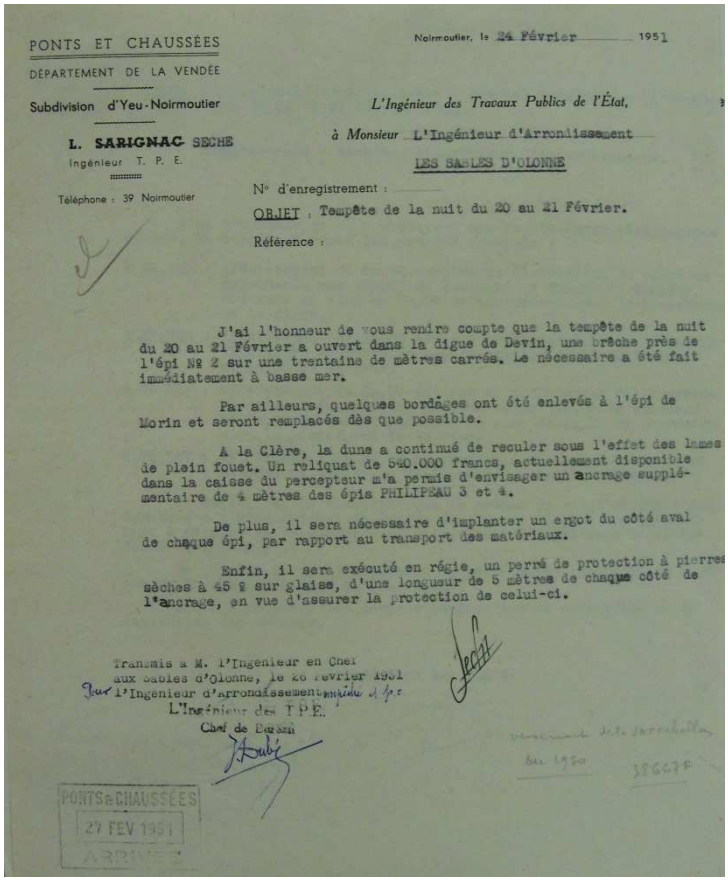

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 26 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951
ARRIVÉE

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE L17
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

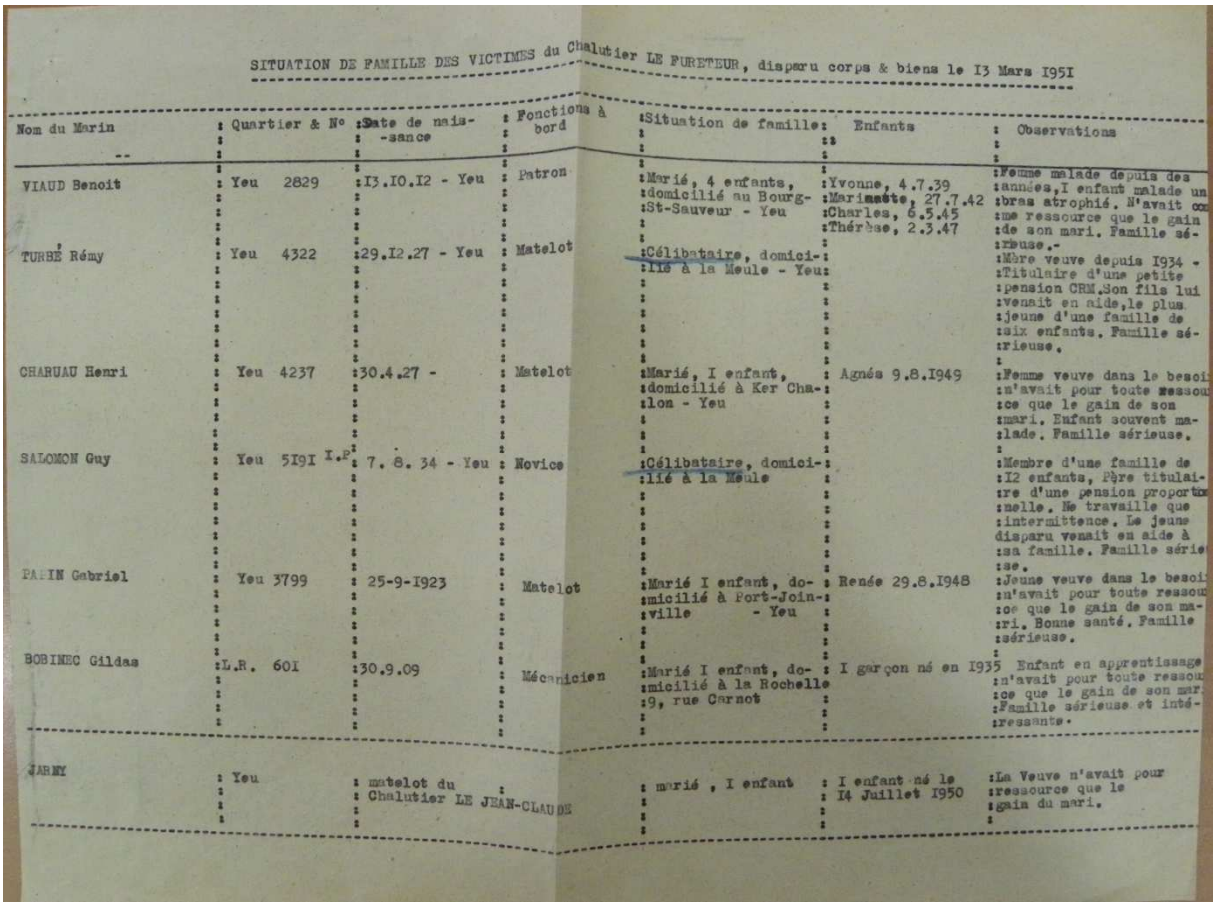

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

30 septembre 1952	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L18

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Devin, port de Saint-Gilles-Croix de-Vie, port des Sables d'Olonne, digue de l'Aiguillon) ;
- Dégâts immobiliers (plusieurs toitures envolées, charpente du clocher de l'église Saint Sauveur de l'ile d'Yeu, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Tempête du 30 septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la côte de l'Aiguillon-sur-mer :* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie : les brèches existantes* [...] *ont été agrandies* [...]. *Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré* [...]. *Une nouvelle brèche a été constatée à la partie supérieure du perré* [...]

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après qui m'ont été signalés par les ingénieurs T.P.E. subdivisionnaires : [...] *Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 1,5 m de maçonnerie arraché à l'éperon de Boisvinet ; Port des Sables d'Olonne : les supports des réverbères du quai de la Chaume sont faussés ou cassés* [...]."

(extraits du compte-rendu de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat , daté du 1er octobre 1952).

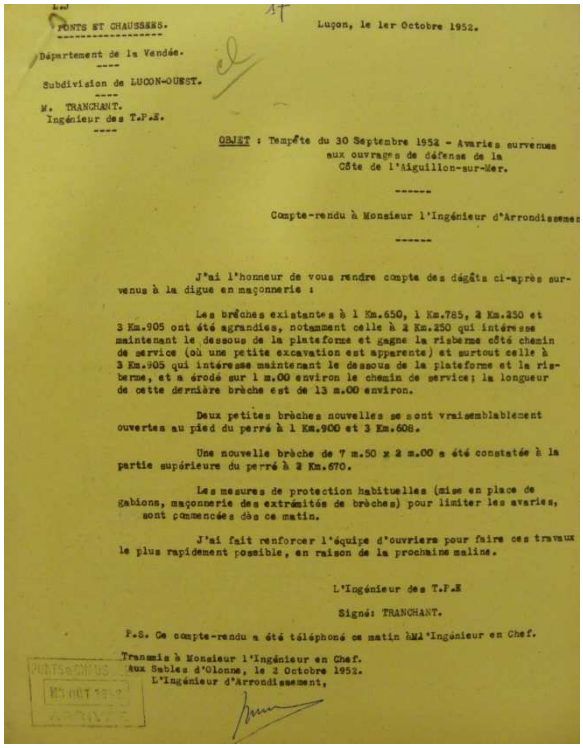

PONTS ET CHAUSSEES.

Luçon, le 1er Octobre 1952.

Département de la Vendée.

Subdivision de LUCON-OUEST.

M. TRANCHANT.
Ingénieur des T.P.E.

OBJET : Tempête du 30 Septembre 1952 - Avaries survenues aux ouvrages de défense de la Côte de l'Aiguillon-sur-Mer.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après survenus à la digue en maçonnerie :

Les brèches existantes à 1 Km.650, 1 Km.785, 2 Km.250 et 3 Km.905 ont été agrandies, notamment celle à 2 Km.250 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et gagne la risberme côté chemin de service (où une petite excavation est apparente) et surtout celle à 3 Km.905 qui intéresse maintenant le dessous de la plateforme et la risberme, et a érodé sur 1 m.00 environ le chemin de service; la longueur de cette dernière brèche est de 13 m.00 environ.

Deux petites brèches nouvelles se sont vraisemblablement ouvertes au pied du perré à 1 Km.900 et 3 Km.608.

Une nouvelle brèche de 7 m.50 x 2 m.00 a été constatée à la partie supérieure du perré à 2 Km.670.

Les mesures de protection habituelles (mise en place de gabions, maçonnerie des extrémités de brèches) pour limiter les avaries, sont commencées dès ce matin.

J'ai fait renforcer l'équipe d'ouvriers pour faire ces travaux le plus rapidement possible, en raison de la prochaine maline.

L'Ingénieur des T.P.E

Signé: TRANCHANT.

P.S. Ce compte-rendu a été téléphoné ce matin à M. l'Ingénieur en Chef.

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en Chef.
Aux Sables d'Olonne, le 2 Octobre 1952.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

22-23 septembre 1953	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L19

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m x 2 m dans la digue de l'Aiguillon au pk 4,013.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur en chef, datée du 23 septembre 1953).

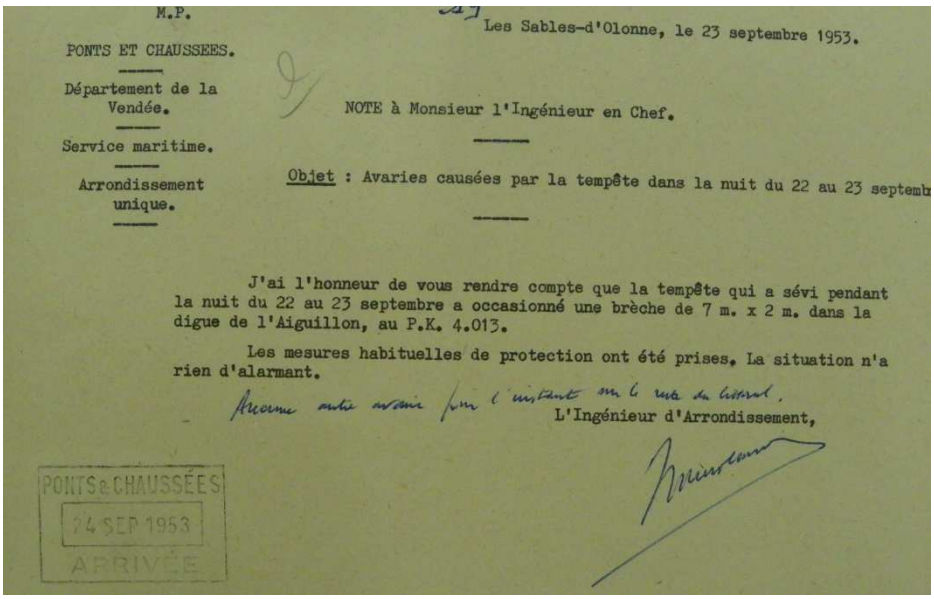

M.P.

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Arrondissement unique.

Les Sables-d'Olonne, le 23 septembre 1953.

NOTE à Monsieur l'Ingénieur en Chef.

Objet : Avaries causées par la tempête dans la nuit du 22 au 23 septemb

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m. x 2 m. dans la digue de l'Aiguillon, au P.K. 4.013.

Les mesures habituelles de protection ont été prises. La situation n'a rien d'alarmant.

Aucune autre avarie pour l'instant sur le reste du littoral.

L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
24 SEP 1953
ARRIVÉE

26-27 novembre 1954	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L20

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue et épis de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Epi de Génerelles : l'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1,2 m à 1,8 m découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (qui la veille encore était ensablées sauf le madrier supérieur)* [...] *;*
Barrage des mouettes : [...] *le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 27 novembre 1954).

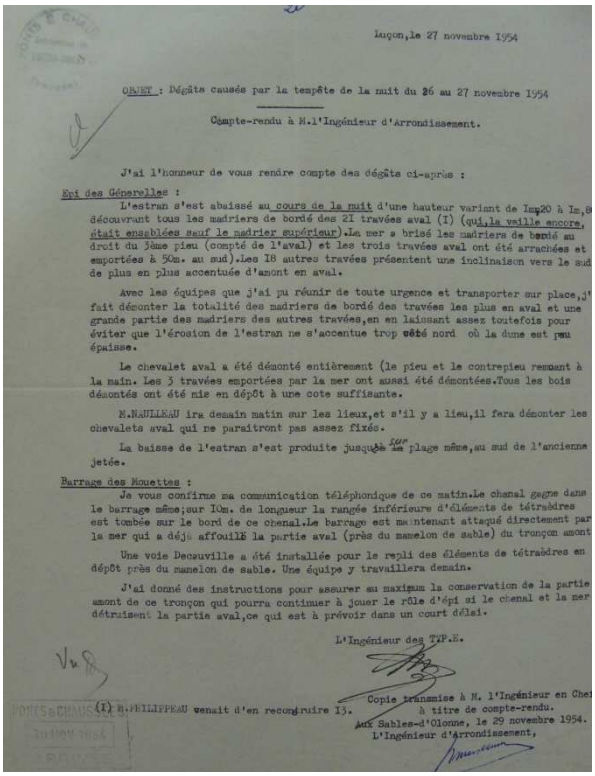

Luçon, le 27 novembre 1954

OBJET : Dégâts causés par la tempête de la nuit du 26 au 27 novembre 1954

Compte-rendu à M.l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après :

Epi des Générelles :

L'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1m20 à 1m,8 découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (I) (qui,la veille encore, était ensablées sauf le madrier supérieur).La mer a brisé les madriers de bordé au droit du 3ème pieu (compté de l'aval) et les trois travées aval ont été arrachées et emportées à 50m. au sud).Les 18 autres travées présentent une inclinaison vers le sud de plus en plus accentuée d'amont en aval.

Avec les équipes que j'ai pu réunir de toute urgence et transporter sur place,j'ai fait déconter la totalité des madriers de bordé des travées les plus en aval et une grande partie des madriers des autres travées,en en laissant assez toutefois pour éviter que l'érosion de l'estran ne s'accentue trop vêté nord où la dune est peu épaisse.

Le chevalet aval a été démonté entièrement (le pieu et le contrepieu restant à la main. Les 3 travées emportées par la mer ont aussi été démontées.Tous les bois démontés ont été mis en dépôt à une cote suffisante.

M.NAULLEAU ira demain matin sur les lieux,et s'il y a lieu,il fera démonter les chevalets aval qui ne paraitront pas assez fixés.

La baisse de l'estran s'est produite jusque sur la plage même,au sud de l'ancienne jetée.

Barrage des Mouettes :

Je vous confirme ma communication téléphonique de ce matin.Le chenal gagne dans le barrage même;sur 10m. de longueur la rangée inférieure d'éléments de tétrabdres est tombée sur le bord de ce chenal.Le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont

Une voie Decauville a été installée pour le repli des éléments de tétrabdres en dépôt près du mamelon de sable. Une équipe y travaillera demain.

J'ai donné des instructions pour assurer au maximum la conservation de la partie amont de ce tronçon qui pourra continuer à jouer le rôle d'épi si le chenal et la mer détruisent la partie aval,ce qui est à prévoir dans un court délai.

L'Ingénieur des T.P.E.

(I) M.PELLIPPEAU venait d'en reconstruire 13.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 29 novembre 1954.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

3-4 février 1955	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L21

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon et de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Syndicat des travaux de défense de la côte de l'Aiguillon :*
- digue de maçonnerie : [affaissement et dislocation du perré, multiples brèches] *;*
- protection longitudinale en gabions métalliques : la dune est érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. Au Sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions [...] *;*

Littoral de la Tranche-sur-mer :
- Aux Générelles - continuation de l'érosion.[...]
- Enracinement de l'épi en charpente : érosion de chaque côté [...]
- Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée : les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. [...]

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes.
- Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 5 février 1955).

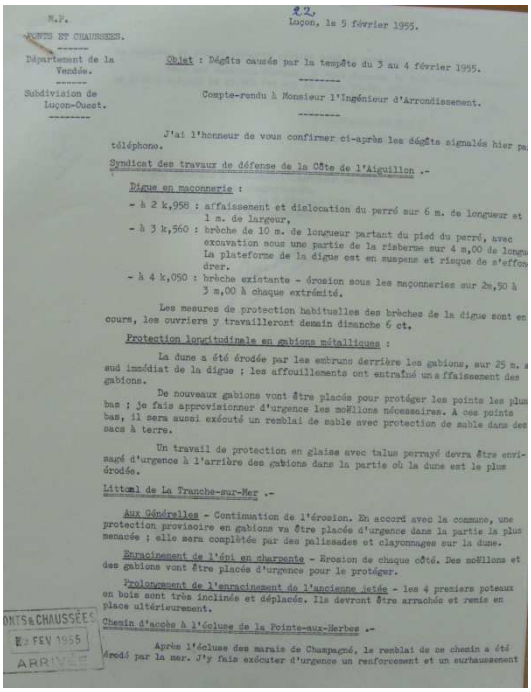

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES.
Département de la Vendée.
Subdivision de Luçon-Ouest.

22.
Luçon, le 5 février 1955.

Objet : Dégâts causés par la tempête du 3 au 4 février 1955.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après les dégâts signalés hier pa téléphone.

Syndicat des travaux de défense de la Côte de l'Aiguillon .-

Digue en maçonnerie :
- à 2 k,958 : affaissement et dislocation du perré sur 6 m. de longueur et 1 m. de largeur,
- à 3 k,560 : brèche de 10 m. de longueur partant du pied du perré, avec excavation sous une partie de la risberme sur 4 m,00 de longu La plateforme de la digue est en suspens et risque de s'effon drer.
- à 4 k,050 : brèche existante - érosion sous les maçonneries sur 2m,50 à 3 m,00 à chaque extrémité.

Les mesures de protection habituelles des brèches de la digue sont en cours, les ouvriers y travailleront demain dimanche 6 ct.

Protection longitudinale en gabions métalliques :

La dune a été érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions.

De nouveaux gabions vont être placés pour protéger les points les plus bas ; je fais approvisionner d'urgence les moëllons nécessaires. A ces points bas, il sera aussi exécuté un remblai de sable avec protection de sable dans des sacs à terre.

Un travail de protection en glaise avec talus perreyé devra être envisagé d'urgence à l'arrière des gabions dans la partie où la dune est le plus érodée.

Littoral de La Tranche-sur-Mer .-

Aux Générelles - Continuation de l'érosion. En accord avec la commune, une protection provisoire en gabions va être placée d'urgence dans la partie la plus menacée ; elle sera complétée par des palissades et clayonnages sur la dune.

Enracinement de l'épi en charpente - Erosion de chaque côté. Des moëllons et des gabions vont être placés d'urgence pour le protéger.

Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée - les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. Ils devront être arrachés et remis en place ultérieurement.

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes .-

Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. J'y fais exécuter d'urgence un renforcement et un surhaussement

PONTS & CHAUSSÉES
8 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L22

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
- Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

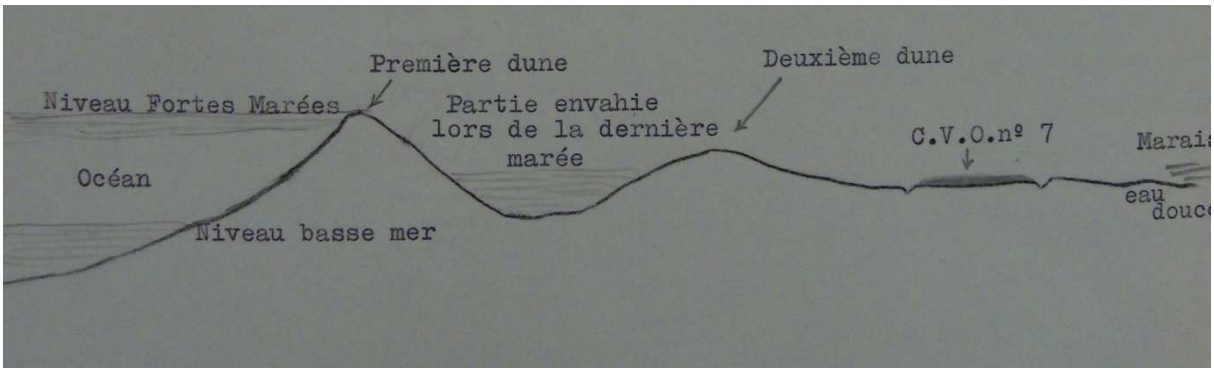

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L23

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

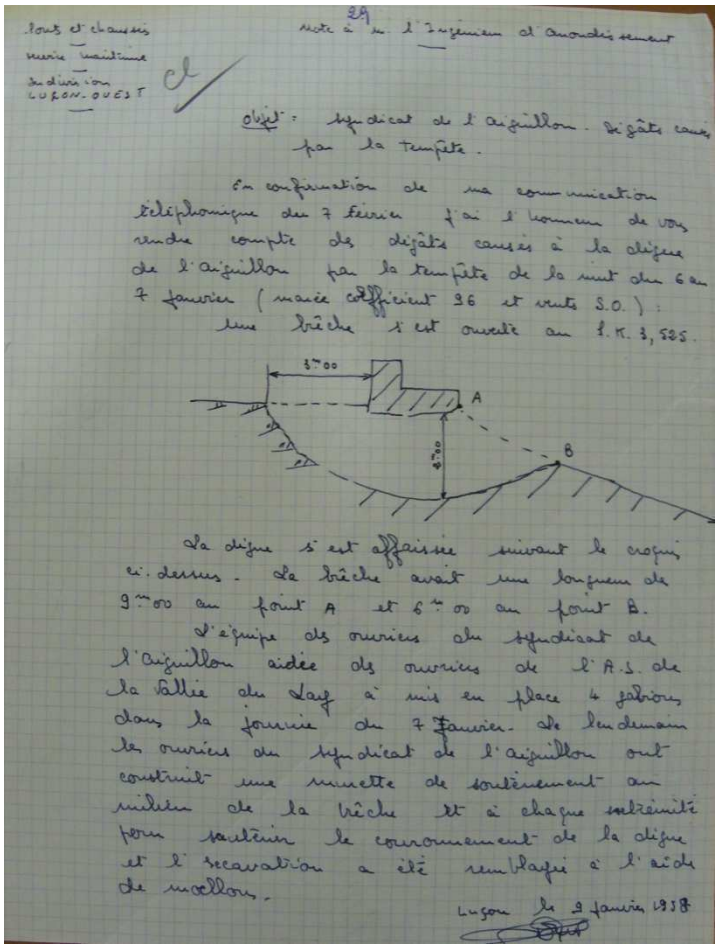

Ponts et chaussés
navie maritime
subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.
L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Vallée du Lay a mis en place 4 fascines dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayé à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE L24

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* [...]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

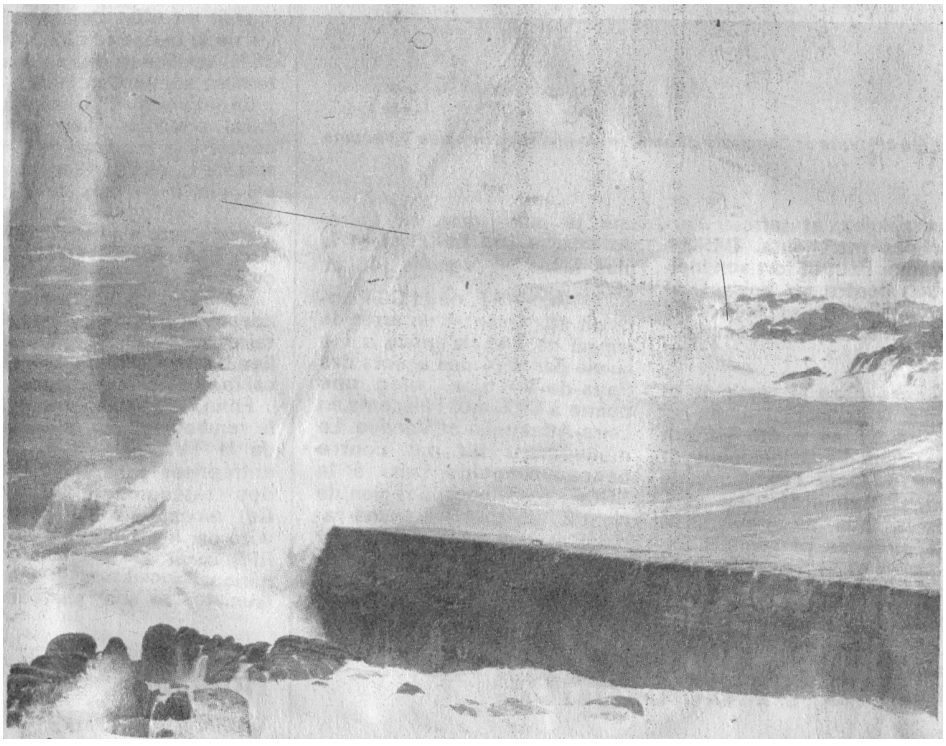

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE L25

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'île d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE L26

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE L27

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

22 décembre 1995	Talmont Saint Hilaire	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L28

Données météomarines	

- Succession de coups de vents de Sud-Ouest ;
- Coefficient de marée de 107.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/12/1995	23/12/1995	18/03/1996	17/04/1996

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense (digues).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 23 décembre 1995).

25 au 29 décembre 1999	Talmont Saint Hilaire	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE L29

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Pointes de vent enregistrées à 193 km/h à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Coefficient de marée de 90.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	03/03/2000	19/03/2000

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux habitations (toitures, cheminées, arbres abattus, coupures d'électricité, etc.).
- Dégâts occasionnés au cordon dunaire.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...]*La tempête a occasionné de nombreux dégâts matériels, davantage dus aux rafales de vent qu'à la pluie. Des pointes de 193 km/h ont été enregistrées à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.* [...]"

"*Port Olona brassé à 133 km/h. Les ports des Sables d'Olonne et tout particulièrement le port de plaisance ont été fortement brassés au cours de la soirée de lundi avec des vents relevés à Port Olona de 133 km/h. Au total, 60 bateaux de plaisanciers, dont une vingtaine à terre, ont subi des dégâts ainsi que plusieurs pontons dont les catways ont particulièrement souffert.* [...]"

"[...]*En l'espace de 24 heures, les pompiers ont effectué 5900 sorties. Chaussées à dégager et toitures arrachées ont constitué l'essentiel des interventions. De 150000 abonnés privés de courant en début de matinée, on est descendu à 66000 dans l'après-midi. Auxquelles s'ajoutent 3000 lignes téléphoniques endommagées. 60 voisins des digues du Marais Breton ont pu rentrer chez eux.* [...]"

(extrait de journal, daté de décembre 1999 et janvier 2000).

27 février au 1er mars 2010	Talmont-Saint-Hilaire	SECTEUR n°3
Type de phénomène		
Tempête Xynthia		FICHE L30

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : recul dunaire de l'ordre d'un mètre au niveau du Bois de la Mine au Nord de Bourgenay. Au Sud, la plage de Veillon a subi un recul du trait de côte plus important avec des valeurs de l'ordre d'une vingtaine de mètres (cf. méandre de la rivière du Payré).
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense : enrochements effondrés au niveau du Grand Quezeau ; le mur de soutènement menace les habitations situées à l'arrière. Cale endommagée et enrochements effondrés au lieu-dit « Les Murailles ».
- Remontée d'eau dans le Payré et submersion d'une partie des marais atteignant au nord le village de la Guitière. Au Sud, dans le village du Port, les bâtiments en bordure des marais ont été inondés (139 ha inondés, soit 2% du territoire communal ; 83 bâtiments situés dans la zone submergée).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF.

15 - 16 décembre 2011	Talmont-Saint-Hilaire	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Joachim		FICHE L31

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral à 120 km/h (Noirmoutier) et à 130 km/h (île d'Yeu) ;
- Coefficient de marée de 69 (le 16/12/2011 au matin ; pleine mer à 7h59) ;
- Houle forte et prolongée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire : la flèche de la dune de Veillon a subi les attaques de la houle ;
- A la Guittière, le niveau de l'eau atteint les établissements ostréicoles.

<u>Source</u> : Rapport relatif à la tempête Joachim sur le littoral du département de la Vendée, 15 et 16 décembre 2011, météo-France, janvier 2012.

Fiches tempêtes - Secteur 3

Pays Talmondais

Fiches événements - Commune de Jard-sur-mer

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

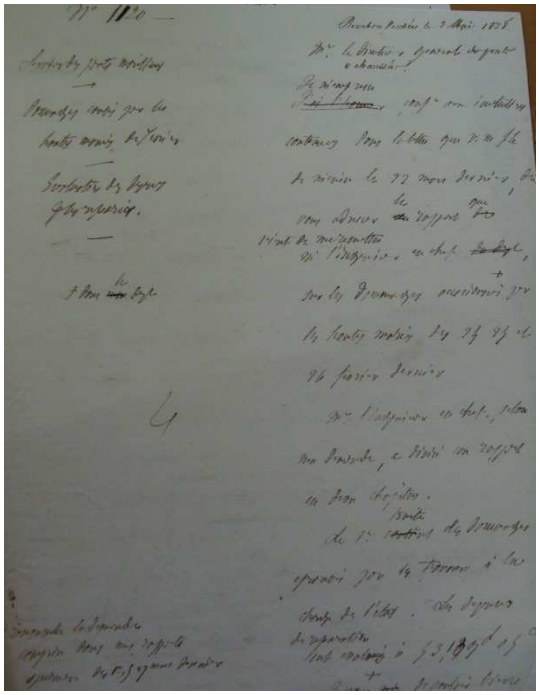

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

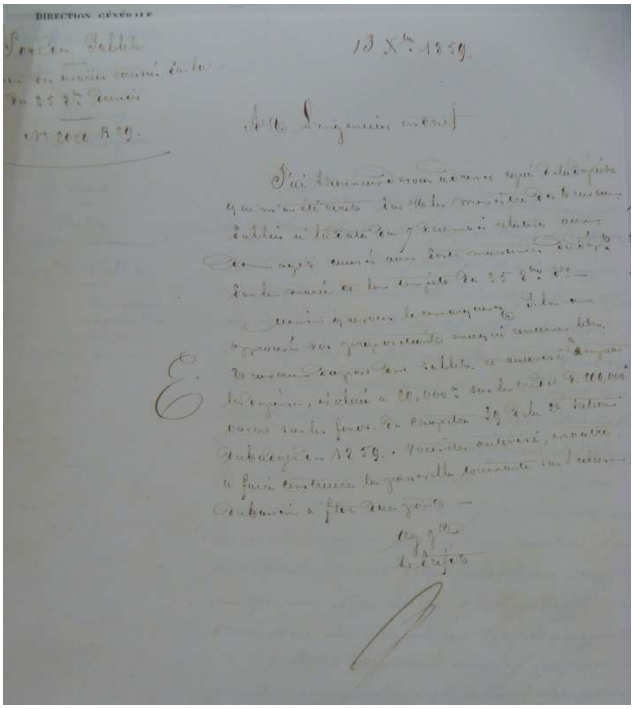

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

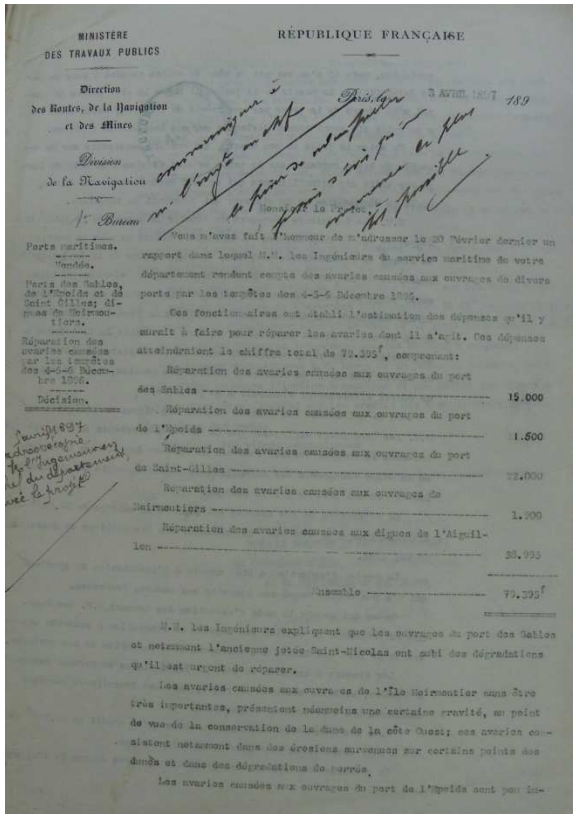

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Ports maritimes. Vendée. Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers. Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896. Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables	15.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids	1.500
Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles	22.000
Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers	1.900
Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon	38.995
Ensemble	79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

Hiver 1904-1905	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M04
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (dunes de la Faute).		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier [1904-1905] le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés et de ses conclusions au sujet des mesures à prendre.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire, daté du 28 juin 1905).

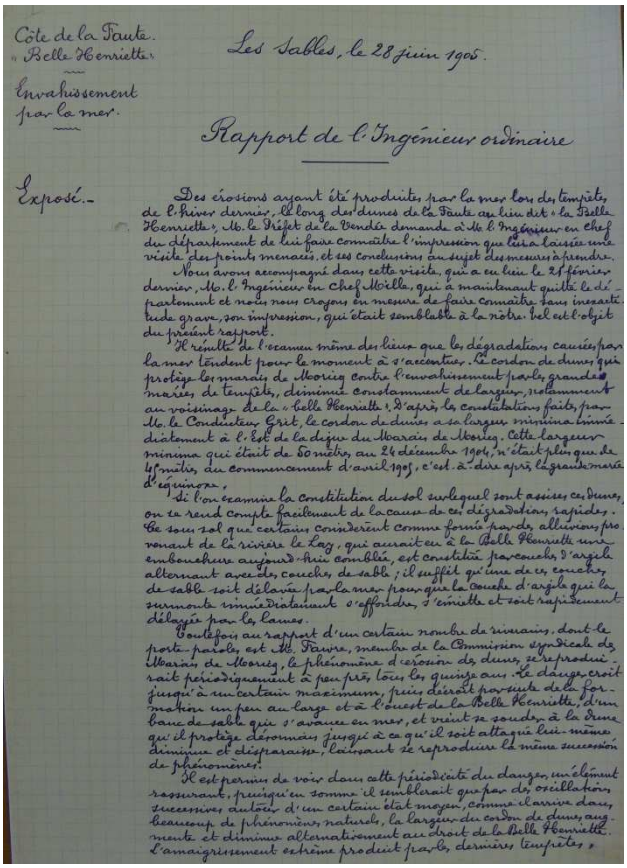

Côte de la Faute.
« Belle Henriette »

Envahissement par la mer.

Les Sables, le 28 juin 1905.

Rapport de l'Ingénieur ordinaire

Exposé.-

Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier, le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'Ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés, et ses conclusions au sujet des mesures à prendre.

Nous avons accompagné dans cette visite, qui a eu lieu le 28 février dernier, M. l'Ingénieur en Chef Morlle, qui a maintenant quitté le département et nous nous croyons en mesure de faire connaître sans incertitude grave, son impression, qui était semblable à la nôtre. Tel est l'objet du présent rapport.

Il résulte de l'examen même des lieux que les dégradations causées par la mer tendent pour le moment à s'accentuer. Le cordon de dunes qui protège les marais de Moricq contre l'envahissement par les grandes marées de tempête, diminue constamment de largeur, notamment au voisinage de la « Belle Henriette », d'après les constatations faites par M. le Conducteur Grit, le cordon de dunes a sa largeur minima immédiatement à l'Est de la digue du Marais de Moricq. Cette largeur minima qui était de 50 mètres, au 24 décembre 1904, n'était plus que de 15 mètres, au commencement d'avril 1905, c'est-à-dire après la grande marée d'équinoxe.

Si l'on examine la constitution du sol surlequel sont assises ces dunes, on se rend compte facilement de la cause de ces dégradations rapides. Le sous-sol que certains considèrent comme formé par des alluvions provenant de la rivière le Lay, qui aurait eu à la Belle Henriette une embouchure aujourd'hui comblée, est constitué par couches d'argile alternant avec des couches de sable ; il suffit qu'une de ces couches de sable soit délavée par la mer pour que la couche d'argile qui la surmonte vienne immédiatement s'affaisser, s'émietter et soit rapidement délayée par les lames.

Toutefois au rapport d'un certain nombre de riverains, dont le porte-parole, est M. Favre, membre de la Commission syndicale du Marais de Moricq, le phénomène d'érosion des dunes se reproduirait périodiquement à peu près tous les quinze ans. Le danger croit jusqu'à un certain maximum, puis décroit par suite de la formation un peu au large et à l'ouest de la Belle Henriette, d'un banc de sable qui s'avance en mer, et vient se souder à la dune qu'il protège davantage jusqu'à ce qu'il soit attaqué lui-même, diminue et disparaisse, laissant se reproduire la même succession de phénomènes.

Il est permis de voir dans cette périodicité du danger, un élément rassurant, puisqu'en somme il semblerait que par des oscillations successives autour d'un certain état moyen, comme il arrive dans beaucoup de phénomènes naturels, la largeur du cordon de dunes augmente et diminue alternativement au droit de la Belle Henriette. L'amaigrissement extrême produit par les derniers tempêtes,

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

2 au 6 novembre 1930	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE M06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée 90 ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues et perrés en travaux) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote E Depôt 128-3-O-14, archives de la commune de Luçon.

"[...] *La commission administrative de la défense des côtes s'est réunie extraordinairement pour examiner les causes de l'effondrement en partie des travaux de protection sur la côte de la Faute afin d'en dégager les leçons et de prévenir autant que possible un nouveau désastre pour l'avenir.* [...] *4 jours avant la marée du 6 novembre de 0.90 (à la cote 0.73), la mer gonflée par un vent Sud-Ouest a produit derrière les travaux des affouillements dans le sable sur lequel reposait la digue. A la suite de ces affouillements qui ont produit le vide sous les travaux, la violence des vagues frappant en monstrueux coups de bélier a brisé l'épaisse couche de ciment armé jugée cependant d'une très grande solidité.*[...]"

(extrait du compte-rendu de la réunion extraordinaire du 16 novembre 1930, daté du 16 novembre 1930).

"[...] *A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, de convoquer le Conseil Général en session extraordinaire pour le jeudi 8 janvier 1931 à 13h30.*[...]"

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au maire de Luçon, datée du 17 décembre 1930).

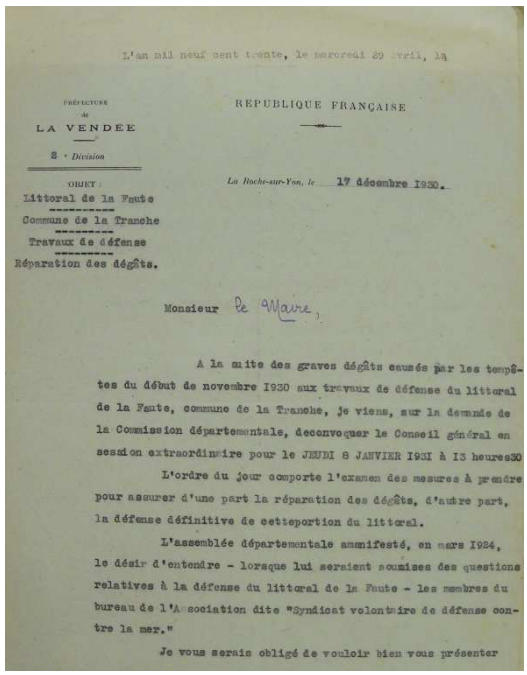

L'an mil neuf cent trente, le mercredi 29 avril, la

PRÉFECTURE de LA VENDÉE — 2e Division

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Roche-sur-Yon, le 17 décembre 1930.

OBJET : Littoral de la Faute — Commune de la Tranche — Travaux de défense — Réparation des dégâts.

Monsieur le Maire,

A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, deconvoquer le Conseil général en session extraordinaire pour le JEUDI 8 JANVIER 1931 à 13 heures30

L'ordre du jour comporte l'examen des mesures à prendre pour assurer d'une part la réparation des dégâts, d'autre part, la défense définitive de cetteportion du littoral.

L'assemblée départementale ammifesté, en mars 1924, le désir d'entendre - lorsque lui seraient soumises des questions relatives à la défense du littoral de la Faute - les membres du bureau de l'Association dite "Syndicat volontaire de défense contre la mer."

Je vous serais obligé de vouloir bien vous présenter

13-14 mars 1937	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

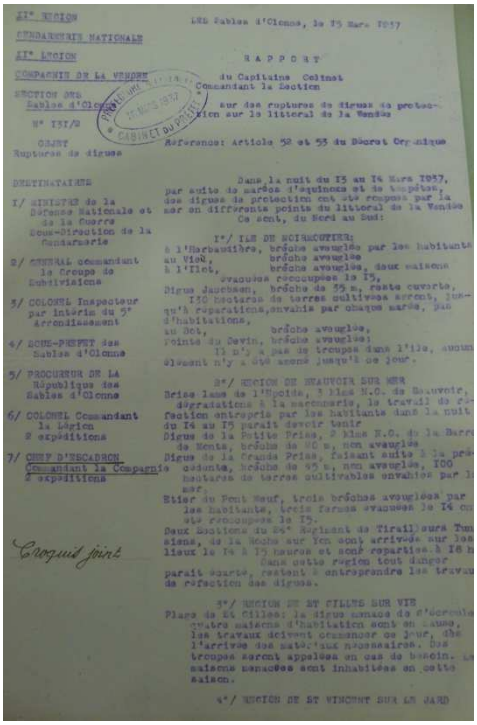

21e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
21e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT
du Capitaine Colinet
Commandant la Section
sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée
Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL Commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion 2 expéditions
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie 2 expéditions

Croquis joint

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reoccupées le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste couverte,
150 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun
élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de c
fection entrepris par les habitants dans la nuit
du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre
de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la pré
cédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100
hectares de terres cultivables envahies par l
mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par
les habitants, trois fermes évacuées le 14 co
ées reoccupées le 15.
Deux Sections du 86e Régiment de Tirailleurs Tun
siens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les
lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger
paraît écarté, restent à entreprendre les travau
de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écroule
quatre maisons d'habitation sont en cause,
les travaux doivent commencer ce jour, dès
l'arrivée des matériaux nécessaires. Des
troupes seront appelées en cas de besoin. Le
maisons menacées sont inhabitées en cette
saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

8-9 décembre 1946	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE M08
Type de phénomènes		
Tempêtes		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon, épis et protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ; - Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (l'Aiguillon-sur-mer).		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants [1946] :*
I : Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon [plusieurs affaissements du perré de la digue, décollement du béton de parement, érosion des dunes au Sud de la digue en maçonnerie [...].
II : Ouvrages de défense du littoral de la Faute [descellement des épis, renversement des assises de gabions sur plusieurs épis, érosion de la dune au Sud de la digue de maçonnerie vers la pointe d'Arçay sur une profondeur moyenne de 4 m, abaissement des chenaux et de l'estran. [...]"

(compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 10 décembre 1946).

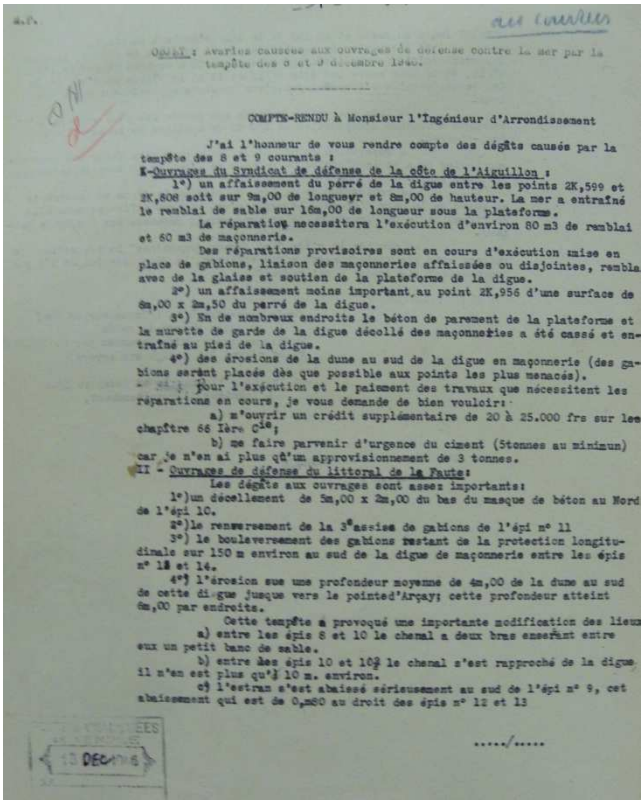

Objet : Avaries causées aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 8 et 9 décembre 1946.

COMPTE-RENDU à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants :

I-Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon :

1°) un affaissement du perré de la digue entre les points 2K,599 et 2K,608 soit sur 9m,00 de longueur et 8m,00 de hauteur. La mer a entraîné le remblai de sable sur 16m,00 de longueur sous la plateforme.

La réparation nécessitera l'exécution d'environ 80 m3 de remblai et 60 m3 de maçonnerie.

Des réparations provisoires sont en cours d'exécution mise en place de gabions, liaison des maçonneries affaissées ou disjointes, remblai avec de la glaise et soutien de la plateforme de la digue.

2°) un affaissement moins important au point 2K,956 d'une surface de 6m,00 x 2m,50 du perré de la digue.

3°) En de nombreux endroits le béton de parement de la plateforme et la murette de garde de la digue décollé des maçonneries a été cassé et entraîné au pied de la digue.

4°) des érosions de la dune au sud de la digue en maçonnerie (des gabions seront placés dès que possible aux points les plus menacés).

Pour l'exécution et le paiement des travaux que nécessitent les réparations en cours, je vous demande de bien vouloir:

a) m'ouvrir un crédit supplémentaire de 20 à 25.000 frs sur le chapitre 66 1ère c^{ie};

b) me faire parvenir d'urgence du ciment (5tonnes au minimun) car je n'en ai plus qu'un approvisionnement de 3 tonnes.

II - Ouvrages de défense du littoral de la Faute:

Les dégâts aux ouvrages sont assez importants:

1°)un décollement de 5m,00 x 2m,00 du bas du masque de béton au Nord de l'épi 10.

2°)le renversement de la 3^{e}assise de gabions de l'épi n° 11

3°) le bouleversement des gabions restant de la protection longitudinale sur 150 m environ au sud de la digue de maçonnerie entre les épis n° 13 et 14.

4°) l'érosion sur une profondeur moyenne de 4m,00 de la dune au sud de cette digue jusque vers la pointe d'Arçay; cette profondeur atteint 6m,00 par endroits.

Cette tempête a provoqué une importante modification des lieux

a) entre les épis 8 et 10 le chenal a deux bras enserrant entre eux un petit banc de sable.

b) entre les épis 10 et 10^{2} le chenal s'est rapproché de la digue il n'en est plus qu'à 10 m. environ.

c) l'estran s'est abaissé sérieusement au sud de l'épi n° 9, cet abaissement qui est de 0,m80 au droit des épis n° 12 et 13

...../.....

DEC 1946

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE M10
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

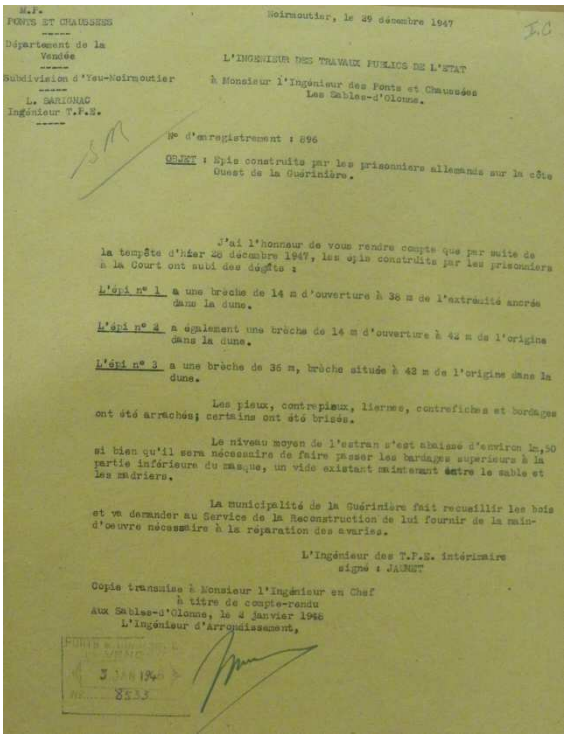

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

26-27 janvier 1948	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE M11
Type de phénomènes		
Tempête		
Données météomarines		
- Mer violemment agitée.		
Dégâts occasionnés :		

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes, digues de la Tranche) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)*
1° Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon. [multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon, maçonnerie du perré affaissée, détérioration des gabions de la protection longitudinale de la dune Sud de la digue][...] ;
2° Ouvrages de défense du littoral de la Faute [érosion de la partie supérieure du talus Sud sur toute la partie est du barrage des Mouettes ; banc de sable de la Faute submergé temporairement ; érosion de la dune][...].
P.S. La situation ne s'est pas aggravée jusqu'à ce matin 29 sur le littoral de l'Aiguillon et de la Faute [...]."

(extrait du compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 28 janvier 1948).

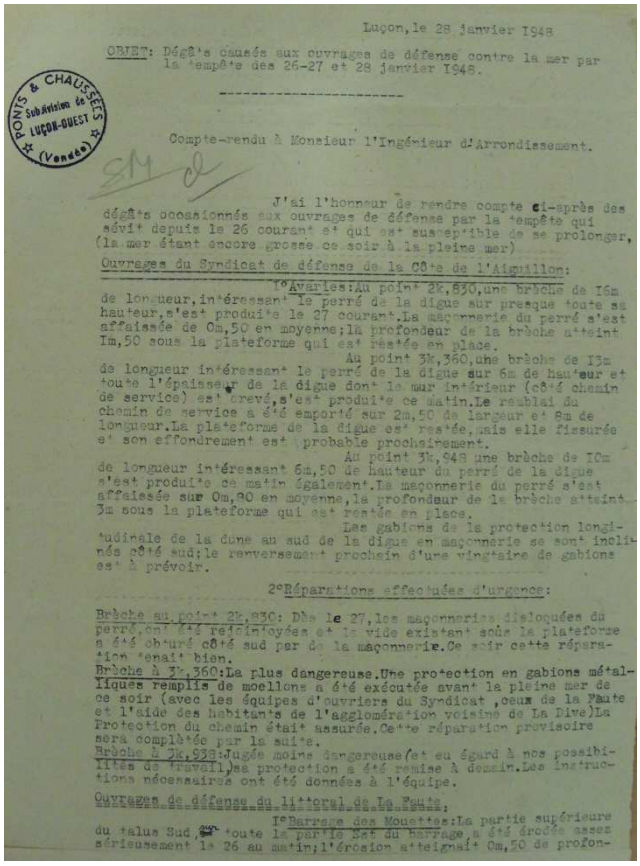

Luçon, le 28 janvier 1948

OBJET: Dégâts causés aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 26-27 et 28 janvier 1948.

PONTS & CHAUSSÉES Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)

Ouvrages du Syndicat de défense de la Côte de l'Aiguillon:

1°Avaries:Au point 2k,830,une brèche de 16m de longueur,intéressant le perré de la digue sur presque toute sa hauteur,s'est produite le 27 courant.La maçonnerie du perré s'est affaissée de 0m,50 en moyenne;la profondeur de la brèche atteint 1m,50 sous la plateforme qui est restée en place.

Au point 3k,360,une brèche de 13m de longueur intéressant le perré de la digue sur 6m de hauteur et toute l'épaisseur de la digue dont le mur intérieur (côté chemin de service) est crevé,s'est produite ce matin.Le remblai du chemin de service a été emporté sur 2m,50 de largeur et 8m de longueur.La plateforme de la digue est restée,mais elle fissurée et son effondrement est probable prochainement.

Au point 3k,948 une brèche de 10m de longueur intéressant 6m,50 de hauteur du perré de la digue s'est produite ce matin également.La maçonnerie du perré s'est affaissée sur 0m,80 en moyenne,la profondeur de la brèche atteint 3m sous la plateforme qui est restée en place.

Les gabions de la protection longitudinale de la dune au sud de la digue en maçonnerie se sont inclinés côté sud;le renversement prochain d'une vingtaine de gabions est à prévoir.

2°Réparations effectuées d'urgence:

Brèche au point 2k,830: Dès le 27,les maçonneries disloquées du perré,ont été reéintoyées et le vide existant sous la plateforme a été obturé côté sud par de la maçonnerie.Ce soir cette réparation tenait bien.

Brèche à 3k,360:La plus dangereuse.Une protection en gabions métalliques remplis de moellons a été exécutée avant la pleine mer de ce soir (avec les équipes d'ouvriers du Syndicat ,ceux de la Faute et l'aide des habitants de l'agglomération voisine de La Dive)La Protection du chemin était assurée.Cette réparation provisoire sera complétée par la suite.

Brèche à 2k,928:Jugée moins dangereuse(et eu égard à nos possibilités de travail)as protection a été remise à demain.Les instructions nécessaires ont été données à l'équipe.

Ouvrages de défense du littoral de La Faute:

1°Barrage des Mouettes:La partie supérieure du talus Sud, sur toute la partie Est du barrage a été érodée assez sérieusement le 26 au matin;l'érosion atteignait 0m,50 de profon-

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE M12
Tempête		

Données météomarines

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

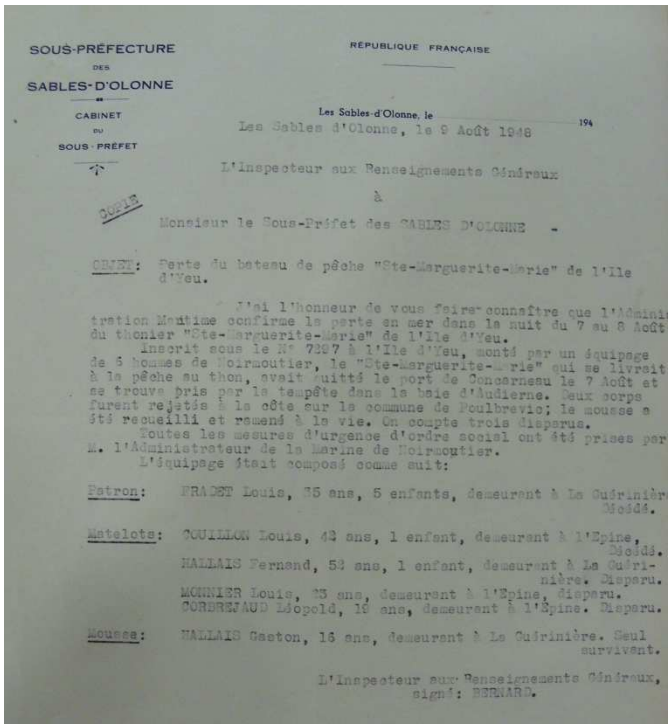

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

URGENT

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyé.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE M13
Type de phénomènes		
Tempêtes		

Données météomarines	

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

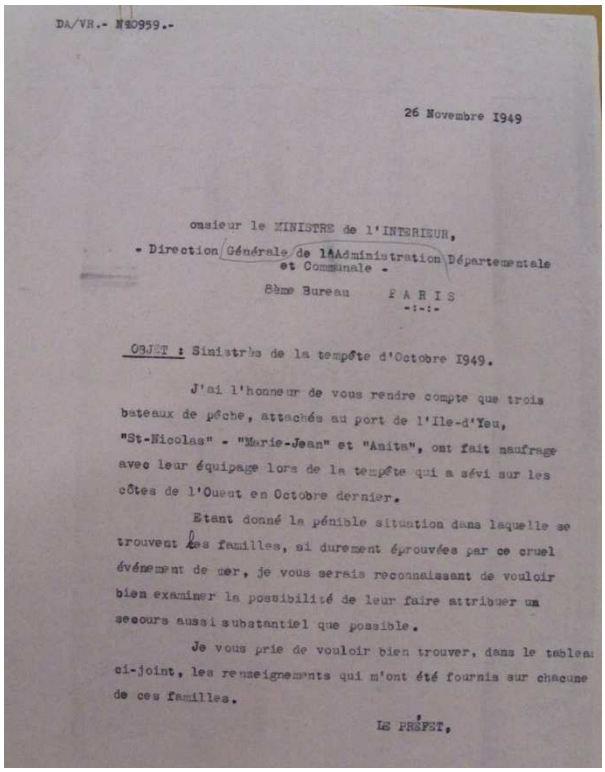

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

5 février 1950	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE M14

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Compte-rendu des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950.*
Digue de l'Aiguillon : [multiples brèches, ouverture et effondrement du perré] *;*
Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe : [brèches ouvertes et gabions de protection renversés] *;*
Les Mouettes : [formation de 7 brèches 300 mètres à l'amont du barrage] *;*
Les Rouillères : [banc de sable raviné] [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 6 février 1950).

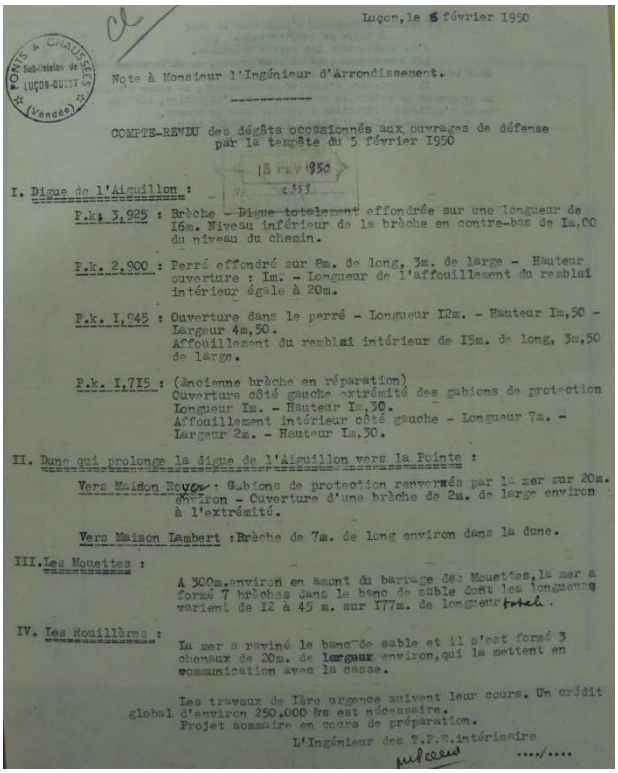

Luçon, le 6 février 1950

PONTS & CHAUSSÉES — Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Note à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

COMPTE-RENDU des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950

15 FEV 1950

I. Digue de l'Aiguillon :

P.k. 3,925 : Brèche - Digue totalement effondrée sur une longueur de 16m. Niveau inférieur de la brèche en contre-bas de 1m,00 du niveau du chemin.

P.k. 2,900 : Perré effondré sur 8m. de long, 3m. de large - Hauteur ouverture : 1m. - Longueur de l'affouillement du remblai intérieur égale à 20m.

P.k. 1,845 : Ouverture dans le perré - Longueur 12m. - Hauteur 1m,50 - Largeur 4m,50.
Affouillement du remblai intérieur de 15m. de long, 3m,50 de large.

P.k. 1,715 : (Ancienne brèche en réparation)
Ouverture côté gauche extrémité des gabions de protection Longueur 1m. - Hauteur 1m,30.
Affouillement intérieur côté gauche - Longueur 7m. - Largeur 2m. - Hauteur 1m,30.

II. Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe :

Vers Maison Royer : Gabions de protection renversés par la mer sur 20m. environ - Ouverture d'une brèche de 2m. de large environ à l'extrémité.

Vers Maison Lambert : Brèche de 7m. de long environ dans la dune.

III. Les Mouettes :

A 300m. environ en amont du barrage des Mouettes, la mer a formé 7 brèches dans le banc de sable dont les longueurs varient de 12 à 45 m. sur 177m. de longueur totale.

IV. Les Rouillères :

La mer a raviné le banc de sable et il s'est formé 3 chenaux de 20m. de largeur environ, qui la mettent en communication avec la casse.

Les travaux de 1ère urgence suivent leur cours. Un crédit global d'environ 250.000 frs est nécessaire.
Projet sommaire en cours de préparation.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire

..../....

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE M15

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

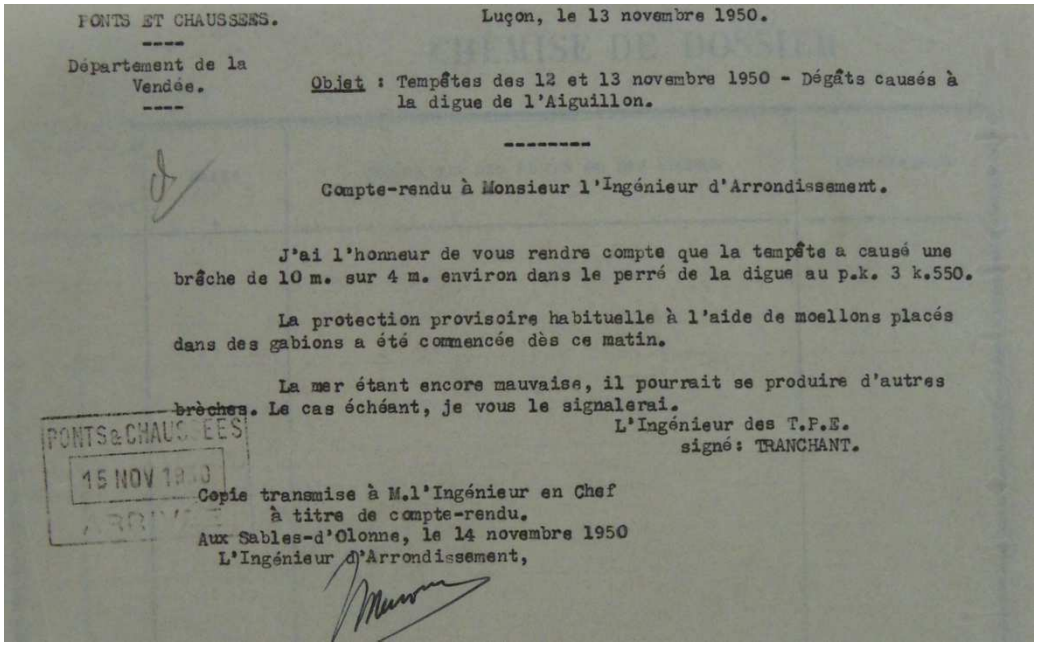

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M16

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

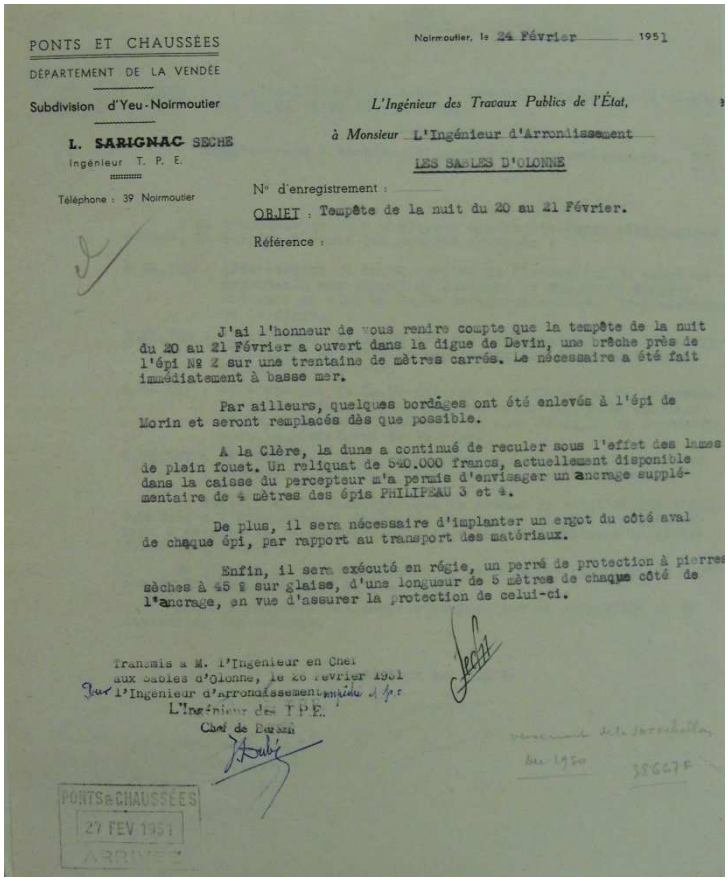

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N° 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un ergot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 22 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951
ARRIVÉE

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE M17
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

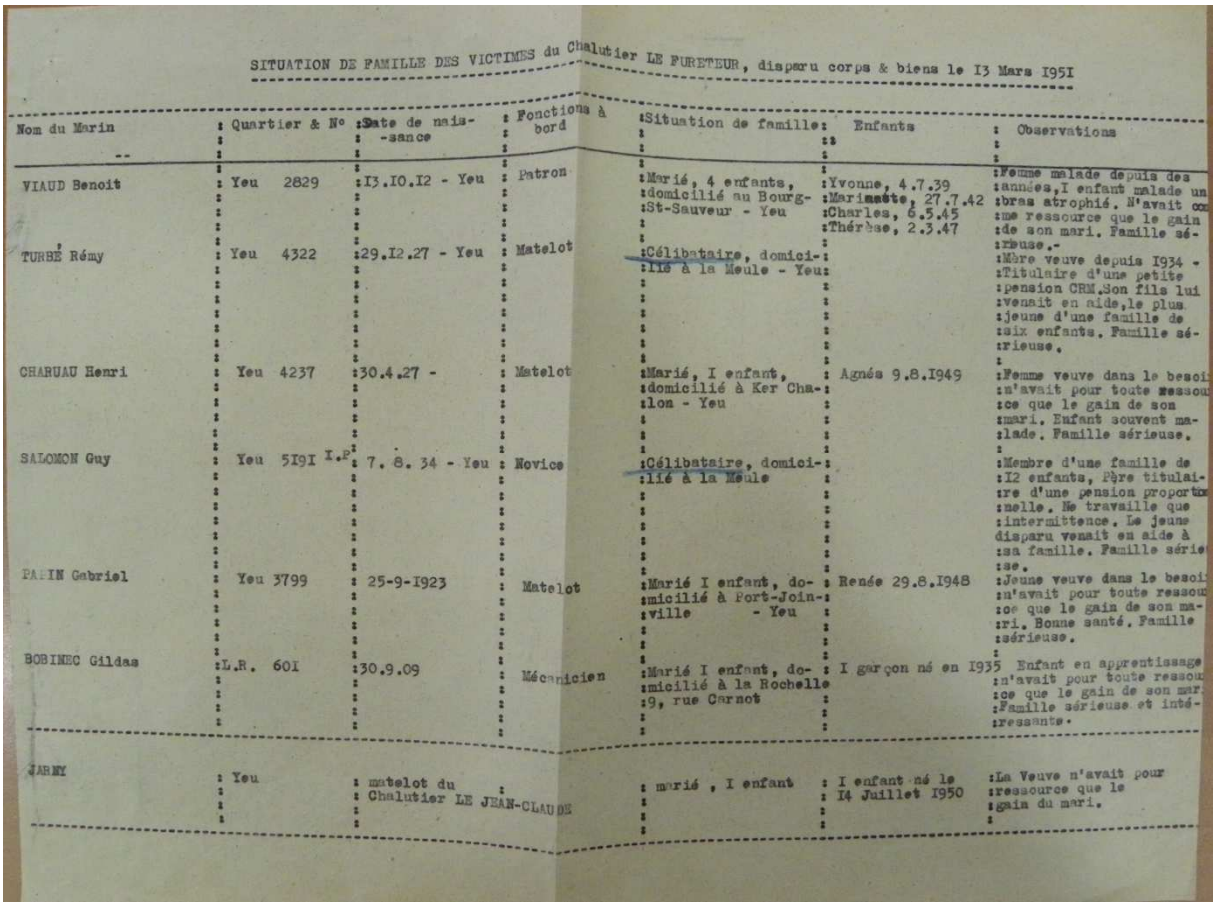

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

22-23 septembre 1953	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M18

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m x 2 m dans la digue de l'Aiguillon au p.k. 4 k. 013.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur en chef, datée du 23 septembre 1953).

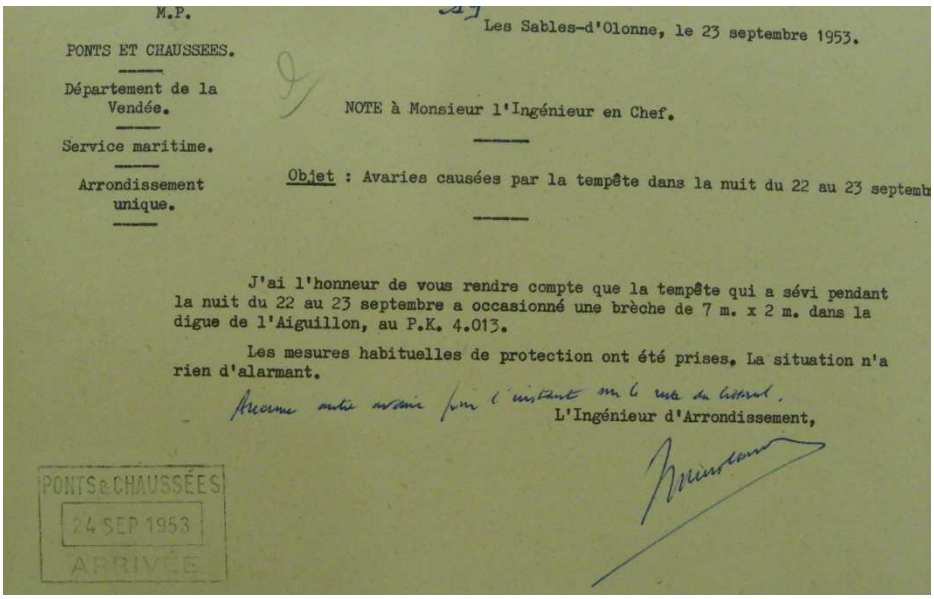

M.P.

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Arrondissement unique.

Les Sables-d'Olonne, le 23 septembre 1953.

NOTE à Monsieur l'Ingénieur en Chef.

Objet : Avaries causées par la tempête dans la nuit du 22 au 23 septemb

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m. x 2 m. dans la digue de l'Aiguillon, au P.K. 4.013.

Les mesures habituelles de protection ont été prises. La situation n'a rien d'alarmant.

Aucune autre avarie pour l'instant sur le reste du littoral.

L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
24 SEP 1953
ARRIVÉE

26-27 novembre 1954	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M19

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue et épis de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Epi de Génerelles : l'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1,2 m à 1,8 m découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (qui la veille encore était ensablées sauf le madrier supérieur)* [...] *;*
Barrage des mouettes : [...] *le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 27 novembre 1954).

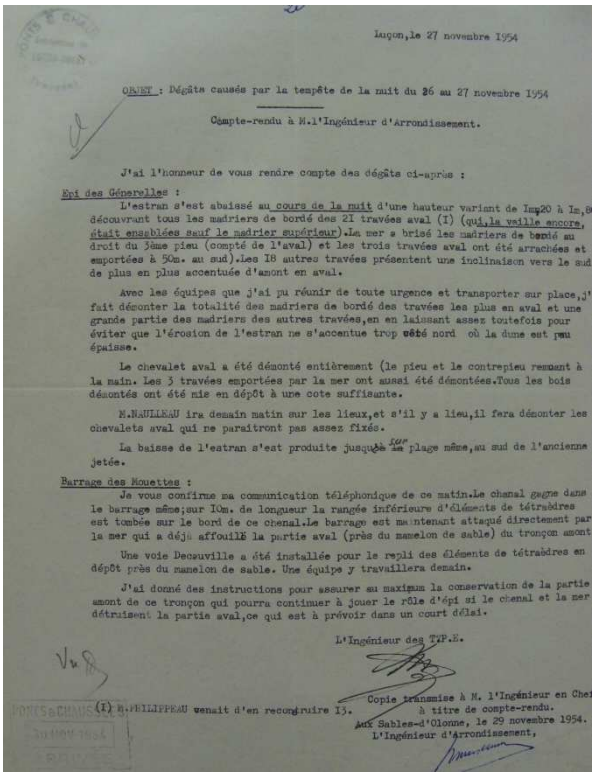

Luçon, le 27 novembre 1954

OBJET : Dégâts causés par la tempête de la nuit du 26 au 27 novembre 1954

Compte-rendu à M.l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après :

Epi des Générelles :

L'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1m20 à 1m,8 découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (I) (qui,la veille encore, était ensablées sauf le madrier supérieur).La mer a brisé les madriers de bordé au droit du 3ème pieu (compté de l'aval) et les trois travées aval ont été arrachées et emportées à 50m. au sud).Les 18 autres travées présentent une inclinaison vers le sud de plus en plus accentuée d'amont en aval.

Avec les équipes que j'ai pu réunir de toute urgence et transporter sur place,j'ai fait déconter la totalité des madriers de bordé des travées les plus en aval et une grande partie des madriers des autres travées,en en laissant assez toutefois pour éviter que l'érosion de l'estran ne s'accentue trop vers le nord où la dune est peu épaisse.

Le chevalet aval a été démonté entièrement (le pieu et le contrepieu restant à la main. Les 3 travées emportées par la mer ont aussi été démontées.Tous les bois démontés ont été mis en dépôt à une cote suffisante.

M.NAULLEAU ira demain matin sur les lieux,et s'il y a lieu,il fera démonter les chevalets aval qui ne paraitront pas assez fixés.

La baisse de l'estran s'est produite jusque sur la plage même,au sud de l'ancienne jetée.

Barrage des Mouettes :

Je vous confirme ma communication téléphonique de ce matin.Le chenal gagne dans le barrage même;sur 10m. de longueur la rangée inférieure d'éléments de tétrabdres est tombée sur le bord de ce chenal.Le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont

Une voie Decauville a été installée pour le repli des éléments de tétrabdres en dépôt près du mamelon de sable. Une équipe y travaillera demain.

J'ai donné des instructions pour assurer au maximum la conservation de la partie amont de ce tronçon qui pourra continuer à jouer le rôle d'épi si le chenal et la mer détruisent la partie aval,ce qui est à prévoir dans un court délai.

L'Ingénieur des T.P.E.

(I) M.PELLIPPEAU venait d'en reconstruire 13.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 29 novembre 1954.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

3-4 février 1955	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M20

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon et de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Syndicat des travaux de défense de la côte de l'Aiguillon :*
- digue de maçonnerie : [affaissement et dislocation du perré, multiples brèches] *;*
- protection longitudinale en gabions métalliques : la dune est érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. Au Sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions [...] *;*

Littoral de la Tranche-sur-mer :
- Aux Générelles - continuation de l'érosion.[...]
- Enracinement de l'épi en charpente : érosion de chaque côté [...]
- Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée : les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. [...]

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes.
- Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 5 février 1955).

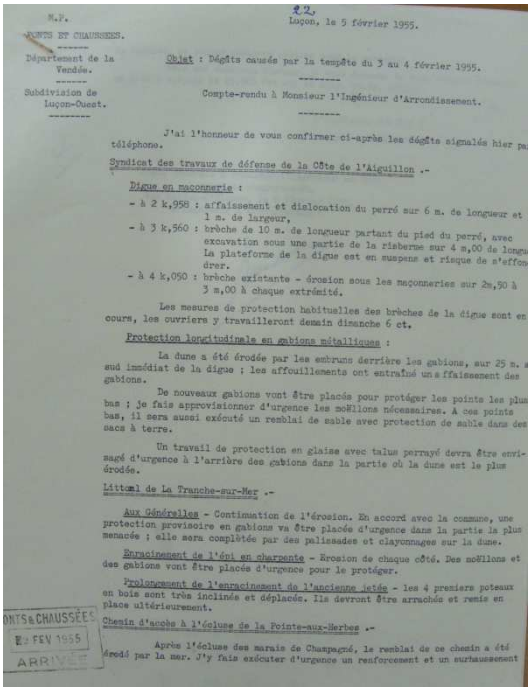

N.P.

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de Luçon-Ouest.

22.

Luçon, le 5 février 1955.

Objet : Dégâts causés par la tempête du 3 au 4 février 1955.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après les dégâts signalés hier pa téléphone.

Syndicat des travaux de défense de la Côte de l'Aiguillon .-

Digue en maçonnerie :

- à 2 k,958 : affaissement et dislocation du perré sur 6 m. de longueur et 1 m. de largeur,
- à 3 k,560 : brèche de 10 m. de longueur partant du pied du perré, avec excavation sous une partie de la risberme sur 4 m,00 de longu La plateforme de la digue est en suspens et risque de s'effon drer.
- à 4 k,050 : brèche existante - érosion sous les maçonneries sur 2m,50 à 3 m,00 à chaque extrémité.

Les mesures de protection habituelles des brèches de la digue sont en cours, les ouvriers y travailleront demain dimanche 6 ct.

Protection longitudinale en gabions métalliques :

La dune a été érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. s sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions.

De nouveaux gabions vont être placés pour protéger les pointe les plus bas ; je fais approvisionner d'urgence les moëllons nécessaires. A ces points bas, il sera aussi exécuté un remblai de sable avec protection de sable dans des sacs à terre.

Un travail de protection en glaise avec talus perreyé devra être envi- sagé d'urgence à l'arrière des gabions dans la partie où la dune est le plus érodée.

Littoral de La Tranche-sur-Mer .-

Aux Générelles - Continuation de l'érosion. En accord avec la commune, une protection provisoire en gabions va être placée d'urgence dans la partie la plus menacée ; elle sera complétée par des palissades et clayonnages sur la dune.

Enracinement de l'épi en charpente - Erosion de chaque côté. Des moëllons et des gabions vont être placés d'urgence pour le protéger.

Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée - les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. Ils devront être arrachés et remis en place ultérieurement.

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes .-

Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. J'y fais exécuter d'urgence un renforcement et un surhaussement

PONTS & CHAUSSÉES
8 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M21

Données météomarines

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

Source : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

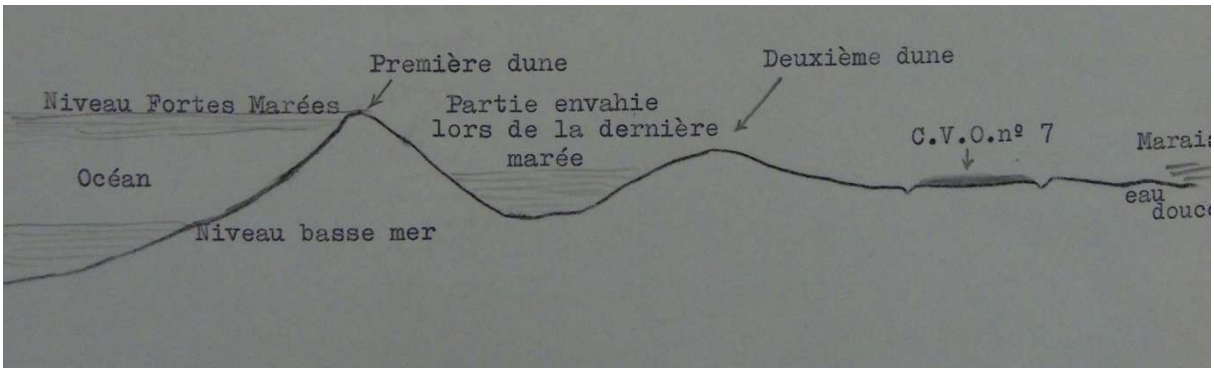

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE M22

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

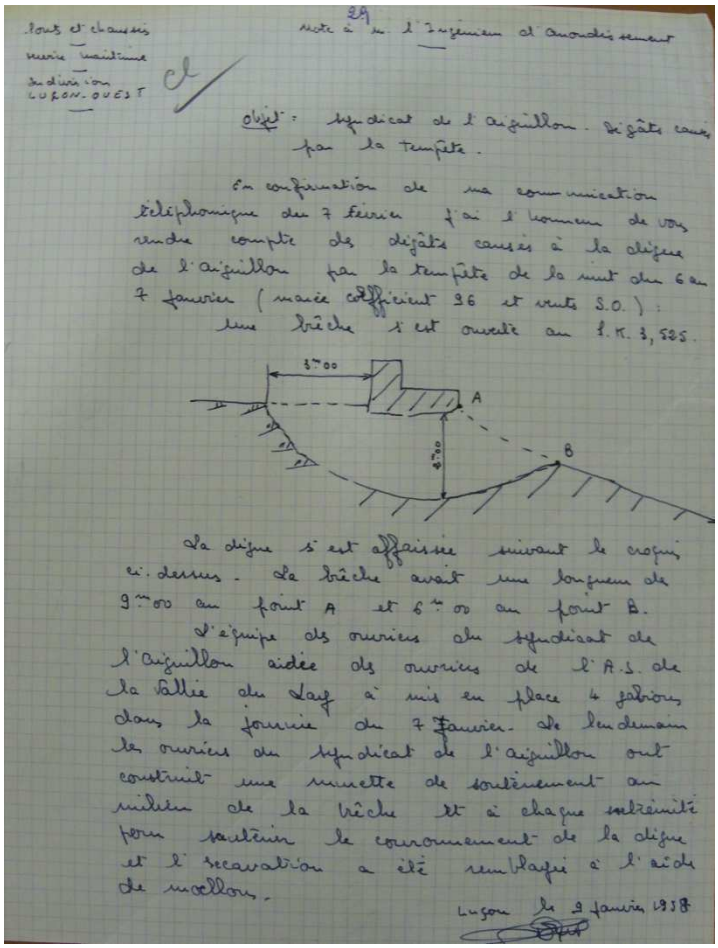

Ponts et chaussés
navie maritime
subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.
L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Vallée du Lay a mis en place 4 fascines dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayé à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE M23

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

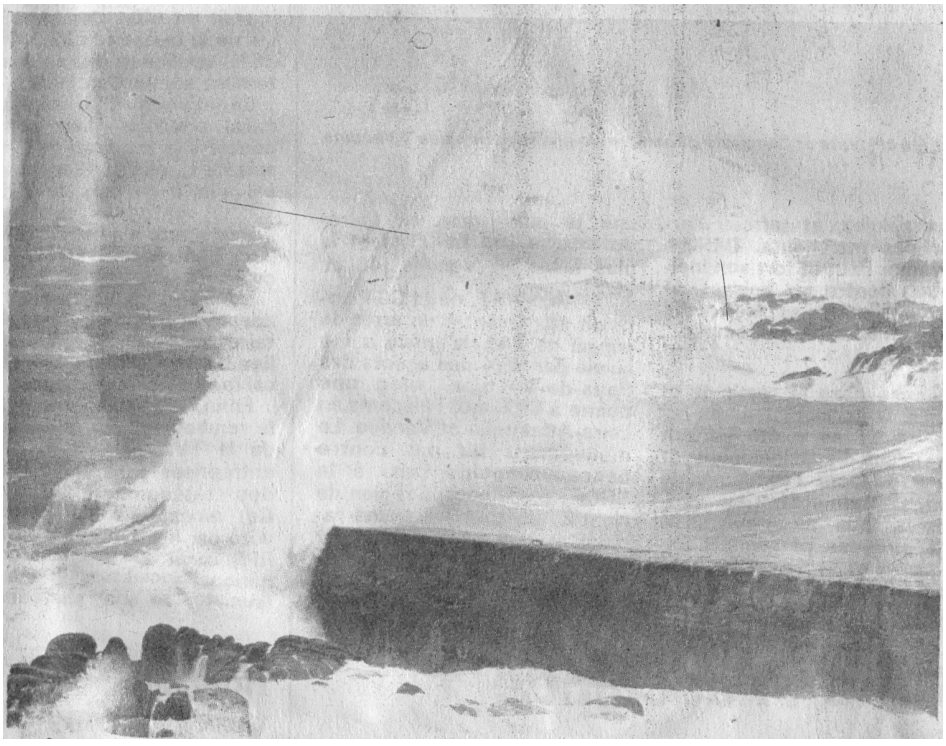

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE M24

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE M25

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE M26

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

27 février au 1er mars 2010	Jard-sur-Mer	SECTEUR n°3
Type de phénomène		FICHE M27
Tempête Xynthia		

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (lieux-dits : Grand Boisvinet, rue du paradis aux âmes, Plage de la mine, Pointe du Payré) : recul du trait de côte de 2 m à la Pointe du Payré, de 10 m à la plage de la Mine et de 5 m au niveau des plages de la Ragounite et de la Légère ;
- Au nord de la commune, une partie des marais a été submergée, par remontée d'eau dans le Payré (59 ha inondé, soit 3% du territoire communal) ; 2 bâtiments dans la zone submergée ;
- Au Sud-Est de la commune, la plage de la Ragounite et les terres intérieures ont été submergées.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; questionnaire d'enquête ; RETEX du CETMEF ; RETEX de la commune.

15 - 16 décembre 2011	Jard-sur-Mer	SECTEUR n°1
Type de phénomène		
Tempête Joachim		FICHE M27

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral à 120 km/h (Noirmoutier) et à 130 km/h (île d'Yeu) ;
- Coefficient de marée de 69 (le 16/12/2011 au matin ; pleine mer à 7h59) ;
- Houle forte et prolongée.

Dégâts occasionnés :

- Accrétion de la plage en amont du port de Jard-sur-Mer.

Source : Rapport relatif à la tempête Joachim sur le littoral du département de la Vendée, 15 et 16 décembre 2011, météo-France, janvier 2012.

Fiches tempêtes - Secteur 3

Pays Talmondais

Fiches événements - Commune de Saint-Vincent-sur-Jard

24 au 26 février 1838	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N01
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, inondation	Franchissement par paquets de mer et par brèches	

Données météomarines

- Marée de syzygie ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Rupture des digues des marais : les Sables d'Olonne, Bouin, Notre-Dame-de-Monts, Croix-de-Vie, Le Fenouiller, Saint-Hilaire de Riez, La Tranche, l'Aiguillon-sur-mer, île de Noirmoutier et île d'Yeu ;
- Dégâts occasionnés au port de Saint-Gilles, à la Grande jetée et à la jetée Saint Nicolas du port des Sables d'Olonne, à la digue de Devin (île de Noirmoutier), aux ouvrages du port Breton (île d'Yeu) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (larges brèches dans le cordon des Sables d'Olonne) ;
- Inondation de maisons.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1194, Archives des Ponts et Chaussées.

"[...] *Je m'empresse,*[après avoir été] *instruit du contenu de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 22 mars dernier, de vous adresser le rapport qui m'a été transmis par M. l'Ingénieur en chef, sur les dommages occasionnés par les hautes marées des 24, 25 et 26 février dernier.* [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée, datée du 2 mai 1838).

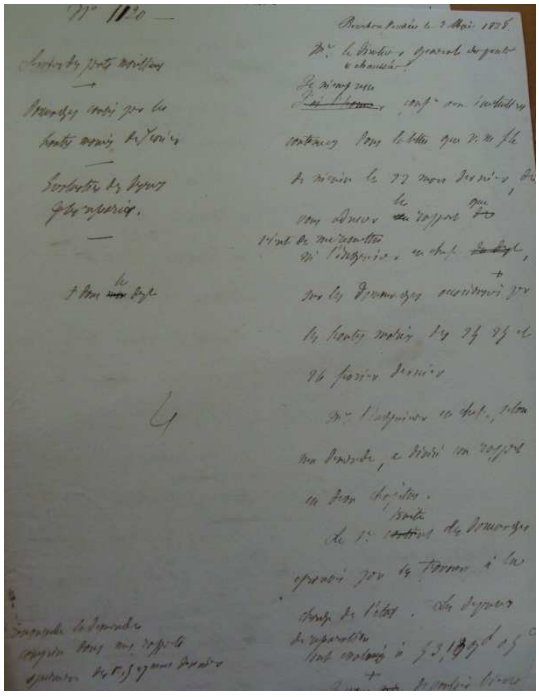

25 octobre 1859 (tempête) ; 31 octobre - 1er novembre 1859 (inondation)	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N02
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine et inondation	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Vent extrêmement violent de Sud-Ouest (« ouragan ») ;
- Fort coefficient de marée ; surcote d'un mètre.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digue Saint Nicolas de la Chaume et quais du port des Sables, port de Saint-Gilles, digue de l'Aiguillon, port de l'île d'Yeu, digue de la pointe de Devin, île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches dans le marais breton, à Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Inondation de maisons et de commerces à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S802, Archives des Ponts et Chaussées.

"*J'ai l'honneur de vous adresser [illisible] qui m'a été écrite par M. le ministre des travaux publics à la date du 7 décembre relative aux dommages causés aux ports maritimes du département par la marée et la tempête du 25 octobre dernier* [1859]. [...]"

(extrait d'une lettre du Préfet de Vendée à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, datée du 13 décembre 1859).

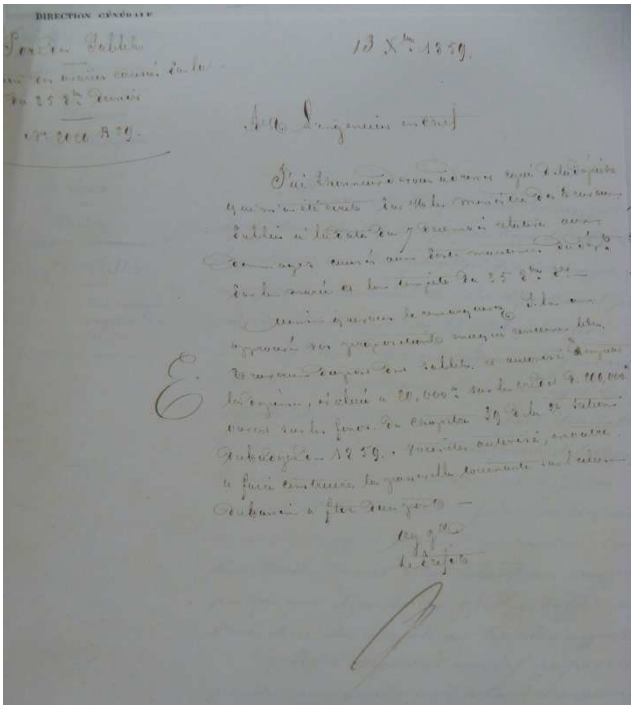

4 au 6 décembre 1896	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N03
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (musoir de la jetée de l'Epoids, multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon et dans le remblai à l'arrière, ouvrages du port de Saint-Gilles et des Sables d'Olonne) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (côte Ouest de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1081, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 février dernier un rapport dans lequel MM. les ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 décembre 1896*. [...] *Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables : 15.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids : 1.500 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles 22.000 francs ; Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutier 1.900 francs ; Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon 38.995 francs.* [...]"

(extrait d'une lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des routes, de la navigation et des mines au Préfet de Vendée, datée du 3 avril 1897).

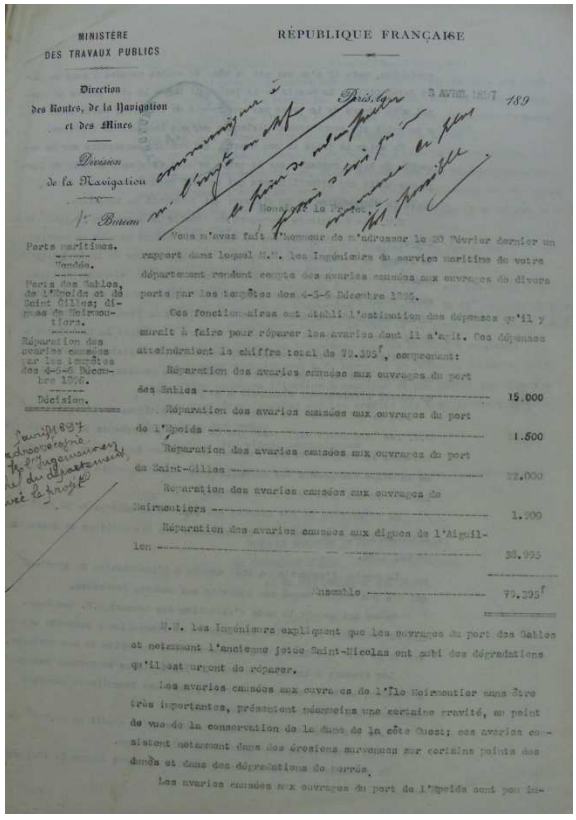

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Routes, de la Navigation et des Mines

Division de la Navigation

1er Bureau

Paris, le 3 AVRIL 1897

189

Ports maritimes.

Vendée.

Ports des Sables, de l'Epoids et de Saint Gilles; digues de Noirmoutiers.

Réparation des avaries causées par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Décision.

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 20 Février dernier un rapport dans lequel M.M. les Ingénieurs du service maritime de votre département rendent compte des avaries causées aux ouvrages de divers ports par les tempêtes des 4-5-6 Décembre 1896.

Ces fonctionnaires ont établi l'estimation des dépenses qu'il y aurait à faire pour réparer les avaries dont il s'agit. Ces dépenses atteindraient le chiffre total de 79.395f, comprenant:

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port des Sables ---------- 15.000

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids ---------- 1.500

Réparation des avaries causées aux ouvrages du port de Saint-Gilles ---------- 22.000

Réparation des avaries causées aux ouvrages de Noirmoutiers ---------- 1.900

Réparation des avaries causées aux digues de l'Aiguillon ---------- 38.995

Ensemble ---------- 79.395f

M.M. les Ingénieurs expliquent que les ouvrages du port des Sables et notamment l'ancienne jetée Saint-Nicolas ont subi des dégradations qu'il est urgent de réparer.

Les avaries causées aux ouvrages de l'Ile Noirmoutier sans être très importantes, présentent néanmoins une certaine gravité, au point de vue de la conservation de la dune de la côte Ouest; ces avaries consistent notamment dans des érosions survenues sur certains points des dunes et dans des dégradations du perrés.

Les avaries causées aux ouvrages du port de l'Epoids sont peu im-

Hiver 1904-1905	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N04
Type de phénomènes		
Tempête		

Données météomarines	
- Aucune.	

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires (dunes de la Faute).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote S1087, Archives des Ponts et Chaussées.

"*Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier [1904-1905] le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés et de ses conclusions au sujet des mesures à prendre.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur ordinaire, daté du 28 juin 1905).

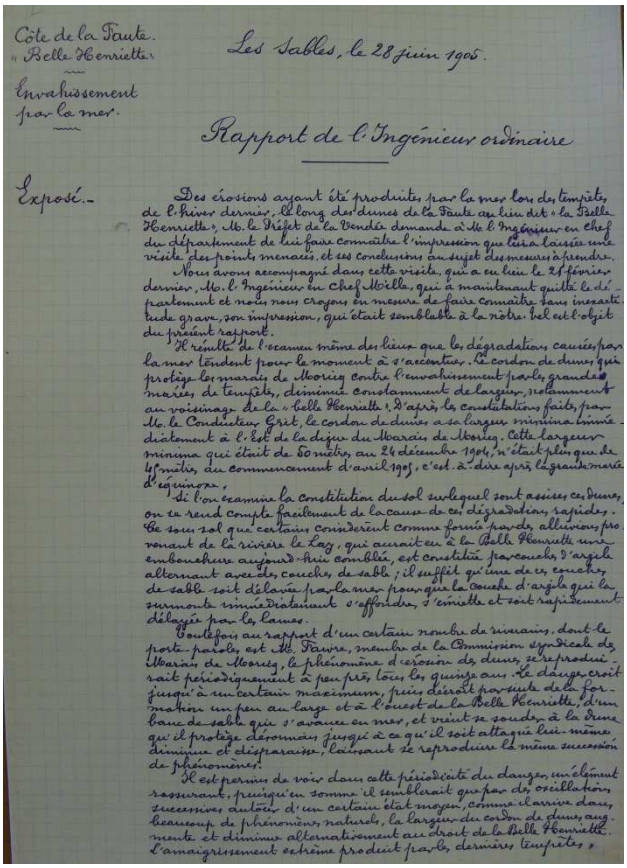

Côte de la Faute.
« Belle Henriette »
Envahissement par la mer.

Les Sables, le 28 juin 1905.

Rapport de l'Ingénieur ordinaire

Exposé.-

Des érosions ayant été produites par la mer lors des tempêtes de l'hiver dernier, le long des dunes de la Faute au lieu dit « la Belle Henriette », M. le Préfet de la Vendée demande à M. l'Ingénieur en chef du département de lui faire connaître l'impression que lui a laissée une visite des points menacés, et ses conclusions au sujet des mesures à prendre.

Nous avons accompagné dans cette visite, qui a eu lieu le 28 février dernier, M. l'Ingénieur en Chef Morlle, qui a maintenant quitté le département et nous nous croyons en mesure de faire connaître sans incertitude grave, son impression, qui était semblable à la nôtre. Tel est l'objet du présent rapport.

Il résulte de l'examen même des lieux que les dégradations causées par la mer tendent pour le moment à s'accentuer. Le cordon de dunes qui protège les marais de Mooriez contre l'envahissement par les grandes marées de tempête, diminue constamment de largeur, notamment au voisinage de la « Belle Henriette », d'après les constatations faites par M. le Conducteur Grit, le cordon de dunes a sa largeur minima immédiatement à l'Est de la digue du Marais de Mooriez. Cette largeur minima qui était de 50 mètres, au 24 décembre 1904, n'était plus que de 15 mètres, au commencement d'avril 1905, c'est-à-dire après la grande marée d'équinoxe.

Si l'on examine la constitution du sol surlequel sont assises ces dunes, on se rend compte facilement de la cause de ces dégradations rapides. Le sous-sol que certains considèrent comme formé par des alluvions provenant de la rivière le Lay, qui aurait eu à la Belle Henriette une embouchure aujourd'hui comblée, est constitué par couches d'argile alternant avec des couches de sable ; il suffit qu'une de ces couches de sable soit délavée par la mer pour que la couche d'argile qui la surmonte vienne immédiatement s'affaisser, s'émietter et soit rapidement délayée par les lames.

Toutefois au rapport d'un certain nombre de riverains, dont le porte-parole, est M. Favre, membre de la Commission syndicale du Marais de Mooriez, le phénomène d'érosion des dunes se reproduirait périodiquement à peu près tous les quinze ans. Le danger croit jusqu'à un certain maximum, puis décroit par suite de la formation un peu au large et à l'ouest de la Belle Henriette, d'un banc de sable qui s'avance en mer, et vient se souder à la dune qu'il protège davantage jusqu'à ce qu'il soit attaqué lui-même, diminue et disparaisse, laissant se reproduire la même succession de phénomènes.

Il est permis de voir dans cette périodicité du danger, un élément rassurant, puisqu'en somme il semblerait que par des oscillations successives autour d'un certain état moyen, comme il arrive dans beaucoup de phénomènes naturels, la largeur du cordon de dunes augmente et diminue alternativement au droit de la Belle Henriette. L'amaigrissement extrême produit par les derniers tempêtes,

8-9 janvier 1924	Littoral Vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N05
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête, submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- grand vent d'ouest-sud-ouest (mesuré sur une échelle de 0 à 6, 6 est inscrit pour cet événement au sémaphore de la Chaume) ;
- tempête localisée sur le littoral ouest français ; il a été très perceptible aux Sables d'Olonne et à Saint-Gilles-Croix-de-Vie où de nombreux témoignages sont demeurés).

Dégâts occasionnés :

- 90 dundees, barques et canots ayant subi des dommages ou ayant été coulés ; dommages plus légers occasionnés aux navires et plus gros bateaux (amarres rompues, etc.) ;
- dégâts aux chantiers navals du port des Sables ;
- la muraille du quai du port des Sables a été ébréchée et la route est en partie coupée (au niveau de l'actuelle sous-préfecture) ;
- la jetée de la Chaume a été endommagée, des blocs de granit ont été descellés ;
- destruction sur environ 30 mètres du brise-lames reliant le fort Saint Nicolas à la jetée de la Chaume ;
- face au casino des Sables, la dune a été enlevée ; l'avenue goudronnée a été arrachée par endroits (nids de poules) ;
- dommages importants sur les voiries, les commerces, certaines villas de front de mer, le mobilier urbain, l'établissement des bains, les écluses à poissons, les pêcheries de pierres, divers murs, talus abattus, etc.

.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1J2238, « Le raz de marée de 1924 », 1997 par Roland Mornet.

"[...] *Vers 2 heures [du matin], le fracas de la mer est si assourdissant que certains sont éveillés* [...]. *La mer est à une hauteur jamais atteinte, la houle s'engouffre dans le chenal, déferle et brise les quais. Le clapot dans le port est impressionnant* [...]. *Les amarres se rompent, les bateaux tossent sur le bajoyer* [muraille] *des quais ou s'abordent violemment* [...]. *Et le flot monte, monte encore, gonfle, enfle ; par endroits les murs des maisons bordant les quais font presque brise-lames.* [...] *Les maraîchers du pittoresque village de l'Aubraie, sis entre les marais et la dune, à deux kilomètres dans le nord de la Chaume,* [...] *savent que le marais a déjà déversé son trop plein sur les talus* [et] *voient maintenant le flot inexorable traverser la route* [...] [et] *envahir les ruelles du hameau.*[...]"

"[...] *Le devis établi le 16 janvier par Monsieur Chanot ingénieur ordinaire des PetC s'élève à 89 000 Francs* [1924] [...] *:*
- réparation du brise-lames (lequel est l'ancienne jetée édifiée en 1765) : 11000 f
- remise en état de la jetée Saint Nicolas (grande jetée) : 17000 f
- travaux sur la porte de l'écluse du fond du port avariée : 4800 f
- reconstruction partielle du musoir NW du port de Joinville (Ile d'Yeu)[...] *: 50 000 f*
- rétablissement de l'estacade en bois à la Chaize (Noirmoutier) : 5000 f
- rafistolage de la jetée épi de la Tranche-sur-mer : 2000 f [...]
- donc 32800 f pour la subdivision des Sables. [...]"

"[...] [A Saint-Gilles-Croix-de-Vie] *la terrasse littorale* [...] *a beaucoup souffert, battue par la mer, affouillée* [et] *la dune a reculé partout ; des perrés en maçonnerie ont été démolis, des villas sont en danger ainsi que la chapelle de la villa Notre-Dame, ce même bâtiment ainsi que le casino sont menacés. Assez curieusement, bien que le flot ait envahi les quais et recouvert la voie ferrée en inondant le quartier de la gare, il semble que le port ait été relativement épargné ; au Hâvre de Vie, on ne cite pas de bateaux ayant subi de graves avaries*.[...] [Le docteur Marcel Baudouin] *attribue cette relative protection à l'influence du fort débit des eaux de la Vie amortissant la poussée de l'océan* [...]*. Il recommande la construction d'un remblai analogue à celui des Sables d'Olonne.* [...] *Il rappelle qu'en 1868, la dune a été complètement coupée à la Garenne en Retz au lieu-dit « la coupe des sapins » ; les parties basses de Croix-de-Vie limitant au nord « la Petite Ile » furent alors inondées ; c'est encore à cet endroit que la dune a le plus souffert, mais bien qu'entaillé, le cordon littoral a tenu.* [...] *L'océan récidive dès le 26 février de l'année suivante* [1925]*. Si l'ampleur du phénomène est de bien moindre importance, les dommages seront tout aussi considérables dans le secteur, le cordon dunaire ayant été déjà fragilisé par la récente catastrophe et plusieurs villas se trouvent en bien mauvaise posture. Les ouvrages de l'avant-port, jetées et brise-lames déjà ébranlés subissent d'importants dommages (cf. archives municipales de Saint Gilles-Croix-de-Vie)* [...]."

(extraits du document « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997, 27p.).

(source : Archives municipales des Sables d'Olonne, in « le raz de marée de 1924 » par Roland Mornet, 1997).

2 au 6 novembre 1930	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE N06
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée 90 ;
- Vent de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues et perrés en travaux) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote E Depôt 128-3-O-14, archives de la commune de Luçon.

"[...] *La commission administrative de la défense des côtes s'est réunie extraordinairement pour examiner les causes de l'effondrement en partie des travaux de protection sur la côte de la Faute afin d'en dégager les leçons et de prévenir autant que possible un nouveau désastre pour l'avenir.* [...] *4 jours avant la marée du 6 novembre de 0.90 (à la cote 0.73), la mer gonflée par un vent Sud-Ouest a produit derrière les travaux des affouillements dans le sable sur lequel reposait la digue. A la suite de ces affouillements qui ont produit le vide sous les travaux, la violence des vagues frappant en monstrueux coups de bélier a brisé l'épaisse couche de ciment armé jugée cependant d'une très grande solidité.*[...]"

(extrait du compte-rendu de la réunion extraordinaire du 16 novembre 1930, daté du 16 novembre 1930).

"[...] *A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, de convoquer le Conseil Général en session extraordinaire pour le jeudi 8 janvier 1931 à 13h30.*[...]"

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au maire de Luçon, datée du 17 décembre 1930).

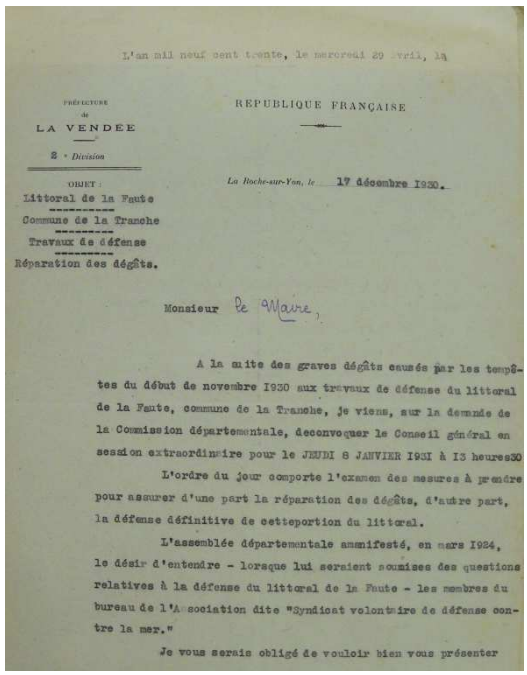

L'an mil neuf cent trente, le mercredi 29 avril, la

PRÉFECTURE de LA VENDÉE — 2e Division

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Roche-sur-Yon, le 17 décembre 1930.

OBJET : Littoral de la Faute — Commune de la Tranche — Travaux de défense — Réparation des dégâts.

Monsieur le Maire,

A la suite des graves dégâts causés par les tempêtes du début de novembre 1930 aux travaux de défense du littoral de la Faute, commune de la Tranche, je viens, sur la demande de la Commission départementale, deconvoquer le Conseil général en session extraordinaire pour le JEUDI 8 JANVIER 1931 à 13 heures30

L'ordre du jour comporte l'examen des mesures à prendre pour assurer d'une part la réparation des dégâts, d'autre part, la défense définitive de cetteportion du littoral.

L'assemblée départementale ammifesté, en mars 1924, le désir d'entendre - lorsque lui seraient soumises des questions relatives à la défense du littoral de la Faute - les membres du bureau de l'Association dite "Syndicat volontaire de défense contre la mer."

Je vous serais obligé de vouloir bien vous présenter

13-14 mars 1937	Saint-Vincent-sur-Jard	SECTEUR n°3 FICHE N07
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer et submersion par brèches	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marée d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux digues des marais (plusieurs brèches) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (digues, perrés, brise-lames) ;
- Dégâts occasionnés aux cordons dunaires ;
- Habitations de bord de mer menacées et évacuées.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1M560, Archives de la Préfecture.

"[...] *Dans la nuit du 13 au 14 mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont du Nord au Sud :*
- *Ile de Noirmoutier :* [brèches dans les digues et maisons évacuées] *; 130 ha pourront être envahis à chaque nouvelle marée* [en raison de la brèche de 35 m dans la digue Jacobsen] ;
- *Région de Beauvoir sur mer : brise-lames de l'Epoids* [...] *; digue de la Petite Prise [...], brèche de 20 m* [...] *; digue de la Grande Prise* [...] *brèche de 45 m, 100 ha de terre cultivables envahies par la mer ; étier du pont neuf, trois brèches* [...], *trois fermes évacuées* [...] ;
- *Région de St Gilles sur Vie : Plage de Saint Gilles : la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitations sont en cause* [...] ;
- *Région de St Vincent sur le Jard : Maison de Clémenceau*, [...] *digue de protection abimée* [...] ;
- *Région de la Faute : Digue de la Jeune Prise*, [...] *brèche de 16 m* [...]."

(extrait du rapport du Capitaine Colinet, Commandant de la section à l'attention du Chef d'Escadron, Commandant de la Compagnie, daté du 15 mars 1937).

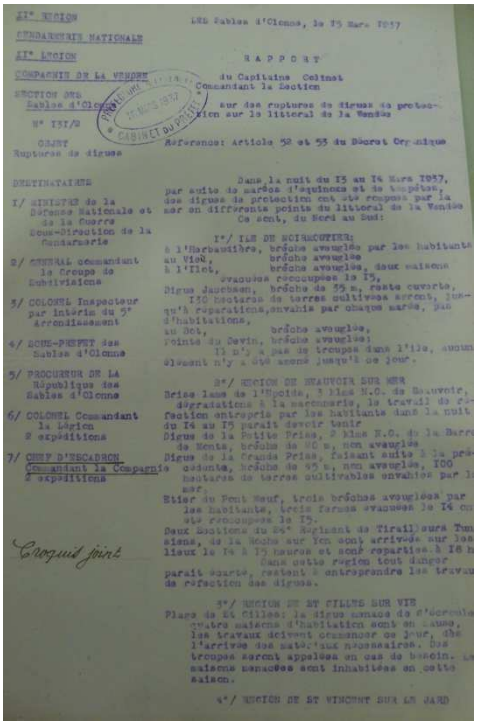

11e REGION
GENDARMERIE NATIONALE
11e LEGION
COMPAGNIE DE LA VENDEE
SECTION DES
Sables d'Olonne
N° 131/D
OBJET
Ruptures de digues

DESTINATAIRES
1/ MINISTRE de la Défense Nationale et de la Guerre
Sous-Direction de la Gendarmerie
2/ CENTRAL commandant le Groupe de Subdivisions
3/ COLONEL Inspecteur par Intérim du 5e Arrondissement
4/ SOUS-PREFET des Sables d'Olonne
5/ PROCUREUR DE LA République des Sables d'Olonne
6/ COLONEL Commandant la Légion à Fontenay
7/ CHEF D'ESCADRON Commandant la Compagnie à Fontenay

Croquis joint

Les Sables d'Olonne, le 15 Mars 1937

RAPPORT

du Capitaine Colinet
Commandant la Section

sur des ruptures de digues de protection sur le littoral de la Vendée

Référence: Article 52 et 53 du Décret Organique

Dans la nuit du 13 au 14 Mars 1937, par suite de marées d'équinoxe et de tempêtes, des digues de protection ont été rompues par la mer en différents points du littoral de la Vendée. Ce sont, du Nord au Sud:

1°/ ILE DE NOIRMOUTIER:
A l'Herbaudière, brèche avuegles par les habitants
au Vieil, brèche avuegles
à l'Ilet, brèche avuegles, deux maisons évacuées reconnues le 15,
Digue Jacobsen, brèche de 35 m, reste ouverte,
150 hectares de terres cultivées arrosé, jusqu'à réparations, envahis par chaque marée, par
d'habitations,
au Bois, brèche avuegles,
pointe du Devin, brèche avuegles;
Il n'y a pas de troupes dans l'île, aucun élément n'y a été amené jusqu'à ce jour.

2°/ REGION DE BEAUVOIR SUR MER
Brise lame de l'Epoids, 3 lieu N.O. de Beauvoir, dégradations à la maçonnerie, le travail de réfection entrepris par les habitants dans la nuit du 14 au 15 paraît devoir tenir
Digue de la Petite Prise, 2 lieu N.O. de la Barre de Monts, brèche de 20 m, non avuegles
Digue de la Grande Prise, faisant suite à la précédente, brèche de 45 m, non avuegles, 100 hectares de terres cultivables envahies par la mer.
Etier du Pont Neuf, trois brèches avuegles par les habitants, trois fermes évacuées le 14 et reconnues le 15.
Deux Sections du 84e Régiment de Tirailleurs Tunisiens, de la Roche sur Yon sont arrivés sur les lieux le 14 à 15 heures et sont repartis à 16 h
Dans cette région tout danger paraît écarté, restent à entreprendre les travaux de réfection des digues.

3°/ REGION DE ST GILLES SUR VIE
Plage de St Gilles: la digue menace de s'écrouler, quatre maisons d'habitation sont en cause, les travaux doivent commencer ce jour, dès l'arrivée des matériaux nécessaires. Des troupes seront appelées en cas de besoin. Les maisons menacées sont inhabitées en cette saison.

4°/ REGION DE ST VINCENT SUR LE JARD

8-9 décembre 1946	Pays Talmondais	SECTEUR n°3 FICHE N08
Type de phénomènes		
Tempêtes		
Données météomarines		
- Aucune.		
Dégâts occasionnés :		
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon, épis et protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ; - Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (l'Aiguillon-sur-mer).		

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants [1946] :*
I : Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon [plusieurs affaissements du perré de la digue, décollement du béton de parement, érosion des dunes au Sud de la digue en maçonnerie [...].
II : Ouvrages de défense du littoral de la Faute [descellement des épis, renversement des assises de gabions sur plusieurs épis, érosion de la dune au Sud de la digue de maçonnerie vers la pointe d'Arçay sur une profondeur moyenne de 4 m, abaissement des chenaux et de l'estran. [...]"

(compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 10 décembre 1946).

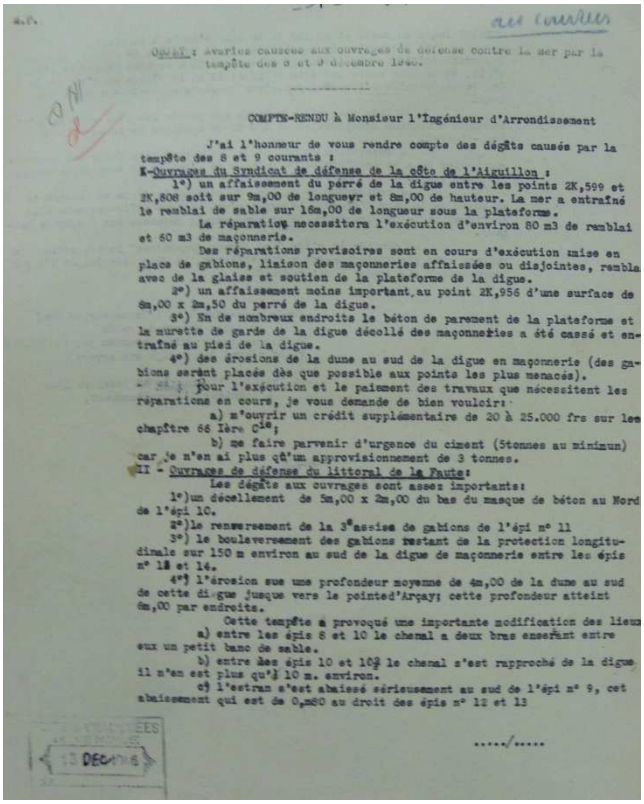

Objet : Avaries causées aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 8 et 9 décembre 1946.

COMPTE-RENDU à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés par la tempête des 8 et 9 courants :

I-Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon :

1°) un affaissement du perré de la digue entre les points 2K,599 et 2K,608 soit sur 9m,00 de longueur et 8m,00 de hauteur. La mer a entraîné le remblai de sable sur 16m,00 de longueur sous la plateforme.

La réparation nécessitera l'exécution d'environ 80 m3 de remblai et 60 m3 de maçonnerie.

Des réparations provisoires sont en cours d'exécution mise en place de gabions, liaison des maçonneries affaissées ou disjointes, remblai avec de la glaise et soutien de la plateforme de la digue.

2°) un affaissement moins important au point 2K,956 d'une surface de 6m,00 x 2m,50 du perré de la digue.

3°) En de nombreux endroits le béton de parement de la plateforme et la murette de garde de la digue décollé des maçonneries a été cassé et entraîné au pied de la digue.

4°) des érosions de la dune au sud de la digue en maçonnerie (des gabions seront placés dès que possible aux points les plus menacés).

Pour l'exécution et le paiement des travaux que nécessitent les réparations en cours, je vous demande de bien vouloir:

a) m'ouvrir un crédit supplémentaire de 20 à 25.000 frs sur le chapitre 66 1ère c^{ie};

b) me faire parvenir d'urgence du ciment (5tonnes au minimun) car je n'en ai plus qu'un approvisionnement de 3 tonnes.

II - Ouvrages de défense du littoral de la Faute:

Les dégâts aux ouvrages sont assez importants:

1°)un décollement de 5m,00 x 2m,00 du bas du masque de béton au Nord de l'épi 10.

2°)le renversement de la 3^{e}assise de gabions de l'épi n° 11

3°) le bouleversement des gabions restant de la protection longitudinale sur 150 m environ au sud de la digue de maçonnerie entre les épis n° 13 et 14.

4°) l'érosion sur une profondeur moyenne de 4m,00 de la dune au sud de cette digue jusque vers la pointe d'Arçay; cette profondeur atteint 6m,00 par endroits.

Cette tempête a provoqué une importante modification des lieux

a) entre les épis 8 et 10 le chenal a deux bras enserrant entre eux un petit banc de sable.

b) entre les épis 10 et 10^{2} le chenal s'est rapproché de la digue il n'en est plus qu'à 10 m. environ.

c) l'estran s'est abaissé sérieusement au sud de l'épi n° 9, cet abaissement qui est de 0,m80 au droit des épis n° 12 et 13

...../.....

DEC 1946

5-6-7 avril 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3 FICHE N09
Type de phénomènes	Type de submersion	
Tempête et submersion marine	Franchissement par paquets de mer	

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Coefficient de marée de 100-101 ;
- Coups de vents violents (« cyclone »).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts occasionnés aux bâtiments (cheminées, toitures, pannes d'électricité, arbres abattus, coupures téléphoniques et télégraphiques) et ouvrages de protection (jetée St Nicolas, brise-lames du Fort) ;
- Avaries sur plusieurs navires de pêches (naufrages dans les ports, navires échoués sur les plages, etc.) ;
- Naufrage du navire de pêche « Arc-en-Ciel » (6 victimes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes ;
- Submersion par paquets de mer dans le marais Breton (Bouin).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet (coupures de journaux extraits de « Ouest France » datés des 5,6,7,8 et 9 avril 1947, de « La Résistance » du 8 avril 1947 et de « l'Avenir » du 8 avril 1947) ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Un chalutier de l'Ile d'Yeu, « l'Arc-en-Ciel » perdu corps et biens : il y avait six hommes à bord* [...]."

(extrait de Ouest France, du 8 avril 1947).

OUEST-FRANCE — 5-6-7 AVRIL 1947

Un véritable cyclône s'est abattu sur la Vendée

PAR UNE MARÉE DE 100, LES FLOTS DÉCHAINÉS SE SONT RUÉS A L'ASSAUT DE LA COTE

Un peu partout on signale des dégâts importants

"[...] *Un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Par une marée de 100, les flots déchainés se sont rués à l'assaut de la côte. Dans la soirée de jeudi et au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un véritable cyclone s'est abattu sur la Vendée. Un peu partout on signale des dégâts plus ou moins importants, sur la côte des bateaux rompant leurs amarres ont été disloqués.*[...] *A l'heure où nous téléphonons, le vent continue à souffler en tempête et tout danger n'est malheureusement pas écarté, d'autant plus qu'aujourd'hui samedi, la marée atteint 101.*[...]

Aux Sables d'Olonne, la tempête s'est encore abattue sur notre ville avec une violence inouïe. Jusqu'au matin, les bourrasques se sont succédées découvrant les cheminées, brisant les branches d'arbres, arrachant les volets et projetant sur la voie publique les matériaux les plus divers. [...] *Dans le port, on ne signalait aucun accident.* [...]

A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la mer déchainée s'est attaquée à la dune de Saint-Gilles dans laquelle elle a mordu assez profondément. Par ailleurs, on signale des dégâts occasionnés aux toitures, [...] aux poteaux téléphoniques et télégraphiques, etc. Dans le port des avaries ont été occasionnées à quelques bateaux. Toutefois, elles ne paraissent pas avoir de caractère de gravité. [...]."

(extrait de Ouest France, du 5-6-7 avril 1947).

28 décembre 1947	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE N10
Tempêtes		
Données météomarines		

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (épis de la Guérinière, digue de l'Aiguillon, protection en gabions endommagés à la Faute, etc.) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier, l'Aiguillon-sur-mer).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les épis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts* [multiples brèches dans les épis n°1, n°2 et n°3][...]. *Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1,5 m si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des TPE intérimaire, daté du 29 décembre 1947).

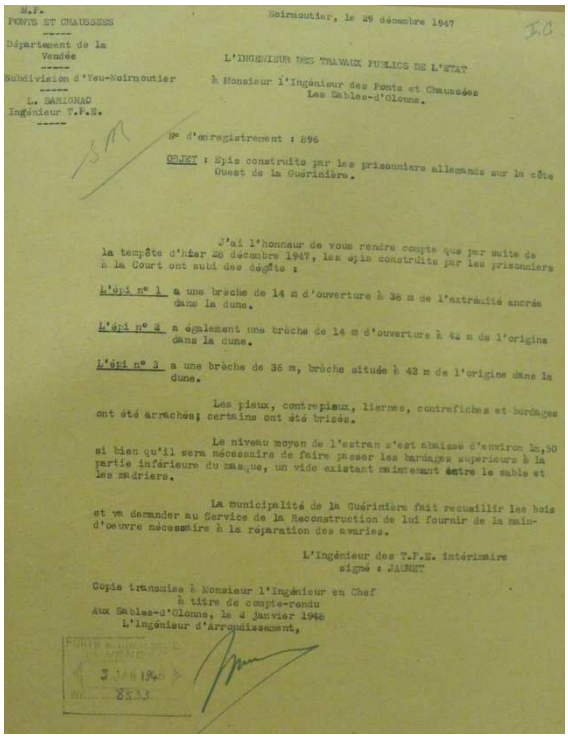

M.P.
PONTS ET CHAUSSEES
Département de la Vendée
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIONAC
Ingénieur T.P.E.

Noirmoutier, le 29 décembre 1947

L'INGENIEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT
à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
Les Sables-d'Olonne.

N° d'enregistrement : 896

OBJET : Epis construits par les prisonniers allemands sur la côte Ouest de la Guérinière.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que par suite de la tempête d'hier 28 décembre 1947, les epis construits par les prisonniers à la Court ont subi des dégâts :

L'épi n° 1 a une brèche de 14 m d'ouverture à 36 m de l'extrémité ancrée dans la dune.

L'épi n° 2 a également une brèche de 14 m d'ouverture à 42 m de l'origine dans la dune.

L'épi n° 3 a une brèche de 36 m, brèche située à 42 m de l'origine dans la dune.

Les pieux, contrepieux, liernes, contrefiches et bardages ont été arrachés; certains ont été brisés.

Le niveau moyen de l'estran s'est abaissé d'environ 1m,50 si bien qu'il sera nécessaire de faire passer les bardages supérieurs à la partie inférieure du masque, un vide existant maintenant entre le sable et les madriers.

La municipalité de la Guérinière fait recueillir les bois et va demander au Service de la Reconstruction de lui fournir de la main-d'oeuvre nécessaire à la réparation des avaries.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire
signé : JAUNET

Copie transmise à Monsieur l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu
Aux Sables-d'Olonne, le 2 janvier 1948
L'Ingénieur d'Arrondissement,

26-27 janvier 1948	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE N11
Tempête		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes, digues de la Tranche) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)*
1° Ouvrages du Syndicat de défense de la côte de l'Aiguillon. [multiples brèches dans la digue de l'Aiguillon, maçonnerie du perré affaissée, détérioration des gabions de la protection longitudinale de la dune Sud de la digue][...] ;
2° Ouvrages de défense du littoral de la Faute [érosion de la partie supérieure du talus Sud sur toute la partie est du barrage des Mouettes ; banc de sable de la Faute submergé temporairement ; érosion de la dune][...].
P.S. La situation ne s'est pas aggravée jusqu'à ce matin 29 sur le littoral de l'Aiguillon et de la Faute [...]."

(extrait du compte-rendu à l'ingénieur d'Arrondissement, daté du 28 janvier 1948).

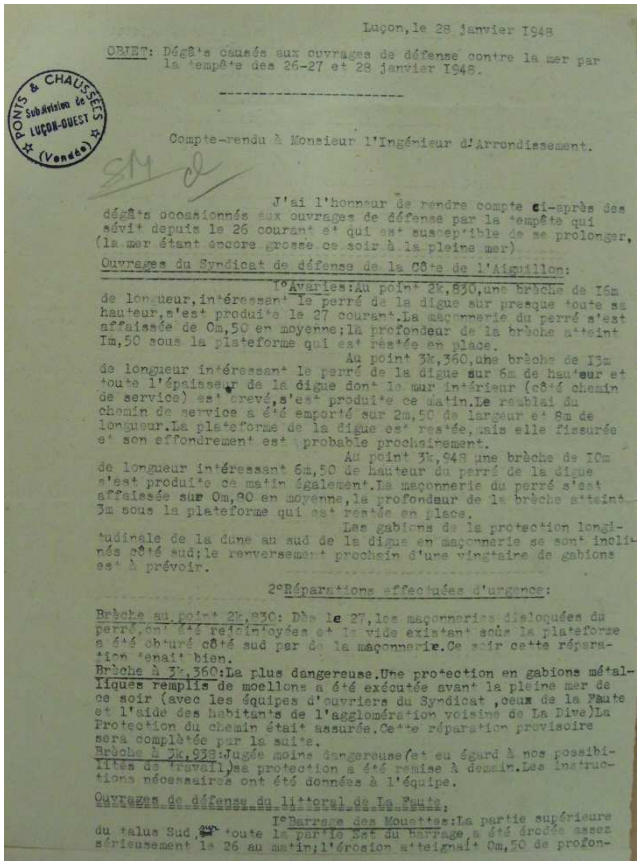

Luçon, le 28 janvier 1948

OBJET: Dégâts causés aux ouvrages de défense contre la mer par la tempête des 26-27 et 28 janvier 1948.

PONTS & CHAUSSÉES Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête qui sévit depuis le 26 courant et qui est susceptible de se prolonger, (la mer étant encore grosse ce soir à la pleine mer)

Ouvrages du Syndicat de défense de la Côte de l'Aiguillon:

1°Avaries:Au point 2k,830,une brèche de 16m de longueur,intéressant le perré de la digue sur presque toute sa hauteur,s'est produite le 27 courant.La maçonnerie du perré s'est affaissée de 0m,50 en moyenne;la profondeur de la brèche atteint 1m,50 sous la plateforme qui est restée en place.

Au point 3k,360,une brèche de 13m de longueur intéressant le perré de la digue sur 6m de hauteur et toute l'épaisseur de la digue dont le mur intérieur (côté chemin de service) est crevé,s'est produite ce matin.Le remblai du chemin de service a été emporté sur 2m,50 de largeur et 8m de longueur.La plateforme de la digue est restée,mais elle fissurée et son effondrement est probable prochainement.

Au point 3k,948 une brèche de 10m de longueur intéressant 6m,50 de hauteur du perré de la digue s'est produite ce matin également.La maçonnerie du perré s'est affaissée sur 0m,80 en moyenne,la profondeur de la brèche atteint 3m sous la plateforme qui est restée en place.

Les gabions de la protection longitudinale de la dune au sud de la digue en maçonnerie se sont inclinés côté sud;le renversement prochain d'une vingtaine de gabions est à prévoir.

2°Réparations effectuées d'urgence:

Brèche au point 2k,830: Dès le 27,les maçonneries disloquées du perré,ont été reconstruites et le vide existant sous la plateforme a été obturé côté sud par de la maçonnerie.Ce soir cette réparation tenait bien.

Brèche à 3k,360:La plus dangereuse.Une protection en gabions métalliques remplis de moellons a été exécutée avant la pleine mer de ce soir (avec les équipes d'ouvriers du Syndicat ,ceux de la Faute et l'aide des habitants de l'agglomération voisine de La Dive)La Protection du chemin était assurée.Cette réparation provisoire sera complétée par la suite.

Brèche à 3k,948:Jugée moins dangereuse(et eu égard à nos possibilités de travail)as protection a été remise à demain.Les instructions nécessaires ont été données à l'équipe.

Ouvrages de défense du littoral de La Faute:

1°Barrage des Mouettes:La partie supérieure du talus Sud, sur toute la partie Est du barrage a été érodée assez sérieusement le 26 au matin;l'érosion atteignait 0m,50 de profon-

7-8 août 1948	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE N12
Tempête		

Données météomarines

- Mer violemment agitée.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « Sainte-Marguerite-Marie » (5 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 août du thonier « Sainte-Marguerite-Marie » de l'Ile d'Yeu.* [...] *Monté par un équipage de six hommes de Noirmoutier, le « Sainte-Marguerite-Marie » qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne.* [...]."

(extrait de la lettre de l'Inspecteur aux Renseignements Généraux Bernard au sous-préfet des Sables d'Olonne, daté du 9 août 1948).

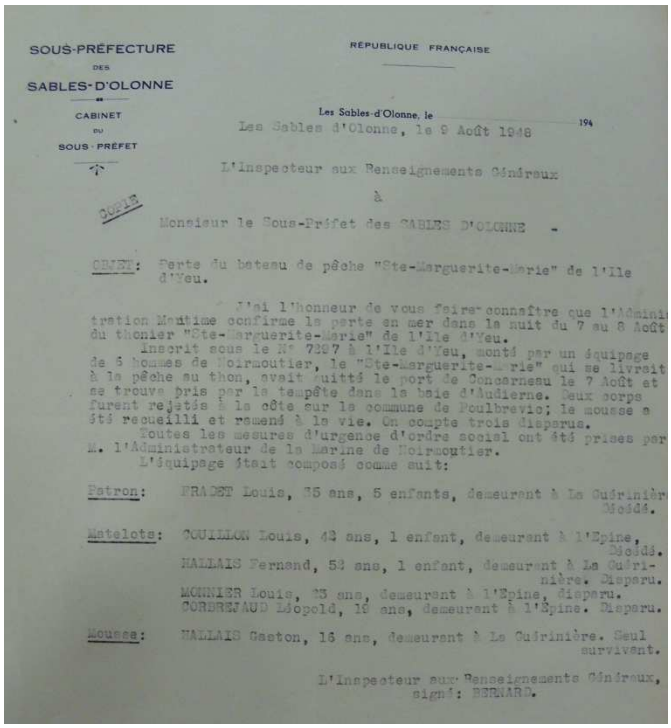

SOUS-PREFECTURE
DES
SABLES-D'OLONNE
CABINET
DU
SOUS-PREFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Sables-d'Olonne, le 194
Les Sables d'Olonne, le 9 Août 1948

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux

à

Monsieur le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE -

URGENT

OBJET: Perte du bateau de pêche "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration Maritime confirme la perte en mer dans la nuit du 7 au 8 Août du thonier "Ste-Marguerite-Marie" de l'Ile d'Yeu.
Inscrit sous le N° 7247 à l'Ile d'Yeu, monté par un équipage de 6 hommes de Noirmoutier, le "Ste-Marguerite-Marie" qui se livrait à la pêche au thon, avait quitté le port de Concarneau le 7 Août et se trouva pris par la tempête dans la baie d'Audierne. Deux corps furent rejetés à la côte sur la commune de Poulbrevic; le mousse a été recueilli et ramené à la vie. On compte trois disparus.
Toutes les mesures d'urgence d'ordre social ont été prises par M. l'Administrateur de la Marine de Noirmoutier.
L'équipage était composé comme suit:

Patron: BRADET Louis, 35 ans, 5 enfants, demeurant à La Guérinière Noyé.

Matelots: COUILLON Louis, 42 ans, 1 enfant, demeurant à l'Epine, Noyés.
MALLAIS Fernand, 52 ans, 1 enfant, demeurant à La Guérinière. Disparu.
MONNIER Louis, 23 ans, demeurant à l'Epine, disparu.
CORBREAUD Léopold, 18 ans, demeurant à l'Epine. Disparu.

Mousse: MALLAIS Gaston, 16 ans, demeurant à La Guérinière. Seul survivant.

L'Inspecteur aux Renseignements Généraux,
signé: BERNARD.

19 octobre 1949	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE N13
Tempêtes		

Données météomarines

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Un paquet de mer emporte un homme du navire de pêche « Compos-Sui » (nuit du 15 au 16 octobre) ;
- Naufrage des navires de pêche « Saint Nicolas », « Marie-Jean » et « Anita » (10 victimes) ;
- Dégâts aux ouvrages de défense côtier (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet ; cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile d'Yeu, « St Nicolas », « Marie-Jean », et « Anita », ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.* [...]."

(extrait de la lettre du Préfet de Vendée au Ministre de l'Intérieur, daté du 22 novembre 1949).

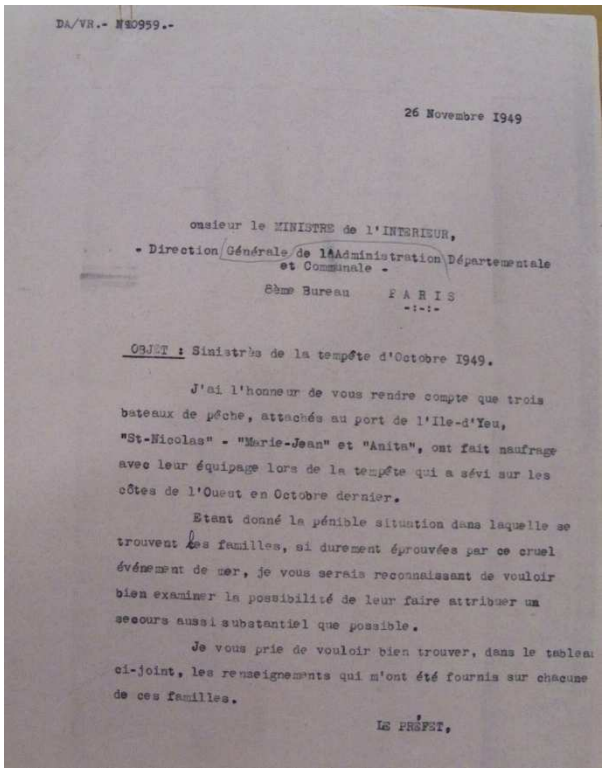

DA/VR.- N°0959.-

26 Novembre 1949

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR,
- Direction Générale de l'Administration Départementale et Communale -
6ème Bureau PARIS
-i-i-

OBJET : Sinistrés de la tempête d'Octobre 1949.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que trois bateaux de pêche, attachés au port de l'Ile-d'Yeu, "St-Nicolas" - "Marie-Jean" et "Anita", ont fait naufrage avec leur équipage lors de la tempête qui a sévi sur les côtes de l'Ouest en Octobre dernier.

Etant donné la pénible situation dans laquelle se trouvent les familles, si durement éprouvées par ce cruel événement de mer, je vous serais reconnaissant de vouloir bien examiner la possibilité de leur faire attribuer un secours aussi substantiel que possible.

Je vous prie de vouloir bien trouver, dans le tableau ci-joint, les renseignements qui m'ont été fournis sur chacune de ces familles.

LE PREFET,

5 février 1950	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE N14

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon, barrage des mouettes) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*Compte-rendu des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950.*
Digue de l'Aiguillon : [multiples brèches, ouverture et effondrement du perré] *;*
Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe : [brèches ouvertes et gabions de protection renversés] *;*
Les Mouettes : [formation de 7 brèches 300 mètres à l'amont du barrage] *;*
Les Rouillères : [banc de sable raviné] [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 6 février 1950).

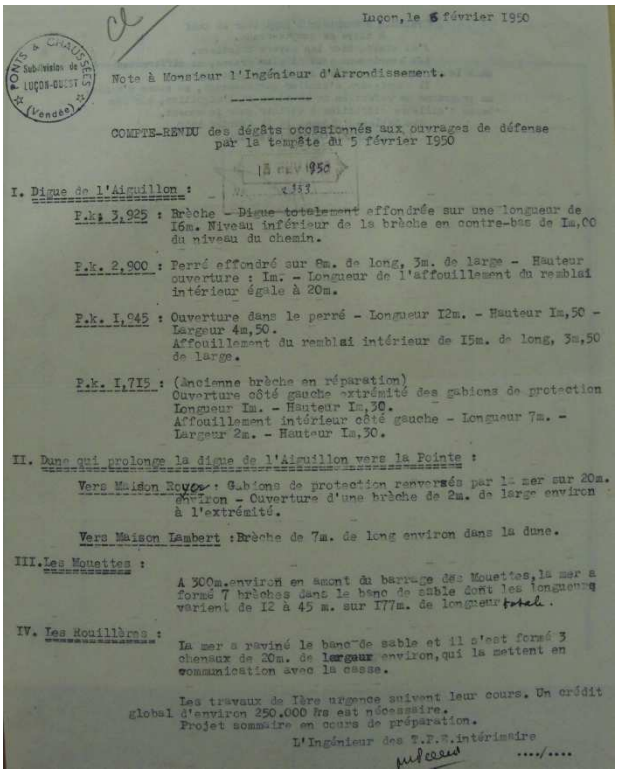

Luçon, le 6 février 1950

PONTS & CHAUSSÉES — Subdivision de LUÇON-OUEST (Vendée)

Note à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

COMPTE-RENDU des dégâts occasionnés aux ouvrages de défense par la tempête du 5 février 1950

15 FEV 1950

I. Digue de l'Aiguillon :

P.k. 3,925 : Brèche - Digue totalement effondrée sur une longueur de 16m. Niveau inférieur de la brèche en contre-bas de 1m,00 du niveau du chemin.

P.k. 2,900 : Perré effondré sur 8m. de long, 3m. de large - Hauteur ouverture : 1m. - Longueur de l'affouillement du remblai intérieur égale à 20m.

P.k. 1,845 : Ouverture dans le perré - Longueur 12m. - Hauteur 1m,50 - Largeur 4m,50.
Affouillement du remblai intérieur de 15m. de long, 3m,50 de large.

P.k. 1,715 : (Ancienne brèche en réparation)
Ouverture côté gauche extrémité des gabions de protection Longueur 1m. - Hauteur 1m,30.
Affouillement intérieur côté gauche - Longueur 7m. - Largeur 2m. - Hauteur 1m,30.

II. Dune qui prolonge la digue de l'Aiguillon vers la Pointe :

Vers Maison Royer : Gabions de protection renversés par la mer sur 20m. environ - Ouverture d'une brèche de 2m. de large environ à l'extrémité.

Vers Maison Lambert : Brèche de 7m. de long environ dans la dune.

III. Les Mouettes :

A 300m. environ en amont du barrage des Mouettes, la mer a formé 7 brèches dans le banc de sable dont les longueurs varient de 12 à 45 m. sur 177m. de longueur totale.

IV. Les Rouillères :

La mer a raviné le banc de sable et il s'est formé 3 chenaux de 20m. de largeur environ, qui la mettent en communication avec la casse.

Les travaux de 1ère urgence suivent leur cours. Un crédit global d'environ 250.000 frs est nécessaire.
Projet sommaire en cours de préparation.

L'Ingénieur des T.P.E. intérimaire

..../....

10 au 13 novembre 1950	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempêtes		FICHE N15

Données météomarines	

- Vent de Nord-Est.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite de la tempête des 10 et 11 novembre, sous l'action de lames de plein fouet par vent de N.E., l'estran a sérieusement baissé entre les épis 3 et 4 et 4 et 5, ceci a eu pour effet la prise en pied de la mer de l'épi n°4 dans la partie située près de la dune. Par ailleurs, du fait du non fonctionnement de cet épi n°4 et de la baisse de l'estran, l'épi n°5 [...) a également été pris en pied côté aval et des succions de sable se sont produites.* [...]."

(extraits du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 20 novembre 1950).

"*Tempête des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.* [...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m x 4 m environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k. 550.*[...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 13 novembre 1950).

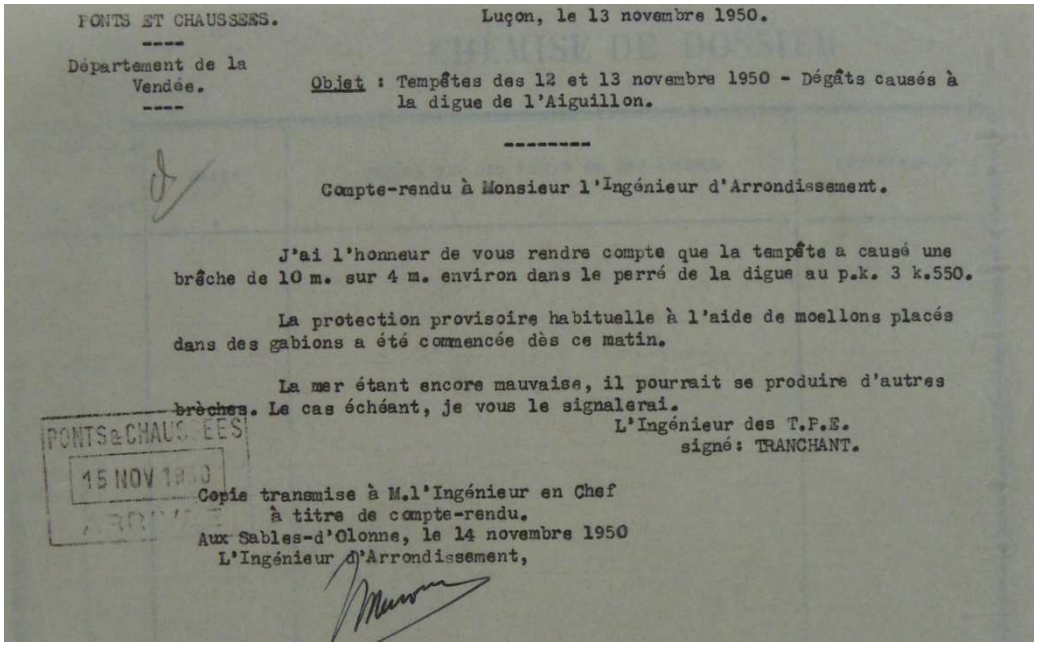

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Luçon, le 13 novembre 1950.

Objet : Tempêtes des 12 et 13 novembre 1950 - Dégâts causés à la digue de l'Aiguillon.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête a causé une brèche de 10 m. sur 4 m. environ dans le perré de la digue au p.k. 3 k.550.

La protection provisoire habituelle à l'aide de moellons placés dans des gabions a été commencée dès ce matin.

La mer étant encore mauvaise, il pourrait se produire d'autres brèches. Le cas échéant, je vous le signalerai.

L'Ingénieur des T.P.E.
signé: TRANCHANT.

PONTS & CHAUSSÉES
15 NOV 19[illegible]

Copie transmise à M.l'Ingénieur en Chef
à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 14 novembre 1950
L'Ingénieur d'Arrondissement,

20 au 22 février 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N16

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de Devin, digue de l'Aiguillon) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Ile de Noirmoutier).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"*J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 février a ouvert dans la digue de Devin une brèche près de l'épi n°2 sur une trentaine de mètres carrés.* [...] *Quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin* [...]. *A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet.* [...]."

(extraits du rapport du subdivisionnaire, daté du 24 février 1951).

"*Digue de l'Aiguillon-sur-mer - avaries causées par la tempête des 20,21 et 22 février 1951* [multiples affaissements et plusieurs brèches][...]."

(extraits du compte-rendu à l'ingénieur d'arrondissement, daté du 22 février 1951).

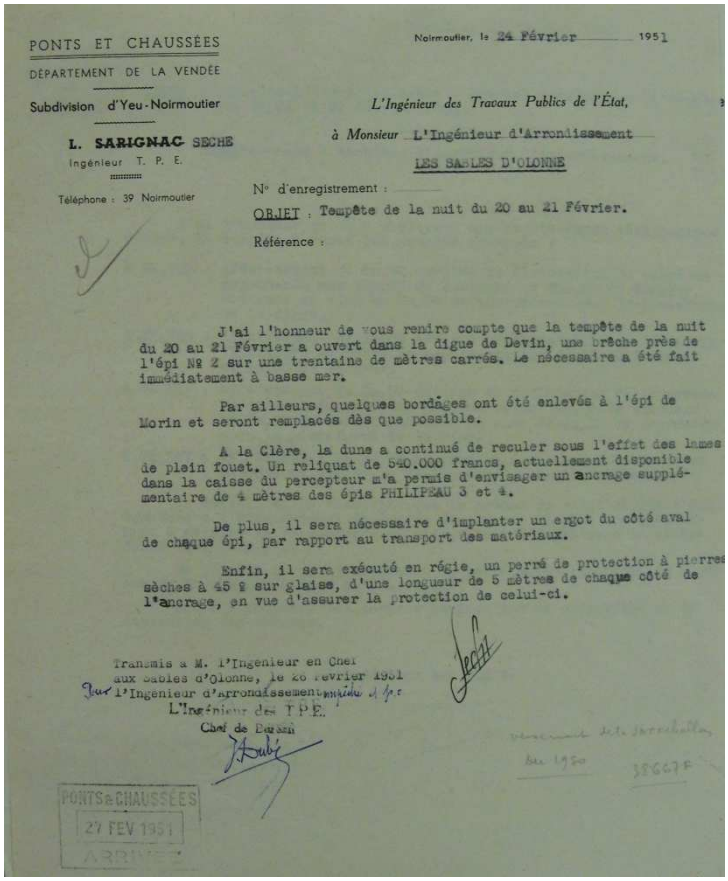

PONTS ET CHAUSSÉES
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
Subdivision d'Yeu-Noirmoutier
L. SARIGNAC SECHE
Ingénieur T. P. E.
Téléphone : 39 Noirmoutier

Noirmoutier, le 24 Février 1951

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'État,
à Monsieur L'Ingénieur d'Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE

N° d'enregistrement :
OBJET : Tempête de la nuit du 20 au 21 Février.
Référence :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête de la nuit du 20 au 21 Février a ouvert dans la digue de Devin, une brèche près de l'épi N2 2 sur une trentaine de mètres carrés. Le nécessaire a été fait immédiatement à basse mer.

Par ailleurs, quelques bordages ont été enlevés à l'épi de Morin et seront remplacés dès que possible.

A la Clère, la dune a continué de reculer sous l'effet des lames de plein fouet. Un reliquat de 540.000 francs, actuellement disponible dans la caisse du percepteur m'a permis d'envisager un ancrage supplémentaire de 4 mètres des épis PHILIPEAU 3 et 4.

De plus, il sera nécessaire d'implanter un engot du côté aval de chaque épi, par rapport au transport des matériaux.

Enfin, il sera exécuté en régie, un perré de protection à pierres sèches à 45 % sur glaise, d'une longueur de 5 mètres de chaque côté de l'ancrage, en vue d'assurer la protection de celui-ci.

Transmis à M. l'Ingénieur en Chef
aux Sables d'Olonne, le 26 Février 1951
Pour l'Ingénieur d'arrondissement
L'Ingénieur des T.P.E.
Chef de Bureau

PONTS & CHAUSSÉES
27 FEV 1951
ARRIVÉE

13 mars 1951	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		FICHE N17
Tempêtes		
Données météomarines		

- Mer violemment agitée ;
- Marées d'équinoxe.

Dégâts occasionnés :

- Naufrage du navire de pêche « le Fureteur » (7 victimes).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 1W536, Archives de la Préfecture, Cabinet du Préfet.

"[...] *Il est attribué aux familles des marins-pêcheurs, victimes de la tempête du 13 mars 1951, les secours ci-après :* [total pour les sept familles de 150 000 fr (1951)] [...]."

(extrait de l'arrêté du Préfet de Vendée daté du 24 avril 1951).

SITUATION DE FAMILLE DES VICTIMES du Chalutier LE FURETEUR, disparu corps & biens le I3 Mars I95I

Nom du Marin	Quartier & N°	Date de naissance	Fonctions à bord	Situation de famille	Enfants	Observations
VIAUD Benoit	Yeu 2829	I3.I0.I2 - Yeu	Patron	Marié, 4 enfants, domicilié au Bourg-St-Sauveur - Yeu	Yvonne, 4.7.39 Marimaète, 27.7.42 Charles, 6.5.45 Thérèse, 2.3.47	Femme malade depuis des années, I enfant malade un bras atrophié. N'avait comme ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse.-
TURBÉ Rémy	Yeu 4322	29.I2.27 - Yeu	Matelot	Célibataire, domicilié à la Meule - Yeu		Mère veuve depuis I934 - Titulaire d'une petite pension CRM. Son fils lui venait en aide, le plus jeune d'une famille de six enfants. Famille sérieuse.
CHARUAU Henri	Yeu 4237	30.4.27 -	Matelot	Marié, I enfant, domicilié à Ker Chalon - Yeu	Agnès 9.8.I949	Femme veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Enfant souvent malade. Famille sérieuse.
SALOMON Guy	Yeu 5I9I I.P.	7. 8. 34 - Yeu	Novice	Célibataire, domicilié à la Meule		Membre d'une famille de I2 enfants, Père titulaire d'une pension proportionnelle. Ne travaille que intermittence. Le jeune disparu venait en aide à sa famille. Famille sérieuse.
PARIN Gabriel	Yeu 3799	25-9-I923	Matelot	Marié I enfant, domicilié à Port-Joinville - Yeu	Renée 29.8.I948	Jeune veuve dans le besoin n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Bonne santé. Famille sérieuse.
BOBINEC Gildas	L.R. 601	30.9.09	Mécanicien	Marié I enfant, domicilié à la Rochelle 9, rue Carnot	I garçon né en I935	Enfant en apprentissage n'avait pour toute ressource que le gain de son mari. Famille sérieuse et intéressante.
JARNY	Yeu	matelot du Chalutier LE JEAN-CLAUDE		marié , I enfant	I enfant né le I4 Juillet I950	La Veuve n'avait pour ressource que le gain du mari.

22-23 septembre 1953	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N18

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m x 2 m dans la digue de l'Aiguillon au pk 4,013.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur en chef, datée du 23 septembre 1953).

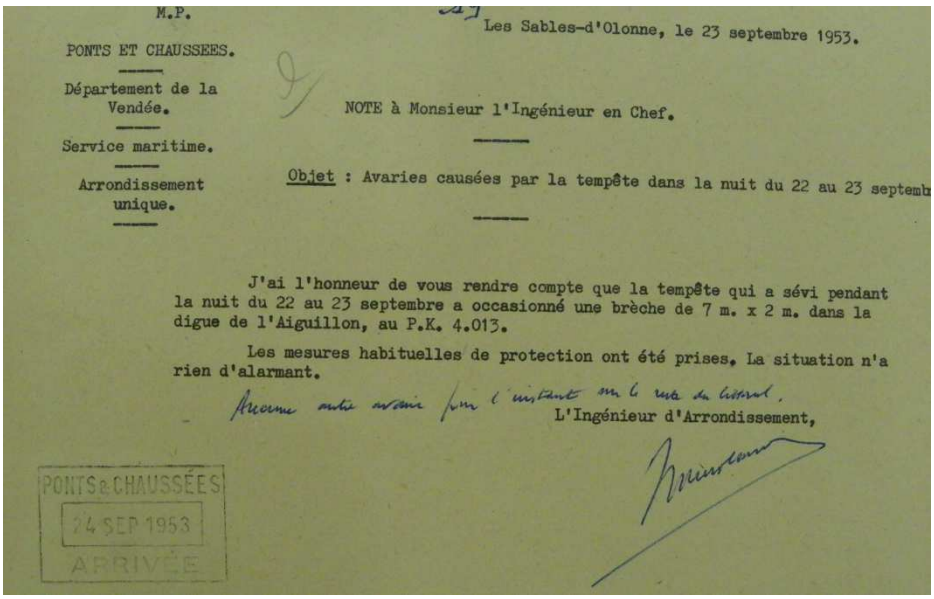

M.P.

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Service maritime.

Arrondissement unique.

Les Sables-d'Olonne, le 23 septembre 1953.

NOTE à Monsieur l'Ingénieur en Chef.

Objet : Avaries causées par la tempête dans la nuit du 22 au 23 septemb

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tempête qui a sévi pendant la nuit du 22 au 23 septembre a occasionné une brèche de 7 m. x 2 m. dans la digue de l'Aiguillon, au P.K. 4.013.

Les mesures habituelles de protection ont été prises. La situation n'a rien d'alarmant.

Aucune autre avarie pour l'instant sur le reste du littoral.

L'Ingénieur d'Arrondissement,

PONTS & CHAUSSEES
24 SEP 1953
ARRIVÉE

26-27 novembre 1954	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N19

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue et épis de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Epi de Génerelles : l'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1,2 m à 1,8 m découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (qui la veille encore était ensablées sauf le madrier supérieur)* [...] *;*
Barrage des mouettes : [...] *le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont.* [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 27 novembre 1954).

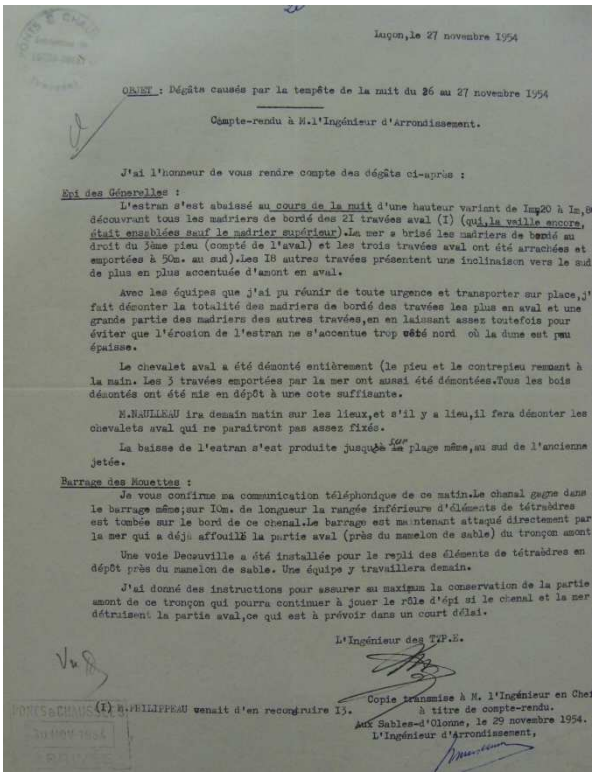

Luçon, le 27 novembre 1954

OBJET : Dégâts causés par la tempête de la nuit du 26 au 27 novembre 1954

Compte-rendu à M.l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts ci-après :

Epi des Générelles :

L'estran s'est abaissé au cours de la nuit d'une hauteur variant de 1m20 à 1m,8 découvrant tous les madriers de bordé des 21 travées aval (I) (qui,la veille encore, était ensablées sauf le madrier supérieur).La mer a brisé les madriers de bordé au droit du 3ème pieu (compté de l'aval) et les trois travées aval ont été arrachées et emportées à 50m. au sud).Les 18 autres travées présentent une inclinaison vers le sud de plus en plus accentuée d'amont en aval.

Avec les équipes que j'ai pu réunir de toute urgence et transporter sur place,j'ai fait déconter la totalité des madriers de bordé des travées les plus en aval et une grande partie des madriers des autres travées,en en laissant assez toutefois pour éviter que l'érosion de l'estran ne s'accentue trop côté nord où la dune est peu épaisse.

Le chevalet aval a été démonté entièrement (le pieu et le contrepieu restant à la main. Les 3 travées emportées par la mer ont aussi été démontées.Tous les bois démontés ont été mis en dépôt à une cote suffisante.

M.NAULLEAU ira demain matin sur les lieux,et s'il y a lieu,il fera démonter les chevalets aval qui ne paraitront pas assez fixés.

La baisse de l'estran s'est produite jusque sur la plage même,au sud de l'ancienne jetée.

Barrage des Mouettes :

Je vous confirme ma communication téléphonique de ce matin.Le chenal gagne dans le barrage même;sur 10m. de longueur la rangée inférieure d'éléments de tétraèdres est tombée sur le bord de ce chenal.Le barrage est maintenant attaqué directement par la mer qui a déjà affouillé la partie aval (près du mamelon de sable) du tronçon amont

Une voie Decauville a été installée pour le repli des éléments de tétraèdres en dépôt près du mamelon de sable. Une équipe y travaillera demain.

J'ai donné des instructions pour assurer au maximum la conservation de la partie amont de ce tronçon qui pourra continuer à jouer le rôle d'épi si le chenal et la mer détruisent la partie aval,ce qui est à prévoir dans un court délai.

L'Ingénieur des T.P.E.

(I) M.PELLIPPEAU venait d'en reconstruire 13.

Copie transmise à M. l'Ingénieur en Chef à titre de compte-rendu.
Aux Sables-d'Olonne, le 29 novembre 1954.
L'Ingénieur d'Arrondissement,

3-4 février 1955	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N20

Données météomarines	

- Aucune.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon et de la Tranche-sur-mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes.

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Syndicat des travaux de défense de la côte de l'Aiguillon :*
- digue de maçonnerie : [affaissement et dislocation du perré, multiples brèches] *;*
- protection longitudinale en gabions métalliques : la dune est érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. Au Sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions [...] *;*

Littoral de la Tranche-sur-mer :
- Aux Générelles - continuation de l'érosion.[...]
- Enracinement de l'épi en charpente : érosion de chaque côté [...]
- Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée : les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. [...]

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes.
- Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. [...]"

(extrait du rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, daté du 5 février 1955).

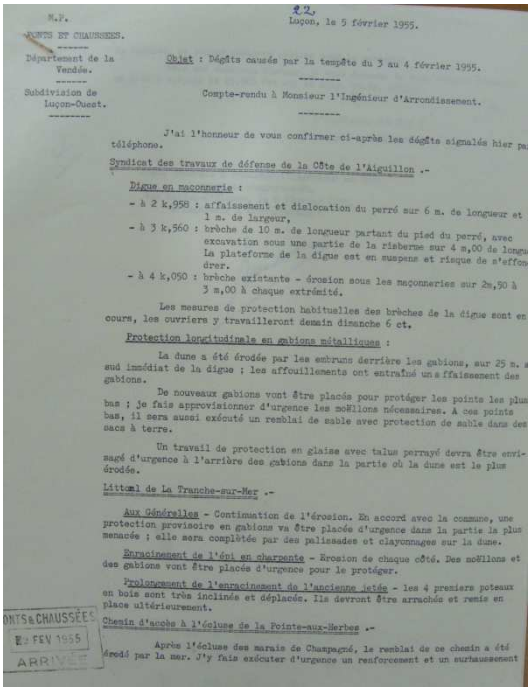

M.P.

PONTS ET CHAUSSEES.

Département de la Vendée.

Subdivision de Luçon-Ouest.

Luçon, le 5 février 1955.

Objet : Dégâts causés par la tempête du 3 au 4 février 1955.

Compte-rendu à Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous confirmer ci-après les dégâts signalés hier pa téléphone.

Syndicat des travaux de défense de la Côte de l'Aiguillon .-

Digue en maçonnerie :

- à 2 k,958 : affaissement et dislocation du perré sur 6 m. de longueur et 1 m. de largeur,
- à 3 k,560 : brèche de 10 m. de longueur partant du pied du perré, avec excavation sous une partie de la risberme sur 4 m,00 de longu La plateforme de la digue est en suspens et risque de s'effon drer.
- à 4 k,050 : brèche existante - érosion sous les maçonneries sur 2m,50 à 3 m,00 à chaque extrémité.

Les mesures de protection habituelles des brèches de la digue sont en cours, les ouvriers y travailleront demain dimanche 6 ct.

Protection longitudinale en gabions métalliques :

La dune a été érodée par les embruns derrière les gabions, sur 25 m. s sud immédiat de la digue ; les affouillements ont entraîné un affaissement des gabions.

De nouveaux gabions vont être placés pour protéger les pointes les plus bas ; je fais approvisionner d'urgence les moëllons nécessaires. A ces points bas, il sera aussi exécuté un remblai de sable avec protection de sable dans des sacs à terre.

Un travail de protection en glaise avec talus perreyé devra être envisagé d'urgence à l'arrière des gabions dans la partie où la dune est le plus érodée.

Littoral de La Tranche-sur-Mer .-

Aux Générelles - Continuation de l'érosion. En accord avec la commune, une protection provisoire en gabions va être placée d'urgence dans la partie la plus menacée ; elle sera complétée par des palissades et clayonnages sur la dune.

Enracinement de l'épi en charpente - Erosion de chaque côté. Des moëllons et des gabions vont être placés d'urgence pour le protéger.

Prolongement de l'enracinement de l'ancienne jetée - les 4 premiers poteaux en bois sont très inclinés et déplacés. Ils devront être arrachés et remis en place ultérieurement.

Chemin d'accès à l'écluse de la Pointe-aux-Herbes .-

Après l'écluse des marais de Champagné, le remblai de ce chemin a été érodé par la mer. J'y fais exécuter d'urgence un renforcement et un surhaussement

PONTS & CHAUSSÉES
8 FEV 1955
ARRIVÉE

14 au 16 février 1957	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N21

Données météomarines	

- Coefficient de marée : 110 ;
-Vents variants de Sud-Ouest et de Nord-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digues de Bouin, digues de la Baie de l'Aiguillon, digues de la Tranche-sur-Mer) ;
- Cordon littoral endommagé sur plusieurs communes (Saint-Hilaire-de-Riez, etc.)

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *Par lettre en date du 22 février 1957, M. le Préfet signale que son attention a été attirée sur les dégâts qu'auraient subi, du fait des dernières intempéries, les digues de la commune de Bouin. Les brèches qui se seraient produites risquent, écrit-il, d'avoir des conséquences graves pour les terrains avoisinants.* [...]"

(extrait du rapport du subdivisionnaire, daté du 4 mars 1957).

"*J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de la dernière forte marée (Vendredi et Samedi) la mer a encore causé d'importants dégâts à la côte notamment dans la partie comprise au Nord de Sion et pour laquelle nous avions déjà l'année dernière appelé votre attention.* [...] *Pour commencer, la dune de Sion a reculé de 7 ou 8 mètres en deux jours et la mer d'ici peu menacera directement un important ilot de maisons situées derrière cette dune, mais le cas le plus grave* [...] *se trouve à la Pège.* [...] *Chaque année de coefficient supérieur à 100 les vagues déferlent sur le sommet de cette dune et retombent de l'autre côté pour envahir un vallonnement situé en-dessous du niveau de la mer* [risque d'inondation des marais Breton en cas de rupture de cette dune]. [...]"

(extrait de la lettre du maire de Saint-Hilaire-de-Riez au Préfet de la Vendée, datée du 20 février 1957).

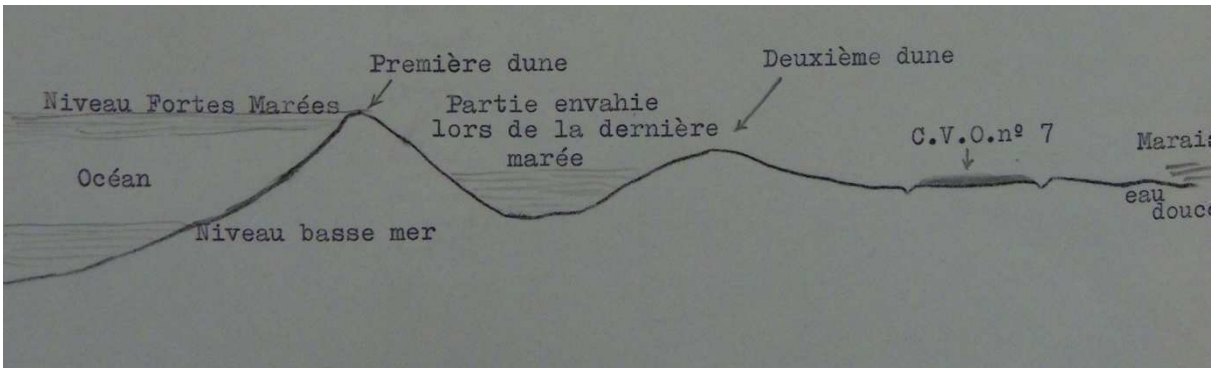

"*La tempête qui a sévi dans la nuit du 14 au 15 février a causé des dommages en de nombreux points du littoral, au plein de la marée de vive-eau, coefficient 110, vers 4h30 du matin. Les points qui ont eu particulièrement à souffrir sont* [...] *:*
1/la digue de la Prémizotière (comme de Ste Radégonde) [Baie de l'Aiguillon] *;*
2/la digue de Vireourt (commune de Champagné-les-marais) [Baie de l'Aiguillon] *;*
3/la digue de la Bosse (Commune de Puyravault) [Baie de l'Aiguillon] [...]"

(extrait d'une note pour l'ingénieur ordinaire de Ponts et Chaussées, daté du 19 février 1957).

"*En confirmation de ma communication téléphonique d'hier, j'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des dégâts causés sur le territoire de la Subdivision par la tempête de la nuit du 14 au 15 Février (marée de coefficient 110 et vents variant de S.O. à N.O.) et par les inondations :*
1/ Digue de l'Aiguillon : [4 anciennes brèches non encore réparées mais protégées par des gabions se sont aggravées et la digue s'est ouverte ; le couronnement de la digue a été endommagé ; à la pointe, la protection en gabions est détruite sur 100 m environ et la dune la prolongeant est emportée sur une trentaine de mètres. La mer a inondé la nouvelle prise du Syndicat du Fort, Ile et Cap.]
2/ Littoral de la Tranche sur mer : le littoral de la Tranche a souffert des Génerelles à la Grière. [Entre les Génerelles et la Jetée, l'estran a baissé de 2,5 m à 3 m et entre le belvédère et l'Hôtel Guinet, de 1 m à 2 m. A la Grière, la dune a été emportée sur plusieurs centaines de mètres à raison de 8 à 9 mètres de largeur. L'escalier de l'avenue de l'Océan est partiellement détruit et l'ancien boulevard n'existe plus. La Villa « Hurlevent » est dangereusement menacée.]
3/ Aux Mouettes : dune faiblement érodée sur quelques centaines de mètres. [...]"

(extrait du compte rendu du subdivisionnaire à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, daté du 16 février 1957).

6-7 janvier 1958	Pays Talmondais	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête		FICHE N22

Données météomarines	

- Mer violente ;
- Coefficient de marée 96 ;
- Vents de Sud-Ouest.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts provoqués aux ouvrages de protection (digue de l'Aiguillon).

<u>Source</u> : Archives Départementales de Vendée, cote 71-12-25, Archives de la DDE, service maritime.

"[...] *En confirmation de la communication téléphonique du 7 février (?) j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée de coefficient 96 et vents S.O.) : une brèche s'est ouverte au PK 3,525.* [...] *La brèche avait une longueur de 9 m au point A et 6 m au point B.* [...]"

(extrait d'une note à l'ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, datée du 9 janvier 1958).

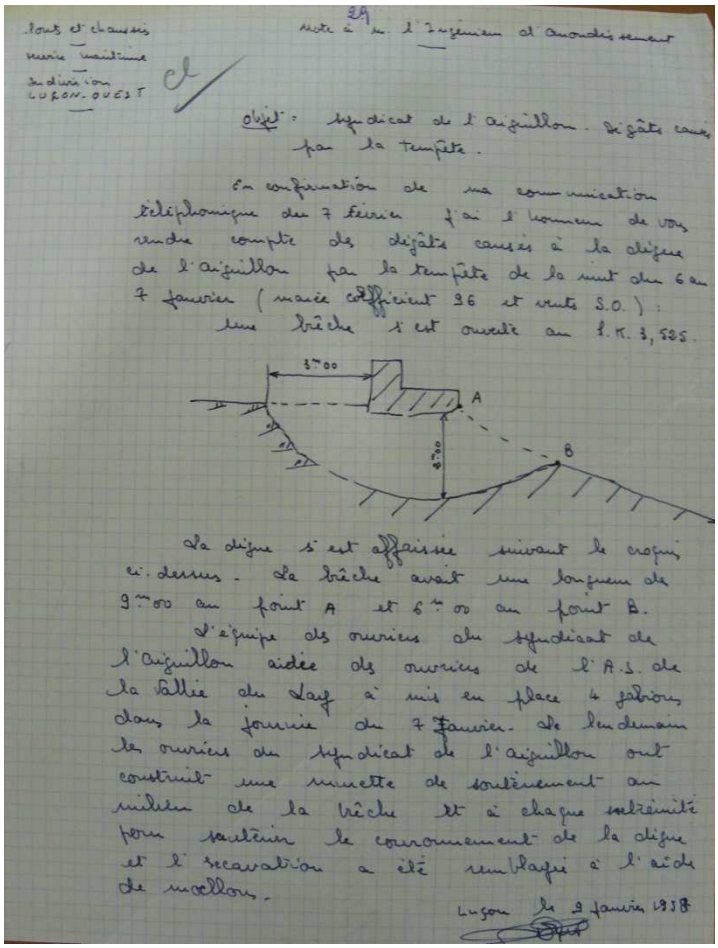

Ponts et chaussés
service maritime
subdivision
LUÇON-OUEST

Note à M. l'Ingénieur d'arrondissement

Objet : Syndicat de l'Aiguillon. Dégâts causés par la tempête.

En confirmation de ma communication téléphonique du 7 février j'ai l'honneur de vous rendre compte des dégâts causés à la digue de l'Aiguillon par la tempête de la nuit du 6 au 7 janvier (marée coefficient 96 et vents S.O.) :
une brèche s'est ouverte au P.K. 3,525.

La digue s'est affaissée suivant le croquis ci-dessus. La brèche avait une longueur de 9m00 au point A et 6m00 au point B.

L'équipe des ouvriers du syndicat de l'Aiguillon aidée des ouvriers de l'A.S. de la Vallée du Lay a mis en place 4 gabions dans la journée du 7 janvier. Le lendemain les ouvriers du syndicat de l'Aiguillon ont construit une muraille de soutènement au milieu de la brèche et à chaque extrémité pour soutenir le couronnement de la digue et l'excavation a été remblayé à l'aide de moellons.

Luçon le 9 janvier 1958

15 octobre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE N23

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Dégâts causés aux cordons dunaires (île de Noirmoutier) ;
- Dégâts occasionnés aux ouvrages de défense contre la mer (Beauvoir) ;
- Un voilier immatriculé aux Sables est pris dans la tempête et subit de nombreux dégâts avant de rentrer à son port d'attache (1 victime).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[…] *Malgré des rafales de vent relevées à 144 km/h sur l'île d'Yeu et 112 km/h à l'intérieur, la Vendée, par rapport à d'autres départements n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse.* […]."

(extrait des journaux Ouest France (ci-dessus), daté de 2007 et Vendée-Matin (ci-dessous), daté du 16 octobre 1987).

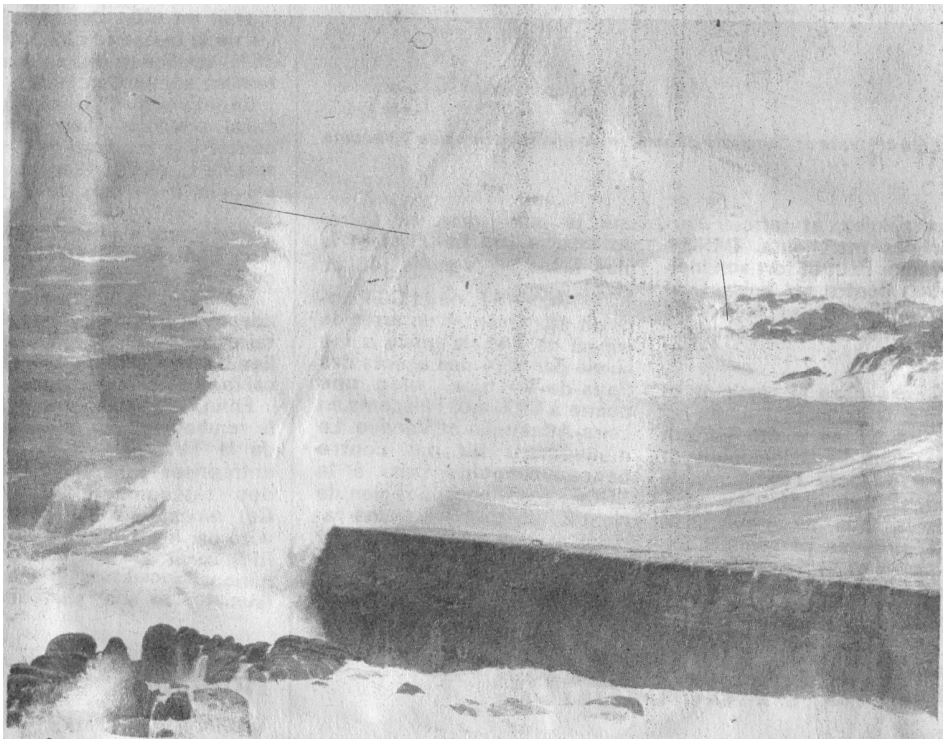

12 novembre 1987	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE N24

Données météomarines	

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 144 km/h, 130 km/h sur la côte ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 112 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté du 13 novembre 1987).

Le journal de la Vendée

Faits divers

La tempête

Arbres abattus, trafic perturbé, toitures emportées

LA ROCHE-SUR-YON. — La Vendée — par rapport à d'autres départements — n'a pas été touchée de manière véritablement désastreuse par la tempête, et cela malgré des rafales de vent dont les pointes ont atteint 144 km h sur l'Ile d'Yeu et 112 km h à l'intérieur.

Dans tout de département les pompiers ont été sur la brèche, de 21 h jusqu'au petit matin, parant au plus pressé quand il s'agissait d'inondations – les sous-sols inondés en raison des pluies abondantes ne se comptaient plus – mais surtout intervenant pour dégager les chaussées.

En effet, de nombreux arbres ont été abattus, déracinés parfois assez facilement du fait de l'humidité du sol. Danger pour la circulation, coupée de ce fait entre La Roche et Les Sables, à La Grassière, chutes d'arbres également sur divers boulevards de La Roche-sur-Yon. Pour la même raison, à Chaillé-les-Marais, le trafic a été interrompu peu avant minuit pendant un certain temps sur la RN 137.

Près des Herbiers un arbre est tombé sur une voiture et les deux occupants ont été légèrement blessés.

Lignes électriques coupées

Ces chutes d'arbres ont entraîné de sérieuses perturbations dans les lignes électriques lorsqu'ils s'abattaient sur les fils.

Parfois ces lignes ont été entraînées au fond de rivières proches. Les pompiers-plongeurs ont dû intervenir à Martinet, où ils ont plongé dans le Jaunay en crue, et à La Mothe-Achard dans l'Auzance.

Sept mille abonnés de l'EDF – sur plus de deux-cent-quatre-vingt-mille – étaient, vendredi matin, privés d'électricité, situation qui devait s'améliorer totalement, dès vendredi soir. Pour ce qui est du téléphone quatre cents abonnés en étaient privés, vendredi matin, sur les cent vingt mille du secteur de la Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Les Herbiers.

C'est sur la côte que ces perturbations téléphoniques ont été les plus nombreuses. Les dernières lignes devraient être rétablies ce samedi soir, au plus tard.

Le mât du centre de secours de Saint-Jean-de-Monts, supportant l'antenne radio a été abattu par les rafales.

Le toit d'une habitation appartenant à M. Bonnet, à l'Herbergement, a été partiellement arraché, de même que celui d'un préfabriqué abritant des salles de classes de l'école publique de Saint-Florent-des-Bois.

Des toitures de stabulations ont également été soulevées : à la Mesnardière de Saint-Fulgent ; chez M. Gautron, à la Guitière de Fougeré ; chez M. Michel Judit, aux Lucs-sur-Boulogne, etc.

Un pompier blessé

En dégageant la chaussée, à la Touche de La Mothe-Achard, un pompier, M. Gilbert Gaudin, 33 ans, a eu l'avant-bras coincé entre le tronc d'un arbre abatttu et une branche. Une brusque rafale ayant fait basculer l'arbre, M. Gaudin ne put se dégager à temps. Il a eu un poignet fracturé.

Les sapeurs-pompiers des centres de secours des principales villes ont effectué, environ une cinquantaine de sorties, par centre, au cours de la nuit, et même soixante pour la région de Challans. Des arbres sont tombés sur des maisons à Saint-Denis-la-Chevasse, Chantonnay, etc. Partout des interventions pour des volets, des dalles, des tôles menaçant de tomber, des toitures endommagées à bâcher, etc. Leurs interventions se sont poursuivies durant toute la journée de vendredi, en dépit de l'accalmie constatée dans l'après-midi.

La mer ne découvre plus le passage du Gois

NOIRMOUTIER. – Depuis mercredi, on ne traverse plus à marée basse le Gois qui relie l'île de Noirmoutier au continent car la mer ne découvre pas la chaussée même à l'heure de la basse mer. C'est un phénomène assez rare, dû évidemment à la tempête qui sévit sur la région, mais qui n'est possible qu'avec la conjugaison de trois éléments : 1) forte tempête ; 2) coefficient de marée très faible ; 3) vent soufflant de sud-ouest. Ces trois facteurs étaient réunis mercredi, jeudi, vendredi, dont des coefficients allant seulement de 27 à 28, en passant à trois reprises par 26.

A l'heure de la basse mer, la chaussée était recouverte de plus de vingt centimètres d'eau ; seuls quelques intrépides ont tenté (et réussi) l'aventure ; les autres usagers du Gois ont prudemment rebroussé chemin devant la mer et gagné l'île par le pont qui franchit le détroit de Fromentines.

2 janvier 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE N25

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 133 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 100 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures).

Source : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

(extrait de journal, daté de janvier 1988).

11 février 1988	Littoral vendéen	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE N26

Données météomarines

- Rafales de vent relevées à l'île d'Yeu à 148 km/h ;
- Rafales de vent relevées à la Roche-sur-Yon à 115 km/h.

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux habitations (toitures, cheminées, antennes de télévision, arbres abattus, etc.) ;
- Réseau électrique endommagé (coupures) ;
- inondation de caves.

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue.

"[...] *La Roche-sur-Yon : la tempête qui a sévi brutalement vendredi soir sur la Vendée n'a pas manqué d'avoir ses conséquences habituelles : arbres arrachés par dizaine, trafic routier interrompu par endroit, toitures enlevées, lignes électriques et téléphoniques coupées. Les rafales commencèrent à souffler vers 20h, pour atteindre* [...] *leur apogée vers 22h40 où l'on a pu noter 148 km/h à l'île d'Yeu. Mais dès 22h, la station météo de la Roche-sur-Yon enregistrait 115 km/h ce qui devait d'ailleurs être le maximum au chef-lieu. L'intensité devait peu à peu diminuer au cours de la nuit.* [...]"

(extrait de journal, daté de février 1988).

Dégâts de l'ouest à l'est du département

— **L'Aiguillon-sur-mer** : peu de dommages. Comme dans tous les ports, les marins avaient pris leurs précautions et heureusement c'est le moment des mortes eaux. Quelques plates amarrées dans le Lay ont cependant coulé sous l'effet des rafales de vent.

— **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** : les pompiers sont intervenus une trentaine de fois pour des caves inondées et des arbres abattus dans tout le canton.

— **Saint-Hilaire-de-Riez** : en même temps que tombaient les arbres, un feu. de cheminée très activé par le vent se déclarait chez M. Marceau-Chalet, impasse du Vieux-Château ainsi qu'une inondation chez Mme Coutanceau à la Noivière.

— **Brétignolles** : toitures endommagées, cyprès arrachés et effondrement d'une serre de deux cents mètres carrés.

— **Saint-Jean-de-Monts** : cinquante arbres abattus, onze sous-sols inondés, une cabane de chantier démolie, un mur s'est abattu sur une voiture en stationnement.

— **La Garnache** : une trentaine d'arbres arrachés, une toiture s'envole.

— **Saint-Aubin-des-Ormeaux** : la toiture d'un hangar agricole arrachée s'est trouvé projetée sur l'habitation du propriétaire, M. Gabriel Poirier, agriculteur à la Pagerie.

— **Saint-Prouant** : toiture de maison enlevée chez M. Gentis. Par précaution, les enfants ont été éloignés de l'habitation.

— **Chantonnay** : la verrière de M. Brochard, jardinier, rue Voltaire s'est effondrée.

— **Rocheservière** : chûtes d'arbres coupant momentanément les routes de Cholet et de La Roche-sur-Yon-Nantes ; quelques toitures ont souffert.

— **Mareuil-sur-Lay** : de nombreux arbres au milieu de la route des Moutiers-sur-Lay, qui a dû être déviée à Bessay.

22 - 23 décembre 1995	Saint-Vincent-sur-Jard	SECTEUR n°3
Type de phénomènes		
Tempête et inondations		FICHE N27

Données météomarines

- Rafales de vent de force 8 à force 9 ;
- Coefficient de marée : 22 décembre (101 am ; 104 pm) ; 23 décembre (106 am ; 107 pm).

Dégâts occasionnés :

- Dégâts causés aux ouvrages de défense (digue du quartier du Goulet) ;
- Dégâts occasionnés au cordon dunaire (dune du Goulet).

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85.

"[...] *Sale week-end pour les habitants du quartier du Goulet à Longeville-sur-Mer. La tempête qui a soufflé vendredi soir et samedi sur la côte vendéeenne, conjuguée à des marées de très fort coefficient, a fait céder une digue séparant les propriétés privées de la plage. Résultat : quelques jardins ont disparu, emportés par la mer. Cinq résidences sont menases. La dune toute proche a elle aussi été endommagée. Gros dégâts.* [...]"

(extrait de journal Presse-Océan, daté du 26 décembre 1995).

LONGEVILLE-SUR-MER

La mer déchaînée emporte une digue à la Cartière aux chats

Les jardins de certaines villas ont été emportés par les flots.

27 février au 1er mars 2010	Saint-Vincent-sur-Jard	SECTEUR n°3 FICHE N28
Type de phénomène	Type de submersion	
Tempête Xynthia	Surverse et blocage des écoulements	

Données météomarines

- Rafales de vent relevées sur le littoral de 150 à 160 km/h et de 120 à 130 km/h dans les terres ;
- Coefficient de marée de 106.

Arrêté de CATNAT	Date début	Date fin	Date Arrêté	Date JO
Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Dégâts occasionnés :

- Dégâts observés au niveau du cordon dunaire (recul quasi généralisé de 5 m sur l'ensemble du linéaire côtier de la commune) ;
- Submersion d'une petite zone d'environ 8 ha (soit environ 1% du territoire communal) au lieu-dit « Les Roulettes » (surverse des ouvrages de protection .

<u>Source</u> : Documents fournis par la DDTM85 issus des Archives Départementales de Vendée, cote inconnue ; RETEX du CETMEF.

Annexe C Cartes d’occupation des sols

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais »

Phase 1

Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur les communes du littoral de Vendée

Occupation du sol en 1860

Préfecture de Vendée
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
Bureaux d'études Alp'Géorisques et IMDC

Avril 2013

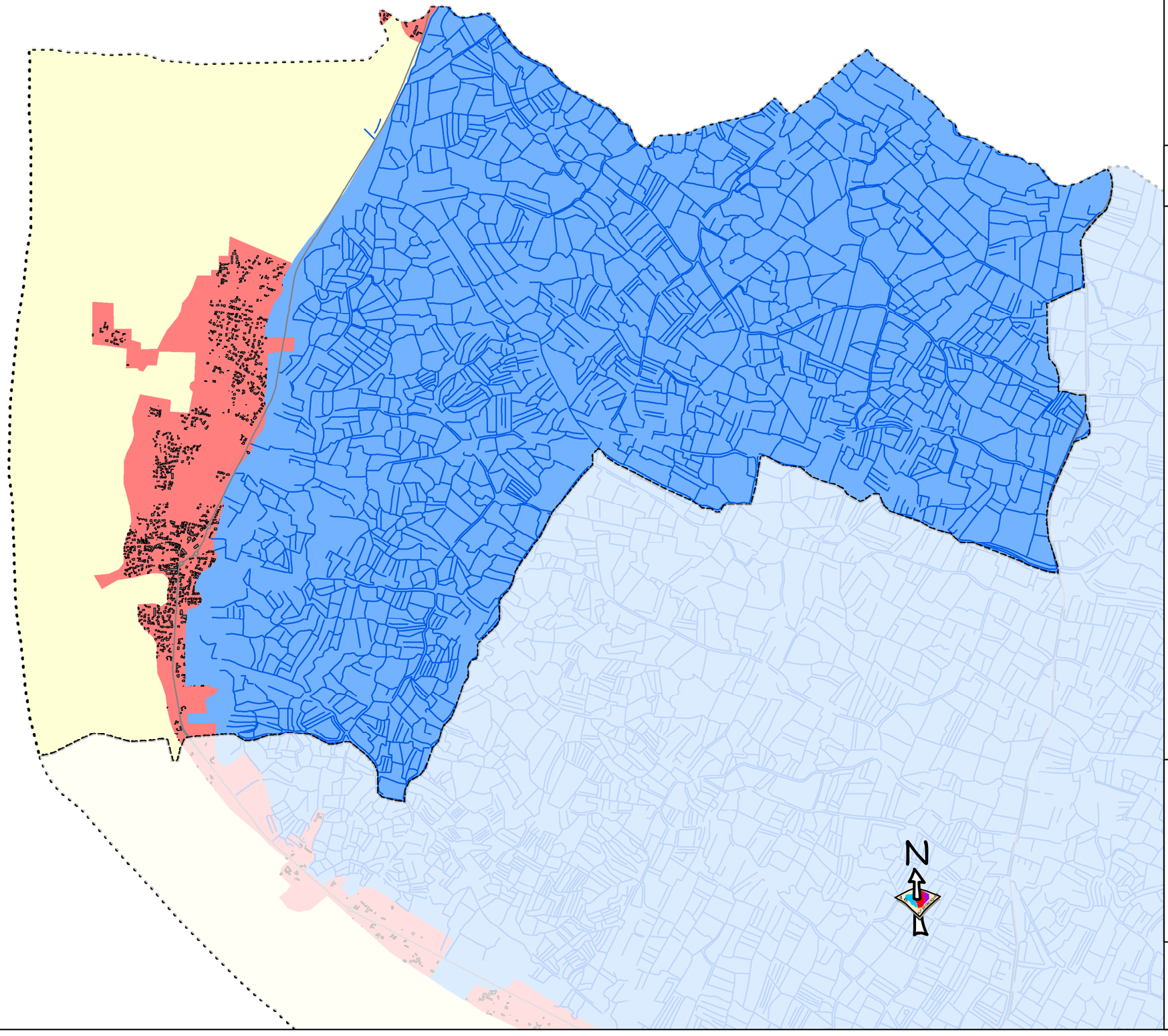

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Notre-Dame-de-Monts

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

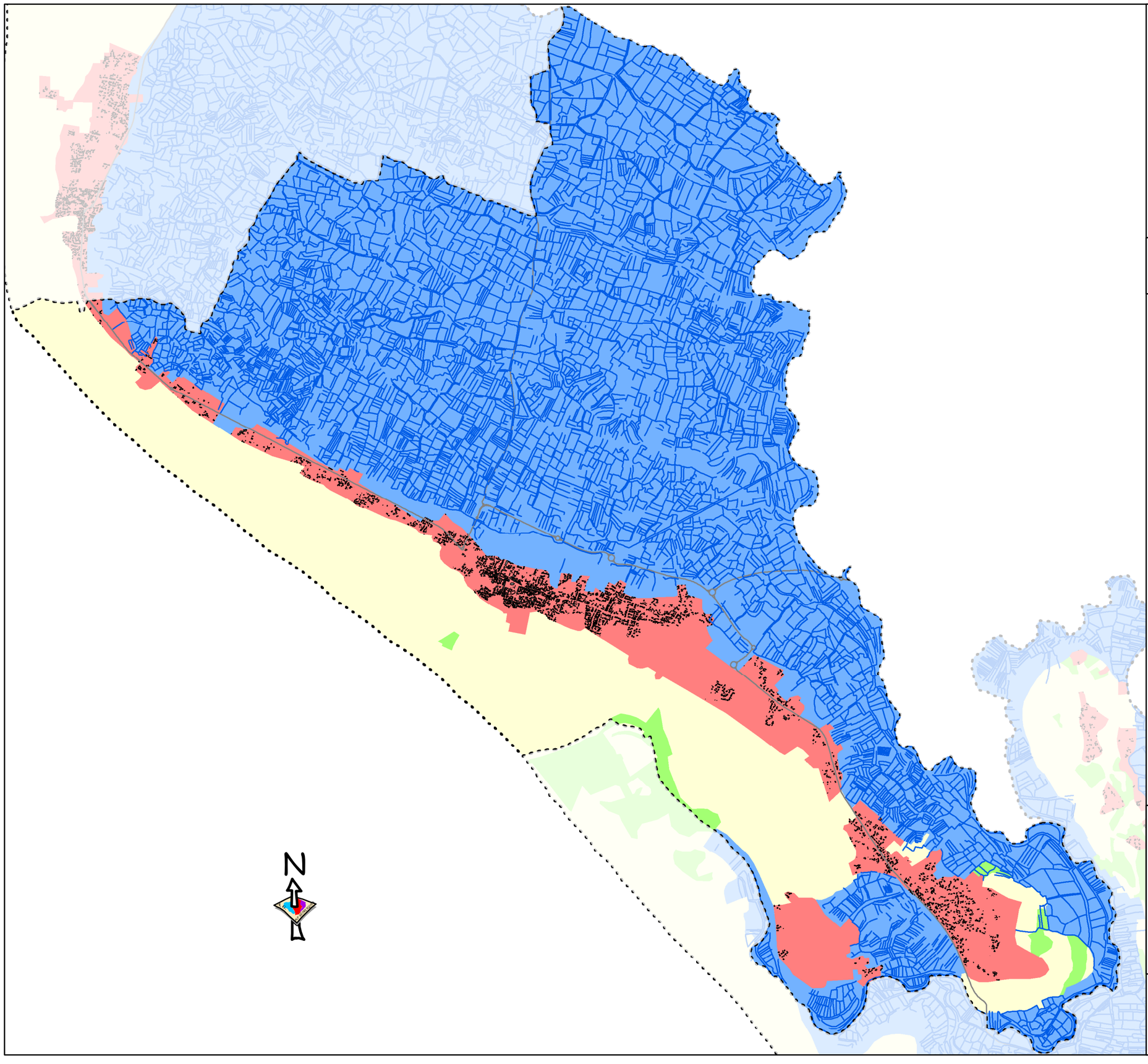

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Jean-de-Monts

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

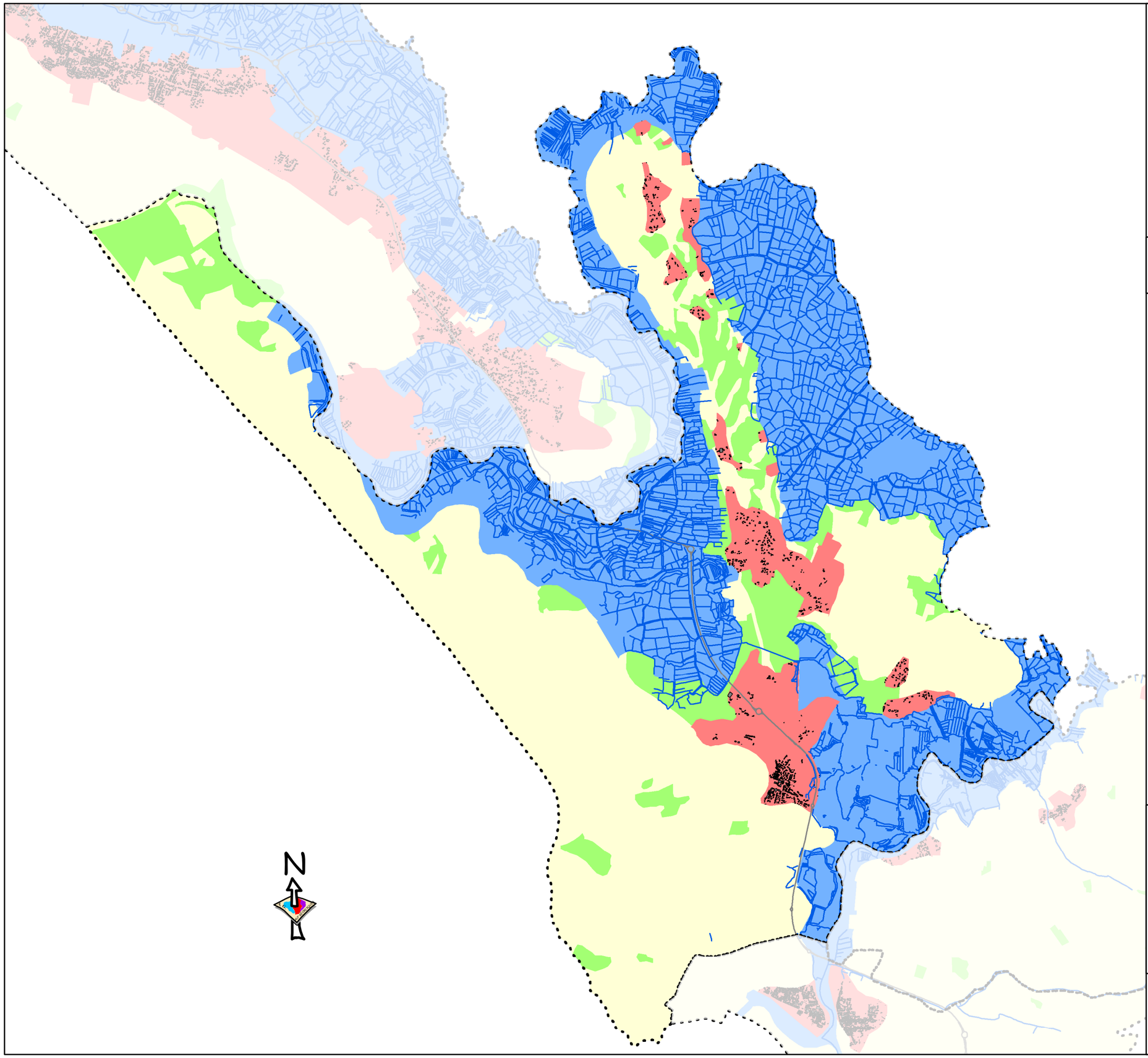

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

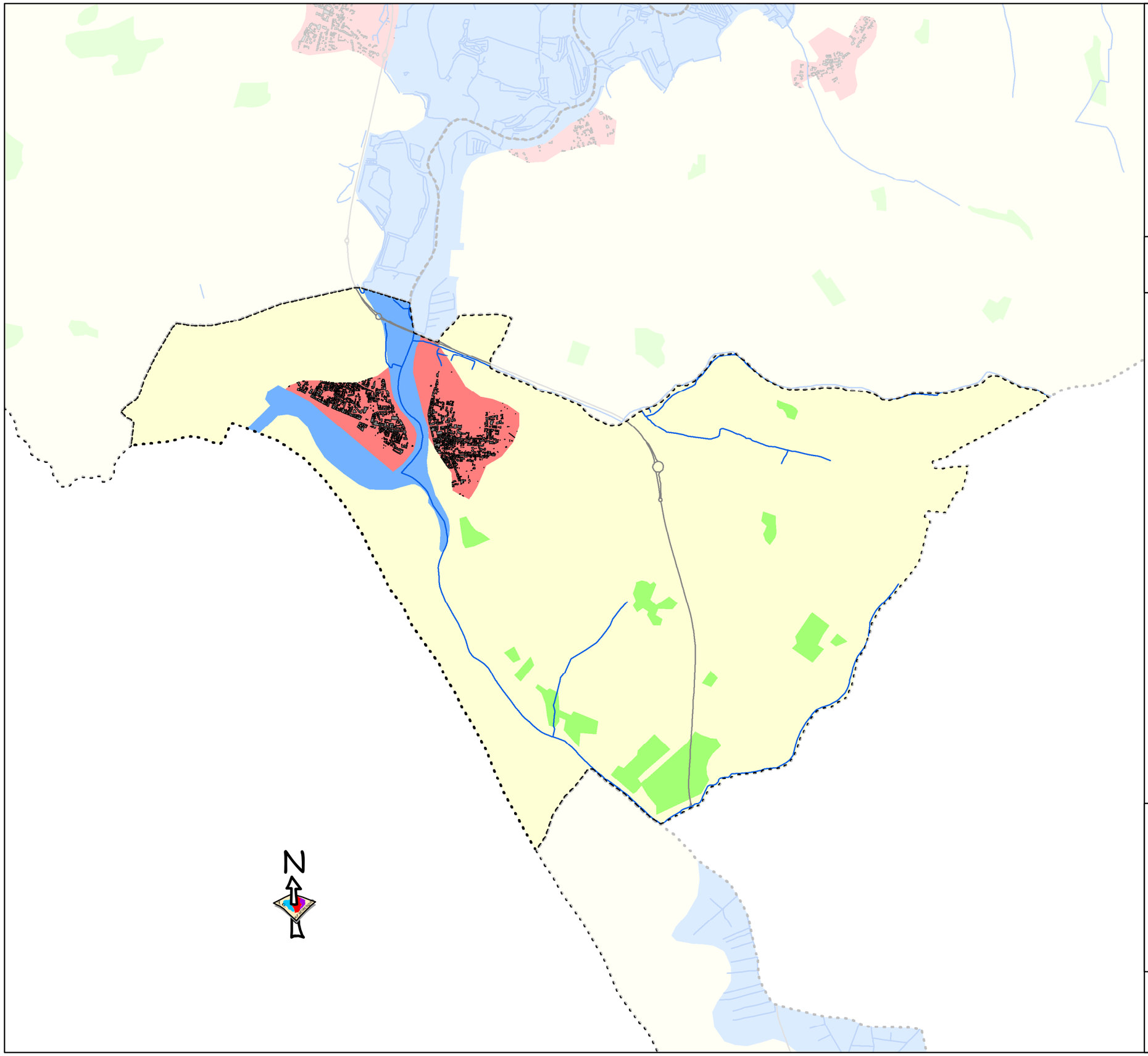

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Le Fenouiller

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

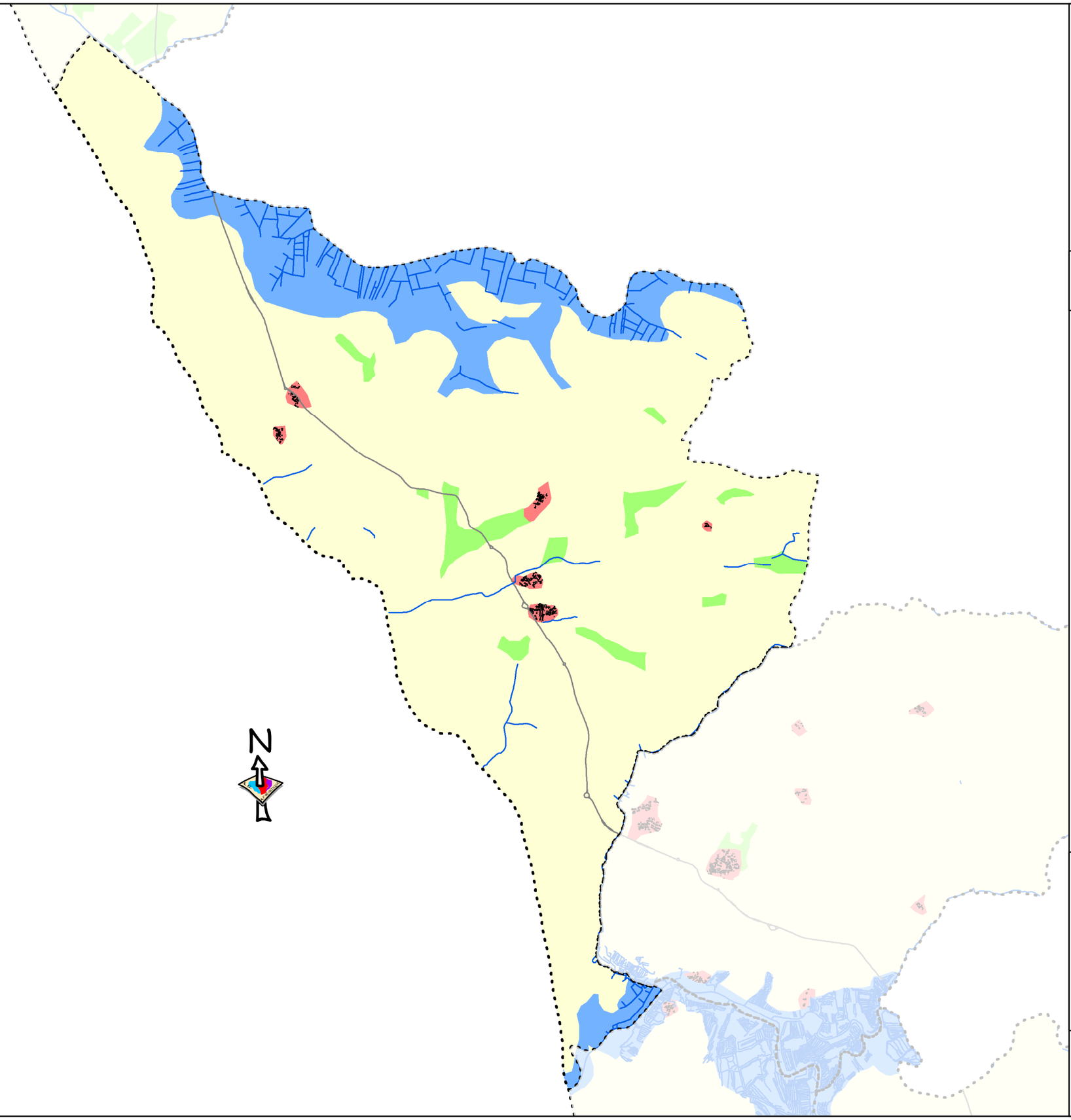

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Brétignolles-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/40000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Brem-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

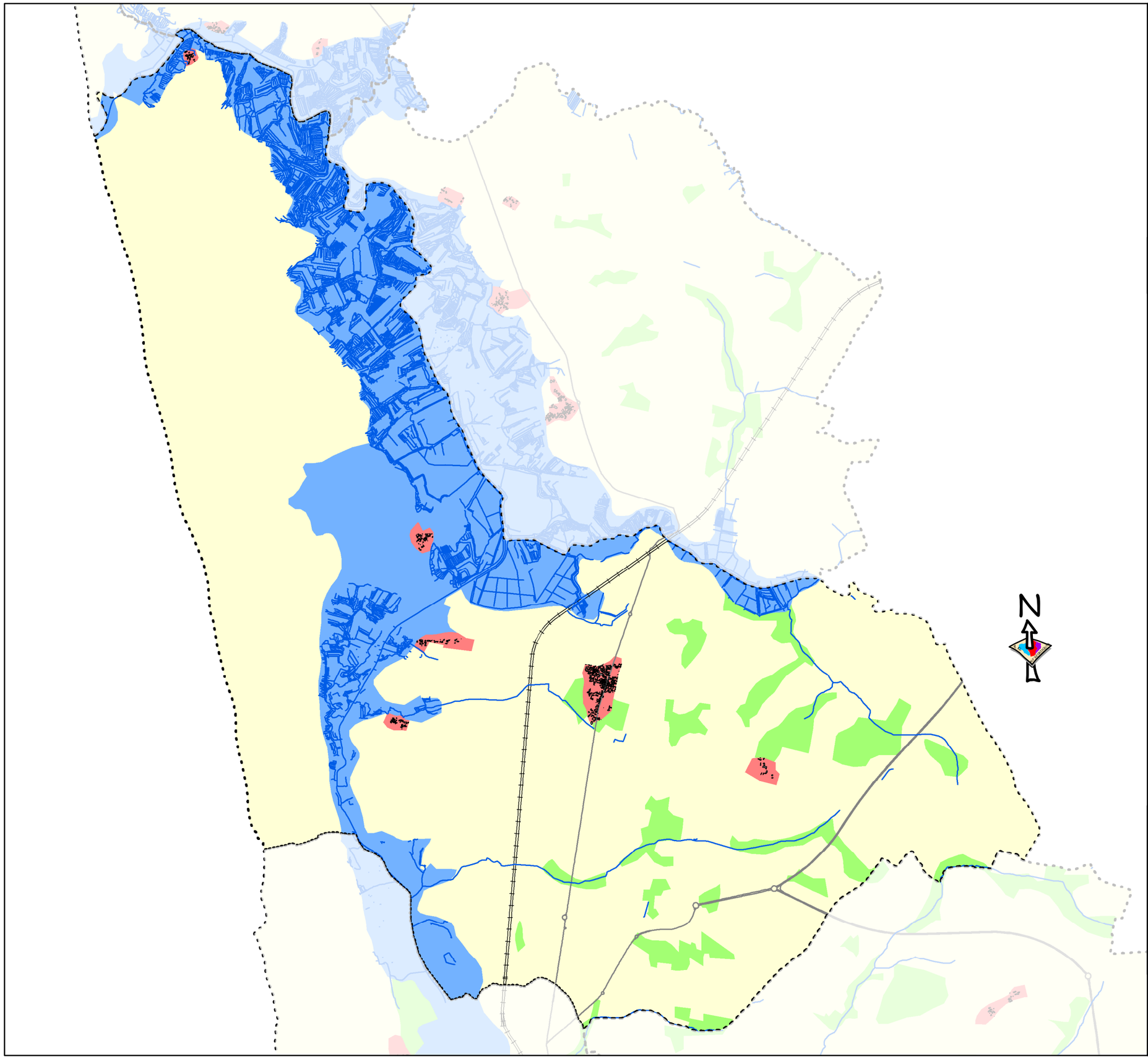

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune d'Olonne-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/40000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

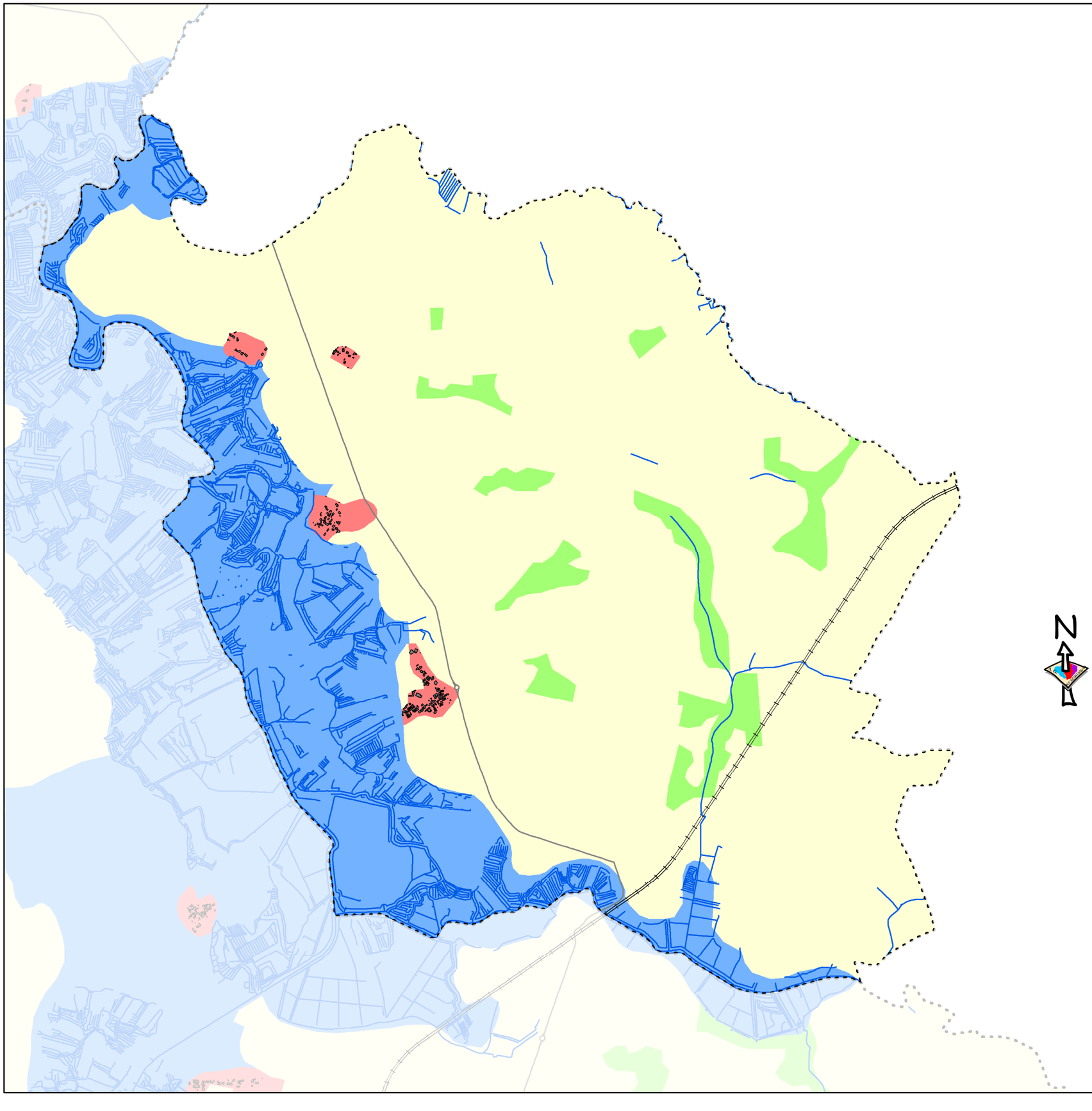

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de l'Ile d"Olonne

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

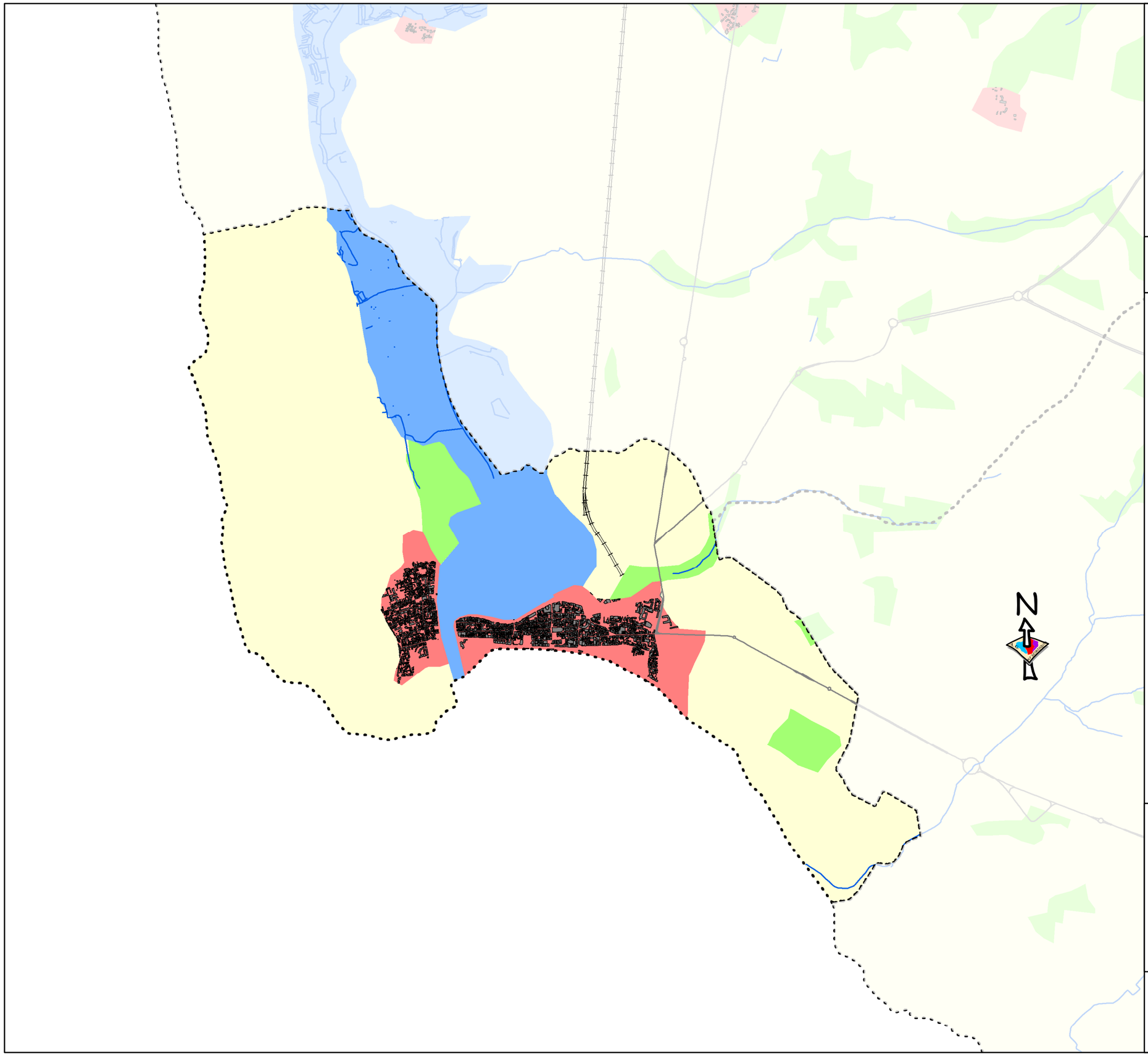

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune des Sables d'Olonne

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune du Château d'Olonne

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/30000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Talmont Saint-Hilaire

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Jard-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

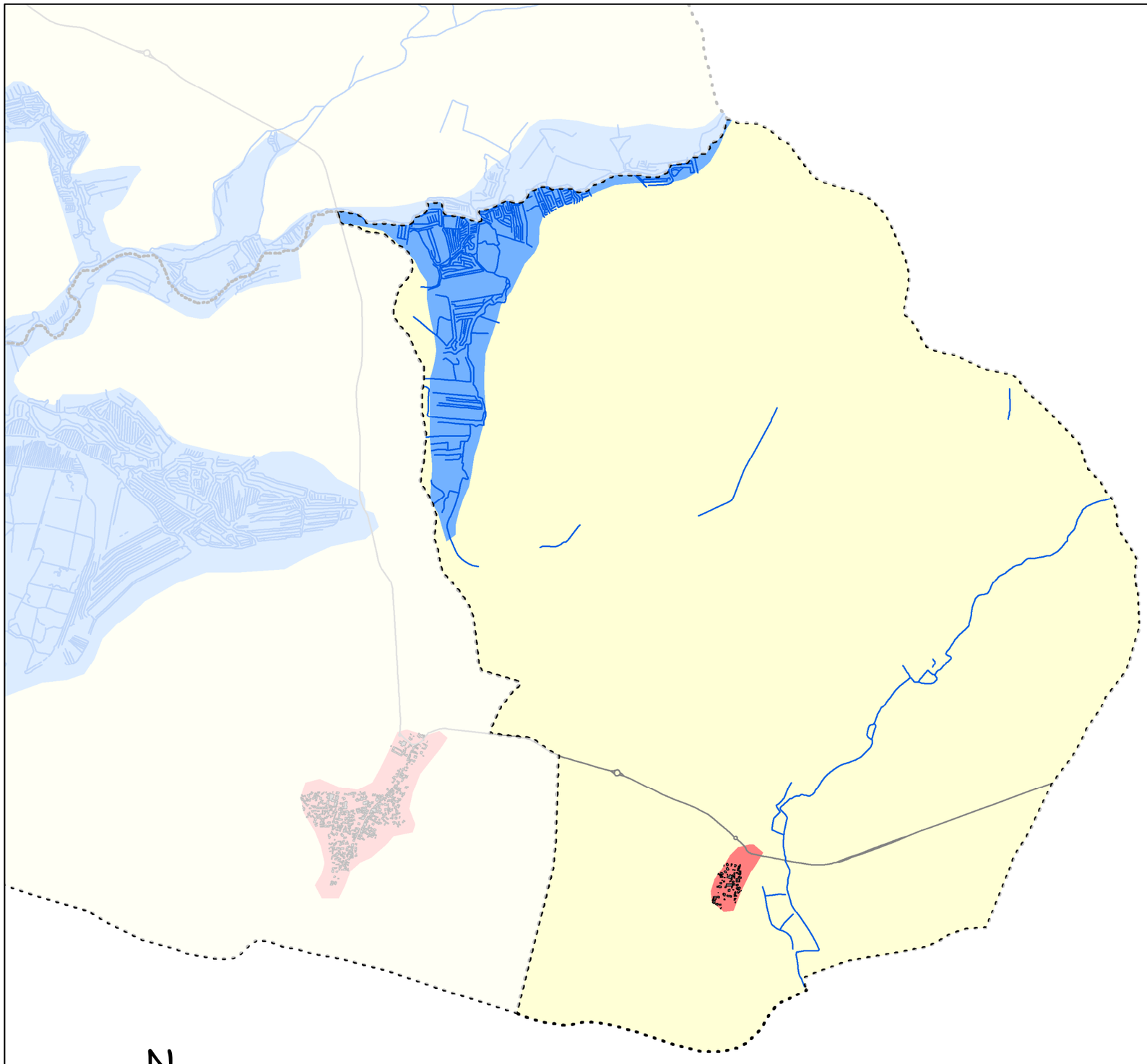

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Vincent-sur-Jard

Légende :

Occupation du sol (1860)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais »

Phase 1

Atlas de l'évolution de l'occupation du sol sur les communes du littoral de Vendée

Occupation du sol en 2010

Préfecture de Vendée
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
Bureaux d'études Alp'Géorisques et IMDC

Avril 2013

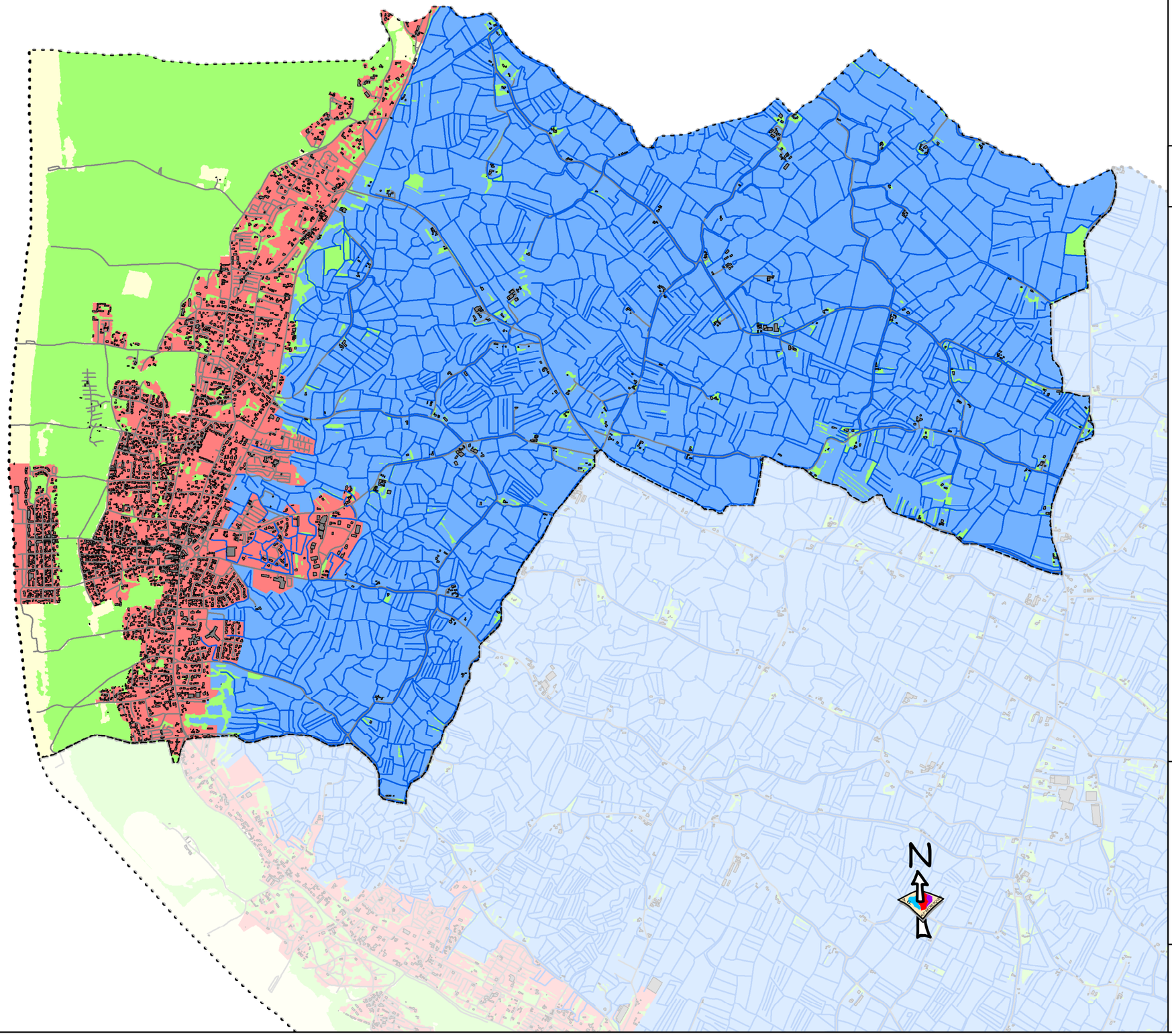

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Notre-Dame-de-Monts

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

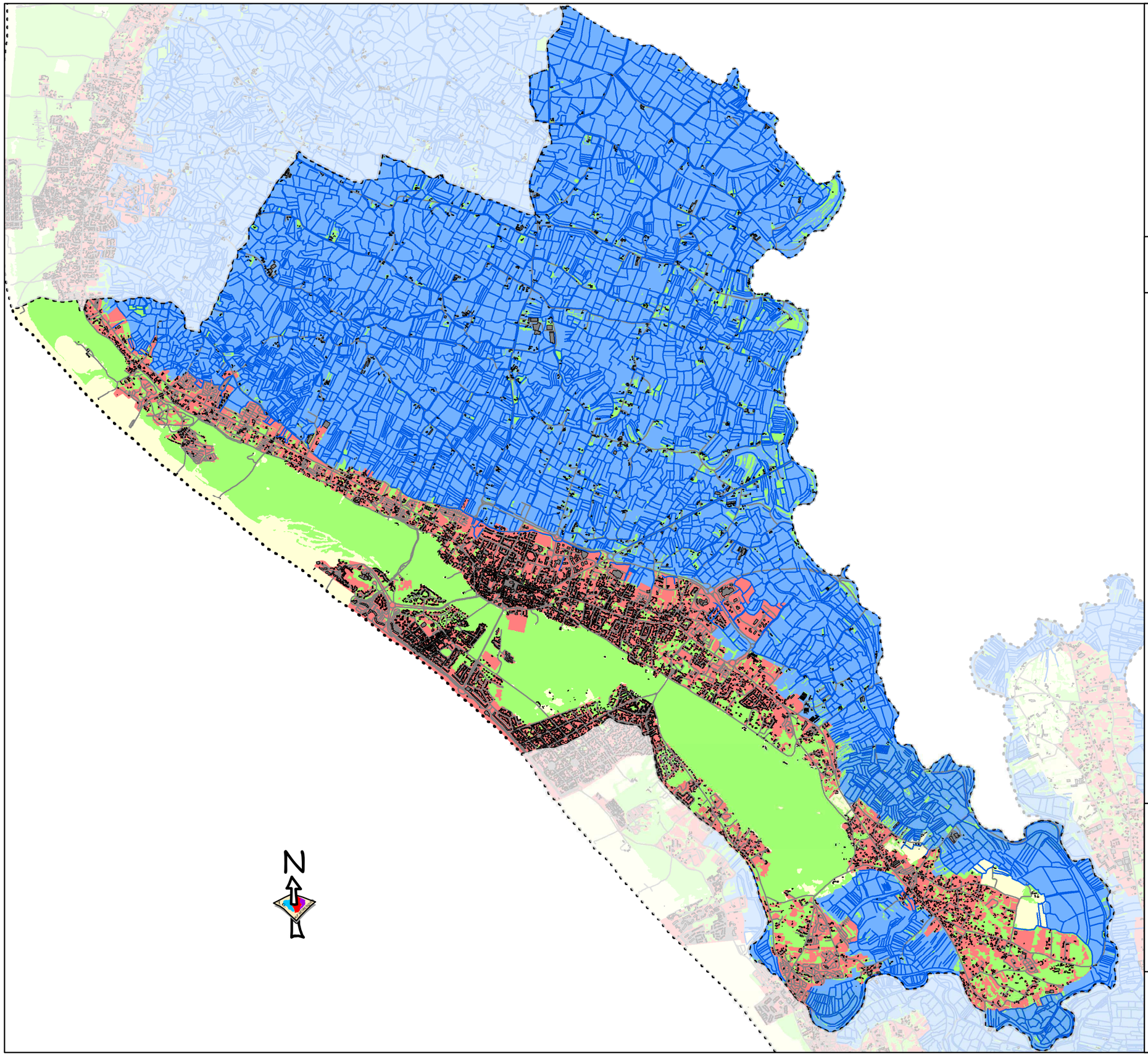

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Jean-de-Monts

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

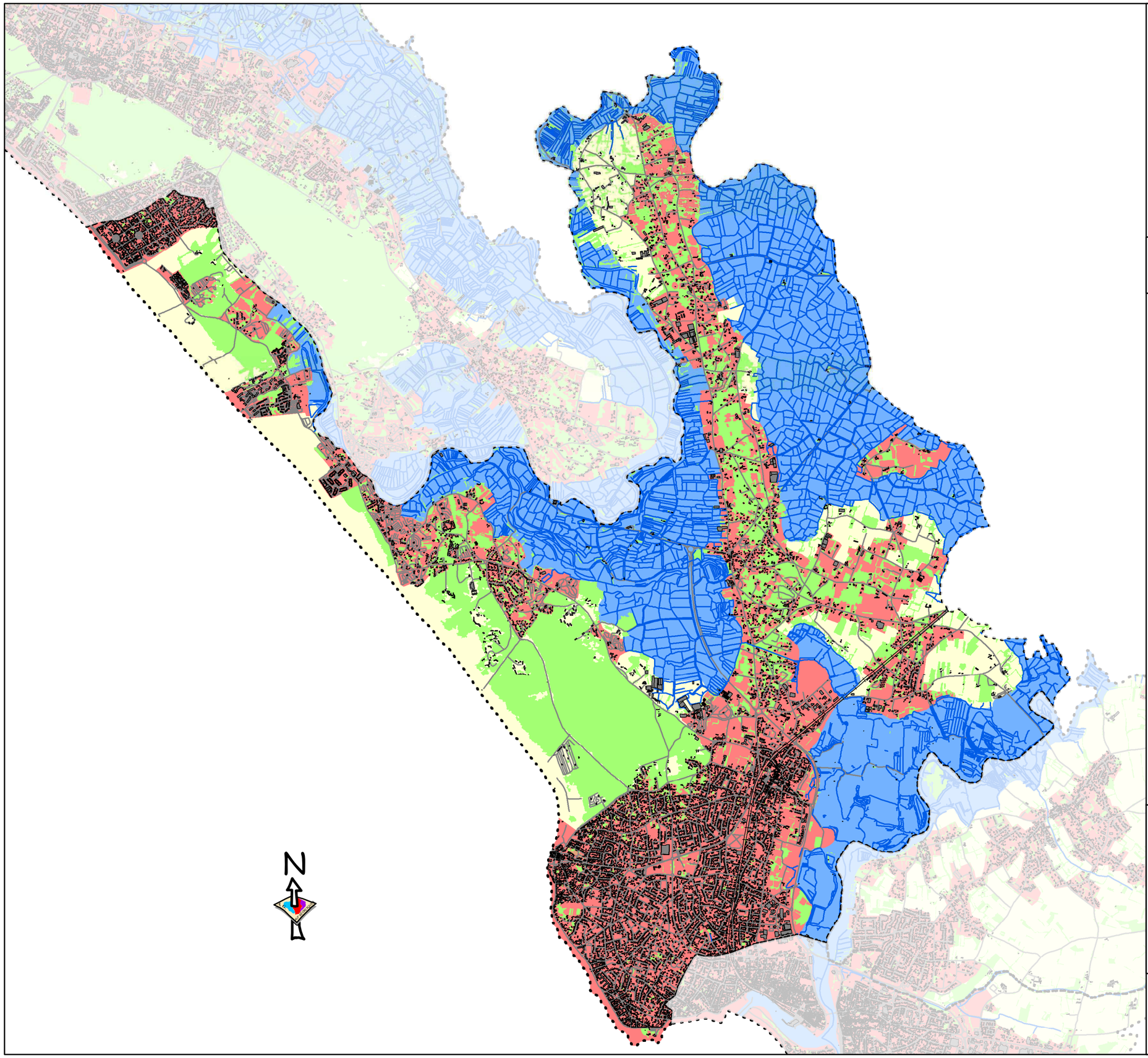

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

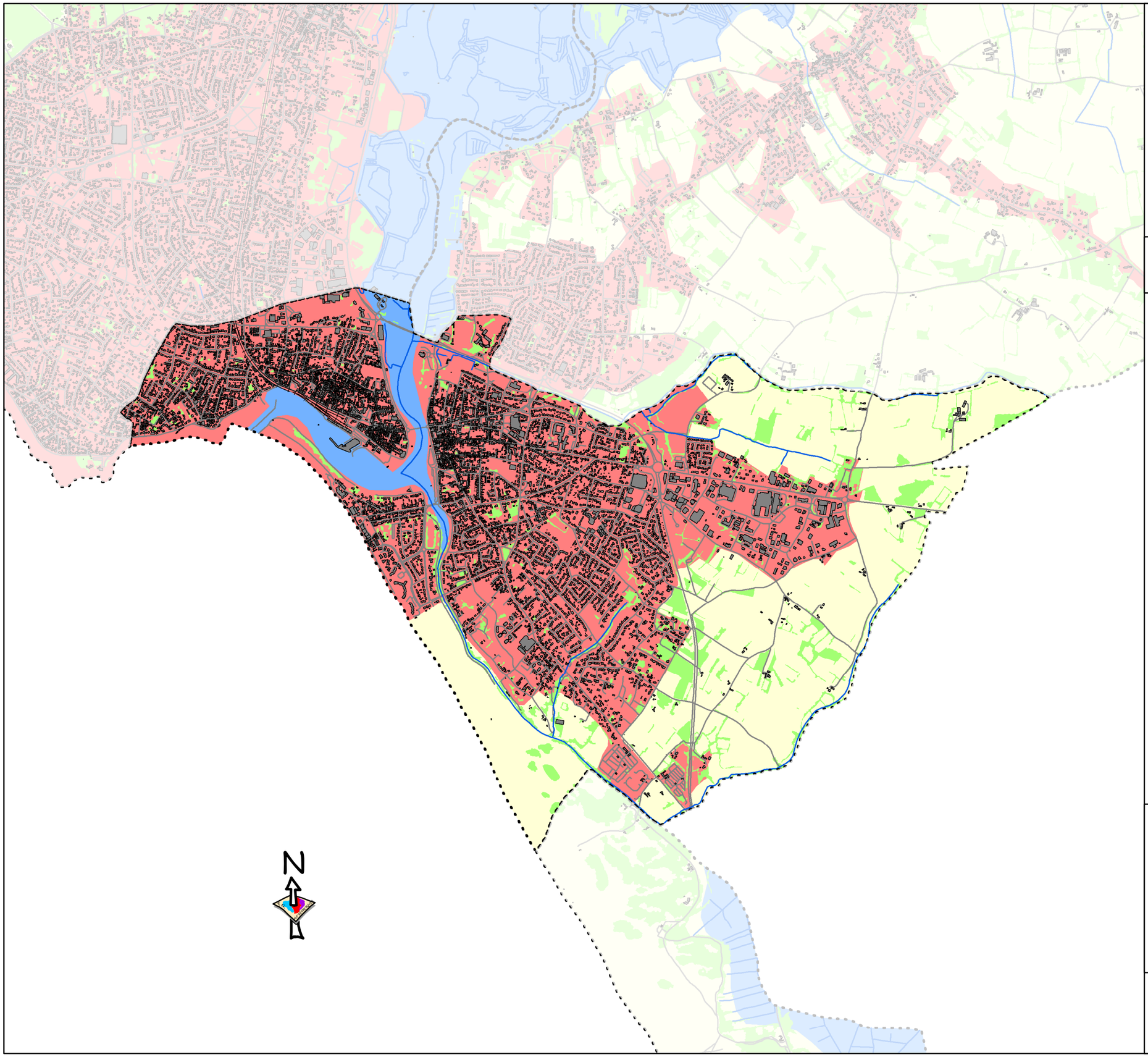

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

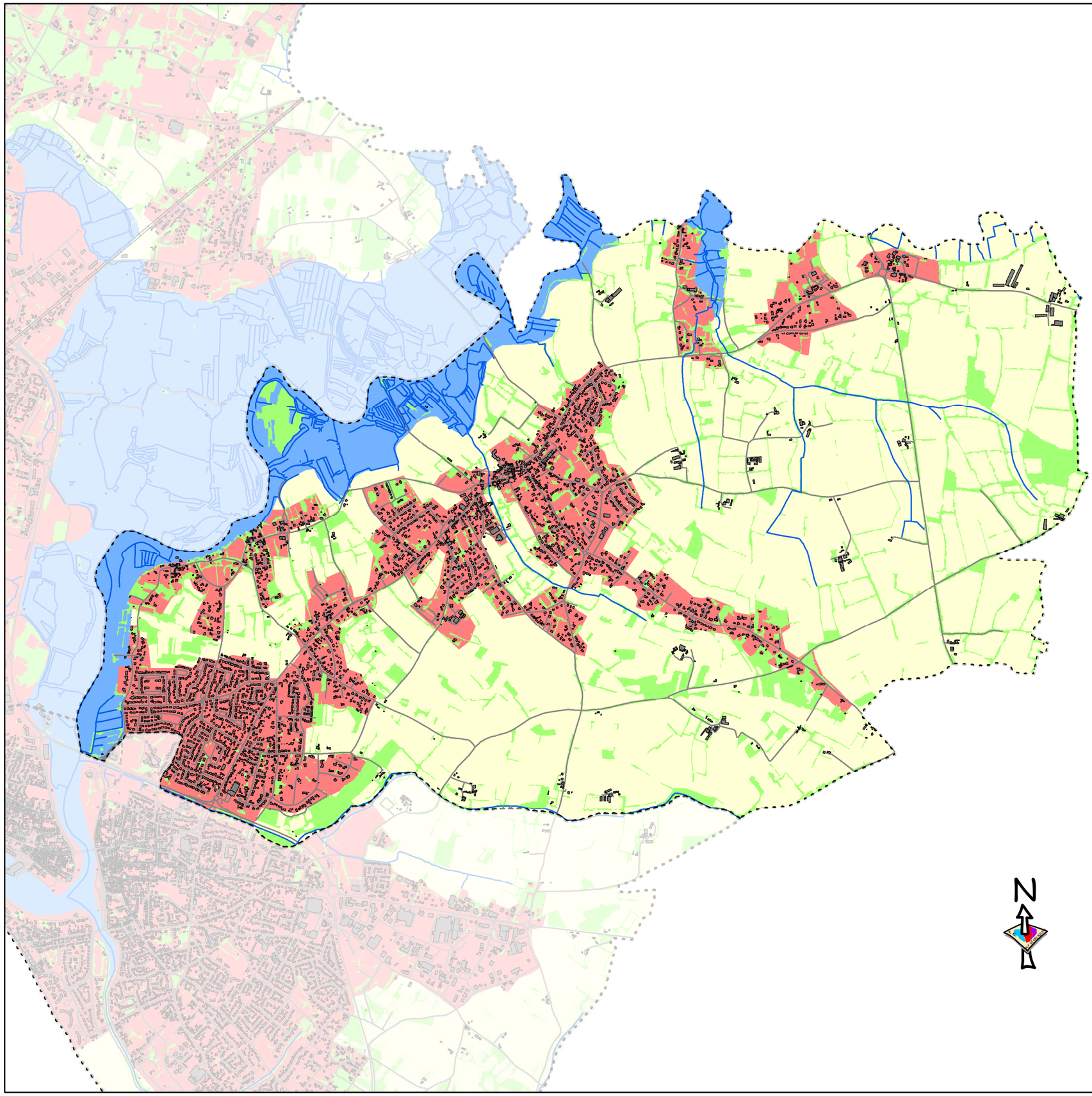

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Le Fenouiller

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

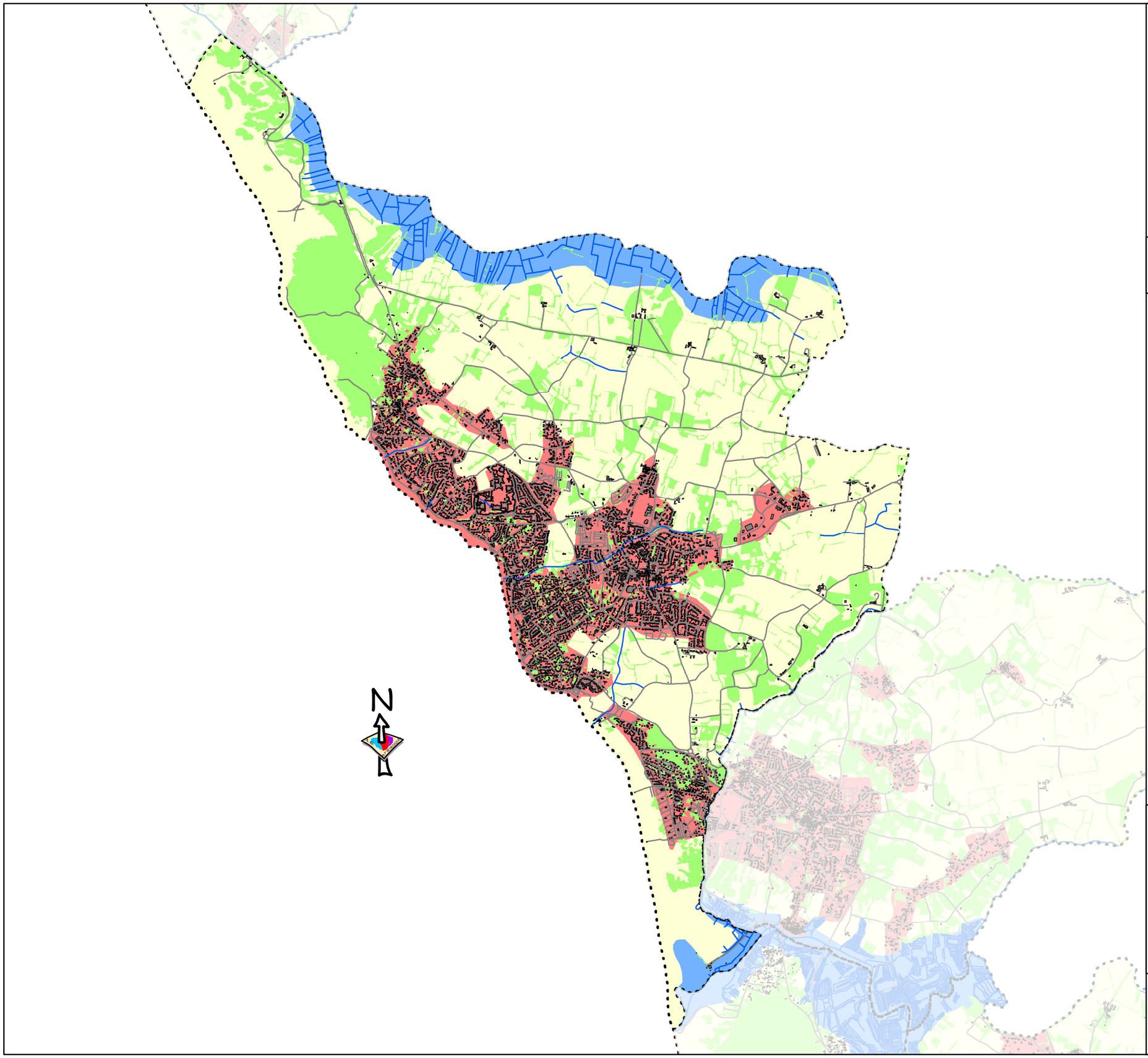

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Brétignolles-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/40000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

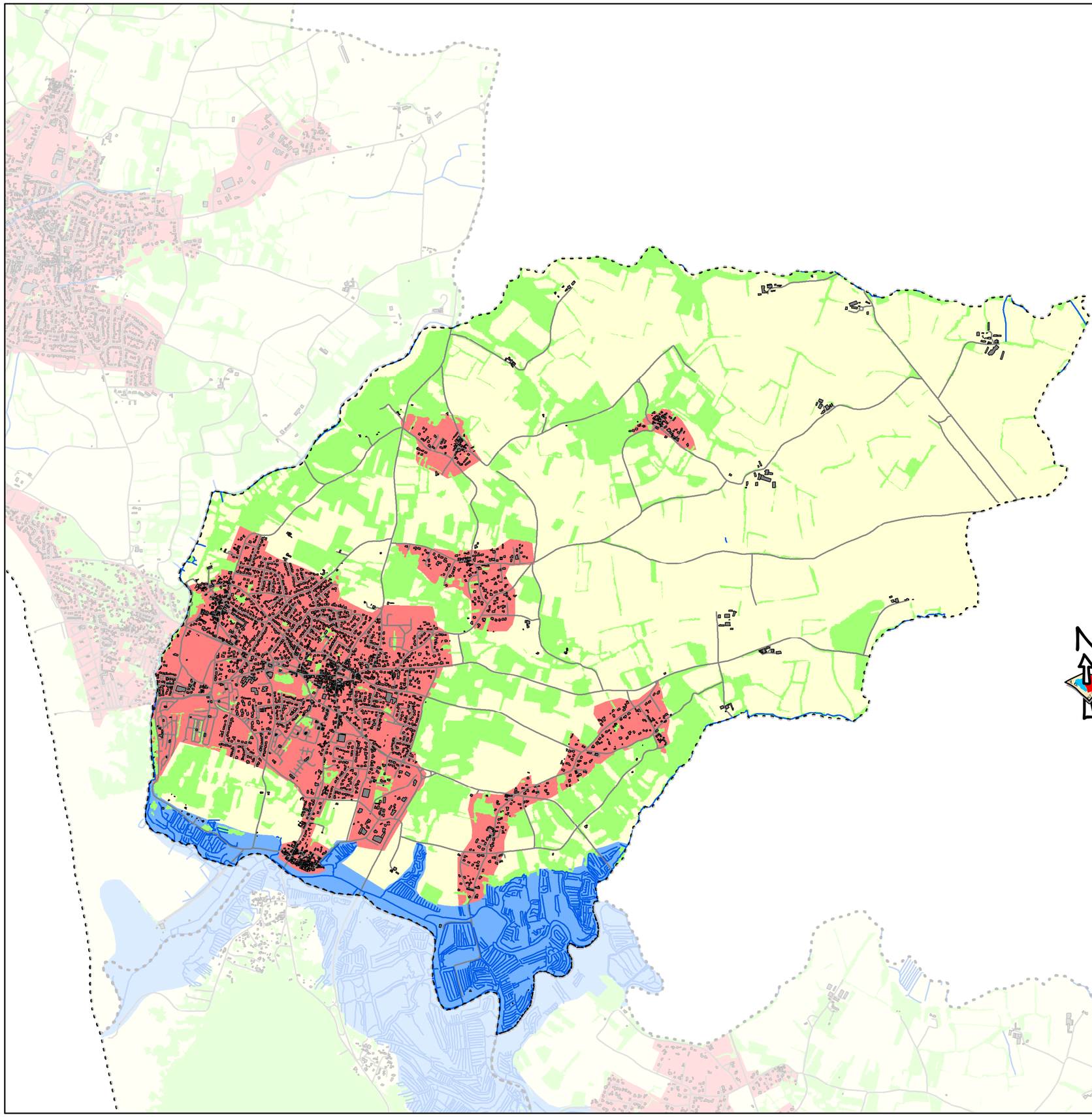

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Brem-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

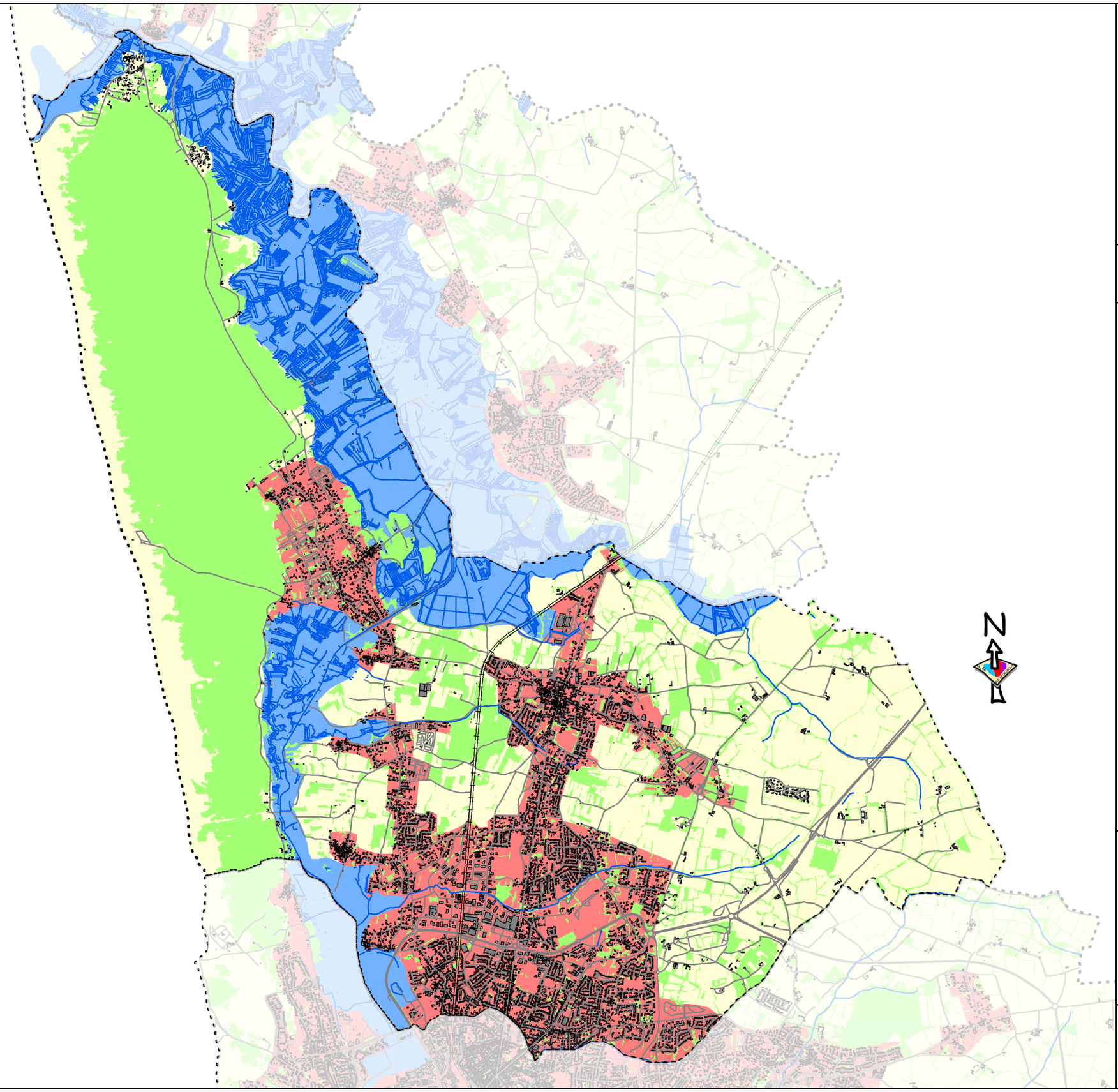

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune d'Olonne-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/40000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

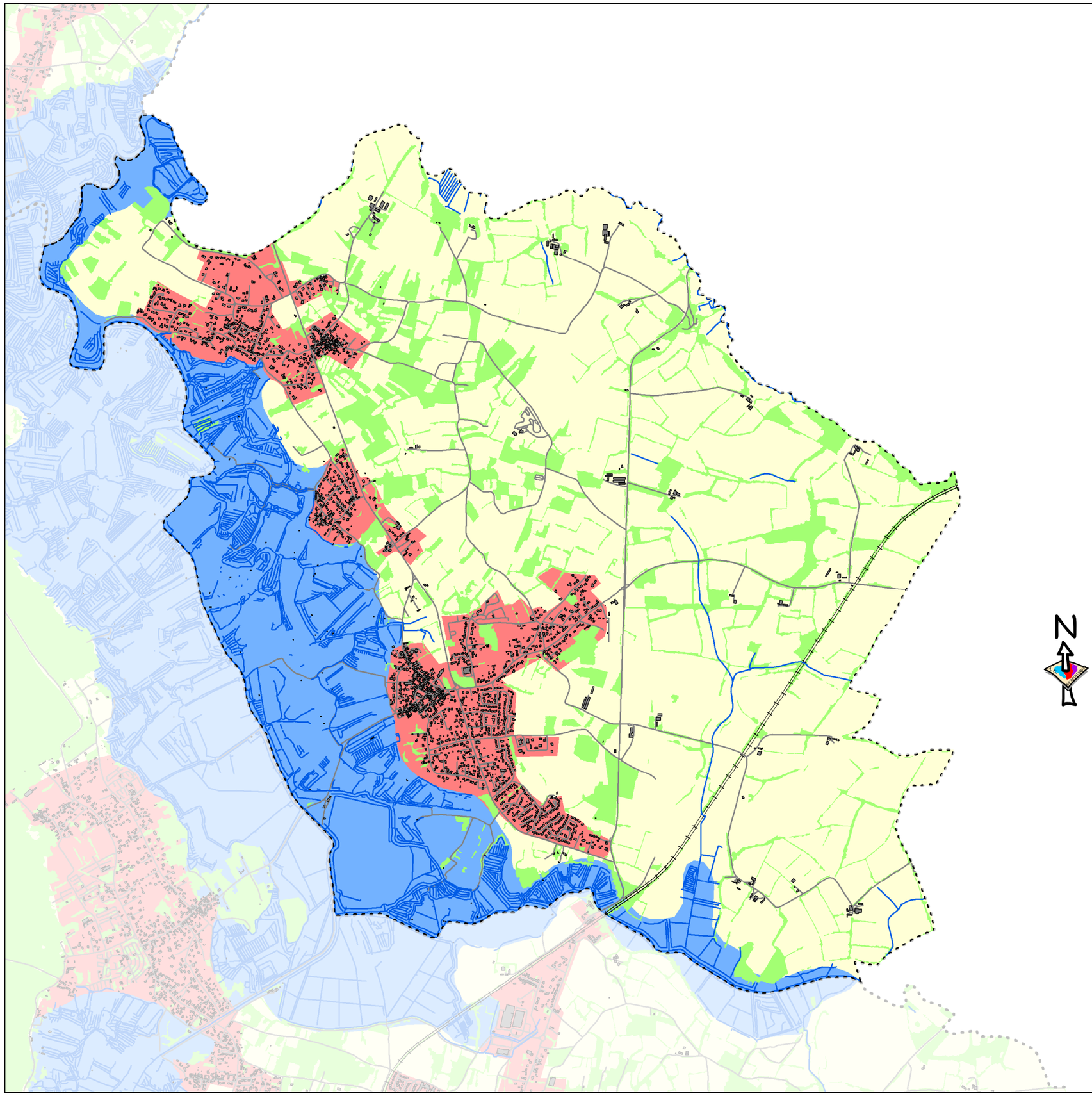

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de l'Ile d"Olonne

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

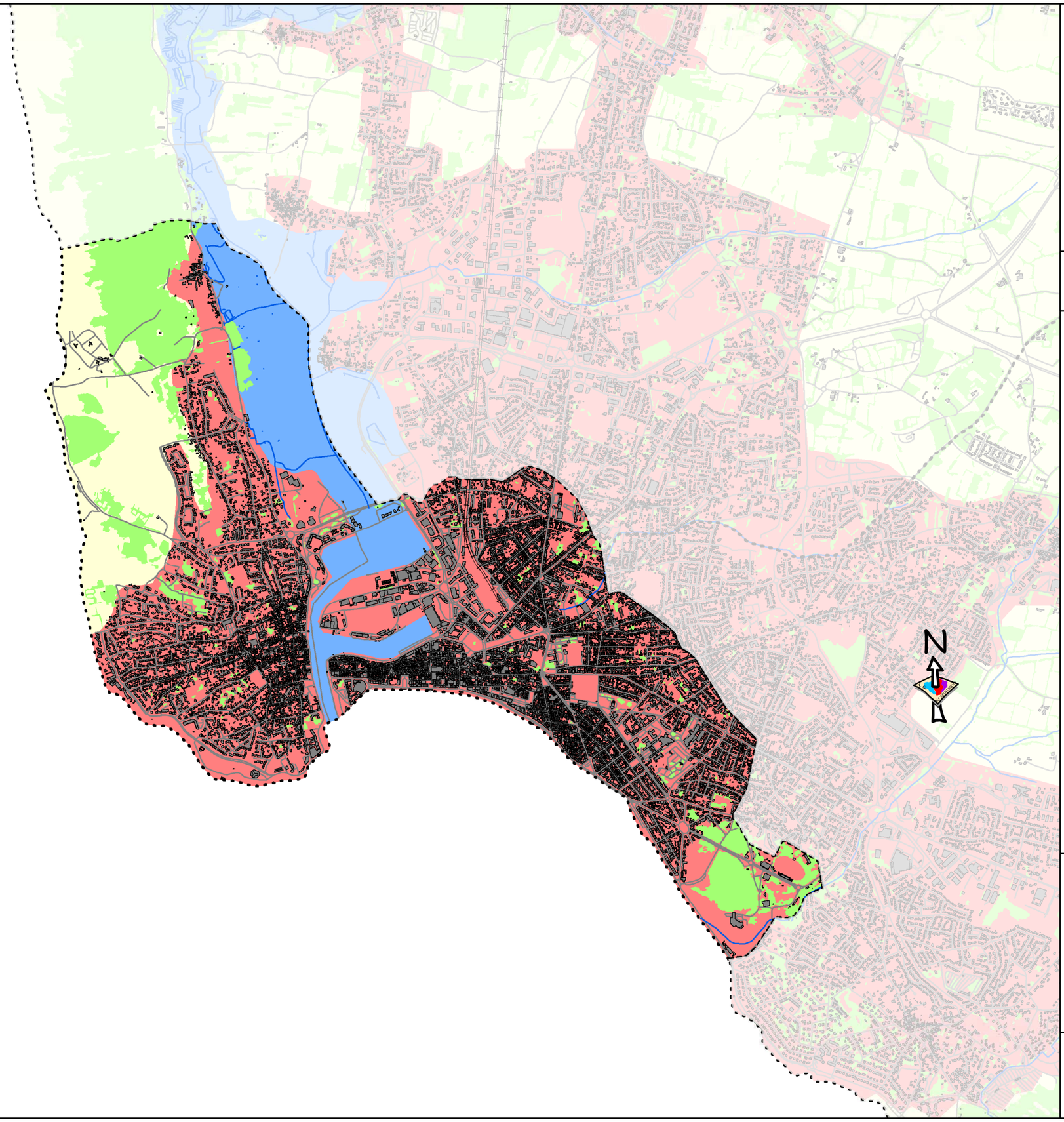

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune des Sables d'Olonne

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

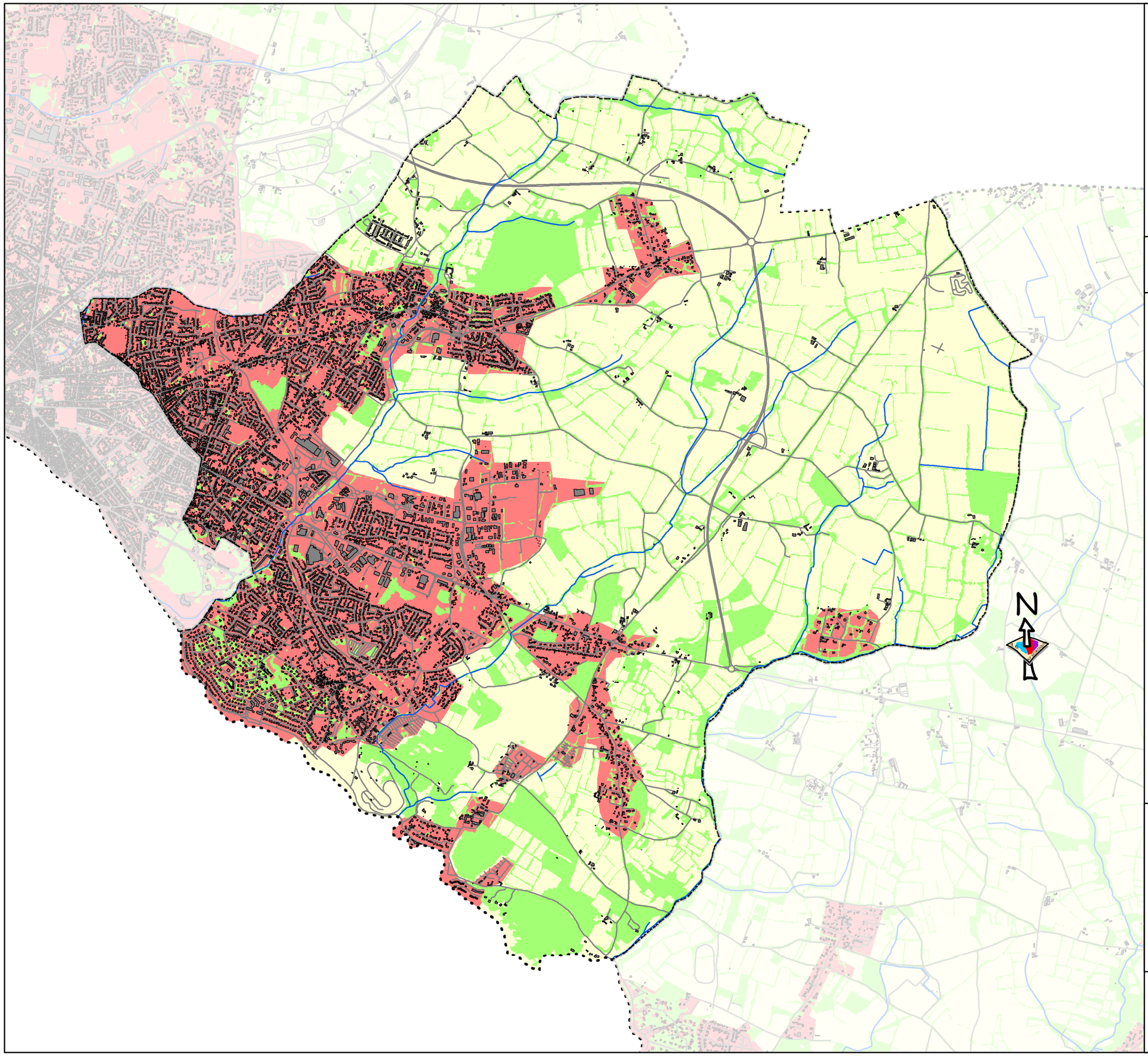

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune du Château d'Olonne

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/30000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

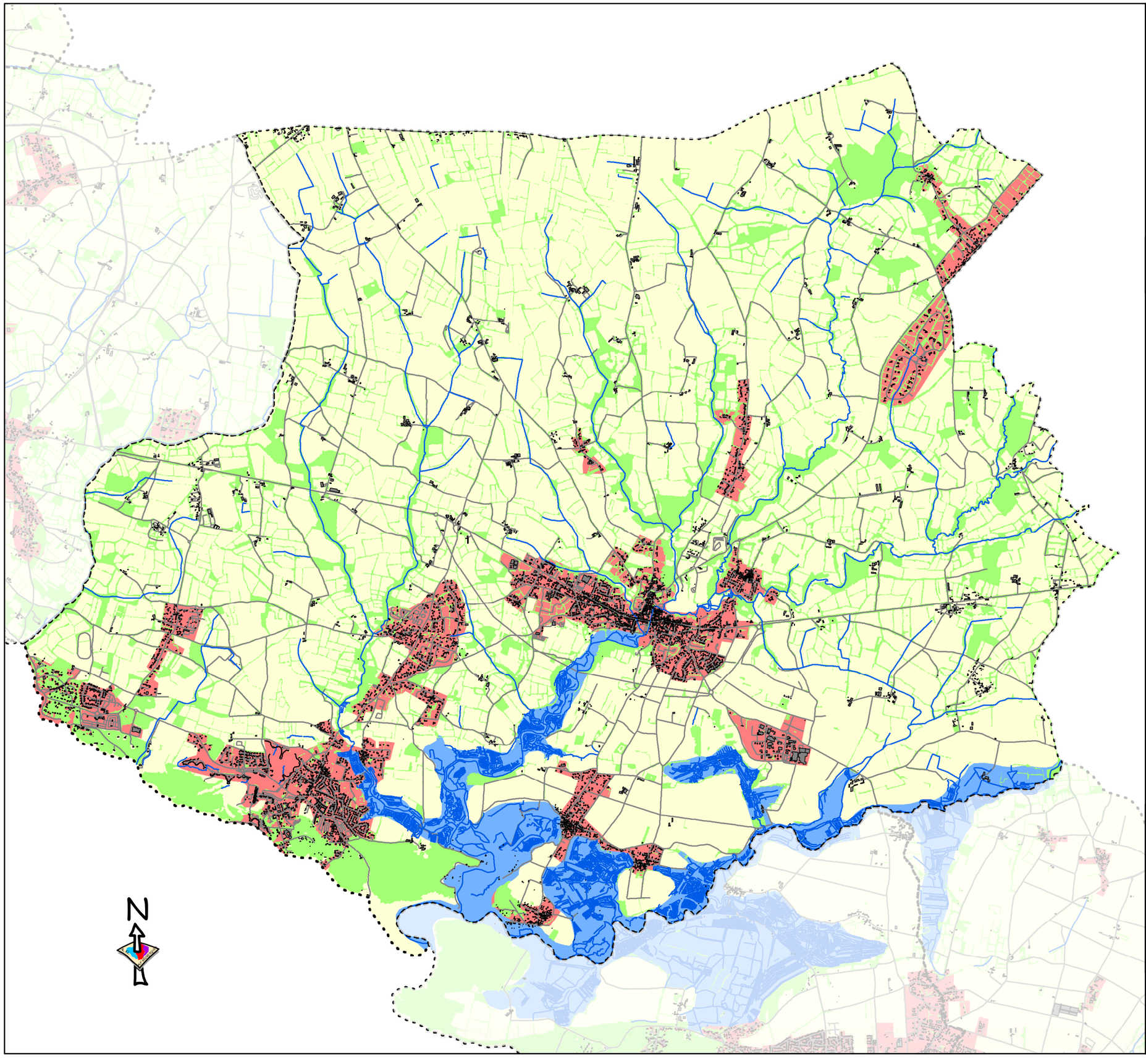

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Talmont Saint-Hilaire

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/45000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Jard-sur-Mer

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

N

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

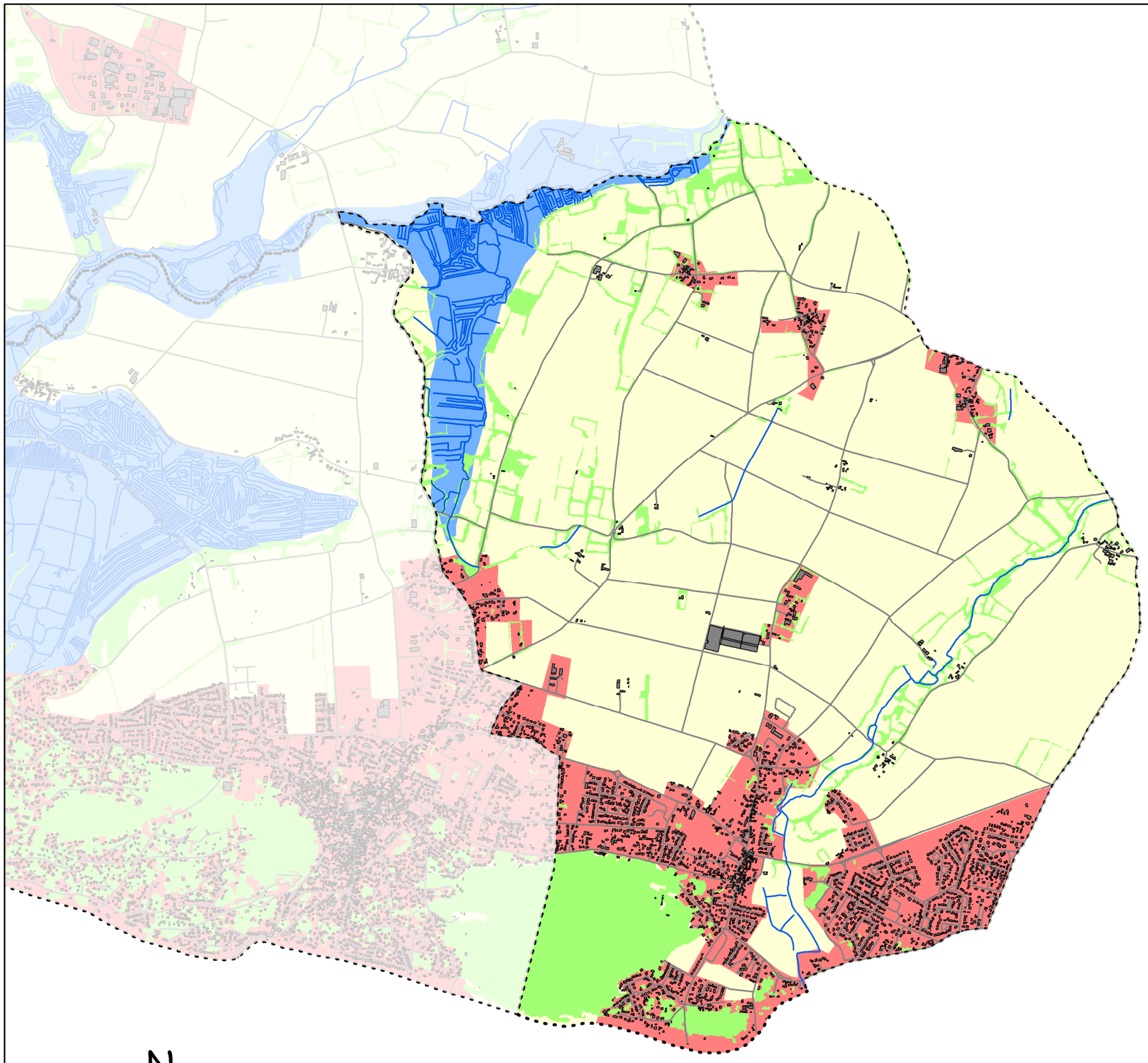

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Commune de Saint-Vincent-sur-Jard

Légende :

Occupation du sol (2010)

- Aire urbaine
- Espaces boisés
- Milieu rural
- Marais intérieurs et estuaires
- Limites communales
- Eaux libres
- Réseau routier
- Réseau ferré

Fonds :

BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/25000

Réalisation : Alp'Géorisques

Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : avril 2013

modifié le :

Alp'Géorisques

IMDC
International Marine & Dredging Consultants

Annexe D- Atlas de localisation des ouvrages

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais »

Phase 1

Atlas de localisation des ouvrages de protection

Préfecture de Vendée
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée
Bureaux d'études Alp'Géorisques et IMDC

Mai 2013

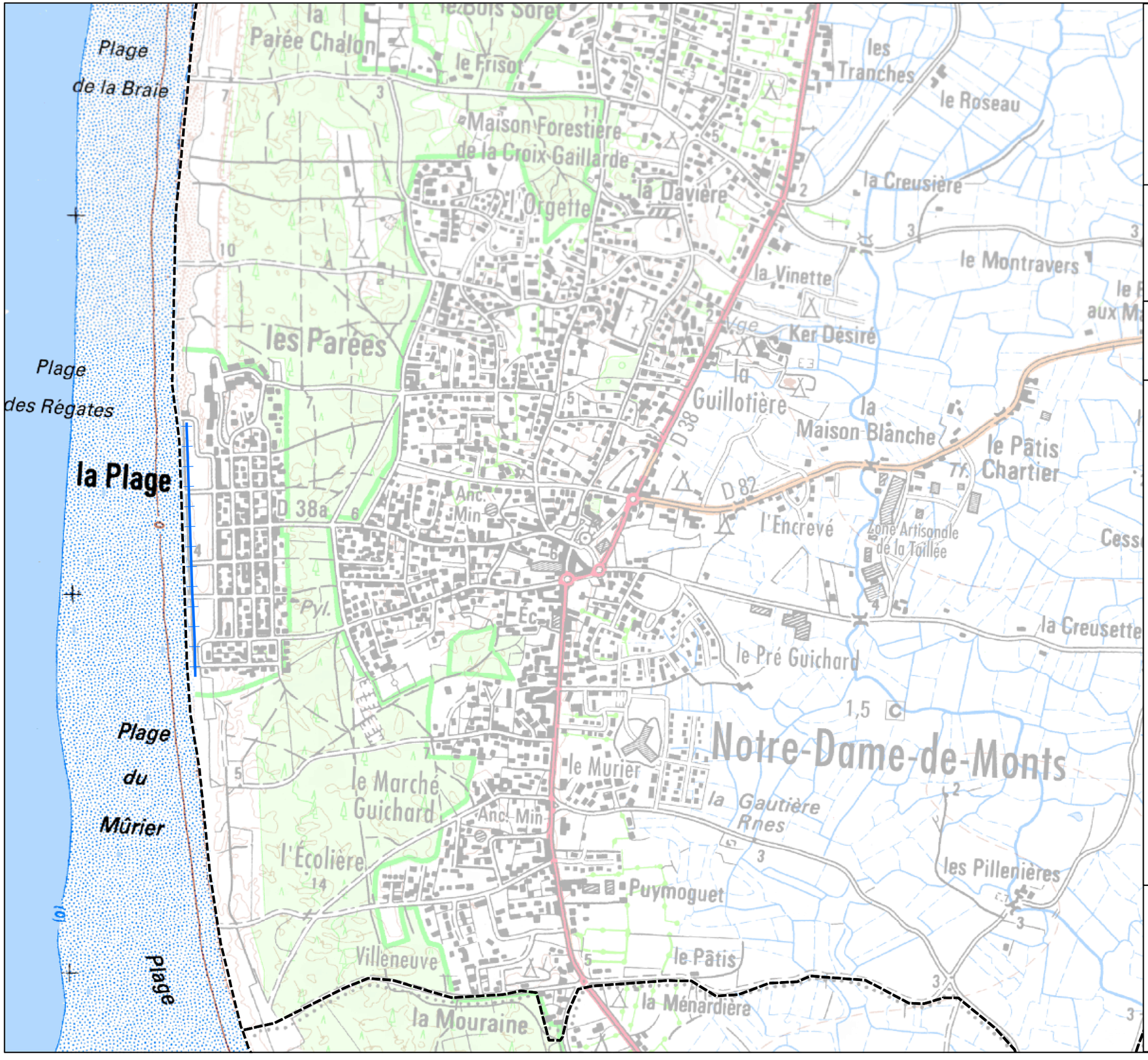

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 1

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

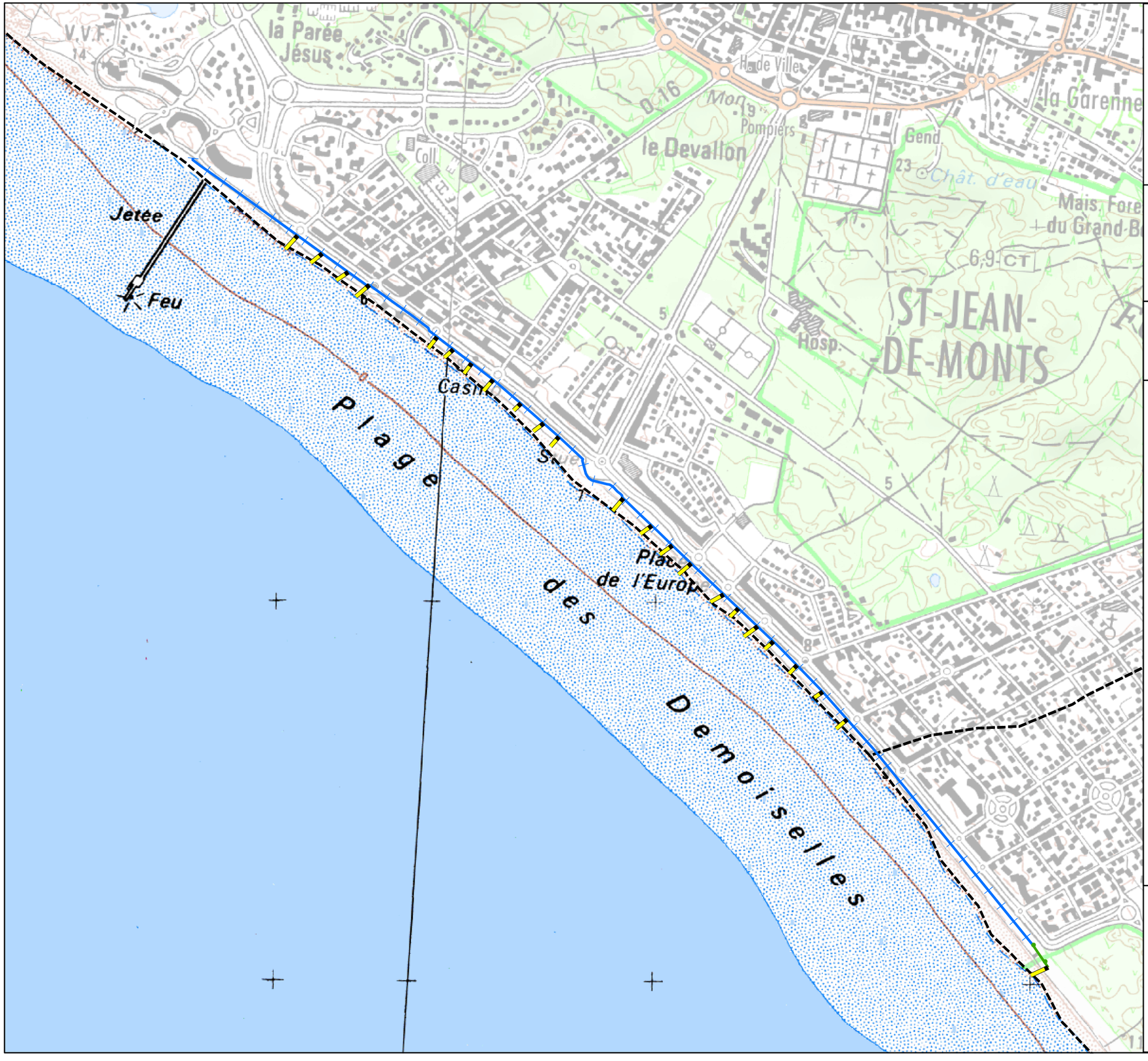

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 2

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

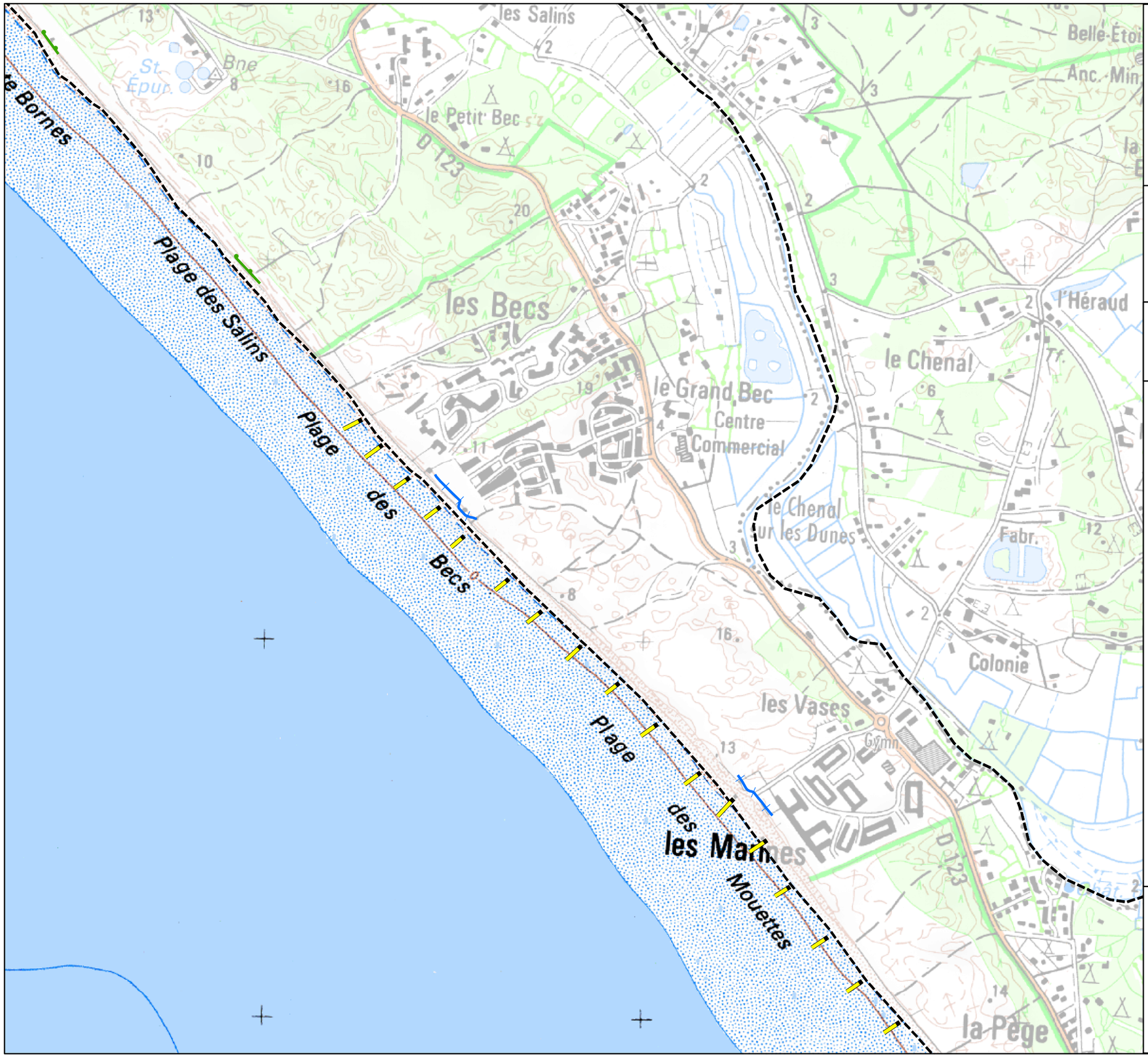

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 3

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

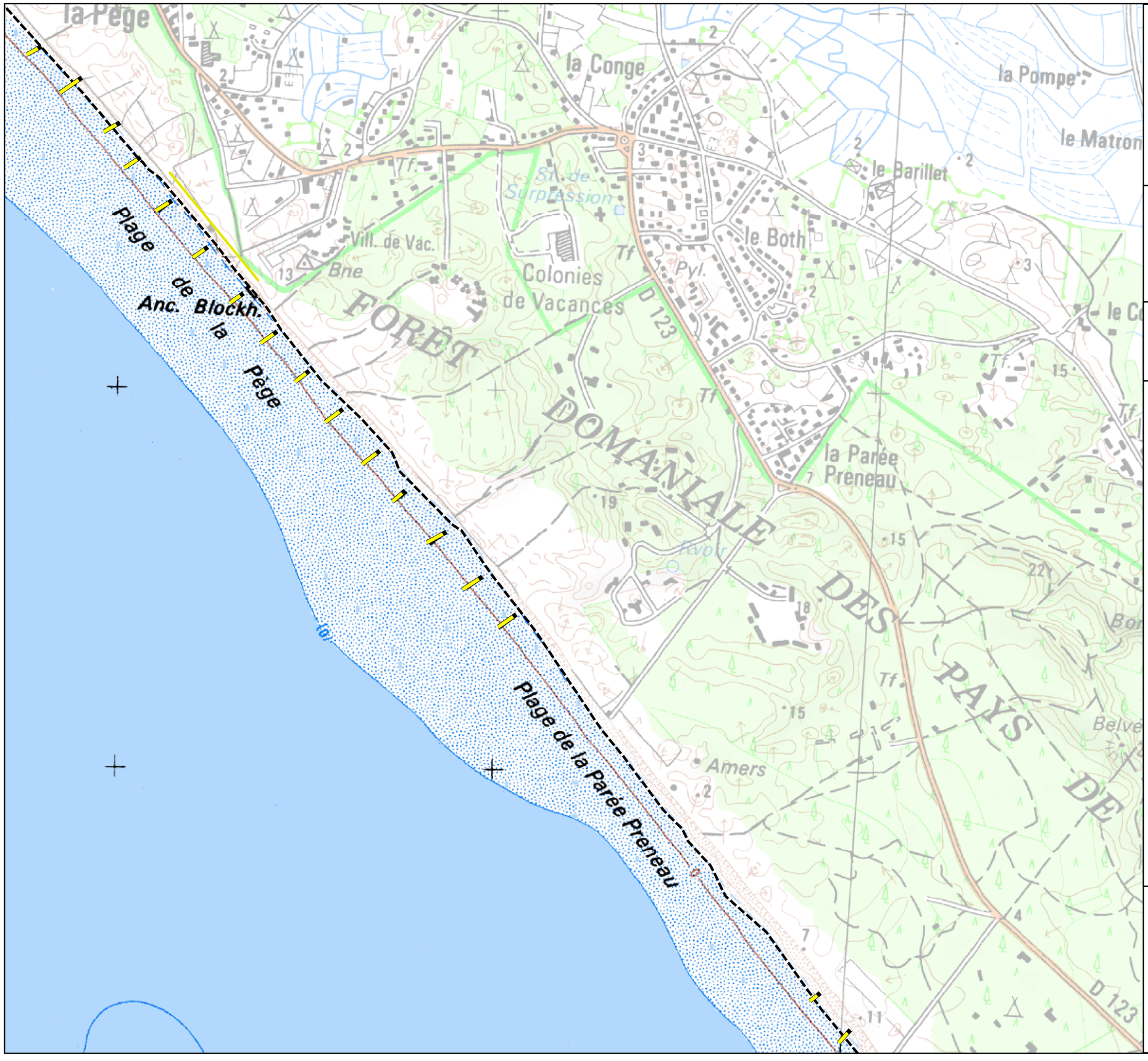

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 4

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

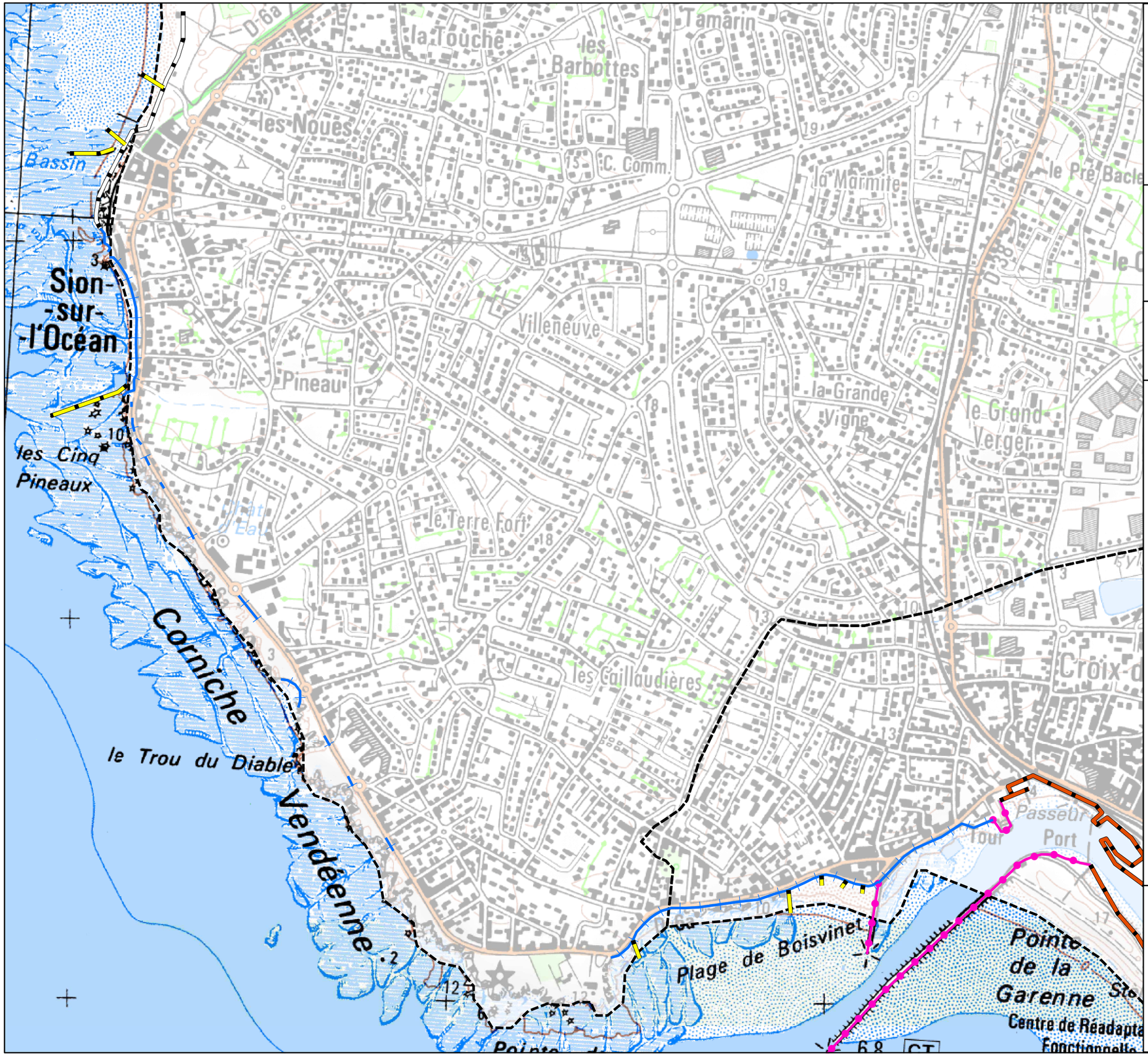

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 5

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

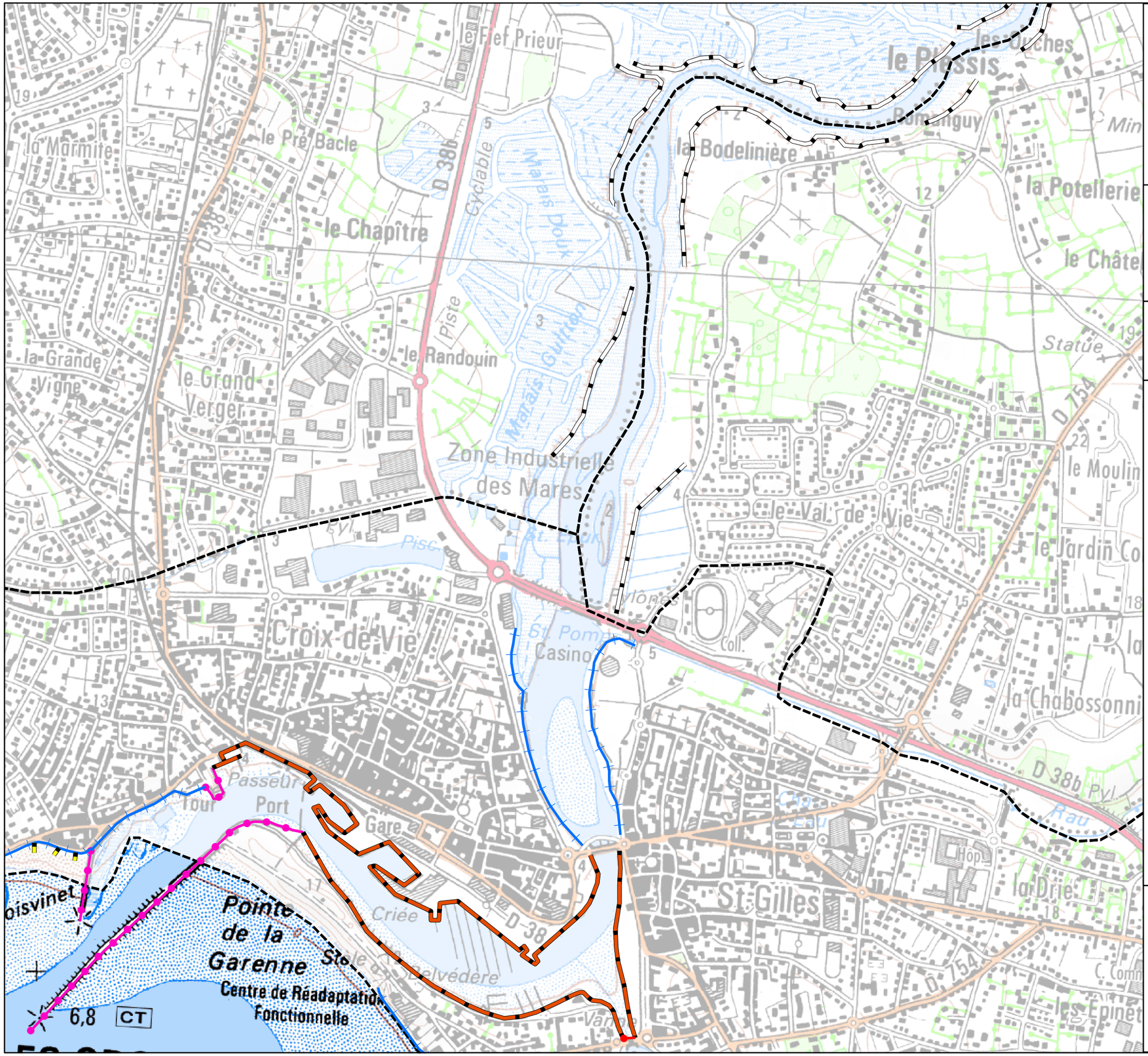

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 6

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

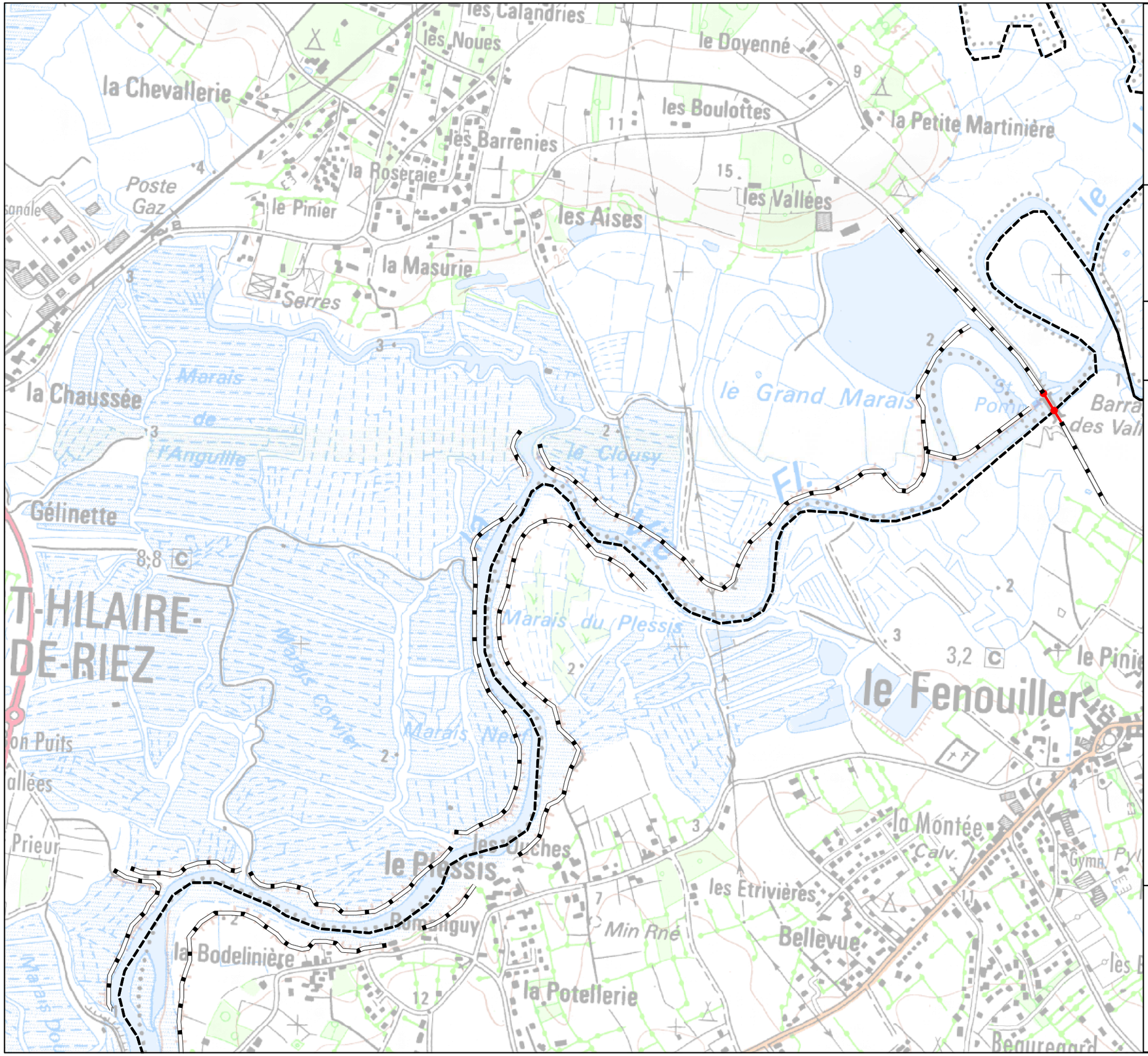

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 7

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

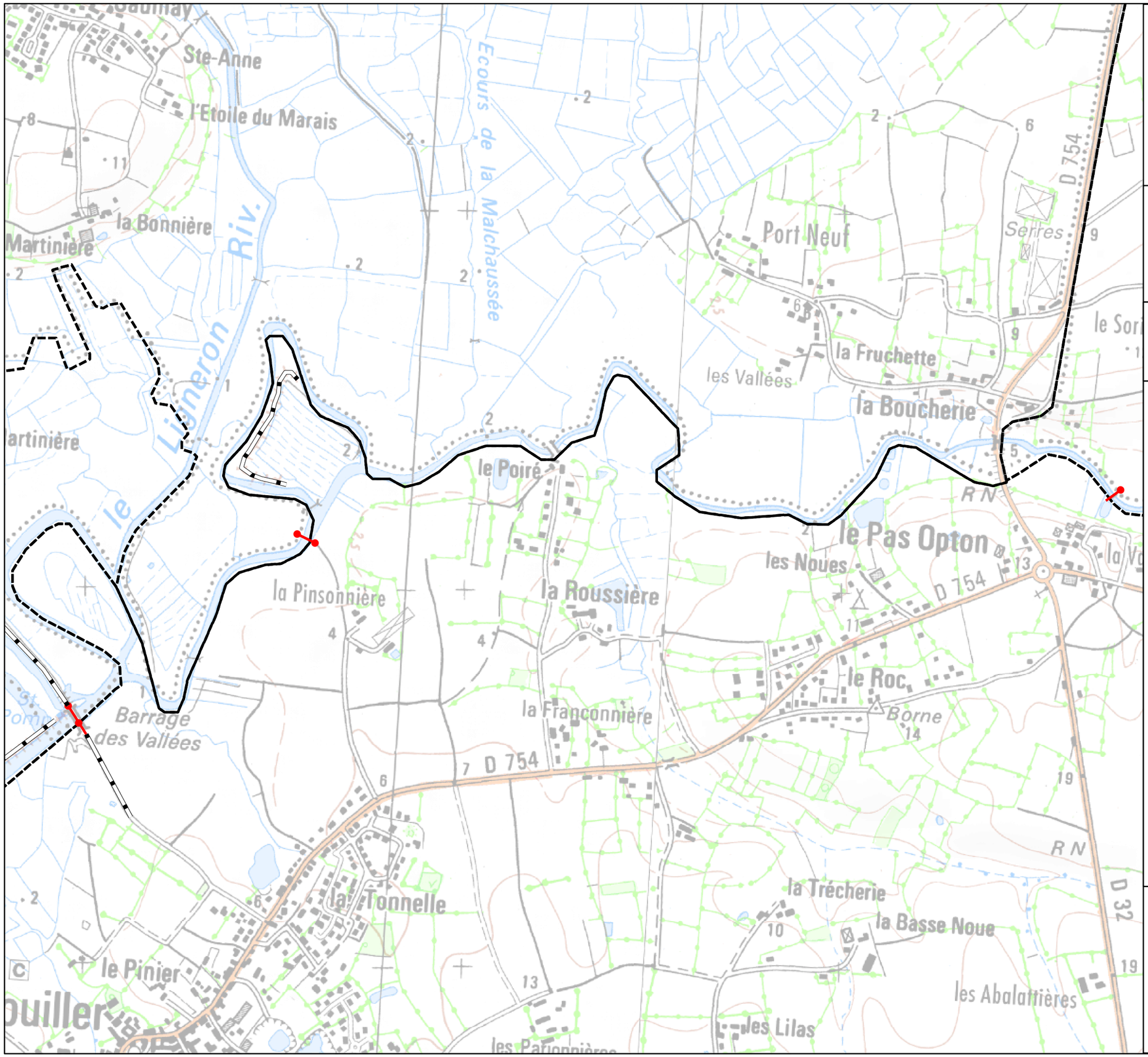

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 8

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

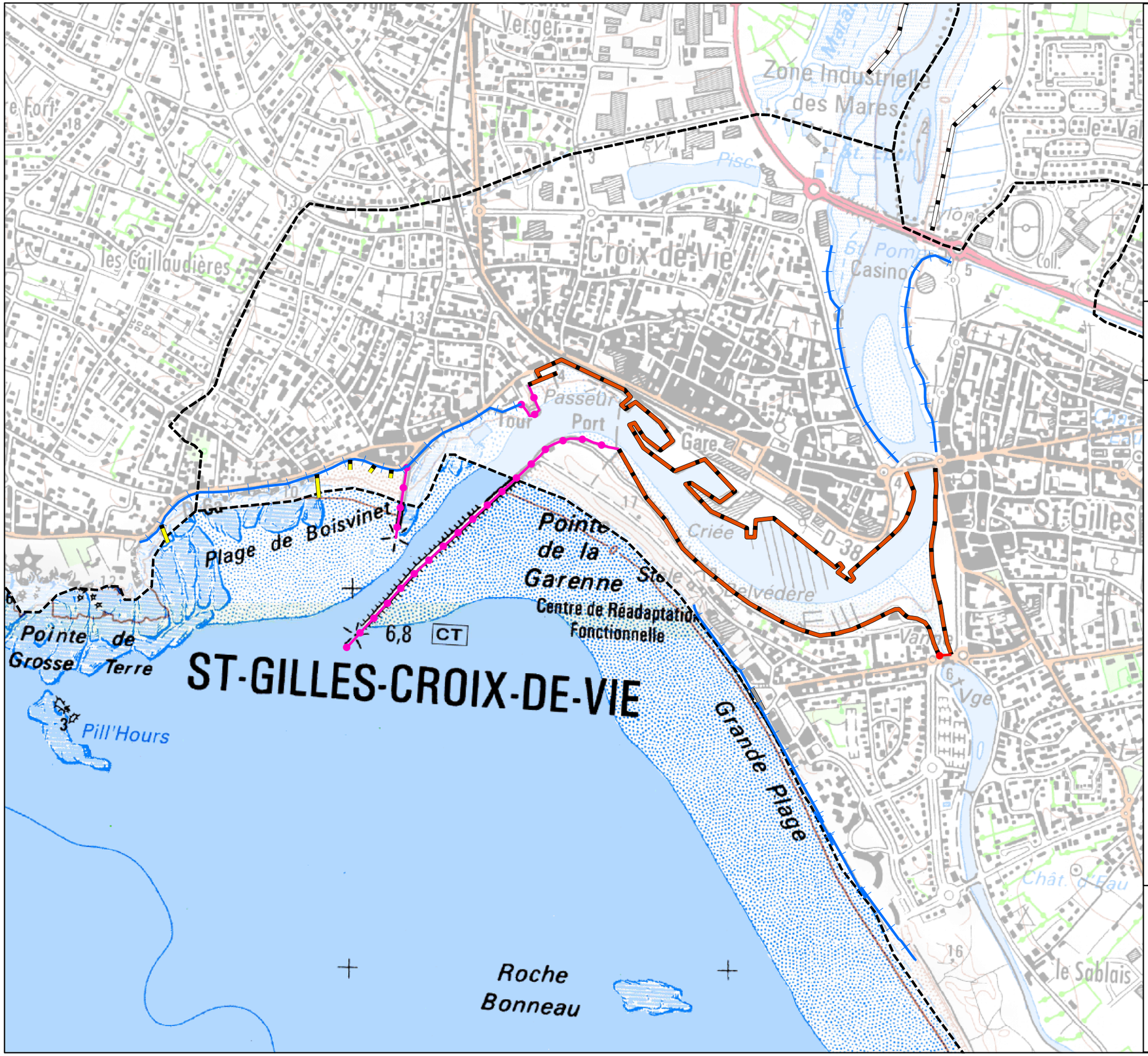

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 9

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

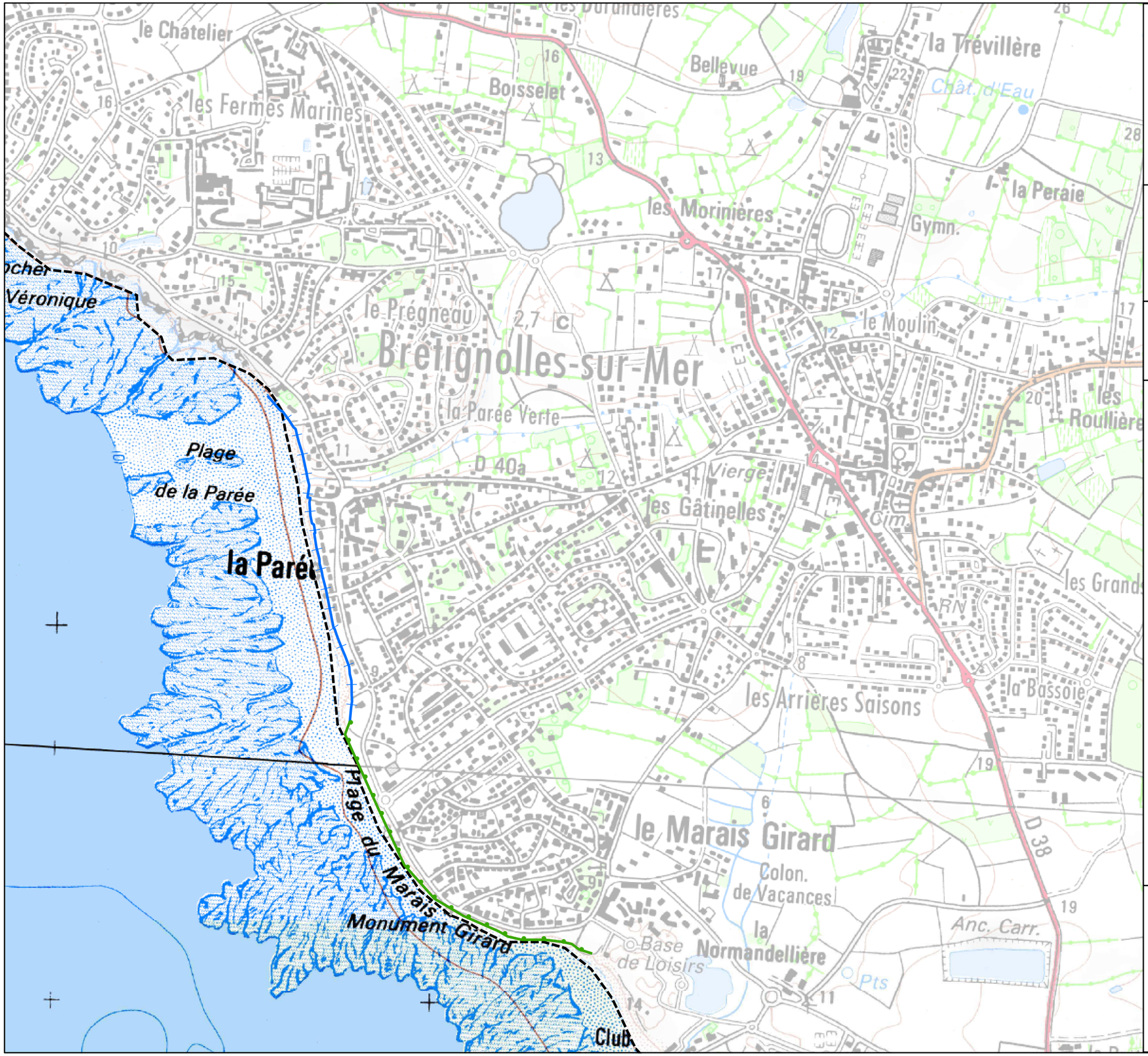

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 10

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

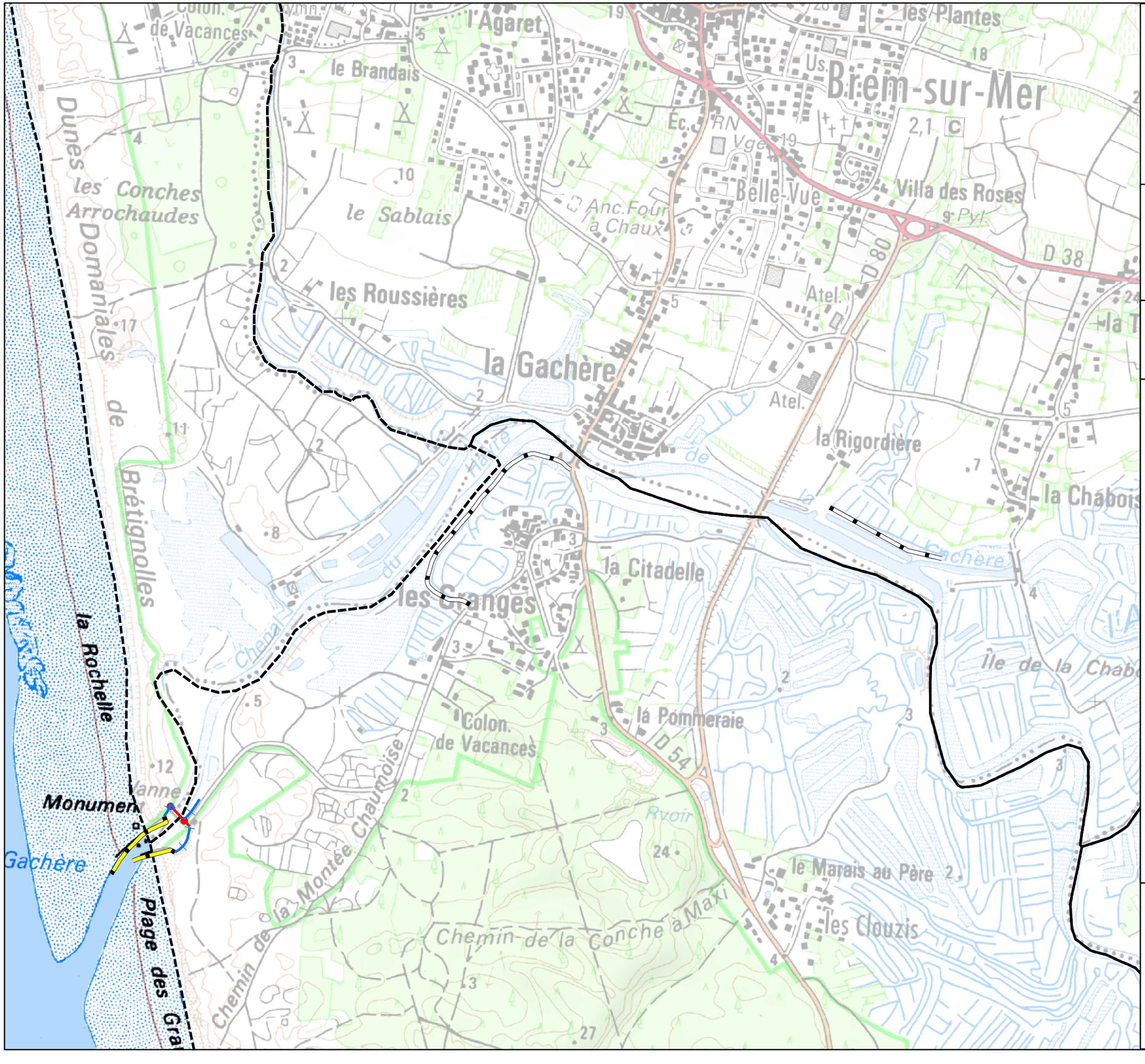

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 11

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

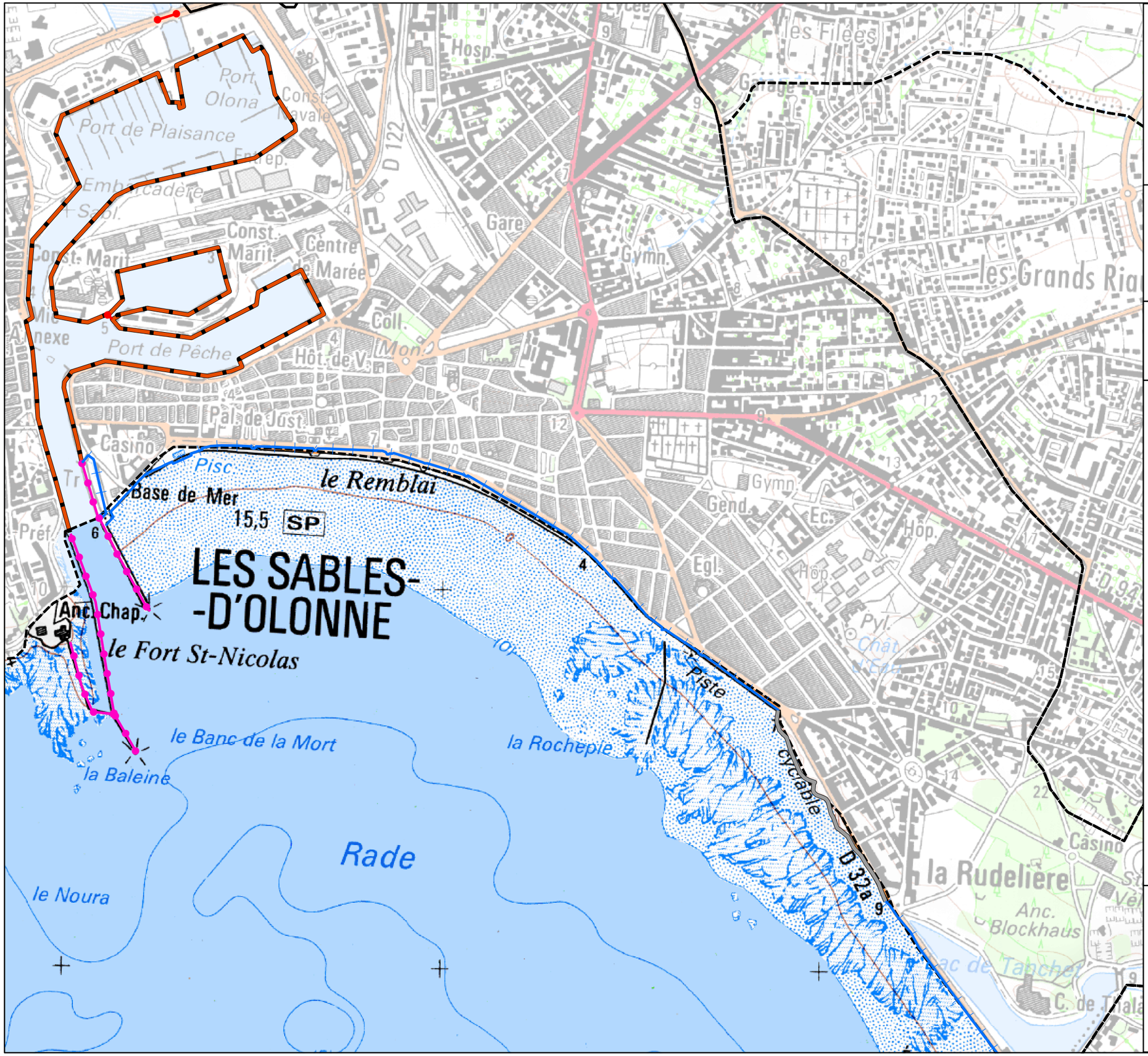

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 12

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 13

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 14

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 15

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

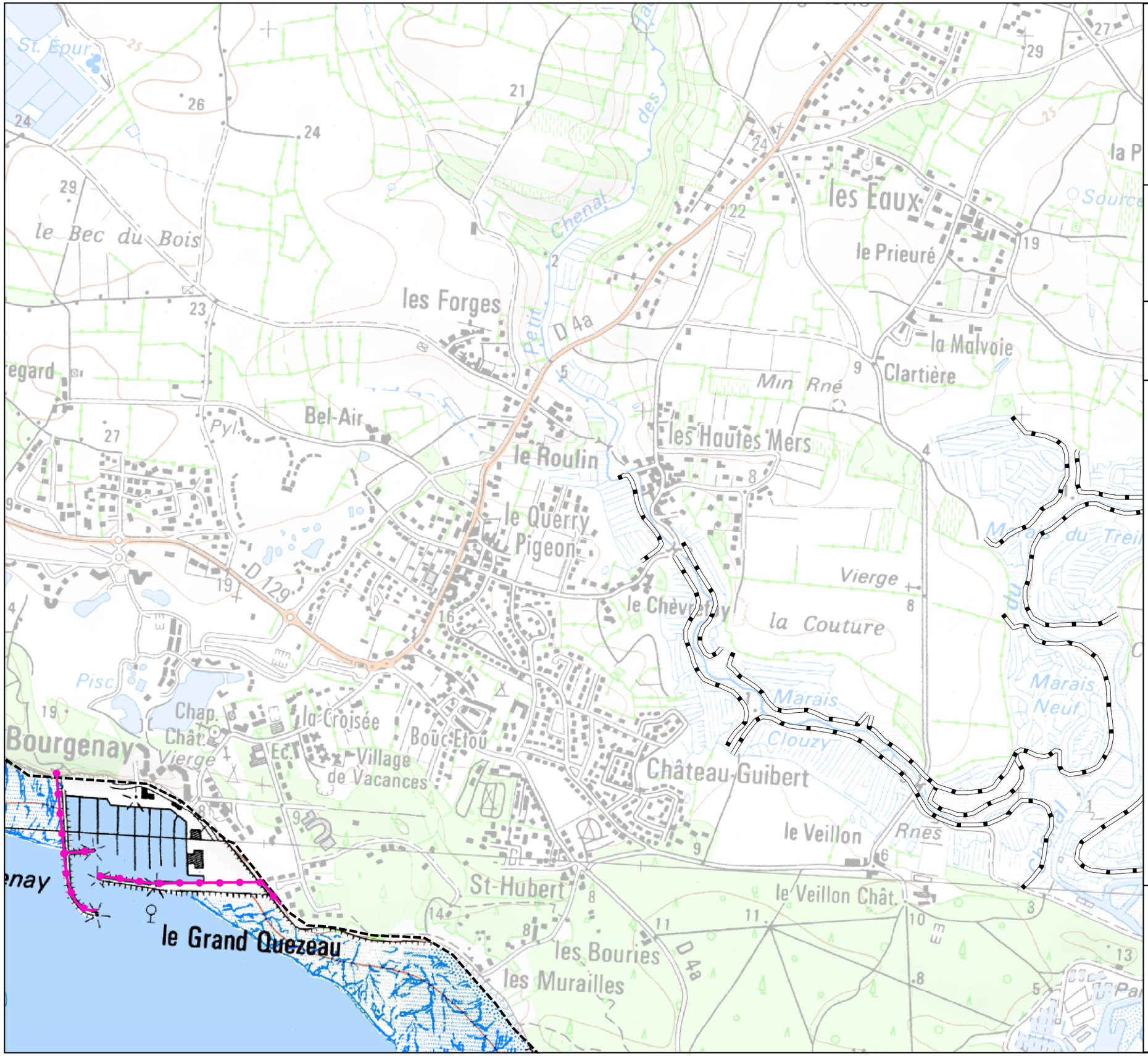

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 16

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

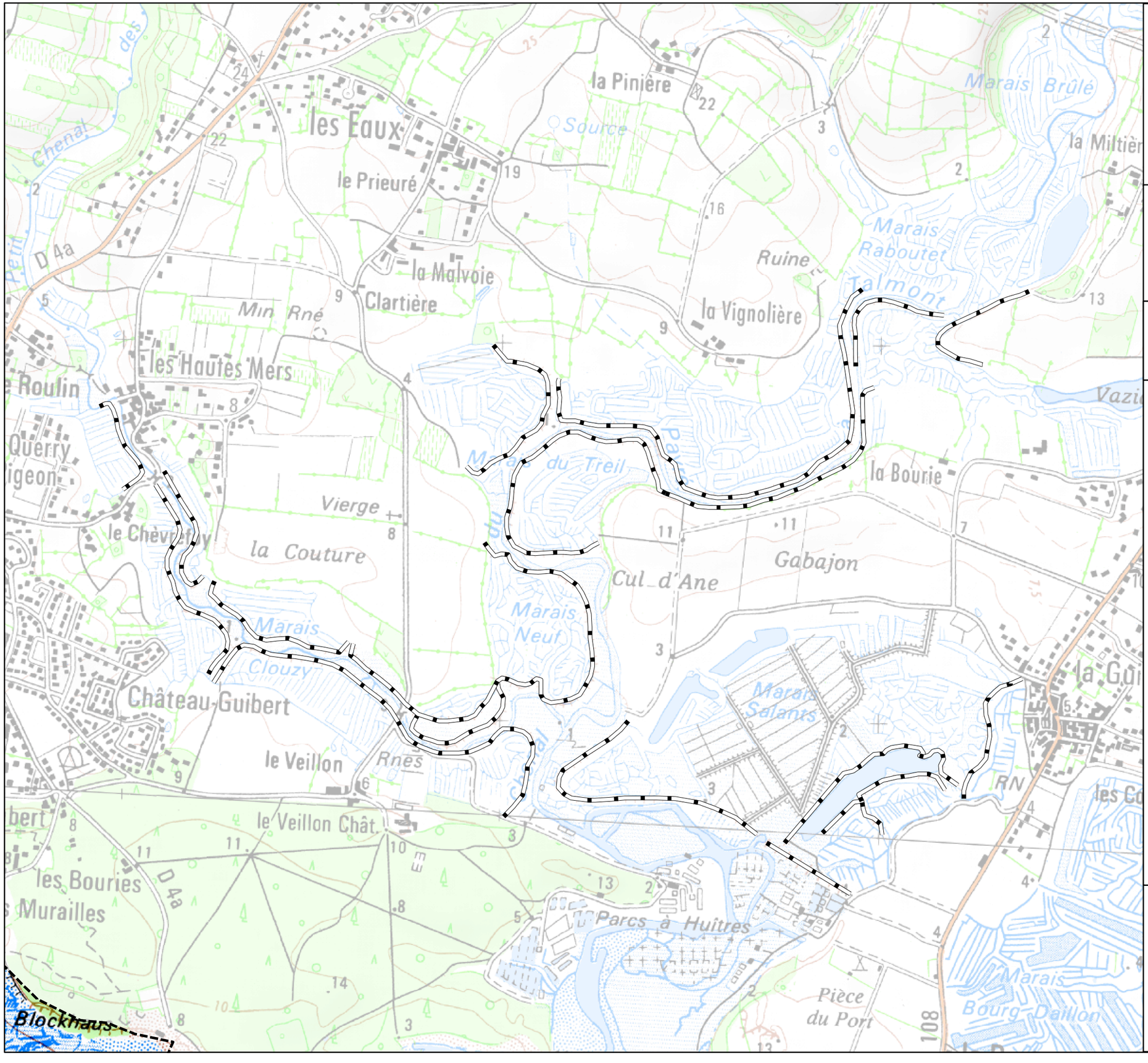

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 17

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

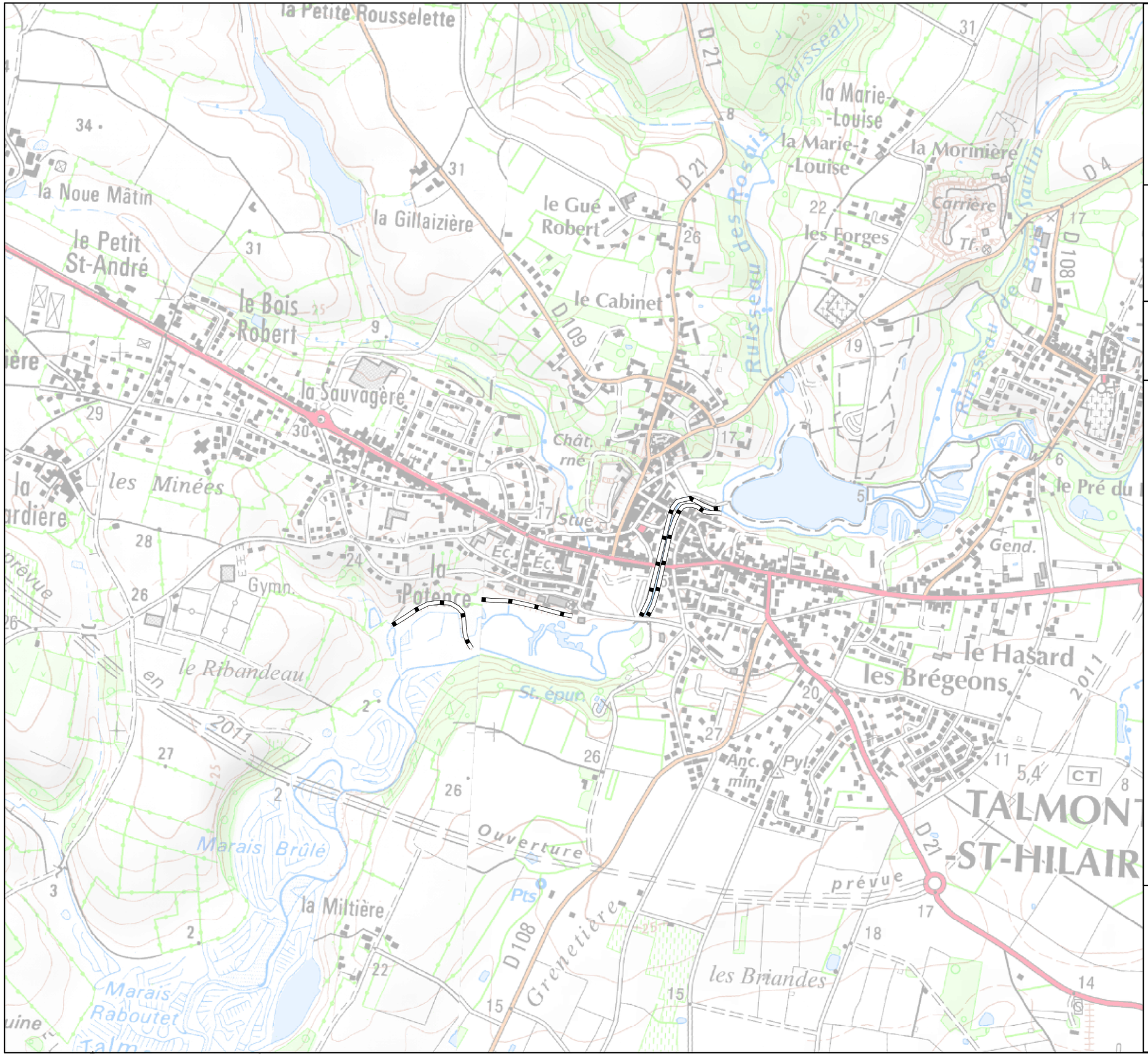

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 18

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

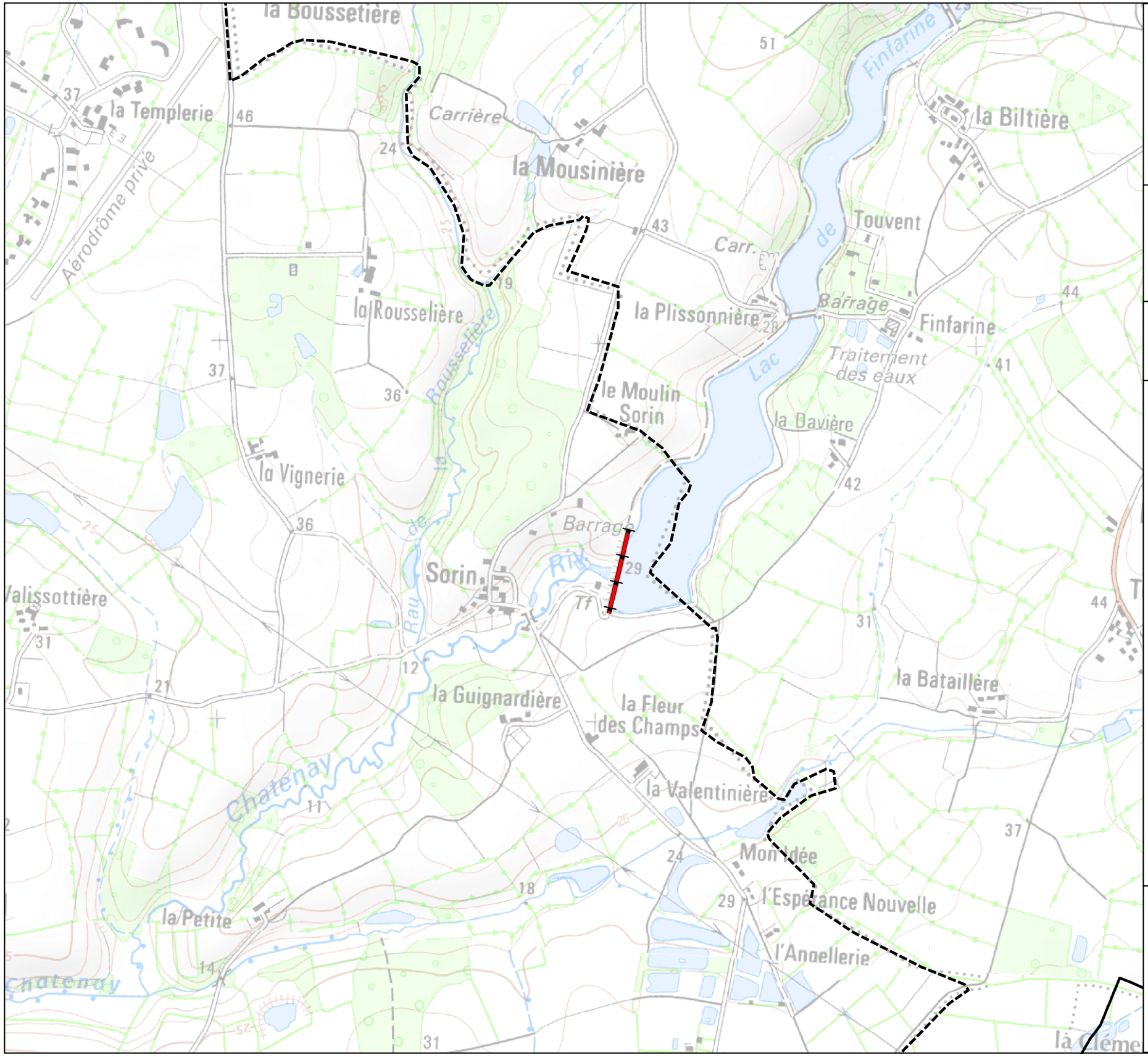

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 19

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

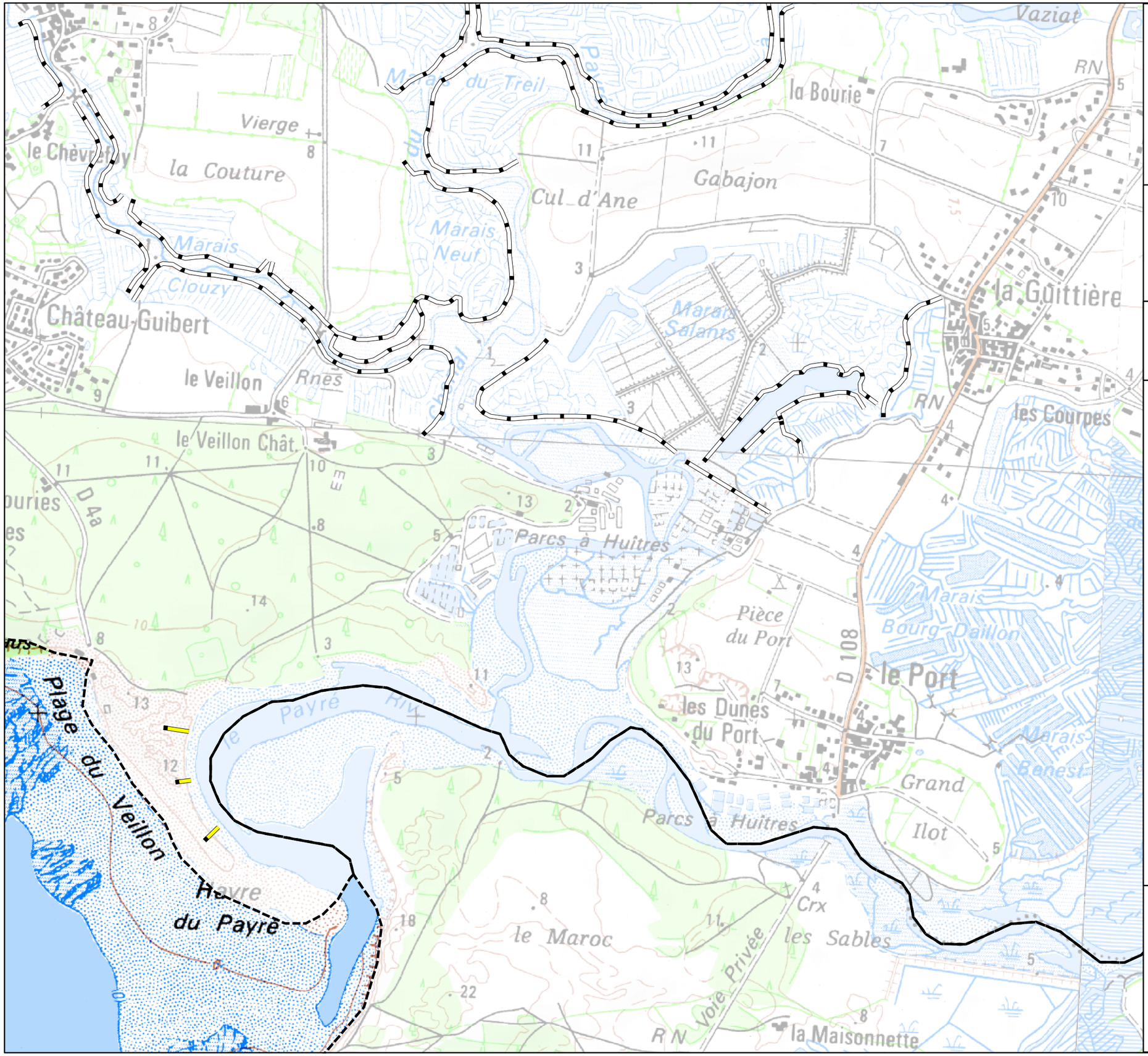

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 20

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Alp'Géorisques
IMDC International Marine & Dredging Consultants

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques

Etabli le : Mai 2013
modifié le :

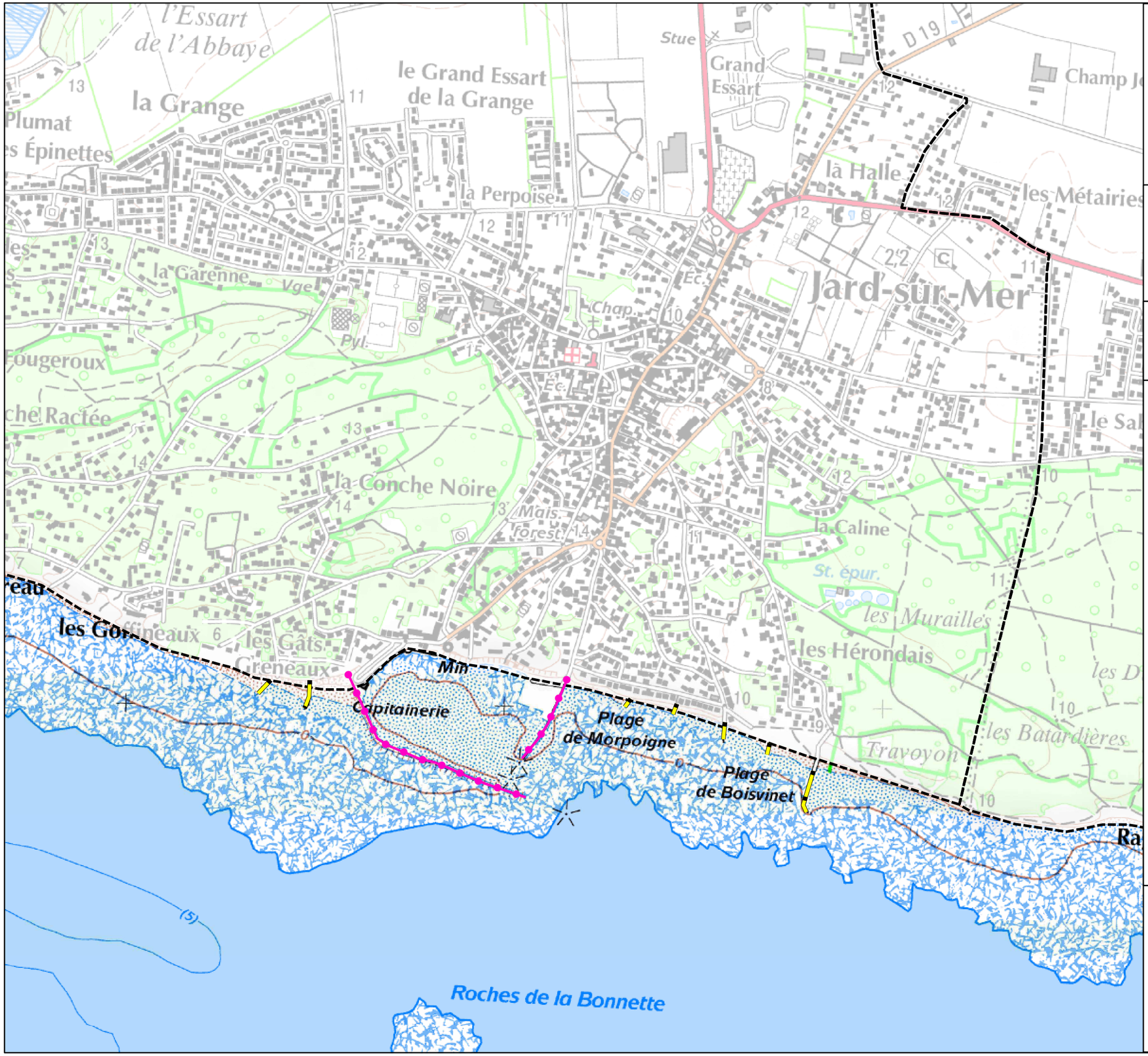

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 21

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

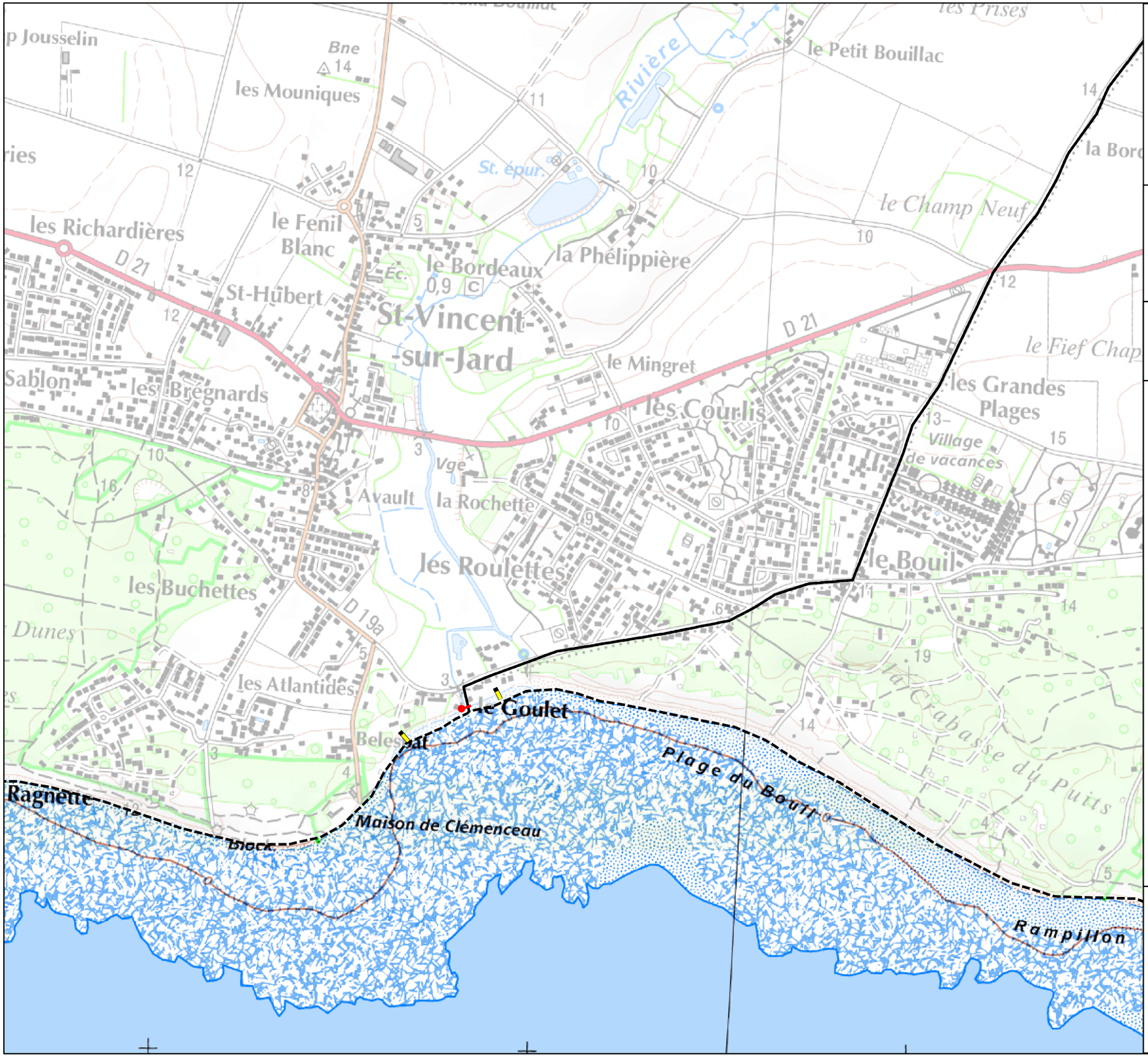

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : "Pays de Monts", "Pays d'Olonne" et Pays Talmondais"

Ouvrages de protection : Feuille 22

Légende :

- Barrage
- Brise-lames portuaire
- Confortement dunaire
- Digues
- Epis
- Murs/ouvrages de soutènement
- Perré
- Pieux
- Quai
- Vanne, écluse, clapet
- Autres

Fonds :
BD Topo IGN
Scan25 IGN

1/10 000

Réalisation : Alp'Géorisques
Edition : Alp'Géorisques
Etabli le : Mai 2013
modifié le :

Annexe E Réponses au questionnaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : BRETIGNOLLES SUR MER
INTERLOCUTEUR(S) :
Nom et prénom : BETHUS Cédric
Fonction : Services Techniques
Adresse :
Téléphone : 02 51 90 98 20
Courriel : c.bethus@bretignollessurmer.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : 7e45 → 12e
13e30 → 17e.

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
- ☐ jamais
- ☒ exceptionnellement → à préciser : tempête
- ☐ de temps en temps → à préciser :
- ☐ chaque année
- ☐ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
- ☐ zones de falaises → hauteur à préciser :
- ☒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
- ☒ érosion naturelle induite par les forces marines
- ☐ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ? NON
- ☐ surfréquentation
- ☐ extraction → Précisez le type :
- ☐ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
- ☒ oui
- ☐ non → Précisez : secteur dunaire très localement secteur rocheux

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Xynthia

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) : 0

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) : 0

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) : 0

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) : 0

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☒ oui ☐ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☒ oui ☐ non
☒ perrés ☒ enrochements ☐ brise-lames ☐ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
☐ oui ☒ non
☐ dragage ☐ recharge des plages ☐ drainage de plage ☐ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) : voir CDC Pays de St Gilles

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, ...) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?
☒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement érosion ponctuelle
☐ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ? voir CDC Pays de St Gilles
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
☐ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
☒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation Xynthia
☐ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ? /

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ? voir CDC Pays de St Gilles
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
☐ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ? ?
☐ jamais
☐ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
☐ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
☐ chaque année → précisez l'époque :
☐ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
☒ oui
☐ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) : Nomadelaire

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
☐ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☐ exceptionnellement → à préciser :
☐ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ? /
☐ submersion par débordement
☐ submersion par paquet de mer liés aux vagues
☐ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
☐ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations : /

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ? /

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ? /
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations : /
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :
→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) : /

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) : /
→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) : /
→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ? digue de la Gachère
❒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ? /
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations : /
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

- ☐ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
- ☐ exceptionnellement → à préciser :
- ☐ de temps en temps → à préciser :
- ☒ chaque année
- ☐ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

- ☒ inondation par débordement de cours d'eau
- ☐ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations : \

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ? \

- ☐ oui
- ☐ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations : \

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) : \

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) : \

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) : \

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

- ☒ Oui ☐ Non
- ☐ dunes naturelles ☐ remblaiements ☐ digues ☐ autres (préciser)

Barrage tampon

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
☐ ouvrage sous-dimensionné
☐ ouvrage inutile
☐ envasement (atterrissement)
☐ formation de brèche
☐ autre (précisez) :
☐ aménagement inadapté
☐ mauvais entretien des ouvrages
☐ phénomène de surverse
☐ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?
☒ oui
☐ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?
☐ oui voir CDC Pays de St Gilles (la Payre)
☐ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?
☐ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux...etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?
☐ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
☒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés...) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?
☐ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

☑ oui Voir CDC Pays de St Gilles
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ? en cours d'élaboration

☐ oui → Si oui, précisez lequel et sa date :
☐ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

☐ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
☑ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Direction
Départementale des
Territoires et
de la mer
de la Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : LE FENOUILLER
INTERLOCUTEUR(S) :
Nom et prénom : DENECHEAU Corine
Fonction : secrétaire générale
Adresse : rue du Centre 85800 LE FENOUILLER
Téléphone : 02 51 55 09 99
Courriel : mairie.lefenouiller@wanadoo.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité :
Du lundi au vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h (sf mardi AM)
1er et 3ème samedi 10h-12h

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
■ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de falaises → hauteur à préciser :
❒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
❒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
❒ oui
❒ non → Précisez :

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
❒ oui ■ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
❒ oui ❒ non
❒ perrés ❒ enrochements ❒ brise-lames ❒ épis ❒ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
❒ oui ❒ non
❒ dragage ❒ recharge des plages ❒ drainage de plage ❒ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

❒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
■ non

Le littoral a-t-il été l'objet <u>d'études</u> d'aléa mouvements de terrain ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
■ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
■ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ? non

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
■ non

2 <u>MIGRATION DUNAIRE</u>

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
■ jamais
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
❒ oui
■ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
❒ oui
■ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 <u>INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES</u>

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
■ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
■ submersion par débordement
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Cas de fortes marées

Durée des inondations : 6h

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ? ***carte jointe***

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
❒ oui
■ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) : 1 **habitation individuelle ancienne (maison Chopin)**

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) : non

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) : non

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) : non

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
■ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ■ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Digue par enrochements	**Rue de la Fontaine – sous le pont**	**SM Mariais Vie Jaunay**		**moyen**	**brèche**

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
■ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
■ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
■ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
■ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

■ inondation par débordement de cours d'eau
■ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Août 1993 et 11-14/10/2012

Durée des inondations : 6h

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ? ***carte jointe***

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
■ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) : quartier du Val de Vie – Bodelinière

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) : non

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) : débordement réseaux

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) : inondations terrain tennis et boulodrome

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

❒ Oui ■ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
■ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
■ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
■ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?
❒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
■ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?
■ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
■ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?

❒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date :
■ non pas autre que application loi littorale (bande 100 mètres)

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
■ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Commune de Le Fenouiller
Inondation par submersion marine : hautes marées

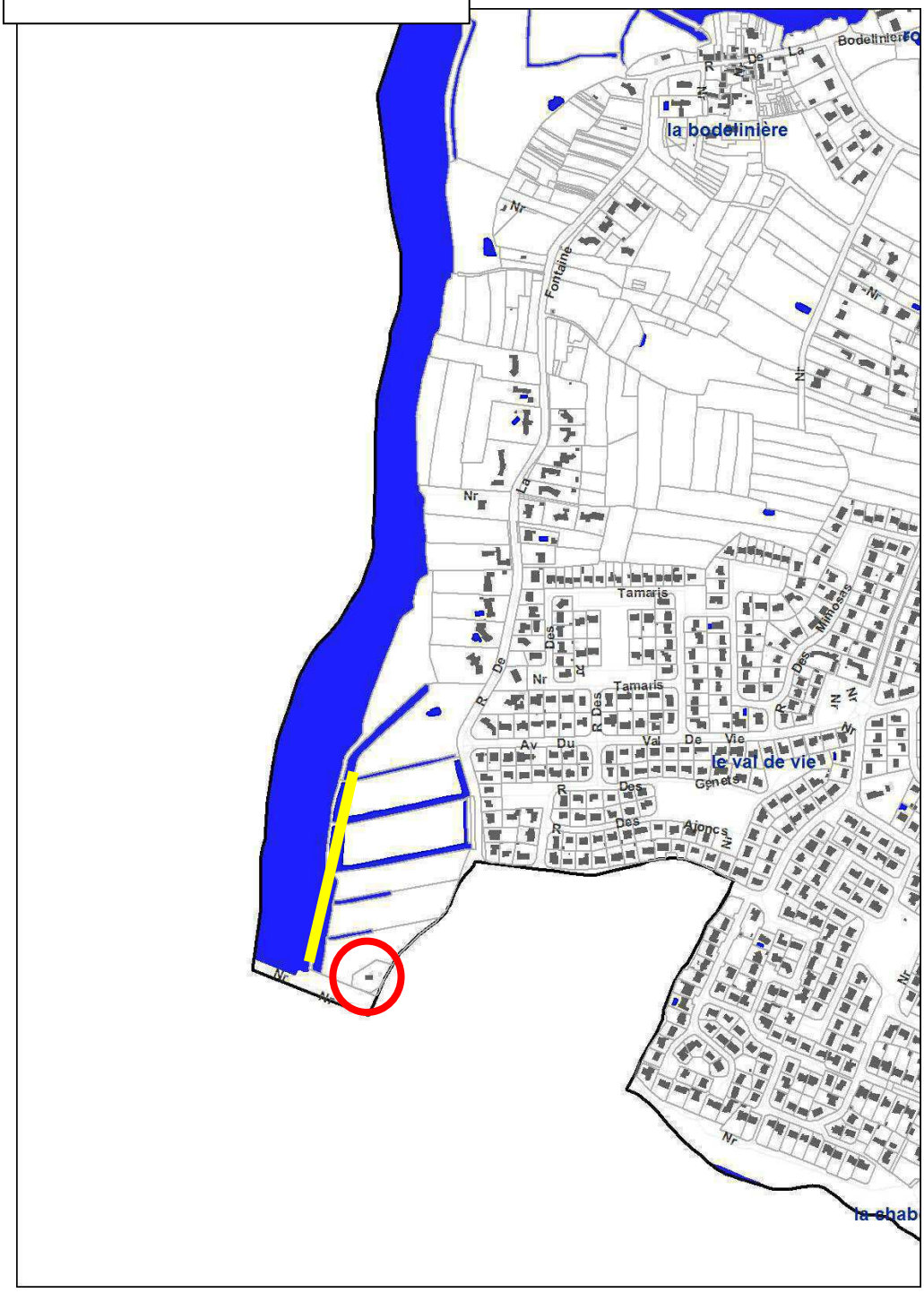

Digue endommagée

Maison Chopin

Inondations des 11-14/10/2012

(idem 1993)

Commune de Le Fenouiller
Secteur Val de Vie

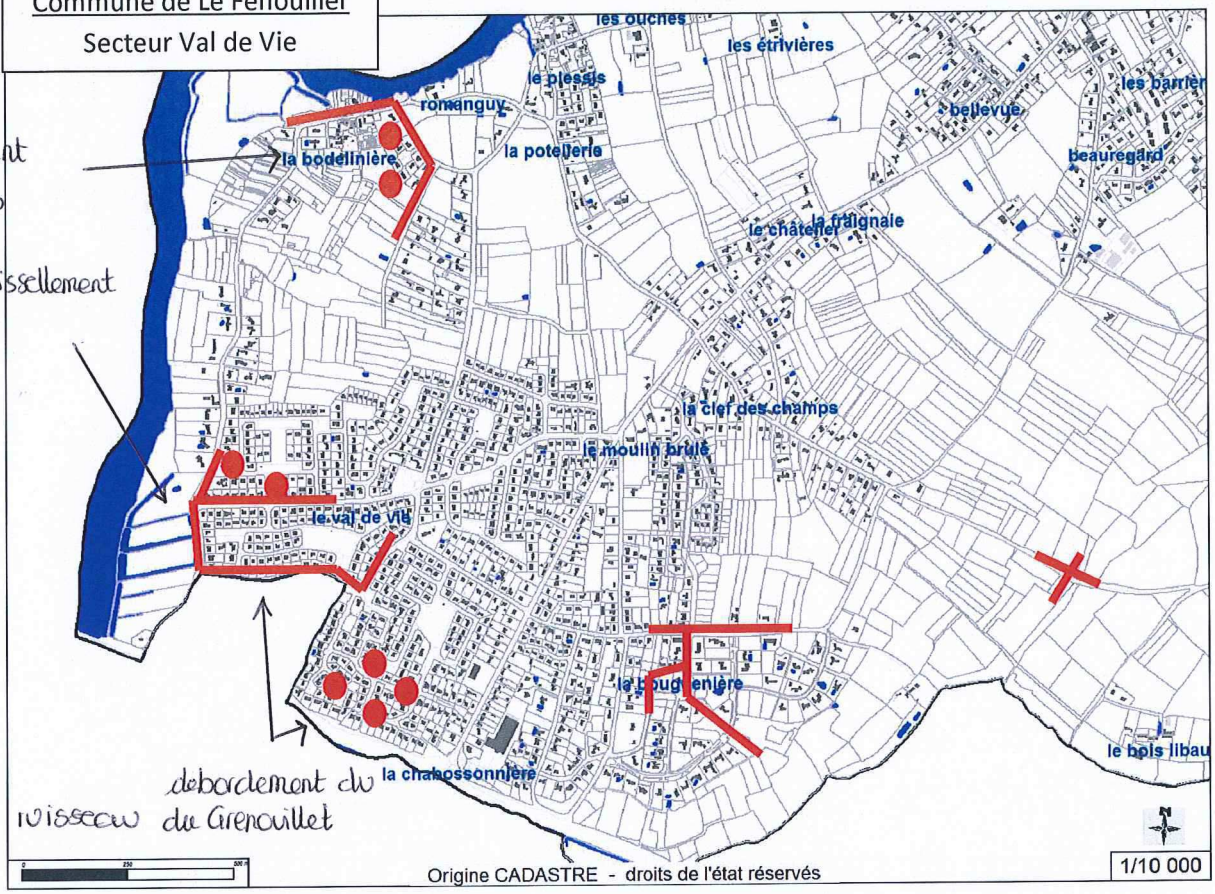

débordement du marais + eaux de ruissellement

débordement du ruisseau du Grenouillet

Commune de Le Fenouiller
Centre

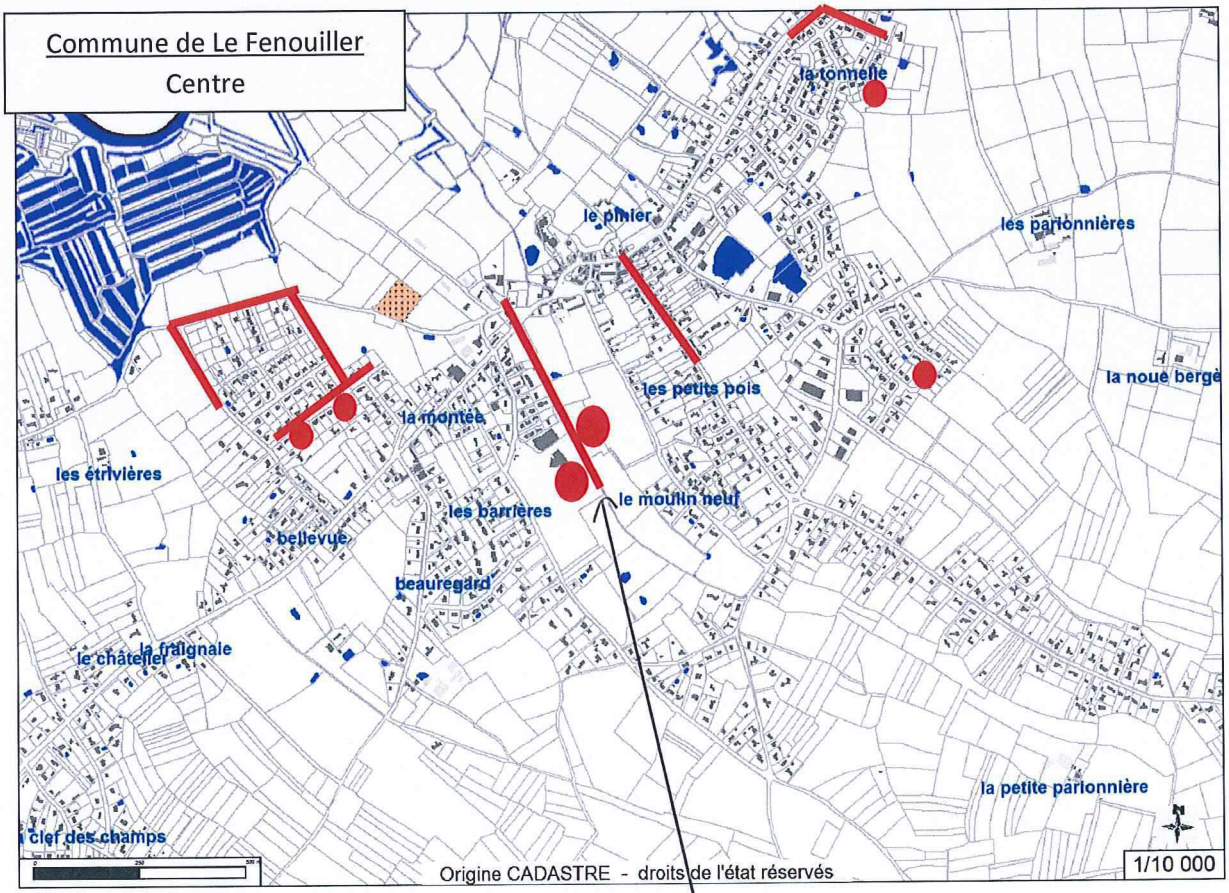

débordement ruisseau de la Caille

Habitations inondées

Voirie inondée et endommagée

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 13669*01

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : 088 | LE FENOUILLER
Département : 85 | VENDEE
Arrondissement : 3 | LES SABLES D'OLONNE

Date et heure du phénomène

Du : 11 Octobre 2012 | 06:00 au 11 Octobre 2012 | 08:00

Identification du phénomène

A. Inondations
- A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ☑
  - préciser le ou les cours d'eau concernés : RUISSEAU DE LA CAILLE
  - *(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...)* :
- A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ☑
- A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ☑

B. Crue torrentielle ☐

C. Phénomènes liés à l'action de la mer *(submersion marine et érosion marine)* ☐

D. Mouvement de terrain ☐

E. Sécheresse/Réhydratation des sols ☐

F. Séisme ☐

G. Vent cyclonique ☐

H. Avalanche ☐

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nettoyage des fossés et avaloirs, vérification des bassins d'orages

Nombre de bâtiments endommagés

environ 30 habitations

Fait à, Le Fenouiller le : 26 Octobre 2012

LE MAIRE Maryvonne BARC
(cachet de la mairie)

MAIRIE de LE FENOUILLER 85 (Vendée)

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 13669*01

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène

Commune : 088 LE FENOUILLER
Département : 85 VENDEE
Arrondissement : 3 LES SABLES D'OLONNE

Date et heure du phénomène

Du : 14 Octobre 2012 | 08:00 au 14 Octobre 2012 | 11:00

Identification du phénomène

A. Inondations
- A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau ..... ☑
  - préciser le ou les cours d'eau concernés : RUISSEAU DE LA CAILLE
  - *(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...)* :
- A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée ..... ☑
- A3 - inondation par remontée de nappe phréatique ..... ☑

B. Crue torrentielle ..... ☐

C. Phénomènes liés à l'action de la mer *(submersion marine et érosion marine)* ..... ☐

D. Mouvement de terrain ..... ☐

E. Sécheresse/Réhydratation des sols ..... ☐

F. Séisme ..... ☐

G. Vent cyclonique ..... ☐

H. Avalanche ..... ☐

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nettoyage des fossés et avaloirs, vérification des bassins d'orages

Nombre de bâtiments endommagés

environ 30 habitations

Fait à, Le Fenouiller le : 26 Octobre 2012

LE MAIRE Maryvonne BARC
(cachet de la mairie)

MAIRIE de LE FENOUILLER 85 (Vendée)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

MAIRIE LE FENOUILLER
25 MARS 2013
COURRIER "ARRIVÉE"

Préfecture

Cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Dossier suivi par :
Béatrice MOREAU-SOMERS

Tél. : 02.51.36.72.33
Fax : 02.51.36.70.73
beatrice.moreau-somers@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 14 mars 2013

Le préfet

à

Madame le Maire
85800 LE FENOUILLER
S/C de Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonne

Objet : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutif aux inondations et coulées de boue des 11 et 14 octobre 2012

Réf. : Votre demande du 29 octobre 2012

P.J. : 1

La Commission Interministérielle des catastrophes naturelles s'est réunie le 21 février 2013 pour examiner votre demande.

L'intensité anormale de l'agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieure ou égale à 10 ans. Or, il ressort des rapports météorologiques de Météo France des 11 et 19 décembre 2012 et du rapport hydrologique de la DDTM du 29 novembre 2012 que les précipitations survenues présentent une durée de retour comprise entre 50 et 100 ans pour le 11 et de 30 ans pour le 14.

Par conséquent, les ministres ont reconnu, pour chacune de ces journées, votre commune en état de catastrophe naturelle, au titre de la pluviométrie, conformément à l'article L.125-1 du code des assurances. Je vous adresse ci-joint copie de l'arrêté publié au Journal Officiel du 14 mars 2013.

J'attire votre attention sur le fait que les personnes sinistrées disposent d'un délai de dix jours, à compter de la date de cette publication, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif des dommages, afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi du 13 juillet 1982 modifiée.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Frédéric LAVIGNE

PREFECTURE DE LA VENDEE

Cabinet du Préfet

Service Interministériel
des Affaires Civiles et Économiques
de Défense et de Protection Civile

La Roche-sur-Yon, le 6 décembre 1993

RÉF. N° 812/PC

AFFAIRE SUIVIE PAR : G. HOUDAYER
TÉL. 51 36 72 33

LE PRÉFET DE LA VENDÉE

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

85800 - LE FENOUILLER

(COPIE à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne)

OBJET : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
Précipitations du 22 au 23 août 1993.

R E F : Votre lettre du 07 septembre 1993.

Par lettre citée en référence, vous avez demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite des dégâts occasionnés par des inondations qui se sont abattues sur votre commune.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un arrêté interministériel en date du 26 octobre 1993, paru au Journal Officiel du 3 décembre 1993, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour les dommages occasionnés lors des inondations du 22 au 23 août 1993.

Je vous rappelle que les sinistrés disposent d'un **délai de dix jours** à compter de cette publication pour déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes, afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi du 13 juillet 1982 modifiée.

Je vous demande d'en informer vos administrés concernés par cette procédure.

LE PRÉFET,

[illegible]

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

29, RUE DELILLE - 85022 - LA ROCHE SUR YON CEDEX - TEL. 51.36.70.85 - TELECOPIE 51.05.51.38 - MINITEL 51.36.70.06

Département de la VENDÉE

MAIRIE DE
LE FENOUILLER

Code Postal : 85800

Le 7 septembre 1993

Monsieur le Préfet

85022 LA ROCHE SUR YON

OBJET : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre administration la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux pluies diluviennes qui sont tombées le dimanche 22 août 1993 de 20 heures à 22 heures 30. Les pluviomètres ont enregistré 89 litres d'eau par mètre carré.

Les articles de presse que nous joignons à notre demande relatent en détail les dégâts causés par les inondations. Vous trouverez ci-joint un rapport du service incendie dénombrant les interventions ainsi que les déclarations des personnes sinistrées.

Je souhaite que notre demande soit retenue afin que les compagnies d'assurances indemnisent les personnes dont les biens ont été endommagés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueux sentiments.

Le Maire,

Jean Fenoucheau

MAIRIE LE FENOUILLER 85800

CATASTROPHES NATURELLES

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée

ANNEXE 2

FICHE DE SYNTHESE

MAIRIE de : LE FENOUILLER

Arrondissement de : Les Sables d'Olonne
Canton de : Saint-Gilles-Croix-De-Vie

1 - Date et heure :

- de début de l'événement : 22 août 1993 - 20 H
- de fin de l'événement : 22 août 1993 - 22 H 30

2 - Classification de l'événement :

- inondation par crue de rivière (préciser cours d'eau concerné) ..... ☐
- eaux de ruisselement ..... ☒
- coulée de boue ..... ☒
- éboulement, glissement ou affaissement de terrain ..... ☐
- susbidence (effondrement de terrain suite baisse nappe phréatique) ..... ☐
- avalanche ..... ☐
- secousses telluriques, séisme ..... ☐
- raz de marée ..... ☐
- autres événements (en préciser la nature) ..... ☐

3 - Principaux dommages constatés :

- inondations de caves ou d'habitation ou de locaux professionnels ..... ☒
- toitures arrachées ou endommagées ..... ☐
- chutes d'arbres sur constructions ou véhicules ..... ☐

- habitations détruites ou endommagées ..... ☐
- terrains emportés ..... ☐
- autres dommages (en préciser la nature) ..... ☐

4 - inondations et coulées de boue

Catégories de sinistres ou biens endommagés	Indicateurs physiques	Estimations financières
- particuliers - artisans, commercants ou industriels - bâtiments publics - bâtiments agricoles et cheptel	Maison d'habitation	309 526 F

5 - Sinistres survenus sur le territoire de la commune durant les 3 années précédant le sinistre : (en préciser la nature et les dates).

Néant

Fait à, Le Fenouiller **le** 7 septembre 1993

LE MAIRE,

Jean Lenoble

89 l d'eau par m² en deux heures et 120 demandes de secours

Trombes d'eau sur Saint-Gilles

Des trombes d'eau se sont abattues sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie dimanche soir à partir de 20 h 30. En deux heures, 89 litres d'eau par mètre carré sont tombés. La pluie a provoqué d'importants dégâts matériels et 900 clients d'EDF ont été privés d'électricité entre 22 h et 3 h du matin. Un phénomène très localisé, puisque le reste de la Vendée a enregistré des précipitations très ordinaires.

Cela faisait plus de vingt ans que Saint-Gilles-Croix-de-Vie n'avait pas connu un tel déluge. Il est tombé 89 litres d'eau par mètre carré entre 20 h 30 et 22 h 30 ! A partir de 21 h, le central du centre de secours des pompiers de Saint-Gilles était submergé d'appels. Le standard a reçu plus de 120 demandes de secours. Devant l'ampleur de ce phénomène météorologique, essentiellement centré sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le lieutenant Houdebine a déclenché l'opération CODIS 85 afin de recevoir le renfort des centres de Challans, Saint-Jean-de-Monts, La Mothe-Achard, Les Sables-d'Olonne et Apremont. Quarante pompiers sont intervenus dans le centre-ville pour évacuer des personnes âgées et protéger des biens matériels. Les pompiers ont sollicité l'aide de la gendarmerie et des services techniques de la mairie pour interdire la circulation dans les rues inondées. Dirigées depuis le Centre de secours en présence du sous-préfet des Sables-d'Olonne, M. Calixte, les opérations se sont achevées vers 3 h du matin. Le déluge a également touché deux campings de Brem-sur-Mer (le Brandais) et Brétignolles-sur-Mer (le Littoral) où trente fammille ont été relogées dans la nuit de dimanche dans des mobil-home.

État de catastrophe naturelle demandé

Les pompiers ont repris leur travail lundi afin d'achever leur mission d'assèchement des résidences, caves et autres cages d'ascenceur. Toutes les personnes ayant subi des dommages doivent se faire connaître le plus rapidement possible en mairie après évaluation des dégâts. **« La mairie a entrepris dès lundi matin des démarches auprès de la préfecture afin que l'état de catastrophe natuelle soit décrété »**, indique Christian Pérotais, secrétaire général. D'autre part, les pluies ont provoqué la mise hors service de deux transformateurs moyenne tension d'EDF. Au total, 900 abonnés du secteur de Saint-Gilles ont été privés d'électricité entre 22 h et 3 h du matin suite à la désaffection des transformateurs de Givrand et de Saint-Hilaire-de-Riez. **« Le réseau des particuliers a été complètement rétabli vers 12 h lundi, contrairement au centre de traitement des ordures ménagères de Givrand qui n'a été reconnecté qu'en fin de soirée »**, précise Noël Branger, contre-maître principal du secteur de Saint-Gilles. Lundi soir, il ne restait pratiquement plus aucune trace du passages des eaux dans la ville.

T.R.

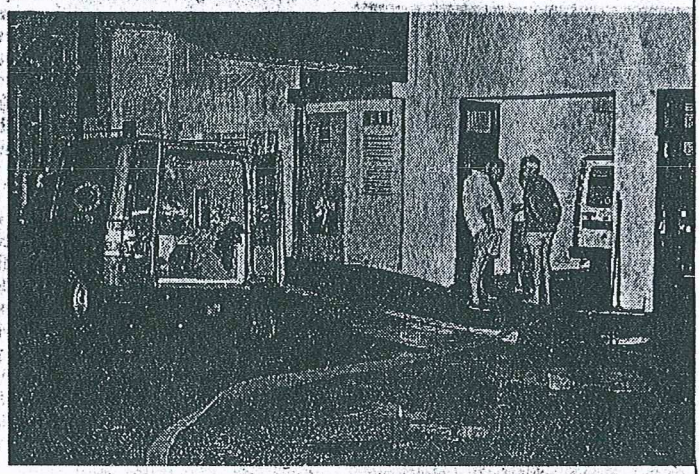

Les pluies ont provoqué d'importantes inondations dans de nombreuses maisons de Saint-Gilles.

Déluge sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Un déluge s'est abattu dimanche à partir de 20 h sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée. En deux heures, 89 mm d'eau sont tombés (autant de litres au m²), provoquant des inondations et d'importants dégâts. Entre 22 h et 3 h, 900 abonnés ont été privés d'électricité, deux transformateurs ayant été mis hors service. Trente familles en camping dans deux communes voisines ont dû être relogées.

OPERATIONS D'EPUISEMENTS
Le 22 AOUT 1993

COMMUNE DU FENOUILLER

- 26, Rue Beauséjour ..... 21 H 30
- 28, Rue des Oeillets (annulé) ..... 21 H 30
- 43, Rue Beauséjour ..... 21 H 31
- 5, Rue des Tamaris ..... 21 H 31
- Rue de la Bouguenière ..... 21 H 34
- Avenue de la Crochetière ..... 21 H 35
- 6, Rue des Mésanges ..... 21 H 38
- 15, Avenue du Val de Vie ..... 21 H 50
- 62, Avenue du Val de Vie ..... 21 H 51
- 40, Rue des Tamaris ..... 21 H 54
- 6, Avenue des Rochers - Rue du Docteur BEAUDOUIN ..... 22 H 02
- 9, Avenue du Val de Vie ..... 22 H 13
- 48, Avenue du Val de Vie ..... 22 H 15
- 28, Rue de Beauséjour ..... 22 H 25
- 37, Rue de Beauséjour ..... 22 H 38
- 4, Rue des Ajoncs ..... 22 H 41

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : Saint Hilaire de Riez
INTERLOCUTEUR(S) :
Nom et prénom : G.N.T. Service Risque
Fonction :
Adresse :
Téléphone : 06 [redacted] 29 59 17 02
Courriel :
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité :

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
- ☐ jamais
- ☒ exceptionnellement → à préciser :
- ☒ de temps en temps → à préciser : XYNTHIA -
- ☐ chaque année
- ☐ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
- ☐ zones de falaises → hauteur à préciser :
- ☒ zones basses cordon dunaire.

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
- ☒ érosion naturelle induite par les forces marines
- ☐ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
- ☐ surfréquentation
- ☐ extraction → Précisez le type :
- ☐ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
- ☒ oui
- ☐ non → Précisez : Secteur dit Piège au Demoiselles.

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

XYNTHIA 28 Février 2010

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☒ oui ☐ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☒ oui ☐ non
☒ perrés ☒ enrochements ☐ brise-lames ☒ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
☒ oui ☐ non
☐ dragage ☐ recharge des plages ☐ drainage de plage ☐ autres (décrire) . Ganivelles

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) : Voir CDC.

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☐ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

CDC

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, ...) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

☐ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
☒ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
❒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
❒ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
❒ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
❒ oui
❒ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
❒ submersion par débordement
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?

☒ Oui ❒ Non
☒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ☒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

❒ inondation par débordement de cours d'eau
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :

Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

❒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
❒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux...etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

❒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés...) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ?

❒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date :
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Direction
Départementale des
Territoires et
de la mer
de la Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : soullans
INTERLOCUTEUR(S) : GUYON
Nom et prénom : Guyon jean claude
Fonction : Président syndicat des marais Soullans -Rouches
Adresse : 172 rte de challans 85300 soullans
Téléphone : 0607818578
Courriel : jcguyon85@orange.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : ……

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
☒ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de falaises → hauteur à préciser :
❒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
❒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
❒ oui
❒ non → Précisez :

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
❒ oui ❒ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
❒ oui ❒ non
❒ perrés ❒ enrochements ❒ brise-lames ❒ épis ❒ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
❒ oui ❒ non
❒ dragage ❒ recharge des plages ❒ drainage de plage ❒ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

❒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
❒ non

Le littoral a-t-il été l'objet <u>d'études</u> d'aléa mouvements de terrain ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
❒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
❒ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
❒ non

2 <u>MIGRATION DUNAIRE</u>

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
❒ oui
❒ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 <u>INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES</u>

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
❒ submersion par débordement
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
❒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

☒ inondation par débordement de cours d'eau
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :

Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

☒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ☒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
digue de l'ile		assoc syndicale		bon	n¶ant

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
☒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

☒ oui
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?
❒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
☒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?
❒ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?

❒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date :
☒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
☒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

En fait la commune de soullans n'est que tr¶s peu au risque d'une inondation par la mer car la chauss¶e entre le perrier et Soullans est en protection, puis maintenant il y ¯ aussi la route Challans/st jean qui fait barrage, mais il faudrait obturer les pont en urgence.
En ce qui concerne la mont¶e de l'eau par le ligneron, aujourd'hui elle est peu probable ,cette digue ¯ ¶t¶ sur¶lev¶e en 1983 ou 1984 ,cette sur¶¶vation ¯ et¶ r¶alis¶e suite ¯ une tr¶s forte cote en 1982 qui avait bien failli passer par dessus.

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : SAINT GILLES CROIX DE VIE ……..
INTERLOCUTEUR(S) : ……
Nom et prénom :
M Patrick NAYL, Maire
M. Florent DUMONT, DST
Mme Armelle BARRERE Direction urbanisme
Fonction : ……
Adresse : 86 Quai de la République ……
Téléphone : 02.51.55.79.75 technique et 02.51.55.79.72 urbanisme
Courriel : fdumont@saintgillescroixdevie.fr et abarrere@saintgillescroixdevie.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité :
lundi au jeudi 9h 12h30 et 14h à 17h30 et vendredi 16h30

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
☒ **chaque année**
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de falaises → hauteur à préciser :
☒ **zones basses**

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
☒ **érosion naturelle induite par les forces marines**
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
☒ **oui**
❒ non → Précisez **: Xynthia**

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Pièce 0 - Arrêté 1er mars 2010 NOR OCE 1005933A –

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?
Pièce 1 : plan et photos 1 à 4

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :
Pièce 2 – commerces situés en rez de chaussée du remblai

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :
Pièce 3 – tableau dommages constatés points 4 à 14 et plan

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☒ **oui** ❒ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☒ **oui** ❒ non
❒ perrés ❒ enrochements ❒ brise-lames ❒ épis
☒ **autres (décrire) : remblai, digue**

ou s'agit-il de mesures non dures :
☒ **oui** ❒ non
❒ dragage ❒ recharge des plages ❒ drainage de plage
☒ **autres (décrire) : ganivelles bois**

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Ganivelles	Garenne	Annuel	Cf plan 4	CCPSG		Protection du pied de dune
	Jaunay et sauzaie	Annuel	Cf plan 4b	CCPSG		
Remblai	Grande plage	Environ 1970	DP cf plan 5	Ville		
Digue				Ville		

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

❒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
❒ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
❒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
☒ **non**

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
☒ **non cf CCPSG**

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
☒ **jamais**
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
❒ oui
☒ **non** → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
❒ oui
☒ **non** → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☒ **jamais** → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
☒ **submersion par débordement**
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
❒ oui
☒ **non** → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
☒ **Oui** ❒ Non
☒ **dunes naturelles** ❒ remblaiements
☒ **digues** ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Ganivelles	**Garenne**	**Annuel**	**Cf plan 4**	**CCPSG**	**Protection du pied de dune**
	Jaunay et sauzaie	**Annuel**	**Cf plan 4b**	**CCPSG**	
Remblai	**Grande plage**	**Environ 1970**	**DP cf plan 5**	**Ville**	
Digue				**Ville**	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ **exceptionnellement** → à préciser : **Orages du 11 octobre et du 14 octobre 2012**
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

☒ **inondation par débordement de cours d'eau**
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :

Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Pièce 6 - Arrêté du 11 mars 2013 – NOR INTE 1306481A

Durée des inondations : 1 à 2 heures

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Pièce 7 : plan et photos orages octobre 2012

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ **non** → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Pièce 8 dossier catastrophes naturelles

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Pièce 8 dossier catastrophes naturelles

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

☒ **Oui** ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues
☒ **autres (préciser) : quais**

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Quai Gorin	**Croix de Vie**	**DP et DPM**	**CG / CCPSG**		**Défense contre la mer par CCPSG**

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
☒ **non** → Pouvez-vous dire pourquoi ? **travaux rehaussement à réaliser**

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive
☒ **autre (précisez) : réseau eaux pluviales déficient – étude aménagement en cours**

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

☒ **oui suite aménagement quais par ville (services techniques), communauté de communes**
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒ **non**

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?
☒ **oui** → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document : **articles presse et photographies suite xynthia et orages octobre 2012**
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.
Pièce 9 – liste personnes souhaitant être informées en cas de risque d'inondation
- **Evènement Xynthia : quartier du maroc, quai gorin, Marie de Baucaire**
- **Evènements octobre 2012 : la soudinière**

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?
☒ **oui**
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
☒ **non** → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?

☒ **oui** → Si oui, précisez lequel et sa date : **PLU approuvé en septembre 2008 – accessible sur le site internet de la ville : www.saintgillescroixdevie.fr**
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : SAINT-JEAN-DE-MONTS
INTERLOCUTEUR(S) : ……
Nom et prénom : Isabelle FOUBERT ou Jacky ARNAUD……..
Fonction : Directrice générale adjointe, responsable Urbanisme ou Directeur des Services techniques……..
Adresse : Hôtel de Ville BP706 85167 Saint-Jean-de-Monts Cedex……
Téléphone : 02.51.59.97.00……
Courriel : ……
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : ……..

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ ~~jamais~~
❒ exceptionnellement → à préciser : au Pont d'Yeu (Xynthia)
❒ ~~de temps en temps~~ → à préciser :
❒ ~~chaque année~~
❒ ~~plusieurs fois par an~~

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de ~~falaises~~ de dune → hauteur à préciser :
❒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
❒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ ~~érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :~~

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ? NON
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
❒ oui , Xynthia, au NW de la commune (Pont d'Yeu)
❒ ~~non~~ → Précisez :

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Pendant Xynthia

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ? NON

Impacts aux habitations NON

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) : NON

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) : NON

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) : NON

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
❒ ~~oui~~ ❒ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
❒ oui ❒ non
❒ perrés ❒ enrochements ❒ brise-lames ❒ épis ❒ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
❒ oui ❒ non
❒ dragage ❒ recharge des plages ❒ drainage de plage ❒ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ? NON

❒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
❒ non

Le littoral a-t-il été l'objet <u>d'études</u> d'aléa mouvements de terrain ?
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ? Cf étude en cours suivi du trait de côte menée par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
❒ ~~non~~

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ? Sans objet

❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
❒ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ? NON
❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
❒ non
Voir Communauté de Communes

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
❒ jamais
❒ ~~exceptionnellement~~ → précisez les dates ou la fréquence :
❒ ~~de temps en temps~~ → précisez les dates ou la fréquence :
❒ ~~chaque année~~ → précisez l'époque :
❒ ~~plusieurs fois par an~~ → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) : sans objet

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
❒ ~~oui~~
❒ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
❒ jamais → car pas de point bas → ~~car protection efficace~~
❒ ~~exceptionnellement~~ → à préciser :
❒ ~~de temps en temps~~ → à préciser :
❒ ~~chaque année~~
❒ ~~plusieurs fois par an~~

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
❒ submersion par débordement
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune : sans objet
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ? NON, sans objet
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations : NON

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) : NON

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) : NON

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) : NON

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
❒ ~~Oui~~ ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ? Sans objet
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations : sans objet
❒ ouvrage sous-dimensionné ❒ aménagement inadapté
❒ ouvrage inutile ❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ envasement (atterrissement) ❒ phénomène de surverse
❒ formation de brèche ❒ érosion chronique intensive
❒ autre (précisez) :

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?
❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
~~❒ exceptionnellement → à préciser :~~
❒ ~~de temps en temps~~ → à préciser :
❒ ~~chaque année~~
❒ ~~plusieurs fois par an~~

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?
❒ inondation par débordement de cours d'eau

❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune : non connue
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ? NON

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ? NON
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations : NON

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ activité agricole uniquement (terres agricoles, pas les bêtiments)

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) : NON

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) : NON

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?
❒ ~~Oui~~ ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) : sans objet

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ? sans objet
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations : NON
❒ ouvrage sous-dimensionné ❒ aménagement inadapté

❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :

❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ? Voir Communauté de Communes

❒ ~~oui~~
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

❒ ~~oui~~
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ ~~oui~~ → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
❒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

❒ ~~oui~~ → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :
Sans objet

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ ~~oui~~
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ ~~oui~~
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?

❒ oui → PLU approuvé le 27 décembre 2.011
❒ ~~non~~

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ ~~oui~~ → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix de Vie
INTERLOCUTEUR(S) : M. BARRETEAU François et M. GIVRAN Sébastien
Nom et prénom : M. BARRETEAU François et M. GIVRAN Sébastien
Fonction : Chef du Pole et Technicien « Défense contre la Mer »
Adresse : ZAE du Soleil Levant, BP 30669 Givrand , 85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Téléphone : 02.51.55.55.55
Courriel : f.barreteau@payssaintgilles.fr s.givran@payssaintgilles.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : Lundi au vendredi – 9h-12h30 / 14h-17h30

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
■ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
■ zones de falaises → hauteur à préciser : ***entre 12 et 15 m IGN69***
■ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
■ érosion naturelle induite par les forces marines
■ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez : Aménagements côtier

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
■ oui
❒ non → Précisez : Au Sud des digues ISC

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

➔ ***Xynthia***

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

➔ OUI (Carte en annexe)

Impacts aux habitations

➔ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

➔ Pas de données référencées

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

➔ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

➔ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

➔ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?

■ oui ❒ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :

■ oui ❒ non
■ perrés ❒ brise-lames ❒ autres (décrire)
■ enrochements
■ épis

ou s'agit-il de mesures non dures :

■ oui ❒ non
■ recharge des plages ❒ dragage ❒ drainage de plage
■ autres : Stabiplage

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Les Becs	**Saint-Hilaire-de-Riez**		**CDC PSGCV**	**CDC PSGCV**	**Mauvais**	
Les Mouettes	**Saint-Hilaire-de-Riez**		**CDC PSGCV**	**CDC PSGCV**	**moyen**	
Les Demoiselles	**Saint-Hilaire-de-Riez**		**CDC PSGCV**	**CDC PSGCV**	**bon**	
La Pège	**Saint-Hilaire-de-Riez**		**CDC PSGCV**	**CDC PSGCV**	**bon**	
Stabiplage	**Saint-Gilles-Croix-de-vie**	**Mai 2012**	**CDC PSGCV**	**CDC PSGCV**	**bon**	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

■ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

■ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement : **Xynthia, tempêtes diverses à Saint-Hilaire de Riez et Brétignolles**
❒ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?

❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
■ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?

■ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation : **Saint-Hilaire-de-Riez Brétignolles**
❒ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ?

■ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès : **OUI**
❒ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?

■ jamais
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?

❒ oui
■ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :

Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
■ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?

- ■ submersion par débordement
- ❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
- ❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
- ❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

➔ **OUI *(Carte sources : DDTM85 / DDTM44 / CETE en annexe)***

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

- ❒ oui
- ■ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

→ Pas de données référencées

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?

- ■ Oui ❒ Non
- ■ dunes naturelles ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)
- ■ remblaiements
- ■ digues

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Le Quai Gorin	**Saint-Gilles-Croix-de-Vie**		**CDC PSGCV**	**moyen**	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

■ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

■ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
■ formation de brèche
■ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive
❒ autre (précisez) :

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

❒ inondation par débordement de cours d'eau
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :

Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

❒ Oui ❒ Non

❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui

❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

■ oui ***(données topo sur quelques plages)***

❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

■ oui

❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction

■ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

■ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document : **Photos, Xynthia**

❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :

Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

➔ **Se rapprocher des communes**

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

■ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire :
→ **Voir exemple de fiche technique joint aux consultations annelles de ré-ensablement.**

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?

■ oui → Si oui, précisez lequel et sa date : **SCOTT (en cour d'élaboration par la CDC PSGCV), pour PLU et SCOT se rapprocher des communes concernées**
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non
→ Se rapprocher des communes

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

ZONES MARQUEES PAR UNE EVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

Les Demoiselles

Les Becs

Les Mouettes

La Pège

La Garenne

La Grande plage

La Gachère

LE PERRIER

SOULLANS

SAINT-JEAN-DE-MONTS

NOTRE-DAME-DE-RIEZ

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

LE FENOUILLER

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

GIVRAND

BRÉTIGNOLLES-SUR-MER

BREM-SUR-MER

OLONNE-SUR-MER

Vers les Sables d'Olonne

Forêt Domaniale des Pays de Monts

Légende :

- Limites Communales
- Départementales
- Principales
- Autres
- Evolution marquée du trait de côte

Echelle :	1 : 60 000	N° Carte :	006-DCM-2013-SG
Sources :	IGN, CDCPSGCV		
Projection :	RGF Lambert 93		
Réalisation :	S.G, 2013		

0 0,5 1 2 3 4 Kilometers

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Saint-Hilaire-de-Riz

Le Fenouiller

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

ST-GILLES-CROIX-DE-VIE

Submersions

Zone submergée

Canaux

Circulation d'eau dans les étiers

Entrées d'eau principales

Entrées d'eau par Ouvrages hydrauliques

Repères des niveaux d'eau (en m NGF)

2.00 Source DDTM

2.00 Relevés géomètre La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer

Brèches

De 150 à 180 m

De 100 à 150 m

De 50 à 100 m

De 10 à 50 m

De 0 à 10 m

Dégradations sur les protections

Erosion ou recul de la protection

Dégradations multiples

Dégradations ponctuelles

Cavités

Limite de commune

Puyravault Nom de la commune

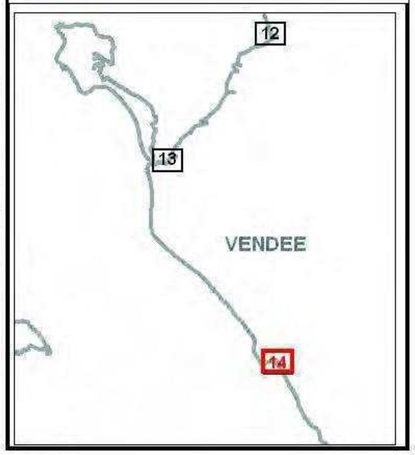

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

N

SCAN 25 ® © IGN 2007

CETE de l'Ouest

La tempête XYNTHIA
submersions et dégradations

Sources :

DDTM 85 et DDTM 44
CETE de l'Ouest
Collectivités locales
BRGM, ONF, GIP Loire Estuaire
Préfecture 44
CC Noirmoutiers

200 m

Echelle : 1/10 000

Planche 10 000 - 44 - 14

Aout 2012

FICHE TECHNIQUE

Réensablement des zones littorales sensibles

Commune : St Hilaire de Riez

Type d'intervention : Réensablement du pied du cordon dunaire

Rue, Lieu : Plages des DEMOISELLES , des SALINS, des 60 BORNES, les BECS et le Nord de la PEGE

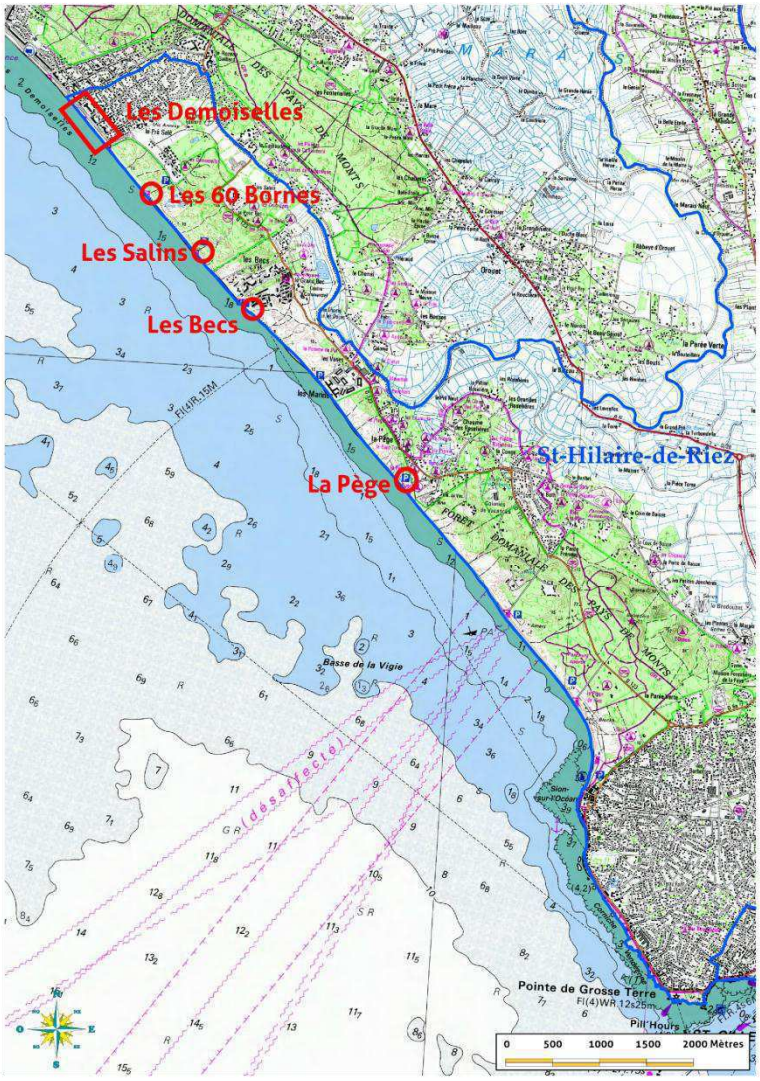

Zone de travaux :

Les zones de travaux sont situé sur la communes de Saint Hilaire-de-Riez.
Les 5 zones sont : la plage de la Pège, la plage des Becs, la plage des Salins, la plage des 60 Bornes et la plage des Demoiselles

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
BP 30669 – Givrand
85 806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

N/Réf. : PN/FB/SG
03 Avril 2012

Schema :

Les Demoiselles

Comblement du "fossé" au pied du mur

Ensablement des enrochements

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
BP 30669 – Givrand
85 806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

N/Réf. : PN/FB/SG
3 avril 2012

Schema :

Les 60 Bornes

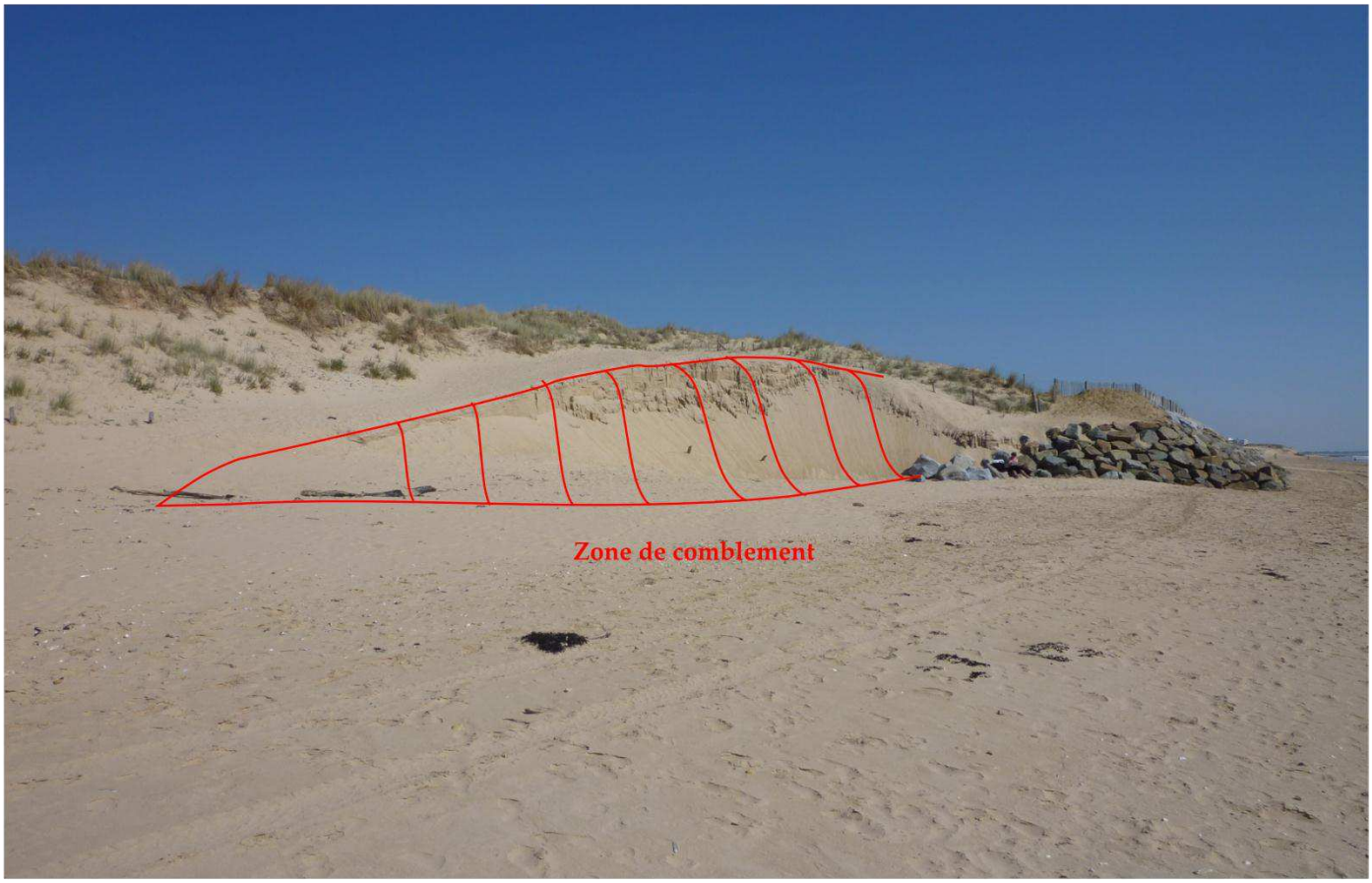

Les Salins

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
BP 30669 – Givrand
85 806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

N/Réf. : PN/FB/SG
3 avril 2012

Schema :

Les Becs

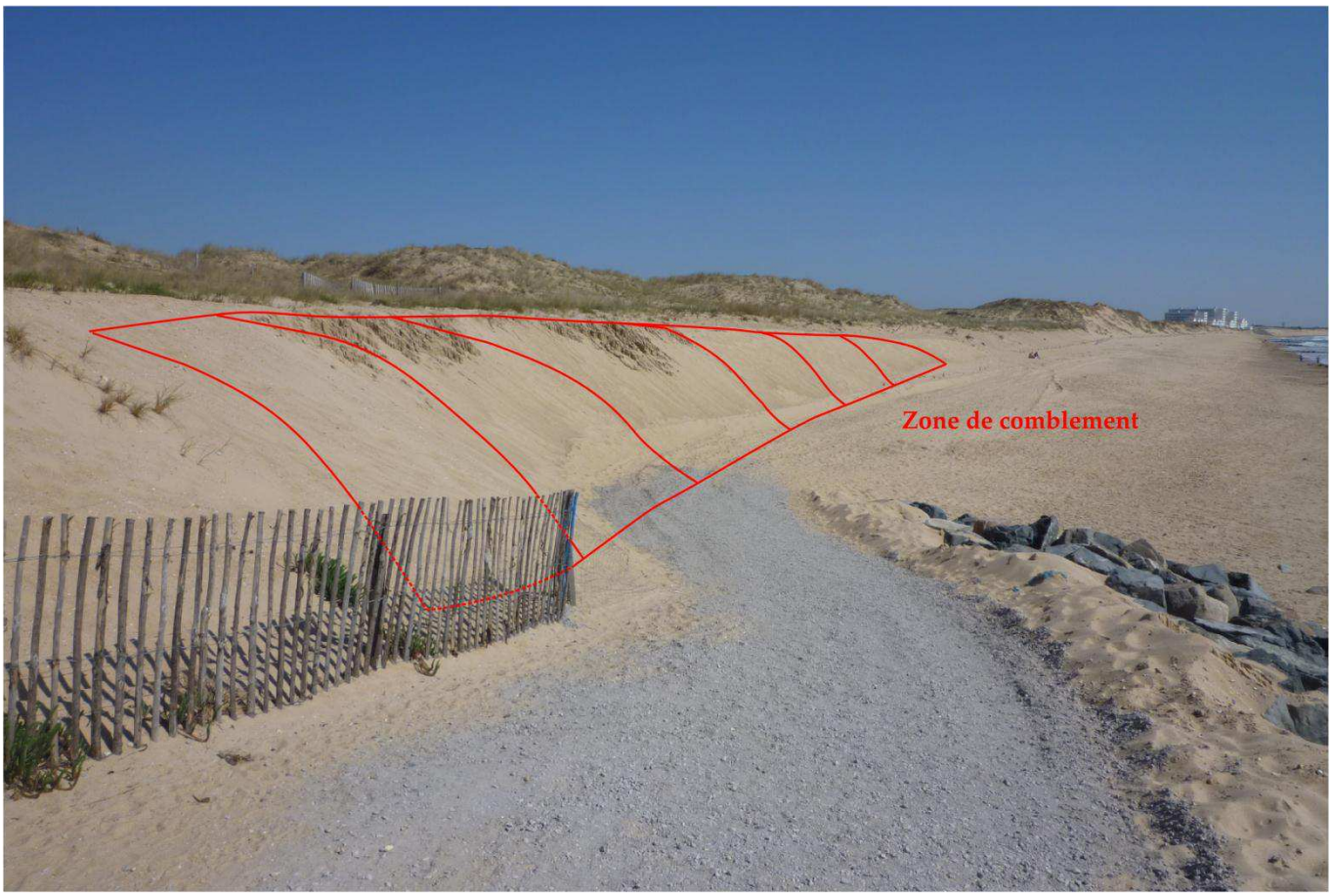

LaPège

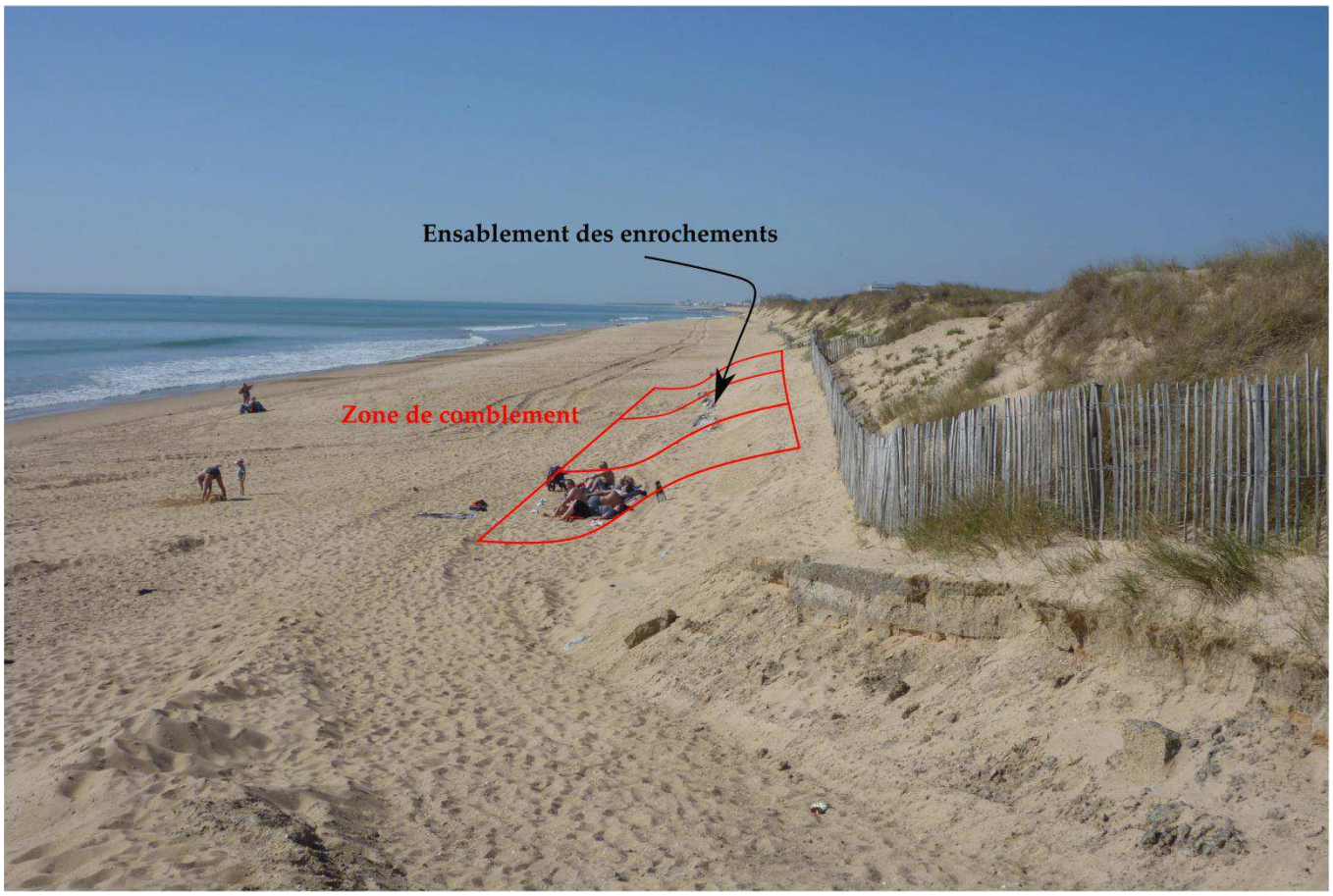

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
BP 30669 – Givrand
85 806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

N/Réf. : PN/FB/SG
3 avril 2012

Objectifs :

l'objectif des travaux est le comblement des zones en haut d'estran afin de consolider le pied du cordon dunaire.
Le prélèvement du sable s'effectuera sur l'estran sur de faible profondeur (20cm MAX) ainsi que sur les zones visibles d'accumulation naturelle de sable tel que la berme.

Le détail estimatif en nombre de jour de travail par secteur est le suivant:

- La Pège : 2 jours
- Les Becs : 2 jours
- Les Salins : 2 jours
- Les 60 Bornes : 2 jours
- les Demoiselles : 10 jours

Pour chaque jour et chaque secteur l'utilisation d'un chargeur et d'un bulldozer sera necessaire.

Il conviendra d'organiser un visite préalable sur sites afin de mieux appréhender l'objectif et de définir plus facilement les périmètres de réaménagements et de prélèvements.
Visite à effectuer avant le 6 Avril 2012.

Contacts :

Technicien Service Défense contre la Mer

Monsieur GIVRAN Sébastien
Tél : 02.51.54.54.90
Email : s.givran@payssaintgilles.fr

Chef du pôle "Construction et Défense contre la Mer"

Monsieur BARRETEAU François
Tél. : 02.51.54.23.24
Email : f.barreteau@payssaintgilles.fr

Libre • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : C.d.C. Océan - marais de monts
INTERLOCUTEUR(S) : Jean-Guy Robin / Frédérique Banchet (?)
Nom et prénom : /
Fonction : Directeur service technique + Chargé de mission
Adresse : le Clouzio 85 160 St Jean de Monts
Téléphone : 02 51 58 07 89
Courriel : cdc@ mail.
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00.

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?

- ☐ jamais
- ☐ exceptionnellement → à préciser : zone dunaire (2 sites)
- ☐ de temps en temps → à préciser : Hyperchers & plage Barre de Monts.
- ☑ chaque année
- ☐ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?

- ☐ zones de falaises → hauteur à préciser : dunes.
- ☑ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :

- ☑ érosion naturelle induite par les forces marines
- ☑ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ? non

- ☐ surfréquentation
- ☐ extraction → Précisez le type :
- ☐ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?

- ☑ oui
- ☐ non → Précisez : Xynthia ensemble du linéaire côtier.

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Xinthia, 1999-2000 tempête du temps Breton, 1937 & 1940.

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) : 10 aine

sur le Bois de Mants 0 en PPRL

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) : exploitation ostréicoles.

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

0

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

0

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?

☒ oui ☐ non Digue plus au Nord + obstacles de front de mer St Jean de Monts + Notre Dame de Monts.

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :

☐ oui ☐ non

☐ perrés ☐ enrochements ☐ brise-lames ☐ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :

☒ oui ☐ non

☐ dragage ☐ recharge des plages ☐ drainage de plage ☐ autres (décrire) → protection du contact dune - plage. + nettoyage raisonné des plages.

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Fil Lisse	Le Bois de Mants + St Jean	2012-2013	cdc. onn.	cdc onn/ONF	bon.	Confortation des cordons dunaires

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

☐ oui

☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, ...) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

☒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement

☐ non

zones érosives de l'hippodrome.

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ? → W. Observatoire du Littoral du Pays de Monts - 2010 - 2011 ....
☒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
☐ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
☒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
☐ non Baie de Monts 2012 - consolidation de falaise.

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ? oui. demande par courriel.

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ?
☒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
☐ non - SIG - OLPM - mise à disposition 2013.

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
☐ jamais
☐ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
☐ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
☒ chaque année → précisez l'époque : plus ou moins.
☐ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
☒ oui avec la biodiversité 2012
☐ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) : + nouvel établissement 2014. maîtrise du littoral.

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
☒ oui
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire → cf. CR. OLPM. + cartographie des habitats de dune suivi CNRS.

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☐ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ exceptionnellement → à préciser :
☐ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

(oui) mais hors PPRL Pays de Monts.

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
☐ submersion par débordement
☒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
☐ submersion par rupture du système de protection possible → préciser l'ouvrage :
☐ submersion par raz-de-marée (tsunami)

cette dernière zone de la Pège en particulier.

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ? RAS.

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) : 0

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) : 0

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) : 0

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?

☒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ☒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)
si on considère les obstacles.

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Estacade Notre Dame de Monts	Notre Dame de Monts	Commune	Commune	Bon.	Protection
Estacade de St Jean de Monts	St Jean de Monts	Commune	Commune	Bon.	Protection

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

☒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

MOM

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☐ exceptionnellement → à préciser :
☐ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

☐ inondation par débordement de cours d'eau
☐ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

☐ oui
☐ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

☐ Oui ☐ Non
☐ dunes naturelles ☐ remblaiements ☐ digues ☐ autres (préciser)

- Système d'écluse et de bonnelets d'argile.
- Bien défini du marais et cultures attenantes Belin.

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
❒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

❒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :

Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Non pas d'inondation récente - cf. dates anciennes.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

☐ oui
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire → Cf. OCPM

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ?

☐ oui → Si oui, précisez lequel et sa date : · DICRIM → ?
☐ non PCS (en cours).

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

☐ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature : → Cf. Zone de la Pêge.....
☐ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : JARD SUR MER
INTERLOCUTEUR(S) :
Nom et prénom : MARBOEUF Katia
Fonction : DGS
Adresse : Hôtel de Ville - BP 320 Jard s/ Mer
Téléphone : 02.51.33.40.17
Courriel : direction@ville-jardsurmer.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : lundi - jeudi : 9H - 18H
vendredi : 9H - 17H

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
☐ jamais
☑ exceptionnellement → à préciser :
☑ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
☑ zones de falaises → hauteur à préciser : 3 à 10 m
☐ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
☑ érosion naturelle induite par les forces marines
☐ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
☐ surfréquentation
☐ extraction → Précisez le type :
☐ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
☑ oui
☐ non → Précisez : Grand Baisinet - Xynthia,
rue du paradis aux cimes (Madrano) Tagamytes
plage de la mine
Pointe du Payré

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Xynthia

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) : aucune

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☑ oui ☐ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☐ oui ☐ non
☐ perrés ☒ enrochements ☐ brise-lames ☐ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
☐ oui ☐ non
☐ dragage ☐ recharge des plages ☐ drainage de plage ☐ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
enrochement	Paradis aux pines	2011	commune	commune	bon	néant
enrochement	ragounyle	2011			bon	néant
enrochement	legère	2011			bon	néant

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☑ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, ...) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

☑ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
☐ non chaque année éboulement falaise de la pointe du Payre

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
☒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
☒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
☐ non pose d'élément de protection à la pointe du Payré

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ?
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
☒ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
☐ jamais
☒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence : en fonction des tempêtes
☐ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
☐ chaque année → précisez l'époque :
☐ plusieurs fois par an → précisez : plage de la mine

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) : néant

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
☒ oui pose de ganivelles et végétalisation
☐ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
☐ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☐ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ exceptionnellement → à préciser :
☒ de temps en temps → à préciser : marais de Payré - la Vallée rejaunyste (Xynthia)
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
☒ submersion par débordement (marais)
☐ submersion par paquet de mer liés aux vagues
☐ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
☐ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune : 4 TIM
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
☐ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
☐ Oui ☒ Non
☐ dunes naturelles ☐ remblaiements ☐ digues ☐ portes à marée ☐ autres (préciser)
Pas d'équipements spécifiques hormis la digue du port.
Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☐ oui
☒ non érosion de certains secteurs → Pouvez-vous dire pourquoi ? Boisvinet (habitation)

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
☐ ouvrage sous-dimensionné
☐ ouvrage inutile
☐ envasement (atterrissement)
☐ formation de brèche
☐ autre (précisez) :
☐ aménagement inadapté
☐ mauvais entretien des ouvrages
☐ phénomène de surverse
☐ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

- ☐ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
- ☒ exceptionnellement → à préciser : Xynthia (village de la rivière
- ☐ de temps en temps → à préciser :
- ☐ chaque année
- ☐ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

- ☒ inondation par débordement de cours d'eau
- ☒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle Xynthia .

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

- ☐ oui
- ☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations : néant

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) : néant

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) : néant

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

☐ Oui ☒ Non

☐ dunes naturelles ☐ remblaiements ☐ digues ☐ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

☒ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

☐ ouvrage sous-dimensionné
☐ ouvrage inutile
☐ envasement (atterrissement)
☐ formation de brèche
☐ autre (précisez) :
☐ aménagement inadapté
☐ mauvais entretien des ouvrages
☐ phénomène de surverse
☐ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

☐ oui
☐ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

☐ oui
☒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

☐ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux...etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

☒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
☐ non Constats faits effectués le 16 et 17 octobre 2012

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés...) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

☐ oui
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ?

❒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date : PLU - novembre 2007
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Fiche n° 1

Jard Sur Mer

Extrait cadastral

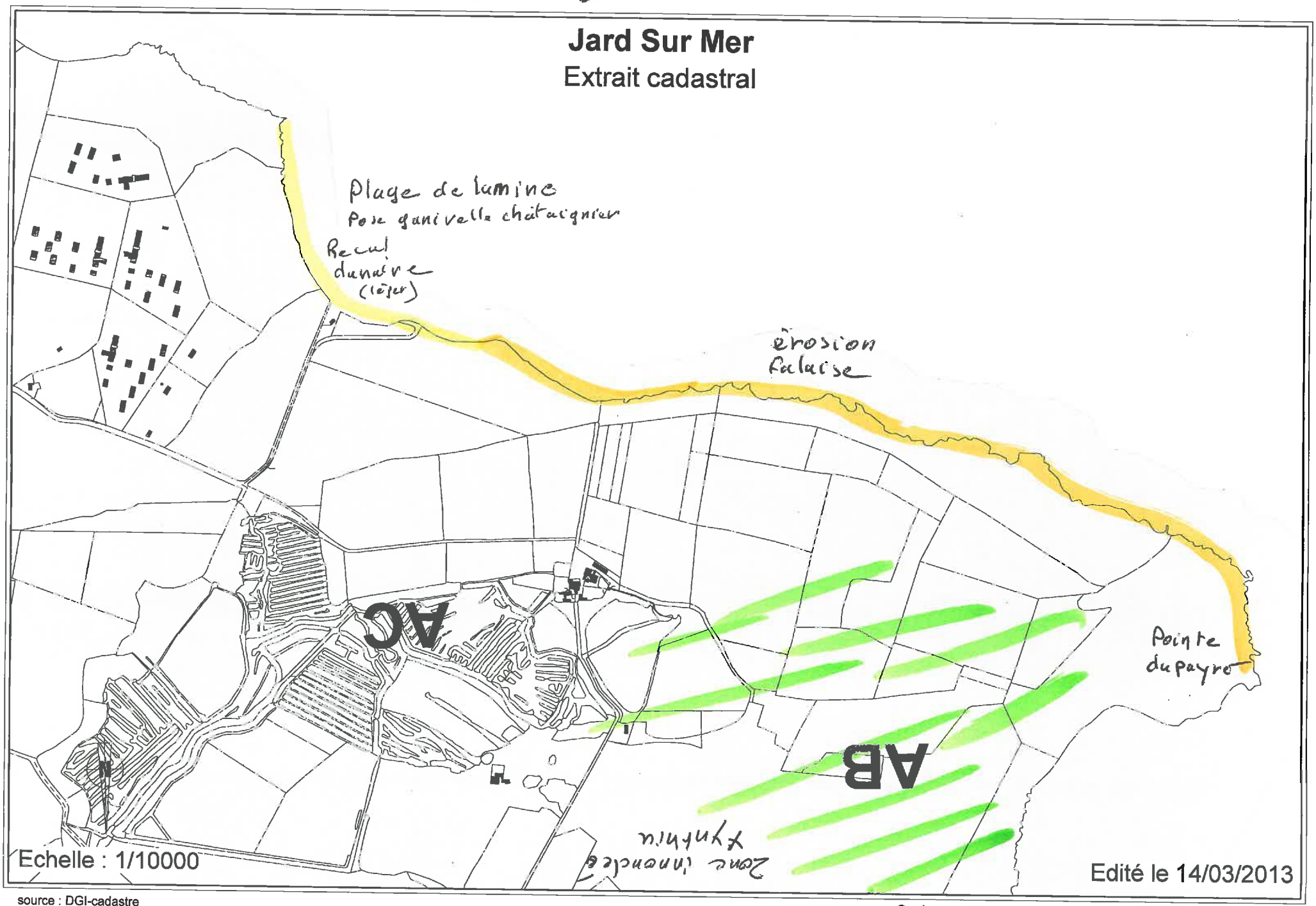

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Fiche n° 2

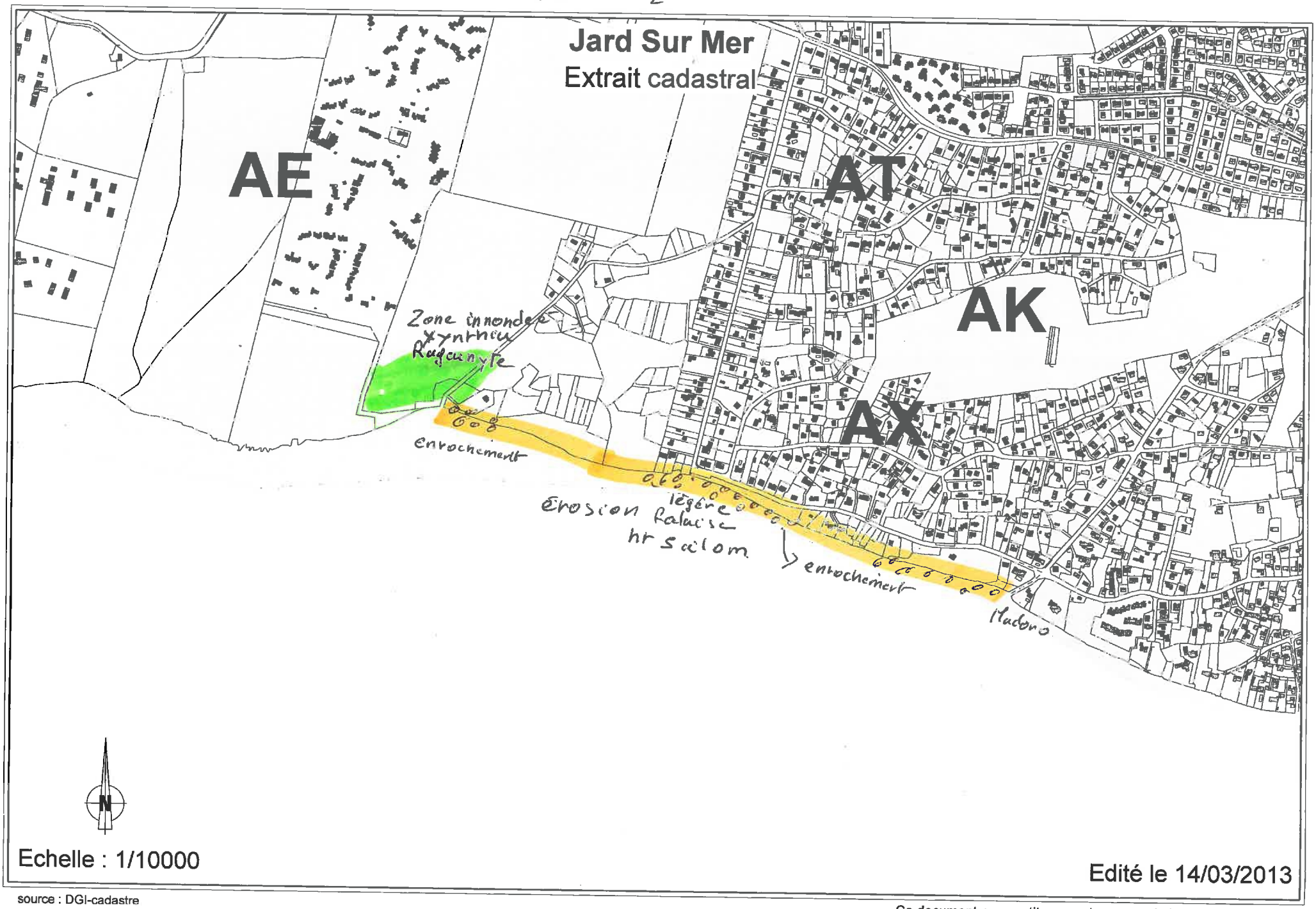

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Fiche n°3

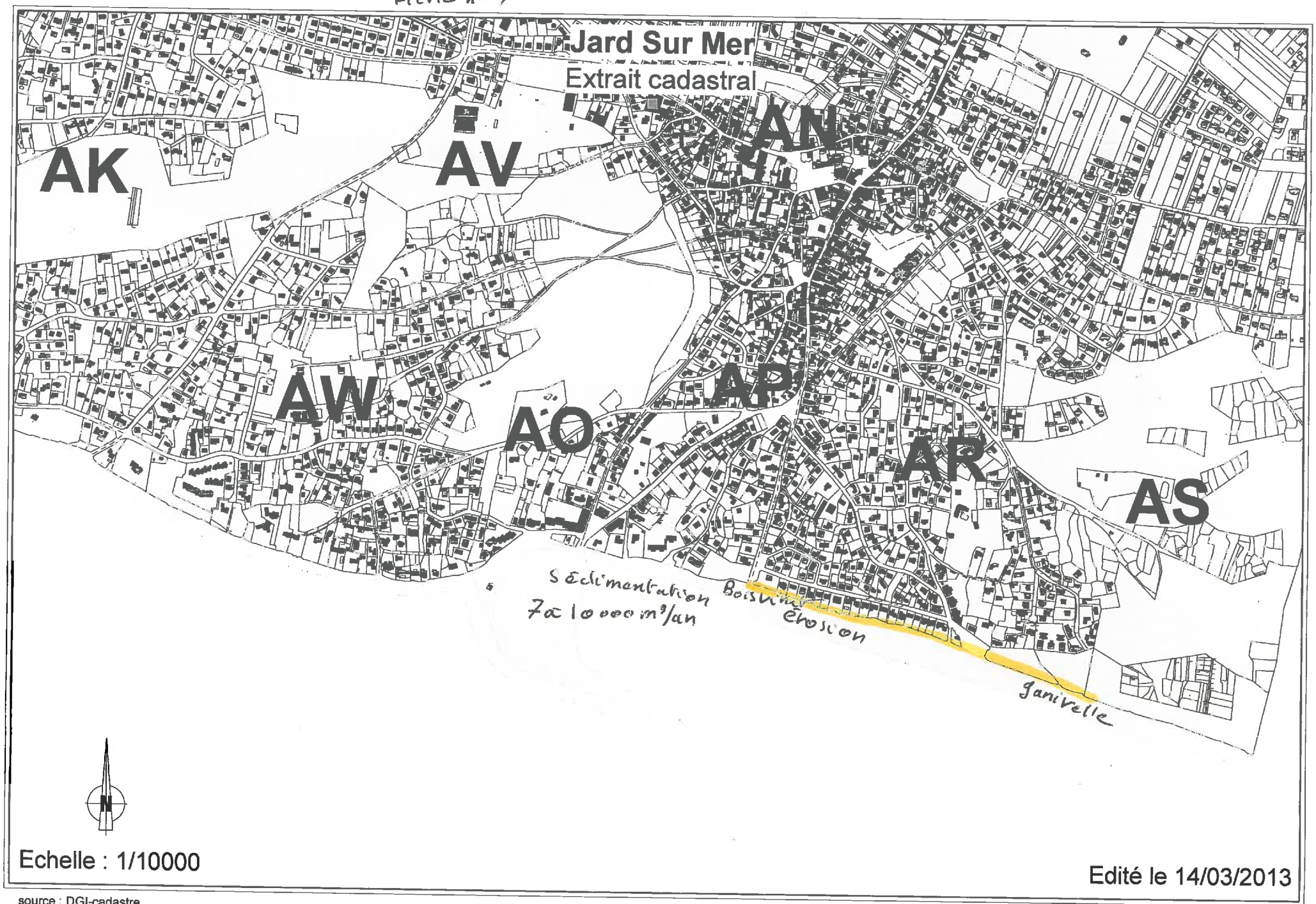

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Étude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : ...Talmont-Saint-Hilaire.....
INTERLOCUTEUR(S) : Service Environnement.....
Nom et prénom : ...Mle SKOPAL-PAPIN Marine.....
Fonction : Chargée de mission Environnement.....
Adresse : rue de l'Hôtel de Ville – 85440 Talmont-Saint-Hilaire.....
Téléphone : 02 51 90 60 42.....
Courriel : environnement@talmontsainthilaire.fr.....
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : Du lundi au jeudi : De 8h à 12h et de 14h à 18h ; Le vendredi : De 8h à 12h et de 14h à 17h ; Le Samedi (permanence état civil uniquement) : De 9h à 12h

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
☒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
☒ zones de falaises → hauteur à préciser : variable
☒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
☒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
☒ oui
❒ non → Précisez :

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Xynthia (2010)

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☒ oui ☐ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☒ oui ☐ non
☐ perrés ☒ enrochements ☐ brise-lames ☐ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
☒ oui ☐ non
☐ dragage ☒ recharge des plages ☐ drainage de plage ☐ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☐ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, ...) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?
☒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement : XYNTHIA 2010
☐ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
☒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
☒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
☐ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ?
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
☒ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
☐ jamais
☐ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
☐ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
☒ chaque année → précisez l'époque :
☐ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) : Flèche du Veillon - migration vers le bois.

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
☒ oui
☐ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) : branchages, ganivelles ...

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
☒ oui
☐ non → CF. DOCOB Natura 2000 n° FR 5200657 "Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-mer", disponible en ligne sur le SIDE http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☐ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ exceptionnellement → à préciser :
☐ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
☒ submersion par débordement
☐ submersion par paquet de mer liés aux vagues
☐ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
☐ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune : cf. archives/entretiens avec

Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
❒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) : Contacter le SMEA des Marais du Payré

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
☒ mauvais entretien des ouvrages (sur marais non entretenus (essailles défaillantes))
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

☒ inondation par débordement de cours d'eau
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne...), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme...) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste...) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable...) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police...), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers...), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels...) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

❒ Oui ☒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

☒ oui
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

☒ oui
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux...etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

☒ oui → Xynthia et autres épisodes météo intenses. Photos, articles... cf. archives.
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés...) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

☒ oui
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ?

☒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date :
☐ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

☐ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
☒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Direction
Départementale des
Territoires et
de la mer
de la Vendée

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : OLONNE SUR MER
INTERLOCUTEUR(S) : Mme LECONTE Pascale et Mr CHARRIER Lilian
Fonction : …Service urbanisme et service environnement
Adresse : Rue des Sables - 85340 OLONNE-SUR-MER……
Téléphone : 02 51 95 19 20 ……
Courriel :mairie.urbanismedirection@olonnesurmer.fr ;
mairie.environnement@olonnesurmer.fr
……
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : ……..

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ jamais
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de falaises → hauteur à préciser :
❒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
❒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
❒ oui
❒ non → Précisez : Secteur du Havre de la Gachère et Plage de Sauveterre

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ?

Cf. cartographie ci-jointe

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
❒ oui ❒ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
❒ oui ❒ non
❒ perrés ❒ enrochements ❒ brise-lames ❒ épis ❒ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
❒ oui ❒ non
❒ dragage ❒ recharge des plages ❒ drainage de plage ❒ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de réalisation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Perrés sud et enrochement – sud de l'écluse de la G	Havre de la Gachère		Etat ou Syndicat Mixte du Marais des Olonnes	Syndicat Mixte du Marais des Olonnes		Ouvrage

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?

❒ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
❒ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?

❒ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?
❒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?

❒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation
❒ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,…) ?

❒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès
❒ non mais disposition de photographies aériennes de 1920 à aujourd'hui

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?

❒ jamais
❒ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence : Période hivernale lors de grosses marées avec une forte houle
❒ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
❒ chaque année → précisez l'époque :
❒ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes…) : Dégradation des accès plage (cale béton de Sauveterre, escalier d'accès à la plage des Granges depuis le poste MNS)

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?

❒ oui
❒ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :
Précision à recueillir auprès de l'ONF qui est le propriétaire du massif dunaire de la commune d'Olonne-sur-Mer

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?

❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire Cf. ONF + document objectifs Natura 2000

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :

Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune est-elle concernée ?
❒ submersion par débordement
❒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
❒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage :
❒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?
❒ oui
❒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :
→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?
❒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Ecluse de la Gachère	Havre de la Gachère		Etat ou Syndicat Mixte du Marais des Olonnes	Syndicat Mixte du Marais des Olonnes	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
❒ oui

❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

❒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune est-elle concernée ?

❒ inondation par débordement de cours d'eau
❒ inondation par débordement de marais

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondations et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulée de boue	04/07/1983	25/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
Inondations et coulée de boue	28/08/1983	31/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulée de boue	03/12/1992	05/12/1992	23/06/1993	08/07/1993
Inondations et coulée de boue	19/09/1999	19/09/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations principalement dues à des pluies torentielles

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
❒ non ; pas à notre connaissance → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

❒ Oui ❒ Non

❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ❒ digues ❒ autres (préciser)

Pour les deux principaux cours d'eau de la commune (Auzance et Vertonne), le marais joue un rôle tampon entre ces deux axes hydrographiques et les zones habitées.

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

❒ oui

❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ aménagement inadapté
❒ ouvrage inutile
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ envasement (atterrissement)
❒ phénomène de surverse
❒ formation de brèche
❒ érosion chronique intensive
❒ autre (précisez) :

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui

❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

❒ oui

❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction

❒ non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux…etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?
❒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document :
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés…) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

***Mme JACQUES Chantal** – Présidente de l'Association syndicale des Marais de la Gachère,*
Adresse : L'accalmie – 85340 OLONNE SUR MER
chantaljacques85@orange.fr

***Mr PAGNOUX Xavier** –*
Maison forestière de l'Aubraie
Adresse : L'accalmie – 85340 OLONNE SUR MER
xavier.pagnoux@onf.fr
(06) 09 71 82 16

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?
❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?
❒ oui
❒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU…etc.) mentionnant ces risques ?
❒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date : PLU approuvé le 19/04/2011
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?
❒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature :
❒ non Zone de la Sablière et du Pinay

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

<u>Eléments joints</u> :
Etude SOGREAH ; Doc objectifs Natura 2000 ;

Pour toute information complémentaire:

Alp'Géorisques
Tel : 04 76 77 92 00

International Marine & Dredging Consultants (Belgique)
Tél : +32 3 270 92 95

BRGM pour la partie falaises
Tél : 05 51 86 01 52

QUESTIONNAIRE A RETOURNER POUR LE 31 MARS 2013 A :

Alp'Géorisques
Bâtiment Magbel
ZI – 52 rue du Moirond
38420 Domène

ou par mail : antoine.grasset@alpgeorisques.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Direction Départementale des Territoires et de la mer de la Vendée

IMDC International Marine & Dredging Consultants

Alp'Géorisques

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Etude des aléas naturels sur les secteurs : « Pays de Monts », « Pays d'Olonne » et « Pays Talmondais » (dans le cadre des PPRL)

QUESTIONNAIRE AUX COLLECTIVITES

0. FORMALITÉS

COMMUNE : Les Sables d'Olonne
INTERLOCUTEUR(S) : Philippe PRIAULT / Fabien LOUBERE
Fonction : DST et DSTa
Adresse : 21, place du Poilu de France – BP 30386 – 85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex
Téléphone : 02.51.23.16.26 / 02.51.23.16.27
Courriel : philippe.priault@lessablesdolonne.fr / fabien.loubere@lessablesdolonne.fr
Jours et horaires d'ouverture de la collectivité : du lundi au vendredi, 8h15-12h15/14h-18h

1 RECUL DU TRAIT DE COTE ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de recul du trait de côte ?
❒ jamais
☒ exceptionnellement → à préciser : lors de grosses tempêtes et uniquement du côté de la Côte Sauvage
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Les secteurs concernés sont-ils des ?
❒ zones de falaises → hauteur à préciser :
☒ zones basses

Le recul du trait de côte observé est-il dû à :
☒ érosion naturelle induite par les forces marines
❒ érosion générée ou accélérée par l'homme → Précisez :

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations ?
❒ surfréquentation
❒ extraction → Précisez le type :
❒ aménagements et ouvrages de protection → Précisez le type :

Le recul du trait de côte a-t-il pu être observé sur des secteurs particuliers suite à un événement tempétueux majeur ?
☒ oui
❒ non → Précisez : Xynthia

Dates des principaux événements corrélés à la constatation du recul du trait de côte :
Eventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
28 février 2010

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones marquées par une évolution du trait de côte important lors des événements identifiés précédemment ? Voir annexe 1

Impacts aux habitations

→ nombre d'habitations et, si possible, type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), ayant été impacté (annexer l'état si nécessaire) : RAS

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) : RAS

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) : voie cyclable de la Paracou, chaussée de la Corniche du Nouch

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) : 0

Existe-t-il des systèmes de protection contre l'érosion littorale sur votre commune ?
☒ oui ☐ non

si oui, s'agit-il de mesures de protection dures :
☒ oui ☐ non
☒ perrés ☒ enrochements ☒ brise-lames ☐ épis ☐ autres (décrire)

ou s'agit-il de mesures non dures :
☒ oui ☐ non
☐ dragage ☐ recharge des plages ☒ drainage de plage ☐ autres (décrire)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Date de rénovation	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Enrochement	Paracou	2010		Ville des Sables	Bon	
Mur de défense	Corniche du Nouch	2010		Ville des Sables	Bon	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui
☐ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des mouvements de terrain (glissements, éboulements, …) sur des zones à falaises au cours des 10 dernières années ?
☐ oui → Si oui, précisez la date et le type de l'événement
☒ non

Le littoral a-t-il été l'objet d'études d'aléa mouvements de terrain ?
☐ oui → Si oui, serait-il possible d'avoir accès à l'étude ?

☒ non

Le sentier côtier, lorsqu'il existe, a-t-il été l'objet de réparation ?
☒ oui → Si oui, précisez où et l'année de la réparation 2005/2006 :Paracou - 2006/2010 :promenade Kennedy
☐ non

Disposez-vous de documents ayant trait à ces réparations et comment est-il possible de les consulter ?
Documents à consulter sur place. Paracou à la CCO et promenade Kennedy à la mairie.

La commune dispose t'elle d'un dispositif de suivi du littoral (SIG,...) ?
☒ oui → Si oui, serait-il possible d'y avoir accès. Contrat annuel de surveillance visuelle à consulter sur place
☐ non

2 MIGRATION DUNAIRE

Votre commune est-elle affectée par des phénomènes de migration dunaire ?
☒ jamais
☐ exceptionnellement → précisez les dates ou la fréquence :
☐ de temps en temps → précisez les dates ou la fréquence :
☐ chaque année → précisez l'époque :
☐ plusieurs fois par an → précisez :

Précisez leur emprise, et les dommages qu'elles créent (habitations, bâtiments, cultures, routes...) :

Votre commune a-t-elle déjà engagé de stabilisation de dunes mobiles ?
☐ oui
☒ non → précisez lesquels et à quelle(s) date(s) :

Si votre commune dispose d'une (ou plusieurs) analyse(s) sur la végétation et/ou les caractéristiques des sables de dunes/plages, est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) technique(s) ou de leurs conclusions principales ?
☒ oui
☐ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire. Voir annexe 2

3 INONDATIONS PAR SUBMERSIONS MARINES

ATTENTION :
Cette partie est focalisée sur les tempêtes passées. Elle ne concerne donc pas Xynthia, mais uniquement les événements antérieurs.

Votre commune est-elle affectée par des inondations par submersions marines ?
☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
☐ exceptionnellement → à préciser :
☐ de temps en temps → à préciser :
☐ chaque année
☐ plusieurs fois par an

Par quel type de submersion votre commune peut-elle être concernée ?
☒ submersion par débordement
☒ submersion par paquet de mer liés aux vagues
☒ submersion par rupture du système de protection → préciser l'ouvrage : enrochements, murs maçonnés, murs en béton
☒ submersion par raz-de-marée (tsunami)

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune : /
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle

Durée des inondations :

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) : 0

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) : Les viviers, commerces du Remblai, Atlantes, DDTM, Tribunal, rotondes.

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) : Palais des Congrès, piscine, ISO.

Existe-t-il des systèmes de protection contre la submersion sur votre commune ?

☒ Oui ❒ Non
❒ dunes naturelles ☒ remblaiements ☒ digues ☒ portes à marée ❒ autres (préciser)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Soutènement des Doris « Le Sémaphore »	Route Bleue		Ville des Sables	Bon état	
Soutènement des Doris « Le Grand Bleu »	Route Bleue		Ville des Sables	Bon état	
Bassin Dombret	Route Bleue		Ville des Sables	Bon état	
Soutènement St Nicolas « Calvaire »			Ville des Sables	Bon état	
Perré et cale	Base de mer		Ville des Sables	Neuf	
Perré	Promenade du Maréchal Joffre		Ville des Sables	Etat moyen	
Mur de défense	Promenade Lafargue		Ville des Sables	Neuf	
Mur de défense	Promenade Georges Clemenceau		Ville des Sables	Très bon état	
Mur de défense	Promenade Georges Godet		Ville des Sables	Très bon état	
Mur de défense	Promenade Kennedy		Ville des Sables	Bon état	
Perré	Tanchet		Ville des Sables	Très bon état	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?

☒ oui
❒ non → Pouvez-vous dire pourquoi ?

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations : Non

❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
❒ mauvais entretien des ouvrages
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

4 INONDATIONS TERRESTRES PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU OU DE MARAIS

Votre commune est-elle affectée par des inondations par débordement de cours d'eau ou de marais ?

☒ jamais → car pas de point bas → car protection efficace
❒ exceptionnellement → à préciser :
❒ de temps en temps → à préciser :
❒ chaque année
❒ plusieurs fois par an

Par quel type d'inondation votre commune peut-elle être concernée ?

❒ inondation par débordement de cours d'eau
☒ inondation par débordement de marais
☒ inondation par mise en charge de collecteur EP (busage ruisseau) en cas de fort coefficient, à marée haute et pluie d'une intensité exceptionnelle, en simultané.

Dates des principales inondations ayant affecté votre commune :
Éventuellement faire référence aux arrêtés de catastrophe naturelle
Voir annexe 1

Durée des inondations : quelques heures

Pouvez-vous reporter sur une carte ou tout autre support de votre choix les zones inondées lors des différentes crues fortes identifiées précédemment ?

Existe-t-il des repères de crue ou des marques sur les bâtiments, indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'un événement important ?

❒ oui
☒ non → Si oui, précisez où (adresse ou lieu de référence) et pour quel événement.

Impacts aux habitations :

→ nombre d'habitations et, si possible type d'habitations (logement collectif ou individuel, groupé ou dispersé, construction récente ou ancienne…), inondées lors des dernières submersions (annexer l'état si nécessaire) : 511 habitations

Impacts aux activités (aquaculture, saliculture, industrie, commerces, tourisme…) :

→ nombre d'activités concernées et type d'activités (exploitation agricole, garagiste…) (annexer l'état si nécessaire) : 9 + zone économique, sportive et de loisirs des Sauniers.

Impacts sur les réseaux (infrastructure routière, ferroviaire, réseaux téléphoniques, d'énergie, d'eau potable…) :

→ types de réseaux concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) :

Impacts sur les équipements stratégiques et opérationnels (mairie, pompier, police…), sur les structures sensibles (groupes scolaires, maison de retraite, services hospitaliers…), sur les équipements de loisirs (sportifs, culturels…) :

→ types d'équipements et de structures concernés, et localisation si possible (annexer l'état si nécessaire) : Commissariat, zone sportive des Sauniers.

Existe-t-il des systèmes de protection contre les inondations par débordement sur votre commune ?

☒ Oui ❒ Non

❒ dunes naturelles ❒ remblaiements ☒ digues ☒ autres (bassin de rétention d'eaux pluviales en amont de la commune)

Renseignements sur ces ouvrages (annexer l'état si nécessaire) :

Nom et type d'ouvrage	Lieu	Propriétaire	Gestionnaire	Etat (bon, moyen, mauvais)	Impacts sur les inondations
Digue des marais d'Olonne		Syndicat mixte des Marais d'Olonne	Syndicat mixte des Marais d'Olonne	Moyen	
Bassin de rétention		CCO	CCO		
Bassin d'orage des Figuiers	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage des Grands Riaux (en projet)	Château d'Olonne	CCO	CCO		
Basson d'orage des Gobinières	Château d'Olonne	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage de la Mérinière	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage des Genêts	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage de la Vannerie	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage Pôle Santé Nord	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage Pôle Santé Est	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	
Bassin d'orage Pôle Santé Sud	Olonne sur Mer	CCO	CCO	Bon	

La gestion actuelle de ces ouvrages est-elle satisfaisante ?
☒ oui (bassin)
☒ non (digue) → Pouvez-vous dire pourquoi ? Absence d'entretien

Avez-vous identifié des causes locales d'aggravation des inondations :
❒ ouvrage sous-dimensionné
❒ ouvrage inutile
❒ envasement (atterrissement)
❒ formation de brèche
❒ autre (précisez) :
❒ aménagement inadapté
☒ mauvais entretien des ouvrages (Digue des Marais d'Olonne)
❒ phénomène de surverse
❒ érosion chronique intensive

5 QUESTIONS DIVERSES

Votre collectivité dispose-t-elle de données topographiques ou bathymétriques qu'il serait possible de consulter ?

☒ oui Port de Plaisance à la SAEMSO, Chenal et port de Pêche à la Cci et plage à la mairie (créocéan)
❒ non

Votre collectivité dispose-t-elle de plans des ouvrages de protection, des digues, écluses, quais (dans les ports) qu'il serait possible de consulter ?

☒ oui
❒ non

Votre commune a-t-elle par le passé déplacé un ou plusieurs hameaux de la côte vers l'intérieur des terres ?

❒ oui → Si oui, précisez la date de l'événement et la période de reconstruction
☒non

Disposez-vous de documents (photographies prises en crue, articles de journaux...etc.) relatifs aux événements passés pouvant nous être communiqués ?

☒ oui → Si oui, précisez pour quel(s) événement(s) et la nature du document : annexe 3
❒ non

Noms et coordonnées des habitants de votre commune qui pourraient nous renseigner sur place (niveaux atteints dans leur habitation, leur entreprise, dommages constatés...) :
Nota : Ces renseignements ne seront transmis à aucun tiers.

Si votre collectivité a fait l'objet de reconnaissance(s) de catastrophe naturelle, est-il possible de nous fournir une copie du(des) dossier(s) technique(s) de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ?

❒ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Si votre commune a fait effectuer un ou plusieurs rechargement(s) de plage(s), est-il possible de nous fournir une copie du(des) rapport(s) de réalisation/évaluation ou un aperçu des localisations, des fréquences et des volumes de rechargement ?

❒ oui
☒ non → Merci d'en joindre une copie avec le questionnaire

Votre commune dispose-t-elle d'un document d'urbanisme (POS, PLU...etc.) mentionnant ces risques ?

☒ oui → Si oui, précisez lequel et sa date : PLU adopté le 12/12/2011
❒ non

Y a-t-il des projets d'urbanisation sur votre commune exposée aux submersions marines, au recul du trait de côte et à la mobilité dunaire ?

☒ oui → Si oui, précisez leur implantation et leur nature : Secteur des Sauniers et village de l'Aubraie
❒ non

Autres remarques que vous souhaitez formuler sur les aléas inondations par submersions marines, recul du trait de côte et migration dunaire dans votre commune :

Commune des Sables d'Olonne

plage de la Paguerau

Panoramic

N

0 200 m

Annexe F Eléments cartographiques

F.1 Zones basses

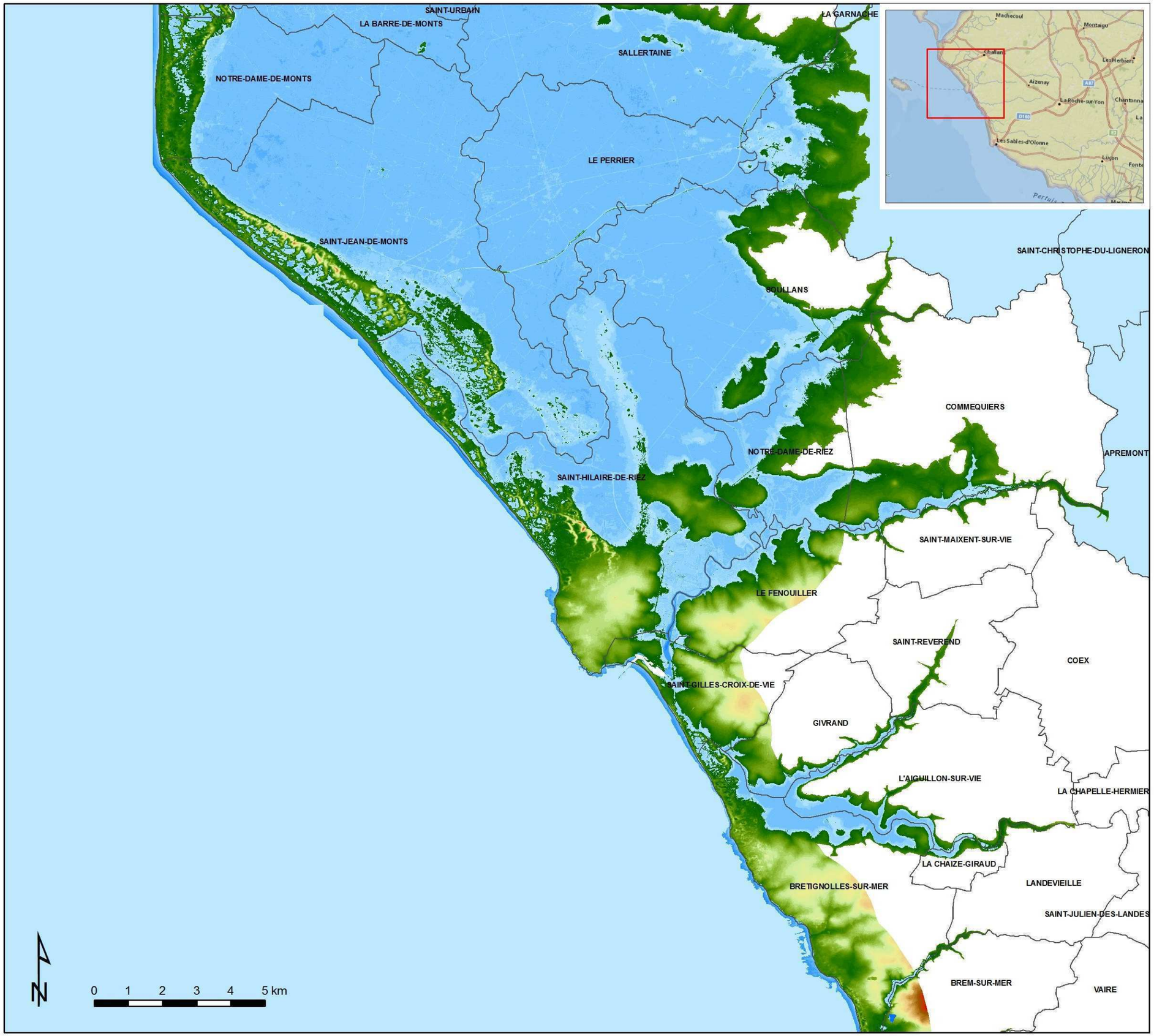

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Cartographie des aléas littoraux en Loire Atlantique dans le cadre des futurs PPRL

Notre-Dame-de-Monts - Brétignolles-sur-Mer

LItto 3D

12099_001_130204_Litto3D_z1 — Date: 04-02-13
Rapport nr. — Carte 01

Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

Litto 3D [m IGN69]

-3.00 - -2.00	+21.01 - +22.00
-1.99 - -1.00	+22.01 - +23.00
-0.99 - 0.00	+23.01 - +24.00
+0.01 - +1.00	+24.01 - +25.00
+1.01 - +2.00	+25.01 - +26.00
+2.01 - +3.00	+26.01 - +27.00
+3.01 - +4.00	+27.01 - +28.00
+4.01 - +5.00	+28.01 - +29.00
+5.01 - +6.00	+29.01 - +30.00
+6.01 - +7.00	+30.01 - +31.00
+7.01 - +8.00	+31.01 - +32.00
+8.01 - +9.00	+32.01 - +33.00
+9.01 - +10.00	+33.01 - +34.00
+10.01 - +11.00	+34.01 - +35.00
+11.01 - +12.00	+35.01 - +36.00
+12.01 - +13.00	+36.01 - +37.00
+13.01 - +14.00	+37.01 - +38.00
+14.01 - +15.00	+38.01 - +39.00
+15.01 - +16.00	+39.01 - +40.00
+16.01 - +17.00	+40.01 - +41.00
+17.01 - +18.00	+41.01 - +42.00
+18.01 - +19.00	+42.01 - +43.00
+19.01 - +20.00	+43.01 - +44.00
+20.01 - +21.00	+44.01 - +49.00

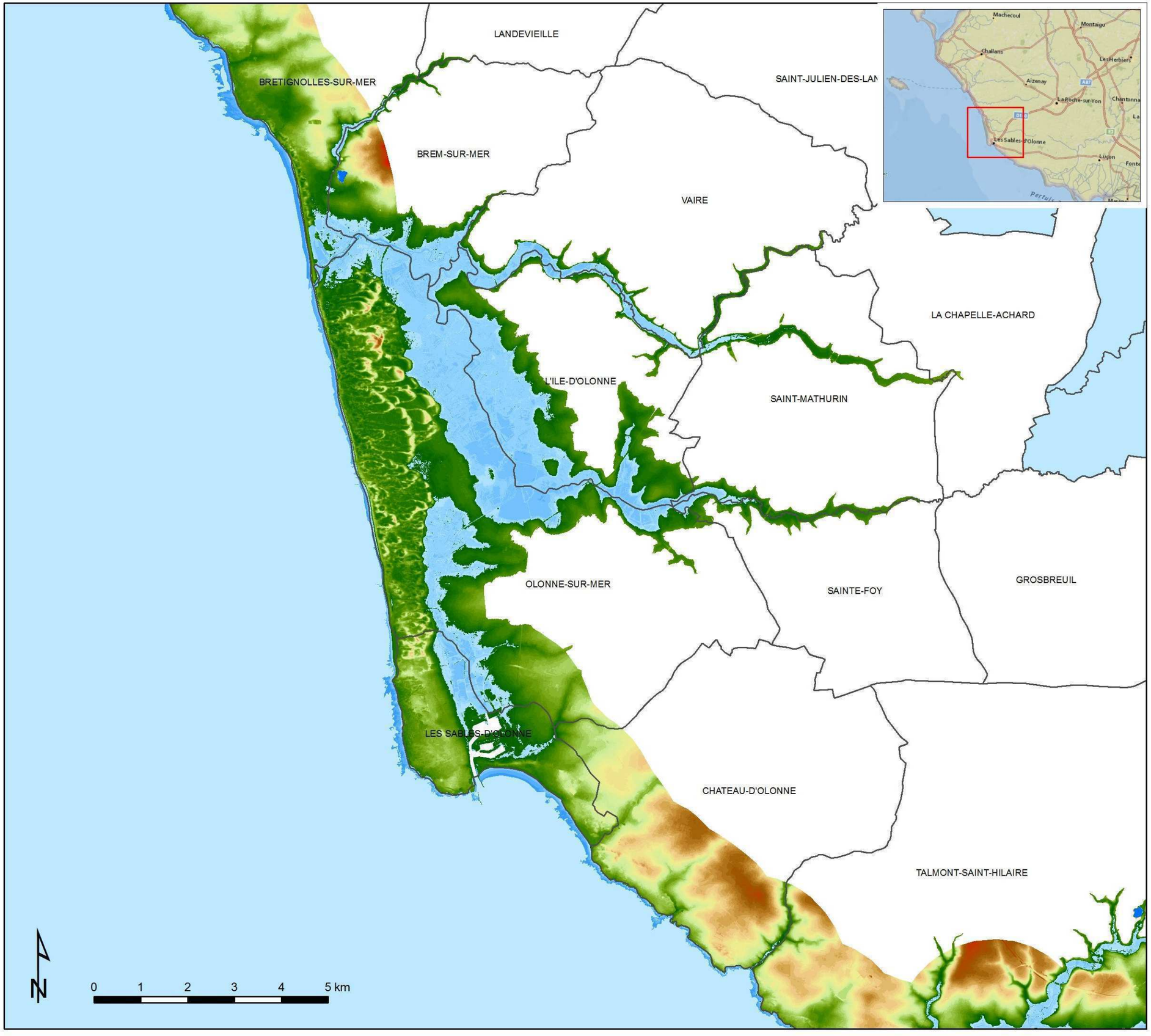

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Cartographie des aléas littoraux en Loire Atlantique dans le cadre des futurs PPRL

Brem-sur-Mer - Château d'Olonne

LItto 3D

12099_002_130204_Litto3D_z2 — Date: 04-02-13
Rapport nr. — Carte 02

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

Litto 3D [m IGN69]

-3.00 - -2.00	+21.01 - +22.00
-1.99 - -1.00	+22.01 - +23.00
-0.99 - 0.00	+23.01 - +24.00
+0.01 - +1.00	+24.01 - +25.00
+1.01 - +2.00	+25.01 - +26.00
+2.01 - +3.00	+26.01 - +27.00
+3.01 - +4.00	+27.01 - +28.00
+4.01 - +5.00	+28.01 - +29.00
+5.01 - +6.00	+29.01 - +30.00
+6.01 - +7.00	+30.01 - +31.00
+7.01 - +8.00	+31.01 - +32.00
+8.01 - +9.00	+32.01 - +33.00
+9.01 - +10.00	+33.01 - +34.00
+10.01 - +11.00	+34.01 - +35.00
+11.01 - +12.00	+35.01 - +36.00
+12.01 - +13.00	+36.01 - +37.00
+13.01 - +14.00	+37.01 - +38.00
+14.01 - +15.00	+38.01 - +39.00
+15.01 - +16.00	+39.01 - +40.00
+16.01 - +17.00	+40.01 - +41.00
+17.01 - +18.00	+41.01 - +42.00
+18.01 - +19.00	+42.01 - +43.00
+19.01 - +20.00	+43.01 - +44.00
+20.01 - +21.00	+44.01 - +49.00

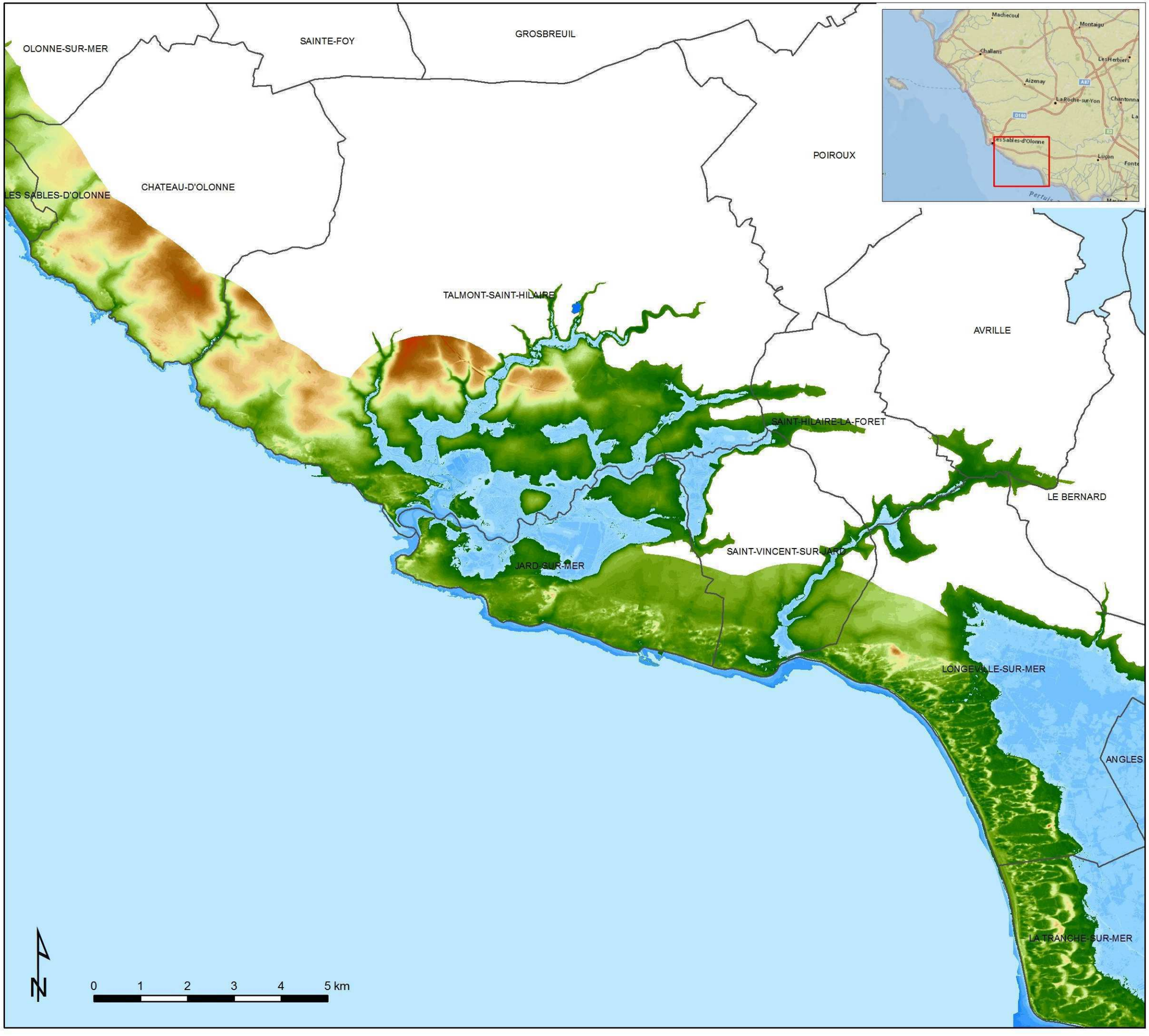

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Cartographie des aléas littoraux en Loire Atlantique dans le cadre des futurs PPRL

Talmont-Saint-Hilaire - Saint Vincent-sur-Jard

LItto 3D

12099_003_130204_Litto3D_z3 — Date: 04-02-13
Rapport nr. — Carte 03

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

Litto 3D [m IGN69]

-3.00 - -2.00	+21.01 - +22.00
-1.99 - -1.00	+22.01 - +23.00
-0.99 - 0.00	+23.01 - +24.00
+0.01 - +1.00	+24.01 - +25.00
+1.01 - +2.00	+25.01 - +26.00
+2.01 - +3.00	+26.01 - +27.00
+3.01 - +4.00	+27.01 - +28.00
+4.01 - +5.00	+28.01 - +29.00
+5.01 - +6.00	+29.01 - +30.00
+6.01 - +7.00	+30.01 - +31.00
+7.01 - +8.00	+31.01 - +32.00
+8.01 - +9.00	+32.01 - +33.00
+9.01 - +10.00	+33.01 - +34.00
+10.01 - +11.00	+34.01 - +35.00
+11.01 - +12.00	+35.01 - +36.00
+12.01 - +13.00	+36.01 - +37.00
+13.01 - +14.00	+37.01 - +38.00
+14.01 - +15.00	+38.01 - +39.00
+15.01 - +16.00	+39.01 - +40.00
+16.01 - +17.00	+40.01 - +41.00
+17.01 - +18.00	+41.01 - +42.00
+18.01 - +19.00	+42.01 - +43.00
+19.01 - +20.00	+43.01 - +44.00
+20.01 - +21.00	+44.01 - +49.00

F.2 Phénomènes naturels

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Phènomènes naturels

12099_006_130628_phènomènes_naturels_general Date: 28/06/2013
Rapport nr. Carte 06

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

- Direction transit littoral (GEOS DHI, 2007)
- Submersion Xynthia (CETE de l'Ouest, 2012)
- Zone de submersion marine (SOGREAH, 2001-2002)
- Autres submersions

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 3 6 9 12 15 km

bing™ © Corporation

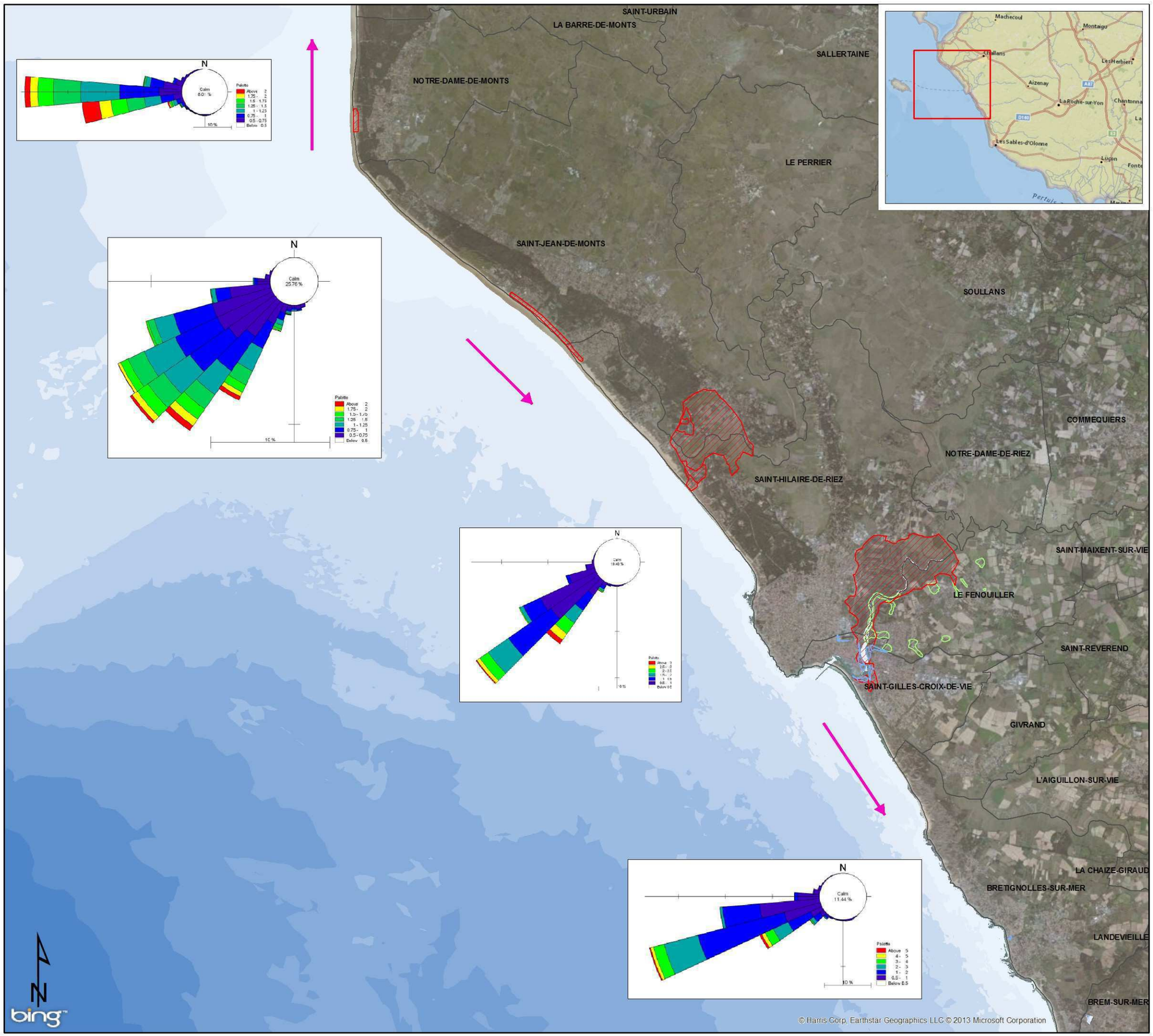

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Notre-Dame-de-Monts - Brétignolles-sur-Mer

Phènomènes naturels Pays de Monts

12099_007_130628_phènomènes_naturels_z1 — Date: 28/06/2013
Rapport nr. — Carte 07

Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

- Direction transit littoral (GEOS DHI, 2007)
- Submersion Xynthia (CETE de l'Ouest, 2012)
- Zone de submersion marine (SOGREAH, 2001-2002)
- Autres submersions

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

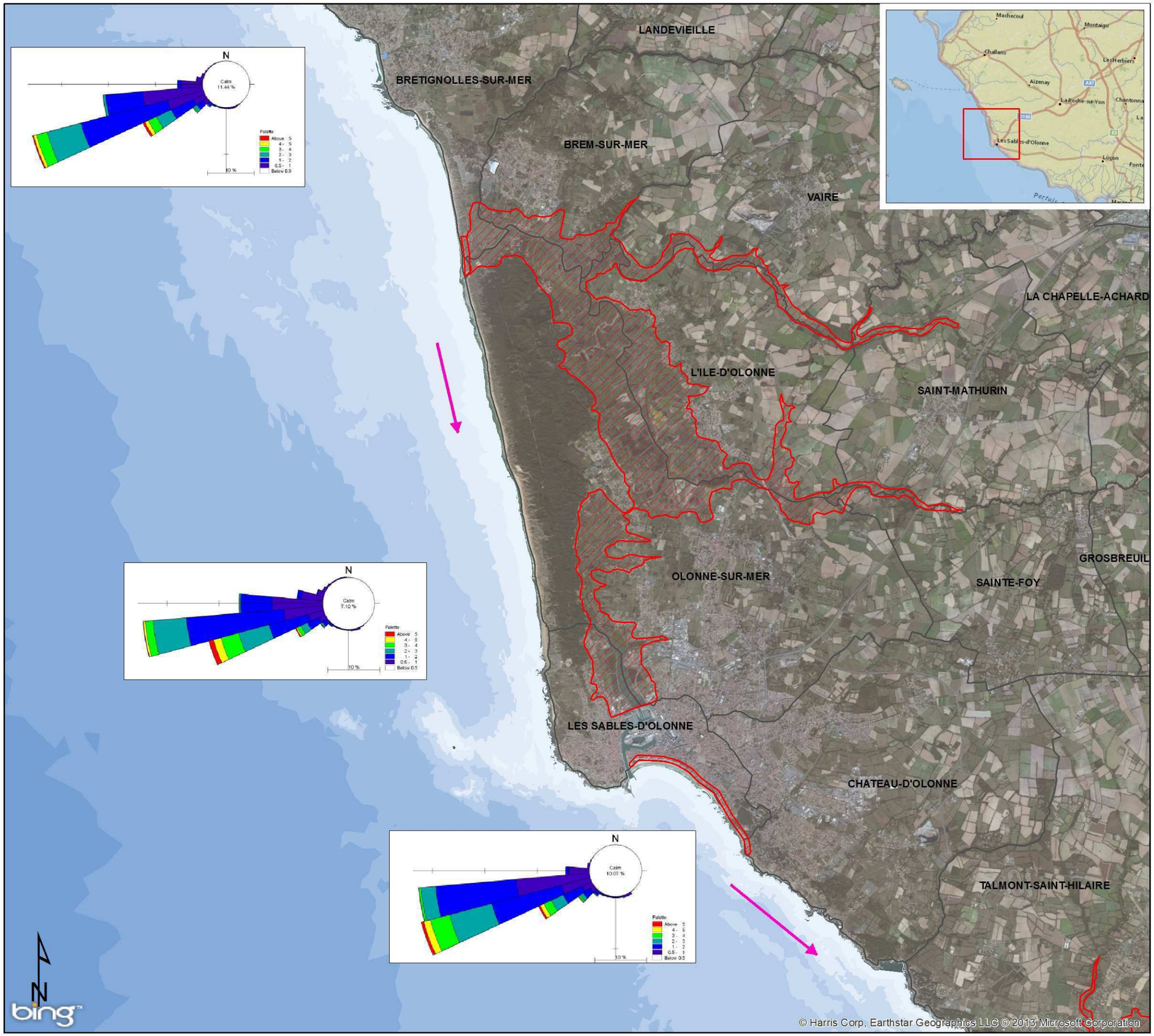

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Brétignolles-sur-Mer - Château d'Olonne

Phènomènes naturels Pays d'Olonne

12099_008_130606_phènomènes_naturels_z2 — Date: 6/06/2013
Rapport nr. — Carte 08

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

- Direction transit littoral (GEOS DHI, 2007)
- Submersion Xynthia (CETE de l'Ouest, 2012)
- Zone de submersion marine (SOGREAH, 2001-2002)

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

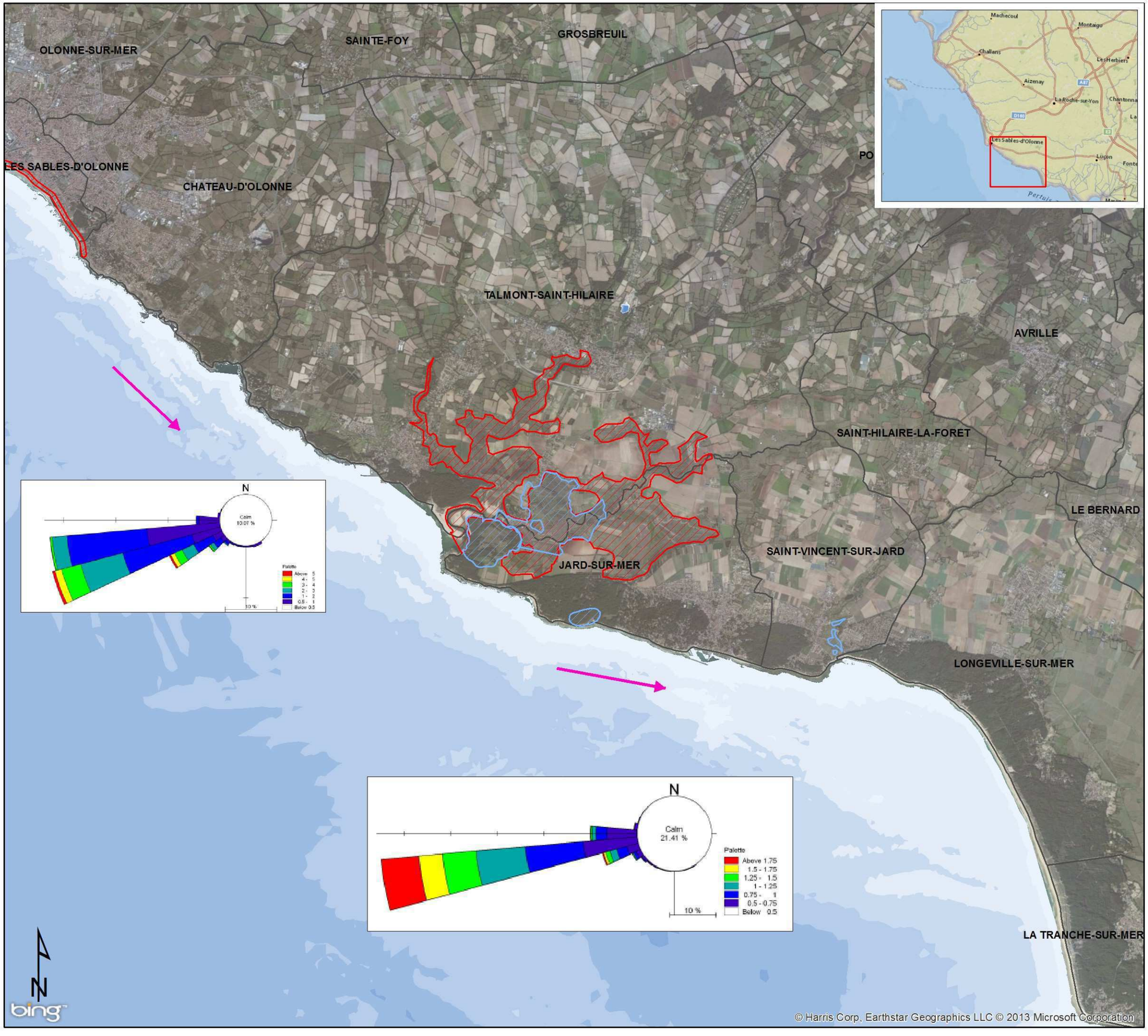

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Talmont-Saint-Hilaire - Saint-Vincent-sur-Jard

Phènomènes naturels Pays Talmondais

12099_009_130628_phènomènes_naturels_z3	Date: 28/06/2013
Rapport nr.	Carte 09

IMDC
International Marine & Dredging Consultants
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

- Direction transit littoral (GEOS DHI, 2007)
- Submersion Xynthia (CETE de l'Ouest, 2012)
- Zone de submersion marine (SOGREAH, 2001-2002)

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

F.3 Granulométrie des plages

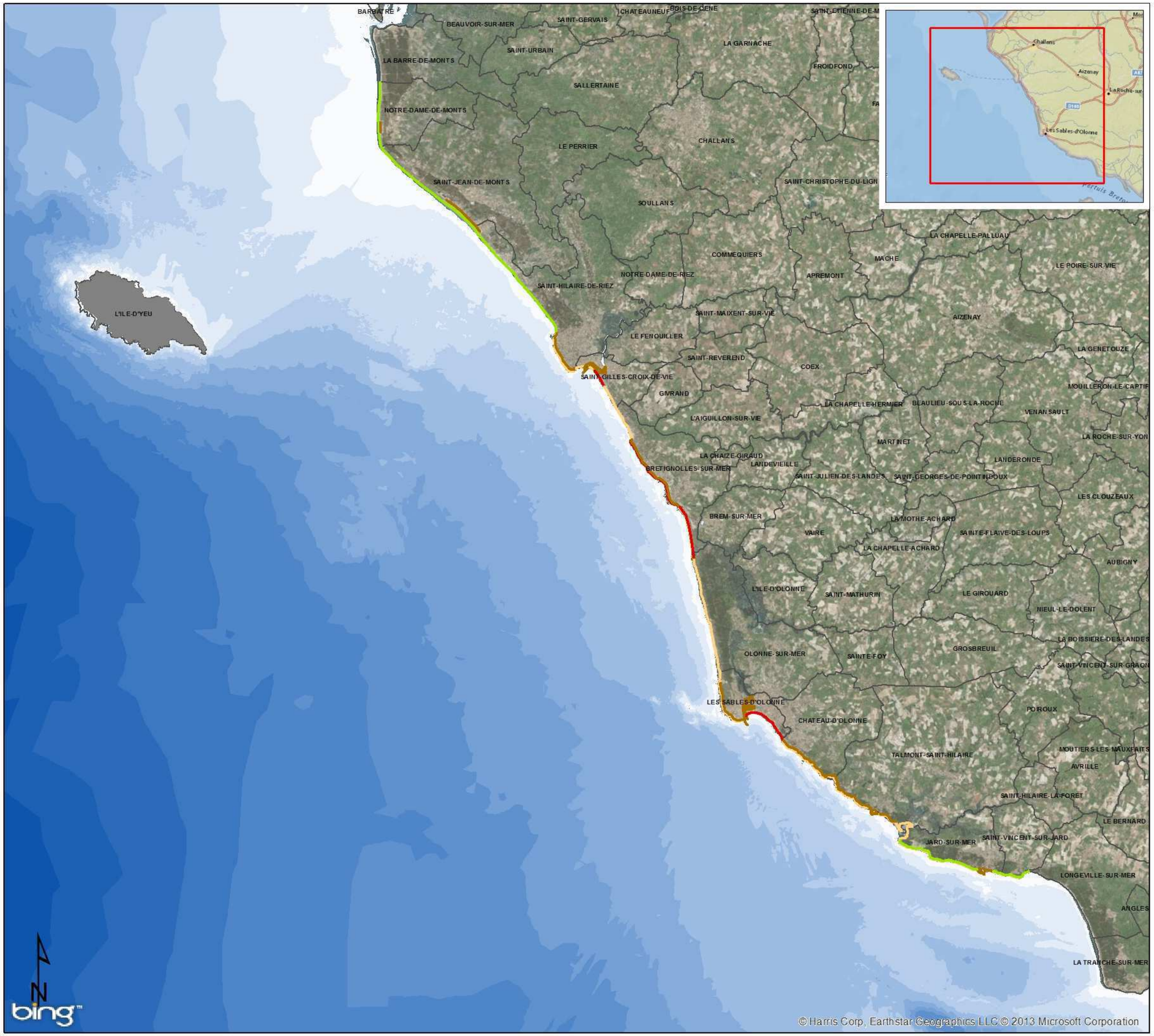

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Granulométrie

12099_010_130606_granulométrie_general — Date: 6/06/2013
Rapport nr. — Carte 10

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

granulométrie
(d'après GEOS DHI, 2007 et SOGREAH, 2001-2002)

- Sables fins
- Sables moyens
- Sables grossiers
- Côte rocheuse ou remblai

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 3 6 9 12 15 km

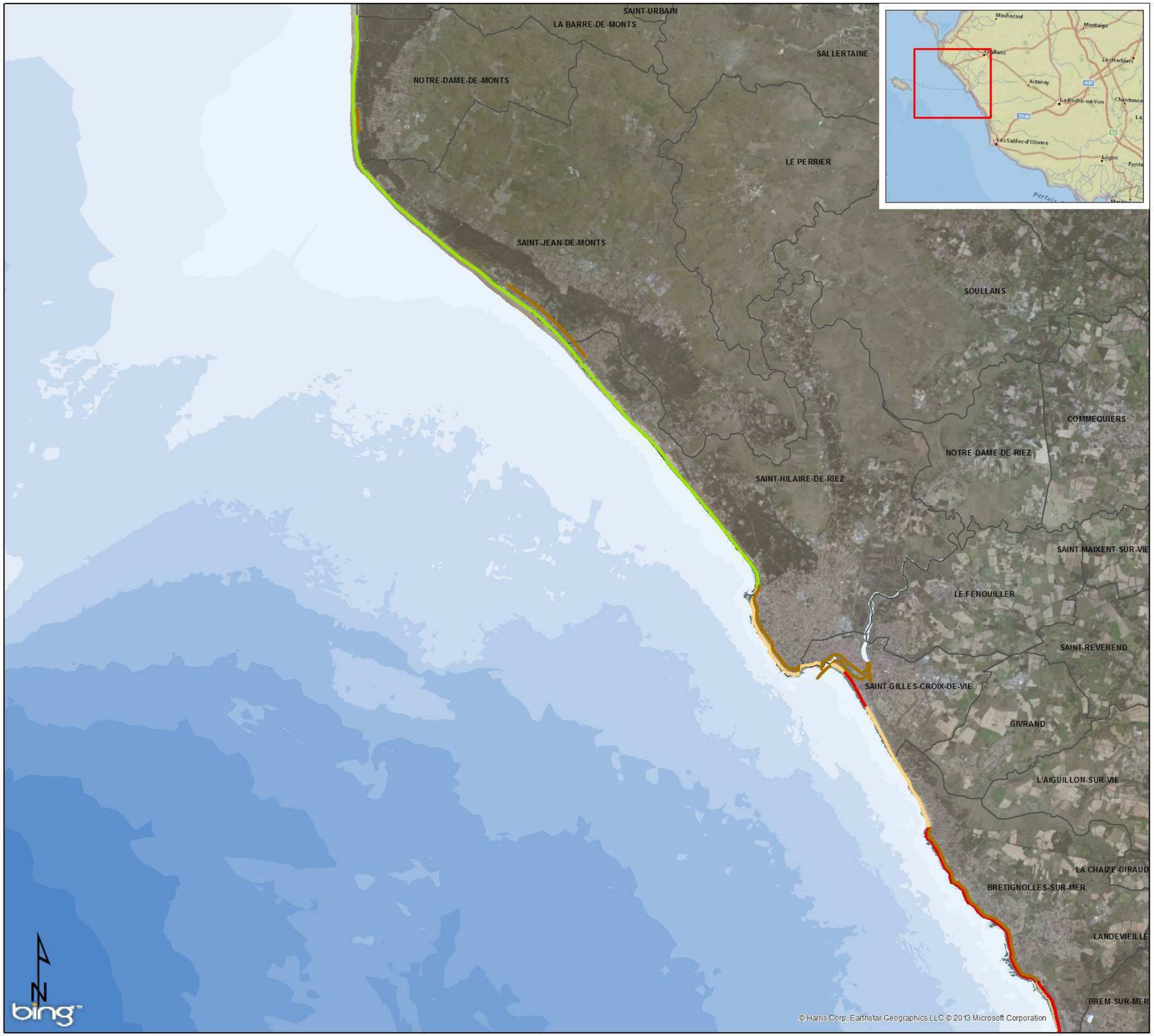

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Notre-Dame-de-Monts - Brétignolles-sur-Mer

Granulométrie Pays de Monts

12099_011_130606_granulométrie_z1 — Date: 6/06/2013
Rapport nr. — Carte 11

Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

granulométrie

(d'après GEOS DHI, 2007 et SOGREAH, 2001-2002)

- Sables fins
- Sables moyens
- Sables grossiers
- Côte rocheuse ou remblai

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

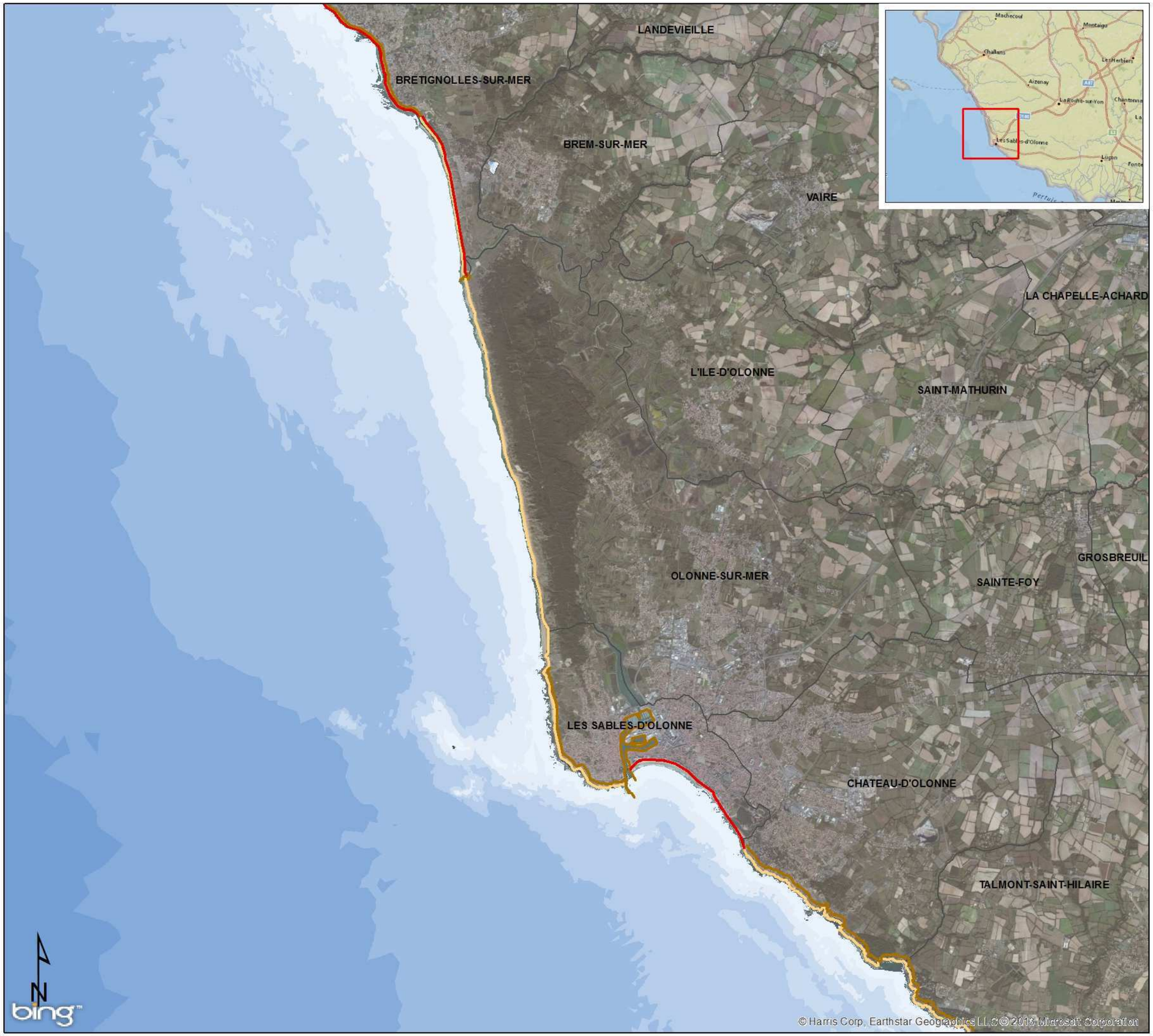

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Brétignolles-sur-Mer - Château d'Olonne

Granulométrie Pays d'Olonne

12099_012_130606_granulométrie_z2 — Date: 6/06/2013
Rapport nr. — Carte 12

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

granulométrie
(d'après GEOS DHI, 2007 et SOGREAH, 2001-2002)

- Sables fins
- Sables moyens
- Sables grossiers
- Côte rocheuse ou remblai

Bathymétrie [m NGF]

- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

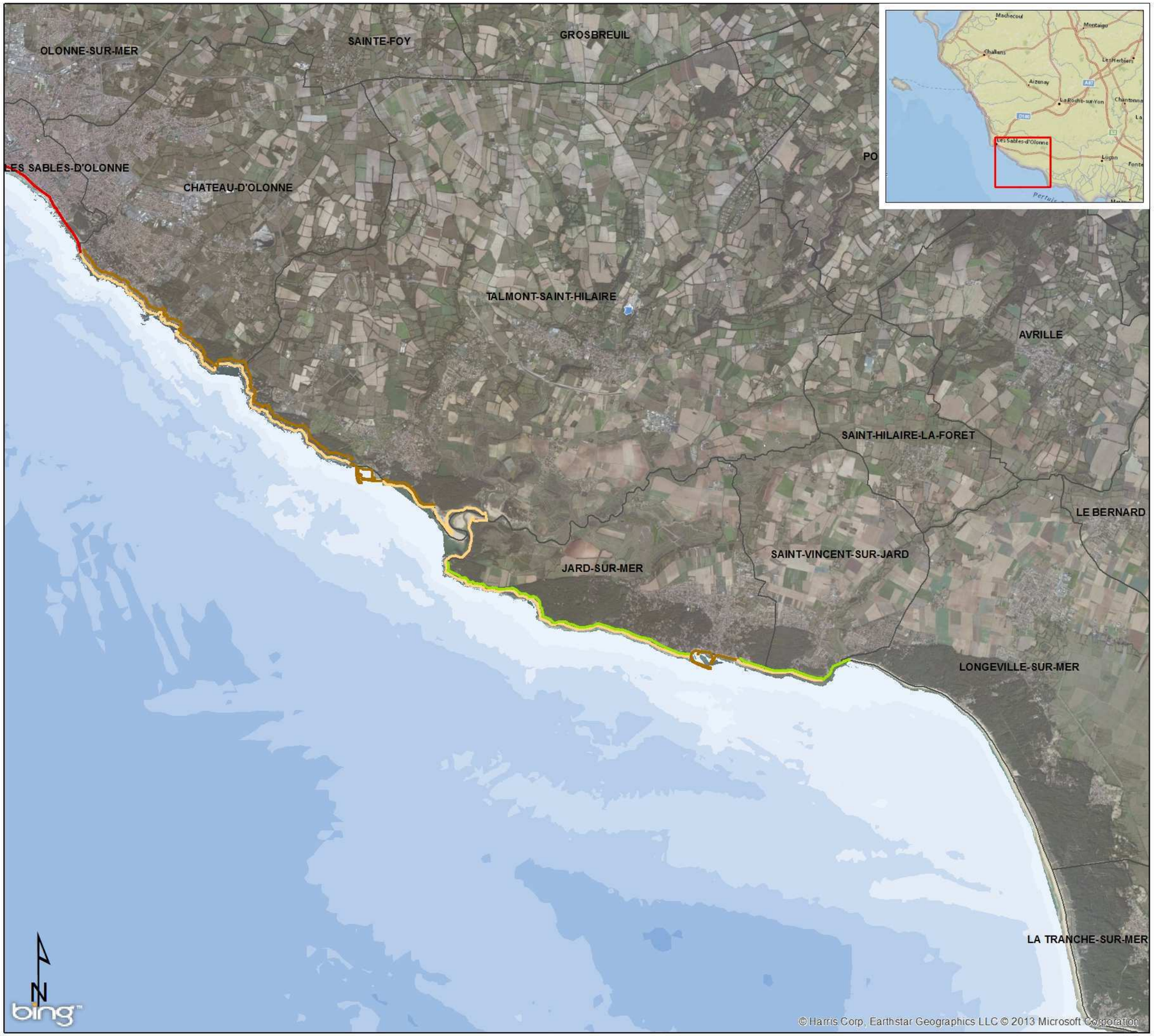

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Talmont-Saint-Hilaire - Saint-Vincent-sur-Jard

Granulométrie Pays Talmondais

12099_013_130606_granulométrie_z3 — Date: 6/06/2013
Rapport nr. — Carte 13

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

granulométrie
(d'après GEOS DHI, 2007 et SOGREAH, 2001-2002)
- Sables fins
- Sables moyens
- Sables grossiers
- Côte rocheuse ou remblai

Bathymétrie [m NGF]
- -4.99 - 0.00
- -9.99 - -5.00
- -14.99 - -10.00
- -19.99 - -15.00
- -24.99 - -20.00
- -29.99 - -25.00
- -34.99 - -30.00
- -39.99 - -35.00
- -44.99 - -40.00
- -49.99 - -45.00
- -54.99 - -50.00
- -59.99 - -55.00
- -64.99 - -60.00
- -66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

F.4 Cartes des zones homogènes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Zones homogènes

12099_014_130717_zones_homogènes_general — Date: 17/07/2013
Rapport nr. — Carte 14

IMDC
International Marine & Dredging Consultants
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

zones_homogènes

- Falaises à platiers surmontées d'un massif dunaire, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages
- Falaises à platiers, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages de protection
- Falaises à platiers, plages sur le haut estran
- Plage et cordon dunaire
- Plage et cordon dunaire avec platier, secteurs à ouvrages de protection
- Plage et cordon dunaire, secteurs avec ouvrages de protection
- Port/Barrage
- Remblai et plage
- Remblai, plage et platier rocheux sur l'estran

Bathymétrie [m NGF]

-4.99 - 0.00	-39.99 - -35.00
-9.99 - -5.00	-44.99 - -40.00
-14.99 - -10.00	-49.99 - -45.00
-19.99 - -15.00	-54.99 - -50.00
-24.99 - -20.00	-59.99 - -55.00
-29.99 - -25.00	-64.99 - -60.00
-34.99 - -30.00	-66.00 - -65.00

0 3 6 9 12 15 km

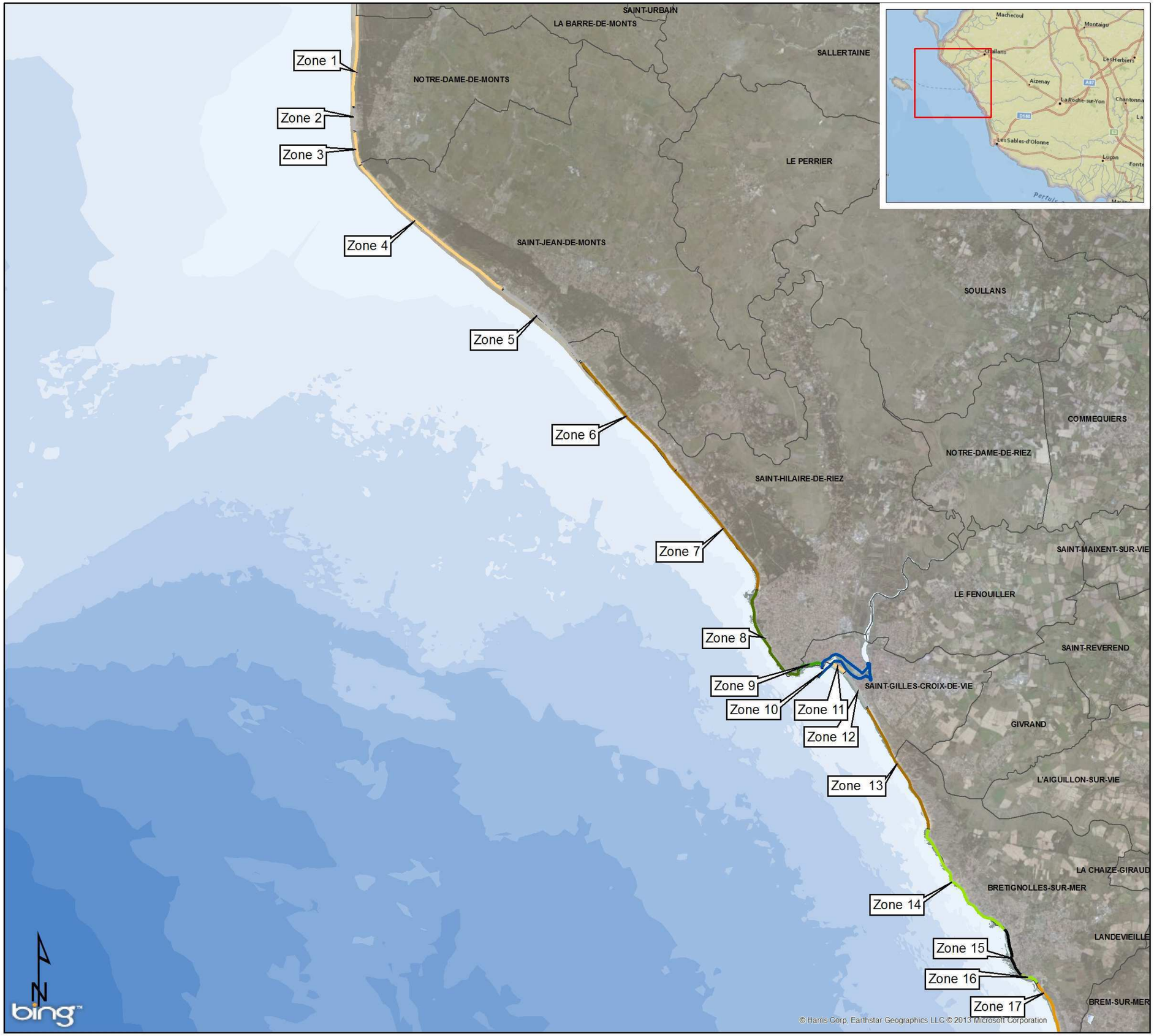

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Notre-Dame-de-Monts - Brétignolles-sur-Mer

Zones homogènes Pays de Monts

12099_015_130606_zones_homogènes_z1 — Date: 7/06/2013
Rapport nr. — Carte 15

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

zones_homogènes

- Falaises à platiers surmontées d'un massif dunaire, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages
- Falaises à platiers, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages de protection
- Falaises à platiers, plages sur le haut estran
- Plage et cordon dunaire
- Plage et cordon dunaire avec platier, secteurs à ouvrages de protection
- Plage et cordon dunaire, secteurs avec ouvrages de protection
- Port/Barrage
- Remblai et plage
- Remblai, plage et platier rocheux sur l'estran

Bathymétrie [m NGF]

-4.99 - 0.00	-39.99 - -35.00
-9.99 - -5.00	-44.99 - -40.00
-14.99 - -10.00	-49.99 - -45.00
-19.99 - -15.00	-54.99 - -50.00
-24.99 - -20.00	-59.99 - -55.00
-29.99 - -25.00	-64.99 - -60.00
-34.99 - -30.00	-66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

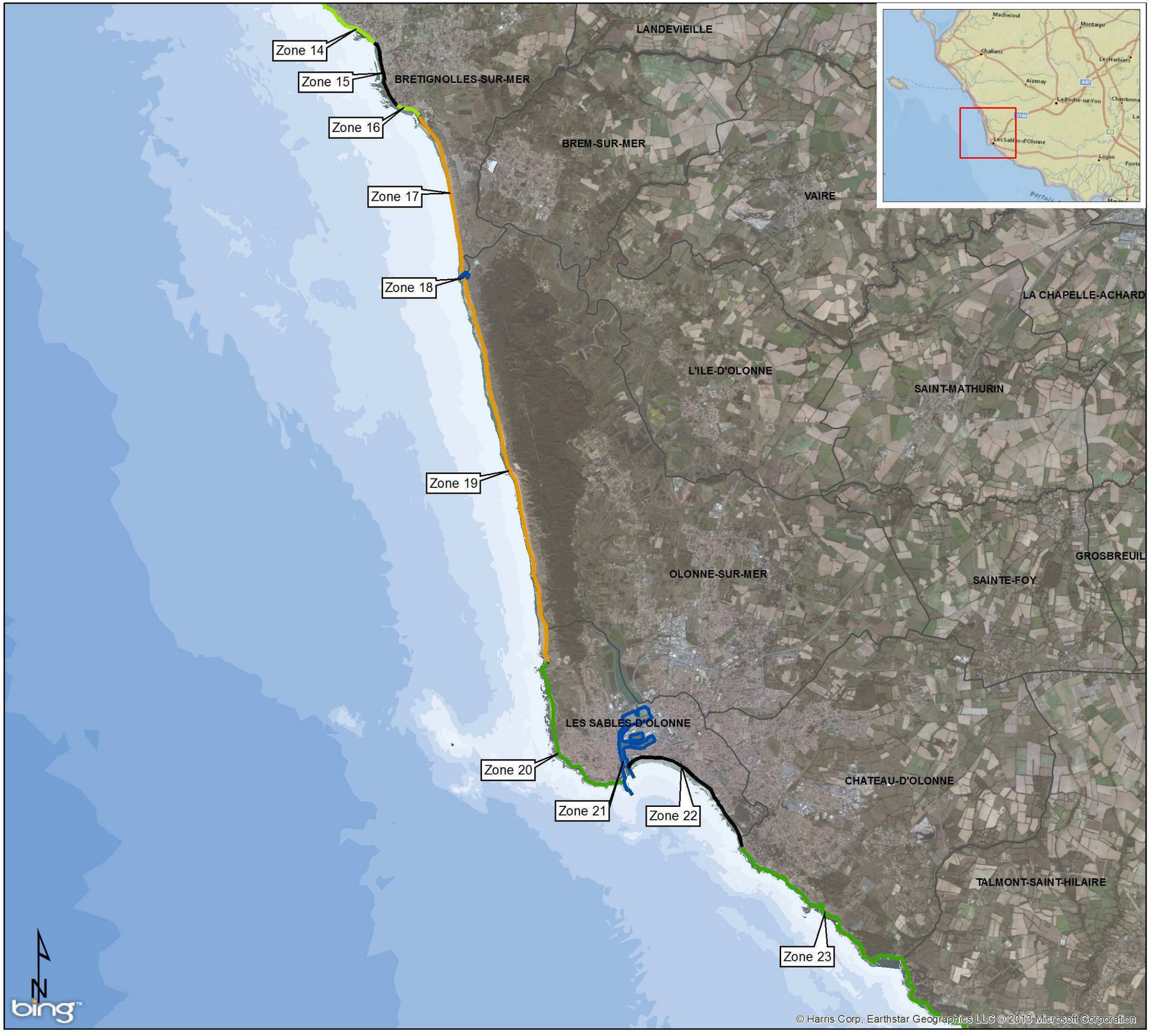

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Brétignolles-sur-Mer - Château d'Olonne

Zones homogènes Pays d'Olonne

12099_016_130606_zones_homogènes_z2 — Date: 7/06/2013
Rapport nr. — Carte 16

IMDC
Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

zones_homogènes

- Falaises à platiers surmontées d'un massif dunaire, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages
- Falaises à platiers, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages de protection
- Falaises à platiers, plages sur le haut estran
- Plage et cordon dunaire
- Plage et cordon dunaire avec platier, secteurs à ouvrages de protection
- Plage et cordon dunaire, secteurs avec ouvrages de protection
- Port/Barrage
- Remblai et plage
- Remblai, plage et platier rocheux sur l'estran

Bathymétrie [m NGF]

-4.99 - 0.00	-39.99 - -35.00
-9.99 - -5.00	-44.99 - -40.00
-14.99 - -10.00	-49.99 - -45.00
-19.99 - -15.00	-54.99 - -50.00
-24.99 - -20.00	-59.99 - -55.00
-29.99 - -25.00	-64.99 - -60.00
-34.99 - -30.00	-66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

PRÉFET DE LA VENDÉE

Cartographie des aléas littoraux en Vendée dans le cadre des futurs PPRL

Talmont-Saint-Hilaire - Saint-Vincent-sur-Jard

Zones homogènes Pays Talmondais

12099_017_130717_zones_homogènes_z3 — Date: 17/07/2013
Rapport nr. — Carte 17

Coveliersstraat 15
2600 Antwerpen
Tel +32 3 270 92 20
Fax +32 3 235 67 11
E-mail: info@imdc.be

Légende

zones_homogènes

- Falaises à platiers surmontées d'un massif dunaire, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages
- Falaises à platiers, localement : plages sur le haut estran et/ou ouvrages de protection
- Falaises à platiers, plages sur le haut estran
- Plage et cordon dunaire
- Plage et cordon dunaire avec platier, secteurs à ouvrages de protection
- Plage et cordon dunaire, secteurs avec ouvrages de protection
- Port/Barrage
- Remblai et plage
- Remblai, plage et platier rocheux sur l'estran

Bathymétrie [m NGF]

-4.99 - 0.00	-39.99 - -35.00
-9.99 - -5.00	-44.99 - -40.00
-14.99 - -10.00	-49.99 - -45.00
-19.99 - -15.00	-54.99 - -50.00
-24.99 - -20.00	-59.99 - -55.00
-29.99 - -25.00	-64.99 - -60.00
-34.99 - -30.00	-66.00 - -65.00

0 1 2 3 4 5 km

Annexe G Fiches secteurs homogènes

Les ouvrages indiqués ci-dessous ont été référencés par la DDTM 85 (lot de données L_TRONCON_DCM_PUBLIC_L_085.TAB). La numérotation des tronçons utilisée par la DDTM 85 est détaillée dans les métadonnées. Le 3ème chiffre correspond à l'unité sédimentaire délimitée dans l'étude DHI où se trouve l'ouvrage.

Zone N° 1	**Plages de Parée Grollier, de Bois Soret et de La Braie**
Commune	Notre-Dame-de-Monts
Nature du tronçon	**Plage – Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	2700
Vue caractéristique	

Topographie

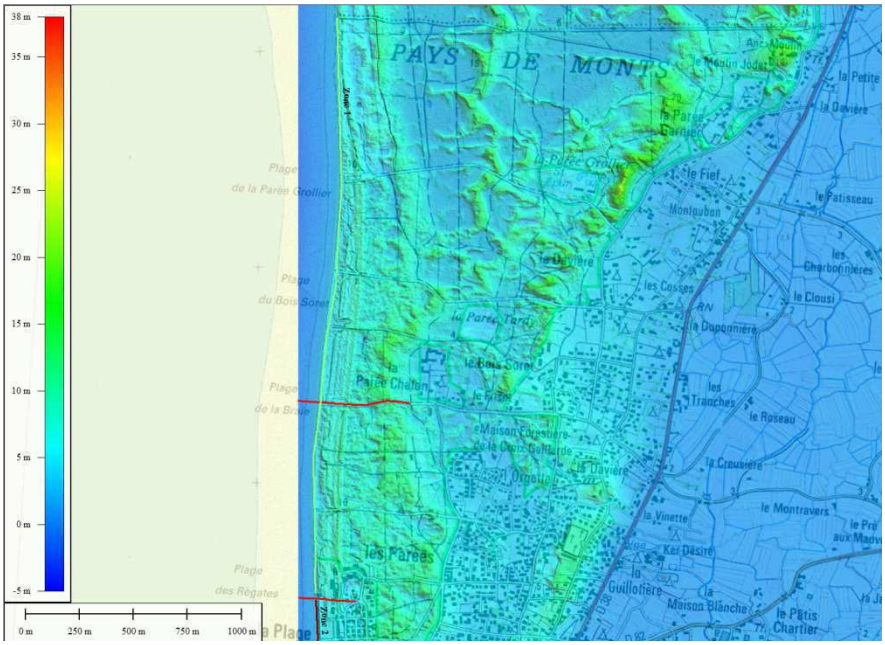

Profil critique

Point d'observation 9 :

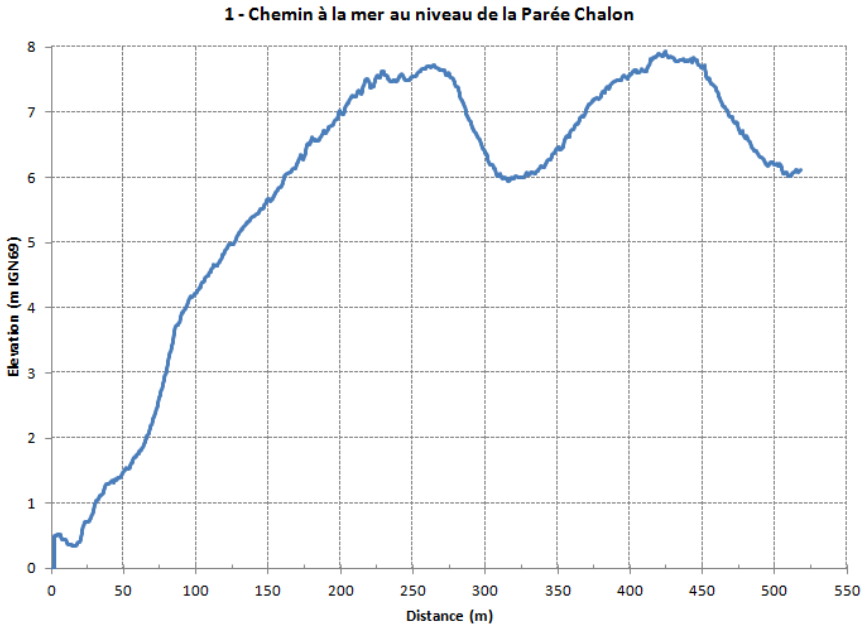

	Point d'observation 10 : 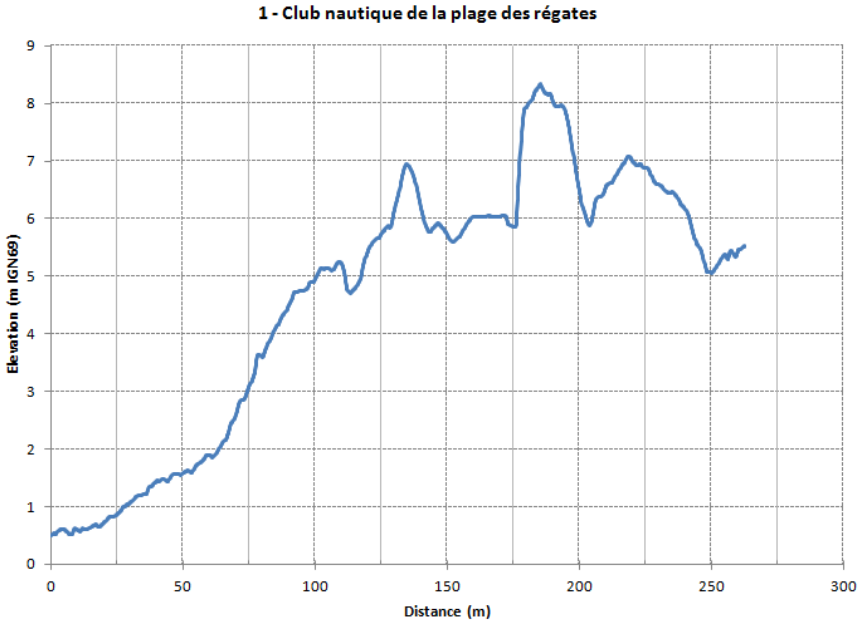
Zone protégée	Arrière pays situé entre 0 et 4 m IGN peu urbanisé
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes causant une submersion marine.
Incidents connus	Érosion du cordon dunaire chaque année
Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008),
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (ING) moyenne de 10 m • largeur d'environ 1,3 km au nord de la zone 1 • largeur d'environ 2,2 km au sud de la zone 1 Protection contre la submersion des zones urbanisées telles que : • lieu-dit de La Parée Chalon, environ 500 m l'intérieur des terres au nord de la zone 1 • habitations au nord de la Plage, environ 150 m l'intérieur des terres au nord de la zone 1 Jeune dunes au pied de la dune précédemment érodée (visite 04/2013).
Niveau minimal [m IGN]	7,9 (crête de la dune sur chemin à la mer de la Parée Chalon)
Végétation	Rase en pied de dune (oyat). En arrière, localement des rangées d'arbre, présence de forêts de conifères
Maîtrise d'ouvrage	aucune

Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable ou accrétion +0,6 m/an (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Pas d'érosion récente visible au moment de la visite (mars 2013)

Zone N° 2	**La Plage/ Perré de Notre-Dame-de-Monts**
Commune	Notre-Dame-de-Monts
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	680
Vue caractéristique	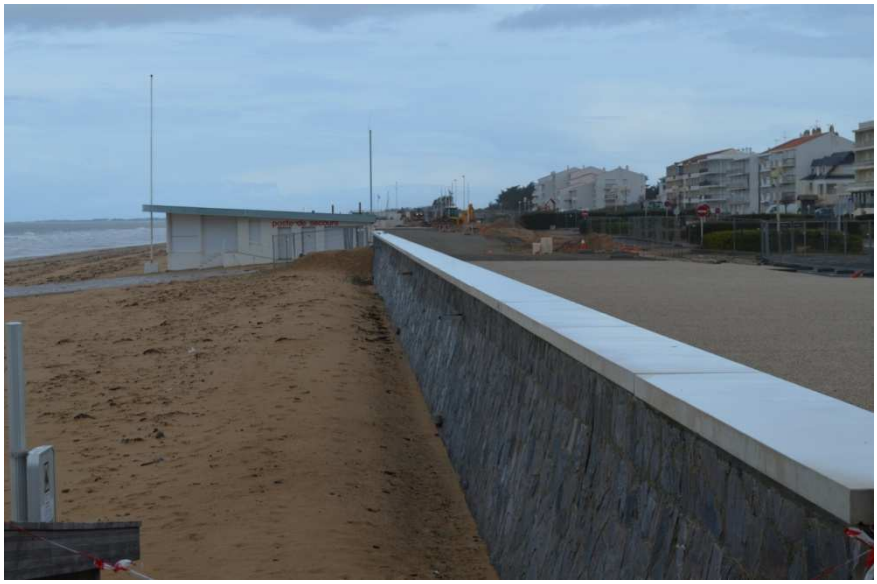

Topographie	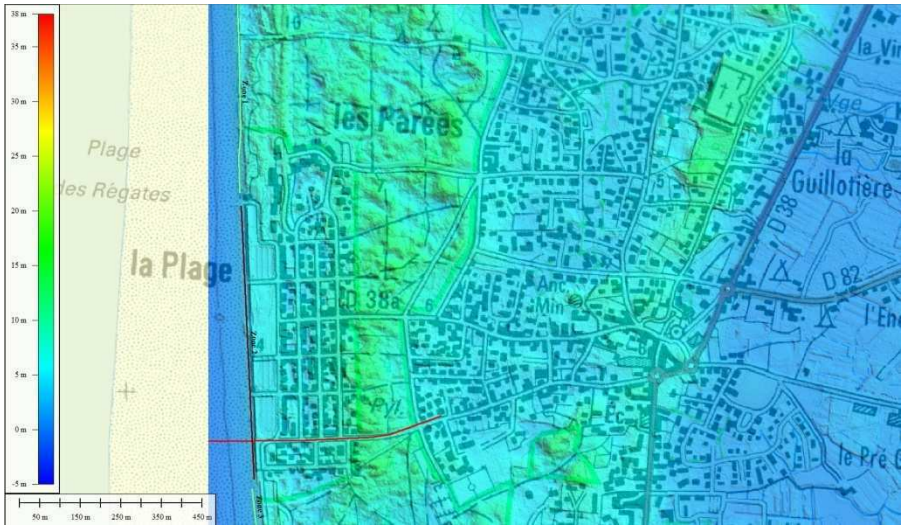
Profil critique	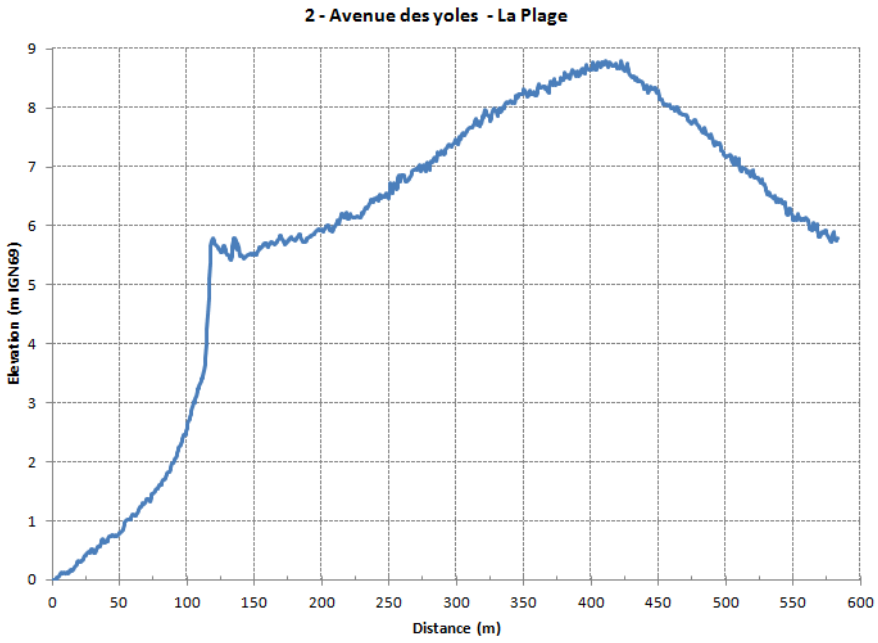
Zone protégée	Promenade et habitations
Risque potentiel	Endommagement et rupture des protections
Incidents connus	Submersion marine exceptionnelle par surverse
Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008)
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse - déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Zone urbanisée dense en avant du cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts), habitations à moins de 150 m à l'intérieur des terres dans la zone 2. Ouvrage de protection contre l'érosion par fixation du trait de côte.

Niveau minimal [m IGN]	5,7 (sommet du remblai)
Végétation	aucune
Maîtrise d'ouvrage	Perré de Notre-Dame-de-Monts : Perré en dalles béton et mur maçonné sur le haut estran (tronçon 203000). Sommet du remblai entre 5,7 et 5,8 m (IGN69).
Taux annuel d'érosion [m/an]	Zone protégée par des ouvrages, aucune érosion (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Travaux de restauration de l'esplanade au moment de la visite

Zone N° 3	**Plages du Mûrier et Nord de la Plage du Pont-d'Yeu**
Commune	Notre-Dame-de-Monts
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	1000
Vue caractéristique	

Topographie

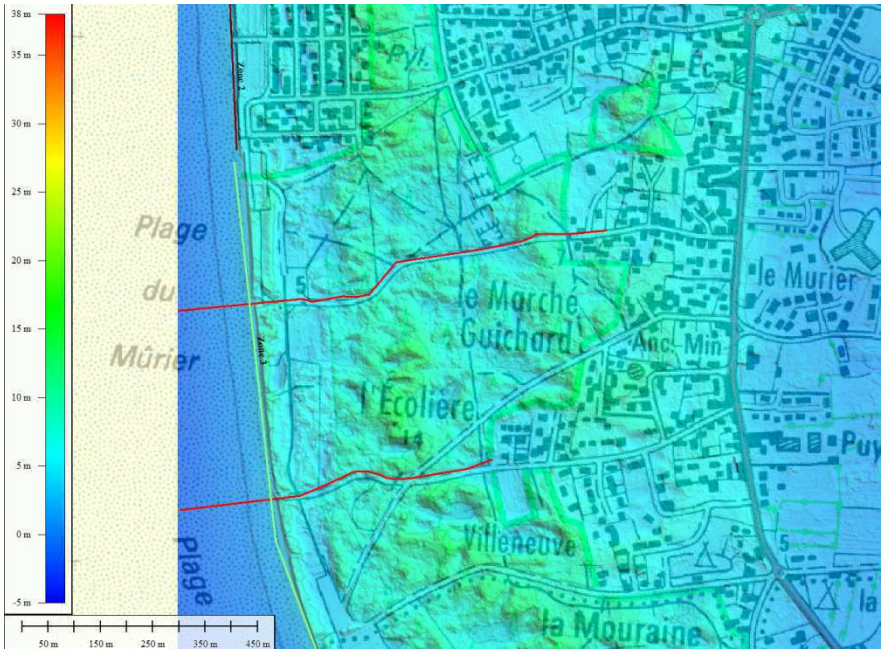

Profil critique	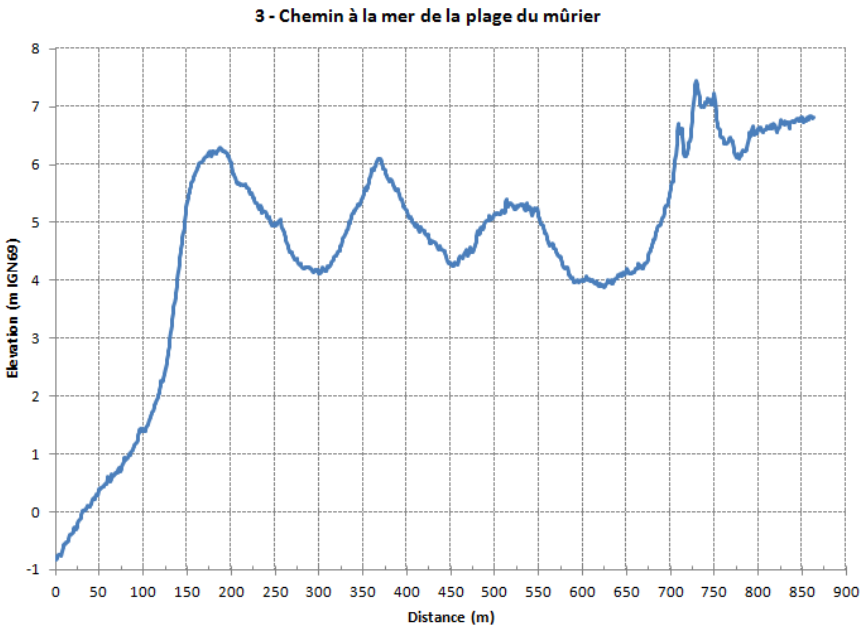 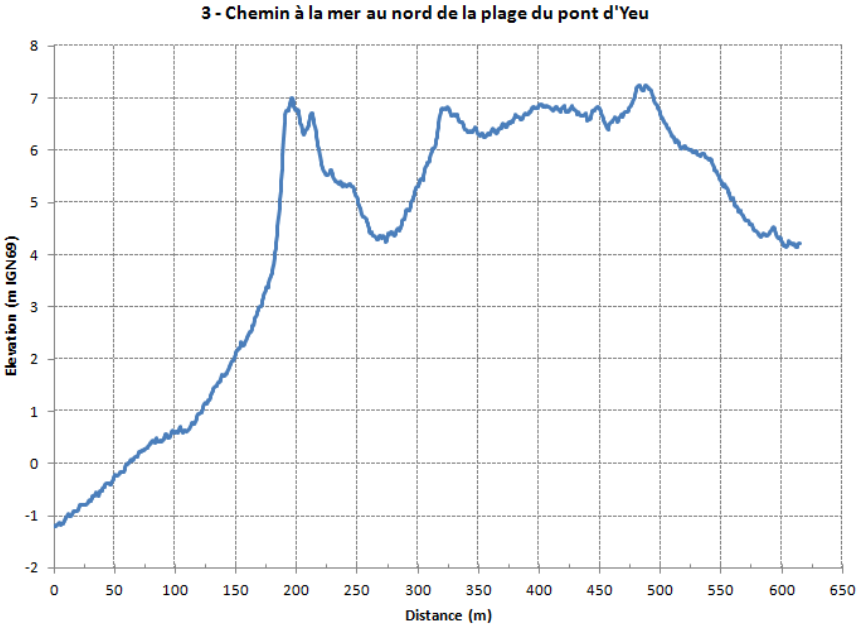
Zone protégée	Arrière pays situé entre 0 et 4 m IGN urbanisé.
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes causant une submersion marine.
Incidents connus	Érosion de la dune chaque hiver
Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers présence de coquilles (GEOS/DHI 2008),
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (IGN) moyenne de 10 m • largeur d'environ 400 à 600 m

	Protection contre la submersion des zones urbanisées telles que le Mûrier (situé à 700 m à l'intérieur des terres), l'Écolière, Villeneuve (situés à 600 m à l'intérieur des terres) Jeune dunes au pied de la dune précédemment érodée.
Niveau minimal [m IGN]	7,2 (crête de la dune sur chemin à la mer au nord du Pont-d'Yeu)
Végétation	Rase et éparse sur la dune mobile (oyat), dense sur la dune grise (immortelle) puis bois de conifères en arrière
Maîtrise d'ouvrage	Aucune
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable au nord à érosion au sud -1 à 1,4 m/an (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Cordon dunaire ancré sur le platier calcaire du Pont-d'Yeu Travaux de restauration des dunes au moment de la visite.

Zone N° 4	**Plages du Pont-d'Yeu Sud, de la Tonnelle, de la Parée du Jonc**
Commune	Saint-Jean-de-Monts
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	5800
Vue caractéristique	

Topographie

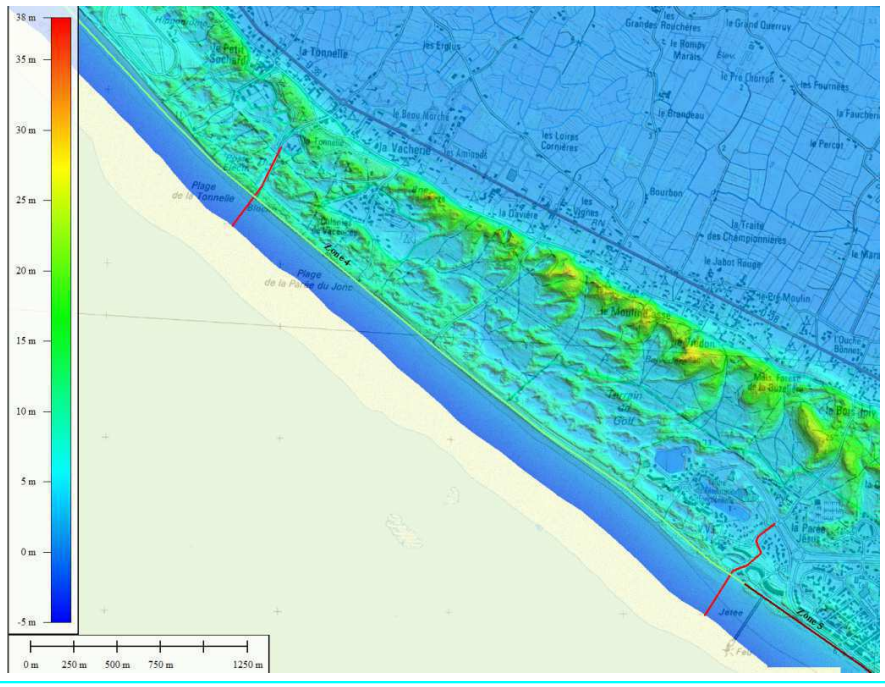

Profil critique	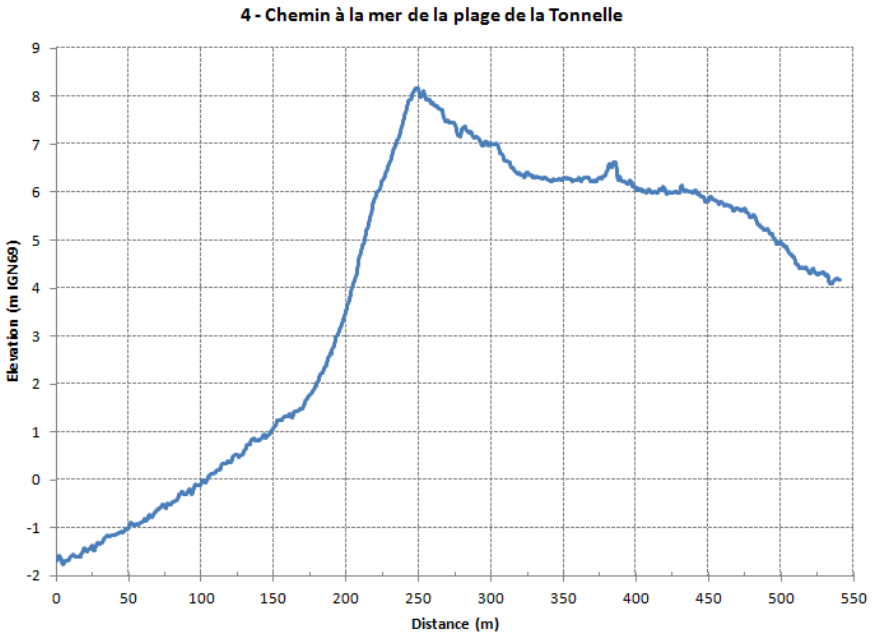 Point d'observation 14 : 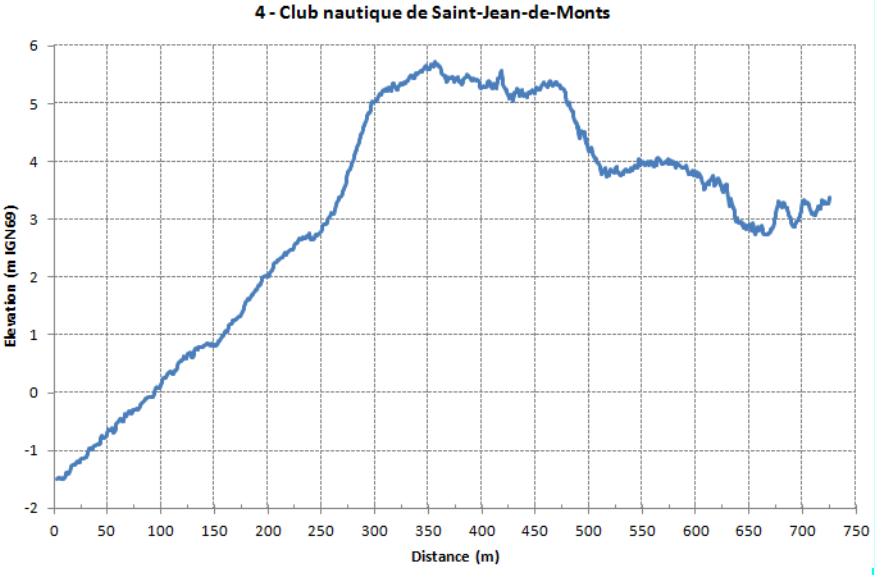
Zone protégée	Arrière pays situé entre 0 et 4m IGN urbanisé.
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes causant une submersion marine. Réponse au questionnaire par la commune de Saint-Jean-de-Monts : aucune inondation par submersion marine n'a jamais eu lieu.
Incidents connus	Réponse au questionnaire par la commune de Saint-Jean-de-Monts : • érosion des dunes et des zones basses exceptionnelle • érosion significative durant Xynthia mais sans conséquence.

Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008)
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (IGN) moyenne de 10 m • largeur d'environ 500 m à 1,2 km d'ouest en est de la zone 4 Protection contre la submersion des zones urbanisées telles que : • lieu-dit de La Tonnelle, environ 500 m à l'intérieur des terres à l'ouest de la zone 4 ; • zone résidentielle en avant du cordon dunaire à 300 m à l'intérieur des terres au niveau du club nautique de Saint-Jean-de-Monts, à la limite avec la zone 5. Hippodrome, terrain de Golf et résidences en avant du cordon dunaire
Niveau minimal [m IGN]	5,7 (passage au niveau du club nautique)
Végétation	Rase et éparse sur la dune mobile (oyat), dense sur la dune grise (immortelle) puis bois de conifères en arrière
Maîtrise d'ouvrage	aucune
Taux annuel d'érosion [m/an]	Érosion 1 à 1,4 m/an au Pont-d'Yeu, Accrétion +1,2 m/an au niveau du terrain de golf (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Cordon dunaire ancré sur le platier calcaire du Pont-d'Yeu

Zone N° 5	**Plage des Demoiselles/ Remblai de Saint-Jean-de-Monts**
Commune	Saint-Jean-de-Monts/ Saint–Hilaire-de-Riez
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	3080
Vue caractéristique	

Espace Animation Voile

Topographie	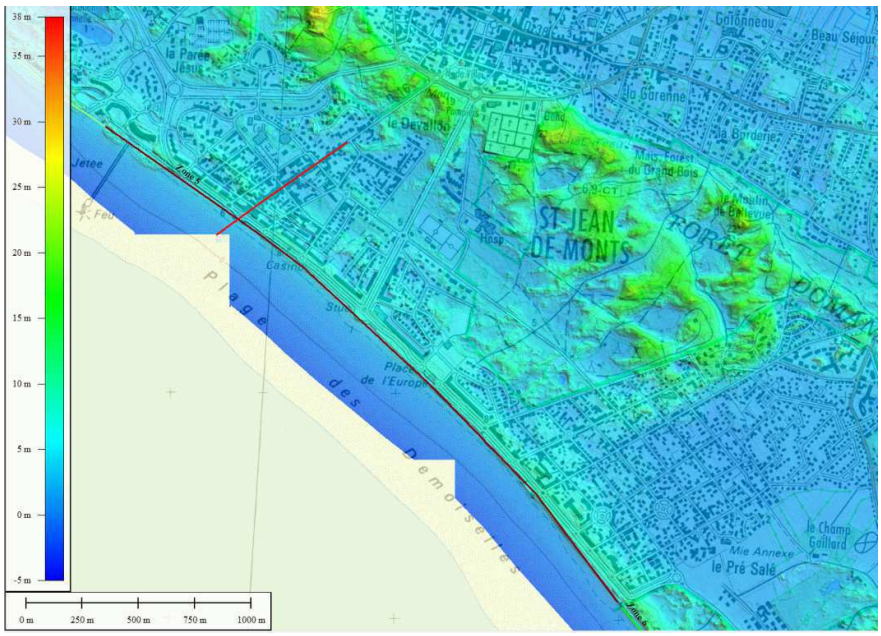
Profil critique	Au nord-ouest, cf. profil zone 4 et également au point bas au niveau de l'avenue de la mer : 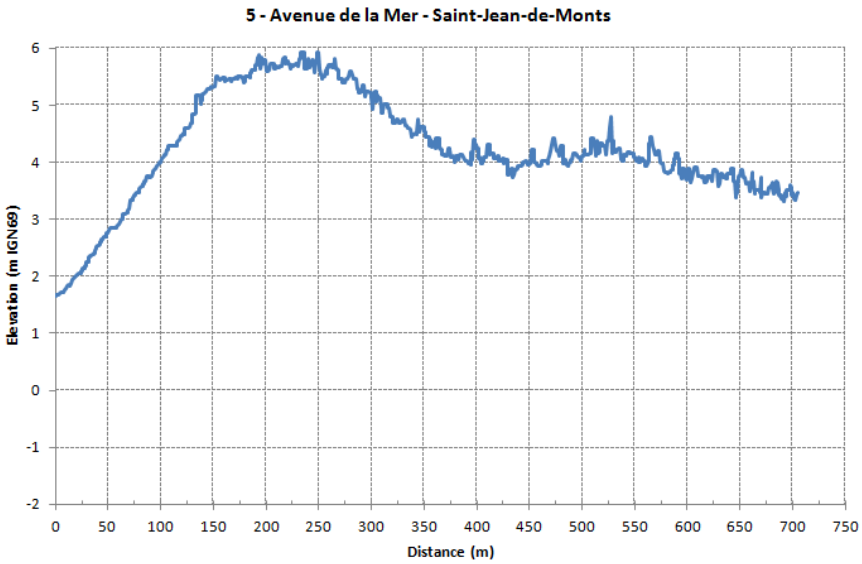
Zone protégée	Crête est utilisée par des chemins, des commerces saisonniers et des routes. Zone urbaine dense située entre 1 et 4 m IGN en avant du cordon dunaire.
Risque potentiel	Endommagement et rupture des protections, submersion marine
Incidents connus	Dégradations multiples, érosion et recul de la protection durant Xynthia. Signe d'érosion récente visible lors de la visite Réponse au questionnaire par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez : • érosion des plages occasionnelle causée par les tempêtes • érosion significative durant Xynthia mais sans conséquence d'inondation

Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008)
Processus hydrodynamiques	**Débordement – surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (IGN) moyenne de 10 m • largeur de 1,1 à 1,6 km d'ouest en est de la zone 5 Zones urbaines en avant du cordon dunaire, protégées contre la submersion par des structures de protection contre la submersion et l'érosion dont le sommet se situe : • entre 7,3 et 7,8 m (IGN69) à l'ouest de la plage des Demoiselles, de la jetée à l'avenue de la forêt (avec un point bas à l'avenue de la mer) • à environ 8,2 m (IGN69) à l'est de la plage des Demoiselles
Niveau minimal [m IGN]	5,9 (crête du remblai à l'Avenue de la Mer)
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Remblai de Saint-Jean-de-Monts : Perré en dalle béton et mur maçonné sur le haut estran (tronçon 203001 et 203002) Butées de pied en enrochements Schémas aménagements du NO au SE : 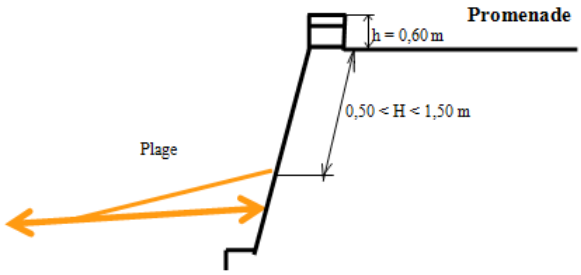 Schéma : 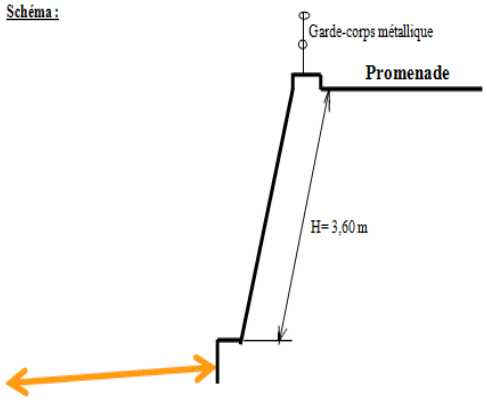

	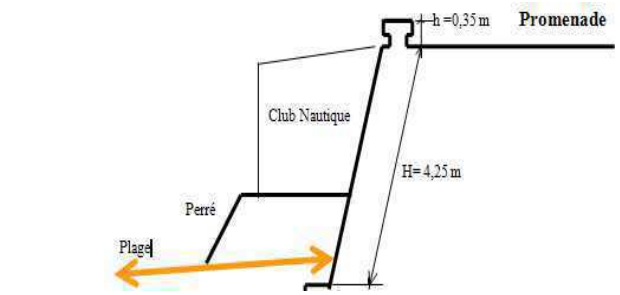 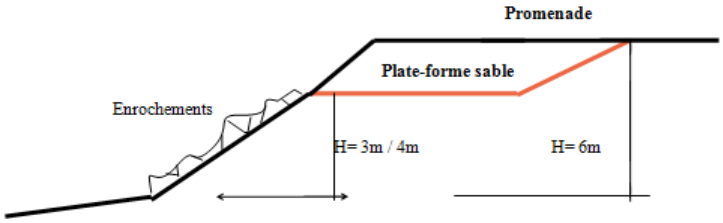 23 épis de 15 à 40 m de longueur Enrochement à l'extrémité sud de la digue
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Travaux au niveau de la partie sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez au moment de la visite (mars 2013).

Zone N° 6	**Plages des Soixante Bornes, des Salins, des Becs et des Mouettes**
Commune	Saint-Hilaire-de-Riez
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	4200
Vue caractéristique	

Topographie

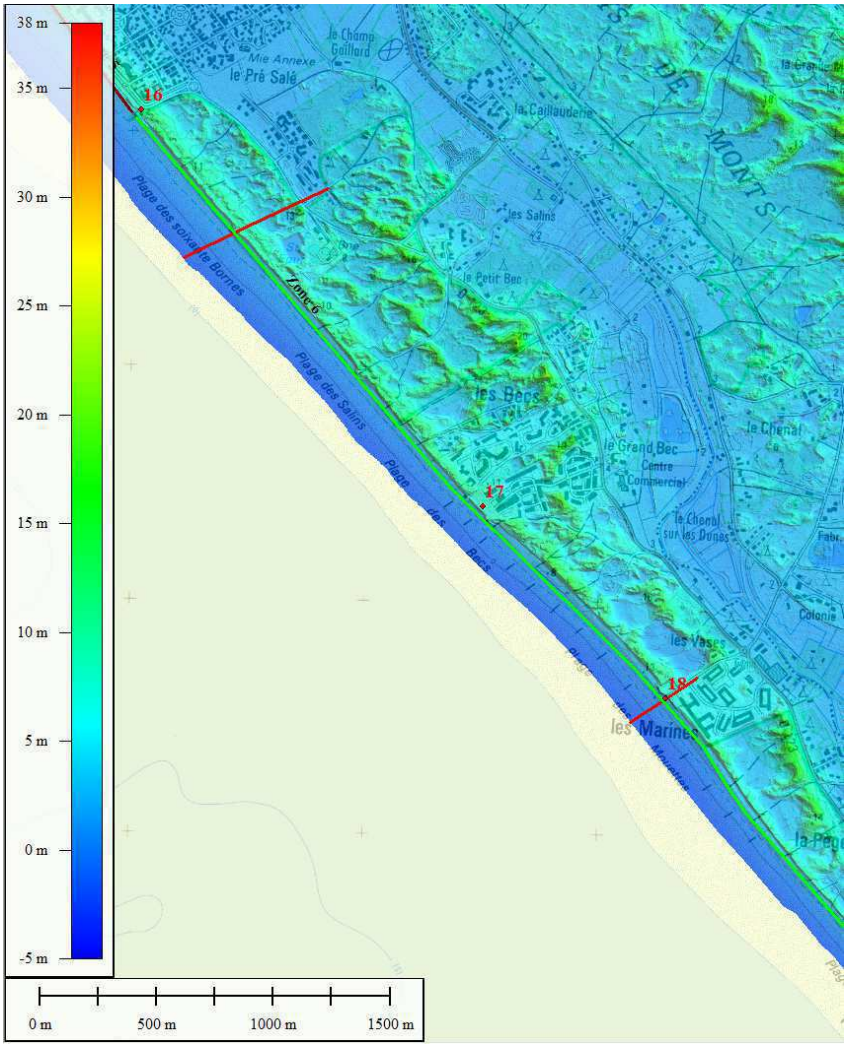

Profil critique	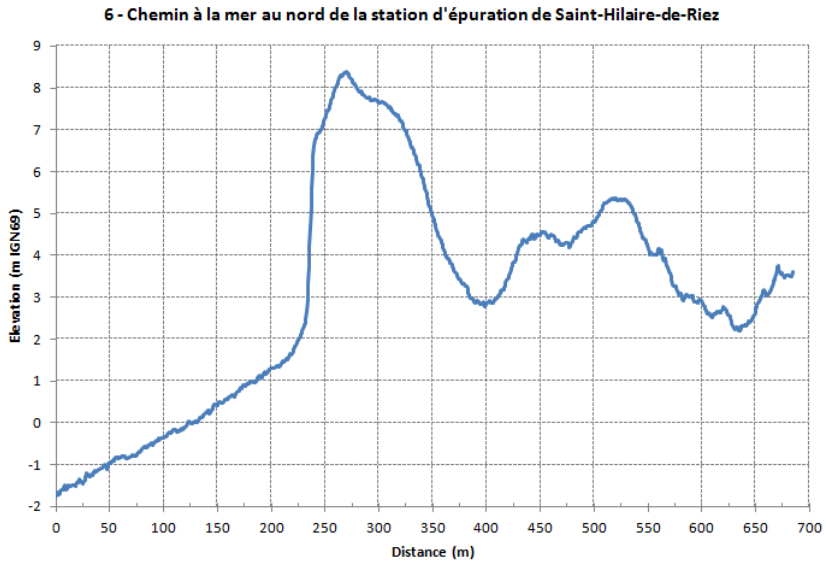 Point d'observation 18 : 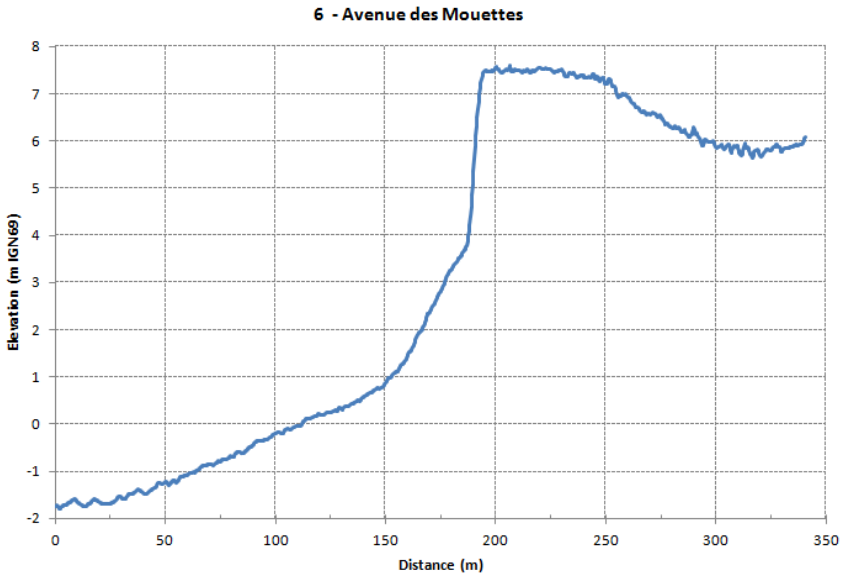
Zone protégée	Arrière pays situé entre 1 et 4m IGN peu a fortement urbanisé.
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes
Incidents connus	Réponse au questionnaire par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez : • érosion des plages occasionnelle causée par les tempêtes. • érosion significative durant Xynthia mais sans conséquence d'inondation
Caractéristiques sédimentaires	Sables grossiers (GEOS/DHI 2008),
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (IGN) moyenne de 10 m

fonctions actuelles	• largeur d'environ 300 m au Pré Salé • largeur entre 700 et 800 m aux Becs • largeur d'environ 350 m de part et d'autre des Marines Zones urbaines en avant du cordon dunaire protégées contre la submersion telles que le Pré Salé, le Champs Gaillard, les Salins. Station d'épuration de Saint-Hilaire-de-Riez à moins de 200 m dans les terres. Urbanisation en avant du cordon dunaire aux Becs et aux Marines : interruption des dunes, enrochements locaux pour protéger contre l'érosion (fixation du trait de cote). Perrés en enrochement mis en place devant les descentes à la plage puis pour maintenir le remblai des parkings.
Niveau minimal [m IGN]	Au nord de la zone (sud du remblai de Saint-Jean-de-Monts), le point le plus bas est situé à 8,6 m. Au nord de la station d'épuration, les points bas sont à 8,3 m. Aux Marines, le point bas est localisé à 7,6 m.
Végétation	Rase et récente
Maîtrise d'ouvrage	Perré les Becs : perré en enrochements sur le haut estran (tronçon 203003) Perré les Marines : perré en enrochements sur le haut estran (tronçon 203004) 32 épis de 10 à 60 m de longueur entre les becs et La Pège
Taux annuel d'érosion [m/an]	Érosion -0,6 à 1,2 m/an (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Signe d'érosion récente visible au moment de la visite (mars 2013) aux plages des soixante bornes et des Becs. Pas d'érosion visible en allant vers le sud

Zone N° 7	**Plages de La Pège et de La Parée-Préneau**
Commune	Saint-Hilaire-de-Riez
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	4150
Vue caractéristique	

Topographie

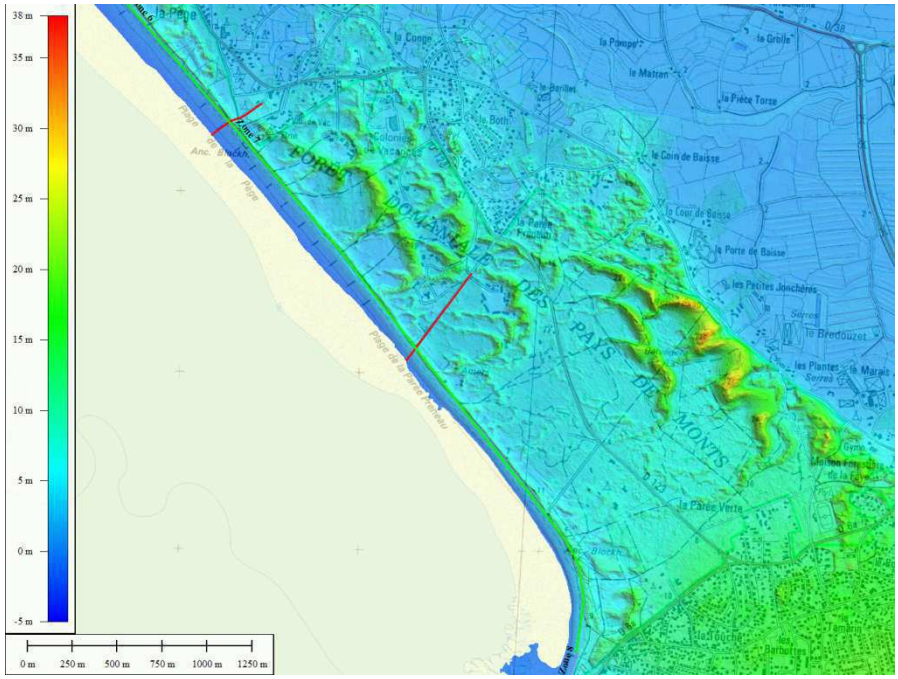

Profil critique

Point d'observation 19 :

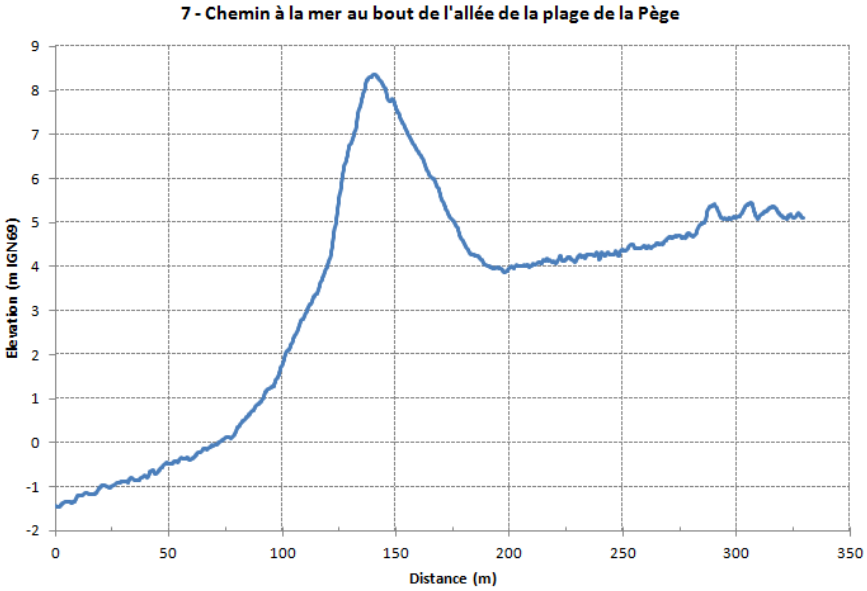

	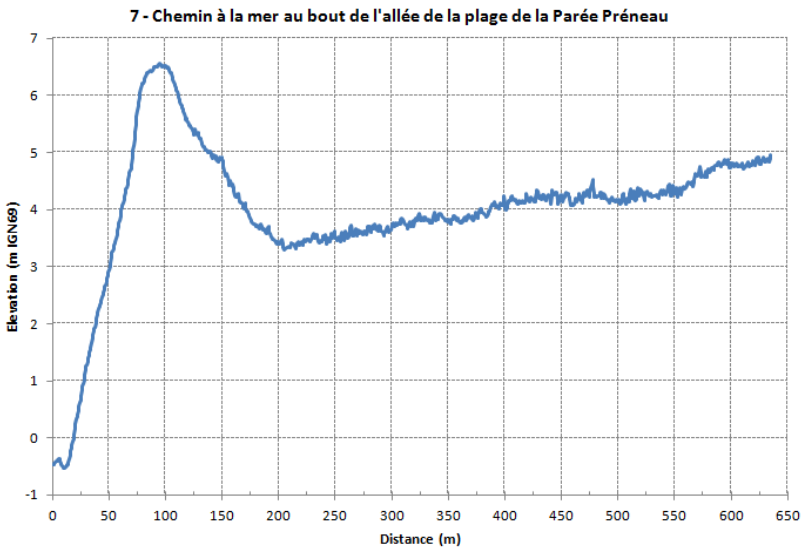
Zone protégée	Arrière pays situé entre 1 et 4m IGN peu a fortement urbanisé.
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes
Incidents connus	Réponse au questionnaire par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez : • érosion des plages occasionnelle causée par les tempêtes • érosion significative durant Xynthia mais sans conséquence d'inondation.
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse, Sables grossiers (GEOS/DHI 2008)
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Large cordon dunaire (Dunes du Pays de Monts) : • altitude (IGN) moyenne de 10 m • largeur entre 50 m et 900 m à La Pège • largeur entre 800 m et 1600 m à La Parée-Préneau Zones urbaines en avant du cordon dunaire protégées contre la submersion telles que : • Le lieu-dit de La Pège, moins de 200 m à l'intérieur des terres • Le lieu dit de La Parée-Préneau situé à environ 250 m à l'intérieur des terres Présence de structures de protection contre l'érosion par fixation du trait de côte / confortement dunaire Mur avec parapet au sud à l'intersection avec la corniche de Sion.
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 8,4 m d'altitude à La Pège et à 6,5 m d'altitude à La Parée-Préneau.
Végétation	Dense (restauration des dunes en cours) aux plages de La Pège et de La

	Parée-Préneau
Maîtrise d'ouvrage	Enrochements à l'extrémité des chemins à la mer, présence de ganivelles (GEOS/DHI, 2008) 32 épis de 10 à 60 m de longueur entre les becs et La Pège 2 épis de 40 m de longueur à la Parée-Préneau Dune de La Pège : Dune enrochée en pied et rechargement en sable sur l'estran (tronçon 203005)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Accrétion à La Parée-Préneau + 0,6 à 1,2 m/an (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Pas d'érosion visible au moment de la visite de terrain (mars 2013)

Zone N° 8	**Corniche de Sion, Pointe de Grosse Terre**
Commune	Saint-Hilaire-de-Riez
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	3670
Vue caractéristique	

Topographie

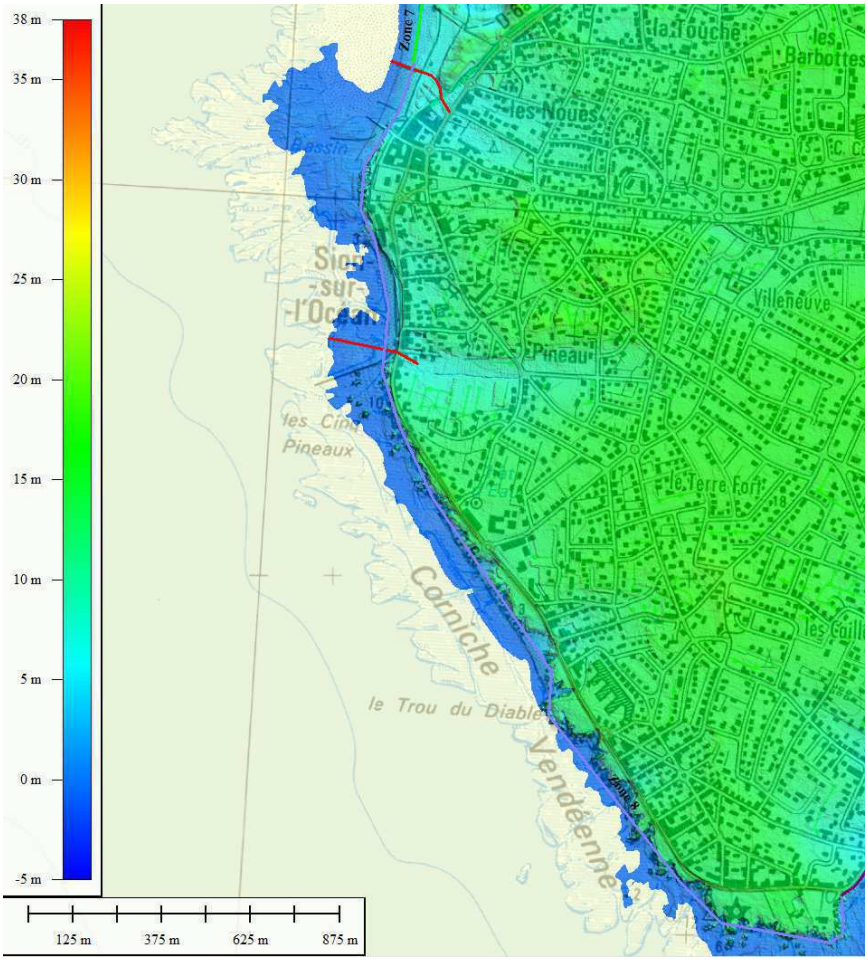

Profil critique

Point d'observation 21 :

	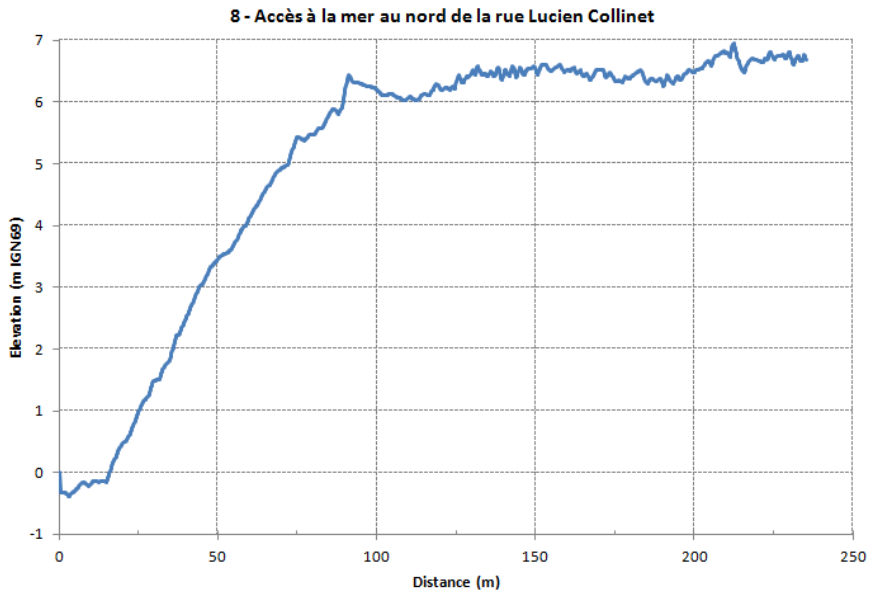 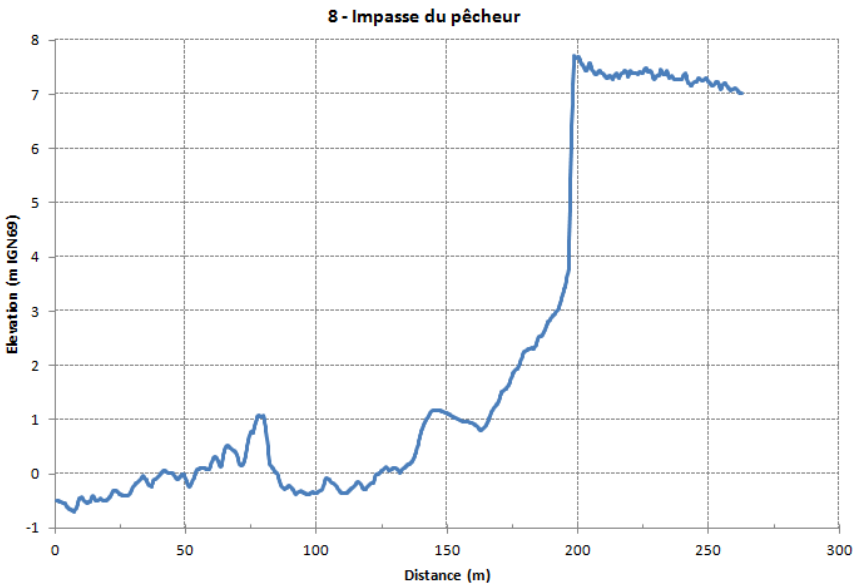
Zone protégée	Zone urbaine
Risque potentiel	Érosion des falaises (nombreuses anfractuosité causant une instabilité des blocs), débordement
Incidents connus	aucun
Caractéristiques sédimentaires	Roches métamorphiques friables et altérées ; présence de grès localement. .
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- **déferlement** - érosion

Présence de structures et fonctions actuelles	Falaises du massif de Sion de 5 a 15m d'altitude et de 300 m de largeur au nord ouest et rétrécissement vers Grosse Terre.
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 6,9 m au nord de la rue Collinet et à 7,7 m à l'impasse du Pêcheur
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	4 épis/cales de 50 à 150 m de longueur. .
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Déferlement en mer sur les plaques rocheuses.

Zone N° 9	**Plage de Boisvinet**
Commune	Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	770
Vue caractéristique	

Topographie	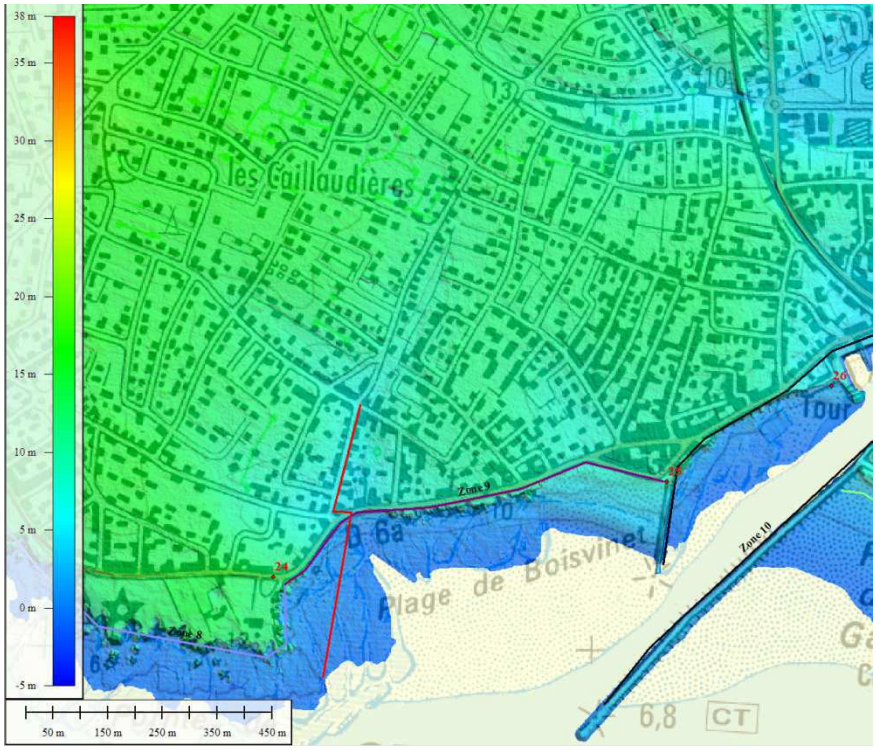
Profil critique	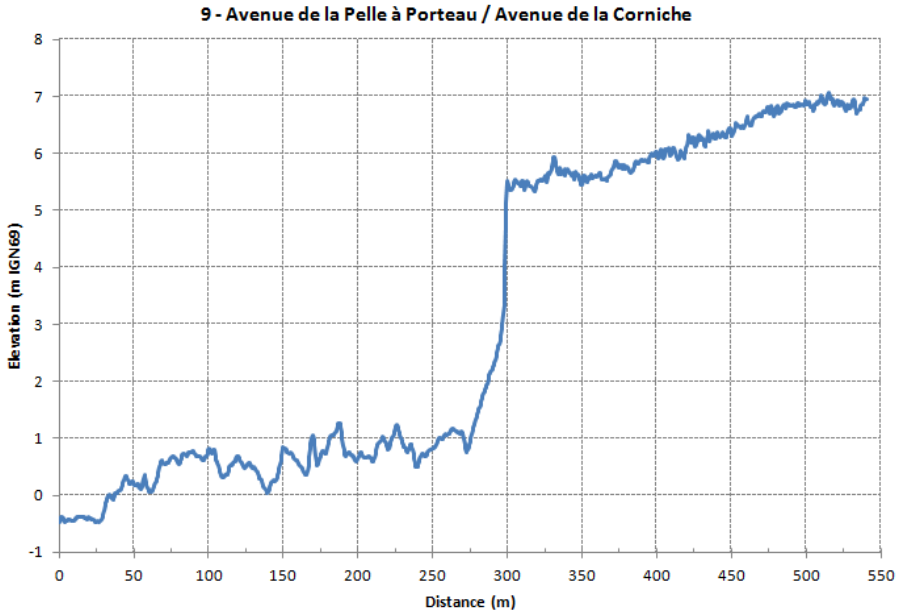
Zone protégée	Zone urbanisée au sommet des falaises du massif de Sion.
Risque potentiel	Submersion
Incidents connus	Dégradations multiples à la plage de Boisvinet lors de Xynthia. Signes locaux d'érosion récente (lors de la visite de terrain en Mars 2013) à la plage de Boisvinet.
Caractéristiques sédimentaires	Roches métamorphiques friables et altérées ; présence de grès localement. Sables moyens vaseux

Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Falaises du massifs de Sion de 5 à 15m d'altitude et de 300 m de largeur au nord ouest et rétrécissement vers Grosse Terre. Zones urbaines localisée au sommet de la falaise, à quelques mètres seulement à l'intérieur des terres. Murs, perrés et épis pour fixer le trait de côte
Niveau minimal [m IGN]	Point bas au bout de l'Avenue de la Pelle à Porteau à environ 5,5 m.
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	3 épis de 75 à 170 m (dont digue jetée Boisvinet) de longueur et batterie de 3 épis de 20 m Crête des murs située entre 5,5 et 6,5 m (IGN 69) le long de l'Avenue de la Corniche
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 10	**Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**
Commune	Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Nature du tronçon	Plage – Dunes – **Platier rocheux** – Falaise – **Enrochements** – **Remblai** – **Port** - **Embouchure**
Longueur [m]	
Vue caractéristique	

Photo prise au niveau de la tour

Photo prise vers la Criée

Photo prise au niveau du pont de la Concorde

Photo prise au niveau du pont de la Concorde

Ecluse du Jaunay

Topographie

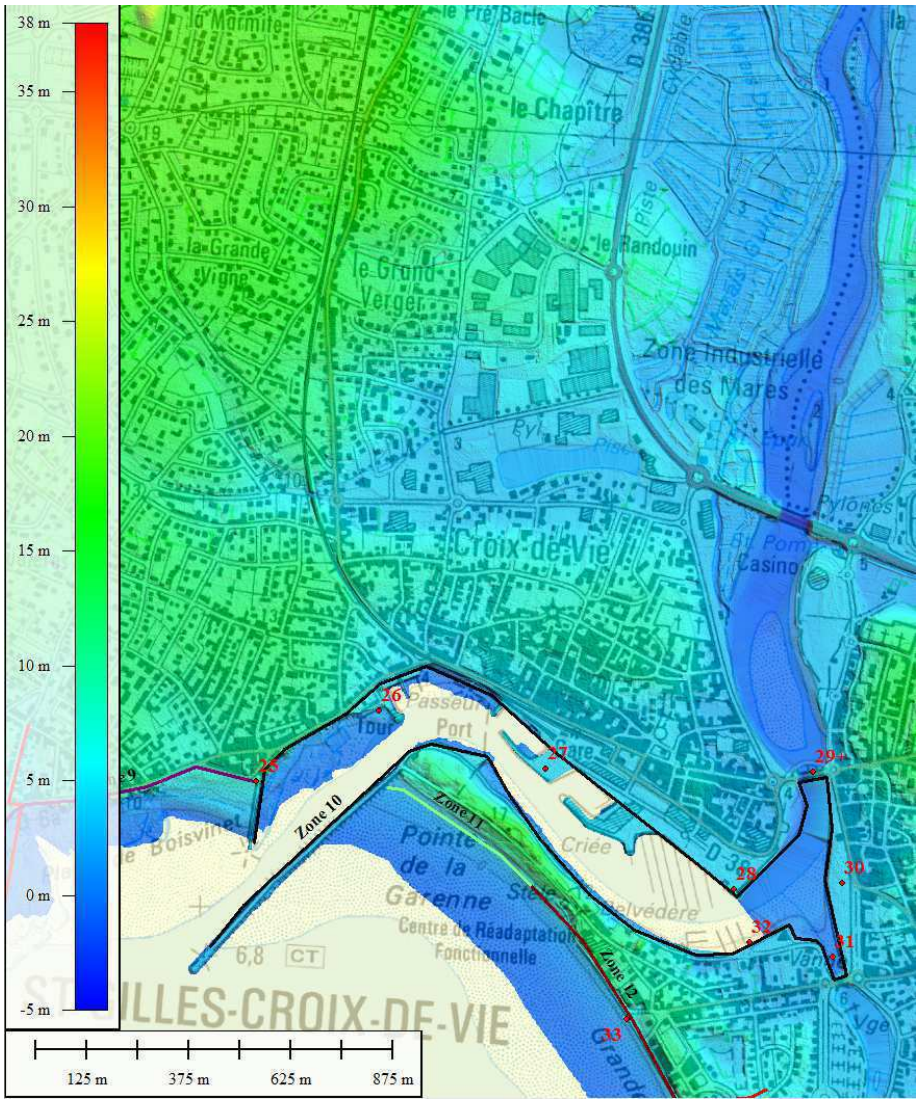

Profil critique

-

Zone protégée	Zone très urbanisée Marais de Saint-Hilaire en arrière et fleuve le Jaunay en arrière plan
Risque potentiel	Submersion
Incidents connus	Dégradations multiples à la digue du port lors de Xynthia. Plus en amont dans la commune de Fenouiller : secteur Val de Vie • Inondation par submersion marine : hautes marées • Débordement du marais, du ruisseau du Grenouillet (1993 et 2012) Centre de la commune de Fenouiller : débordement du ruisseau de la Laitte (1993 et 2012)
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sablo-vaseuse
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	A l'entrée du port : ouvrages de dissipation de l'énergie de la houle A l'intérieur du port : ouvrages de protection contre la submersion et contre l'érosion des berges Écluse sur le Jaunay : protection contre la submersion
Niveau minimal [m IGN]	Quais limités à 4 m d'altitude (IGN) vers la Criée
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Digue "Jetée de Boisvinet" : Digue portuaire en maçonnerie et blocs sur le haut estran (tronçon 205000) Digue "Jetée de la Garenne" : digue côtière en enrochements en mer (tronçon 205001) A l'intérieur du port : murs et digues en maçonnerie et enrochements Écluse sur le Jaunay : murs maçonnés et vannes en bois
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Port situé à l'embouchure de la Vie et du Jaunay.

Zone N° 11	**Pointe de la Garenne**
Commune	Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	390
Vue caractéristique	

Topographie	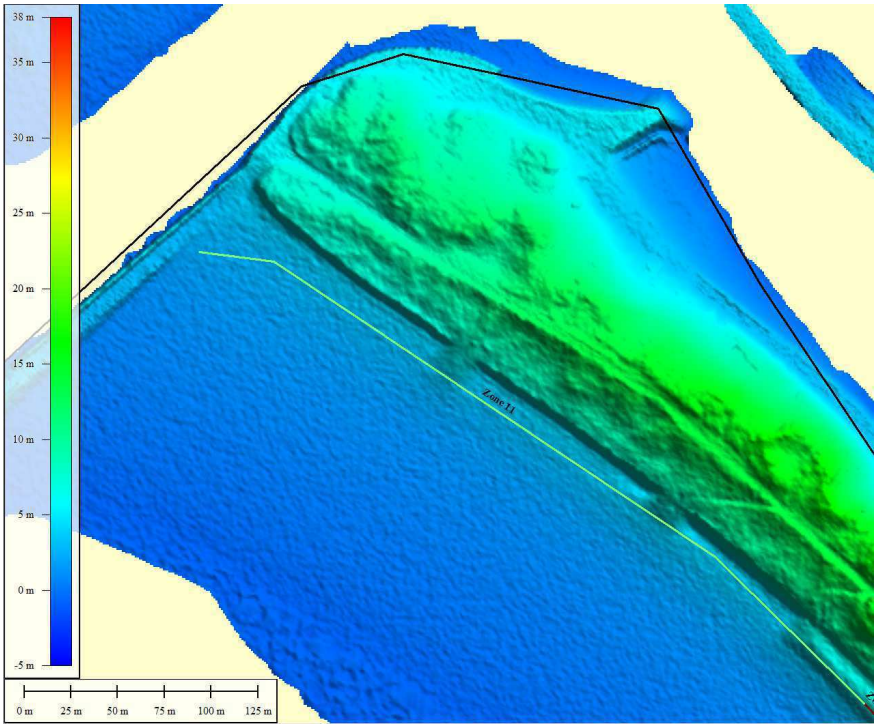
Profil critique	Intersection de la Digue de la Garenne avec le cordon dunaire
Zone protégée	Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Risque potentiel	Érosion des dunes
Incidents connus	
Caractéristiques sédimentaires	Sables moyens vaseux
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Dune d'environ 100 m de largeur et de 10 à 16 m d'altitude (NGF) protégeant le port, correspond à l'extrémité nord-ouest du massif dunaire du Jaunay.
Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 5,7 m à l'intersection de la Digue de la Garenne avec le cordon dunaire
Végétation	Végétation rase sur la dune
Maîtrise d'ouvrage	
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 12	**Grande Plage / Remblai de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**
Commune	Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	1250
Vue caractéristique	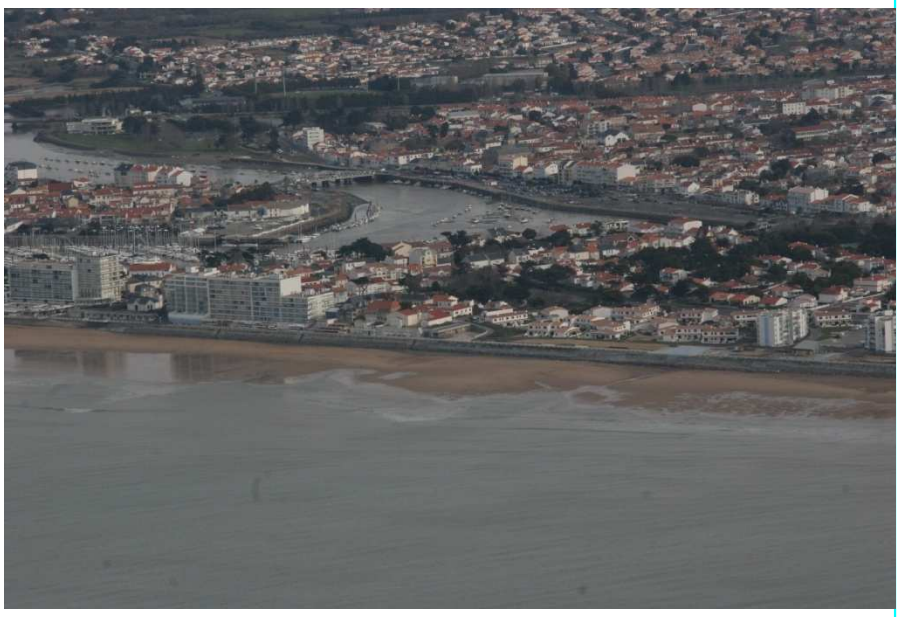

Topographie

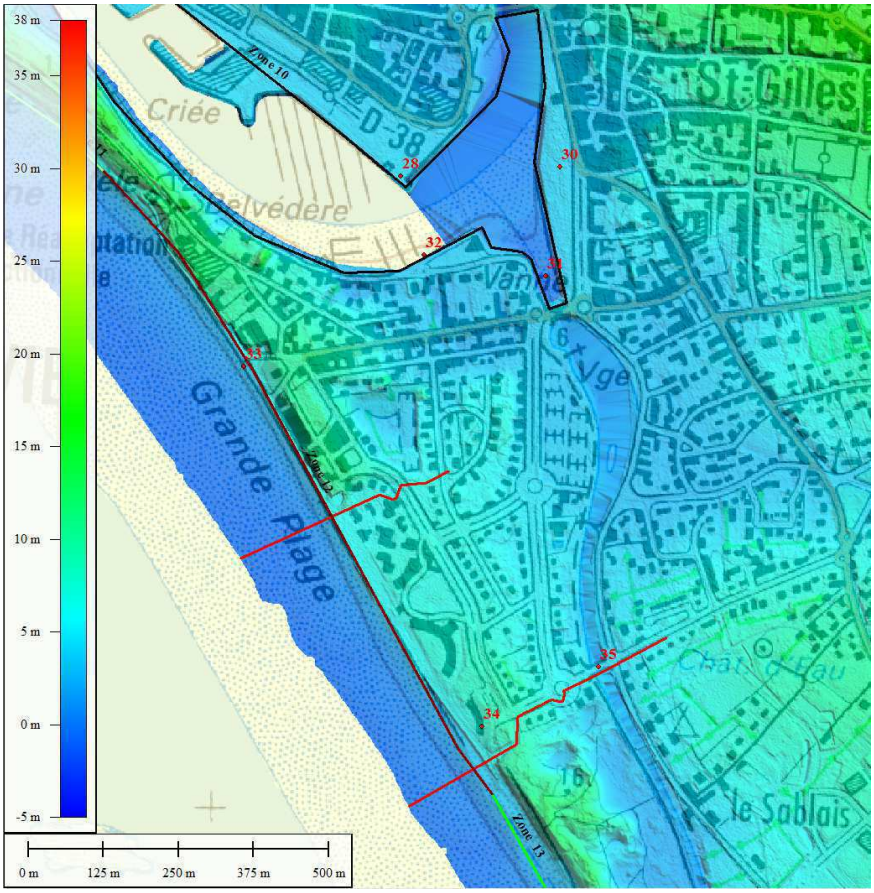

Profil critique	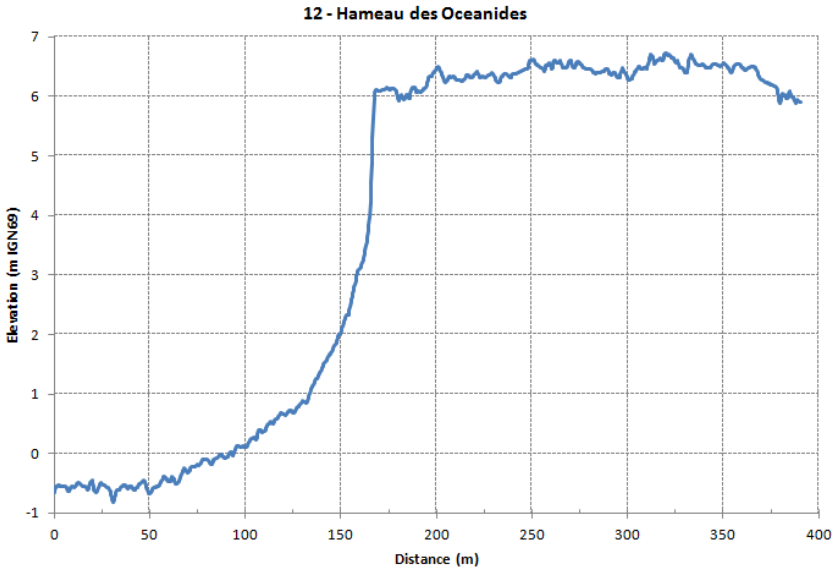 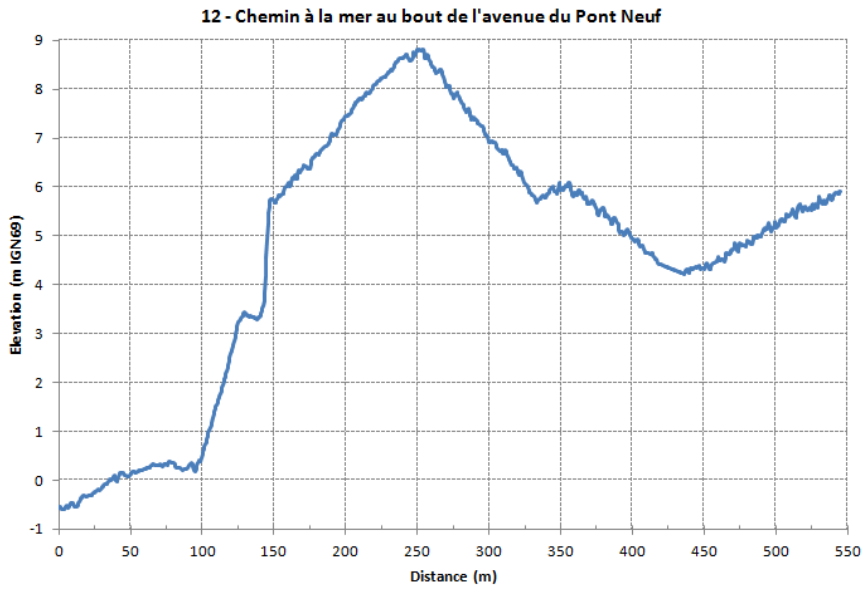
Zone protégée	Habitations
Risque potentiel	Endommagement et rupture des protections
Incidents connus	Dégradations multiples lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Sables fins
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse-** déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Cordon dunaire (Dunes du Jaunay) de dimensions maximales : • 100 m de largeur et 13 m d'altitude (NGF) au nord de la zone 12 • 500 m de largeur et 7 m d'altitude (NGF) à la grande plage • 200 m de largeur et 9 m d'altitude (NGF) au sud de la zone 12

	Zones urbanisées situées en avant du cordon dunaire, à quelques dizaines de mètres à l'intérieur des terres. Présence d'ouvrages de protection contre les submersions par fixation du trait de côte.
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 6.5 m d'altitude au Hameau des Océanides et à 8,8 m au bout de l'Avenue du Pont neuf
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	Perré en béton, localement façonné pour limiter l'impact des houles. Enrochements à l'extrémité sud du perré. Remblai de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : Perrés maçonnés, mur et ouvrages de soutènement sur le haut estran (tronçons 205000 à 205014) Crête des ouvrages à environ 6 m (IGN69)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Fleuve le Jaunay en arrière plan. Présence d'un exutoire sur la plage au sud de la protection.

Zone N° 13	**Sud de la Grande Plage (jusqu'au nord de la Roche Biron)**
Commune	Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Brétignolles-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	3800
Vue caractéristique	

Topographie

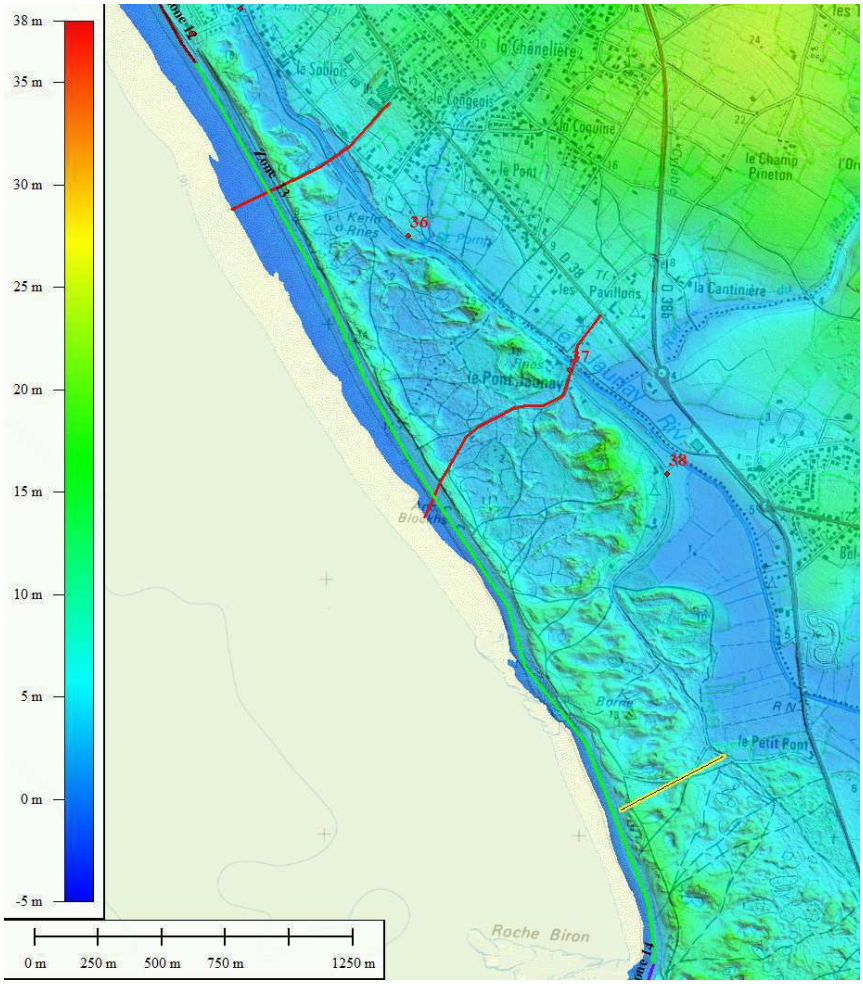

Profil critique

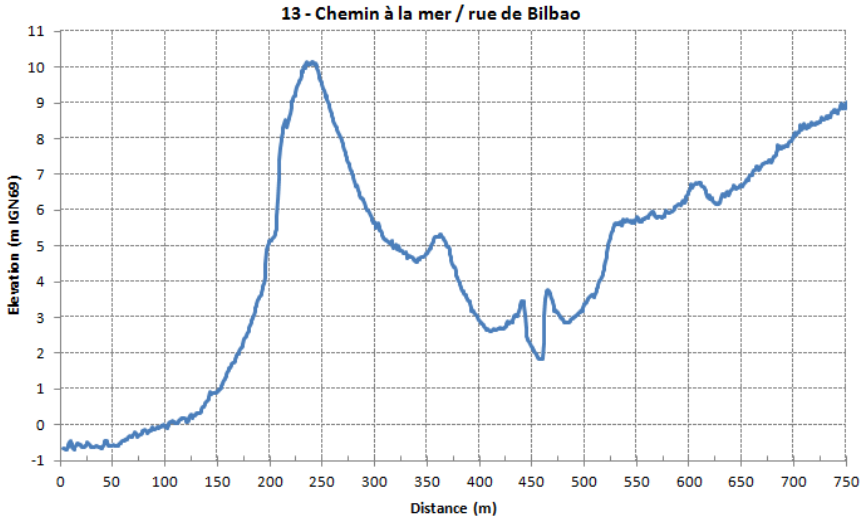

	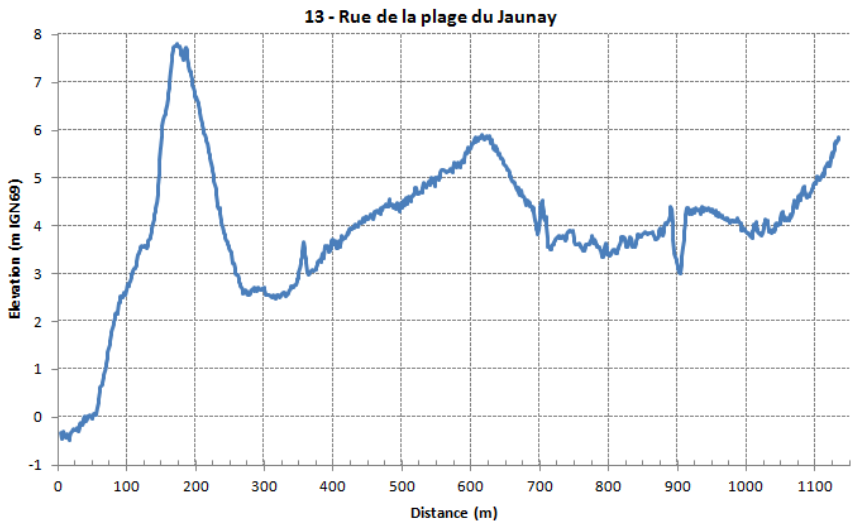
Zone protégée	Arrière pays situé entre 2 et 4m IGN urbanisé
Risque potentiel	Érosion et rupture des dunes
Incidents connus	Érosion pendant Xynthia. Erosion récente visible lors de la visite
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse. Présence d'un platier rocheux localement au nord de la Roche Biron. Sables moyens
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Fleuve le Jaunay derrière le cordon dunaire. Cordon dunaire (Dunes du Jaunay) dont l'altitude moyenne est de 5 m (IGN), l'altitude maximale de 10 à 12 m (IGN) et la largeur de : • 100 m au nord de la zone 13 • 600 m au Pont Jaunay • 450 m au Petit Pont Protection contre la submersion des zones urbanisées telles que : • lieu-dit du Longeais situé à environ 500 m l'intérieur des terres • lieu-dit du Pont Jaunay et des pavillons situés à environ 600 m l'intérieur des terres
Niveau minimal [m IGN]	Points bas situés à 10,5 m d'altitude au Longeais et à 7,8 m au Jaunay.
Végétation	Végétation caractéristique des cordons dunaires
Maîtrise d'ouvrage	Enrochements devant certains chemins à la mer
Taux annuel d'érosion [m/an]	Érosion – 0,4 à -1 m/an, stable au niveau du platier rocheux. (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 14	**Roche Biron, plage de la Sauzaie, Rocher Sainte-Véronique**
Commune	Brétignolles-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	3900
Vue caractéristique	

Topographie

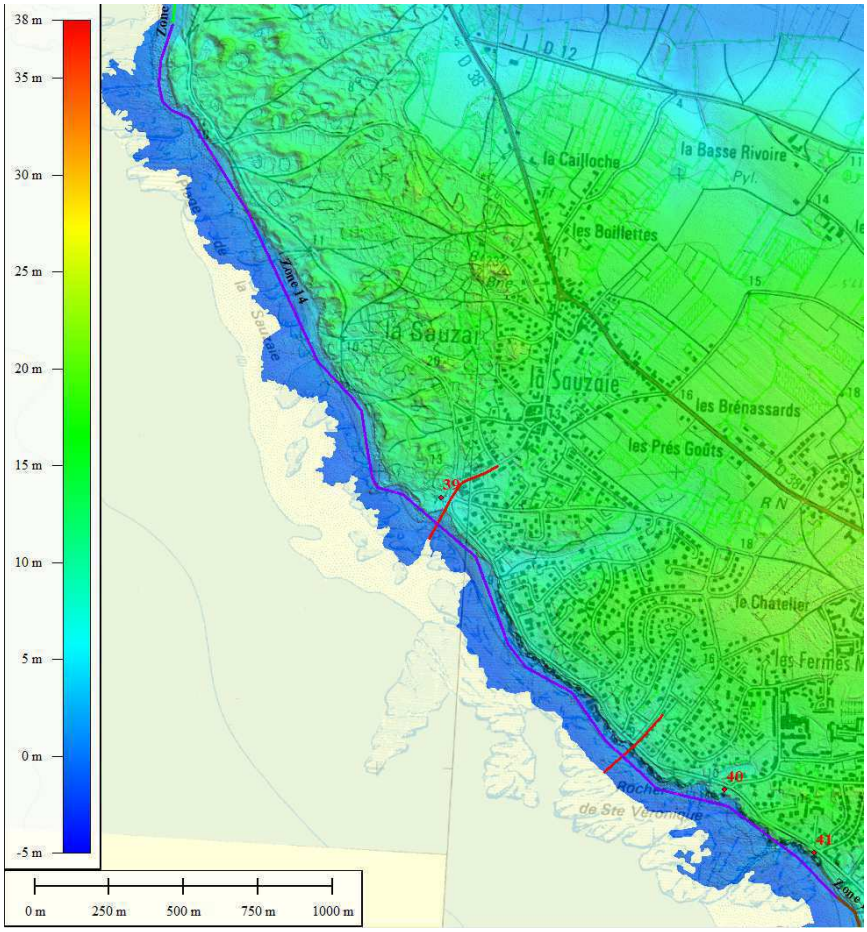

Profil critique

A la Sauzaie, au niveau du point d'observation 39 :

	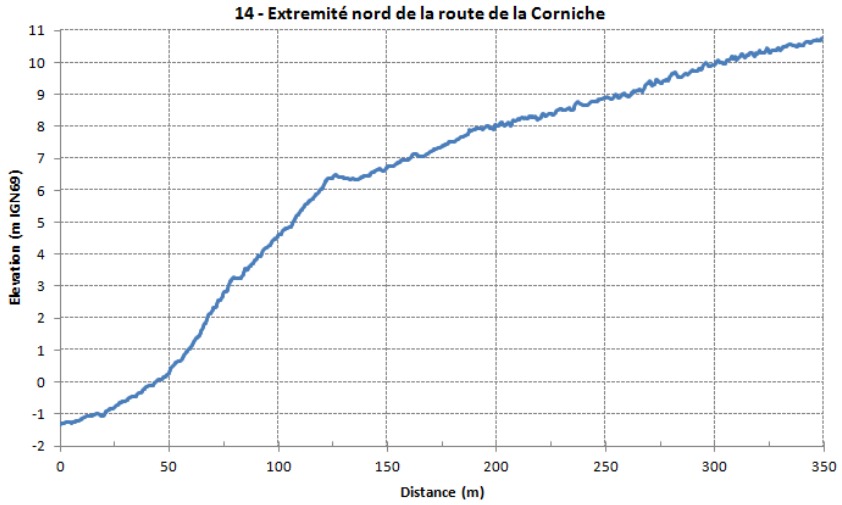 Au niveau du Rocher Sainte-Véronique 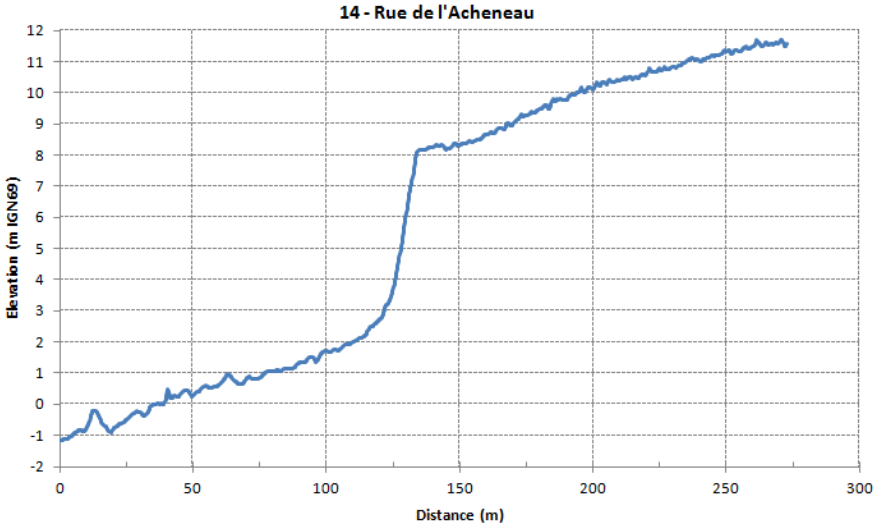
Zone protégée	Zones urbaines localisée au sommet de la falaise, à quelques dizaines de mètres seulement à l'intérieur des terres.
Risque potentiel	Érosion des falaises et débordement
Incidents connus	Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Roches schisteuses et grès feldspathiques. Sable dunaire au sommet des falaises, jusqu'à 2m d'épaisseur Estran sableux (fins) avec localement larges affleurements de roches
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Massif dunaire (épaisseur max 2 m) perché sur les escarpements rocheux de la Sauzaie et du Prégneau dont l'altitude (IGN) varie entre 7 et 14 m Platier rocheux de 200 à 300 m de largeur affleurant localement à +2 à +3 m CM.

	Quelques enrochements au pied des falaises
Niveau minimal [m IGN]	Habitations situées à une altitude supérieure à 7 m au nord de la zone et à 8 m au sud de la zone
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Enrochement localement au pied des falaises
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	-

Zone N° 15	**La Parée**
Commune	Brétignolles-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – Falaise – **Enrochements** – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	920
Vue caractéristique	

Topographie	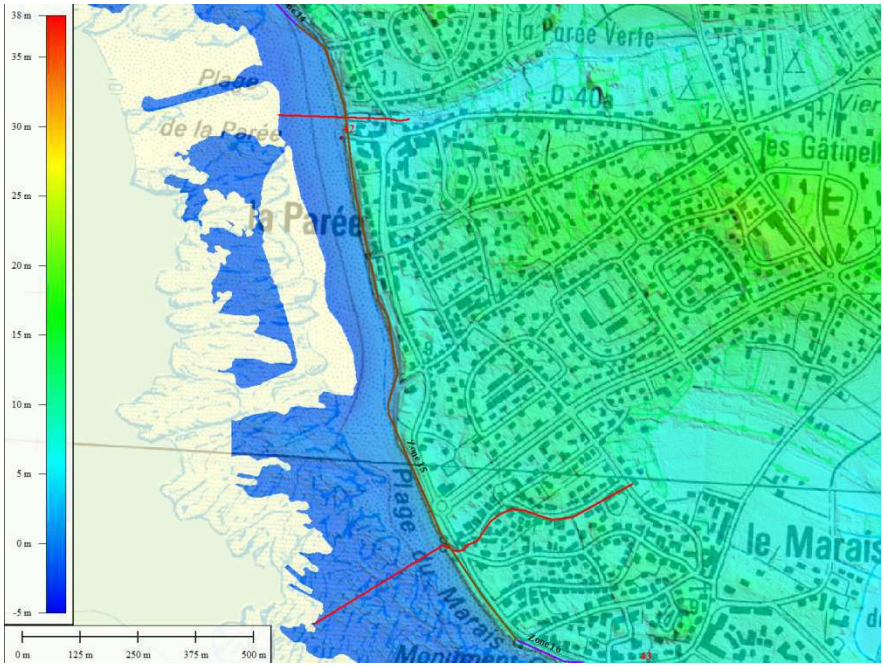
Profil critique	Au point d'observation 42 : • présence de l'exutoire d'un cours d'eau dont les berges sont construites à partir de 6 m d'altitude environ (IGN69) • les lotissements situés en bords de mer sont localisés à une altitude de 5 m (IGN69) :

	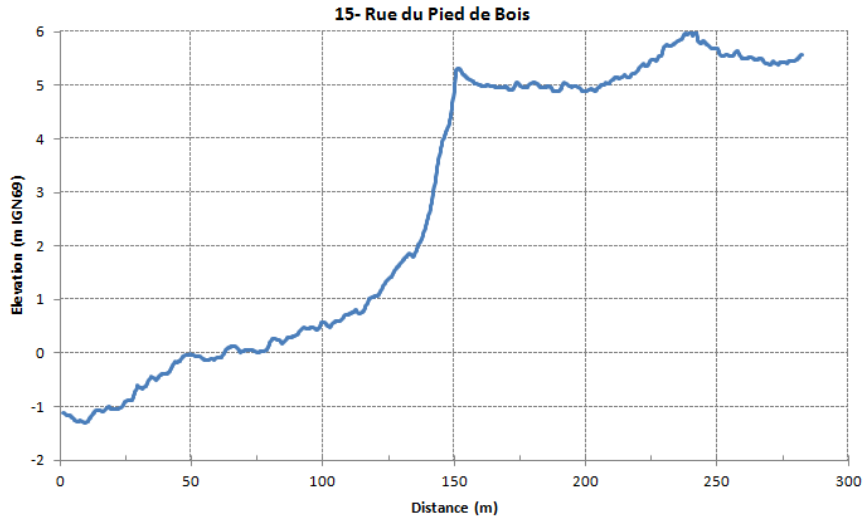 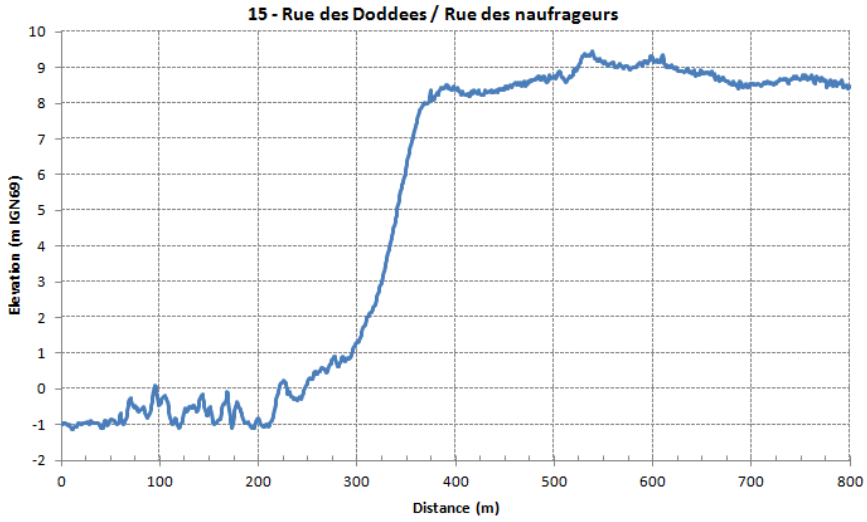
Zone protégée	Crête de l'ouvrage utilisée par parking, parcelles privées et habitations (jusqu'à 25m en arrière de la structure)
Risque potentiel	Dégradation des ouvrages et débordement
Incidents connus	Dégradations multiples et ponctuelles et entrées d'eau lors de Xynthia au niveau du point d'observation 42.
Caractéristiques sédimentaires	Sables fins
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Massif dunaire (épaisseur max 2 m) perché sur les escarpements rocheux de la Sauzaie et du Prégneau dont l'altitude (IGN) varie entre 5 et 14 m. Platier rocheux de 200 à 300 m de largeur affleurant localement à +2 à +3 m CM. Ouvrages de protection contre l'érosion dont le sommet se situe entre 6 et 10 m.

Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 5,3 m à la rue du Pied de Bois et à 8,5 m à la rue des Doddees.
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Talus recouvert d'enrochements ou perré en béton armé préfabriqué avec murets en béton armé et butée de pied en enrochement ; Mur poids en maçonnerie avec butée de pied en enrochements Perré en enrochement sur le haut estran (tronçon 205015)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 16	**Plage du Marais Girard**
Commune	Brétignolles-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	1600
Vue caractéristique	

Topographie	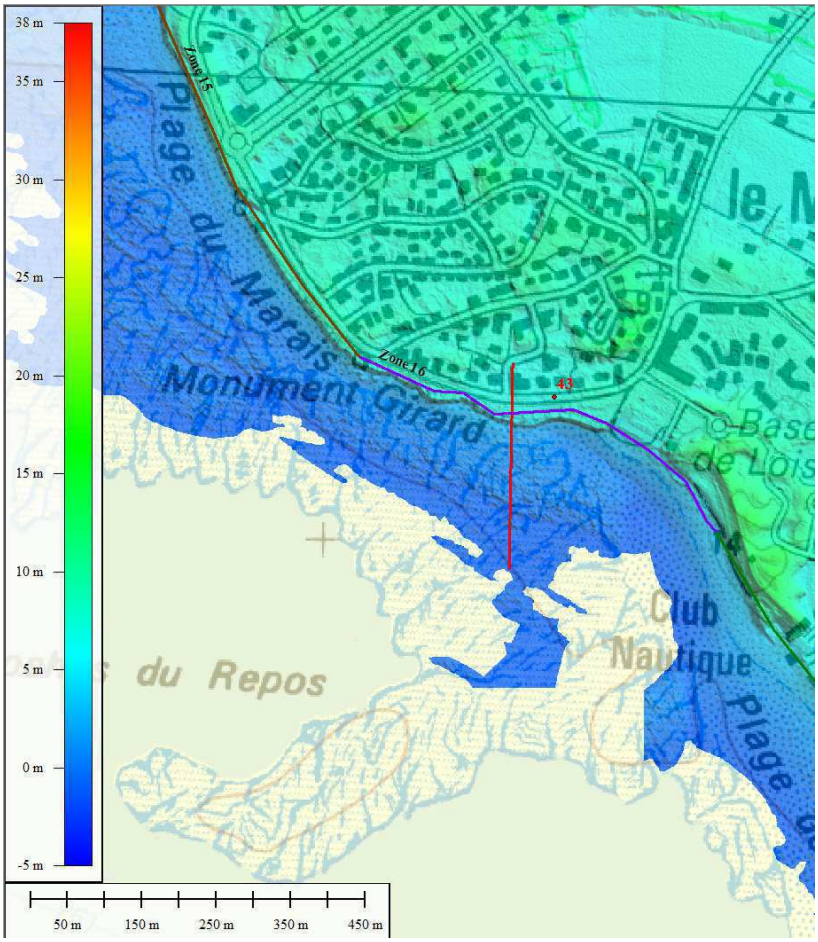
Profil critique	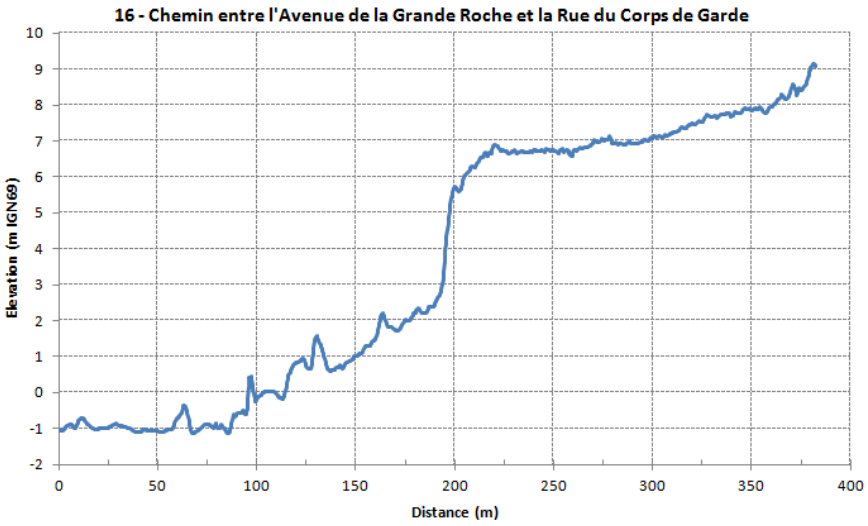
Zone protégée	Crête de l'ouvrage utilisée par chemins, parking.
Risque potentiel	Érosion des falaises et débordement
Incidents connus	Dégradations multiples lors de Xynthia.
Caractéristiques sédimentaires	Falaises en roches schisteuses et grès feldspathiques. Sable dunaire au sommet des falaises, jusqu'à 2 m d'épaisseur

	Estran rocheux, localement recouvert de sables fins
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Massif dunaire (épaisseur max 2 m) perché sur les escarpements rocheux du Marais Girard dont l'altitude varie entre 2 et 4 m Platier rocheux Quelques enrochements au pied des falaises pour protéger contre les submersions 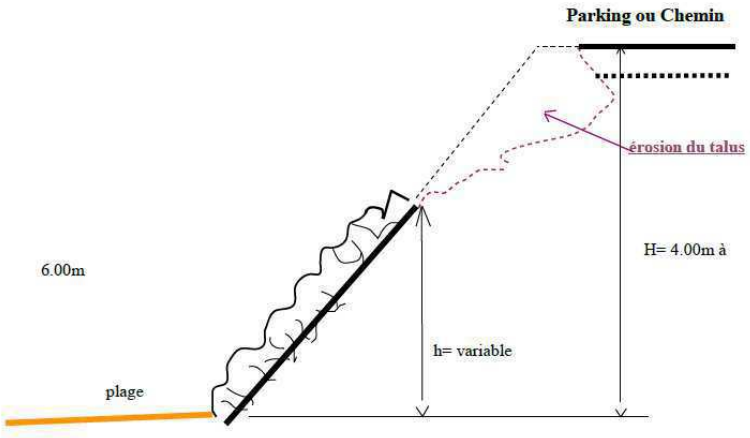
Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 6,9 m sur le chemin entre l'Avenue de la Grande Roche et la Rue du Corps de Garde
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Talus naturel localement renforcé par une butée de pied en enrochements
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 17	**Plages des dunes, la Rochelle**
Commune	Brétignolles-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – **Platier rocheux** – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	3650
Vue caractéristique	

Topographie	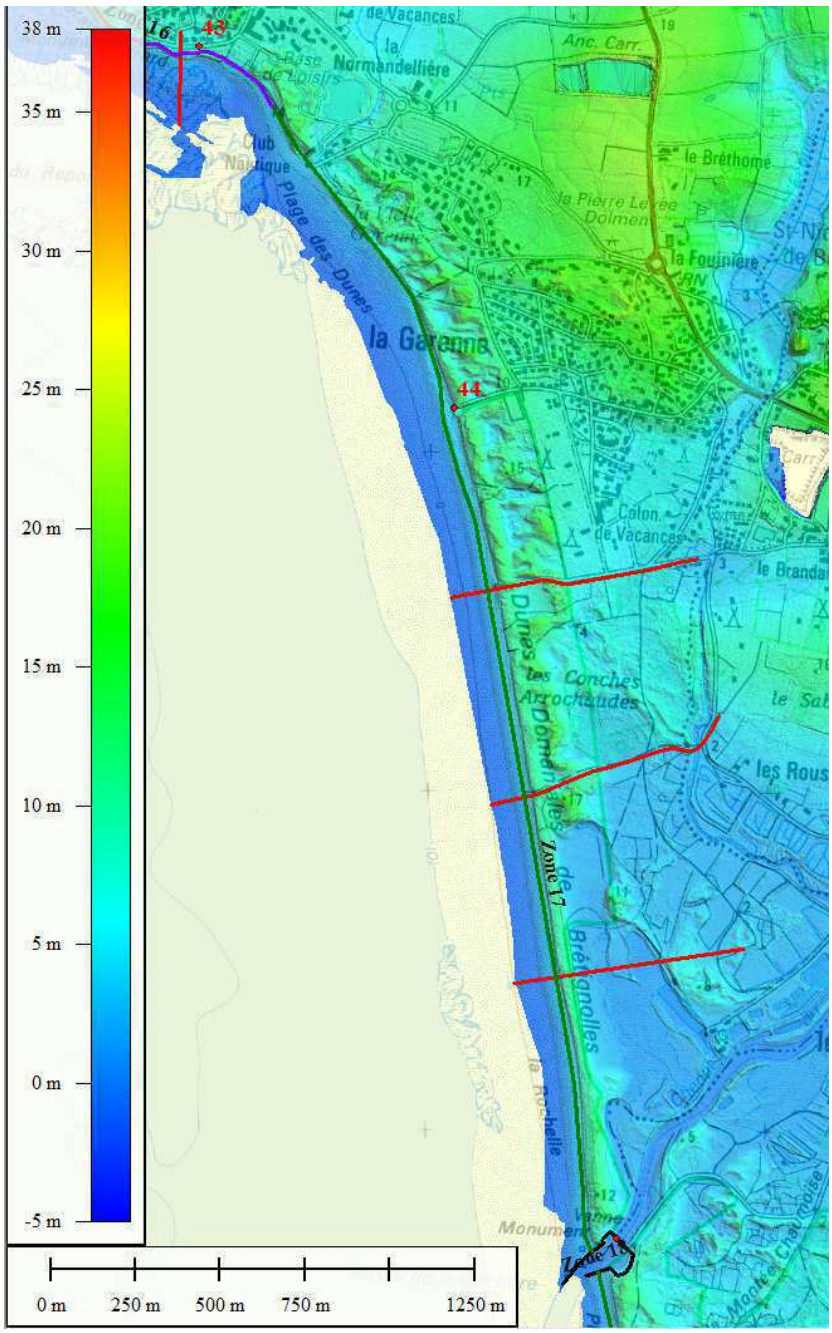
Profil critique	Chemin à la mer à l'extrémité sud du camping caravanier des Dunes :

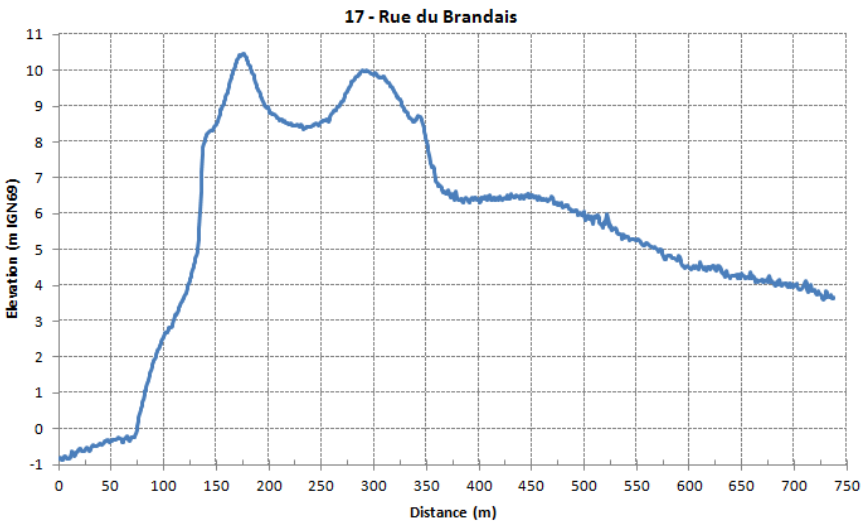

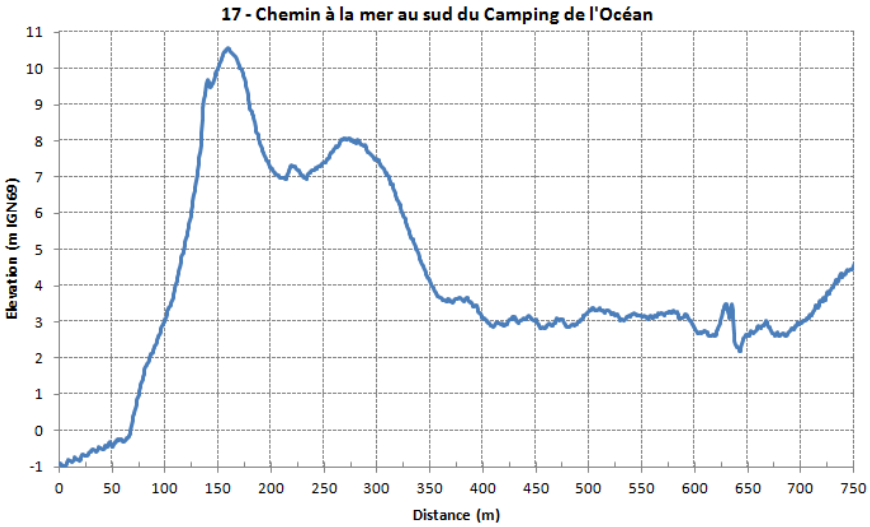

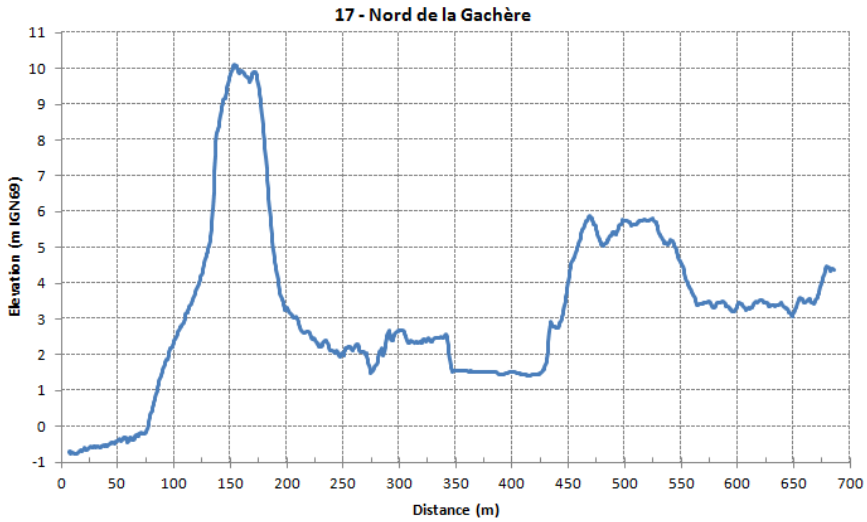

Zone protégée	Protection contre la submersion des zones de camping telles que : • le camping des Dunes situé et le hameau du Brandais • le camping de l'Océan • les marais en amont de La Gachère
Risque potentiel	Érosion des dunes, formation de brèches

Incidents connus	Érosion pendant Xynthia. Pas d'érosion visible au moment de la visite
Caractéristiques sédimentaires	Sables moyens à fins
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Cordon dunaire (Dunes d'Olonne) dont l'altitude maximale varie entre 9 et 17 m et dont la largeur est de • 200 m au niveau de la Garenne • 50 m en descendant vers La Gachère
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 10,5 m d'altitude au Brandais, à 10,6 m au Camping de l'Océan et à 10,1 m au nord de La Gachère.
Végétation	Dunes recouvertes de végétations plutôt rase sur la face de la dune
Maîtrise d'ouvrage	Enrochements devant les chemins à la mer
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 18	**Barrage de La Gachère**
Commune	Brétignolles-sur-Mer / Olonne-sur-Mer
Nature du tronçon	Plage – Dunes – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - **Embouchure**
Longueur [m]	70
Vue caractéristique	

Topographie	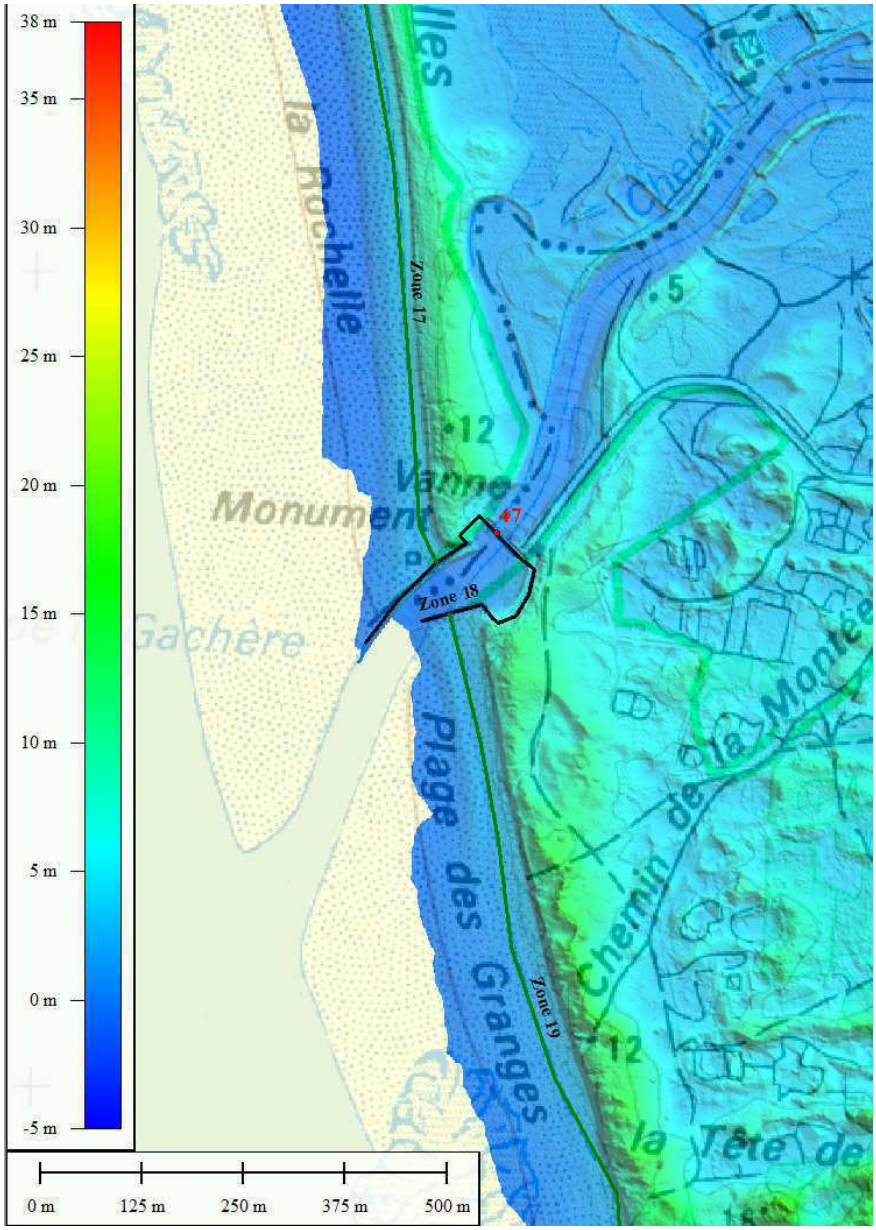
Profil critique	Embouchure de l'Auzance et de la Vertonne
Zone protégée	Marais
Risque potentiel	Endommagement des ouvrages et franchissement
Incidents connus	Érosion chaque hiver
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse et sablo-vaseuse
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - érosion
Présence de structures et fonctions actuelles	Ouvrages de dissipation de l'énergie des houles et d'obstacle à l'écoulement

Niveau minimal [m IGN]	Berges de l'écluse à environ 4 m.
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	Épis en maçonnerie en mer, écluse/vanne sur le haut estran, perré en enrochements sur le haut estran, digue fluviale en terre dans l'arrière côte (tronçons 205015 à 205023)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 19	**Plage des Granges, de Sauveterre, Pierres Noires, Grands Chevaux, Anse de Chaillé**
Commune	Olonne-sur-Mer / Les Sables-d'Olonne
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – **Platier rocheux** – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	8600
Vue caractéristique	

Topographie

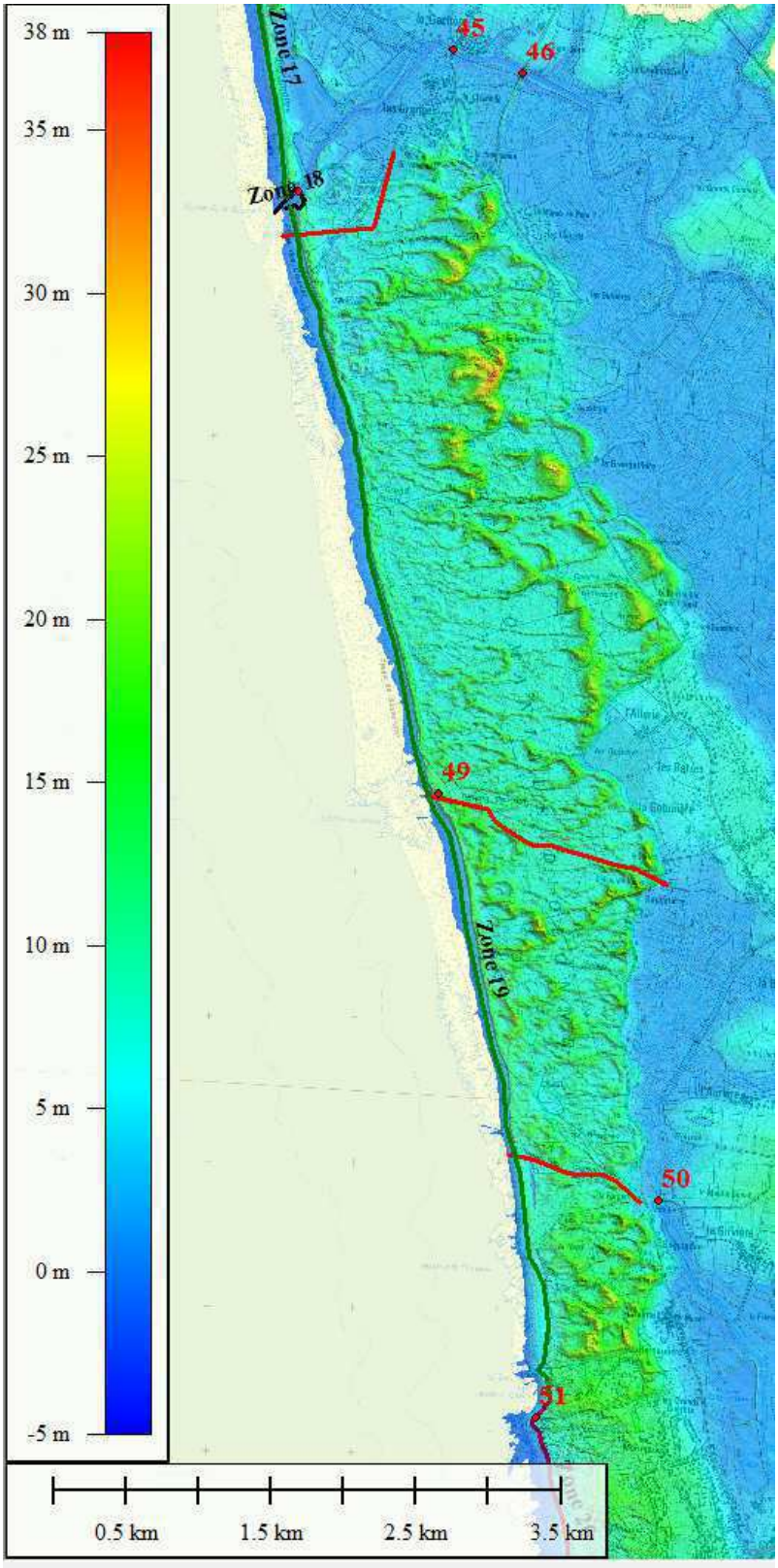

Profil critique	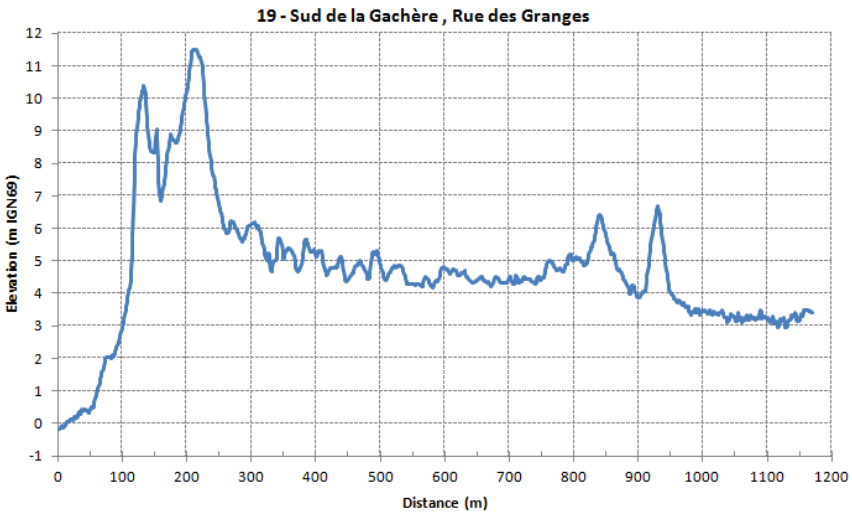 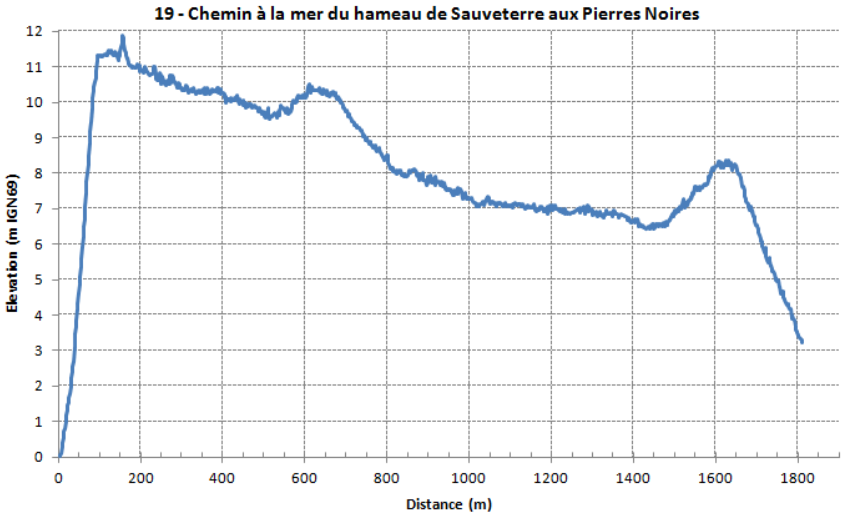 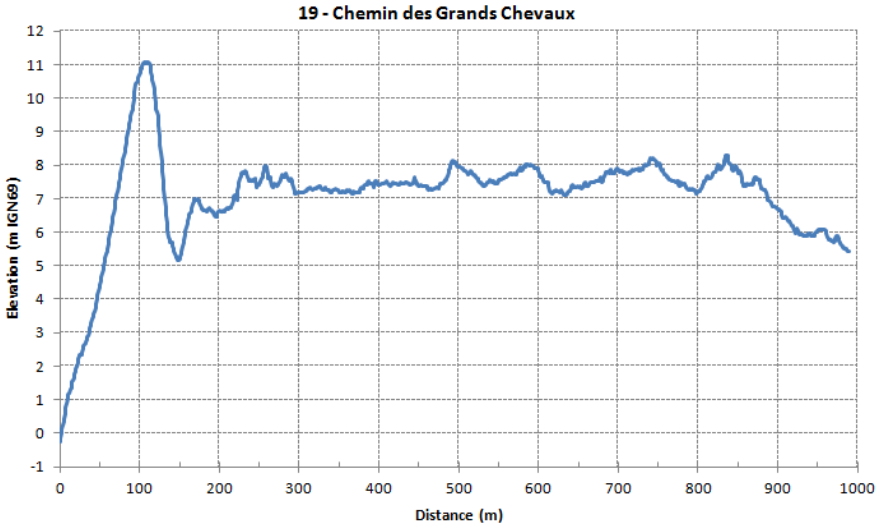
Zone protégée	En arrière du cordon dunaire : Marais d'Île-d'Olonne et zones peu urbanisées. A l'Anse de Chaillé : Camping en avant du massif dunaire à une altitude minimale d'environ 11 m

Risque potentiel	Érosion du cordon dunaire, submersion
Incidents connus	Érosion chaque hiver
Caractéristiques sédimentaires	Estran sableux
Processus hydrodynamiques	**Débordement –** surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Cordon dunaire (Dunes d'Olonne) de dimensions maximales : • 1,3 km de largeur et 12 m d'altitude au sud de La Gachère • 1,6 km de largeur et 34 m d'altitude (butte de ski) en arrière des Rochers Verts • 2 km de largeur et 25 m d'altitude en arrière de la plage de Sauveterre • 800 m de largeur et 24 m d'altitude en arrière des Grands Chevaux Plusieurs affleurements rocheux sur l'estran qui limitent l'énergie de la houle.
Niveau minimal [m IGN]	Points bas situés à 11,5 m d'altitude à l'ouest de la rue des Granges, à 11,9 m à l'ouest du hameau de Sauveterre et à 11,1 m aux Grands-Cheveaux.
Végétation	Forêt domaniale d'Olonne
Maîtrise d'ouvrage	Rampes d'accès à la plage en maçonnerie avec enrochements
Taux annuel d'érosion [m/an]	La plus grande partie de la cellule est stable. Érosion de 0,7 à 1,3 m/an au sud des Pierres Noires. Accrétion de 0,4 à 0,9 m/an aux Grands Chevaux (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 20	**Corniche de la Chaume**
Commune	Les Sables-d'Olonne
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	3600
Vue caractéristique	

Topographie

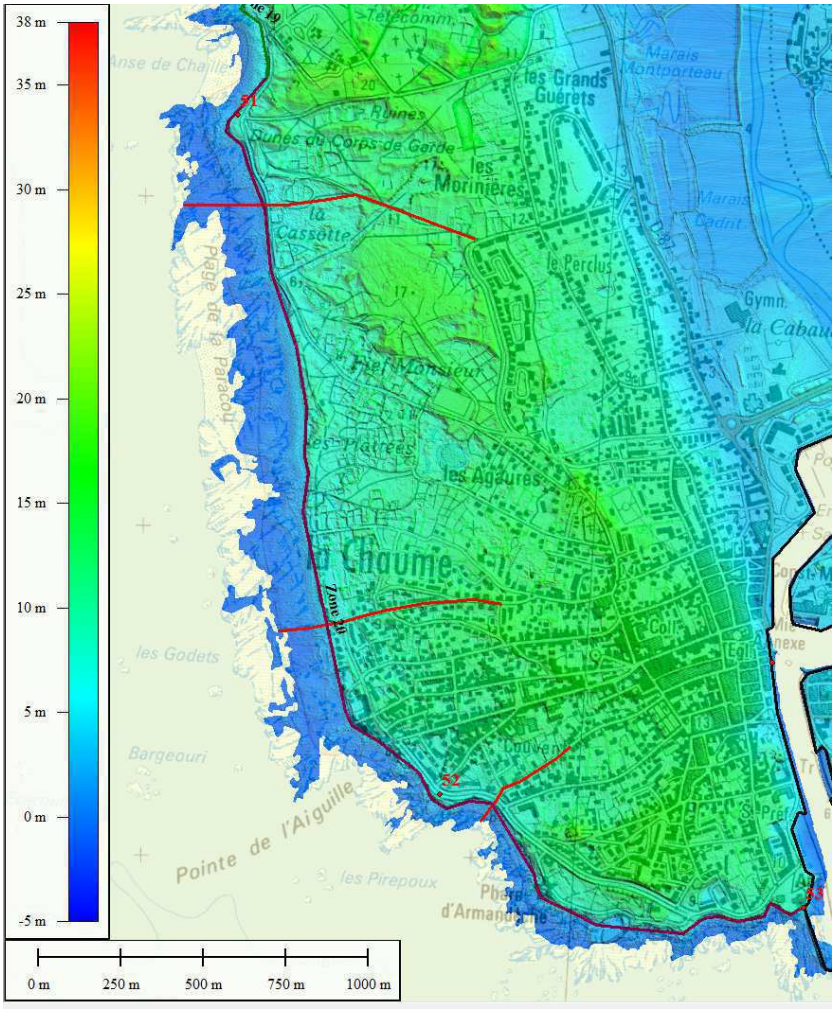

Profil critique	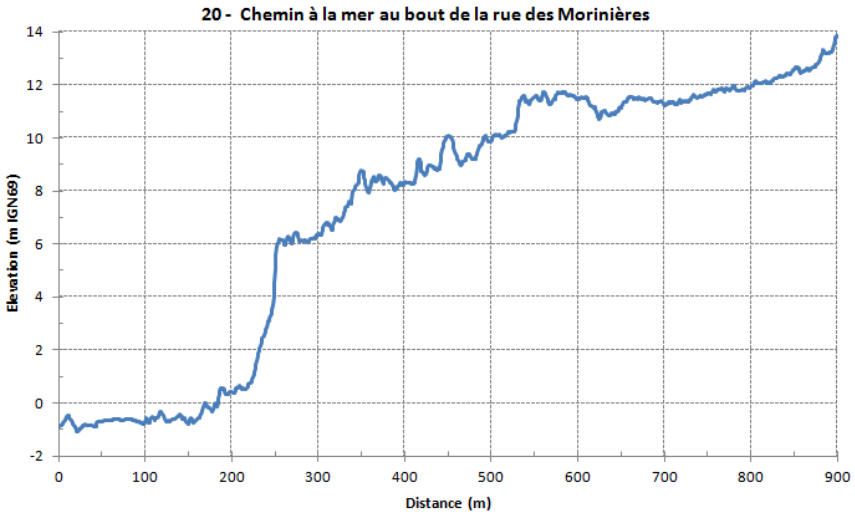 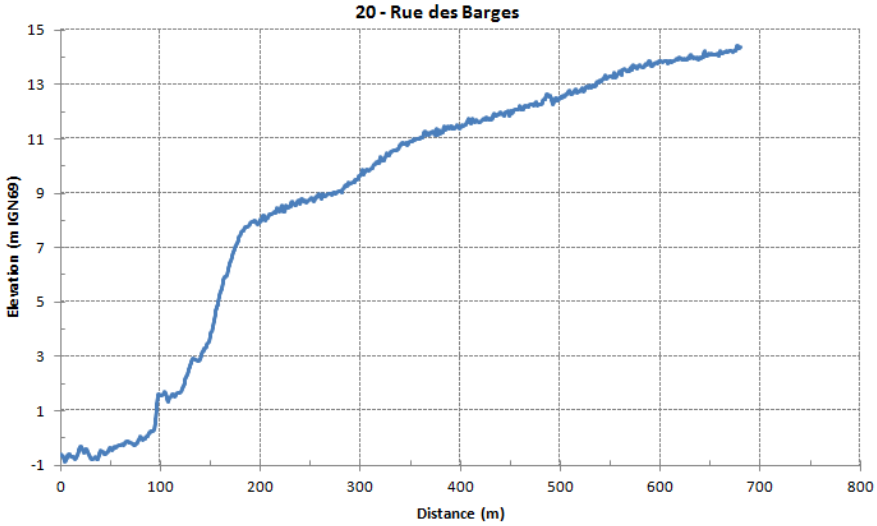 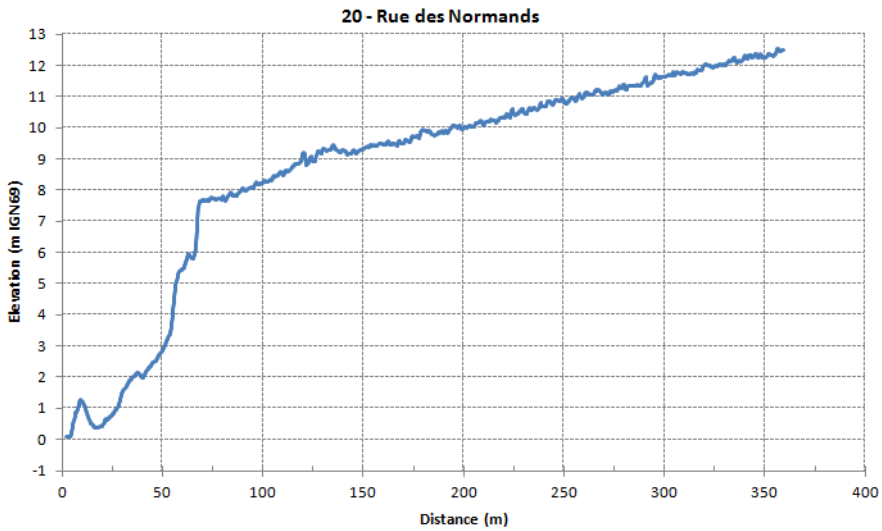
Zone protégée	Au nord de la zone, les lieux-dits du Grand Guéret et des Perclus sont protégés par le cordon dunaire. A la Chaume : • habitations en arrière de la route littorale (rue du Bargeouri et Route

	Bleue) situées environ une centaine de mètres à l'intérieur des terres, généralement protégée par le relief des falaises (altitude supérieure à 10m) sauf dans les secteurs critiques • habitations en avant de la route littorale non protégées
Risque potentiel	Érosion, endommagement des ouvrages
Incidents connus	Lourds dégâts lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Falaises et platier rocheux en gneiss Massif dunaire d'Olonne présent au sommet de la formation rocheuse Estran sables moyens (d50 entre 0,20 et 0,35 mm)
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Cordon dunaire d'Olonne épais de 2 à 3 m, perché sur la formation rocheuse du massif de la Chaume (5 à 17 m d'altitude) qui protège les zone urbanisées de la submersion marine. Platier rocheux 250 m de large dissipant l'énergie de la houle. Ensemble massif rocheux et cordon dunaire de dimensions maximales : • 1 km de largeur et 15 à 17 m d'altitude à la plage de la Paracou • 1,3 km de largeur et 14 à 18 m d'altitude à la Chaume
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 14 m d'altitude à l'ouest de la rue des Morinières. Habitations situées à une altitude supérieures à 8 m à la rue des barges et à la rue des Normands
Végétation	Végétations caractéristiques des environnements dunaires au nord.
Maîtrise d'ouvrage	Mur de soutènements au pied des habitations, enrochements sur les tronçons érodables, perrés en maçonnerie
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 21	**Port des Sables-d'Olonne**
Commune	Les Sables-d'Olonne
Nature du tronçon	Plage – Dunes – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – **Remblai** – **Port** - Embouchure
Longueur [m]	
Vue caractéristique	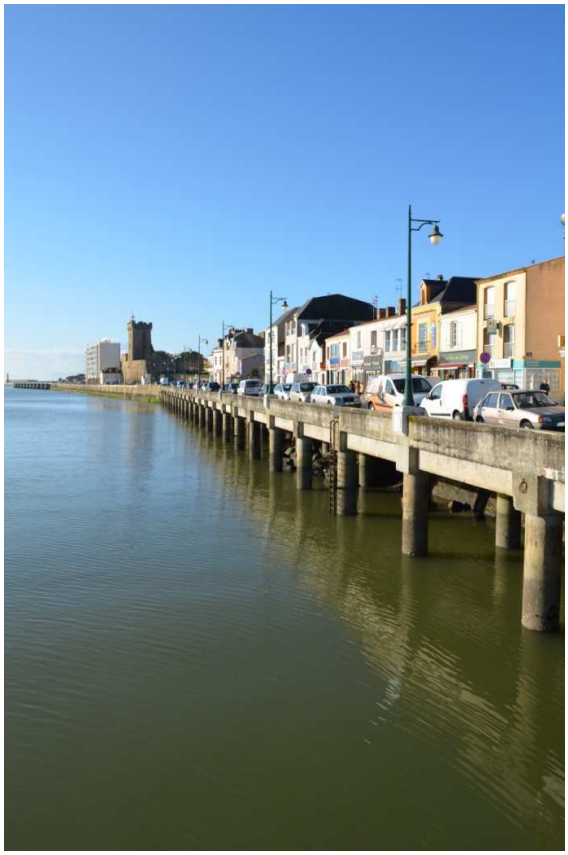

constructions navales
OCEA
rabaland lefebvre

tbs

Topographie	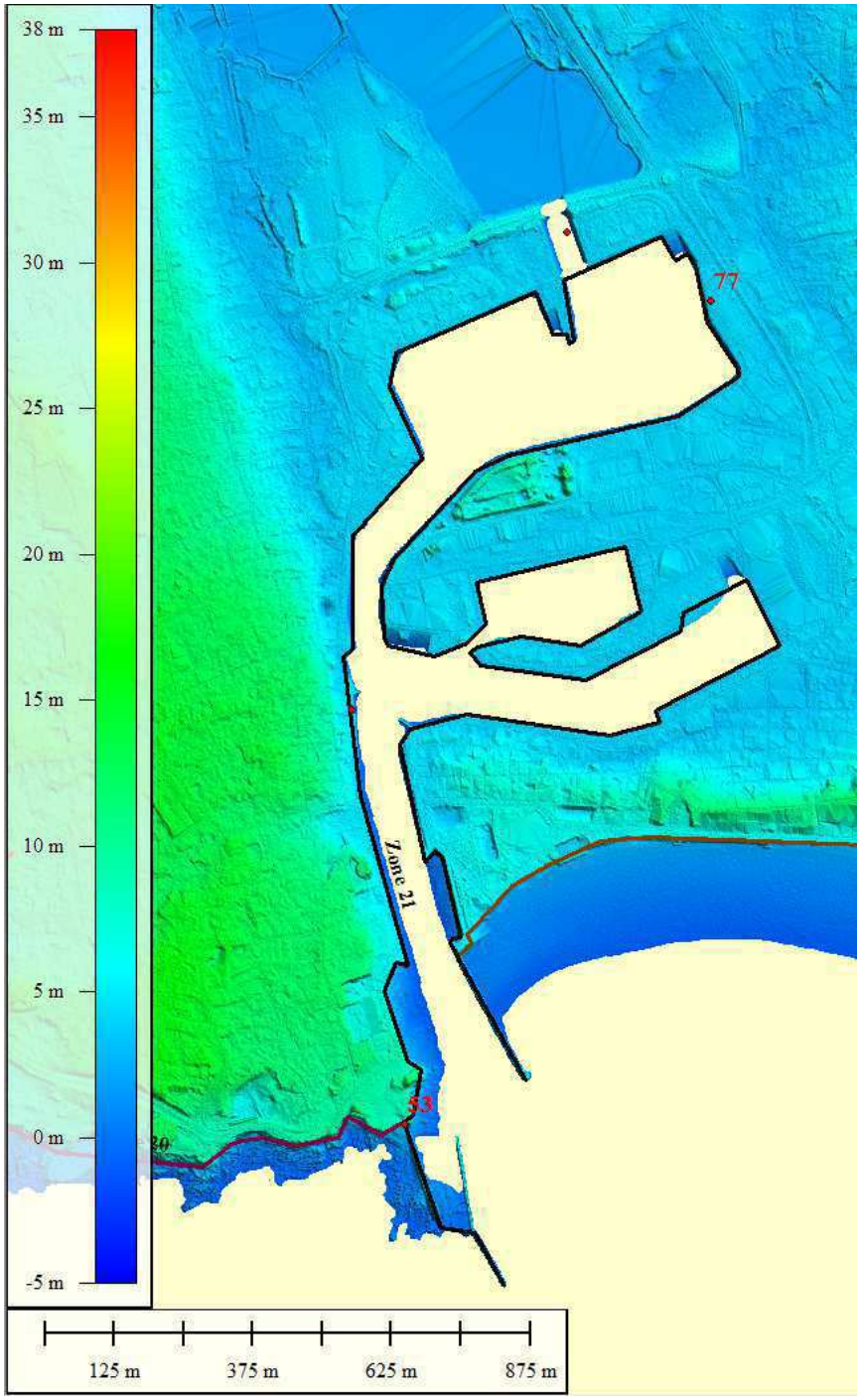
Profil critique	
Zone protégée	Habitations, zones d'activité
Risque potentiel	Submersion
Incidents connus	Lourds dégâts lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Côte à falaise à l'Ouest, côte basse meuble sablo-vaseuse à l'Est
Processus	**Débordement** – surverse- déferlement - érosion

hydrodynamiques	
Présence de structures et fonctions actuelles	Ouvrages de dissipation de l'énergie des houles et de protection contre les submersions
Niveau minimal [m IGN]	Quais au-dessus de 4 m d'altitude.
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Jetée Ouest du port : Brises lames portuaires en béton et en pilotis à mi estran (tronçons 206000 et 206002), Digue portuaire en maçonnerie en mer (tronçon 206001) Jetée Est du port : Brise lame portuaire en pilotis sur le haut estran (tronçon 206005), Perré maçonné en arrière du brise lame (tronçon 206006), Digue portuaire en perré maçonné en mer (tronçon 206007) Intérieur du port : Quai des Sables-d'Olonne, perré maçonné (tronçon 206003). Écluse.
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 22	**Remblai des Sables-d'Olonne**
Commune	Les Sables-d'Olonne / Château d'Olonne
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – Falaise – **Enrochements** – **Remblai** – Port - Embouchure
Longueur [m]	3450
Vue caractéristique	

LE TRIANON

Topographie

À l'Ouest du Palais de Justice, l'altitude est inférieure à 8 m.

Rues du Palais et rue Nationale situées sur un relief atteignant 8 m à l'ouest et 15 m à l'est.

En arrière de la rue Léon et Léo David et quartier de la Rudelière: relief variant entre 10 et 20 m.

Coin sud-ouest du cimetière : point bas entre ces deux reliefs à environ 8,5 m

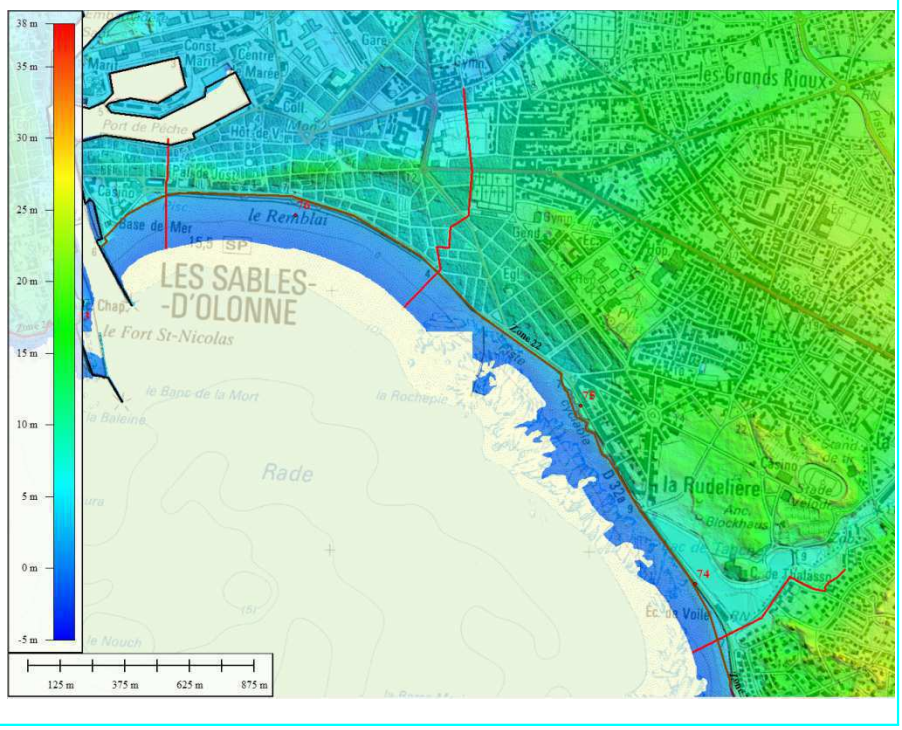

Profil critique	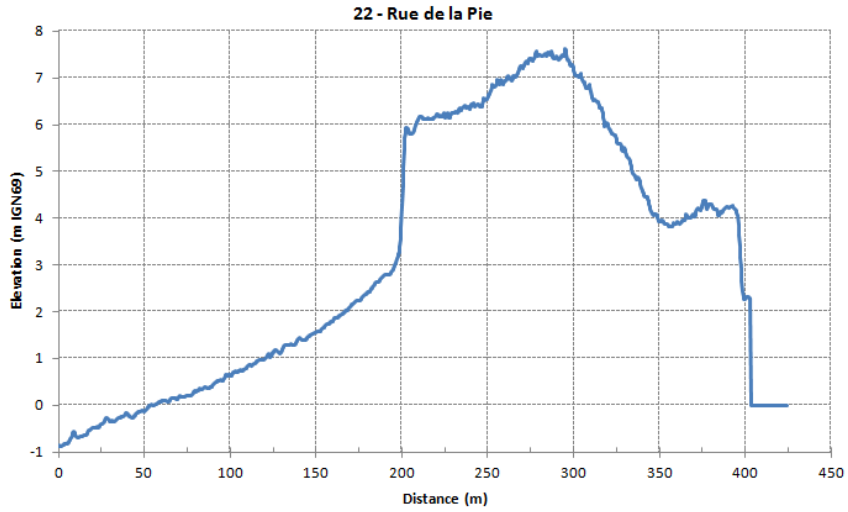 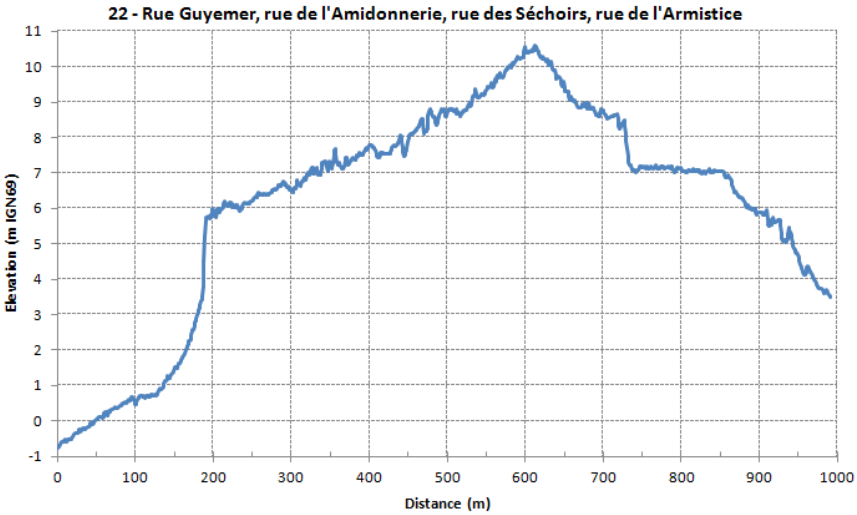
Zone protégée	Zone très urbanisée.
Risque potentiel	Endommagement des ouvrages et érosion
Incidents connus	Nombreuses dégradation pendant Xynthia

Caractéristiques sédimentaires	Sables fins A partir de Rochepie, présence d'un platier de roches dures métamorphiques
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	A partir de Rochepie et en allant vers l'Est, présence d'un platier de roches dures métamorphiques Plusieurs ouvrages : • Depuis la digue Est du port jusqu'à la promenade Godet, remblai de protection contre la submersion et l'érosion avec crête entre 6 et 7 m • Promenade Kennedy située sur un relief naturel entre 8 et 9 m d'altitude avec localement des murs de soutènement • Digue du lac du Tanchet entre 7 et 9 m d'altitude.
Niveau minimal [m IGN]	Points bas à 7,6 m à la rue de la Pie, à 10,6 m le long du profil rues Guyemer/Amidonnerie/Séchoirs/Armistice (avec habitations dès 6 m d'altitude), à 9,5 m sur l'Avenue du Lac.
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Perrés maçonnés et dalle béton sur le haut estran (tronçons 206008, 2060010 et 206011) Mur de soutènement en perré maçonné au niveau du Boulevard Président Kennedy (tronçon 206009)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	Lac de Tanchet au sud de la Rudelière localisé juste en arrière du remblai des Sables-d'Olonne

Zone N° 23	**Pointe de Péruse à Port Bourgenay**
Commune	Château-d'Olonne / Talmont-Saint-Hilaire
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	8000
Vue caractéristique	

Topographie	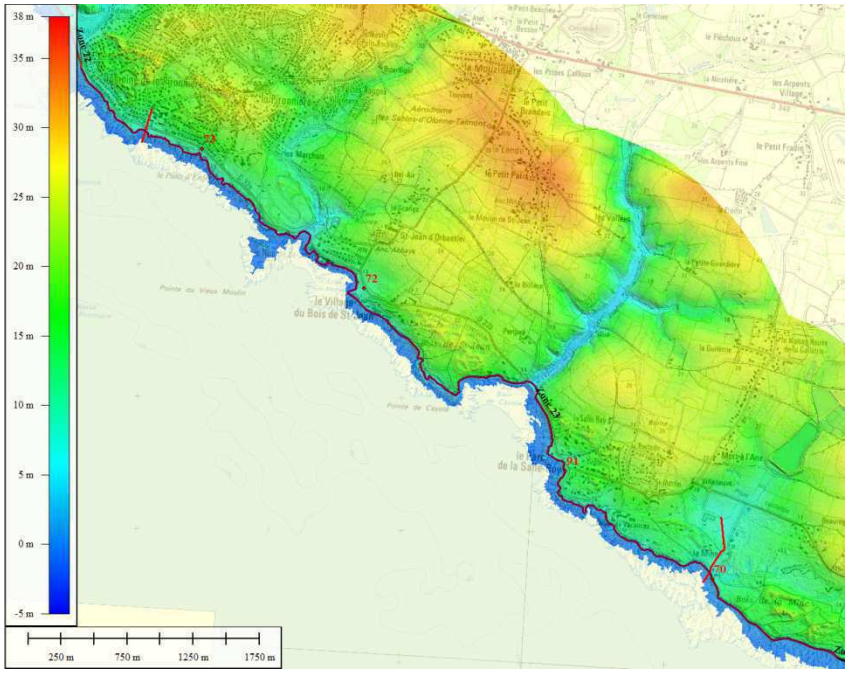
Profil critique	Deux profils critiques sont localisés aux exutoires des ruisseaux côtiers traversant le plateau rocheux. Des ouvrages de protection contre la submersion y sont présents : • Anse du Vieux Moulin (ruisseau de la Combe), point bas de la crête de l'ouvrage à 6 m. • Anse de Cayola (ruisseau du Puits), point bas de la crête de l'ouvrage à 6,5 m. Deux autres profils sont également localisés sur la carte topographique ci-dessus : 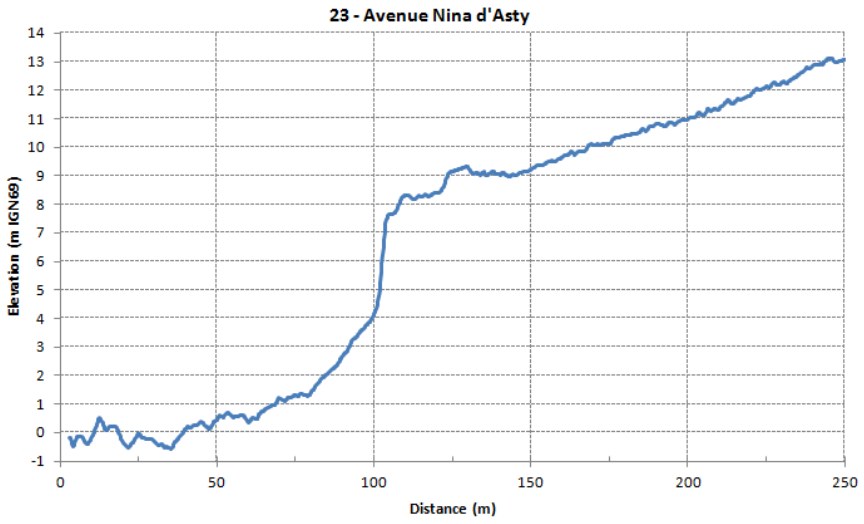

	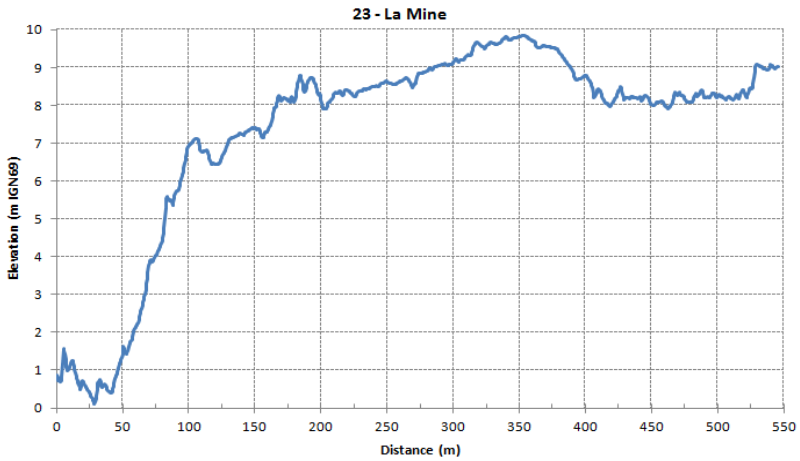
Zone protégée	Littoral peu urbanisé
Risque potentiel	Érosion et recul de la côte
Incidents connus	Érosion et recul lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Côte à falaise de roche dure métamorphique (micaschistes, gneiss) de 10 à 15 m de hauteur surmontée par une couche de limons (1 à 2 m). Plages à galets : galets sur le haut estran (20 à 50 cm de diamètre) et sables grossiers (d50 > 1mm). Sables moyens (d50 de 0,2 à 0,5 mm) en placage sur le platier rocheux
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Côte à falaise de roche dure métamorphique de 10 à 15 m d'altitude surmontée par une couche de limons (1 à 2 m). Platier rocheux affleurant sur l'estran de 400 à 500 m de largeur recouvert localement par des sables moyens Localement, petites plages de sables et de galets sur le haut de l'estran Présence d'une structure de protection contre l'érosion et de soutènement de routes
Niveau minimal [m IGN]	Point bas de la crête de l'ouvrage à 6 m à l'Anse du Vieux Moulin et à 6,5 m à l'Anse de Cayola. Points bas à 9,3 m d'altitude dans la rue Nina d'Asty et à 9,9 m à la Mine.
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	Perré Anse du Moulin : mur de soutènement de la route avec passage hydraulique inférieur (tronçon 206012)
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)

Remarques	

Zone N° 24	**Port Bourgenay**
Commune	Talmont-Saint-Hilaire
Nature du tronçon	Plage – Dunes – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – **Remblai** – **Port** - Embouchure
Longueur [m]	850
Vue caractéristique	

Topographie	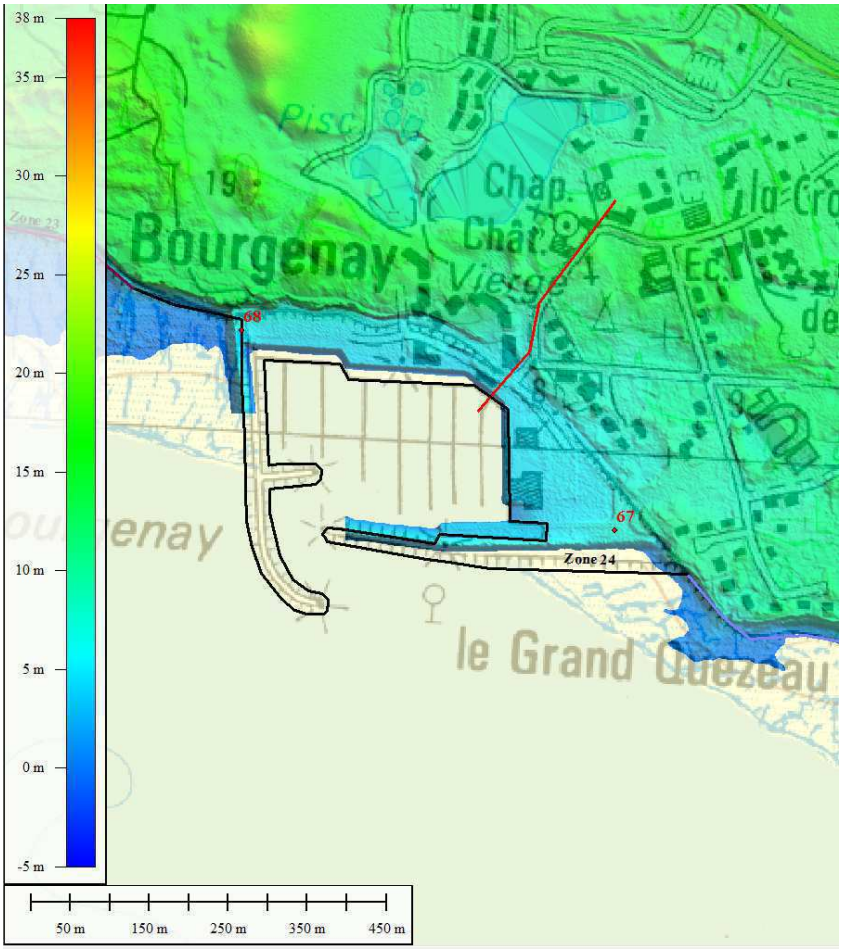
Profil critique	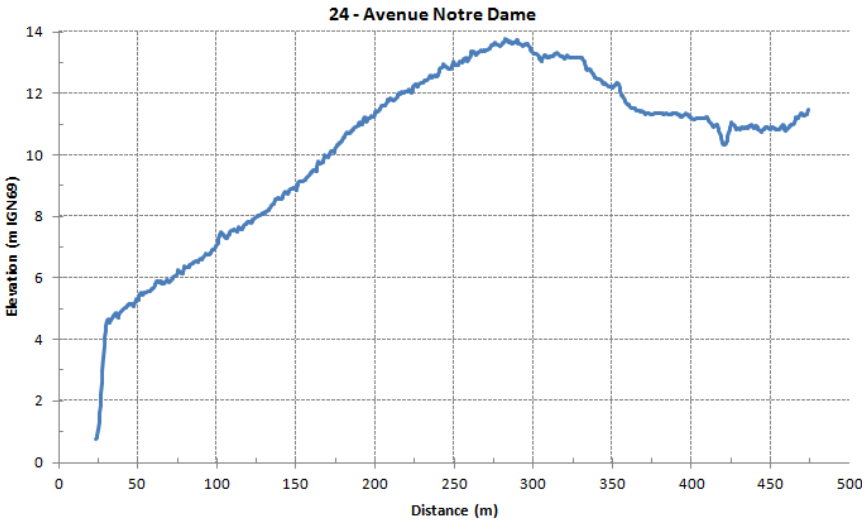
Zone protégée	Zone urbaine.
Risque potentiel	Endommagement des ouvrages et érosion
Incidents connus	Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Côte à falaise, roche dure avec localement estran à galet

Processus hydrodynamiques	**Débordement** – **surverse**- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Ouvrages de dissipation de l'énergie des houles
Niveau minimal [m IGN]	Point bas dans la rue Notre Dame à 13,8 m avec habitations dès l'altitude de 7,5 m.
Végétation	-
Maîtrise d'ouvrage	Deux digues portuaires en enrochements en mer (tronçons 206013 et 206014) Quais en enrochements dans le port
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 25	**Est du Port de Bourgenay / Le Grand Quezeau**
Commune	Talmont-Saint-Hilaire
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	1150
Vue caractéristique	

Topographie	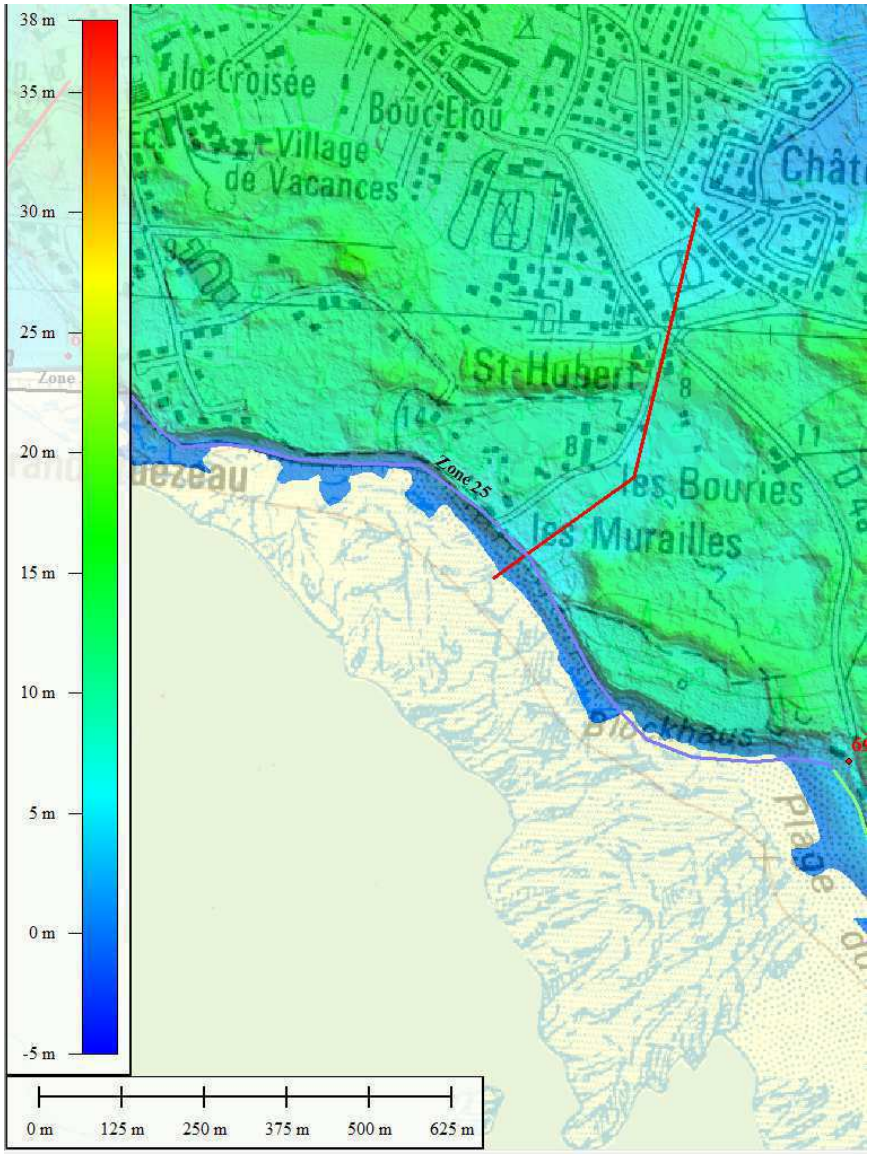
Profil critique	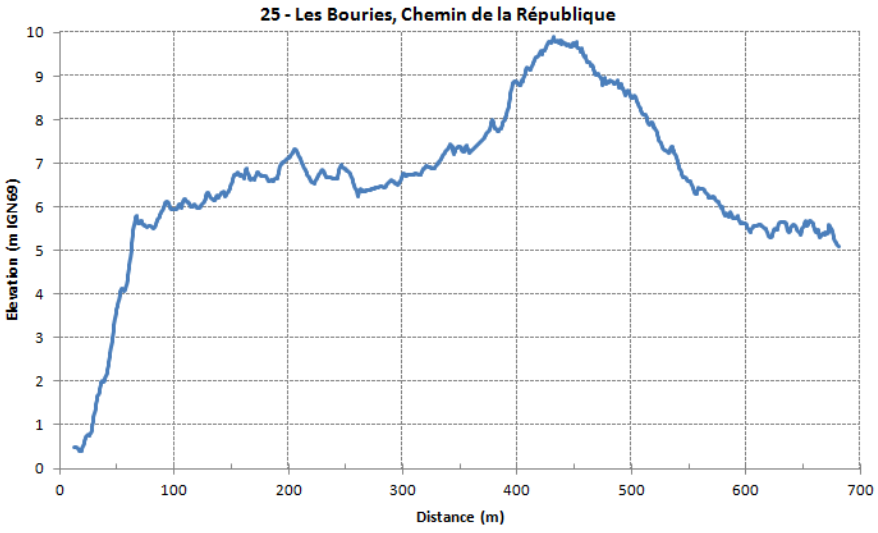
Zone protégée	Habitation en arrière de la forêt
Risque potentiel	Érosion et recul de la côte

Incidents connus	Érosion lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Côte à falaise de roche dure métamorphique (micaschistes, gneiss) de 10 à 15 m de hauteur surmontée par une couche de limons (1 à 2 m). Plages à galets : galets sur le haut estran (20 à 50 cm de diamètre) et sables grossiers (d50 > 1mm). Sables moyens (d50 de 0,2 à 0,5 mm) en placage sur le platier rocheux
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Côte à falaise de roche dure métamorphique de 10 à 15 m d'altitude surmontée par une couche de limons (1 à 2 m). Platier rocheux affleurant sur l'estran de 400 à 500 m de largeur recouvert localement par des sables moyens Localement, petites plages de sables et de galets sur le haut de l'estran
Niveau minimal [m IGN]	Point bas sur le chemin de la République à 9,9 m, avec habitations derrière pic à 7,3 m.
Végétation	Dense, bois.
Maîtrise d'ouvrage	-
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 26	**Plage du Veillon/ Le Payré**
Commune	Talmont-Saint-Hilaire / Jard-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port - Embouchure
Longueur [m]	1300 m
Vue caractéristique	

Topographie	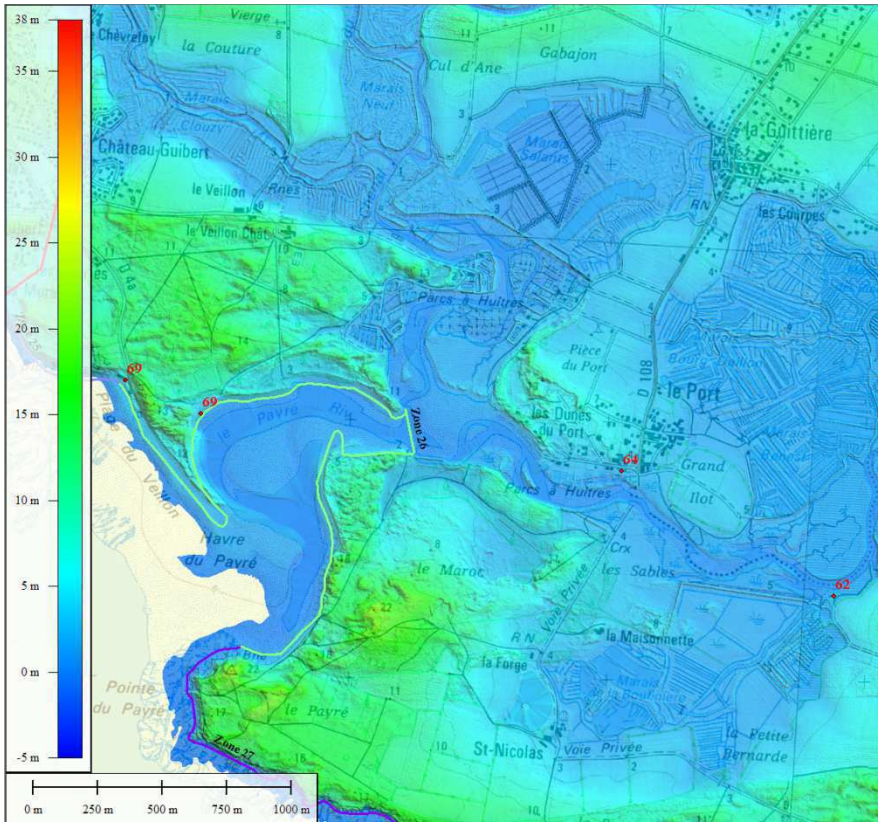
Profil critique	-
Zone protégée	Habitations, conchyliculture
Risque potentiel	Érosion, submersion
Incidents connus	Érosion des plages et migration dunaire lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Sables moyens (d50 d'environ 0,25 mm)
Processus	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**

hydrodynamiques	
Présence de structures et fonctions actuelles	La flèche du Veillon est rattachée à la falaise du Grand Quézeau au nord-ouest. Son altitude varie entre 16 m vers la falaise à 8 m vers la pointe de la flèche Enrochements localement pour renforcer les berges
Niveau minimal [m IGN]	-
Végétation	Caractéristique des environnements dunaires.
Maîtrise d'ouvrage	Enrochements pour protéger les berges de l'érosion
Taux annuel d'érosion [m/an]	Érosion de la flèche sableuse, déposition en arrière sur le banc convexe (GEOS/DHI 2008).
Remarques	

Zone N° 27	**De la Pointe du Payré à l'ouest du Port de Jard-sur-Mer**
Commune	Jard-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – Remblai – Port – Embouchure
Longueur [m]	6300
Vue caractéristique	Anse de Ragounite :

Topographie

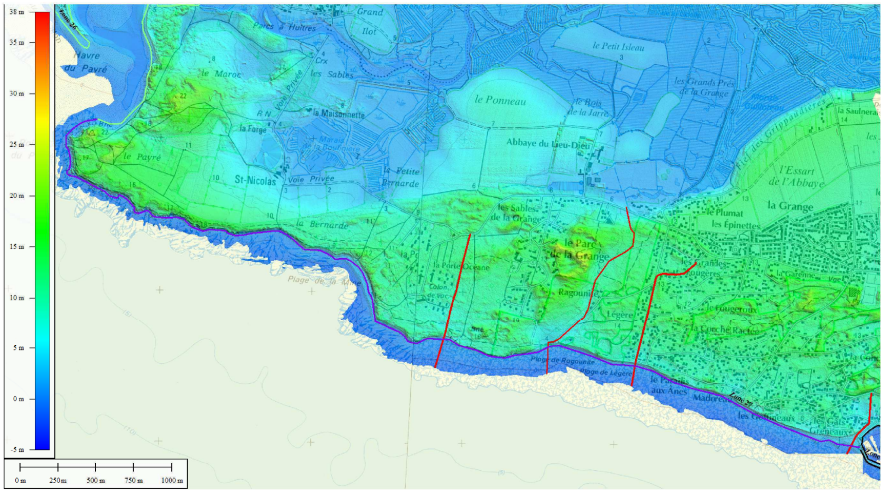

Profil critique

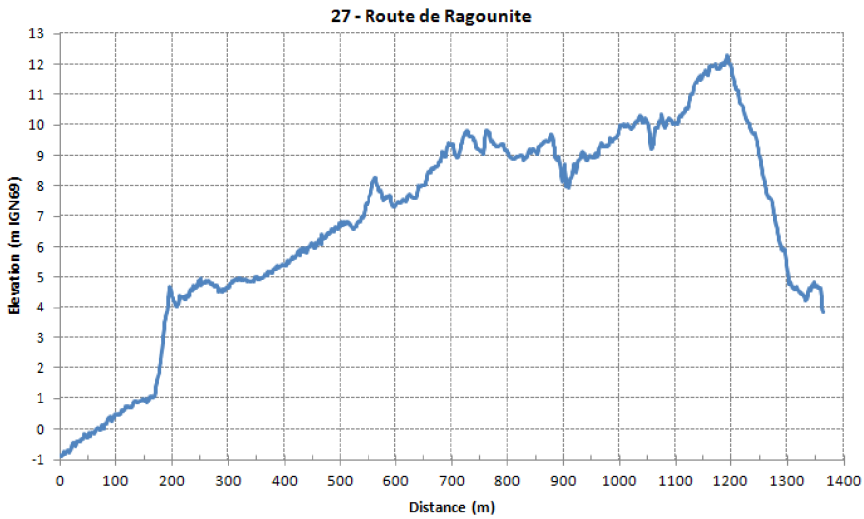

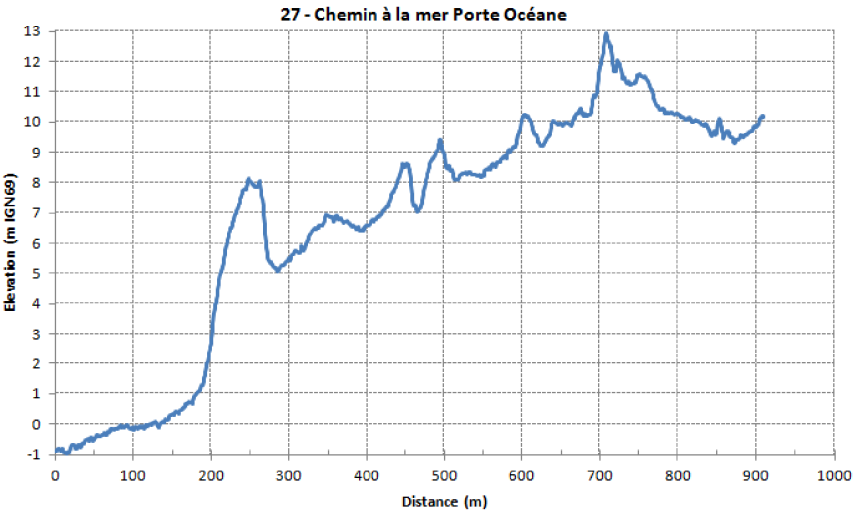

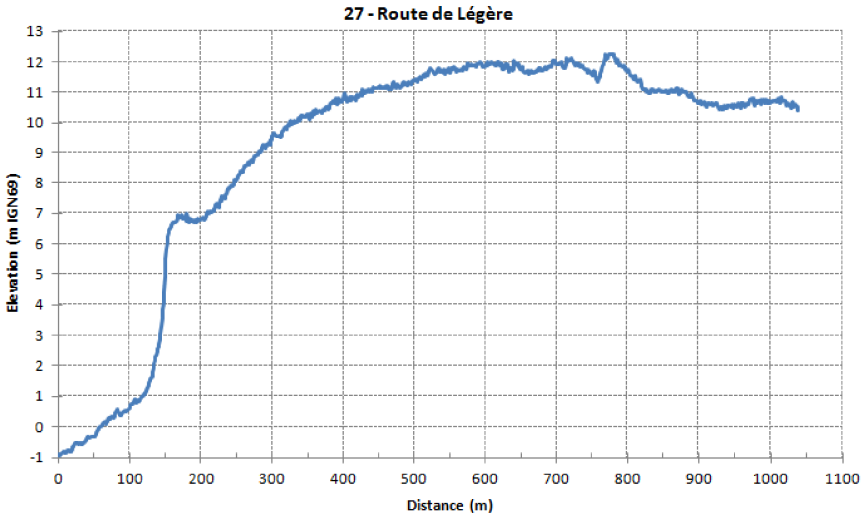

	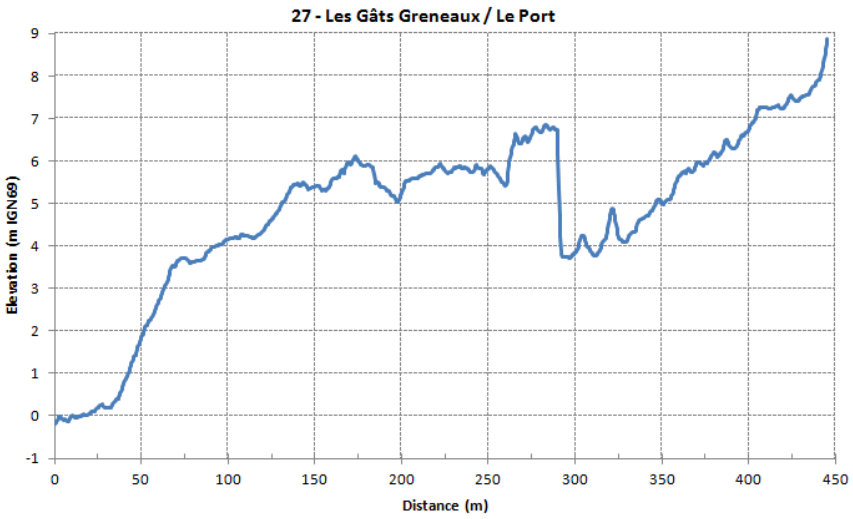
Zone protégée	Camping de la Porte Océane, lieu dit de Légère dans des zones basses
Risque potentiel	Érosion et recul des côtes
Incidents connus	Érosion lors de Xynthia Submersion locale à la plage de Ragounite lors de Xynthia
Caractéristiques sédimentaires	Côte à falaise et platier de roche calcaire (jurassique) tendre qui se débite en plaquette et a donc une résistance faible à l'érosion. Roche surmontée par un cordon dunaire. Plages à galets : galets sur le haut estran (20 à 50 cm de diamètre) et sables grossiers (d50 > 1mm). Sables moyens (d50 de 0,2 à 0,5 mm) en placage sur le platier rocheux
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Platier rocheux affleurant sur l'estran de 400 à 500 m de largeur recouvert localement par des sables moyens au nord.
Niveau minimal [m IGN]	Habitations derrières points bas à 8,1 m sur le chemin de la Porte Océane, à 7 m sur la route de Légère et à 6,1 m derrière le Port de Jard-sur-Mer. Dune basse à la plage de Ragounite (env. 4,7 m d'altitude)
Végétation	Bois
Maîtrise d'ouvrage	
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 28	**Port de Jard-sur-Mer et Plage de Morpoigne**
Commune	Jard-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – **Platier rocheux** – **Falaise** – **Enrochements** – Remblai – **Port** – Embouchure
Longueur [m]	1000
Vue caractéristique	

Topographie	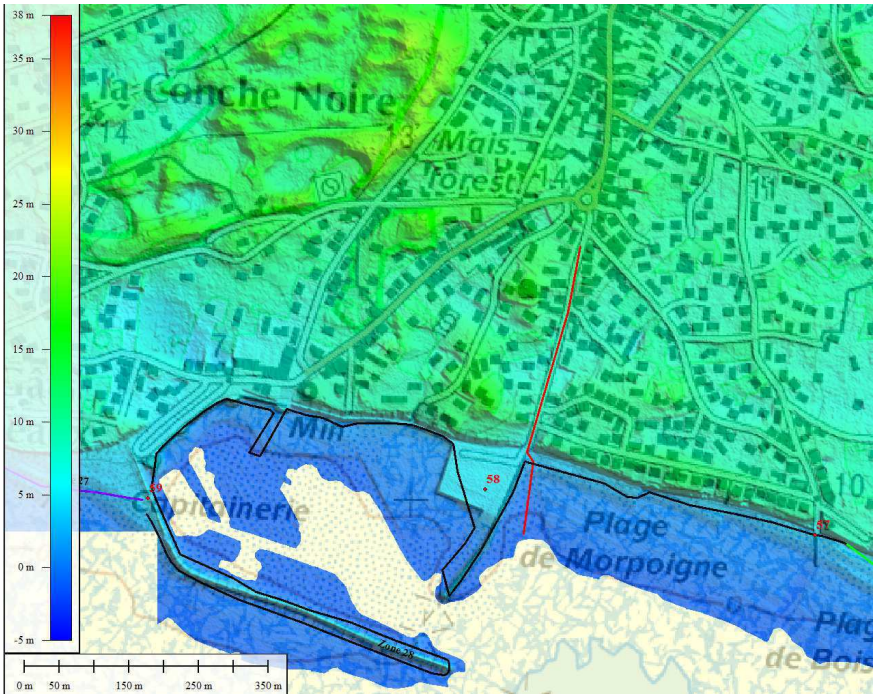
Profil critique	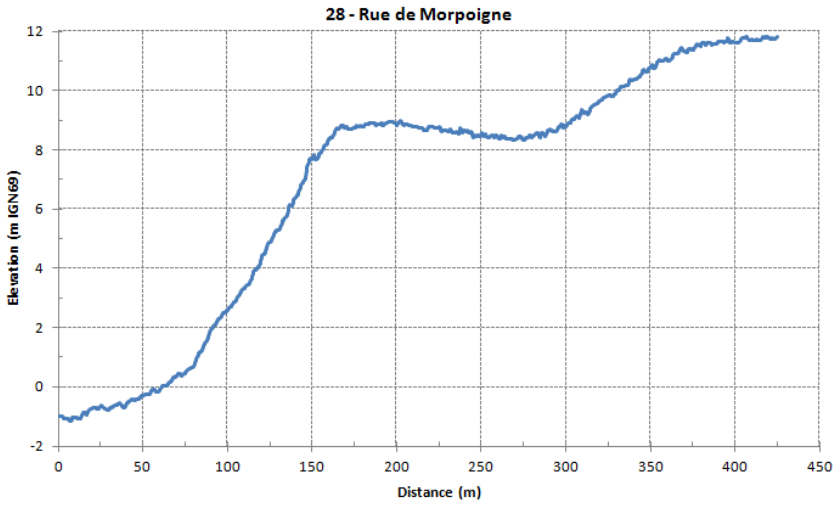
Zone protégée	Zone urbaine.
Risque potentiel	Érosion et submersion
Incidents connus	-
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse
Processus hydrodynamiques	**Débordement** – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Deux ouvrages de dissipation de l'énergie de la houle en mer, quais portuaires. Murs de soutènement et enrochements à la plage de Morpoigne

Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 9 m.
Végétation	Rase
Maîtrise d'ouvrage	Digues portuaires en enrochements (tronçons 206015 et 206016). Quais du port à 6 m (IGN69). Enrochements à la plage de Morpoigne.
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 29	**Plage de Boisvinet jusqu'à la maison de Clémenceau**
Commune	Jard-sur-Mer / Saint-Vincent-sur-Jard
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – **Enrochements** – Remblai – Port – Embouchure
Longueur [m]	1950
Vue caractéristique	

Topographie	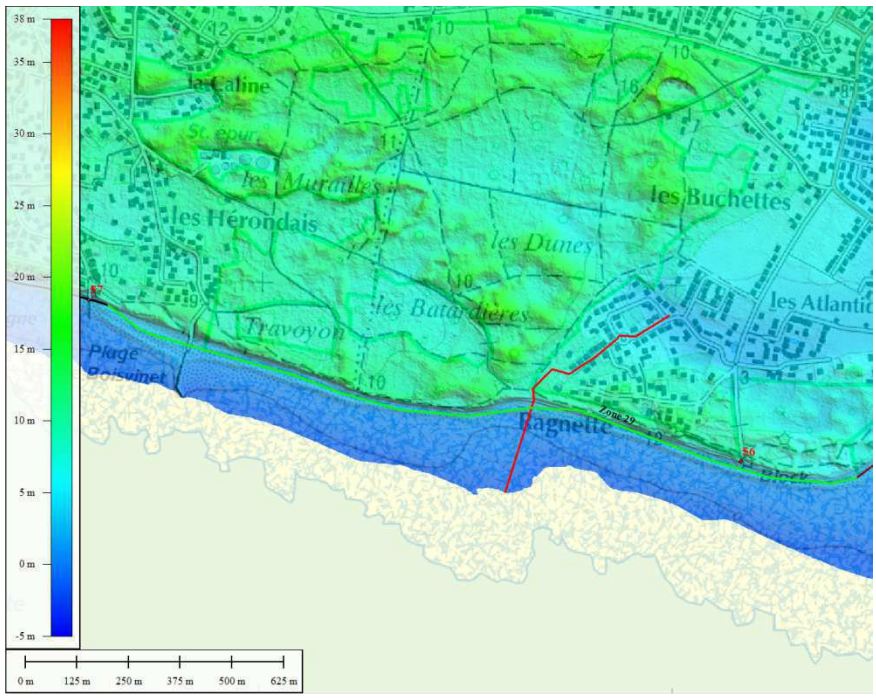
Profil critique	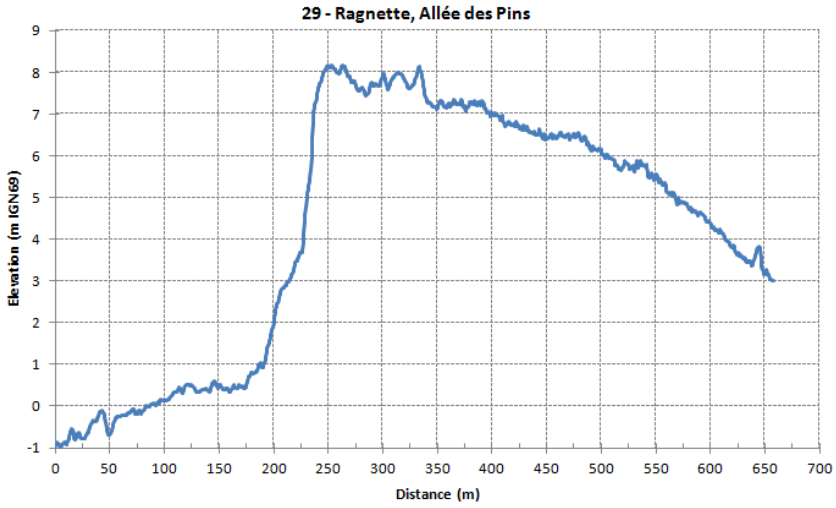
Zone protégée	Lotissement Ragnette.
Risque potentiel	Érosion et recul des côtes
Incidents connus	-
Caractéristiques sédimentaires	Substrat rocheux calcaire surmonté par massif dunaire. Littoral sableux. Importante masse de galets sur le haut estran (20 à 50 cm de diamètre) et sables grossiers (d50 > 1mm). Sables moyens (d50 de 0,2 à 0,5 mm) en placage sur le platier rocheux
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et	Massif dunaire surmontant le substrat rocheux calcaire. Platier rocheux affleurant sur l'estran de 400 à 500 m de largeur

fonctions actuelles	recouvert localement par des sables moyens au nord. Enrochement localement pour protéger contre l'érosion
Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 8,2 m.
Végétation	Bois et végétation rase.
Maîtrise d'ouvrage	Épis à l'Est de la plage de Boisvinet
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 30	**Remblai de Saint-Vincent-sur-Jard**
Commune	Saint-Vincent-sur-Jard
Nature du tronçon	**Plage** – Dunes – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – **Remblai** – Port – Embouchure
Longueur [m]	750
Vue caractéristique	

Topographie

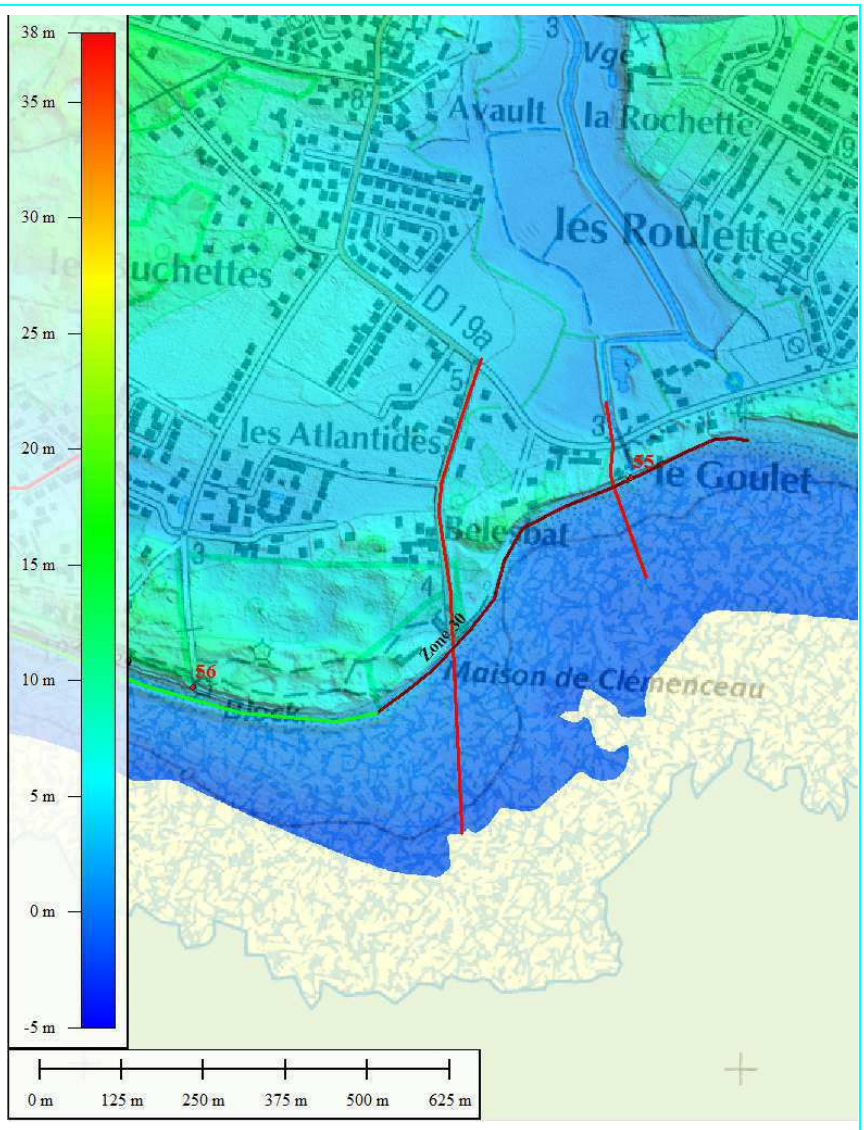

Profil critique

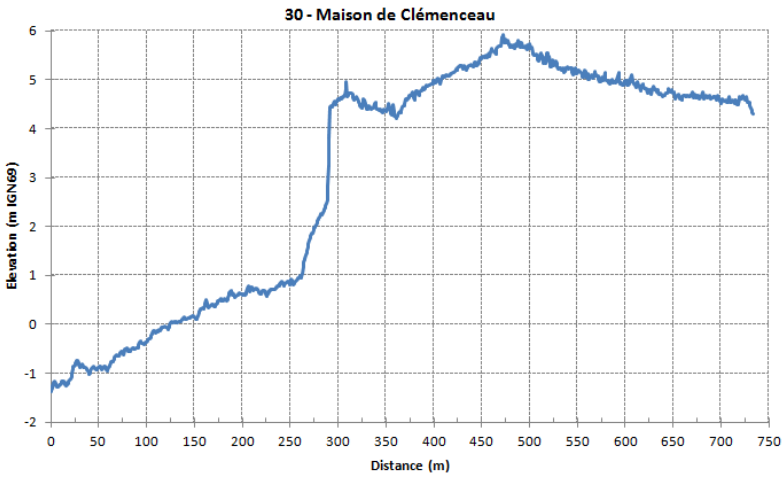

	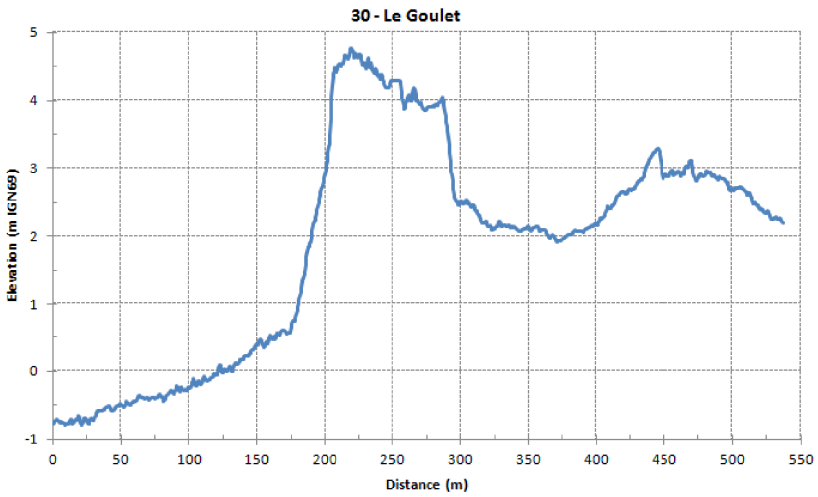
Zone protégée	Rivière du Goulet et agglomération de Saint-Vincent-sur-Jard.
Risque potentiel	Érosion et recul des côtes
Incidents connus	-
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse et caillouteuse
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	Perré maçonné pour protéger des submersions
Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 5,9 m à la maison de Clémenceau et à 4,8 m au Goulet.
Végétation	Bois et végétation rase.
Maîtrise d'ouvrage	Perré maçonné, crête à 4,8 m. Écluse du Goulet
Taux annuel d'érosion [m/an]	Stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	

Zone N° 31	**Plage du Bouil**
Commune	Longeville-sur-Mer
Nature du tronçon	**Plage** – **Dunes** – Platier rocheux – Falaise – Enrochements – Remblai – Port – Embouchure
Longueur [m]	820
Vue caractéristique	

Topographie

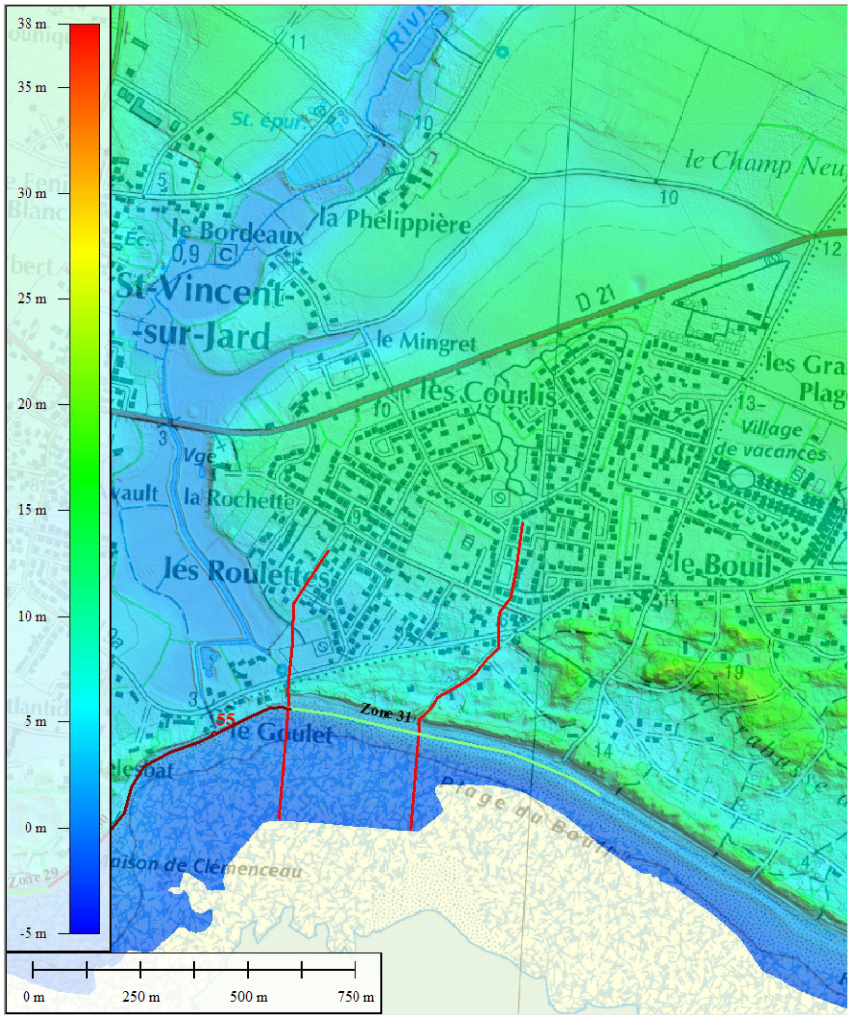

Profil critique	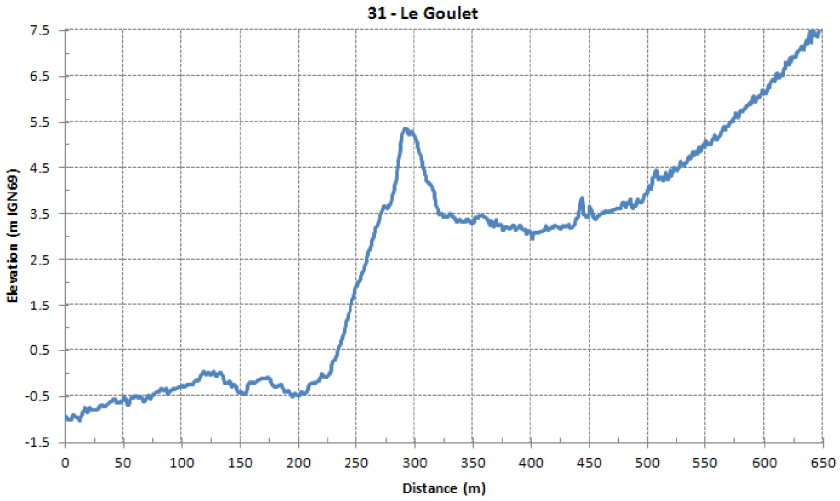 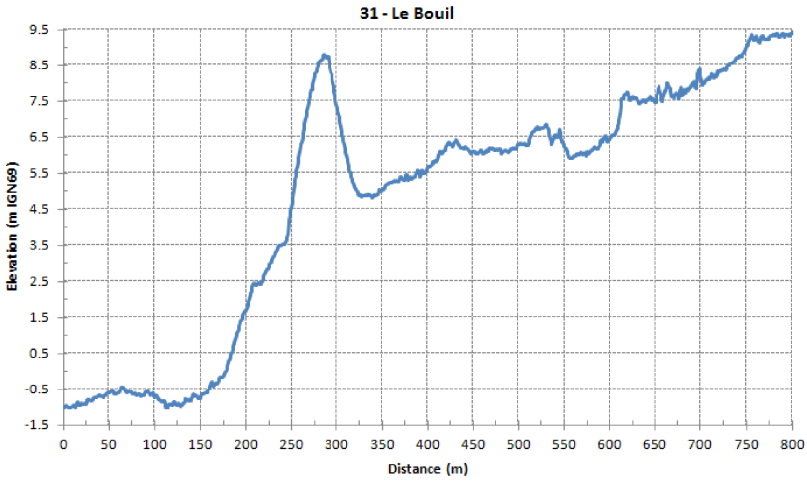
Zone protégée	Commune de Saint-Vincent-sur-Jard en amont du cordon dunaire à moins de 3 m d'altitude (IGN) à l'extrémité Est du Goulet
Risque potentiel	Érosion et recul des côtes
Incidents connus	-
Caractéristiques sédimentaires	Côte basse meuble sableuse et caillouteuse
Processus hydrodynamiques	Débordement – surverse- déferlement - **érosion**
Présence de structures et fonctions actuelles	
Niveau minimal [m IGN]	Point bas à 5,4 m à l'est des maisons localisées sur le haut de plage et à 8,8 m le long du chemin de la Carrière au chats
Végétation	Bois sur le cordon dunaire

Maîtrise d'ouvrage	
Taux annuel d'érosion [m/an]	Érosion d'environ 1,2 m/an à l'extrémité Est du remblai. Cordon dunaire stable (GEOS/DHI 2008)
Remarques	